

UNIVERSITÉ DE LA SORBONNE NOUVELLE (PARIS III)

École doctorale 268

DOCTORAT

Sciences du Langage

Sévrine DAGNET

Le nom dans les grammaires françaises

Des XVII^e et XVIII^e siècles :

Définitions, classements et détermination

Le nom dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles

S'intéresser au nom, objet d'étude interdisciplinaire, peut faire figure de lieu commun, à plus forte raison dans le domaine grammatical. Nous partons néanmoins de l'hypothèse que les travaux des théoriciens des XVII^e et XVIII^e siècles, qui oscillent entre une étude du français calquée sur celle du latin et une volonté d'émancipation, présentent un intérêt certain. Trois problématiques se dégagent du corpus.

La première concerne le traitement général des parties d'oraison, héritage gréco-latin auquel les grammairiens ont dû s'accommoder, en se confrontant à des difficultés de recensement et de définitions. Il s'agit de savoir comment est justifiée la subdivision nom substantif / nom adjectif chez la quasi totalité des auteurs et quel lien particulier le premier entretient avec le verbe dans l'énoncé.

Le deuxième faisceau de questions, qui porte sur les classements à la fois morphologiques et sémantico-syntaxiques du nom, incite à s'interroger entre autres sur la théorisation des accidents du genre et du nombre. Mais c'est surtout le paradoxe du nom abstrait, nom substantif au référent dénué de « substance », qui concentre l'essentiel des débats.

Le dernier volet s'intéresse à la détermination par l'article, occurrence en mal de légitimité, qui regroupe à elle seule trois difficultés théoriques. Il convient de se demander quel est le statut de l'occurrence, au sein des parties d'oraison (classe autonome ? Catégorie de l'adjectif ou du pronom ?). Quel est son rôle vis-à-vis du nom et qu'entend-on par article *défini*, *indéfini* et *partitif* ? Enfin, en quoi le traitement de l'article débouche-t-il au XVIII^e siècle sur une réflexion générale de la détermination ?

Mots-clés : Nom – Adjectif – Article – Parties d'oraison – Grammaires générales – Grammaires particulières – Grammaires françaises du XVII^e siècle – Grammaires françaises du XVIII^e siècle

Noun in 17th century and 18th century French grammars

Studying the noun, the subject of interdisciplinary study, may seem commonplace, especially in the grammatical sphere. Nevertheless, we will start from the assumption that the work of 17th and 18th-century theorists, who vacillated between a study of French based on that of Latin, and a desire for emancipation, is of definite interest. Three problems stand out in this body of work.

The first concerns the general treatment of the parts of speech, a Greco-Roman heritage to which grammarians were forced to adapt, dealing with difficulties of collection and definitions. We seek to understand how the substantive noun / adjective noun subdivision is justified by almost all authors and what particular link the first has with the verb in speech.

The second type of question, which addresses both morphological and semantic-syntactic classifications of the noun, leads us to wonder, among other things, about the theorisation of accidents of gender and number. However, it is above all the paradox of the abstract noun, a substantive noun that refers to something without “substance”, which will be the focus of most of our discussion.

The last aspect looks at determination by the article, an occurrence lacking legitimacy, which alone raises three theoretical difficulties. We ask ourselves what the occurrence’s status is in the parts of speech (autonomous class? Adjective or pronoun category?). What is its role with respect to the noun and what do we mean by *definite*, *indefinite* and *partitive* article? Last, how did the treatment of the article lead to a general discussion of determination in the 18th century?

Key words: Noun – Adjective – Article – Parts of speech – General grammars – Special grammars–17th-century French grammars – 18th-century French grammars

REMERCIEMENTS

J'adresse mes plus sincères remerciements à mon directeur de recherches et à Aurélia Gournay pour leurs conseils avisés et leurs encouragements, ainsi qu'à Marie Sorel et à Aurélie Renaud pour leurs efforts de relecture et leur bienveillance. Mes dernières pensées, de loin les plus chaleureuses, vont à ma mère, Paulette Félimard et à Olivier Bermis qui ont su me soutenir et faire preuve de patience à mon égard. C'est à eux deux que je dédie les pages qui suivent. Je n'oublie pas non plus Maylis. Avec tout mon amour.

Le nom dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles :

Définition, classements, détermination

La Grammaire est un amas de réflexions faites & arrangées pour enseigner & pour apprendre une langue.

Une langue ou un langage est la manière dont une certaine quantité d'hommes font infeniblement convenus, & ont acoutumés d'exprimer mutuellement leurs pensées par la parole.

L'expression la plus simple dont on se serve par la parole pour indiquer ses pensées, s'appelle un *mot* (Buffier, 1709, p. 46).

Sommaire

Introduction générale

Pourquoi une étude de la classe du nom dans le cadre des grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles ? 11

- I- Préambule : Des différents arguments contre une approche morphosémantique du nom..... 12
- II- Le nom : une classe grammaticale à la portée immédiate de « l'intuition » du locuteur 13
- III- Un problème morphosémantique posé par la délimitation des corpus Nc / Np : remise en question des critères généralement avancés 19
- IV- De l'intérêt d'une étude de la classe du nom dans le cadre des grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles : exposé des différentes problématiques et justification du corpus et de la période..... 27
- V- Dernières précisions et plan pour une analyse du nom dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles 36

Première partie

Présentation des parties d'oraison aux XVII^e et XVIII^e siècles : de la description des classes de mots, et plus particulièrement des noms. 42

- I- Introduction - L'exposé général des parties d'oraison dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles : une mise en perspective nécessaire à l'analyse de la classe du nom dans le corpus. 43
- II- Données préalables à l'étude des parties d'oraison au sein des grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles : origines, controverses et problématiques..... 46
- III- Modèles de présentation des parties d'oraison dans les grammaires grecques 66
- IV- La description générale des parties d'oraison aux XVII^e et XVIII^e siècles..... 82
- V- La classe du nom aux XVII^e et XVIII^e siècles : vers l'autonomie tardive de l'adjectif 147
- VI- Conclusion - L'adjectif ou nom adjectif aux XVII^e et XVIII^e siècles : une classe autonome ou une catégorie sous forte influence ?..... 207

Deuxième partie

Classements morphologiques, syntaxiques et sémantiques des noms substantifs dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles 210

- I- Introduction - L'intuition et le savoir métalinguistique du sujet parlant au service d'une première répartition des noms 211
- II- Classements morphologiques des noms substantifs dans le corpus 217
- III- Classements sémantico-syntaxiques des Nc..... 260
- IV- Classements sémantico-référentiels des noms dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles 316
- V- Conclusion - Pour une synthèse des classements des noms substantifs dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles 334

Troisième partie

La détermination des noms aux XVII^e et XVIII^e siècles : de la description de la classe des articles 337

- I- Introduction 338
- II- Des contextes d'apparition de la séquence [article + Np] dans le corpus et de l'explicitation de l'expression « nom modifié » 346
- III- Préliminaires théoriques pour une description de l'article dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles 364
- IV- Présentation des théories des articles dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles..... 376
- V- Conclusion- Que penser de la théorie générale de l'article dans les grammaires du corpus ? Bilan et prolongements..... 466

Conclusion générale..... 478

- I- Que retenir de l'étude du nom dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles ?..... 480
- II- Que déduire des théories générales du langage dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles à partir du traitement du nom ? ... 492
- III- Perspective de prolongements - approfondissement de la question de la détermination par l'article dans le cadre des grammaires françaises des

XVII ^e et XVIII ^e siècles : une théorisation de la détermination zéro est-elle possible ?.....	496
Annexes.....	503
I- Tableau synthétique du traitement des parties du d'oraison chez les principaux grammairiens du corpus.....	504
II- Le genre des noms	515
III- Évolution de l'emploi de l'article partitif de l'ancien français au français moderne	519
Bibliographie.....	527
Index	549
I- Index des thématiques	550
II- Index des noms d'auteurs	555

Introduction générale

Pourquoi une étude de la classe du nom dans le cadre des grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles ?

« La Grammaire est l'Art, ou la Science qui enseigne à bien parler une Langue, & à bien écrire cette Langue. *Grammaire* vient du Grec *Gramma, Lettre ; & Gramma, de Grapho, j'écris*, Parler & écrire dans cette occasion ne font que la même chose. [...]

L'idée est une espèce d'image dans notre esprit de ce que nous avons vu, ou de ce que nous avons entendu.

Nous nous communiquons nos idées les uns aux autres par la voix, par l'Écriture, & par d'autres signes.

Les sons dont nous nous servons pour exprimer nos idées, s'appellent mots, termes, paroles ; terme, parole, mot, signifient à peu près la même chose. Quand nous parlons, nous ne faisons autre chose que de prononcer des mots.

Toutes les Langues du monde ne sont composées que de mots.

Or comme il y en a de différentes sortes, nous les allons expliquer dans ce Traité » (Vallange, 1721, pp. 1-2).

I- Préambule - Des différents arguments contre une approche morphosémantique du nom

De nos jours, s'intéresser au nom, en tant que classe de mots, *a fortiori* dans le cadre des grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles, peut dans un premier temps susciter l'étonnement. Au-delà de l'interrogation légitime au sujet de la période choisie sur laquelle nous reviendrons plus loin, le lecteur pourrait être tenté d'y voir un lieu commun. Le nom est en effet une des premières classes grammaticales attestées dans l'histoire des idées linguistiques. Ses propriétés sémantiques, morphologiques et syntaxiques, objets de nombreuses discussions et analyses au fil des siècles, sont aujourd'hui, admises par tous. De plus, ce type d'occurrences, plus que tous les autres, est progressivement devenu, au cours du développement des différentes branches des sciences du langage (analyse du discours, sociolinguistique, etc.) et d'autres orientations d'étude (logique, généalogie comme chez Bromberger (1982), psychanalyse comme chez Higgins (2006), etc.), un objet d'étude à la croisée de plusieurs disciplines.

Au regard de ces deux arguments, il semble judicieux de s'interroger sur l'intérêt d'aborder un sujet aussi rebattu que complexe, surtout si c'est pour le circonscrire à un cadre théorique aussi étroit que le laisse présager le titre de la présente étude. En résumé, n'a-t-on pas déjà tout dit maintes et maintes fois sur le nom, à plus forte raison, sur le plan morphosémantique ? Quand bien même ce ne serait pas le cas, en quoi la relecture et l'analyse de grammaires datant de plus de trois siècles pourraient-elles s'avérer éclairantes ? La réfutation, aussi sensée qu'elle puisse paraître, est loin d'être infaillible. Trois contre-arguments peuvent en effet lui être opposés. Chacun donnera lieu, dans la suite de cette même introduction, à un développement autonome. Néanmoins, tous peuvent d'ores et déjà se voir résumer en ces termes :

1- Même de nos jours, prendre la classe du nom comme objet d'étude n'équivaut en rien à une démarche éculée, puisque ce type d'occurrences est le plus accessible au locuteur. La nominalisation, entendons par-là, la nécessité d'attribuer une étiquette aux individus et aux éléments qui nous entourent, répond aux exigences les plus élémentaires de la communication.

2- À l'argument qui consiste à dire qu'une étude morphologique du nom n'a plus rien à nous apprendre, on répondra que paradoxalement, malgré cette

prétendue saturation des connaissances, certaines zones d'ombre demeurent. La bipartition nom commun / nom propre, qui fait l'unanimité depuis l'Antiquité, en est un exemple remarquable. En effet, même à notre époque, les différents critères avancés pour distinguer les deux catégories démontrent que, contrairement à une idée reçue, nous sommes loin d'avoir fait le tour de ce qu'il y avait à dire et à savoir sur cette problématique.

3- Enfin, un troisième obstacle hostile à notre étude consistait à discuter de l'utilité d'une étude axée sur les théories des théoriciens français des XVII^e et XVIII^e siècles. Nous répondrons, en guise de préambule, que ces derniers, héritiers d'une tradition grammaticale déjà ancienne, proposent majoritairement une définition grammaticale du nom bien plus large que celle que nous connaissons. Ils introduisent par la même occasion une réflexion approfondie sur la détermination nominale, aussi bien d'un point de vue syntaxique que sémantique. Ce constat préliminaire nous incite incontestablement à la modestie et nous oblige à reconnaître, comme nous le ferons tout au long de cette étude, le caractère approfondi, voire avant-gardiste de certaines de ces approches.

II- Le nom : une classe grammaticale à la portée immédiate de « l'intuition » du locuteur

Comme nous l'avons annoncé plus haut, le premier argument en faveur de la légitimité d'une étude de la classe du nom se fonde sur la relative accessibilité de cette dernière. Nous entendons ainsi que la classe, indépendamment du sens de chacune des occurrences qui la compose, forme un corpus qui se distingue par le fait que son usage revêt un rôle communicationnel et ne nécessite, dans un premier temps, aucune connaissance grammaticale. La thèse réclame bien évidemment l'argumentation que voici. Partons d'un constat simple : même pour un locuteur natif, la connaissance de la langue est nécessairement le fruit d'un apprentissage plus ou moins conscient. Ce dernier est mis en œuvre dans divers contextes, tels que l'école, la sphère familiale et (ou) socioprofessionnelle. Tout locuteur s'exprime dans un premier temps par mimétisme, en reproduisant des énoncés empruntés à d'autres. Par la suite, il développe progressivement la capacité à produire des séquences personnelles,

à partir de celles auxquelles il a déjà été confronté. Cette aptitude linguistique, qui dépend des prédispositions accidentelles ou inhérentes du sujet parlant¹, instaure chez lui une capacité plus ou moins développée de réflexions et de déductions sur sa propre langue.

Contentons-nous d'en présenter une application concrète. En français, les morphèmes finals *-ais* et *-ois* sont particulièrement sollicités dans la formation des noms d'habitants. Ainsi, aidé par ses habitudes linguistiques, le locuteur peut aisément déduire, à partir du modèle récurrent *Marseillais*, les occurrences, *Lyonnais*, *Bayonnais*². À partir du modèle *Strasbourgeois*, il pourra tenter les occurrences *Bruxellois*, *Franc-Comtois*, etc. On voit immédiatement que cette capacité, fondée sur l'observation et la mise en application de modèles déjà existants, a ses limites. Elle ne saurait, en effet, s'affranchir d'un apprentissage préalable des règles d'usage (lorsqu'elles existent) et de la validation par les outils normatifs que sont les grammaires et les dictionnaires, dont le rôle est de tenir compte des formes irrégulières³. Rappelons, à ce sujet, la mise en garde d'Irson (1656), qui dès la préface de la *Nouvelle Méthode*, réaffirme la souveraineté des principes de grammaire sur l'apprentissage acquis par l'usage et l'habitude linguistique :

C'est vne erreur qui a surpris plusieurs perfonnes, de s'imaginer que l'on peut parler correctement fa langue naturelle fans le fecours de la Grammaire, & que l'on peut plus apprendre par l'ufage que par les préceptes [...]. Je ne nie pas que l'vfage ne soit le grand Maître des langues vivantes ; mais l'on doit auffi demeurer d'accord que fans la certitude de la Règle, l'on ne peut jamais acquérir la perfection d'une langue (« Préface », p. I).

Toute imparfaite qu'elle soit, cette capacité spécifique illustre ce que nous avons choisi d'appeler ici *l'intuition linguistique*, comprise comme l'aptitude du locuteur à anticiper certains faits de langue grâce à son accoutumance

¹ On peut raisonnablement supposer qu'un locuteur né dans un pays donné aura plus de facilités à acquérir les bases de la langue en question. Cependant, cette capacité d'acquisition et de réutilisation du lexique et des règles syntaxiques est variable d'un individu à un autre.

² Bien évidemment, cette déduction se limite à la forme orale des occurrences : l'habitude linguistique n'est d'aucun secours lorsqu'il s'agit d'orthographier certaines occurrences comme *Lyonnais* et non **Lyonais*

³ L'habitude linguistique ne permet nullement de savoir que les habitants de Dax s'appellent *les Dacquois*, et non **les Daxois* ou **les Daxiens*, que ceux de Saint-Ouen s'appellent *les Audoniens*, ceux de Pau, *les Palois* et que ceux de Bruxelles sont *les Bruxellois* et non **les Bruxelliens*.

linguistique, à l'observation de corpus et à des procédés d'analyse fondés sur l'analogie. Nous faisons l'hypothèse que les noms forment une classe privilégiée pour la mise en œuvre de cette intuition linguistique.

D'aucuns objecteront, fort à propos, que ce corpus n'est pas le seul à être concerné.⁴ Ils ne pourront pour autant nier que ces occurrences, parce qu'elles ont pour fonction d'étiqueter les différents éléments de l'environnement du locuteur et de transmettre cette connaissance à ses congénères, sont la manifestation première de cette forme de savoir⁵.

De ce fait, le besoin de nommer est si essentiel qu'il ne peut être envisagé que comme antérieur à toute tentative de grammatisation de l'occurrence. À la manière d'un très jeune enfant, qui en pointant son doigt vers l'objet correspondant, prononce par exemple le mot *télé*, le locuteur qui emploie un nom a d'abord conscience de viser un référent. Dans un premier temps, seule la concordance entre l'étiquette et l'individu désigné l'intéresse⁶. Il cherche inconsciemment à vérifier si cette dernière est bien l'objet d'un consensus admis également par son interlocuteur. Ce n'est que dans un second temps qu'il s'interroge sur l'emploi particulier de l'occurrence. Ainsi, la remarque d'A. Gardiner (2005)⁷, formulée originellement à propos des noms propres,

⁴ Par exemple : à partir du moment où il aura remarqué que les morphèmes *-er* et *-ir* sont très utilisés dans la formation des verbes, un locuteur peut déduire l'occurrence *travailler*, à partir du nom *travail* (du moins à l'oral). Pareillement, c'est l'intuition linguistique qui permet, par exemple, à partir de l'observation des couples *vif / vive* et *blanc / blanche* de déduire *bref / brève*, *franc / franche*. Dans tous les cas, c'est ensuite au dictionnaire de confirmer ou d'infirmer les hypothèses du locuteur, comme le démontrent les cas particuliers *un festival / des festivals* et non **des festivaux*, *un gaz / des gaz*, et non **des gazs*.

⁵ Pour se persuader de la nécessité absolue de nommer dans la conversation courante, il suffit d'observer les moyens que nous mettons en place, en tant que locuteur pour remédier à l'absence de connaissance du nom du référent qu'on cherche à désigner : on emploie alors, pour se faire comprendre, des substituts (*truc, bidule, quelque chose, etc.*), des hyperonymes (*objet, personne, arbre, appareil, etc.*), au sein éventuellement de périphrases à valeur descriptive ou explicative (*C'est un appareil qui sert à ... / C'est un arbre qui pousse dans les pays chauds / C'est une femme de taille moyenne qui porte des lunettes, etc.*).

⁶ Bien évidemment, dans certains cas, le locuteur peut jouer sur la non-adéquation entre l'étiquette et la représentation qu'offre le référent. On se souviendra à ce propos du tableau de Magritte représentant bel et bien une pipe et portant intitulé *Ceci n'est pas une pipe* (1929) (et pour cause, puisque c'est un tableau) ou encore de l'urinoir exposé par Duchamp, intitulé malicieusement *Fontaine* (1917). Mais on conviendra aisément que ces cas particuliers, par ailleurs assez récurrents dans le milieu artistique et littéraire, échappent aux règles de la communication conventionnelle qui s'établit entre des sujets parlants : si je veux être comprise de mon voisin, je n'ai aucun intérêt à employer volontairement le nom *lit* alors même que je vise une chaise.

⁷ Il s'agit de la reproduction du texte original de 1954.

nous semble-t-elle tout aussi valable pour l'ensemble des occurrences de la classe :

Il est en effet inconcevable qu'un groupe humain, aussi primitif soit-il, ne se soit pas doté d'un mot signifiant « nom » [name]. Ce terme appartient au **stade pré-grammatical**⁸ de la pensée, période où les hommes ne s'intéressaient pas aux mots pour ce qu'ils sont, mais où ils les considéraient uniquement comme moyens leur permettant de parler des choses du monde extérieur (p. 62).

La fonction d'étiquetage des noms propres, et notamment celle des anthroponymes, est encore plus manifeste dans l'esprit du locuteur. C'est une affaire de convention sur laquelle nul ne trouve à revenir. En effet, dans les sociétés comparables à la nôtre, tout locuteur, parce qu'il possède un prénom et un patronyme à savoir un « nom hybride », pour reprendre A. Gardiner (*ibid.*), fait l'expérience personnelle du nom propre, désormais Np ou Npr. Cette étiquette personnelle, attribuée à l'issue d'un acte de baptême social, permet d'identifier, et par là même de particulariser un individu, d'abord dans sa sphère familiale⁹, puis en dehors. C'est en quoi elle se distingue des expressions définies, beaucoup plus opaques¹⁰ :

Comme c'est souvent le cas avec des occurrences discursives qui n'ont pas valeur de nom propre (*une veuve très pauvre*), le mode de fonctionnement résulte ici de la succession de mots-clefs [word-clues] qui, cumulés, révèlent l'entité signifiée par l'énonciateur. La raison d'être des noms propres hybrides trouve son explication dans l'homophonie de chacun des composants : il y a d'autres *Roger* et d'autres *Bacon* que *Roger Bacon*, d'autres *Tullius* que le célèbre orateur (A. Gardiner, *op. cit.*).

Une autre caractéristique oppose encore « le nom hybride » à l'expression définie ou au surnom : dans ce même type de sociétés, le lien entre le porteur et son étiquette se veut définitif. Un individu connu officiellement sous l'anthroponyme *Michel Tartempion* peut changer de profession, de pays ou

⁸ L'expression est mise en gras par nos soins.

⁹ On imagine difficilement les trois enfants d'une même fratrie portant le même prénom. Pareillement, si on donne à un garçon le même prénom que son père, on prendra soin de lui attribuer en premier lieu un autre prénom pour éviter l'homonymie ou on fera suivre, comme dans les pays anglo-saxons, le prénom de la mention « junior » pour bien noter le rapport de descendance.

¹⁰ Dans le cadre de l'argumentation, on mettra volontairement de côté, des occurrences trop marginales pour faire loi, à savoir, des cas de translation, comme le prénom *Kamel* qui signifie *celui qui est beau* ou encore des fantaisies sioux ou apaches, popularisées par les westerns, avec des personnages nommés *Petite Colline Fleurie* ou *Grand Taureau*. En ce qui concerne le dernier cas, il va de soi que ces expressions définies font figure, dans ce type de sociétés, de véritables anthroponymes : on a en effet peu de chances de trouver deux *Petite Colline Fleurie* dans la même tribu.

d'apparence, d'opinion politique ou de goûts culinaires, il n'en restera pas moins *Michel Tartempion*¹¹. C'est cette observation, élargie à tous les Np, qui a autorisé les linguistes intéressés par la question, à parler de « désignateurs rigides », à la suite de Kripke¹² (*La logique des noms propres*). En ce qui concerne plus particulièrement les anthroponymes, la pérennité du lien entre le porteur et son Np, loin d'être universelle¹³ cependant, traduit l'importance accordée à cette forme d'étiquetage. Dans notre esprit, prétendre connaître une personne, c'est nécessairement savoir au minimum son nom, entendons, selon le contexte, son prénom ou son « nom hybride » en entier (ou à défaut, un surnom revêtant aux yeux du locuteur la même valeur officielle). Néanmoins, G. Pieri (2006) a raison d'affirmer que le sentiment de familiarité vis-à-vis du nom et de l'acte de baptême dont il résulte, n'empêche nullement la part de mystère liée à la passivité du porteur dans le processus même de nomination :

Comment penser le paradoxe d'un nom qui, pour devenir propre, doit pourtant être reçu d'un autre ? En effet, recevoir un nom et le porter implique pour l'homme de venir occuper une place singulière, mais aussi relative, dans le tissu des générations. Le fait de recevoir un nom, voue son porteur à reconnaître que, quelque soit l'idée qu'il se fait de lui-même, il n'est, en tout cas, pas un commencement mais à une place que la parole, qui le nomme, lui assigne (p. 69).

Instinctivement, l'action de nommer les individus ne coïncide nullement dans l'esprit du locuteur à l'utilisation d'une classe particulière du lexique aux dépens d'une autre¹⁴. Elle est davantage perçue comme un enjeu social que la

¹¹ On mettra de côté, pour les besoins de l'argumentation, les cas marginaux de translations (*Jean* et *Pierre* qui deviennent tour à tour *John* et *Peter* dans les pays anglo-saxons et *Juan* et *Pablo* dans les pays hispaniques, mais, qui de toute façon, garderont leurs anthroponymes d'origine sur leurs pièces d'identité officielles) ou de changements de sexe qui font de *Michel*, *Michelle* (ou *Michèle*).

¹² Pour la même raison évoquée dans la note précédente, on passera sous silence les cas de lieux ayant changé de noms au cours de leur histoire.

¹³ Dans certaines cultures primitives qui privilégient les rites initiatiques, l'étiquette attribuée au porteur à sa naissance est provisoire : elle évolue avec lui. Par ailleurs, en langue des signes, mode de communication visuelle, le surnom (qui n'est pas le nom officiel mais qui se substitue à ce dernier dans les usages courants) est attribué par les autres membres de la communauté linguistique, en fonction d'une caractéristique physique ou psychologique saillante, considérée comme caractéristique du porteur.

¹⁴ Voilà qui explique sans doute que presque n'importe quelle occurrence peut être acceptée comme anthroponyme, pourvu que le lien avec le porteur soit officiellement attesté. Ainsi, tolère-t-on sans aucune difficulté l'existence de messieurs *Gros*, *Loup*, *Brun*, *Bateau*, *Oh*, *Ménager*, *Poliment* ou encore celle de *Bambi*, *Boubou*, *Merveille*, *Artémise*, *Jésus* ou de *Chrysanthème*, du côté des prénoms, une fois le moment de surprise et de moquerie passé.

littérature elle-même a largement exploité¹⁵ dans une dimension parfois métaphorique.

Par là même, on peut aisément en déduire que se livrer à une description morphosyntaxique du nom, comme nous nous proposons de le faire, n'a rien d'un lieu commun, puisque cette occurrence, qu'il s'agisse d'un Np ou d'un nom commun (désormais Nc) n'est pas instantanément perçue comme un « objet » grammatical par le locuteur qui l'emploie. Elle le devient cependant lorsque, insérée dans un groupe nominal (désormais Gn), elle doit nécessairement comporter des marques de genre, de nombre ou de cas, conformément aux règles d'accords de la langue en question. Ce sont ces considérations morphologiques et la relation du nom au déterminant et à l'adjectif, qu'elles impliquent, qui nous intéressent plus particulièrement.

Il nous reste à discuter d'un deuxième préjugé contre une telle description du nom. La division de la classe en deux catégories distinctes (Nc et Np) n'est pas nouvelle. Une fois les caractéristiques de chacune mises en lumière, l'essentiel sur la question serait dit. Reste à vérifier si la distinction est aussi aisée qu'il n'y paraît et si les critères qui la justifient communément sont aussi fiables que le laissent croire nos lointains souvenirs de l'école primaire.

¹⁵ En guise d'exemples, on se souviendra du nom du meurtrier choisi par Steeman dans son roman, *L'assassin habite au 21*. Il s'agit de *Mr Smith*, patronyme très répandu en Angleterre, choisi à dessein par l'auteur, car susceptible d'être appliqué au tout venant. L'ironie de l'intrigue veut que l'étiquette s'applique bel et bien à une pluralité d'individus. Plus loin dans le temps et dans un registre fort différent, on citera chez Chrétien de Troyes, le personnage de Perceval, à qui sa mère recommande, avant de le laisser rejoindre la cour du roi Arthur, de ne jamais demeurer trop longtemps en compagnie d'une personne dont il ignore le nom. Toujours chez le même auteur, Lancelot est longtemps désigné par une périphrase péjorative, signe de sa déchéance morale : *le chevalier à la charrette*. Sa véritable identité, connue dans un premier temps seulement de la reine Guenièvre, n'est dévoilée que très tardivement au lecteur et aux autres personnages.

III- Un problème morphosémantique posé par la délimitation des corpus Nc / Np : remise en question des critères généralement avancés

Ce qui vient d'être dit de l'enjeu social du Np hybride permet d'expliquer pourquoi c'est d'abord par le biais de l'anthroponyme que le locuteur accède en tout premier lieu au Np, en dehors, rappelons-le, de tout préjugé d'ordre grammatical. Ce biais est aussi essentiel qu'étroit car ce type d'occurrences ne saurait rendre compte, sur le plan morphosémantique, de l'ensemble des Np dont il est pourtant le prototype. Est-il utile, en effet, de préciser que la catégorie se distingue par une pluralité sémantico-référentielle (nom de titres, de monuments, de lieux, de reliefs, d'évènements, etc.) parfois problématique (faut-il y inclure les noms de périodes historiques ? Ceux de nationalités ?), qui s'accompagne d'une grande variété morphologique (Ø Np, article + Np, adjectif + Np (ou inversement), Nc + préposition + Nc, Nc + adjectif, proposition, groupe nominal, *etc.*)¹⁶ ? Cette dernière propriété explique notamment l'impossibilité d'établir un répertoire exhaustif du corpus (destiné à évoluer sans cesse), et par là même, fait douter de la pertinence d'une analyse morphologique fondée sur la seule bipartition Nc / Np.

Au-delà de la diversité de leurs formes, les Np posent une autre difficulté : celle de la mise en rapport systématique de l'occurrence et de son référent, relation qui doit nécessairement être établie pour que le locuteur reconnaisse le statut proprio du nom. D'aucuns objecteront qu'il en va de même pour les Nc dès lors qu'ils sont employés hors contexte autonymique : quand je parle d'une chaise en disant qu'elle est en bois, c'est nécessairement le référent que je vise et non l'occurrence elle-même. La différence majeure tient au fait que l'existence de cette dernière est nécessairement liée dans l'histoire de la langue à un cas de dérivation ou d'emprunt qu'il est le plus souvent possible de déterminer, à force de recherches. Autrement dit, *une chaise* (le référent) ne s'appelle sans doute pas *une chaise* (l'occurrence) par hasard. Cette norme d'usage propre à une langue donnée a sans aucun doute une raison d'être qui échappe le plus souvent au locuteur. Les occurrences de Nc sont donc le plus souvent motivées.

¹⁶ Ces schémas peuvent être respectivement illustrés par les occurrences suivantes : *Naples, la France, Saint-Denis* (la ville), *l'Arc de Triomphe, Nature Morte, Jeune fille lisant, Jeune fille à sa toilette* (titres de tableaux)

Pour les Np, il en va tout autrement. L'absence de motivation entre le porteur et l'occurrence n'empêche nullement l'acte d'identification,¹⁷ et même lorsque cette motivation existe,¹⁸ elle peut rester obscure, soit parce que sa connaissance est partagée par une communauté très restreinte, pour qui elle revêt un intérêt particulier (c'est par exemple le cas pour les noms de villages ou les Np qui réclament une érudition dans un domaine particulier), soit parce que cette connaissance n'a pas résisté à l'épreuve du temps.

Cette double difficulté, fondée sur le repérage formel et le lien étiquette / porteur, explique la nécessité pour le locuteur de recourir à un savoir extralinguistique, quant à l'interprétation et l'identification du Np. D'autant plus que cette dernière opération est souvent compromise par un trait distinctif qui vient la parasiter. Partons d'une expérience simple : dans un premier temps, présentons à un locuteur français le corpus suivant : *chat, Marseille, tapis, Milan*. Il sera normalement en mesure d'identifier ces quatre occurrences comme des noms et de les répartir, en raison de leur récurrence, entre les deux sous-ensembles Np / Nc. Dans un second temps, proposons à ce même locuteur ce second corpus qui réclame un plus grand savoir que le

¹⁷ À la question, « Pourquoi ton amie s'appelle-t-elle *Sandra* ? », on répondra spontanément : parce qu'au moins un de ses parents en a décidé ainsi et que c'est le prénom qui figure sur ses papiers officiels. La simple connaissance de cet acte de baptême lui suffit pour s'identifier et être reconnue en tant que telle. L'étymologie du prénom ou la connaissance d'autres *Sandra* ne m'apportera rien de plus, puisque l'ensemble des caractéristiques de mon amie (caractère, apparence physique, aptitudes intellectuelles, goûts vestimentaires ou culinaires, etc.) n'est pas contenu dans ce prénom. Voilà qui explique que toute plaisanterie mise à part, on puisse être noire et s'appeler *Blanche*, être brune et s'appeler *Blondine*, être lunatique et se prénommer *Constance*, ou encore exercer la profession d'avocat et porter le patronyme *Mercier*, être végétarien et s'appeler *M. Boucher*.

¹⁸ La théorie est particulièrement nuancée chez Mill, dans *Système de logique*. On citera à titre d'exemples son argumentation au sujet de l'occurrence *Dartmouth*, reprise (pour mieux la réfuter) par A. Gardiner : « [...] Une ville peut s'appeler *Dartmouth*, parce qu'elle est située à l'embouchure de la Dart. Mais le fait d'être située à l'embouchure de la Dart ne fait pas partie intégrante de la signification du mot *Dartmouth*. Si les sables venaient à obstruer l'embouchure de la rivière, ou si un tremblement de terre détournait son cours et l'éloignait de la ville, le nom de la ville ne serait pas pour cela nécessairement changé. Le fait de cette position de la ville n'entre pour rien dans la signification du nom ; car, s'il en était autrement, du moment où le fait cesserait d'être vrai, on ne continuerait pas de l'appeler du même nom » (A. Gardiner, 1954, 2005, p. 58).

Sans pour autant entrer dans la polémique qui dépasse de loin notre propos, on peut cependant présager que dans l'hypothèse évoquée par Mill, il y aurait de fortes chances pour que la ville de *Dartmouth* change de nom ou se voit attribuer une dénomination complémentaire. Dans ce cas, le toponyme d'origine serait conservé pour des raisons pratiques (le changement définitif engendrerait beaucoup de démarches au niveau national et international et serait vécu comme un véritable traumatisme pour les habitants de la ville) ainsi que pour assurer une espèce de devoir de mémoire, justement pour faire savoir aux générations futures que la ville de *Dartmouth* se situait originellement à l'embouchure de la Dart.

précédent : *Lamentin, ostensor, opercule*. On constatera aisément que la subdivision ne lui cause pas davantage de difficulté, et cela même s'il ignore les référents des noms en question. Il n'a aucune énigme là-dessous : à défaut de toujours pouvoir justifier la distinction Nc / Np d'un point de vue sémantico-référentiel (nous en avons expliqué précédemment la cause), le locuteur, aidé en cela par la tradition scolaire, se réfugie derrière des critères typographiques et morphosyntaxiques ambigus. La première partie de la description des Np dans la *Grammaire méthodique du français* (1994) est de ce point de vue, particulièrement éclairante. Elle nous servira d'appui pour la suite de notre exposé : « Les noms propres s'écrivent avec une majuscule, n'ont pas de déterminant (*Pierre, Paris*) ou bien se construisent avec un déterminant contraint, l'article défini (*le Rhin, les Vosges*) » (p. 175).

1- La question de la majuscule

Le premier préjugé couramment répandu concerne donc la typographie : l'emploi de la majuscule serait réservé au seul Np. Ce trait distinctif est ancré dans l'esprit du locuteur, dès ses premières années d'apprentissage. Nous nous permettons à ce propos de citer J. Lallot (2012)¹⁹ qui a su exprimer cette même constatation en termes clairs :

Une **hypothèse**²⁰ (que seule pourrait permettre de vérifier une enquête sociolinguistique) : pour tout Français âgé de 10 à 90 ans ayant fréquenté normalement l'école élémentaire, l'opposition nom propre (ci-après NP) – nom commun (ci- après NC) a le statut d'une *évidence*²¹. Entre autres à cause de la convention orthographique française qui impose d'affubler les Np d'une majuscule, tout sujet alphabétisé en français

- 1) sait (d'un de ces savoirs premiers et non réflexifs comme est celui des règles d'usage de la langue elle-même) qu'il existe, comme il existe des arbres et des chiens, des Np et des Nc ;
- 2) connaît la terminologie technique 'nom propre', 'nom commun' qui désigne ces espèces 'naturelles' (p. 327).

Cependant, si la majuscule est bel et bien un indice du statut proprial des occurrences, elle ne saurait pour autant être considérée comme un élément de définition. Prétendre le contraire, c'est vite oublier que cette convention ne concerne pas les seuls Np. De même, on notera, comme K. Jonasson (1994),

¹⁹ Il s'agit là d'une anthologie de travaux. Les références de l'article initial sont les suivantes : *L'invention du nom propre dans la tradition grecque ancienne*, 2007, pp. 233-246.

²⁰ En gras dans le texte initial.

²¹ En italiques dans le texte initial.

que beaucoup d'occurrences, originellement classées parmi les Np, ont perdu au fil de leur évolution d'emploi, le lien sémantico-référentiel avec le porteur, et avec lui, leur majuscule :

Existe-t-il vraiment des Npr français qui ne s'écrivent pas avec une majuscule ? Ce point pourra être discuté, comme on le verra. D'abord on constate que certains Npr ont été adoptés dans la langue pour désigner autre chose que le particulier auquel ils étaient associés à l'origine. Ils ont été lexicalisés dans cette nouvelle fonction à tel point que leur origine propre a parfois disparu. Il s'agit d'emplois métaphoriques comme *mécène*, *tartuffe*, *gavroche*, *dulcinée* ou métonymiques, comme *poubelle*, *watt*, etc. L'usage de la minuscule est parfois hésitant : on trouve *un Tartuffe* ou *un tartuffe*, *un Don Juan* ou *un don juan*. La perte de la majuscule est sans doute parallèle à celle du statut propre : le Npr est alors stocké dans la mémoire longue, associé non plus à un particulier mais à un concept (p. 30).

Cependant, la linguiste admet l'existence de disparités puisqu'elle ajoute le commentaire suivant :

En ce qui concerne les Npr métonymiques dénotant des œuvres ou des produits, on observe que les Npr de personne s'écrivent avec des majuscules, *un Renoir*, *le dernier Sagan*, *le nouveau Godard*. Aux Npr dénotant des produits venant d'une certaine région, on met en général la minuscule : *un morceau de brie*, *du champagne*, *un havane*, *du vieux saxe*. Cette différence est sans doute liée au fait que l'œuvre d'un artiste est souvent désignée par le Npr sans déterminant, elle est pour ainsi dire identifiée à son auteur, alors que ce n'est pas le cas du produit d'une région (*ibid.*).

Reste à savoir si le locuteur identifie spontanément les occurrences *brie*, *champagne* et *havane* dans ce même contexte comme de véritables Np ou comme des Nc. Voilà une question délicate à laquelle beaucoup, à l'instar d'A. Gardiner (*op. cit.*), refusent de se confronter :

[...] La question de savoir si certaines créations comme *une Ford* ou *un panama* méritent ou non le statut de noms propres est une affaire d'opinion, ou plutôt de sentiment linguistique²². [...] Ma conception se rapproche donc assez de la vision des Grecs anciens, selon laquelle un nom propre est simplement un nom plus authentiquement nom [...] que les autres (p. 68).

²² C'est aussi et surtout une affaire de savoir métalinguistique : la question du statut de ces occurrences se pose uniquement dès lors qu'on sait que *la Brie*, *la Havane* et *la Champagne* sont des toponymes qui ont pour référents des lieux particulièrement réputés pour une spécialité en particulier. En revanche, un locuteur qui ignore tout de Cuba et à qui on dit qu'*un havane* est un cigare, verra là une relation hyponyme / hyperonyme et ne s'interrogera nullement sur le caractère propre des occurrences.

Inversement, certaines occurrences, qui sont d'un point de vue purement lexical des Nc, prennent la majuscule, instaurant là encore des zones d'ambiguïté. Outre les cas des personnifications qui ne nous intéressent nullement ici, on remarque que les noms qui désignent des périodes historiques prennent la majuscule : *la Révolution, le Moyen Âge, la Libération, etc.*, Si la justification de K. Jonasson (*op. cit.*) peut paraître satisfaisante, elle ne justifie en rien l'exclusion des noms de mouvements littéraires et artistiques :

Ici il ne s'agit pas de la personnification d'un concept ou de la concrétisation d'une notion abstraite, mais de l'isolement et de la désignation d'un phénomène particulier proéminent, appartenant à la catégorie dénotée par le Nc. Il s'agit de moments et de périodes saillants dans l'histoire de France, et qui ont leur place incontestable dans la mémoire collective. Au besoin, ils pourront être identifiés à l'aide de coordonnées temporelles (et spatiales). Il me semble légitime de considérer ces expressions écrites avec une majuscule comme des Npr, dans la mesure où elles sont associées dans la mémoire à un seul et même phénomène²³ (p. 26).

Si on ajoute à cela la graphie problématique des noms d'ethnies et de nationalités (*les Français, les Blancs, les Noirs*), il semble bel et bien que le lien systématique établi entre le Np et la majuscule, une fois confronté aux cas particuliers, crée davantage de difficultés que d'éclaircissements.

Un autre argument vient fragiliser la primauté de ce critère de distinction : si on peut raisonnablement penser que la bipartition Nc / Np est manifeste dans la majorité des langues, cette convention typographique est, quant à elle, loin d'être universelle. D'autres langues européennes, pourtant elles aussi issues du latin, adoptent des usages bien différents. Contentons-nous de dire que l'anglais utilise la majuscule davantage que le français ; qu'en allemand, cette marque typographique est un trait distinctif non pas du Np exclusivement, mais de toute occurrence possédant le statut nominal ; et que l'espagnol et le portugais refusent la majuscule aux noms d'habitants²⁴. Nous finirons notre argumentation par un écho au corpus de

²³ On notera l'ambiguïté de cette règle puisqu'on écrit : *la guerre de Cent ans*, et non **la Guerre de Cent ans* ; *la guerre du Golfe* et non **la Guerre du Golf*.

²⁴ J. Molino (1982) nous donne l'occasion de prendre conscience d'un exemple de différenciation totalement étranger au français : « Certaines langues marquent morphologiquement la différence entre nom propre et nom commun : selon Hockett, en

grammaires sélectionnées pour cette étude. On remarque que les théoriciens des XVII^e et XVIII^e siècles font déjà parfaitement la distinction entre le Np et le Nc, à partir de critères qu'ils nous appartiendra d'exposer plus loin, sans avoir recours à une convention typologique quelconque. C'est dire si l'utilisation systématique de la majuscule, en plus d'être une règle d'usage, n'est pas aussi, la preuve d'une faiblesse du côté de la définition du Np, liée sans doute à la difficulté de délimiter le corpus.

2- La question du déterminant

La deuxième partie de la définition proposée par la *Grammaire méthodique du français* (1994) insiste sur une caractéristique morphosyntaxique attribuée au Np et sur laquelle nous reviendrons dans notre développement, tant elle est fondamentale dans les théories grammaticales des XVII^e et XVIII^e siècles. Les Np ne pourraient être précédés de déterminants, sauf dans des cas particuliers²⁵ (tels que les noms de massifs montagneux, de fleuves ou de pays).²⁶ L'impasse est évidente. On remarque que certaines occurrences, telles que les expressions définies, se construisent obligatoirement avec un article qui n'est en rien contraint, puisqu'il est motivé en genre. C'est ainsi qu'on parle de *la Tour Eiffel, de l'Arc de triomphe, du Jardin des Plantes, de la place de la Victoire* ou de *la Jeune fille à sa toilette*²⁷ (pour un titre de tableau).

Plus largement encore, les travaux récents de nombreux linguistes (G. Kleiber, M.-N. Gary-Prieur, K. Jonasson, M. Noailly pour ne citer que les plus connus) ont permis de légitimer l'emploi du déterminant devant le Np. La théorisation des emplois exemplaires, dénominatifs, métaphoriques et

fidjien, le morphème *ko* marque les noms propres alors que les noms communs sont caractérisés par le morphème *na* [HOCKETT, 1958, 311-312] » (p. 9).

²⁵ Les noms de restaurants, de cafés, d'hôtels ou de discothèques (*le Rostand, le Richelieu, le Napoléon, Le Sand*) représentent un cas particulier très intéressant traité par B. Bosredon et O. Guérin (2005). Les deux auteurs partent d'une observation toute simple : peu importe la nature du référent ou le sexe du porteur originel, l'article est toujours au masculin. C'est ainsi qu'on parlera *du Richelieu* ou *du Napoléon* qu'il s'agisse d'hôtels, de cliniques ou de discothèques.

²⁶ Dans ces cas-là, l'argument du déterminant contraint, unanimement repris, n'explique pas tout et laisse, par exemple, la question du genre (pourquoi *la* France et pourquoi *le* Japon ?) en suspens.

²⁷ On notera par ailleurs la perplexité du locuteur quant à la graphie de ces occurrences composées : faut-il écrire : *la Tour-Eiffel, la tour Eiffel, l'Arc de Triomphe, l'arc de Triomphe* ?

métonymiques²⁸ qu'ils ont contribué à mettre en lumière, a eu trois conséquences non négligeables. Premièrement, elle a permis de faire entrer dans la norme des tournures déjà connues de l'oral et perçues jusque là comme marginales, voire familières²⁹. Deuxièmement, elle a autorisé l'étude du Np en dehors de son usage prototypique, en défendant la thèse que le Gn de type [déterminant + Np] impliquait un sémantisme beaucoup plus large que le seul Np. Voilà l'argument qui est sans doute à l'origine du revirement des grammaires, qui se limitaient prudemment jusque là à l'étude du Np seul. La *Grammaire méthodique du français* (1994) n'est pas en reste :

Les grammaires et les travaux linguistiques ont longtemps privilégié les emplois du nom propre non modifié³⁰. Or, les autres emplois, considérés à tort comme marginaux, sont en fait très courants. D'autre part, s'il est commode de distinguer les emplois avec ou sans déterminant du nom propre, les seconds ne sauraient se décrire comme de simples transformations des noms propres en noms communs, même s'ils en acquièrent certaines propriétés. En fait, ils conservent les principales caractéristiques interprétatives des noms propres non modifiés (p. 176).

Troisième avantage non négligeable des travaux sur les emplois non prototypiques : cette orientation de recherche a permis à la linguistique de se réappropriier le Np, objet d'étude jusque là essentiellement abordé par la logique³¹.

²⁸ Illustrés respectivement par les exemples suivants : *Un Mitterrand aurait redressé le pays. / J'ai bien connu une certaine Nathalie à une époque. / Cette actrice est la nouvelle Marilyn Monroe. / Cette syntaxe, cette description, c'est du Balzac, forcément !*

²⁹ Comme dans ces différents exemples de notre invention : *Du Zola, j'en ai soupé quand j'étais à la fac ! / Ce mensonge, c'est du Jean tout craché ! / Avec tous les Marc Dutroux qui se promènent dans la nature, il vaut mieux rester sur ses gardes !*

³⁰ À ce stade de notre analyse, entendons par l'expression *Np non modifié*, le Np prototypique, c'est-à-dire dépourvu de déterminant. Nous nous réservons le droit de revenir plus loin sur cette dénomination plus complexe qu'il n'y paraît.

³¹ Les théories linguistiques sur le Np non prototypiques apparaissent comme une transposition et un développement de présentations antérieures déjà bien abouties, comme celle d'A. Gardiner (*ibid.*). Voilà qui démontre une fois de plus qu'en matière de Np, la linguistique est l'héritière incontestée de la logique : « Toutefois, il semble opportun de signaler certains emplois auxquels l'appellation de nom commun doit être refusée [...].

1° Remarquables sont l'aisance et la virtuosité avec lesquelles les langues européennes modernes emploient des noms propres pour attribuer à quelque autre personne ou à quelque autre lieu (réel ou supposé tel) un ou plusieurs traits caractéristiques que l'on ne souhaite pas préciser. Soient par exemple : *C'est un véritable Paderewski. On se passera bien d'autres Napoléon. Un Shakespeare ou un Goethe n'a pas besoin de publicité. [...] Bruxelles est un petit Paris. [...] De tels usages [...] donnent lieu à des nuances particulières [...]. Certains des emplois envisagés ici sont devenus si fréquents que la référence à l'entité de départ, désignée par le nom propre, devient de moins en moins nette, avant de disparaître complètement.*

En définitive, que déduire de la mise à distance argumentée des critères de la majuscule et de la détermination, dans la distinction Np / Nc ? D'après nous, deux choses fondamentales sont à retenir. Premièrement, il nous faut admettre que la bipartition ne saurait être perçue comme une opposition. Toute tentative dans ce sens, notamment par le biais d'une étude qui se proposerait de mettre en parallèle les deux, mènerait incontestablement à une impasse. Les Np et les Nc doivent au contraire être compris comme deux catégories complémentaires, telles qu'elles ont été définies dès l'Antiquité par les grammairiens alexandrins.³² Une telle approche se justifie d'autant plus qu'il n'est pas de Np qui ne soit susceptible de devenir Nc et inversement. Deuxièmement, nous pensons avoir démontré que toute tentative de définition et de distinction qui ferait l'économie du critère sémantico-référentiel au profit de traits purement syntaxiques (présence ou absence du déterminant) ou typographiques (présence ou absence de la majuscule) est vouée à l'échec. Par ailleurs, on l'oublie trop souvent que ce dernier critère, n'est pas une affaire d'analyse linguistique, mais de norme de présentation. C'est donc ailleurs qu'il nous faut chercher des distinctions entre des deux catégories.

Dans le cadre de la présente étude, mettons-nous désormais d'accord pour sélectionner les deux suivantes, conformes à celles établies originellement par les grammairiens antiques et reprises par ceux de notre corpus jusqu'à nos jours. Ainsi sera considérée comme un Nc toute occurrence qui dénote une classe d'individus aux propriétés communes, elle-même susceptible d'être subdivisée en ensembles plus restreints en fonction des propriétés sélectionnées³³. Sera considérée comme Np toute occurrence qui sélectionne dans une classe d'individus (dénotée par le Nc), un référent remarquable, digne d'être particularisé par une étiquette personnelle. Le Nc **globalise** tandis

2° Un second type d'emploi des noms propres que l'on peut considérer comme marginal, si l'on peut dire, résulte d'un dédoublement mental ou d'une démultiplication, de l'entité originelle. Par exemple : *Les miroirs qui l'entouraient lui renvoyaient l'image d'une douzaine de Jane. Assis à la table du petit déjeuner, John Fortescue leva les yeux, [...] il aperçut, lui renvoyant son regard, un John Fortescue plus jeune et plus avenant.* On obtient le même effet en latin avec *des Jupiter*, c'est-à-dire des représentations de Jupiter » (pp. 66-68).

³² Nous aurons l'occasion de revenir sur ces définitions pour voir, notamment, en quoi elles influencent la présentation du nom dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles.

³³ Ainsi, dans la classe des êtres humains, par ordre de généralité, je peux sélectionner la classe des femmes, la classe des hommes, la classe des adultes, la classe des enfants, la classe des Occidentaux, la classe des Orientaux, la classes des petits, la classes des grands, *etc.* La subdivision en classes est par là même infinie.

que le Np **individualise**. La complémentarité des deux catégories ne se limite pas à la possibilité de passer de l'une à l'autre par le biais du transfert métonymique (*La Havane / le havane*) ou métaphorique (*Don Juan / un don juan*) ou même par la création d'expressions définies (*le Jardin des Plantes*). Elle s'inscrit dans l'emploi même des deux types d'occurrences. En effet, en dehors des êtres humains et des lieux (pour lesquels l'attribution du nom particulier revêt un caractère obligatoire), tous les individus d'une même classe n'ont pas besoin d'être différenciés par un Np spécifique³⁴. Les référents auxquels on choisit d'en attribuer un sont nécessairement ceux qui se distinguent de la classe par des propriétés particulièrement saillantes, ou ceux qui prennent une importance particulière aux yeux de la communauté linguistique. Mais si le locuteur ne connaît pas le Np correspondant, il pourra toujours désigner le référent sous la forme d'une périphrase qui fera nécessairement réapparaître le Nc³⁵.

IV- De l'intérêt d'une étude de la classe du nom dans le cadre des grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles : exposé des différentes problématiques et justification du corpus et de la période

Nous pensons avoir démontré en quoi le nom était une classe de mots digne d'intérêt qui gagne à être débarrassée d'une part du préjugé au sujet du clivage Nc / Np et d'autre part du critère trompeur de la majuscule. Conformément à la ligne directrice annoncée plus haut, reste la justification du corpus. En effet, nous avons admis que l'un des principaux obstacles à l'adhésion du lecteur pouvait légitimement concerner l'intérêt d'une analyse grammaticale fondée sur une période aussi lointaine que celle que nous envisageons. Nous l'avons dit précédemment : les linguistes que nous avons cités plus haut ont beaucoup œuvré, en s'appuyant sur les travaux des logiciens, en faveur de la réhabilitation du Np dans le domaine des théories linguistiques. De ce fait, ils ont contribué à faire évoluer le discours grammatical sur cette catégorie auparavant marginalisée. En comparaison, le point de vue des auteurs que

³⁴ Nul besoin, au risque de saturer la mémoire des locuteurs, d'attribuer à chaque étoile, à chaque cours d'eau ou à chaque bosquet une étiquette personnelle.

³⁵ Par exemple : *Paris = la capitale du principal pays où l'on parle le français / Le Portugal = un petit pays européen qui a une frontière commune avec l'Espagne et au sein duquel on parle portugais.*

nous nous proposons d'étudier peut paraître à d'aucuns, bien balbutiant et par là même, inintéressant. Pour nous, qui nous proposons d'établir dans une volonté quasi archéologique, une genèse de la classe du nom, il en va tout autrement. La répartition des mots en classes (et par là même leurs définitions, les corpus qu'elles regroupent, leurs divisions internes ou encore des différents traits distinctifs qui permettent de les opposer), est le résultat d'un long processus qui s'est étalé sur plusieurs siècles. Le nom, parce qu'il s'agit d'une des classes les plus essentielles,³⁶ ne fait pas exception à la règle. C'est l'histoire de cette classe qu'il s'agit de retracer. Avant de présenter plus précisément les différents ouvrages du corpus et d'annoncer l'orientation générale de l'étude, nous aimerions recenser brièvement les aspects remarquables des théories des auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles, qui justifient selon nous une analyse approfondie.

1°- L'étude des mots ne saurait s'affranchir chez ces théoriciens du cadre théorique des parties d'oraison. À l'intérieur de ces dernières, le nom, en raison de son sémantisme particulier, de ses propriétés morphologiques et de ses relations sémantico-syntaxiques particulières avec d'autres classes, occupe déjà une place centrale. Il s'agit de déterminer comment sont décrites ces spécificités et pourquoi le nom, au-delà de son statut de partie d'oraison, est également considéré par certains auteurs du corpus comme une partie du discours³⁷ au côté du verbe. Une telle recherche sera l'occasion de répondre par ailleurs à d'autres interrogations complémentaires : quels sont les différents traits distinctifs qui permettent de le différencier du pronom avec lequel il entretient des similitudes sémantico syntaxiques ? En définitive, à quoi sert le nom pour les grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles ?

2°- Les caractéristiques morphologiques du nom et la volonté générale de calquer le modèle latin ont conduit beaucoup de théoriciens du corpus à proposer la thèse de l'existence des cas en français. Il s'agit là d'une hypothèse déjà fortement contestée à l'époque et qui au regard des occurrences pose évidemment problème. Néanmoins, elle a le mérite de soulever une double problématique. En l'absence de désinence casuelle comme en latin et en grec

³⁶ Nous reviendrons dans le corps de l'analyse sur cette notion d'essentialité.

³⁷ Nous reviendrons plus loin sur l'opposition possible entre « partie d'oraison » (ou « classe de mots ») et « partie du discours » que l'on retrouve chez quelques grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles.

ancien, sur quoi se fondent les auteurs qui se prononcent en faveur d'une telle analyse ? Inversement, quels sont les différents arguments présentés par les opposants ? D'un point de vue général, que nous enseigne la théorie casuelle ?

3°- En ce qui concerne plus spécifiquement le Nc, les grammairiens du corpus se sont pour la plupart intéressés à une possibilité de subdivisions. C'est ainsi qu'on voit émerger aux XVII^e et XVIII^e siècles une théorie des noms abstraits. Cette dernière est l'occasion de discussions complexes qui ont pour origine une polémique d'ordre sémantique qui trouve des échos jusqu'au XX^e siècle. De ce point de vue, il semble judicieux de se demander quels sens particuliers donner à l'adjectif *abstrait* dans ces grammaires, et en quoi ces différentes acceptions influencent le recensement des occurrences.

4°- L'hypothèse d'une déclinaison du nom français le rend indissociable dans les théories de l'époque, d'un autre corpus, l'article, dont la définition, le rôle syntaxique et parfois l'existence même, créent, là encore, la polémique. S'en suit alors un double questionnement : certains auteurs du début du XVII^e siècle s'interrogent sur la véritable utilité de cette occurrence. Cette problématique complexe ouvre la voie à deux orientations différentes. Pour une minorité d'auteurs fortement imprégnés des théories du XVI^e siècle, puisque le latin s'en passe aisément, pourquoi le français ne pourrait-il pas en faire autant ? Au contraire, si on part du principe que l'article est bel et bien présent en français, quelles acceptions particulières du nom introduit-il ? L'article constitue-t-il une classe de mots indépendante ou convient-il de le considérer comme une subdivision d'un ensemble plus large ? D'un point de vue interne, quelles occurrences admettre au sein des articles ? Quelles sont celles à exclure ? Sur quels critères se fonde la sélection ? La plupart des auteurs, qui reconnaissent l'existence de l'article, établissent d'ores et déjà la bipartition article défini / article indéfini. Comment les deux catégories sont-elles présentées et justifiées ? En quoi leurs emplois influencent-ils la présentation du Gn dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles ?

5°- Dans la quasi-totalité des grammaires du corpus, le nom est présenté comme une classe de mots bipartite qui inclut l'adjectif, corpus que nous considérons de nos jours comme parfaitement autonome. Si une telle conception peut surprendre un œil habitué à la répartition actuelle, elle s'insère néanmoins dans une logique d'analyse qu'il conviendra d'exposer. Dès lors,

deux questions fondamentales s'imposent : comment la subdivision nom substantif / nom adjectif est-elle justifiée et comment influence-t-elle la présentation générale de la classe ? Dans un deuxième temps, l'analyse des corpus laisse entendre que le nom adjectif est une catégorie à tiroirs à laquelle certains auteurs rattachent l'article, en raison de sa mise en relation systématique avec le nom substantif. Si l'article et l'adjectif qualificatif sont bel et bien des déterminants du nom au sens général du terme (dans la mesure où ils en précisent l'acception et la référence et subissent les mêmes variations morphologiques), les deux corpus s'opposent néanmoins par leurs rôles sémantico-syntaxiques et par leurs places dans le Gn (le premier est nécessairement antéposé au nom, tandis que le second est susceptible d'une plus grande mobilité). Quelles théories générales de la détermination nominale le regroupement (adjectif / article) engendre-t-il ?

6°- Dans le corpus, les problématiques liées au Gn ne s'arrêtent pas là. La définition du Np et celle de l'article débouchent sur une incompatibilité entre les deux occurrences. L'embaras des auteurs est manifeste : ils sont confrontés à une construction syntaxique dont ils ne peuvent nier l'existence mais qu'ils sont incapables de justifier. Il ne s'agit nullement pour nous d'aborder une opinion critique : la prise en compte de la séquence [article + Np] est, nous l'avons dit précédemment, très récente. Notre intérêt est tout autre : dans notre perspective générale d'analyse des discours grammaticaux, nous sommes davantage intéressée par les arguments théoriques qui marginalisent cet emploi. La question à laquelle il faut répondre est la suivante : quels sont les traits distinctifs recensés pour l'article et le Np qui empêchent la normalisation de la séquence ? Elle en engendre une seconde plus délicate : aux XVII^e et XVIII^e siècles, la séquence [article + Np] est bel et bien en usage. Aucun auteur ne se hasarde à le nier. Comment donc parvenir à traiter conjointement cette interdiction et l'existence d'occurrences manifestement contradictoires ?

7°- À l'intérieur de cette même catégorie ou classe de mots (c'est selon³⁸), se distingue une occurrence marginalisée, mais dont on retrouve la trace chez certains auteurs : il s'agit de l'article partitif.

³⁸ Nous avons fait le choix de donner au mot « catégorie » non pas le sens de « classe grammaticale », mais celui de subdivision d'une classe. Ainsi, l'article est considéré dans le

Ces différents centres d'intérêt, qui seront développés de manière organisée conformément au plan général qui va suivre, ne peuvent s'envisager de manière autonome. Les trois axes mis en gras dans la phrase qui suit, découlent des sept points précédemment introduits et constituent l'ossature de l'analyse. Ainsi, aux XVII^e et XVIII^e siècles, le nom est perçu comme **une partie du discours remarquable**, susceptible de **subdivisions sémantiques, morphologiques et syntaxiques**, dont l'étude est indissociable de la question globale et complexe de **la détermination par l'article et l'adjectif**.

Le corpus et les bornes chronologiques retenus dans la présente étude n'ont de ce fait pas été choisis par hasard. Attardons-nous dans un premier temps sur le premier. Les ouvrages sélectionnés appartiennent pour la plupart au corpus représentatif des grammaires françaises, tel qu'il est recensé par J.-M. Fournier (1998). Étant donné que notre analyse ne vise nullement l'exhaustivité, mais la représentativité, seules les plus connues et les plus susceptibles de mettre en lumière les différents points que nous entendons souligner, ont été retenues. Ce choix s'explique par une volonté d'étudier l'organisation et le contenu des théories. C'est le discours grammatical, autrement dit le point de vue de la norme, qui nous intéresse particulièrement. Les seules exceptions à la règle sont des dictionnaires de l'époque (parmi lesquels l'*Essai d'un dictionnaire universel* de Furetière (1685), différentes éditions du *Dictionnaire de l'Académie française*, ou encore l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences* (1751-1780)) et l'ouvrage de Vaugelas (1647), « le greffier de la langue française » (J.-C. Chevalier, 1967, p. 16), qui se présente davantage comme un recensement des règles du bon usage. Pour l'auteur, la norme et le bon goût ne sont pas ceux imposés par les grammairiens, mais ceux de l'élite intellectuelle de son époque, composée de grands auteurs et des gens de la cour. Vaugelas nous adresse à travers son ouvrage un état des lieux précieux du français correct et du français douteux de son époque, en marge du discours proprement grammatical, qui rend sa présence dans notre corpus primaire parfaitement légitime. Le corpus de grammaires proprement dit n'est pas uniforme. Les œuvres sélectionnées se divisent principalement en deux

corpus comme une classe de mots à part entière ou au contraire, comme une catégorie de l'adjectif, c'est-à-dire comme une subdivision de la classe de l'adjectif.

catégories. Certaines (celles de Régnier-Desmarais (1706), de l'abbé d'Olivet, *etc.*) sont des ouvrages d'académiciens et ont de ce fait pour objectif d'exposer de manière exhaustive l'étendue des connaissances grammaticales. Elles se présentent comme des ouvrages de référence, émanant d'une observation à la fois fine et exhaustive de la langue :

[...] J'ay fait au moins ce qui a peu dépendre de moy, & j'y ay employé tout ce que j'ai peu acquérir de lumières, par cinquante ans de réflexion sur notre Langue, par quelque connaissance des Langues voisines, & par trente-quatre ans d'assiduité dans les Assemblées de l'Académie où j'ay presque tousjours tenu la plume.

[...] Pour moy, chargé de la Grammaire Françoisse par une célèbre Compagnie ; & ayant en quelque sorte à suppléer pour elle, à ce que le public en attendoit, je me suis proposé de traiter les choses à fond sans me laisser rebuter par la secheresse de la plus ingrate et de la plus laborieuse de toutes les estudes [...] (Régnier-Desmarais, 1706, « Préface », pp. 1-5).

D'autres (comme celles de Maupas (1632³⁹), Fenne (1690), de Restaut (1730)), davantage à visée didactique, visent un public d'apprenants et s'avèrent davantage sélectives dans les sujets abordés, qui émanent, à en croire Maupas, non plus de l'enseignant mais des étudiants eux-mêmes :

Plusieurs auſſi d'entre'eux [= les apprenants] de bon esprit, me proposans les difficultez qui les travailloient [...] [je] couchois par eſcrit ces miénes observatiõs à meſure que les occaſions s'en preſentoient, ſans m'amuſer à eſpucher les Grammaires & institutions de cette langue, qu'autres pourroient avoir miſes en avant. Car ia ſoit que ie n'ignore qu'il y en a grãd nõbre, j'i eſt ce que ie n'ay iamais pensé avoir beſoin de les feuilleter, comme de fait, ie n'en ay leu pas une, me ſemblant plus expedient d'examiner indicieuſement l'uſage de nos parties d'oraiſon, que de recevoir pour reigle les advis d'autruy [...] (Maupas, 1632, « Préface », p. 2).

On peut légitimement attendre de ces ouvrages une sélection des objets d'étude, associée à des efforts de présentation et d'explications censés rendre le propos plus abordable. On est loin des objectifs ambitieux affichés par la grammaire académique de Régnier-Desmarais (1706). Néanmoins, dans le cadre de notre étude, ces deux types de grammaires apparaissent complémentaires. Par ailleurs, le désir d'émancipation de Maupas vis-à-vis de la suprématie des dogmes est loin de faire l'unanimité dans le corpus, comme en témoigne l'observation de l'abbé Vallart (1744), qui plaide implicitement

³⁹ Il s'agit de l'édition sélectionnée pour cette étude.

en faveur d'une continuité nécessaire des théories grammaticales. L'auteur aborde ainsi la problématique essentielle de l'influence théorique que les auteurs du corpus exercent les uns sur les autres :

Nous avons déjà un grand nombre de Grammaires Françaises ; mais dans ce grand nombre il n'y en a guères que trois qui ayent mérité l'estime du Public : ce sont celle de M. l'Abbé Régnier-Desmarais, qui est mort Secrétaire perpétuel de l'Académie Française ; celle du R. P. Buffier jésuite, & celle de M. Restaut, Avocat au Conseil. La Grammaire de M. Regnier est savante & exacte [...]. Le P. Buffier dit que cette Grammaire l'a mis en état de faire un plan plus sûr & plus commode. Il a donc mis dans la sienne une bonne partie de tout ce qu'il a trouvé de savant & d'exact dans l'Ouvrage du Secrétaire⁴⁰. [...] Pour M. Restaut, il a pris, comme il le dit lui-même, dans ces deux Grammaires tout ce qui se trouve de bon dans la sienne. [...]

Ces trois Messieurs ont donc bien mérité & de la France & de tous les Etrangers qui aiment la Langue Française (Vallart, 1744, « Préface », pp. IV-V).

À l'instar de l'auteur de la *Grammaire française*, nous aimerions à notre tour mettre en avant trois grammaires du corpus, qui se détachent de l'ensemble par les méthodes employées, la pertinence et le caractère approfondi de leurs exposés. Il s'agit de la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot (1660), surnommée généralement la *Grammaire* de Port-Royal (désormais *GGR*), la *Grammaire générale* de Beauzée (1767) (Désormais *GG*) et des *Vrais principes de la langue française* de Girard (1747). Au-delà de leurs titres, les similitudes entre les deux premières sont évidentes. Elles visent, à travers l'étude du français, l'ensemble des mécanismes du langage. Dans cette perspective, l'étude du français n'est que le support de leur mise en application et permet de les valider. Voilà dans quel sens particulier il convient d'interpréter l'adjectif « général ». Nous aurons l'occasion d'y revenir. C'est donc l'étude de la parole et plus exactement des « vrais fondemens de l'art de parler » (*GGR*, « Préface », p. 1) exercés par l'homme, seul sujet pensant, que visent explicitement Arnauld et Lancelot (1660) puis Beauzée (1767) :

[...] Puisque j'i la parole est un des plus grands avantages de l'homme, ce ne doit pas être une chose méprisable de posséder cet avantage avec toute la perfection qui convient à l'homme ; qui est de n'en avoir pas seulement l'usage,

⁴⁰ Il nous appartiendra de nuancer les propos de Vallart, en évaluant l'influence réelle de Régnier-Desmarais (1706) sur Buffier (1709).

mais d'en pénétrer aussi les raisons, & de faire par science ce que les autres font seulement par coutume (GGR, « Préface », p. 2).

Beauzée (1767), en insistant sur les liens indissociables entre la raison, la parole (faculté d'exprimer ses pensées) et le langage (mise en œuvre de la parole et donc de la raison), va même plus loin que ses prédécesseurs :

LE CRÉATEUR, comme l'observe Quintilien, ne nous a guères distingués du reste des animaux, que par le don de la parole & par la raison. Mais cette raison, dont la possession seule nous élève au-dessus des brutes [...] à quoi nous servirait-elle, comment se manifesterait-elle en nous, si nous n'avions la faculté d'exprimer nos pensées par la parole ? C'est du Langage qu'elle emprunte immédiatement les lumières qui font sa gloire ; c'est en quelque sorte dans le Langage qu'elle prend sa source, parce que c'est par le Langage qu'elle se communique & qu'elle transmet l'image de la pensée (GG, « Préface », p. 1).

La grammaire de Girard (1747) est au contraire, comme son nom l'indique, une grammaire du français dans laquelle la langue est étudiée pour elle-même. Elle suit, en cela, une méthode d'analyse radicalement différente. Mésestimée à son époque, elle se distingue, dans le traitement des parties d'oraison, par un certain nombre d'innovations terminologiques et de liberté de répartition, qui témoignent d'une volonté de mettre à distance les théories grammaticales en vigueur. Ce désir de rupture, parfois très (trop ?) affirmé, a le mérite de déboucher sur des analyses avant-gardistes sur lesquelles nous ne manquerons pas de revenir.

Il nous faut également justifier la présence dans notre corpus de la grammaire de Vallange (1721), œuvre assez méconnue et singulière de la période, qui se distingue par la volonté paradoxale de suivre un certain nombre de principes présentés par Port-Royal (1660)⁴¹ tout en restant ancrée dans une tradition grammaticale déjà datée⁴². L'admiration qu'il éprouve pour ses trois prédécesseurs n'empêche nullement Vallart (1744) de prendre ses distances avec eux sur un certain nombre d'analyses qu'il s'empresse de détailler à la suite de son éloge.

Avec ces deux exemples, nous touchons du doigt l'un des objectifs principaux de notre analyse, à savoir : mettre en lumière les continuités, mais également les divergences, voire les remises en question qui jalonnent l'histoire du nom en tant que partie d'oraison. Un tel examen nécessitait la

⁴¹ L'influence d'Arnauld et de Lancelot (1660) est manifeste jusque dans le titre choisi par Vallange (1721) : *Grammaire française raisonnée*.

⁴² La position de Vallange sur l'article (voir la troisième partie) en est un exemple flagrant.

prise en compte d'une période suffisamment étendue. C'est cette dernière qu'il convient à présent de justifier.

Nous défendons, à travers les pages qui suivent, la thèse selon laquelle les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles témoignent de l'émergence de théories générales (certes contrastées) de la classe du nom et de la détermination. Ce phénomène, parce qu'il est en grande partie le fruit d'un faisceau de réflexions antérieures, n'est pas apparu du jour au lendemain. Voilà pourquoi notre corpus primaire comprend des ouvrages de la fin du XVI^e siècle (tels que *Institutions de la langue françoise* de J. Pillot (1561), *Traicté de la grammaire françoise* de R. Estienne, ou encore *Elémens ou Institutions de la langue françoise* de J. Bosquet (1586)), qui permettent de dresser un bilan des théories grammaticales de l'époque précédente, de constituer ainsi une transition intéressante vers le corpus des grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles. La grammaire de Condillac (1798), dernier ouvrage majeur publié au XVIII^e siècle, ferme le corpus. À l'intérieur de ces deux bornes chronologiques, les ouvrages sélectionnés laissent apparaître un contraste évident, au service de notre analyse : les premières grammaires⁴³ proposent plus volontiers une étude de la langue teintée de latinisme, qu'il s'agisse des procédés d'analyse et de leur présentation, ou même des théories proposées. Celles de la fin du corpus témoignent d'une volonté de mise à distance. Cette opposition mérite bien évidemment d'être explicitée et nuancée⁴⁴.

Avant d'entamer la dernière partie de cette introduction, nous proposons de résumer brièvement le cheminement qui a été le nôtre jusque-là. Nous sommes partie d'un point de vue général pour démontrer à la fois les écueils (impression de saturation des connaissances sur le sujet, recours à des traits distinctifs erronés pour définir les deux catégories de noms) et la nécessité du retour à une étude du nom en tant que classe de mot proprement dite. Par la suite, nous avons cherché à justifier le bien-fondé de notre étude en nous demandant ce qui dans les théories des XVII^e et XVIII^e siècles, pouvait

⁴³ Nous nous interrogerons plus loin sur la pertinence d'une telle délimitation.

⁴⁴ Nous verrons par exemple qu'elle ne suit pas strictement des règles chronologiques. La Grammaire de Port-Royal qui date de 1660 appartient à la seconde catégorie, tandis que celles de Régnier-Desmarais (1706) et de Vallart (1744) qui lui sont pourtant postérieures, appartiennent sans doute à la première.

s'avérer digne d'intérêt. Nous avons constaté que la définition et la délimitation des parties d'oraison (parfois bien différentes de celles qui nous sont familières) ainsi que la place particulière du nom (unité grammaticale double à plus d'un titre) à l'intérieur de ce mode de répartitions, méritaient amplement une analyse approfondie. Il nous restait encore à justifier le choix des ouvrages, ainsi que la période sélectionnés. Il s'agit dans cette dernière sous-partie de présenter le plan détaillé de l'étude qui va suivre. Pour ce faire, nous choisissons de proposer, pour chacune des trois parties annoncées, une série de questions, qui constituent les différentes problématiques qui seront abordées.

V- Dernières précisions et plan pour une analyse du nom dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles

Avant d'évoquer notre plan général, il convient d'apporter trois précisions de taille. Nous avons dit précédemment que dans les grammaires du corpus, le nom et l'adjectif formaient en règle générale une même partie d'oraison. Les auteurs concernés ont donc cette bipartition à l'esprit lorsqu'ils évoquent, sans précision particulière, la classe dans sa globalité. Cependant, dans notre étude, lorsque nous évoquerons, notamment dans notre deuxième partie, les différents classements des occurrences, c'est exclusivement ceux des Nc et des Np dont il sera question.

Deuxièmement, notre objectif d'étude ne vise nullement l'exhaustivité. Ainsi, qu'il s'agisse du Nc ou du Np, nous ne tiendrons compte que du nom prototypique. Voilà qui exclut pour les premiers, les noms composés (du type *table à repasser, une belle-sœur*), et pour les seconds, les noms de titre qui constituent des subdivisions particulières très peu étudiés dans le corpus et qui n'ont pas leur place dans une analyse qui vise la généralité.

De même, les occurrences ne seront envisagées que dans le cadre du Gn de type déterminant + N + adjectif (ou adjectif + N). Les relations sémantico syntaxiques que les noms et les verbes entretiennent, évoquées brièvement dans la première partie, nous semblent rattachées à d'autres problématiques fort éloignées de celles qui nous concernent présentement.

Enfin, le caractère bien souvent achronologique des différentes thèses proposées par les auteurs du corpus nous a incitée à privilégier, lorsque c'était

possible, une approche thématique aux dépens de la dimension purement historique. Ce choix méthodologique pleinement assumé peut donner au lecteur l'impression faussée que les grammaires du corpus sont traitées de manière juxtaposée, comme si elles étaient contemporaines. C'est d'autant plus vrai que certains auteurs se louent ou se contredisent nommément, alors que plusieurs décennies les séparent. Il s'agit là d'un écueil auquel nous avons voulu remédier en précisant systématiquement les dates de publication des ouvrages.

Ainsi, notre première partie intitulée (« Les parties d'oraison aux XVII^e et XVIII^e siècles : de la description des classes de mots et plus particulièrement, des noms ») permettra, à partir de la présentation des différentes présentations de la subdivision des unités grammaticales, de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est l'utilité, et par là même, la légitimité des parties d'oraison chez les grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles ? Que sont-elles susceptibles de nous apprendre sur les théories générales du langage ?
- Quels sont les différents traits distinctifs (sémantiques, syntaxiques et morphologiques) qui légitiment la répartition ? Sont-ils appliqués de manière uniforme dans le corpus ? Permettent-ils de regrouper certaines parties d'oraison ?
- Dans quel ordre particulier les subdivisions sont-elles présentées ? Cet ordre est-il susceptible de varier dans le corpus ? Si oui, en fonction de quel objectif d'analyse ?
- Pourquoi le nom occupe-t-il une place centrale ? Quelles relations particulières entretient-il avec les autres parties d'oraison ? Comment les différentes subdivisions qui le concernent (nom / adjectif, Nc / Np) sont-elles justifiées ? Au contraire, sur quels critères et sous quelle présentation, l'adjectif gagne-t-il son autonomie chez deux auteurs du corpus ?

La deuxième partie (« Classements morphologiques, syntaxiques et sémantiques des noms substantifs aux XVII^e et XVIII^e siècles ») s'intéresse aux différentes subdivisions du Nc et du Np et sur les critères et les

justifications qui les autorisent. Elle permettra notamment de mettre en parallèle un premier modèle de répartitions purement lexicologique et un second, davantage porté sur des considérations sémantico-syntaxiques. Là encore, nous saisissons l'occasion de nous interroger sur les points suivants :

- Quels sont les intérêts et les limites du classement lexicologique, essentiellement en vigueur dans les premières grammaires du corpus ?
- Sur quels critères les classements sémantico-syntaxiques sont-ils introduits ?
- Quelles sont les différentes problématiques sémantiques liées aux noms abstraits et comment influencent-elles le relevé du corpus ?
- En dehors de cette dernière subdivision qui intéresse la majorité des auteurs, existe-t-il, aux XVII^e et XVIII^e siècles, d'autres répartitions internes à la catégorie des Nc ?
- Comment les rares répartitions des Np sont-elles présentées ?
- En définitive, peut-on légitimement parler d'une théorie uniforme et cohérente des classements des noms ?

Notre troisième et dernière partie (« La détermination des noms aux XVII^e et XVIII^e siècles : de la description de la classe des articles ») concerne plus particulièrement les relations que le nom entretient avec l'article, une autre partie d'oraison, à la légitimité parfois contestée. Dans le corpus, ce dernier est indissociable, nous l'avons vu plus haut, de la question de la déclinaison, théorie particulièrement controversée. Il s'agira dès lors de répondre aux questions suivantes :

- Quel est le rôle sémantico-syntaxique joué par cette classe dans le cadre du Gn et quelle est son influence sur les différentes acceptions du nom, dans le corpus ?
- Quelles sont les occurrences à regrouper sous l'appellation d'articles et en fonction de quels critères ? Nous verrons que ces derniers sont variables d'un auteur à l'autre. Peut-on évoquer, à travers les différentes études proposées, les prémisses d'une théorie générale, non plus seulement de l'article, mais de la détermination dans son ensemble ?

- D'une façon plus générale, quel est le statut accordé à l'article dans le cadre des parties d'oraison aux XVII^e et XVIII^e siècles? Celui de catégorie de l'adjectif? Celui de particule ou au contraire celui de classe grammaticale à part entière?
- En quoi la présence de l'article, obligatoire dans le Gn prototypique, permet-elle de défendre ou au contraire, de contester la théorie des cas, et par là même, celle de la déclinaison des noms, en français?
- En ce qui concerne plus particulièrement le Np, quelles sont les données théoriques qui freinent sa mise en relation avec l'article? Dans quels cas la séquence est-elle tolérée et comment cet usage est-il alors justifié?
- Quels sont les traits qui permettent aux auteurs, qui abordent la question, de différencier la préposition du partitif? Comment la dimension partitive est-elle explicitée?

-

En guise de conclusion, nous croyons nécessaire d'insister sur un dernier point relatif à notre méthode de travail. Bien évidemment, les préoccupations linguistiques mises en évidence dans le corpus semblent, à juste titre, éloignées de celles que nous connaissons de nos jours. À titre d'exemple, prenons la normalisation du Gn de type [déterminant + Np], ou encore la liste définitive des huit classes de mots, au sein de laquelle les statuts de l'article et de l'adjectif ne font plus débat. Voilà la preuve incontestable que les pratiques langagières, et avec elles, les théories grammaticales qui les autorisent et les explicitent, sont en perpétuelle évolution. Une telle mise en perspective est nécessaire pour comprendre et apprécier à leur juste valeur les exposés des auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles. Ces analyses ne doivent nullement être perçues comme des commentaires archaïques, mais comme un état des lieux des connaissances grammaticales, riche d'enseignements, établi à une période donnée. Ce dernier ne saurait faire l'objet d'aucun préjugé d'ordre qualitatif : il semble en effet évident que nous en savons de nos jours plus sur le nom et les classes de mots en général que les grammairiens des époques passées⁴⁵. De

⁴⁵ Si les théories sur la classe du nom et sur les parties d'oraison en général étaient restées sensiblement les mêmes depuis le XVII^e siècle, la présente étude n'aurait aucune raison d'être.

ce fait, se livrer à une comparaison systématique entre les théories de l'époque et celles qui sont actuellement mise en avant, n'a aucun sens. Pour autant, la mise en parallèle (on l'aura bien compris, non pas dans une démarche qui vise l'opposition) reste intéressante dans la mesure où elle permet de mieux comprendre les enjeux des différentes problématiques du corpus. C'est ce lien nécessaire entre le passé et le présent (qui sous-tend toute recherche dans le domaine de l'histoire des idées linguistiques, notamment par la mise en lumière de continuations et de ruptures) que nous avons voulu privilégier, en créant, lorsque cela était possible, des échos entre les centres d'intérêt des auteurs du corpus et ceux de linguistes beaucoup plus proches de nous.

Première partie

Présentation des parties d'oraison aux XVII^e et XVIII^e siècles : de la description des classes de mots, et plus particulièrement des noms.

Oraison. Terme de grammaire, lequel signifie *discours* (Il y a huit parties d'oraison *l'article, le nom, le pronom, le verbe, l'adverbe, la proposition, la conjonction, l'interjection*).

Quintilien nous apprend li 1 ch. 5 que l'oraison consiste en ces trois choses : 1^o- qu'elle soit correcte, *emendata*, 2^o- qu'elle soit claire, *dilucida*, 3^o- qu'elle soit ornée, *ornata*. On pourroit ajouter une quatrième condition qui est la convenance, *aptè dicere*, mais la plupart des Grammairiens la mettent dans le rang des ornemens du discours. Ces trois perfections ont autant de vices opposez (Richelet, 1680, p. 763).

I- Introduction - L'exposé général des parties d'oraison dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles : une mise en perspective nécessaire à l'analyse de la classe du nom dans le corpus.

Il conviendrait dans un premier temps de s'interroger sur le titre donné à cette première partie et sur la ligne directrice qu'il annonce. Un lecteur peu averti pourrait en effet se demander à juste titre pourquoi choisir un angle d'attaque aussi vaste que l'étude générale des parties d'oraison, après avoir clairement annoncé dès le titre du mémoire, une orientation ciblée : le nom. Il nous faut donc défendre la thèse selon laquelle l'analyse de cette classe, dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles, nécessite au préalable une mise en perspective qui dépasse la prise en compte des caractéristiques typologiques de l'occurrence. Trois arguments complémentaires nous confortent dans cette voie.

Le premier ne concerne pas spécifiquement notre corpus de grammaires. Partons d'un principe communément admis. Chaque type de mots se distingue par un ensemble de propriétés positionnelles⁴⁶, morphologiques⁴⁷ et catégorielles⁴⁸, qui selon la définition qu'en donnent M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul (1994), « spécifient la nature des éléments susceptibles de remplir une fonction donnée » (p. 107). Néanmoins, dans le discours oral ou écrit, une classe ne peut être envisagée de façon autonome. C'est l'agencement organisé des différentes occurrences qui contribue à la validité du propos et qui justifie la définition d'ordre syntaxique accordée parfois à la phrase. Cette dernière est en effet perçue bien souvent comme :

⁴⁶ Par exemple, dans la phrase déclarative canonique, le nom en position sujet se place avant le verbe. Dans la phrase interrogative, il est après. L'adjectif se place juste avant ou juste après le nom lorsqu'il est épithète, après le verbe lorsqu'il est attribut.

⁴⁷ Le nom et le pronom, lorsqu'ils sont en position sujet, régissent l'accord en personne et en nombre du verbe. Le nom commande celui de l'adjectif, etc.

⁴⁸ Le nom et le pronom partagent la caractéristique d'occuper le plus souvent la fonction sujet, même si cette dernière peut être prise par n'importe quel type de mots. Aux trois types de propriétés précédemment citées s'ajoute un aspect qu'on pourrait qualifier d'« interprétatif » très présent dans notre corpus de grammaires » défini par *La grammaire méthodique* (1994) comme celui qui associe « à une fonction syntaxique un rôle sémantique dans la structure sémantique de la phrase » (*ibid.*). Nous constaterons en effet plus loin que les grammairiens français des XVII^e et XVIII^e siècles ont tendance à confondre la nature et la fonction syntaxique des occurrences : l'adjectif tend à être cantonné à la fonction épithète, le nom à la fonction sujet.

[...] Un assemblage de mots grammatical, c'est-à-dire conforme à des règles de construction. Pour J. Dubois et R. Lagane [1973 :14], par exemple, la phrase se définit d'abord par sa cohérence syntaxique :

« Les phrases sont des suites de mots ordonnées d'une certaine manière, qui entretiennent entre eux certaines relations, c'est-à-dire qui répondent à certaines règles de grammaire et qui ont un certain sens » (M. Riegel, J.-C. Pellat & R. Rioul, 1994, p. 104).

Les différents mots entretiennent donc une relation d'interdépendance, que l'étymologie laisse parfois deviner. Ainsi, de ce point de vue, qui ne voit pas le lien évident entre les désignations suivantes : « nom » et « pronom », « verbe » « adverbe » ? Sur le plan purement syntaxique cette fois, qui peut nier que le verbe suppose un nom ou un pronom, que l'adjectif et l'article nécessitent la présence d'un nom ?

Dans un deuxième temps, il nous faut prendre en compte une donnée importante de l'histoire des parties d'oraison dont nous nous proposons de retracer les étapes importantes, dans les lignes suivantes. L'émergence progressive de chaque classe se fonde sur la prise en compte de ses propriétés particulières, considérées par opposition à celles des autres. Ces comparaisons permettent de mettre à jour des similitudes et des différences fondamentales, suffisamment importantes pour justifier une séparation. Ainsi, pour prendre un exemple concret, la division en deux classes distinctes du nom et du verbe s'explique par le fait que, bien que ces deux mots soient susceptibles de variations morphologiques, le verbe est de manière traditionnelle, associé à l'expression de l'action et du temps⁴⁹, tandis que le nom est volontiers perçu comme celui qui désigne des êtres, des choses et plus largement des substances, avec toute l'ambiguïté que suppose ce mot⁵⁰. Mais les deux occurrences se distinguent de l'adverbe avec lequel elles peuvent néanmoins apparaître et qui est une unité invariable et généralement facultative. Pareillement, nous verrons que, dans le corpus, les similitudes entre le nom et l'adjectif l'ont longtemps emporté sur les oppositions, ce qui a contribué à maintenir ensemble les deux occurrences dans la même classe. Retenons de la démonstration que pour appréhender un type de mots en particulier, il faut le

⁴⁹ Nous aurons l'occasion d'y revenir longuement.

⁵⁰ Nous verrons d'ailleurs plus loin à quel point la définition restrictive qui lui a été longtemps accordée par les auteurs du corpus est à l'origine de difficultés, notamment en ce qui concerne la prise en compte des noms abstraits (voir la deuxième partie).

faire dans le cadre général, composé par l'ensemble des classes, perçu comme un système complexe d'unités.

Notons dans un troisième temps que l'exposé sur les différentes parties d'oraison constitue dans les ouvrages du corpus une étape essentielle, qui intervient généralement juste après l'analyse des sons. Les types de mots y sont généralement envisagés dans un ordre particulier qui varie en fonction de l'orientation choisie par les auteurs⁵¹, les uns après les autres, sous la forme de développements le plus souvent autonomes. Il s'agit généralement de présenter une définition de chacun d'entre eux, d'exposer les principales propriétés morphologiques, sémantiques et syntaxiques qui les caractérisent et d'évoquer leurs emplois. Cette prise en considération générale des différentes unités qui composent l'énoncé n'empêche pas les auteurs de remarquer que le nom est une occurrence spéciale. Au contraire, elle devient même un argument supplémentaire en faveur de cette thèse : si le nom est une occurrence digne d'intérêt, c'est justement parce qu'elle se distingue des autres d'une manière toute particulière qu'il nous appartiendra de présenter dans les lignes qui suivent. Il nous apparaissait donc d'autant plus légitime de procéder de même. Ce choix d'analyse réclame néanmoins les étapes préliminaires que voici.

⁵¹ Nous reviendrons plus loin sur cet aspect essentiel.

II- Données préalables à l'étude des parties d'oraison au sein des grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles : origines, controverses et problématiques

1- Les parties d'oraison : rappel des origines gréco-latines du cadre théorique

Avant de procéder à l'analyse de la catégorie du nom telle qu'elle apparaît dans le cadre général des parties d'oraison aux XVII^e et XVIII^e siècles, il nous semble nécessaire de rappeler en préambule quelques éléments sur les étapes de construction de cette répartition et les nombreuses contestations auxquelles elle a dû faire face⁵².

Les types de mots, ou plus volontiers parties d'oraison dans notre corpus de grammaires, sont généralement présentés comme « [des] **classes de mots** ou [des] **types de mots** vérifiant une ou plusieurs propriétés communes⁵³ » (M. Riegel, J.-C. Pellat, R. Rioul, *op. cit.*, p. 18).

Les définitions proposées pour les différentes classes s'appuient sur des critères essentiellement notionnels, morphologiques et distributionnels. Si, actuellement, les grammaires sont à peu près unanimes⁵⁴ pour dénombrer neuf classes de mots, (à savoir : le nom, l'article, l'adjectif, le pronom, le verbe, l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection), cette liste s'est constituée très progressivement. Ce consensus est, au contraire, le fruit d'une lente et longue évolution (jalonnée par bon nombre de remises en cause) qui prend sa source dans ce que J. Lallot (1988) décide de nommer « la préhistoire de la partition du discours » (p. 11). Dans son développement, l'auteur insiste sur l'importance de la contribution de Platon, dans l'élaboration des deux premières répartitions que sont le nom et le verbe. Il faut en effet reconnaître dans *le Cratyle* et *le Sophiste*, deux dialogues, qui traitent de la conformité du langage aux « choses », deux étapes fondamentales de l'élaboration des parties d'oraison. C'est dans le premier, qu'apparaît l'opposition entre deux éléments nécessaires à la constitution d'un énoncé complet (le *logos*). Entendons par là,

⁵² Certains de ces débats sont par ailleurs toujours d'actualité.

⁵³ Les expressions sont mises en gras chez les auteurs.

⁵⁴ La suite de notre introduction permettra de mettre en lumière certaines divergences fondées sur des remises en question de cette classification rigides des mots.

le *rhēma* (traduit plus tard par « verbe », mais qui n'a pas chez l'auteur une définition si restrictive⁵⁵) et *l'onoma*, le nom :

Socrate - [...] Voilà comment, nous aussi, nous ferons correspondre les éléments aux choses ; une chose unique trouvera son correspondant dans l'élément unique qui semble lui convenir, ou dans des éléments multiples : nous ferons alors ce qu'on appelle des syllabes, puis, en associant ces syllabes à leur tour, nous obtiendrons **les noms et les verbes** ; et **en continuant, avec les noms et les verbes nous formerons un grand et bel ensemble, semblable au tableau que produit la peinture : ce sera ici l'énoncé**⁵⁶, un produit de la science des dénominations ou de la science des discours, ou, en tout cas, de la science appropriée (Platon, *Cratyle*, 424 e- 425 a).

Pour L. Giard (1983), la controverse sur l'origine des mots dans le *Cratyle* n'est qu'une étape intermédiaire qui sert de tremplin à une ambition plus vaste : l'accès à la connaissance. Ainsi, l'étude du langage ne serait pas le véritable objectif de Platon :

La langue est-elle le fruit de la nature (phusis⁵⁷), auquel cas entre le mot et la chose il y aurait comme un accord de nature justement et le mot, dans sa conformité à la chose, dirait l'essence de la chose. Ou bien la langue est-elle le fruit d'une convention sociale (nomos), auquel cas le nom désignerait la chose par commodité sans en dire rien d'essentiel [...].

Ce recours partiel à la langue prise comme lieu d'exercice de la réflexion philosophique est caractérisé dans son état transitoire par la position finale de Socrate. Celui-ci ne croit à la justesse des noms ni à la manière d'Hermogène (les noms sont justes, car ils sont constitutionnels et liés au seul usage), ni à la manière de Cratyle (ils sont justes, car ils sont fabriqués par imitation de la nature des choses et le législateur n'a pu se tromper) [...]. La conclusion à laquelle Socrate se félicite d'aboutir concerne, dit-il « la méthode nécessaire pour apprendre ou pour découvrir le réel » ; il juge avoir établi, avec l'accord de ses deux interlocuteurs, que « *ce n'est pas des mots qu'il faut partir, mais que, pour apprendre et pour chercher le réel, c'est du réel lui-même qu'il faut partir* » (439 b). Autrement dit, la langue n'était dans le *Cratyle* qu'un maillon intermédiaire dans la quête du savoir (pp. 11-12).

Dans « Strates chronologiques dans le lexique technique des grammairiens grecs [...] », J. Lallot (2012)⁵⁸ se propose entre autres de retracer la genèse et l'évolution des appellations des deux premières classes de mots, ὄνομα (*onoma*) et ῥῆμα (*rhēma*), en grec ancien : Au cours de ses explications, l'auteur démontre implicitement que ces deux termes n'avaient pas, à

⁵⁵ J. Lallot, qui note que ce mot est employé chez Platon aussi bien pour désigner le verbe que certaines locutions nominales, lui préfère la traduction de « prédicat d'une proposition » (*op. cit.*, p. 12)

⁵⁶ Extrait mis en gras par nos soins.

⁵⁷ Les occurrences grecques sont soulignées dans le texte original.

⁵⁸ Cet article a été publié initialement en 1996 dans *La terminologie linguistique (Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, t. VI)*, pp. 51-66.

l'origine, l'acception restreinte (« le nom » / « le verbe ») que nous leur accordons traditionnellement :

C'est un fait connu que le mot ὄνομα, formellement très comparable à l'arménien *anun*, mais qui se laisse aussi rapprocher de formes plus ou moins voisines dans de nombreuses langues indo-européennes, apparaît en grec comme un très ancien vocable étymologiquement immotivé. Il désigne d'abord et continuera très longtemps à désigner *par excellence*, le nom [...] propre de personne (homme ou dieu). Par extension, il se prêtera progressivement à désigner toute entité linguistique dénotative, qu'elle fasse référence à un être singulier, à une classe d'objets ou encore à des référents plus abstraits, tels que des actions, des états, des qualités. Les ὀνοματα sont alors quelque chose comme les 'mots', le 'vocabulaire' caractéristique d'un idiome – à l'exclusion de mots simplement porteurs de signification grammaticale (J. Lallot, *op. cit.*, pp. 179-180).

À la différence de ὄνομα, vocable hérité de l'indo-européen, ῥῆμα est selon toute probabilité une création grecque. Inconnu de l'épopée ancienne, il apparaît dès la lyrique archaïque (Archiloque, Théognis, Simonide, Pindare). Attesté en prose depuis Hérodote, sa fréquence est faible avant le IV^e siècle. [...] Conformément à sa formation de dérivé déverbal en –μα, le mot signifie, de manière assez vague, 'ce qui est dit', 'locution', 'mot', 'parole(s)', 'propos' ; on n'est pas étonné de le trouver à l'occasion contrasté avec divers mots désignant des 'actes', des réalités tangibles, etc. Chez Platon lui-même, et notamment dans *le Cratyle*, ῥῆμα s'oppose volontiers à ὄνομα comme la 'locution' étymologique sous-jacente au nom lui-même ; il est alors proche de λόγος dans l'acception [...] de 'formulation analytique manifestant en clair le contenu sémantique d'un nom' (J. Lallot, *op. cit.*, p. 183).

Le Sophiste, dialogue postérieur, permet à Platon de préciser le rôle joué par le *rhēma* et *l'onoma*, dans la constitution du *logos*, de l'énoncé⁵⁹. Le passage qui suit est particulièrement explicite à ce sujet :

L'Étranger - De la même façon, quand on dit « lion, cerf, cheval » et tous les noms qu'on a pu donner à ceux qui accomplissent les actions, cette succession ne constitue toujours pas un énoncé. Car dans un cas comme dans l'autre, les paroles proférées ne font référence ni à une action ni à une absence d'action, ni à la réalité d'un être ni d'un non-être, **tant qu'on n'a pas mêlé les noms et les verbes : alors seulement, il y a ajustement et dès lors cette combinaison élémentaire devient un énoncé, pratiquement le premier et le plus petit des énoncés**⁶⁰.

Théétète – Comment cela ?

⁵⁹ Prenons en compte l'appel à la vigilance lancé par L. Giard (*op. cit.*) quant à l'interprétation à donner au substantif *logos*, susceptible de polysémie, dans les textes antiques : « Selon les contextes, ce terme semble désigner le mot, la phrase, l'énoncé, le discours, la raison, la définition, l'argument. Dans chaque cas, il faut choisir dans ce réseau d'équivalences possibles et veiller à conserver une certaine cohérence entre les choix successifs retenus pour un même mot dans un même ouvrage » (p. 22).

⁶⁰ Extraits mis en gras par nos soins.

E. - Quand on dit : « L'homme apprend », est-ce qu'on a là, à ton avis, un énoncé, minimal et élémentaire ?

Théétète – Sans doute.

E. – C'est bien parce que dès lors il fait référence à ce qui est ou ce qui se produit, à ce qui a été ou à ce qui sera, et parce qu'il ne se contente pas de nommer mais constitue **un ensemble du fait qu'il combine les noms et les verbes**. C'est pourquoi dans ce cas, nous parlons d'énoncer et non seulement de nommer et **c'est précisément à cet agencement que nous donnons le nom d'énoncé** (*Le Sophiste*, 262 c-d).

La contribution considérable de ce texte à l'élaboration de ce que la grammaire appellera plus tard la proposition n'a pas échappé à J. Lallot (2012) qui souligne que :

C'est en effet dans *le Sophiste* (262a-c) qu'est affirmé pour la première fois de la manière la plus nette qu'il *ne suffit pas*⁶¹ de faire se succéder des *ónóματα* pour produire un *λόγος*. L'Étranger enseigne au contraire à Théétète (261 e) que [...] des désignations vocales portant sur l'être le genre est double (...) il y a d'un côté ce qu'on appelle *ónóματα*, de l'autre ce qu'on appelle *ρήματα*.

Et l'Étranger d'expliquer à Théétète que ces derniers sont les désignations qui s'appliquent aux actions [...], tandis que les premiers s'appliquent à ceux qui accomplissent ces actions [...], le 'mélange' des uns et des autres en un 'assemblage' [...] étant nécessaire à la constitution d'un *λόγος*, par exemple [...] « (l') homme apprend » (262 c 8). Il n'est pas douteux que nous ayons ici un texte capital pour l'histoire de l'analyse de la proposition : la partition de l'ensemble, jusque là fonctionnellement indifférencié des *ónóματα*, en deux sous-ensembles spécifiés sur critères de référence (désignation des actions vs des agents) et de complémentarité constructionnelle, constitue l'acte de naissance du couple syntactico-logique nom (comme sujet)-verbe (comme prédicat), qui sera plus tard reconnu par les grammairiens comme le noyau central autour duquel s'ordonnent les autres parties du discours (p. 182).

L. Giard (*op. cit.*), quant à elle, est particulièrement sensible à la métaphore de l'entrelacement qui traduit chez Platon la relation particulière qui unit le nom et le verbe. Loin d'être un artifice oratoire, elle semble au service de la thèse défendue par le Grec, qui vise la mise en garde contre le Sophiste⁶². Ce dernier, fin mystificateur, use de son habileté oratoire et travestit la vérité pour tromper ses interlocuteurs :

⁶¹ Cet extrait est en italiques dans le texte original.

⁶² Les informations étymologiques apportées par l'auteure permettent de se rendre compte que le substantif n'a pas toujours une acception péjorative dans la langue grecque : *Sophiste* vient de *sophistès*, substantif dérivé du verbe *Sophizesthai*, qui signifie « pratiquer la sagesse » et chez Platon, « faire des sophismes ». Par ailleurs, le substantif désigne également « tout homme qui excelle dans un art (devin, chanteur, poète), puis savant, maître de sagesse, enfin en mauvaise part sophiste ». Il désigne en dernier lieu « un homme compétent en quelque domaine pour enseigner ou écrire pour transmettre son savoir, d'où un dernier sens du mot professeur (*Ménon* 95 b) » (p. 13).

Cette image de l'entrelacs, pour la première liaison qui fonde le premier type d'énoncés simples revient avec force chez Platon. Elle appartient au registre du tissage (auquel il emprunte nombre de ses métaphores), à celui de l'art de nouer et de dénouer, de faire des liens ; elle organise le maillon linguistique qui permet de dire le mélange réglé des choses, l'entrelacement d'être, de même et d'autre, nécessaire à tout procès d'attribution. Il est saisissant de remarquer que cette image est aussi au cœur du registre descriptif de la *mêtis*⁶³ : la force de la ruse consiste à tisser des liens, à prendre sa proie dans ses rets. L'intelligence de la *mêtis* procède comme une bête à tentacules, tel le poulpe. Pareillement le sophiste emprisonne l'adversaire en utilisant les anneaux de son discours, tentacules de mots. [...] Poussé par la nécessité dans son besoin de démonter les mécanismes du discours des Sophistes, Platon a permis à l'analyse de la proposition de franchir un pas décisif [...]. Ainsi le registre de la *mêtis* aura-t-il fourni, par l'intermédiaire de l'épisode sophiste, la pierre de fondation de l'analyse logique de la langue (pp. 16-17).

Par ailleurs, il paraît inenvisageable d'écarter l'apport considérable d'Aristote⁶⁴, en ce qui concerne les définitions des deux premières parties d'oraison, dans *De l'Expression* et dans *La Poétique*. Le premier traité s'ouvre sur une réflexion générale sur la parole envisagée dans sa dimension universelle comme « un ensemble d'éléments symbolisant les états de l'âme » (16a) que l'écriture permet de fixer :

[...] Et, de même que les hommes n'ont pas tous le même système d'écriture, ils ne parlent pas tous de la même façon. Toutefois, ce que la parole signifie immédiatement, ce sont les états de l'âme, qui, eux, sont identiques pour tous les hommes, et ce que ces états de l'âme représentent, ce sont des choses, non moins identiques pour tout le monde (16a).

⁶³ « La *mêtis* définissant cette intelligence de la pratique et de la particularité qui affronte le circonstanciel, tire parti de l'occasion, met à profit l'offre de l'instant et de la conjoncture » (L. Giard, *op. cit.*, p. 13).

⁶⁴ Sans contester les rôles fondamentaux de Platon et d'Aristote dans la constitution des premières théories du langage, F. Desbordes (1989) défend la thèse selon laquelle leurs apports considérables seraient fondés sur l'existence d'un faisceau de réflexions bien plus anciennes (et moins élaborées), aux origines parfois extralinguistiques : « Le passage [...] à une *analyse* de [la] parole est attestée à partir du VI^e siècle. Il ne s'agit encore que d'indications sporadiques ; mais les témoignages se multiplient au siècle suivant, en sorte qu'on ne peut douter qu'une certaine forme d'analyse de la parole a commencé bien avant Platon et Aristote en fassent état au VI^e s. Cette analyse a pu être influencée par divers modèles extérieurs : on pense par exemple à l'anatomie de la médecine ou du découpage sacrificiel, au vu des métaphores corporelles dont usera la description linguistique (voir l'idée même d'articulation). On peut aussi penser à l'entreprise des physiciens ioniens, partis, depuis la fin du VII^e s. à la recherche des éléments premiers de l'Univers, et tentant de concevoir les modes de relation d'un ensemble et de ses parties constitutives » (p. 154).

Le verbe et le nom sont par la suite présentés comme deux formes fléchies qu'un trait distinctif essentiel permet d'opposer - seul le premier a un rapport avec le temps⁶⁵ :

Il faut tout d'abord définir le nom et le verbe, puis la négation, l'affirmation, l'assertion, et l'énoncé. [...]

Le nom est un constituant de la parole porteur d'une signification conventionnelle, qui n'indique pas le temps, et dont aucune partie n'a par elle-même de signification autonome. [...]

Le verbe est ce qui comporte une indication supplémentaire de temps et dont aucune partie n'a de signification autonome. Le signifié du verbe, c'est ce qui est dit d'un autre terme. Quand je dis « ce qui comporte une indication supplémentaire de temps », j'entends par là que *hugieia* [santé], par exemple, est un nom, tandis que *hugiainei* [il est en bonne santé] est un verbe : il comporte en effet l'indication supplémentaire que cela a lieu présentement. D'ailleurs il a toujours pour signifié que quelque chose a lieu à propos du sujet⁶⁶.

L'énoncé est un constituant de la parole porteur d'une signification, dont une partie quelconque a une signification autonome du point de vue de l'énonciation, mais sans constituer une assertion. Je veux dire que *anthrōpos* [homme] par exemple signifie bien quelque chose, mais ne signifie pas que ce quelque chose est ou n'est pas : il n'y aura affirmation ou négation que si on y ajoute quelque chose⁶⁷ (Aristote, *De l'expression*, 16a- 17a, cité par M. Baratin et F. Desbordes, 1981, pp. 97-99).

Le nom et le verbe ne sont bien évidemment pas les seuls constituants possibles du logos. La primauté que leur accorde Aristote est une fois de plus à mettre en relation avec la constitution de l'énoncé, comme s'en explique Ammonius, commentateur du traité *De l'Expression* :

Une question peut se poser : étant donné qu'il y a plus de deux « constituants de l'énoncé », comme disent les grammairiens, pourquoi n'y en a-t-il que deux qui soient exposés ici⁶⁸, le nom et le verbe ? C'est, dirons-nous, parce que ces deux là peuvent se passer de tous les autres pour constituer un énoncé assertif, par exemple dans *anthrōpos hugiainei* [un-homme est-en-bonne santé]. Ce sont donc ces deux constituants de l'énoncé et eux seuls qu'Aristote examine ici : ils sont nécessairement impliqués dans tout énoncé assertif, et ils suffisent à constituer l'assertion élémentaire (Ammonius, *Commentaire du traité De l'expression*, 11.1, cité par M. Baratin et F. Desbordes, *op. cit.*, p. 104).

La ligne de partage entre les deux types de mots est réaffirmée dans le chapitre 20 de *la Poétique*, auquel M. Baratin (1989^b) accorde un rôle

⁶⁵ C'est d'ailleurs ce même trait distinctif qui est communément repris par la majorité des auteurs du corpus pour distinguer les deux occurrences.

⁶⁶ Il est aisé de voir l'influence de cette définition du verbe sur celles qui sont proposées par la plupart des grammairiens de notre corpus, pour qui le verbe a majoritairement le sens de « mot exprimant une action accomplie ou subie par le sujet ». Ils entendent ici inclure sous cette définition aussi bien les verbes actifs que les verbes passifs.

⁶⁷ Comprenons un verbe.

⁶⁸ Dans le texte d'Aristote.

essentiel. L'évocation du nom et du verbe dans ce traité tend à prouver, conformément à une des thèses défendues par Aristote, que l'analyse du langage, dans l'Antiquité grecque, n'est pas exclusivement l'apanage de la dialectique :

Dans ce chapitre, Aristote développe une description linguistique qui part des éléments (les sons élémentaires) et s'élève jusqu'au degré le plus complexe de la combinaison des éléments, c'est-à-dire l'énoncé. Telle que la présente Aristote, c'est une description de la *léxis*, c'est-à-dire de la langue envisagée sous son aspect matériel. Le point de vue initial de ce découpage est ainsi celui du signifiant (et non, comme dans la dialectique, celui du signifié). Huit catégories sont dégagées, et rangées par ordre croissant selon leur caractère élémentaire ou complexe du point de vue du signifiant, selon aussi qu'elles ne comportent pas ou qu'elles comportent un signifié, enfin selon la complexité de ce signifié. Ainsi, [...] Aristote cite la *conjonction* et l'*articulation*, qui assurent l'unité matérielle de l'énoncé par leur fonction cohésive (pour les conjonctions) ou par leur fonction discriminante (pour les articulations) – mais ni les conjonctions ni les articulations ne sont considérées comme porteuses d'une signification quelconque. Parmi les éléments déterminés en fonction du signifié dont ils sont porteurs, le *nom* et le *verbe* sont différenciés par le fait que le verbe comporte par rapport au nom la signification supplémentaire du temps, et la forme fléchie du nom ou du verbe résulte d'une transformation qui leur permet à chacun de signifier diverses relations supplémentaires. L'énoncé enfin se caractérise par le fait qu'il est porteur d'un signifié unique tout en résultant de la combinaison de plusieurs éléments qui sont eux-mêmes porteurs d'un signifié (M. Baratin, 1989^b, p. 192).

Précisons que le caractère fondamental de la bipartition nom / verbe dans la constitution de l'énoncé minimal est une donnée considérée comme primordiale par les grammairiens de notre corpus. Certains grammairiens (Du Val (1604), Buffier (1709), Dangeau (1754)), choisissent même de bâtir leurs présentations des différentes parties d'oraison autour de ces deux éléments⁶⁹.

Les Stoïciens vont reprendre à leur compte l'opposition nom / verbe⁷⁰, dans une dimension essentiellement dialectique, enrichir chaque classe par de nouveaux traits distinctifs et se mettre à la recherche d'autres constituants, cette fois, secondaire, du *logos*. La liste des classes de mots s'allonge en passant progressivement de deux à cinq éléments. Les noms, subdivisés en

⁶⁹ Il s'agit de l'approche dite syntaxique qu'il nous appartiendra plus loin de présenter et d'explicitier. C'est dans le cadre de cette dernière que Dangeau (1754) affirme : « Mais de quelques mots que foit composée une phrase, le nom & le verbe font toujours les plus essentiels, et ceux qu'il faut connaître les premiers, quelque langue que l'on étudie. [...] Le nom & le verbe font les parties principales du discours sans lesquelles on ne fauroit former un discours complet, ou une proposition complète (pp.112-113).

⁷⁰ Marc Baratin (1989^b, pp. 192-197) se propose dans la suite de son développement de démontrer en quoi leur démarche diffère néanmoins de celle d'Aristote.

deux parties distinctes (les Nc et les Np), se distinguent sur le plan morphologique par des marques casuelles :

L'appellatif (*prosēgoría*), selon Diogène (de Babylone), est une partie de phrase signifiant une qualité commune (*koinèn poiótēta*), par exemple 'homme', 'cheval' ; le **nom** (*ónoma*) est une partie de phrase indiquant une qualité particulière (*idían poiótēta*), par exemple 'Diogène', 'Socrate' (J. Lallot, 1998, p. 129).

À ces trois parties du discours (le Nc, le Np et le verbe) sont ajoutés l'article⁷¹ (qui comprend également le démonstratif) et la conjonction, occurrence non fléchie, présentée, conformément à son étymologie, comme un mot de liaison.

Les grammairiens alexandrins vont à leur tour s'appuyer sur ce modèle, pour décider de l'existence, non plus de cinq, mais de huit parties du discours : le nom, le verbe, le participe, l'article, le pronom, la préposition, l'adverbe et la conjonction (comme dans la *Technè* de Denys le Thrace). Là encore, l'évolution se veut très progressive. Le Nc et le Np continuent d'être différenciés, mais cessent d'être considérés comme deux classes de mots autonomes. Le participe est perçu, sur le plan morphologique, comme une occurrence à la frontière entre le verbe et le nom⁷². L'article est tantôt considéré comme une classe autonome, tantôt regroupé avec le pronom (on obtient alors sept ou huit parties d'oraison). Tous deux sont cependant distingués sur le plan syntaxique en fonction de leur capacité (pour le pronom) ou de leur impossibilité (pour l'article) à remplacer le nom. La classe des conjonctions regroupe aussi les prépositions. Ces occurrences s'opposent aux adverbes, également invariables, qui forment une classe déjà très hétérogène. Se dessine alors en filagramme, comme chez Ammonius, les prémisses de la bipartition morphologique (mots déclinables / mots indéclinables) si chère aux grammairiens du corpus. Notons que cette division prend chez cet auteur une valeur plus particulièrement sémantico-syntaxique. La présentation qui en est faite laisse en effet penser que le caractère variable ou invariable des

⁷¹ Son appartenance aux parties du discours sera cependant paradoxalement contestée par certains grammairiens de notre corpus.

⁷² Cette double caractéristique sera par ailleurs à l'origine des divergences de classements aux XVII^e et XVIII^e siècles.

occurrences est lié au leur rôle dans l'énoncé⁷³. Dans le commentaire d'Ammonius, la métaphore utilisée contribue à l'efficacité de l'argumentation :

Il faut remarquer que, parmi les huit constituants de l'énoncé traditionnellement admis, certains signifient des substances, ou, plus simplement, des personnes, des actes, effectués ou subis, ou quelque combinaison de ces différents éléments. C'est le cas du nom, du pronom, du verbe, du participe, qui même sans les autres constituants de l'énoncé peuvent suffire à constituer un énoncé assertif. [...] Le premier terme est pris comme sujet, le second comme prédicat. Les autres constituants n'ont pas ces significations, et ne désignent qu'une certaine relation du prédicat au sujet [...].

Dans un bateau, les planches sont les constituants au sens propre, mais les chevilles, l'étope, la poix ne sont utilisées que pour relier les planches et assurer l'unité du tout. De même, dans l'énoncé, les conjonctions, les articles, les prépositions et les adverbes eux-mêmes remplissent la fonction de chevilles mais on ne saurait à bon droit les appeler constituants puisque par eux-mêmes ils ne peuvent, si on les combine les uns aux autres, constituer un énoncé complet (Ammonius, *ibid.*).

Si les chevilles sont nécessaires, elles ne sont rien sans les planches qui sont les éléments primordiaux de la construction. Nous verrons par la suite que cette conception hiérarchisée des parties d'oraison a des résonances très fortes jusque sous les plumes de Buffier (1709) et de Girard (1747)⁷⁴ au XVIII^e siècle.

En Occident, les classes de mots sont donc incontestablement nées en Grèce antique. Cette filiation ne doit pas faire oublier l'importance de la théorie des *partes* latines⁷⁵, objet d'un « transfert technologique », dont B. Bouard (2007), qui emprunte cette expression à S. Auroux (1989), se propose de décrire les différentes étapes théoriques :

⁷³ Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question de la motivation de la fonction, notamment au moment d'étudier l'article « Mot » dans *l'Encyclopédie*.

⁷⁴ Nous chercherons à défendre l'idée que les démarches de ces grammairiens ne sont cependant pas identiques.

⁷⁵ C'est également l'opinion défendue par F. Desbordes (1989) qui met en garde contre une dévalorisation injustifiée des textes latins au profit des textes grecs. L'auteure préfère en effet insister sur la complémentarité des deux sources : « Cela ne veut pas dire qu'on puisse négliger les textes latins comme purs doublets des textes grecs. Les Latins répètent certes beaucoup, mais ils leur arrive d'innover quand ils adaptent les savoirs grecs, soit à leur situation sociale [...], soit à la situation même de bilinguisme, qui leur a permis, plus qu'au Grecs, de saisir la différence entre une langue et « la langue ». En outre, du fait des lacunes de la tradition, textes grecs et textes latins se complètent plus qu'ils ne se répètent – les textes latins sont pleins de renseignements précieux sur la doctrine d'auteurs grecs perdus. Enfin, c'est la version latine des idées antiques sur le langage qui a été transmise à l'Occident médiéval, après la rupture de tout contact entre les deux cultures au VI^e s. ap. J.-C. [...] » (p. 151).

Le transfert s'effectue à l'aide de traductions des termes grecs soit de façon littérale, soit avec certaines modifications. La *Technè* est adaptée par le monde latin : ce manuel est traduit et donne naissance aux *partes* latines⁷⁶ qui se développent à partir des premiers siècles de notre ère, on nomme pour cela ce courant « artigraphique ». L'*Ars* écrit par le grammairien romain Donat et qui date du V^e siècle constituera un modèle pour la première grammaire du français, le *Donat françois* de Barton vers 1409. La *syntaxe* d'Apollonius Dyscole est aussi adaptée par Priscien dans *les Institutiones* fin V^e siècle début VI^e. Les grammairiens du Moyen-âge latin se situent dans la continuité de ces deux textes fondateurs ; ceux de Priscien et Donat (pp. 24-25).

F. Charpin (1986) considère quant à lui que l'émergence des parties d'oraison à Rome s'est produite sous l'influence du stoïcien Cratès, au II^e siècle avant notre ère. Après l'évocation du contexte théorique qui a permis aux Latins de s'approprier à leur tour les différentes classes de mots, l'auteur s'intéresse au principal critère qui autorise les différentes répartitions. Il s'agit selon lui du principe d'analogie qui permet, par exemple d'affirmer que deux occurrences appartiennent bel et bien à la même classe :

[...] Deux noms ont un rapport d'analogie (*proportio*) si, relevant de la même catégorie (*qualitas*), employés au même degré de comparaison (*comparatio*), possédant le même genre (*genus*), le même nombre (*numerus*), la même composition (*figura*), et le même cas (*casus*), ils présentent la même terminaison (*exitus syllaborum*) précédée par une « lettre » de même nature (voyelle ou consonne). Ainsi se trouve établie l'appartenance de *dominus* et de *lupus* au même type de déclinaison (F. Charpin, *op. cit.*, p. 129).

C'est ce même principe qui fonde les oppositions entre les différentes classes de mots comme le laisse entendre Priscien, cité par F. Charpin (*ibid.*) :

À partir de Varron, tout est clairement précisé ; du point de vue de l'analogie, les traités discernent trois ensembles : « Il y a trois parties du discours qui sont assujetties à la déclinaison, une partie qui est assujettie aux temps, quatre parties qui ne sont assujetties ni au temps, ni à la déclinaison » (Priscien, G.L.K. 2, 55, 4) (p. 130).

⁷⁶ M. Baratin (1989^b) démontre à partir des conclusions de K. Barwick que le calque entre *artes latines* et *Technè* n'est pas total. Les premières sont composées traditionnellement de trois parties, mais seules les deux premières sont empruntées aux grammaires grecques (l'analyse des lettres et des syllabes et l'étude des différentes classes de mots et de leurs accidents). La dernière partie qui traite « des défauts et des qualités des énoncés » (M. Baratin, *ibid.*, p. 198) semble témoigner d'un héritage stoïcien que la grammaire alexandrine n'a pas voulu assumer : « Cette différence de traitement correspondrait à une divergence de fond entre un courant d'analyse linguistique essentiellement respectueux de l'enseignement stoïcien, sous l'égide, à Pergame, de Cratès de Mallos [...], et d'autre part, à un courant de la philosophie alexandrine, non moins informé de cet enseignement stoïcien mais peu soucieux de s'y conformer à la lettre. [...] la *Téknē* représenterait la forme spécifiquement alexandrine de l'héritage stoïcien (pp. 198-199) ». Voilà qui accrédite la thèse de F. Desbordes (1989) sur la nécessité de considérer les textes latins pour eux-mêmes.

Les citations précédentes nous amènent à faire un constat : l'analogie qui regroupe ou distingue les occurrences, est d'ordre exclusivement morphologique. Les unités ne sont pas étudiées du point de vue du rapport qu'elles entretiennent les unes avec les autres au sein de la phrase :

Les théories linguistiques des anciens, dans la mesure où elles examinent les mots en eux-mêmes selon le principe d'analogie et selon leur fonction de désignation spécifique rendent difficile l'existence de la syntaxe. [...]

La syntaxe apparaît comme l'identification des parties du discours ; elle n'est pas conçue comme une combinatoire d'unités fonctionnelles. Il est significatif que les Anciens ne disposent d'aucun terme pour désigner la phrase grammaticale : s'ils possèdent des procédures pour étudier les parties du discours, ils ne disposent d'aucun outil pour étudier le discours lui-même (F. Charpin, *op. cit.*, pp. 132-133).

Pour un lecteur contemporain habitué à définir la syntaxe comme un ensemble de « règles par lesquelles les unités linguistiques se combinent en phrases⁷⁷ », autrement dit comme un agencement particulier qui fait sens, la remarque peut sembler paradoxale. Les parties d'oraison, telles que les philosophes grecs et les Latins les ont définies, n'auraient pas eu pour finalité de révéler les différentes concordances sémantico-syntaxiques entre les différents mots ? C'est pourtant ce que laisse entendre B. Colombat (1988^b) :

Quand les premières manifestations de ce découpage [les parties du discours] sont apparues, il n'est pas du tout sûr qu'elles aient obéi à l'intention de fournir une description de l'activité langagière. On a même de bonnes raisons de penser que tel n'était pas le but recherché : ainsi la distinction du nom et du verbe opérée par les philosophes grecs de l'Antiquité obéit à des préoccupations tout à fait extérieures à la stricte intention de décrire le langage en lui-même et pour lui-même (B. Colombat, 1988^b, p. 7).

Il semble que ce soit bien le principe d'analogie présenté plus haut par F. Charpin (*op. cit.*), à travers l'observation de la variation de certaines occurrences, qui ait posé les prémisses de ce qui est progressivement devenu la syntaxe, au sens où nous l'entendons actuellement :

⁷⁷ C'est la définition donnée par *Petit Larousse illustré* 2011.

Il est remarquable qu'Aristote isole la notion de *ptōsis* (*Poét.* 1457a) avant même que toutes les classes de mots soient définies, ou pendant que cette partition est en train de se faire difficilement. Qu'il s'agisse du grec, [ou] du latin [...], la richesse des éléments flexionnels dans ces langues permet de regrouper les items et de passer de règles extensionnelles (listes de morphèmes) à des règles compréhensionnelles, autorisant une généralisation, et du coup une plus grande économie dans leur description. Dans la tradition latine, cette recherche a longtemps tenu lieu de syntaxe, la combinatoire au niveau syntagmatique restant prisonnière de la description de ces marques (pp. 7-8).

Les classes de mots, en tant que cadre théorique d'analyse des différentes unités de la langue, tirent leur légitimité de leur origine antique. Cette filiation, suffit à en faire un canevas fiable que les grammairiens du corpus, respectueux de la tradition grammaticale, vont chercher à appliquer (avec plus ou moins de facilité selon les occurrences⁷⁸) et à expliciter. Ce n'est donc pas de ce côté qu'il nous faut chercher une quelconque remise en cause des parties d'oraison. En réalité, l'essentiel des critiques se concentre sur une période beaucoup plus proche de nous : l'origine et la longévité du modèle de répartitions ne lui évitent pas les reproches. Pour nous, l'intérêt d'étudier ces différentes remises en question ne fait aucun doute. Bien qu'elles soient postérieures à la période que nous nous proposons d'étudier, elles illustrent en effet les difficultés de classement auxquels les grammairiens du corpus ont été confrontés sans jamais s'en plaindre.

2- Des principaux arguments contre les parties d'oraison

Ce panorama rapide et non exhaustif permet de se rendre compte de la longévité du classement des éléments du discours. Les grammairiens antiques parviennent à la fin du II^e siècle à une répartition, qui à bien y regarder, n'est pas très éloignée de la nôtre. L'histoire tumultueuse des parties d'oraison, tantôt imitées, enrichies ou discutées, ne saurait faire oublier leur rôle central dans l'élaboration et la pratique des théories du langage :

Les parties du discours ont rempli des fonctions précises. Des fonctions qui peuvent nous apparaître maintenant extralinguistiques : quand les philosophes grecs posent la question de l'adéquation de la proposition, au sens logique du terme, avec la description du monde, ils utilisent le langage, mais sans le considérer comme la fin de leur étude. Des fonctions pratiques : par exemple, servir à l'apprentissage de l'écriture d'une langue maternelle ; aider à la traduction d'une langue dans une autre [...]. Des fonctions théoriques : permettre d'édicter des règles grammaticales générales portant sur des classes

⁷⁸ Nous reviendrons sur le délicat problème de l'article dans notre troisième partie.

générales, évitant de recourir aux règles et aux classes ostensives dans lesquelles s'est complu par exemple la grammaire française scolaire du XIX^e siècle (B. Colombat, *ibid.*, p. 6).

La longévité de cette répartition est d'autant plus manifeste qu'elle a connu, jusqu'à une période encore relativement récente, des critiques et des remises en question :

Depuis la fin du XIX^e siècle, mais en particulier depuis Ferdinand Brunot (*La pensée et la langue*, 1922), les parties du discours ont fait l'objet de vives critiques, développées, à l'époque moderne, dans une abondante littérature. [...] Le résultat de cette attitude, depuis longtemps critique, a été de considérer l'approche du langage en termes de parties du discours comme dépassée, car celui qui s'y engage paraît s'enfermer dans une problématique définitivement obsolète (B. Colombat, *op cit.*, p. 5).

En linguistique moderne, les classes grammaticales sont en effet confrontées à plusieurs chefs d'accusation, pour la plupart légitimes, que J.-P. Lagarde (1988) se propose de rappeler et d'analyser. Pour notre part, nous choisissons d'en sélectionner quatre⁷⁹.

Dans la citation précédente, B. Colombat fait remonter les premières critiques à une époque relativement récente de l'histoire des théories linguistiques. Peut-on affirmer pour autant que jusqu'à F. Brunot, la théorie des classes de mots a traversé les siècles sans la moindre difficulté ? La lecture des grammaires de notre corpus, démontre, notamment à travers la question du statut de l'article (voir la troisième partie), qu'il n'en est rien. Si le mode de répartition n'est pas à cette époque, remis en cause, il fait néanmoins l'objet de questionnements et de débats. Ainsi, le nombre des parties, fluctuant d'une époque à l'autre (et parfois même d'un auteur à l'autre⁸⁰), représente déjà une des principales difficultés. En effet, cette propriété est à l'origine de la première critique généralement avancée par les linguistes hostiles aux classes de mots :

Le nombre des parties du discours est traditionnellement l'objet de vives discussions, depuis l'Antiquité. L'on part d'une liste minimale de deux parties du discours « selon Aristote », pour arriver à la liste de huit parties de Donat, en passant par les cinq parties des « Stoïciens » que les auteurs du Haut Moyen Âge répèteront en suivant Priscien [...]. Les listes maximales décrites par Priscien [...] ont douze ou treize parties du discours. Ces dernières sont en fait implicitement constituées à partir d'une liste canonique de huit parties du discours, puisqu'en ajoutant une partie par division d'une catégorie, l'auteur arrive à neuf parties du discours [...] (I. Rosier, 1988, p. 40).

⁷⁹ Ils seront traités dans un ordre différent de celui proposé par l'auteur de l'article.

⁸⁰ On consultera à ce sujet l'annexe 1.

Voilà l'aveu d'une grande confusion qui semble donner de prime abord raison à F. Brunot lorsqu'il affirme que ce manque d'uniformité prouve que « le principe adopté n'est pas d'une grande solidité, ni d'une clarté indiscutable » (*La pensée et la langue*, 1922, cité par J.-P. Lagarde, *op. cit.*, p. 96). On serait néanmoins tenté de répondre que l'élaboration de n'importe quelle théorie suppose des tâtonnements et des hypothèses⁸¹. Ces tentatives, si nombreuses qu'elles soient, ne sauraient remettre en cause le bien-fondé de la recherche. Elles témoignent au contraire de la vivacité et par là même, de l'intérêt porté aux classes de mots, malgré les attaques dont elles font l'objet :

[...] Les divergences ne sont pas moindres à l'époque moderne [...]. Ces variations, résultat de regroupements ou dégroupements à partir des listes canoniques à 8 termes fournies par l'Antiquité, montrent que la partition traditionnelle est loin d'être intangible et n'est pas un instrument aussi pétrifié qu'on pourrait le croire ; si elles peuvent alimenter les controverses, elles [...] ne constituent pas par elles-mêmes un argument contre la partition (J.-P. Lagarde, p. 96).

Deuxièmement, outre la question problématique de leur nombre, l'imprécision des définitions des différentes parties du discours (celles des traits distinctifs qui permettent leur distinction) a pour conséquence d'établir des classes de mots très hétérogènes. L'adverbe (et c'est déjà le cas chez les grammairiens alexandrins qui y intègrent l'interjection⁸²) fait figure d'exemple : sont regroupées dans cette classe des occurrences qui paraissent n'avoir aucun point commun :

« *Classe poubelle* » (Chervel, 1977, 251), dans laquelle on a mis « *tous les mots dont on ne savait que faire* » (Pottier, 1962, 53) [...]. C'est la classe qui est le plus souvent étudiée pour illustrer le caractère hétérogène et arbitraire de la partition [...]. Comment justifier, en effet, le regroupement dans une même classe de *oui, hier, beaucoup, rapidement, dessus, pourtant, très, en effet, toujours*, la séparation de *car* et *en effet* ou la catégorisation d'une même unité dans trois parties du discours différentes : *Avant \emptyset ; avant (son départ), avant (qu'il parte)* [...] ? (J.-P. Lagarde, p. 95)

On se contentera de constater aux côtés de l'auteur que le reproche, si pertinent qu'il soit, n'a rien de novateur⁸³. La suite de notre développement

⁸¹ C'est particulièrement vrai pour les exemples donnés par I. Rosier. On ne saurait reprocher aux Stoïciens ou à Priscien d'avoir donné une liste peu ou trop fournie, lorsqu'on considère que même dans le corpus, la question du nombre des parties divise encore.

⁸² Régnier-Desmarais (1706) fait le même choix (voir plus loin).

⁸³ « La catégorie des adv. est connue dès l'Antiquité ; mais dès cette époque aussi, les grammairiens y faisaient entrer les mots les plus divers. Il s'est ainsi créée une classe hétérogène, difficile à définir » (Article « Adverbe » du CNRTL (rubrique « Étymologie »).

nous permettra de le constater. La question est légitime : Toutes époques confondues, l'échec des définitions n'est-il pas avant tout celui des grammairiens, incapables de rigueur en la matière ? Les écueils de la définition ne cachent-ils pas une difficulté de compréhension du rôle et des propriétés des différentes unités ? C'est ce que laisse entendre la suite du commentaire de J.-P. Lagarde dans la même source :

Les définitions ne remplissent pas leur rôle : elles ne subsument pas les caractéristiques nécessaires et suffisantes que devraient partager de manière exclusive tous les membres d'une même classe. Elles varient suivant le point de vue adopté [...], privilégiant tel ou tel trait sans qu'en soient tirées les conséquences sur l'extension de la classe. [...] Il n'est pas nécessaire de reprendre ici les nombreux exemples maintes fois proposés pour illustrer la formule, souvent citée, de Jespersen (*1971 [1924], 67) : les définitions des parties du discours « sont loin d'avoir atteint le degré d'exactitude que l'on rencontre dans la géométrie euclidienne ». On observera simplement que considérer l'insuffisance des définitions, c'est-à-dire l'incapacité des grammairiens à formuler les propriétés communes et spécifiques à chaque classe, comme un argument contre la partition traditionnelle n'est pas nouveau et on rappellera, par ex., Sanctius à propos du pronom : « si le pronom différait du nom, on pourrait rendre compte de sa nature par une définition spéciale. Or il n'existe aucune définition du pronom et l'on ne peut en trouver une qui soit juste et adéquate. Il n'y a donc pas de pronoms » (éd. Clérico 1982, 110) (p. 94).

Cette attaque contre les classes de mots en engendre naturellement une autre. Il est vrai que, faute de traits distinctifs et de définitions fiables, on peine parfois à ranger une occurrence dans une classe précise, comme le démontrent les exemples du même auteur :

De ces difficultés naissent les délices de l'analyse grammaticale scolaire. À quelle partie du discours appartiennent *comme* et *que* dans les séquences suivantes : *Il agit comme un enfant / L'hiver qu'il fit si froid* ? Certains voient dans *comme* une conjonction (avec ellipse du verbe), d'autres, un adverbe, d'autres, une préposition (cf. *Il agit en enfant*). L'embarras apparaît bien chez Grevisse (1969, § 549) : [le pronom relatif] « *que s'emploie parfois comme une sorte d'adverbe conjonctif avec la valeur de où [...]* » (*ibid.*).

Dans le corpus, le traitement de l'article, parfois rangé parmi les adjectifs (Beauzée (1767), Du Marsais (1769) ou parmi les pronoms (l'abbé d'Olivet (1771)) ou encore celui de la particule, corpus hétérogène et mal défini, nous donneront l'occasion de nous rendre compte que la remarque, même si elle n'est pas relevée par les grammairiens de l'époque, se veut particulièrement pertinent.

Un autre type d'arguments se propose de critiquer, non plus les critères de répartitions, mais la légitimité même du classement, perçu comme un carcan théorique inventé pour la langue grecque et difficilement adaptable tel quel à une autre⁸⁴. Il est vrai que les classes de mots n'avaient nullement vocation à être transposées. N'oublions pas que les grammairiens grecs ne se sont occupés d'étudier que leur propre langue. C'est d'ailleurs la constatation de cet égocentrisme linguistique qui fait dire à J. Lallot (1995)⁸⁵ que :

Un grammairien grec ne parle que de la langue grecque : pour lui, il n'est jamais question de comparer plusieurs langues pour s'élever ainsi à un point de vue plus général sur le langage. Ce n'est même pas là, de sa part, un refus. Il s'agit plutôt d'un non-lieu : un postulat implicite de la réflexion des Grecs sur le langage est qu'en étudiant une langue particulière, la leur, ils se ménagent *ipso facto* un accès direct à ce λόγος [= logos], à la fois langage et raison [...] (J. Lallot, 2012, p. 299).

La difficulté de l'adaptation n'est pas non plus un argument vraiment nouveau, puisque les grammairiens latins, lors du « transfert technologique » dont il a été question précédemment, y ont été très vite confrontés. Rappelons à ce sujet que ces derniers ne reconnaissent pas l'existence de l'article, qui fait pourtant pleinement partie des classes de mots chez les grammairiens grecs. Le calque n'a pu se faire sans un minimum d'accommodements, qui n'ont nullement remis en cause le bien-fondé de la répartition générale :

Il y a dans l'héritage des grammairiens latins un élément tout à fait essentiel [...]. Le latin a été décrit à l'aide des catégories mises au point pour décrire le grec, et souvent même avec les termes grecs. L'opération a été si bien réussie qu'elle en est devenue presque imperceptible dans son évidente légitimité⁸⁶.

⁸⁴ Au-delà de la difficulté du transfert, c'est aussi le caractère non universel de la répartition qui est visé. Il est toujours étonnant de constater que d'autres langues disposent autrement de nos classes grammaticales, qui nous semblent pourtant aller de soi. A. Méhiri (1998) nous en donne un exemple intéressant à travers le cas de l'arabe : « Ces parties [du discours] sont, selon [les grammairiens arabes], au nombre de trois : le nom, le verbe et la particule. Envisager l'existence d'une ou de plusieurs autres parties serait inutile aux yeux des grammairiens, puisque le discours se ramène, grosso modo, au sujet, au prédicat et à un moyen pour établir le lien entre les deux. Cette division tripartite serait, en quelque sorte, nécessaire dans le sens logique du terme, donc universelle » (p. 9).

⁸⁵ Le propos formulé à l'origine au sujet du pronom tolère aisément la généralisation.

⁸⁶ Cette transmission unilatérale des savoirs, qui excède d'ailleurs les parties d'oraison, est décrite entre autres par F. Desbordes (1989) : « À partir du III^e siècle av. J.-C., l'hellénisation est rapide, massive et largement valorisée, en dépit d'îlots de résistance nationaliste et anti-intellectualiste. Des pays grecs aux pays latins arrivent continuellement des idées, des livres et des hommes – savants en ambassade, en visite ou en exil, et surtout esclaves, dont les plus lettrés deviennent précepteurs, dans les grandes familles ou maîtres d'école [...]. L'assimilation des idées et des savoirs grecs en tout domaine bénéficie du bilinguisme qui caractérisera les « élites » romaines [...]. Il faut bien souligner cependant qu'il ne s'agit pas d'échanges, et que la circulation des idées est à peu près à sens unique, des Grecs vers les

Les grammairiens latins ont cependant conservé longtemps le sentiment que cette description avait été rendue possible par le fait que les deux langues étaient en quelque façon comparables, et ils reviennent encore explicitement à cette comparaison dans d'innombrables passages de leurs œuvres (F. Desbordes, 1988, p. 16).

L'adaptation n'avait pourtant de prime abord rien d'évident. En effet, si le latin et le grec ancien partagent des caractéristiques communes (comme la déclinaison nominale), le second se distingue par des propriétés morphosyntaxiques particulières mises en évidence, notamment par L. Giard (*op. cit.*). Nous en retiendrons particulièrement quatre.

L'étude du grec ancien, rappelons-le, s'est développée en parfaite autarcie. Si les auteurs avaient conscience de l'existence de d'autres langues, ils n'en ont pas tenu compte dans leurs analyses où seuls leurs propres dialectes sont pris en compte. Ainsi, à leurs yeux, le latin fait partie des langues barbares. Il est vrai, premièrement, que les deux langues s'opposent du point de vue de leurs origines :

Langue du domaine indo-européen, le grec y tient une place à part il n'a d'affinités particulières qu'avec l'arménien, mais représente un état de l'indo-européen plus récent que le latin. Autrement dit, le latin, dont les plus anciens témoignages, encore très fragmentaires, sont à peine antérieurs au VI^e siècle avant notre ère, est dans son rapport à l'indo-européen, une langue plus archaïque que le grec (L. Giard, p. 6).

La deuxième différence sélectionnée concerne le verbe. L'occurrence grecque connaît manifestement plus de variations morphologiques que son homologue latin :

Il dispose aussi d'un singulier et d'un pluriel. Aux trois personnes du singulier et du pluriel, le verbe ajoute un duel (pour les deuxième et troisième personnes) et se caractérise par la possession de trois thèmes qui indiquent comment le procès verbal est considéré par le locuteur⁸⁷. On distingue le thème du présent

Latins. En ce qui concerne le langage, les Latins empruntent aux Grecs des disciplines toute faites, jusqu'aux derniers détails de catégorisation et de terminologie ; les Grecs, en revanche, ne doivent apparemment rien aux Latins » (pp. 150-151).

⁸⁷ « Le verbe grec connaît trois nombres, hérités de l'indo-européen : le singulier (le sujet consiste en un être ou objet), le duel (le sujet consiste en deux êtres ou objets) et le pluriel (le sujet consiste en êtres ou objets en quantité supérieure à un). Ces nombres sont marqués par les désinences personnelles [...] et nominales – seul l'infinitif, toujours invariable, ne possède pas de morphèmes marquant le nombre. [...]

Le duel a subi une concurrence redoutable, celle du pluriel. En effet, le pluriel était en position englobante, puisqu'il exprimait la notion de nombre supérieur à l'unité, ce qui inclut évidemment celle de « deux ». En grec, la situation du pluriel était d'autant plus forte que l'emploi du duel était parfois impossible. [...]

Cet ensemble de facteurs explique que le duel soit très souvent d'emploi facultatif en grec. Le fait s'observe dès l'époque mycénienne, où, pourtant, le duel apparaît remarquablement vivant » (Y. Duhoux, 1992, pp. 126-130).

(l'action est vue dans sa durée), le thème de l'aoriste (l'action est un point sans durée), le thème du parfait (il s'agit d'un état vu comme définitif). À cet aspect verbal se rajoute ce qui relève du temps, avec des désinences primaires pour le présent et le futur, des désinences secondaires pour le passé, en sorte qu'il y a six temps à l'indicatif (présent, futur, parfait, imparfait, aoriste, plus-que-parfait) [...].

À cela s'ajoutent encore six modes (indicatif, impératif, subjonctif, optatif, infinitif et participe) et trois voix (active, passive et moyenne) (p. 6).

Troisièmement, le grec se distingue par l'usage de l'article, contrairement au latin :

De ses emplois antérieurs comme démonstratif, il [= l'article grec] a gardé des pouvoirs très étendus [...]. Ainsi, avec un adjectif au neutre accompagné de l'article, on peut désigner la qualité correspondant au sens de cet adjectif (par exemple agathos : « bon » et to agathon « le bien »), ce qui permet de désigner clairement une notion générale en le distinguant des cas particuliers » (p. 7).

En dernier lieu, le grec se singularise par l'organisation de ses propositions et leur mise en relation. Il s'agit manifestement d'une langue dont les lois syntaxiques sont plus souples que celles du latin :

Enfin doit entrer en ligne de compte un élément-clé de la spécificité du grec, à savoir le jeu des particules qui lient les phrases, ponctuent l'enchaînement du raisonnement, soulignent, isolent ou modalisent un élément de la phrase. Ainsi nanti de sa diversité morphologique, de sa richesse de formes verbales, [...], de la précision de ses mots d'articulation (articles et particules de liaison), le grec n'a pas besoin d'une architecture syntaxique⁸⁸ très complexe : peu de règles d'accord, guère de constructions en cascade de subordonnées comme le fera le latin classique, guère de limites à la liberté de l'ordre des mots, mais des phrases courtes, reliées par l'intermédiaire de ces particules de liaison [...] (p. 8).

Les grammairiens latins, adaptateurs du modèle grec, n'ont pas été les seuls à connaître des difficultés. Les parties d'oraison ont été la source de problèmes théoriques dans leur patrie d'origine. Les grammairiens alexandrins, pourtant à l'origine de l'allongement de la liste des classes de mots, ont été confrontés à des choix de traitement, de définitions et de présentation dont J. Lallot (2012) nous donne un exemple précis, avec l'évocation des difficultés rencontrées par Apollonius Dyscole, dans *De la construction*, au II^e siècle :

⁸⁸ Notons à ce propos les indications étymologiques données par l'auteure au sujet du mot « syntaxe » (du grec *suntaxis*). Il s'agit en grec ancien d'une occurrence polysémique qui désigne toute « mise en ordre, organisation, qu'il s'agisse d'une armée en ordre de bataille (Thucydide), d'une confédération de cités (Plutarque), de la composition d'un texte (Aristote, *Rhétorique*), de la composition de la phrase (pour désigner l'ordre des mots), enfin de la construction du mot » (p. 10).

Voilà le cadre, pour ne pas dire le carcan, dans lequel Apollonius accepte, ou ne croit pas pouvoir refuser de s'enfermer⁸⁹. [...] Cela étant, il doit classer, dans huit tiroirs, tous les mots de la langue (grecque). Ce classement, on s'en doute posait de multiples problèmes à propos desquels des générations de grammairiens avaient déjà recensé, soupesé, confronté des batteries d'arguments contradictoirement orientés. Apollonius entre dans ce débat : l'infinitif, qui ignore la flexion, est-il un verbe ou un adverbe ? La forme \bar{o} qui accompagne le vocatif, est-elle la forme vocative de l'article *ho* ou un adverbe ? Etc. Ce type de questions survient lorsqu'une forme, ou une classe de formes, paraît se rattacher par certains traits à une partie du discours, et par d'autres traits à une autre [...].

Un autre type de problème de classement se présente lorsqu'une même forme, c'est-à-dire la même entité phonologique [...] apparaissant dans différents contextes, se laisse classer, tantôt dans une partie du discours, tantôt dans une autre [...] (p. 18).

Les difficultés de ce type ne sont donc pas circonscrites à une langue en particulier. À vrai dire, depuis l'émergence des différentes classes de mots, les grammairiens n'ont cessé d'énoncer les écueils d'un modèle théorique dont ils sont, cependant, incapables de s'affranchir, faute d'une solution meilleure. Si des tentatives ont bien été menées, elles n'ont pas su remporter l'adhésion générale, ni même remédier aux difficultés qu'elles pointaient du doigt. Voilà pourquoi, malgré leurs imperfections, les classes de mots représentent un outil efficace qui rend compte de l'utilité de chaque type d'occurrences et constitue, de ce fait, une très bonne introduction à la syntaxe, même si elles n'avaient pas cette fonction à l'origine. Quoiqu'on en dise, la dette vis-à-vis du modèle antique est colossale. Voilà sans doute ce qui autorise B. Bouard (2007) à emprunter la formule de S. Auroux⁹⁰ :

La tradition grecque (ou plus globalement gréco-latine) est la source de toute la tradition occidentale. C'est de cette tradition qu'est issue la révolution technologique de la grammatisation des vernaculaires du monde entier (B. Bouard, p. 25).

Accordons à J. Lallot (2001) le mot de la fin. Il développe en effet une opinion qu'auraient volontiers partagée les grammairiens de notre corpus. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les parties d'oraison apparaissent comme un héritage théorique auquel il convient absolument de se conformer⁹¹ :

⁸⁹ Il s'agit de l'évocation des huit parties d'oraison attestées par les grammairiens alexandrins.

⁹⁰ *La révolution technologique de la grammatisation : introduction à l'histoire des sciences du langage*, 1994

⁹¹ À vrai dire, seul Girard fait exception à la règle et propose à travers son analyse une contestation assumée, qui ne touche nullement le principe de répartition mais les subdivisions elles-mêmes, ainsi que leurs appellations. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Rien n'est plus vulnérable, sans doute, dans notre tradition grammaticale, que les noms des parties du discours : nom, verbe, pronom, adverbe, etc. En effet, même si la répartition des mots en classes fonctionnelles a quelque peu évolué depuis l'antiquité, il est remarquable - et on a souvent remarqué - que des huit vocables techniques que les grammairiens d'Alexandrie avaient adoptés pour dénommer ces classes telles qu'ils les établissaient⁹², aucun n'a disparu, été renié, disqualifié pour une raison ou pour une autre, au cours des quelque vingt siècles qui nous séparent des origines de la discipline appelée « grammaire ». Une telle stabilité sur une telle durée, si elle n'est pas à elle seule une preuve indiscutable de qualité (l'inertie des terminologies héritées, et en quelque sorte canonisées par l'usage et l'autorité d'une tradition, représente, on le sait, une force de conservation largement indifférente à la pertinence de ce qu'elle conserve), laisse toutefois présumer, sous bénéfice de vérification, que les termes choisis par les Anciens n'étaient pas trop mauvais, autrement dit pas trop inadéquats à leur designatum (J. Lallot, 2012, p. 191).

Nous avons vu comment les parties d'oraison s'étaient progressivement étoffées sous l'impulsion de Platon et d'Aristote, mais aussi des stoïciens et des grammairiens alexandrins. En reprenant à leur compte cette subdivision des mots et en s'intéressant à la définition, aux caractéristiques morphosyntaxiques, mais aussi, à la place de chaque occurrence, les grammairiens du corpus s'attaquent à un terrain qu'ils savent loin d'être vierge. Pour la majorité d'entre eux, l'objectif premier, nous le verrons, n'est pas tant d'innover, mais d'imiter les Anciens. C'est dans la fidélité du calque que réside selon eux la vérité grammaticale. D'un point de vue méthodologique, c'est donc vers le traitement des parties d'oraison dans les grammaires antiques qu'il convient de se tourner, avant de se livrer à l'étude du corpus proprement dit.

⁹² À savoir *ὄνομα* le nom ; *ῥῆμα* le verbe ; *μετοχή* le participe ; *ἄρθρον* l'article ; *ἀντωνυμία* le pronom ; *πρόθεσις* la préposition ; *ἐπίρρημα* l'adverbe ; *σύνδεσμος* la conjonction.

III- Modèles de présentation des parties d'oraison dans les grammaires grecques

Avant d'explorer le corpus antique, il nous faut, au risque de commettre un contresens, retenir une donnée importante. Le mot *grammaire*, en Grèce antique, a une acception très différente de celle qui nous est familière⁹³. Exclusivement tournée vers l'étude des œuvres littéraires, la discipline répond avant tout à un désir de mémoire et de calque vis-à-vis des anciens. De même, le *grammairien*⁹⁴, n'est pas celui qui traite de construction syntaxique, mais plus modestement, celui qui sait lire, écrire et donc interpréter et utiliser les *grammata* (*lettres*) :

Ce que les Grecs vont appeler grammaire, exactement *technè grammatikè*, et dont Denys le Thrace rédige vers 140-100 avant J.C. le premier véritable traité, s'est constitué d'abord en référence à l'étude des fonds littéraires des grands auteurs du passé, avec la double intention de les comprendre malgré l'évolution de la langue et de les imiter pour maintenir le bon usage, la langue correcte, alors que les conquêtes d'Alexandre avaient élargi le territoire de diffusion du grec et transformé ce grec en langue commune (*koinè*) d'un vaste empire où cette *Koinè* jouait le rôle de langue seconde d'intercommunication, avec tous les dangers d'un tel emploi en matière de corruptions et de déformations (L. Giard, *op. cit.*, p. 9).

Conformément au titre annoncé plus haut, nous retiendrons pour la présente étude les grammaires de Denys le Thrace et d'Apollonius Dyscole. Au-delà de l'importance capitale de ces deux ouvrages dans le cadre de l'histoire des parties d'oraison et d'une nécessité de cohérence à la fois argumentative et historique (après avoir dit que les auteurs du corpus assumaient pleinement le modèle grammatical antique, il s'agit maintenant de le démontrer), notre choix a été motivé par les deux objectifs que voici. Les grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles, comme leurs prédécesseurs, se sont tous attachés à décrire méticuleusement les uns après les autres les différentes sortes de mots. Ils s'inspirent entre autres, pour ce qui est du modèle antique, de Denys le Thrace,

⁹³ Dans l'Antiquité, du reste, l'étude du langage n'est pas l'objet d'une seule et même discipline. La grammaire apparaît donc comme une sous-discipline, à côté de la dialectique, « qui traite des énoncés dans leur rapport aux objets qu'ils sont censés représenter, et qui entend permettre de distinguer le vrai du faux » et de la rhétorique « qui étudie les moyens de persuasion par la parole et envisage dans les énoncés, les effets qu'ils sont susceptibles de produire sur les auditeurs » (F. Desbordes, 1989, p. 152).

⁹⁴ « Cette connaissance des « lettres » (*grámmata*) est la spécialité évoquée par Platon lorsqu'il parle de grammaire (*Sophiste*, 253a) « La tâche du professeur de grammaire était d'apprendre à lire et à écrire, en commentant les textes à partir desquels se pratiquait cet apprentissage, c'est-à-dire des textes homériques. C'était un enseignement élémentaire large donnant accès aux textes qui constituaient la base de la culture de l'époque » (M. Baratin, 1989^b, p. 201).

qui se livre à la même entreprise du chapitre 12 au chapitre 20 de sa *Technè*⁹⁵. Apollonius, qui adopte plus tard la même méthode d'analyse, retient particulièrement notre attention par sa volonté de justifier l'ordre des parties d'oraison. Si le désir de rendre compte de l'organisation générale des différents mots est présente chez tous les grammairiens du corpus, elle est particulièrement présente chez ceux qui adoptent selon nous une « approche syntaxique » (à savoir pour les principaux : Buffier 1709, Girard 1747, Dangeau, 1754) – approche que nous prendrons le temps de définir et d'explorer le moment venu. Pareillement, il nous appartiendra de nuancer la comparaison en démontrant, que si les démarches semblent similaires, elles se distinguent par leurs objectifs. La théorie de l'ordre des mots dans la grammaire grecque ne saurait se confondre avec celle proposée dans les ouvrages du corpus.

⁹⁵ Les polémiques concernant l'authenticité du document sont nombreuses et les retracer ici ne servirait en rien notre propos. On en aura cependant un aperçu en consultant M. Baratin (1989^b, pp. 199-202). Le point de vue de F. Desbordes (1989) sur la question nous a paru intéressant. La linguiste évite le parti-pris tout en déplaçant le débat vers une problématique nouvelle qui concerne, non plus l'œuvre elle-même, mais sa réception. Elle met en effet en garde contre une lecture « trop moderne » susceptible d'engendrer des débats parfaitement secondaires, comparés à ce que le texte a à nous apprendre : « On a surtout, et de façon quelque peu contradictoire, sélectionné et organisé des données antiques en fonction de modèles scientifiques récents dont on cherchait des antécédents : ainsi a-t-on fait l'histoire de la philosophie du langage, de la logique, de la philosophie, de la grammaire..., et maintenant de tel ou tel aspect de la linguistique. Ces découpages ont des répercussions sur la construction historique elle-même, dans la mesure où l'ordre chronologique d'apparition de notions est parfois censé refléter telle hiérarchie qu'on établit actuellement entre ces notions. On a un bon exemple des problèmes résultant de cette pratique dans la discussion qui fait rage aujourd'hui autour de l'authenticité de la *Téknē grammatikē* (*Grammaire*) attribuée traditionnellement à Denys le Thrace [...]. Ce texte, avec sa classification et son étude des huit « parties du discours » a longtemps été considéré comme un point de départ absolu, l'acte de fondation de la grammaire occidentale (Robins, 1957), Mais la substitution récente d'un point de vue « linguistique » à un point de vue purement grammatical a amené à reconsidérer les vertus de ce texte et, partant sa date. Il y a, certes, des arguments de fait contre l'authenticité (Benedetto, 1958 - 1959 et 1973) ; leur utilisation et la discussion actuelle ont été rendues possible par le fait même qu'on a plus vu là un texte fondateur, mais, précisément, un résidu scolaire ne retenant que quelques éléments d'un ensemble d'idées sur le langage auxquelles la grammaire des XIX^e et XX^e siècles n'attachait pas d'importance, mais qui ont repris du lustre à la lumière de la linguistique » (p. 152).

1- De la présentation des parties d'oraison dans la *Technè* de Denys le Thrace

Le chapitre 11 se présente comme une courte introduction à l'exposé des différentes parties d'oraison, au sein de laquelle le mot est défini comme à la fois le plus petit constituant de la phrase et la manifestation de l'activité intellectuelle du locuteur. De plus, en privant le Np d'autonomie, Denys le Thrace choisit implicitement de tourner le dos à l'initiative des Stoïciens, qui proposaient d'en faire une classe à part, parallèlement à celle formée conjointement par le Nc et l'adjectif :

Le mot (léxis) est la plus petite partie de la phrase (lógos) construite⁹⁶.

La phrase est une composition en prose qui manifeste une pensée complète.

La phrase⁹⁷ a huit parties : le nom, le verbe, le participe, l'article, le pronom, la préposition, l'adverbe, la conjonction⁹⁸. L'appellatif se range en effet sous le nom, comme une de ses espèces (Denys le Thrace repris par J. Lallot, 1998, p. 51).

Conformément à la liste qu'il vient de donner, le grammairien commence son examen au chapitre 12 par le nom, présenté comme « une partie de phrase casuelle désignant un corps ou une action [...] qui s'emploie avec (valeur) commune ou particulière [...]. Il y a cinq accidents du nom : le genre, l'espèce, la figure, le nombre, le cas » (p. 51)). Le nom adjectif est perçu comme une espèce de la classe, au même titre que l'appellatif. Il est surtout défini d'un point de vue sémantique. Ce sont essentiellement les commentateurs antiques du grammairien qui vont insister sur l'absence d'autonomie syntaxique de l'occurrence. Chez Denys le Thrace, l'adjectif se contente d'être :

[...] Celui qui est adjoint (*epì...tithémenon*) [de manière homonymique] aux noms propres et aux appellatifs et qui exprime un éloge ou un blâme. Il peut relever de trois domaines : de l'âme, du corps, de ce qui est extérieur. De l'âme comme 'tempérament', 'débauché', du corps, comme 'rapide', 'lent', de ce qui est extérieur, comme 'riche', 'pauvre' (p. 55).

Le nom se distingue du verbe, en vertu du principe aristotélicien, par son absence de morphème de temps au profit d'un morphème de cas :

⁹⁶ L'adjectif *construite* fait sans aucun doute référence à l'étude des sons et des syllabes qui précède : le mot est composé de syllabes, c'est-à-dire de sons combinés.

⁹⁷ Dans son extension maximale.

⁹⁸ On voit aisément se profiler l'opposition canonique entre les *parties déclinales* et les *parties indéclinables* repris par une majorité de grammairiens du corpus.

Le verbe est un mot non casuel, qui admet temps, personnes et nombres, et qui exprime l'actif ou le passif. Il y a huit accidents du verbe : le mode, la diathèse, l'espèce, la figure, le nombre, la personne, le temps, la conjugaison⁹⁹ (p. 57).

Après l'interruption du chapitre 14, le grammairien reprend son exposé avec la définition du participe, présenté comme une occurrence mixte : « le participe est un mot qui participe de la propriété des verbes et de celle des noms. Il a les mêmes accidents que le nom et le verbe, à l'exception de la personne et du mode » (p. 59).

Il semble d'ailleurs que cette mixité soit chez Denys le Thrace, le seul argument qui justifie son classement autonome car, au regard d'une telle définition, forte est la motivation de se rallier au point de vue des Stoïciens, exposé comme suit par le traducteur de la *Technè*, J. Lallot (*op. cit.*) :

J'ai déjà signalé [...] que les Stoïciens ne faisaient pas du participe une partie de phrase autonome. Il semble qu'ils aient été partagés entre deux rattachements : soit au nom (518,18 ; cf. Priscien, II, p. 548, 15 : les Stoïciens appelaient le participe *appellatio reciproca* [...] 'appellatif réfléchi' – allusion à l'équivalence *legens* (part.) = *lector* (appellatif)) ; soit au verbe (518,17) [...] (p. 188).

Les grammairiens grecs, comme pour le statut du Np, font preuve une fois de plus de mise à distance en adoptant un classement différent :

Les grammairiens, eux, font résolument du participe une partie de phrase distincte : selon Priscien [...], c'est Tryphon, à la fin du I^{er} s. av. J.-C., qui a le premier opéré cette séparation. Les Σ [= les scholiastes de la *Technè*] [...] justifient ce choix de manière négative : les accidents nominaux (cas et genre) excluent que le participe soit un verbe, ses accidents verbaux (temps et diathèse) excluent qu'il soit un nom ; dès lors : « *tirailé par l'un et par l'autre*

⁹⁹ J. Lallot juge utile de faire une remarque d'ordre lexical : le mot *conjugaison* n'a pas chez les grammairiens antiques, l'acception que nous lui prêtons ordinairement : « Ma traduction, 'La conjugaison est une (classe de) flexion verbale régulière [au sujet de la définition de « la conjugaison » donnée au chapitre 14 par Denys le Thrace] vise, par l'ajout entre parenthèse, à écarter un malentendu possible. Le mot *suzugia*, dont 'conjugaison' (lat. *coniugatio*) est un calque, désigne fondamentalement, en grammaire, toute série, tout ensemble dont les membres ont un caractère remarquable en commun, quel qu'il soit – Apollonius parle, par ex. (Synt. 420,9) de la *suzugia* que forment les verbes ayant en commun l'idée de domination. Dans le cas présent, le mot s'applique à l'ensemble des verbes qui ont les mêmes caractéristiques flexionnelles [...] et non, comme on pourrait le penser, l'ensemble des formes flexionnelles d'un même verbe. À la différence du fr. 'conjuguer', le vb. gr. *Sugeîn*, ne signifie jamais 'énumérer les formes flexionnelles d'un verbe' » (*ibid.*, p. 181).

Pareillement, J. Lallot s'interroge à juste titre, sans toutefois donner de réponse, sur la raison de l'importance prise par la conjugaison (Denys le Thrace lui consacre en effet la totalité du chapitre 14 : « Quoi qu'il en soit, nous avons à prendre acte de cette dissymétrie entre le traitement de la morphologie verbale et celui de la morphologie nominale : les classes de flexion du verbe ont droit, dans la *T*, à une attention très particulière tandis que celles du nom sont totalement négligées ; inversement, la *T* s'étend longuement sur les 'espèces' du nom (chap. 12, B et F), et, pour le verbe, expédie la question en deux lignes (chap. 13, C) » (*op. cit.*, p. 182).

dans des sens opposés, il ne rejoint ni l'un ni l'autre : il est autre chose [...] » (ibid.).

L'article est présenté comme une occurrence liée syntaxiquement au nom, qui de ce fait, l'imité en cas, en genre et en nombre. C'est en effet « une partie de phrase casuelle préposée [[ou postposée]] [dans le cas de pronom relatif inclus chez les Grecs dans l'article] à la flexion des noms [...] »¹⁰⁰ (p. 59).

Le pronom est défini, quant à lui, comme un substitut nominal doté de marques de personnes, de genres, de nombres, de cas, de figures et d'espèces. Le grammairien adopte dans sa présentation, là encore, l'attitude inverse des Stoïciens. Voilà qui a suffi pour remettre en cause la paternité de Denys le Thrace en ce qui concerne la *Technè*. La citation qui suit n'a pas d'objectif polémique. Elle n'est présentée ici que dans la mesure où, elle permet de mieux cerner encore la présentation des parties d'oraison chez les Anciens :

Avec le classement de l'Appellatif [...] et la définition du verbe [Selon certains de ses commentateurs antiques], Denys le Thrace aurait défini le verbe comme un mot exprimant un prédicat, le statut du pronom a dès les Σ byzantins, fourni un argument contre l'authenticité de la *T*. Les Σ disent d'un mot que Denys le Thrace (le vrai !) « *rattachait le pronom à l'article* » [...]. Comme sur les deux autres points, il suivait en cela l'analyse des philosophes stoïciens [...] (p. 198).

La préposition, au chapitre 18, est perçue comme une occurrence qui peut se placer devant n'importe quelle autre partie d'oraison pour créer un autre mot grâce aux deux procédés que sont la *composition* et la *construction* (Denys le Thrace, p. 63). Il s'agit là pour J. Lallot de la définition canonique adoptée par les grammairiens grecs :

La 'composition' (*sínthesis*) consiste dans la jonction en un seul mot, avec unification accentuelle, de la préposition avec la partie de la phrase qui la suit – exemple : le composé *paránomos* 'illégal' de la prép. *Pará* 'contre' et de *nómos* 'loi' ; la construction (*síntaxis*) correspond à ce qu'Apollonius, dans le livre IV de la *Syntaxe*, consacré aux prépositions, appelle 'juxtaposition' (paráthesis) : il s'agit d'un rapprochement sans universion de la préposition avec le mot qui la suit - exemple : le syntagme *pará nómon* 'contre (la) loi'. Cette **double aptitude syntaxique**¹⁰¹ est apparue comme le trait permettant de définir de la manière la plus spécifique la classe des prépositions en grec. Dès lors, les grammairiens se sont sentis tenus d'établir les critères qui permettent

¹⁰⁰ Une telle définition explique peut-être la difficulté des grammairiens du corpus (et de leurs prédécesseurs) face à cette partie d'oraison. Le latin ignore l'article, quant aux définitions grecques, elles insistent seulement sur les similitudes morphologiques qu'il entretient avec le nom. Rien n'est dit sur le rôle sémantico-référentiel de l'occurrence, problématique au cœur de la question de la détermination dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles (voir la troisième partie).

¹⁰¹ Cette occurrence est en gras chez J. Lallot.

de distinguer entre les deux types d'assemblage et de définir les conditions qui président à l'apparition de chacun d'eux (p. 212).

L'adverbe, avant-dernière partie d'oraison, est présenté, confusément selon J. Lallot comme : « [...] une partie de phrase non fléchie, dite du verbe ou appliquée au verbe » (p. 63). Le recours à l'étymologie permet au traducteur d'établir un parallèle sémantico syntaxique : selon les Grecs, l'adverbe est au verbe, ce que l'adjectif est au nom, à savoir, une occurrence facultative et contrainte sur le plan de la construction syntaxique.

La deuxième partie de la définition m'embarrasse : que signifie au juste l'alternative 'dite du verbe [...] ou appliquée au verbe [...] ? Un seul point me paraît sûr : la deuxième expression (*epi... rhémati*), donne l'étymologie du nom de l'ad-verbe, *epírrhēma*. D'emblée cette étymologie suggère une analogie entre l'adverbe et l'adjectif, définis l'un et l'autre par une relation d'application (*epi-*), le premier par rapport au verbe comme le second par rapport au nom [...] (p. 222).

La conjonction, déjà définie par les Stoïciens comme « une partie de phrase non casuelle qui conjoint les parties de la phrase¹⁰² », est un lien qui permet l'agencement des différentes propositions. Le fait qu'elle occupe la fin de la liste ne doit rien laisser supposer de son importance. On se souvient en effet que c'est une des premières parties d'oraison attestées par Aristote, juste après le nom et le verbe. Cette mise en contexte n'empêche nullement J. Lallot de considérer qu'il s'agit là d'une occurrence généralement marginalisée dans les grammaires grecques antiques. Cette prise de position va bien au-delà de la considération de l'ordre qui lui est accordé dans la liste des parties d'oraison. Elle prend sa source dans l'observation des difficultés rencontrées par les grammairiens, en ce qui concerne la définition de l'occurrence. Denys le Thrace évoque « un mot qui conjoint la pensée en ordonnant, et qui révèle l'implicite de l'expression » (p. 65). J. Lallot se propose pas à pas de décortiquer minutieusement cette présentation, en s'aidant de l'éclairage des commentateurs antiques de la *Technè*. Le passage suivant lui cause manifestement un souci d'interprétation :

- 1) [...] « *La conjonction est un mot qui conjoint la pensée...* ». Cette partie étymologique de la définition est celle qui pose le moins de problèmes et est le mieux acceptée. [...]
- 2) [...] « *...en ordonnant...* » (litt. 'avec ordre'). On voit dans cette mention une allusion au fait que l'ordre des éléments conjoints par la conjonction peut

¹⁰² Il s'agit de la définition de Diogène Laërce rapportée par J. Lallot, p. 237).

avoir une pertinence sémantique décisive : c'est le cas des connectives, *si p, alors q* n'ayant pas pour équivalent *si q, alors p* [...]. Mais on reproche à l'auteur de ne donner qu'une indication partielle, qui ne vaut pas pour toutes les conjonctions [...].

- 3) [...] «...et qui indique la béance de l'expression (traduction littérale provisoire). [...] (p. 233).

Pour rendre compte de la dernière partie de la définition, J. Lallot sélectionne parmi les commentaires antiques, une interprétation, qui à défaut, selon lui d'être pleinement satisfaisante, apporte quelques éléments de réponse :

[...] L'auteur semble s'être contredit : il a commencé par dire que la conjonction ne fait rien d'autre que conjoindre et empêcher qu'il n'y ait du vide dans les mots et dans la pensée [...], et maintenant il dit le contraire : que la conjonction indique la béance de l'expression, alors qu'il faudrait dire qu'elle rassemble et condense [...]. Mais il faut comprendre cet 'indique' comme ceci : la conjonction indique lorsqu'elle n'est pas présente dans la construction ; c'est quand la conjonction n'est pas là que se révèle le vide de l'expression et le manque de clarté de la pensée.

Il me [= J. Lallot] semble pourtant que cette dernière interprétation nous met sur une bonne voie en attirant l'attention sur le fait que la conjonction entretient un rapport spécifique avec le vide, ou, pour dire les choses plus précisément, un rapport non trivial avec un vide spécifique [...] (pp. 233-234).

Aidée par les commentaires éclairants de J. Lallot, nous venons d'exposer, à travers la présentation de Denys le Thrace, le traitement des parties du discours, telles qu'elles sont traitées dans la grammaire alexandrine. Il s'agit là du modèle-type que les grammairiens du corpus adeptes de l'inclusion de l'article, vont se charger d'adapter au français et d'approfondir. L'auteur, s'il propose implicitement une bipartition morphologiques des occurrences (les mots fléchis d'un côté, les mots non fléchis de l'autre) ne prend pas la peine de s'expliquer sur l'ordre de présentations des mots, qui semble ainsi aller de soi. C'est d'ailleurs ce que laisse entendre J. Lallot, dans sa première note consacrée au chapitre 18 *De la préposition* :

Avec la préposition, on aborde les parties de phrase non fléchies (*áklita*) – préposition, adverbe, conjonction qui occupent les trois dernières places dans la liste canonique. Cette postposition des *áklita* n'est jamais justifiée en tant que telle. Comme il est difficilement concevable qu'elle soit due au hasard, il faut donc penser que sa raison d'être s'imposait à l'évidence et que du coup elle n'avait donné lieu à aucune divergence dans la tradition. De fait cette position est constante dans tous les documents dont nous disposons [...]. La logique de cette disposition est la suivante : les parties de phrase fléchies, nom et verbe en tête, manifestent par la mobilité formelle (*kínēsis*) qui les caractérise une forme de 'vitalité' (Apollonius, *Synt.* 28,6 dit du nom et du verbe qu'ils sont 'les plus

animés' *empsychótata*, des parties de phrase), qui fait défaut aux trois parties 'immobiles' *akínēta*, et en quelque sorte inanimées. La manifestation de la mobilité, c'est l'abondance des formes exprimant l'accidence des parties fléchies. [...] En postposant le non fléchi au fléchi, les grammairiens ont donc postposé l'inerte au vivant, le stérile au fécond (*ibid.*, p. 211).

La réflexion de l'auteur de la *Technè* permet certes d'envisager la mise en relation de certaines occurrences (l'adverbe / le nom, l'article / le nom, le pronom / le nom, la préposition avec l'ensemble des classes de mots) mais ne fait jamais place à l'idée d'une organisation générale. L'indulgence est néanmoins de mise. La raison de cette absence peut aisément se deviner. Au moment où Denys le Thrace rédige sa grammaire, les parties d'oraison, façonnées tour à tour par Aristote et les Stoïciens, sont déjà plus ou moins fixées. Sans doute l'auteur n'a-t-il pas jugé utile de commenter ce que d'autres avant lui avaient déjà discuté et exposé. Quoiqu'il en soit, il s'oppose en cela à Apollonius Dyscole (II^e siècle), grammairien postérieur, qui tout en reprenant l'ordre canonique des huit classes de mots, le justifie et explicite, par la même occasion, les relations à la fois sémantiques, morphologiques et syntaxiques que les différentes occurrences entretiennent les unes avec les autres. Ce sont ces explications qui vont désormais nous intéresser. Nous nous réservons le droit, sans pour autant perdre de vue notre principal objectif, de présenter, sans crainte de répétition, quelques éléments de définition des classes de mots qui se démarqueraient de ceux proposés par Denys le Thrace. Nous nous appuyerons une fois de plus sur les commentaires de J. Lallot (1997), également traducteur du texte d'Apollonius Dyscole.

2- De l'ordre des mots dans la grammaire alexandrine : De la construction d'Apollonius Dyscole. (Livre I)

La lecture de l'article de B. Colombat (1988^b) cité précédemment préserve d'un fâcheux contresens : la syntaxe telle que nous la pratiquons, c'est-à-dire en tant qu'étude de combinaisons d'unités et de leurs diverses fonctions, n'existe pas dans la grammaire grecque antique¹⁰³. Les auteurs se contentent d'étudier les mots du point de vue morphosémantique, les uns après les autres. Les parties du discours, premier pas qui mène pour nous vers des

¹⁰³ M. Baratin (1989^c) s'autorise même une généralité en évoquant l'existence de « rares analyses syntaxiques élaborées dans l'antiquité » (p. 228). La séparation établie entre la grammaire et la dialectique dans la pensée de l'époque en serait selon lui le responsable.

considérations syntaxiques, n'ont pas cette fonction. Le début de l'introduction de F. Lambert (1982), assez catégorique du reste, ne laisse aucune place à l'ambiguïté :

On ne trouve aucune trace, dans la tradition grammaticale de l'antiquité grecque, d'une terminologie spécifique de la notion de fonction grammaticale. En revanche les Grecs ont beaucoup discuté de la notion de parties de discours. Ils ont ainsi élaboré une terminologie qui a donné son nom à chacune des parties du discours qu'ils avaient reconnues (p. 141).

Pourtant la suite immédiate de l'analyse, qui présente le projet de ce même auteur, semble ouvrir la porte à la nuance, spécifiquement dans la partie que nous mettons en gras :

Je me propose de montrer que la théorie des parties du discours rencontre, dans l'exposé qu'en ont fait les grammairiens grecs, un certain nombre de difficultés. Ces difficultés sont particulièrement sensibles chez le grammairien alexandrin Apollonius Dyscole [...], dans son traité *Sur la construction*. L'analyse de ces difficultés m'a conduit à penser **qu'il s'agissait de « bricolages », articulant justement la notion de parties du discours à celle de fonction grammaticales** (*ibid.*).

Ainsi, la syntaxe ne serait pas totalement inconnue des Grecs, même si l'emploi du mot *bricolages*, parce qu'il implique de prime abord l'idée de malfaçon¹⁰⁴, nous incite à la prudence. Nous différons l'analyse de F. Lambert car ce dernier ne s'intéresse pas à la présentation des différentes parties d'oraison en tant que telles.

Les mots n'étant que des assemblages de sons, l'étude de ces derniers ouvre naturellement la voie chez Apollonius Dyscole à celle des différentes classes de mots. On se souvient que c'était déjà le cas chez Denys le Thrace et la lecture des grammaires du corpus démontre aisément la pérennité de cette tradition. L'évocation des parties d'oraison commence par un parallèle. De même que les voyelles sont des sons autonomes (puisqu'elles n'ont pas besoin des consonnes pour être articulées), il existe des classes de mots qui se distinguent des autres par leur capacité à former à elles seules un énoncé valide. C'est à partir de cette bipartition sémantico-syntaxique que sont distingués sans surprise d'un côté les verbes, les noms, les pronoms, les adverbes ; et de l'autre, les prépositions, les articles et les conjonctions :

¹⁰⁴ Il faut néanmoins préciser que le mot n'a pas cette connotation péjorative chez F. Lambert. Nous y reviendrons plus loin.

On sait encore que, parmi les éléments, les uns sont des voyelles, qui rendent un son vocal par elles-mêmes, les autres des consonnes, dont la prononciation n'est pas possible sans les voyelles. On peut observer qu'il en va de même pour les mots : il y en a qui, un peu comme les voyelles, peuvent être énoncés [seuls] – c'est ce qu'on peut observer pour les verbes, les noms, les pronoms, les adverbes (ceux qui s'appliquent aux actions en cours, ainsi quand nous nous exclamons : « *Très bien !* », « *Juste !* » ou « *Bien !* » à l'adresse de ceux qui agissent comme il faut), mais il y en a d'autres qui, à la manière des consonnes, appellent les 'voyelles' (c'est-à-dire les parties de phrase que je viens de mentionner), car ils ne peuvent pas être énoncés tout seuls – c'est le cas des prépositions, des articles, des conjonctions. En effet, les mots de ce genre ne font jamais que cosignifier (Apollonius Dyscole, J. Lallot, 1997, p. 100).

En guise de démonstration, le grammairien se livre à un exercice qui prouve le caractère obligatoire du nom et du verbe. Comme chez Denys le Thrace, la conjonction est laissée en marge, au sein d'une argumentation que Priscien (VI^e siècle) adoptera presque mot pour mot :

Si l'on peut rendre raison de l'ordre des éléments en expliquant pourquoi alpha vient en tête et est suivi de bêta, il faudra assurément rendre aussi raison de l'ordre des parties de phrase et expliquer pourquoi le nom vient en tête et est suivi du verbe, puis des autres parties de phrase. [...]

L'ordre en question est à l'image de la phrase complète : il place en tête le nom, suivi du verbe, ce qui est tout à fait pertinent puisque aucune phrase ne saurait être achevée sans eux. On peut le prouver en partant d'une construction contenant toutes les parties de phrase : que l'on en supprime le nom ou le verbe, la phrase devient inachevée, mais si l'on supprime tous les autres mots, elle ne présente absolument pas de lacunes. Soit : *ho autòs ànthrōpos olisthēsas sēmeron kat-épesen* [le même homme ayant-glissé aujourd'hui dé-chut].

Toutes les parties de phrase s'y retrouvent, sauf la conjonction dont l'ajout appellerait une seconde phrase. S'il manque le nom ou le verbe, il y a aura une lacune dans la phrase, qui réclamera, selon le cas, un nom ou un verbe *ho autòs ànthrōpos olisthēsas sēmeron kat-épesen* [le même ayant glissé aujourd'hui dé-chut] ou **ho autòs ànthrōpos olisthēsas sēmeron* [le même homme ayant-glissé aujourd'hui]. En revanche, si on supprime l'adverbe, la phrase ne présentera absolument pas de lacune : *ho autòs ànthrōpos olisthēsas kat-épesen* [le même homme ayant-glissé dé-chut]] ; pas davantage si on supprime la préposition *ho autòs ànthrōpos épesen* [le même homme chut] ; ni non plus si on supprime le pronom, car il restera *ho ànthrōpos épesen* [l'homme chut] ; ni si on supprime l'article, car la phrase *ànthrōpos épesen* [(un) homme chut] n'exige pas du tout une mention anaphorique de *ànthrōpos* [homme] : il peut s'agir d'une première mention (*op. cit.*, p. 100-101).

Le grammairien alexandrin réaffirme ainsi l'importance de ce que J. Lallot (1996) appelle *l'autotéleia*¹⁰⁵, traduit par *complétude de l'énoncé*¹⁰⁶, qui tout

¹⁰⁵ L'auteur présente dans la même source les premières traces de cette complétude dans ce qu'il appelle « la réflexion prégrammaticale sur le langage ». Aux côtés de la distinction *onóma / rhéma* sur laquelle nous avons déjà beaucoup insisté, est mentionnée dans un premier temps l'opposition aristotélicienne dans *Peri Hermeneias phásis* « mention, qui n'affirme ni ne nie » (J. Lallot, p. 31) / *logós apophantikós*, traduit par « énoncé déclaratif ». Par la suite est

en accordant la préférence au groupe nom / verbe, justifie à elle seule l'ordre des parties d'oraison.

Dans la suite de son développement, A. Dyscole se propose de justifier l'antéposition du nom vis-à-vis du verbe, au sein d'une explication que J. Lallot (1997) juge confuse :

[...] En effet, étant donné que le propre d'un corps est de mettre ou d'être mis dans une certaine disposition et que les noms sont institués pour s'appliquer aux corps, les noms sont à l'origine de ce qui est propre aux verbes, à savoir l'actif et le passif (A. Dyscole dans J. Lallot, 1997, vol. 1, p. 101).

L'expression est embarrassée. A., je crois, veut dire que – ontologiquement et logiquement – l'agent précède l'action (cf. Sch. *Technè* 358,20 : *protereútei hē ousía prágmatos*) et que par la suite le nom doit précéder le verbe. Pourquoi ne s'exprime-t-il pas plus simplement ? Peut-être parce qu'il n'est pas trop à l'aise dans son argumentation nettement philosophique : son malaise se comprendrait d'autant mieux que, sur la question de l'ordre entre *ousía* et *prágma*, on tenait aussi un propos exactement inverse, affirmant la préséance des actions sur les substances [...], entraînant 'naturellement' l'attribution du premier rang au verbe (J. Lallot, 1997, vol. 2, p. 21).

Le grammairien alexandrin, parce qu'il a affirmé plus haut que le pronom pouvait remplacer le nom et former, de ce fait, un énoncé complet avec le verbe¹⁰⁷, se doit à présent d'expliquer pourquoi le premier ne suit pas immédiatement le nom dans la liste des parties de phrase. Pour ce faire, il établit un lien morphosyntaxique entre le pronom et le verbe. Le pronom se substitue au nom dans des emplois que ce dernier ne saurait prendre, notamment à la première personne. Parce que le nom ne peut désigner qu'un individu en dehors de l'acte d'énonciation (à la troisième personne), le verbe a nécessairement besoin du pronom pour remédier à cette défaillance et former des énoncés complets :

[...] En effet, du fait que les noms désignent des troisièmes personnes (puisque les dénominations qu'ils instituent ne s'appliquent pas à la personne qui parle, ce qui est le propre de la première personne – de fait, on ne voit pas que les enfants se donnent à eux-mêmes leur nom - ; mais nous ne leur donnons pas non plus en nous adressant à eux, ce qui est le propre de la deuxième personne), et que les verbes, eux, peuvent se présenter à trois personnes, on a pour cette

évoquée l'opposition *autotélé* (« complets ») / *ell(e)ipé* (« incomplets ») pour distinguer les énoncés.

¹⁰⁶ À vrai dire, du propre aveu de J. Lallot, l'*autotéleia* se caractérise chez A. Dyscole par une pluralité d'applications dont le verbe est parfois exclu (p. 33).

¹⁰⁷ « Je ne prétends pas qu'avec un pronom on ne constitue pas aussi une phrase complète, quand on dit [...] *sù peripateís* [toi tu marches] ; en effet, la phrase constituée est bien complète puisque, le pronom remplaçant le nom, la construction revient virtuellement au même » (vol. 1, p. 101).

raison, en plus [du nom], inventé le pronom, qui, présentant un paradigme personnel [complet], supplé à la [défaillance de] la dénomination et complète la construction du verbe, comme dans *egō gráphō* [moi j'écris] *sū grápheis* [toi, tu écris] (vol. 1, pp. 101-102).

Sans pour autant remettre en cause la place du pronom dans la liste des mots, Eggar (1854), commentateur de l'ouvrage d'Apollonius Dyscole au XIX^e siècle, questionne le grammairien alexandrin sur le rôle spécifique qu'il attribue à cette partie d'oraison. Le pronom remplace le nom qui ne supporte que la troisième personne :

Nous ne nous adressons pas par le nom à la personne qui est devant nous, et nous ne l'employons pas pour nous désigner nous-mêmes. Il faut cependant excepter le vocatif qui donne au nom la signification d'une seconde personne. « Cela posé, il en résulte que les locutions comme [...] *Apollonius j'écris*, sont irrégulières, parce que l'un des deux mots est à la troisième personne et l'autre à la première ». Mais cette règle n'est pas sans exception. Les verbes qui désignent ou l'existence ou quelque qualité propre au sujet, admettent l'apparente irrégularité qu'Apollonius vient de signaler : [...] *Je suis Ulysse* ; [...], *je me nomme Tryphon* ; et autres locutions semblables. Au contraire, le verbe ne peut attribuer à un mot commun cette forme de qualité propre ; on ne dira pas : *Je me nomme, je m'appelle* [...], sans rien ajouter au pronom [...] *je*, qui désigne tout sujet à la première personne du singulier. Mais on pourra dire : je suis ou j'existe [...] car le verbe ici marque l'existence d'une manière générale et non pas une qualité particulière, et cette idée générale concorde avec celle du pronom. Le même raisonnement s'applique aux autres personnes. Il est donc évident (Apollonius abuse fort de ces déclarations que contredit l'obscurité habituelle de son style) que les verbes, ne pouvant altérer la forme spéciale des noms, les attirent du moins de la troisième à la première personne [...].

Une règle sujette à tant d'exceptions et de restrictions, et qui a besoin d'être justifiée par tant de subtilités, peut justement sembler suspecte d'erreur. Apollonius aurait mieux fait de dire que les noms sont, en général, indifférents à la distinction des personnes, que d'eux-mêmes ils ne les marquent pas, si ce n'est au vocatif ; mais que, pour les marquer, ils peuvent très bien s'allier soit avec le pronom soit avec un verbe à flexion pronominale (p. 79-80).

Eggar va dans la suite de son argumentation, faire un parallèle selon nous hors de propos avec une construction française (« La langue française met cette propriété du nom en évidence, dans les locutions officielles : *Je soussigné ou soussignée, nous soussignés, etc. ; nous préfet* » (*ibid.*)), avant de présenter, sans même s'en rendre compte un argument contre sa propre théorie :

Mais les usages de la langue grecque devaient, à cet égard, tromper Apollonius ; car, dans les formules qui répondent à celle que nous venons de citer, on employait ordinairement la troisième personne avec le nom propre [...].

Renfermé, comme il l'était, dans l'étude de la langue grecque, Apollonius est peut-être excusable d'en avoir tiré, sur ce point, des conséquences trop absolues [...] (pp. 80-81).

Eggar oublie un peu trop vite un principe que nous avons bien pris soin d'exposer précédemment. La grammaire d'A. Dyscole, comme toutes les grammaires grecques antiques, n'est pas une grammaire générale, qui aurait pour ambition de présenter des règles applicables à une pluralité de langues. Elle se présente au contraire comme une grammaire particulière, celle de la langue grecque. Ainsi, reprocher à son auteur de s'être occupé exclusivement de cette dernière, sans chercher à vérifier ses réflexions, à travers la confrontation avec d'autres langues, n'a aucun sens. En matière d'étude du langage, le grec antique s'est suffi à lui-même. De même où est la cohérence dans la comparaison entre le grec ancien et un français relativement récent ?

On se souvient que c'est la nature hybride du participe (ni nom, ni verbe, mais un peu des deux) qui justifie, dans la grammaire alexandrine, son autonomie dans le cadre des parties d'oraison. A. Dyscole le place donc après le nom et le verbe car il en est un dérivé doté de cas :

En tant que pro-verbe, le participe est au verbe ce que le pronom est au nom : il peut donc prétendre à son tour à suivre immédiatement dans la liste la partie de phrase qu'il remplace. À la différence de ce qui se passait pour le pronom, rien ne vient, dans le cas du participe, contrarier cette prétention (J. Lallot, vol. 2, p. 24).

L'article, dont la spécificité se retrouve jusque dans son étymologie (*árthron*, du verbe grec *sun-artâsthai*¹⁰⁸ 'être attaché à, dépendant de' (J. Lallot, *ibid.*), intervient en quatrième place car il peut en grec, « s'articuler » avec le nom, le verbe et le participe que nous venons de décrire :

La position de l'article ne lui a pas non plus été assignée comme cela par hasard : en effet, elle indique qu'il s'articule aux casuels mentionnés [le nom et le verbe] – le pronom, qui, lui, n'admet pas l'article¹⁰⁹, se trouvant écarté – et que cette articulation s'étend même au verbe, comme par exemple dans *tó gráphein hédomai* [litt. : j'ai plaisir à écrire (*i.e.* au fait d'écrire)] (A. Dyscole cité par J.Lallot, vol. 1, p. 103).

Intervient ensuite le pronom. Le refus de sa postposition immédiate vis-à-vis du nom a été, on s'en souvient, justifié par le grammairien. De plus,

¹⁰⁸ Occurrence en gras chez l'auteur.

¹⁰⁹ [Devant lui].

la définition du participe rend nécessaire sa présence juste après le verbe. On pourrait néanmoins s'étonner que le pronom, en vertu de sa mise en relation avec le verbe, soit si loin de ce dernier dans la liste des mots. On sent clairement chez A. Dyscole le besoin de se justifier, d'autant qu'au-delà de ses caractéristiques morphologiques, la place du participe avait été expliquée comme suit :

Il est évident encore qu'il n'y avait pas d'autre moyen de préserver l'appellation qu'il [le participe] a reçue que de placer après le nom et le verbe la partie de la phrase qui se rattache à eux positivement [...]. En effet, si nous n'admettons pas que les précèdent dans la liste les parties de phrase précitées, nous allons nous trouver dans l'impossibilité de parler de 'participe' [...] et de quelles [parties de phrase] participera le participe ? On ne pourrait pas non plus insérer le pronom, l'adverbe, la conjonction ou un autre, car ce n'est pas des propriétés de ces [parties de phrase]-là qu'il participe (A. Dyscole, *ibid.*).

Pourquoi ne pourrait-on tenir alors le même raisonnement au sujet du pronom ? S'il remplace le nom dans certains cas et s'allie au verbe pour former un énoncé, ne devrait-il pas se trouver plus proche de ces deux types de mots ? La justification incite à penser que l'ordre des différents mots doit tenir compte de deux caractéristiques fondamentales : l'existence de relations sémantiques, morphologiques et syntaxiques entre les occurrences (le nom donne « un corps » à l'action signifiée par le verbe, voilà pourquoi il se trouve en première position. Le participe tient morphologiquement des deux premiers, voilà pourquoi il est en troisième position, etc.) et l'ordre d'apparition des différents types d'occurrences dans la langue :

Mais il est trop clair que ce qui remplace se dénonce comme institué plus tard < que ce qui accompagne > ; donc, puisque l'article accompagne le nom et que le pronom le remplace, on accorde que l'article, qui coexiste avec le nom, a plus d'ancienneté que le pronom.

Il est hors de doute que les pronoms anaphoriques remplacent des noms accompagnés de l'article ; en effet, les noms par eux-mêmes n'expriment pas l'anaphore : ils doivent pour cela s'adjoindre l'article, signifiant par excellence de l'anaphore ; donc potentiellement, le pronom remplace l'article (vol. 1, p. 103).

Voilà une explication qui pourrait aisément laisser songeur sans l'intervention de J. Lallot :

Le postulat sous-jacent à cette dernière observation sur les positions relatives de l'article et du pronom semble être que, lorsqu'une partie de phrase s'écarte, par transposition, de sa construction de base, ce ne peut être que pour déchoir. Si l'on n'admet pas ce postulat, on verra difficilement dans l'emploi de l'article en fonction pronominale un argument en faveur de la postposition du pronom dans la liste (vol. 2, p. 25).

Il est ensuite question des prépositions, occurrences dépourvues de sens propre, qui s'associent à une occurrence pour en former une autre. Malgré leur absence d'autonomie sémantique, le grammairien leur accorde, davantage que Denys le Thrace, une place centrale dans les parties de phrase :

On voit pourquoi la préposition, dont l'institution n'est, par rapport à celle des autres mots, ni la première ni la plus ancienne, a été rangée ici dans la liste : elle [...] tire [...] son nom [...] du fait qu'elle se prépose aux mots qui lui préexistent, car si ces mots n'étaient pas là avant elle, elle perdrait elle-même toute consistance, comme nous l'avons montré aussi pour le participe¹¹⁰. Sa position s'explique donc aussi par là : tantôt en composition, tantôt en juxtaposition¹¹¹, elle se prépose aux mots de la liste – de sorte que d'origine tardive, elle se trouve en tête de la construction (vol. 1, p. 104).

Apollonius emprunte au sujet de l'adverbe, la même métaphore déjà présente chez l'auteur de la *Technè* : « L'adverbe, comme en témoigne le nom qu'on lui a donné, est potentiellement un adjectif construit avec un verbe » (p. 104). Un parallèle avec la disposition des deux premières parties de phrase lui fournit son argumentation : « Or le verbe est second par rapport au nom ; donc l'adverbe est second par rapport à la préposition, qui, elle, se prépose aux noms [...] » (*ibid.*).

Enfin, la conjonction doit sa place finale à son rôle de lien et à son absence d'autonomie sémantico syntaxique :

Après toutes les [parties de phrase] recensées jusqu'ici vient la conjonction, qui les conjoint toutes. Elle ne peut rien exprimer seule, en l'absence de la matière que constituent les mots, tout comme des liens destinés à joindre des corps n'ont aucune utilité en l'absence de ces corps (*ibid.*).

Revenons à présent à la stratégie argumentative de F. Lambert (*op. cit.*) pour qui, l'observation des parties du discours chez Apollonius Dyscole n'est qu'un support. Le véritable objectif du linguiste réside dans la justification de l'ordre que le grammairien grec assigne aux différentes classes de mots. Il s'agit, rappelons-le de l'ordre imposé par « l'image de la phrase complète ».

¹¹⁰ J. Lallot juge utile de préciser en notes que ce sont les mots *préposition* et *participe* qui sont visés ici par l'auteur, et non les occurrences grammaticales désignées (vol. 2, p. 25).

C'est cette formule que le linguiste se propose d'expliquer à travers deux principes perçus comme caractéristiques de la théorie du grammairien :

On peut l'expliquer d'abord par la combinaison de deux notions. La première est le sujet même du traité dont je parle : la construction, ou plus exactement peut-être, l'assemblage. Dans le traité en effet la phrase apparaît comme une suite d'assemblages de mots, successifs mais nécessairement linéaires. L'ordre canonique des parties du discours correspondrait donc à l'ordre d'apparition de chaque partie du discours dans une série d'assemblages qui les comprendrait toutes.

Mais justement pourquoi cet ordre et pas un autre ? C'est là qu'intervient chez Apollonius une deuxième notion, qu'on pourrait appeler le principe hiérarchique. La construction d'une phrase est en fait hiérarchisée par deux coupures essentielles. La première oppose le nom et le verbe aux autres parties du discours. L'un et l'autre sont indispensables à la formation d'une phrase, alors que les autres mots sont facultatifs. D'autre part la conjonction se distingue des autres mots car elle ne fait pas partie de la phrase mais relie une phrase à une autre. Le nom et le verbe sont donc naturellement en tête de liste des parties du discours et la conjonction à la fin. Ainsi l'assemblage du nom et du verbe est le premier et celui de la conjonction avec une phrase précédemment construite le dernier (p. 142).

F. Lambert profite de la suite de sa démonstration pour justifier le terme de « bricolages » employé au sujet de la présentation du grammairien alexandrin. Si la position des classes de mots initiales (le nom et le verbe) et finale (la conjonction) sont justifiées, A. Dyscole est moins clair sur celles des autres parties. Il se contente d'expliquer la place des unités les unes par rapport aux autres, sans pour autant rendre compte d'une organisation générale. Pour le linguiste, la « syntaxe » telle qu'elle se présente chez le grammairien alexandrin concerne davantage la concordance morphologique entre les occurrences que la prise en compte de leurs fonctions grammaticales dans l'énoncé. L'auteur du traité se soucierait dès lors davantage de ce que F. Lambert appelle « la congruité » que de la cohérence proprement syntaxique¹¹² :

La notion qui occupe la place centrale dans le traité *Sur la construction* n'est pas exactement celle de construction mais celle de congruité (*katallèlotès*¹¹³). La congruité définit la phrase comme bien construite. Elle repose sur le respect

¹¹² Nous avons précisé plus haut que *De la construction* avait inspiré la rédaction des *Institutions grammaticales* de Priscien (spécifiquement en ce qui concerne la dernière partie selon M. Baratin (1989^c)), au VI^e siècle. Le linguiste démontre néanmoins dans la même source que le calque n'est pas total.

¹¹³ M. Baratin (1989^c), qui traduit ce mot grec également par « cohérence », « homogénéité », « congruence », lui accorde un emploi polysémique : « La *katallèlotès* est ainsi une notion très large. Elle peut aussi bien désigner ce que nous appelons l'accord que des phénomènes de complémentarité. Ce principe peut même être appliqué en dehors d'une combinaison de mots, et simplement à une combinaison de traits à l'intérieur même d'un mot » (p. 235).

de l'accord, au sens le plus large, *entre* les divers éléments qui composent la signification des mots d'une phrase. Il s'agira d'abord des cas, genres, nombres, personnes, temps, modes, mais aussi du contenu référentiel et enfin du « sens particulier¹¹⁴ » qui permet de définir une classe de mots [...]. Or, dans les phénomènes d'accord, l'important n'est pas tant de déterminer la manière d'accorder mais de reconnaître les mots et les catégories qu'il faut accorder. Autrement dit c'est la notion de domaine qui est essentielle (p. 144)¹¹⁵.

Conformément à ce que nous avons annoncé plus haut, l'exposé des parties d'oraison dans les deux ouvrages de référence de la grammaire alexandrine que sont la *Technè* et *De la construction*, nous sert de tremplin pour procéder à l'étude de notre corpus.

IV- La description générale des parties d'oraison aux XVII^e et XVIII^e siècles

1- Les parties d'oraison dans les théories grammaticales des XVII^e et XVIII^e siècles : faisceau de questionnements et problématiques d'analyse envisagées

Le succès rencontré par les parties d'oraison et le calque qui en découle dans les grammaires du corpus ne doivent pas conduire à un contresens. Peut-on dire que le mode de répartition ne fait l'objet d'aucune réflexion, d'aucun accommodement ? Loin s'en faut. Le respect de ce carcan antique n'empêche nullement des questionnements et des polémiques, qui touchent plus particulièrement deux classes de mots : le participe et l'article.

Nous avons dit plus haut qu'un des reproches adressés couramment aux classes de mots concerne la difficulté à classer certaines occurrences. L'adjectif reste traditionnellement, jusqu'au XVIII^e siècle inséré dans la classe du nom, sous l'appellation de nom adjectif. S'il n'est pas confondu avec le nom substantif, il demeure cependant subordonné à ce dernier et se voit, en

¹¹⁴ « [...] (idia ennoia). Il s'agit [...] de l'élément de signification qui détermine l'appartenance à une classe de mots. En effet chaque partie du discours est définie par « un sens particulier » : le nom par l'imposition du nom, le verbe par la diathèse, l'article par l'anaphore, le pronom par la deixis, pour prendre les exemples les plus clairs » (F. Lambert, *op. cit.*, p. 144).

¹¹⁵ C'est également la position défendue par M. Baratin (1989^c) qui rend compte de la thèse de la concordance morphologique, centrale chez Apollonius Dyscole, en ces termes : « Cette conception repose sur le découpage présent dans toute la tradition artigraphique : les mots sont étudiés par catégories morphosyntaxiques (noms, verbes, participes, etc.), et la présentation de chacune de ces catégories s'effectue selon ses accidents, c'est-à-dire selon les traits qui caractérisent la catégorie concernée (genre, nombre, cas, temps, etc.) ; dans cette perspective, un mot constitue un faisceau de déterminations, ce faisceau étant l'ensemble des catégories dans lesquelles il entre. Or, dans un énoncé, chaque détermination de chaque mot apporte sa part de sens [...] » (p. 234).

conséquence, refuser toute autonomie aussi bien sur le plan syntaxique que dans le cadre général des parties d'oraison.

Le participe, parce qu'il a un statut hybride déjà dans le modèle antique, cristallise, lui aussi, bon nombre d'hésitations. A-t-il sa place parmi les verbes ? A-t-il sa place parmi les noms ? Mérite-t-il au contraire, comme chez les grammairiens alexandrins, d'être considéré comme une classe autonome ?

L'article, lui non plus, n'est pas épargné. Son existence même, puis son intégration au sein des parties d'oraison, sont loin de faire l'unanimité dans notre corpus. La question sera néanmoins abordée plus tard : nous pensons, en effet, avoir suffisamment insisté dans notre introduction générale sur la nécessité de lui accorder un développement autonome¹¹⁶.

Quoiqu'il en soit, cette volonté de regroupement (le nom avec l'adjectif ; le participe avec le verbe ; l'adverbe avec l'interjection comme chez Régnier-Desmarais¹¹⁷ (1706)) ou, au contraire, de séparation, a une influence certaine sur le nombre de parties du discours, qui lui aussi fait l'objet d'un débat, qui s'inscrit dans le prolongement d'une polémique beaucoup plus ancienne.

Dans un second temps, force est d'admettre, qu'au sujet des parties d'oraison, les grammairiens ne proposent pas des analyses uniformes. La lecture des exposés du corpus fait apparaître, en effet, différentes conceptions : si les mots sont unanimement étudiés dans le cadre des parties d'oraison, ces dernières ne sont pas envisagées sous le même angle. Ainsi, certains auteurs accordent la priorité à une présentation morphologique en insistant sur la répartition des occurrences en deux sous-groupes, en fonction du critère de la variabilité. D'autres, comme nous l'avons évoqué plus haut, prennent pour point de départ le nom et le verbe dont l'association est considérée comme le centre de la proposition. Enfin, certains analysent les mots, non plus pour eux-mêmes, mais du point de vue des objets de pensée qu'ils désignent.

Nos différents objectifs d'analyse présentés au sein des deux chapitres suivants peuvent se résumer ainsi. Nous nous intéresserons tout d'abord aux différentes présentations des parties d'oraison dans notre corpus. Notre étude

¹¹⁶ Voir la deuxième partie.

¹¹⁷ L'auteur du *Traité* s'inscrit dans une tradition grammaticale très ancienne. L'adverbe est déjà chez les Grecs une classe très hétérogène. L'interjection est quant à elle une invention de la grammaire latine.

ne vise en rien l'exhaustivité : présenter toutes les analyses des grammairiens sur la question n'aurait, du reste, que très peu d'intérêt. Une telle démarche consisterait pour l'essentiel, selon nous, à un exposé répétitif et stérile. Nous lui préférons de loin l'analyse organisée et raisonnée, présentée succinctement au paragraphe précédent : les différents traitements des parties d'oraison aux XVII^e et XVIII^e siècles s'inscrivent, selon nous, selon les trois axes thématiques dont il a été sommairement question plus haut. Au sein du premier que nous pouvons qualifier de traditionnel¹¹⁸ (c'est-à-dire ancré dans une tradition grammaticale déjà ancienne), les auteurs s'appuient essentiellement sur l'opposition entre les mots déclinables et les mots indéclinables, pour insister sur les caractéristiques morphologiques et les subdivisions de chaque classe.

Le deuxième axe privilégie une démarche syntaxique, qui peut prendre différentes formes. Buffier (1709) et Dangeau (1754), cités précédemment, placent le nom et verbe au centre de leurs présentations. Les autres classes, parce qu'elles sont non essentielles à la construction de la proposition, sont appelées « modificatifs ». Buffier va plus loin encore en démontrant que la répartition en classes est subordonnée au rôle syntaxique de chaque occurrence. Dans une perspective bien différente, Girard (1747) choisit de présenter les différentes classes de mots dans l'ordre où elles apparaissent au sein de la phrase prototypique et relance la polémique sur le statut du participe.

Enfin, la *GGR* de Port-Royal (1660) envisage les mots exclusivement du point de vue du service qu'ils rendent à l'expression de la pensée. Beauzée (1767) se fixe le même objectif, ce qui ne l'empêche pas pour autant de remettre en question les définitions données aux différentes classes par Arnauld et Lancelot, et plus particulièrement celle du verbe. De plus, il établit une nouvelle classification des mots qui se superpose à celle dictée par la répartition en parties d'oraison. C'est ce que nous décidons d'appeler l'approche logique des parties d'oraison.

Se pose alors la question cruciale de l'ordre de présentation de ces différentes approches. La question est de savoir si on doit, dans le cadre de la présentation générale des parties d'oraison, privilégier la dimension

¹¹⁸ C'est au final la proposition faite par Aristote et reprise par les grammairiens alexandrins : distinguer les différents mots à partir de leurs accidents.

chronologique ou au contraire un aspect thématique. Les deux orientations comportent leurs lots de contraintes. La première est celle qui est généralement privilégiée dans les études, qui comme la nôtre, se proposent de rendre compte de phénomènes linguistiques, sur une période étendue. Elle permet davantage que l'autre de mettre en lumière les continuités et les ruptures théoriques dont nous avons souligné l'intérêt dès l'introduction. Ainsi, en explorant cette voie, il faudrait procéder dans cet ordre : approche morphologique – approche syntaxique – approche logique. Cependant, deux obstacles s'opposent à une telle présentation. Premièrement, le corpus supporte difficilement un découpage strictement chronologique. Les trois approches se superposent tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles. Ainsi, l'approche morphologique qui concerne surtout, il est vrai, les premières grammaires, continue d'exister au milieu du XVIII^e siècle, notamment sous la plume de Vallart (1744). Pareillement, en ce qui concerne l'approche logique, plus d'un siècle sépare la *GGR* (1660) de la *GG* (1767). Pareillement, l'ouvrage d'Arnauld et de Lancelot influence (notamment pour ce qui est de la définition générale du mot) des grammaires morphologiques et syntaxiques. L'ordre de présentation strictement chronologique peine donc à mettre en valeur cette continuité sur laquelle il faut nécessairement insister. Privilégier l'aspect thématique de la présentation des parties d'oraison, comme nous avons choisi de le faire, permettrait de faire figurer l'approche logique en première position et de rendre ainsi évidente les filiations que nous venons d'évoquer. Cette entreprise a néanmoins l'inconvénient de négliger la continuité chronologique : il peut sembler en effet étrange de faire figurer, au début de l'étude, la *GG* (1767) qui fait partie des grammaires les plus tardives et les plus complexes du corpus. Il convenait cependant de faire un choix et ce dernier nous semblait le plus motivé et le plus en accord avec notre ligne directrice définie dès l'introduction. Qu'on nous pardonne donc de privilégier l'aspect thématique aux dépens d'une approche proprement historique.

Notre second chapitre vise un objectif plus particulier, en s'intéressant à la description du nom, classe de mots en mutation au XVIII^e siècle.

Outre l'analyse des critères sémantico syntaxiques qui permettent la définition de cette partie d'oraison, nous aimerions répondre aux interrogations suivantes : quels sont les critères qui autorisent les grammairiens,

parallèlement au nom appellatif (ou substantif), à parler de nom adjectif ? Au-delà de la contamination en genre, en nombre et éventuellement en cas subie par l'adjectif, quelles sont ses relations sémantiques et syntaxiques avec le substantif ? Par ailleurs, comment les grammairiens (Girard (1747) et Beauzée (1767)), qui au XVIII^e siècle dissocient ces deux catégories, justifient-ils, sur le plan théorique, cette séparation ?

À l'intérieur de la catégorie nominale, débarrassée ou non de l'adjectif, demeure la bipartition Nc / Np, héritée, elle aussi, des théoriciens grecs. Il ne s'agit donc nullement d'une nouveauté aux XVII^e et XVIII^e siècles. Néanmoins, il nous semble intéressant de revenir sur la description de ces deux subdivisions et sur les traits distinctifs qui les autorisent.

1-1-De la définition de la *partie d'oraison* dans les grammaires du corpus

Nous aimerions, dans un premier temps, aborder un point de terminologie, en revenant sur les différentes appellations synonymiques des classes grammaticales, en vigueur aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les grammairiens du corpus parlent en effet indistinctement de « parties d'oraison », de « parties du discours », d' « éléments de l'oraison » (Beauzée (1767)), de « classes de mots » (Wailly (1759)), ou encore de « parties du langage¹¹⁹ » (Buffier (1709)). Fait remarquable, il n'existe pas dans le corpus de questionnement à ce sujet : la multiplicité des terminologies n'est ni justifiée, ni remise en cause. De même, si la préférence est largement donnée à l'expression *parties d'oraison*, cette dernière, traduction de l'expression *pars orationis*, est rarement expliquée. Régnier-Desmarais (1706) se contente, par exemple, de rappeler son origine latine et la rapproche de l'expression « parties du discours », insinuant ainsi la proximité sémantique des deux. L'écho n'est pas anodin puisqu'il permet en effet de légitimer l'étude que l'auteur s'apprête à mener :

Dans toutes les langues chaque mot est considéré par les Grammairiens comme pouvant faire une certaine partie du Discours ; & suivant cette idée, comme la plupart des Grammairiens Latins ont reconnu dans la leur huit fortes de mots

¹¹⁹ L'expression *parties de langage* est loin d'être neutre : elle sous-entend, au contraire, l'universalité de la répartition en classes. Une telle approche s'explique par l'orientation particulière choisie par Buffer pour étudier les différentes classes de mots. Nous y reviendrons.

d'une nature différente, ils les ont tous rangés sous huit classes ou divisions différentes, qu'ils ont appelées Parties d'Oraison (p. 139).

Seul Beauzée (1767) se livre à une explication étymologique poussée :

L'Oraison, dans le langage des grammairiens, c'est l'exercice actuel de la faculté de la parole appliqué à la manifestation des pensées. Le mot *oraison* est tiré immédiatement du latin *oratio*, formé d'*oratum*, dérivé d'*orare* ; et *orare* a une première origine dans le génitif *oris* du nom *os* (*bouche*), qui est le nom de l'instrument organique du matériel de la parole : *orare*, faire de l'organe de la bouche l'usage naturel pour exprimer la pensée ; *oratio* (*oraison*), l'usage actuel de l'organe de la parole pour l'énonciation des pensées (tome I, p. 233).

Les « éléments » ou « parties d'oraison » s'entendent donc comme l'ensemble des éléments physiques de la parole (écrits et oraux), dictés par la pensée.

Cependant, dès lors qu'il s'agit d'analyser les différents éléments qui les composent, *oraison* et *discours* ne se recoupent pas totalement, comme le fait remarquer l'*Encyclopédie*, dans l'article qu'elle consacre à la première. Si l'introduction peut faire naître l'ambiguïté, le reste de la définition ne laisse pas place au doute :

Oraison [...], Discours [...] (synonyme) Ces deux mots en Grammaire signifient également l'énonciation de la pensée par la parole ; c'est en quoi ils sont synonymes.

Dans le *discours*, on envisage surtout l'analogie & la ressemblance de l'énonciation avec la pensée énoncée.

Dans l'*oraison*, on fait plus attention à la matière physique de l'énonciation, & aux signes vocaux qui y sont employés¹²⁰. [...].

Le discours est donc plus intellectuel ; ses parties sont les mêmes que celles de la pensée, le sujet, l'attribut, et les divers compléments nécessaires aux vues de l'énonciation [...] ¹²¹. Voyez SUJET, ATTRIBUT, LOGIQUE, etc. il est du ressort de la logique.

L'*oraison* est plus matérielle ; ses parties sont les différentes espèces de mots, l'interjection, le nom, le pronom, l'adjectif, le verbe, la préposition, l'adverbe et la conjonction, que l'on nomme aussi *les parties d'oraison*. Voyez MOT. Elle suit les lois de la grammaire (Beauzée, Art. « ORAISON », vol. 11, p. 549).

L'expression *parties du discours* ferait donc plus volontiers référence à des éléments qui rendent compte de l'organisation de la parole, perçue comme le reflet de la pensée. L'expression *parties d'oraison* serait davantage du côté de la capacité physiologique du locuteur à prononcer les différents types de mots.

¹²⁰ On trouve ici la justification étymologique de Beauzée (1767).

¹²¹ C'est d'ailleurs dans une telle perspective que Dangeau évoque, au sein de son analyse sur les parties du discours, les quatre seuls constituants qui sont le sujet, le verbe, l'attribut et les « modificatifs ».

Si les grammairiens du corpus accordent donc aux classes de mots une pluralité de synonymes, ils sont néanmoins unanimes sur leur finalité, qu'ils ne manquent pas de rappeler, dans le préambule de leurs analyses. Les mots, parce qu'ils émanent de l'entendement, servent à exprimer les pensées. Contentons-nous d'en présenter quelques-unes :

Les mots sont des signes institués par les hommes pour exprimer leurs pensées, & se les communiquer les uns aux autres, soit par la parole, soit par l'écriture (Régnier-Desmarais, 1706, p. 137).

Rappelons que pour l'auteur de la *Grammaire sur un plan nouveau* (1709), « l'expression la plus simple dont on se sert pour indiquer les pensées s'appelle un mot » (p. 46).

La présentation de Restaut (1730) va elle aussi dans le même sens, comme en témoigne cet extrait du début du premier chapitre, qui n'est pas sans rappeler la discussion d'ordre terminologique dont il a été question plus haut :

Demande : *QU'ENTENDEZ-VOUS par le mot de Grammaire ?*

Réponse : J'entends l'art de parler.

D. *Qu'est-ce que parler ?*

R. C'est exprimer ses pensées.

D. *De quoi se sert-on pour exprimer ses pensées ?*

R. On se sert de signes qu'on appelle mots, ou parties du discours, ou parties d'oraison (p. 6).

Ces définitions empruntent incontestablement certains éléments à celle de Port-Royal (1660) qui fait des mots la manifestation orale et écrite de l'entendement :

Ainsi on peut définir les mots, des sons distincts & articulés dont les hommes ont fait des signes pour signifier leurs pensées. C'est pourquoi on ne peut bien comprendre les diverses sortes de significations qui sont enfermées dans les mots, qu'on n'ait compris auparavant ce qui se passe dans nos pensées, puisque les mots n'ont été inventés que pour les faire connaître (GGR, 1660, p. 56).

De même, comment ne pas percevoir dans la définition de Beauzée (1767) cette même influence ?

Le détail de la signification usuelle de chacun des mots d'une langue est la matière d'un dictionnaire. La grammaire générale, qui n'embrasse que des principes généraux et communs à toutes les langues¹²², doit envelopper les mots

¹²² Nous reviendrons dans notre troisième partie sur cette définition de la grammaire générale qui revendique son opposition avec la grammaire dite particulière, notamment sous la plume de Beauzée (1767).

fous un autre aspect ; fon véritable office est d'affigner les caractères spécifiques des différentes classes primitives et subalternes dans lesquelles on les a rangés, et de trouver le fondement de ces divisions dans la nature et la diversité des fonctions communes des mots par rapport à l'expression analytique de la pensée.

C'est l'objet propre de ce second livre, où il va être traité successivement des noms, des pronoms, des adjectifs, des verbes, des prépositions, des adverbes, des conjonctions, et des interjections, qui font [...] les feuls et véritables éléments d'raison (tome I ; p.234).

Voyons à présent comment sont présentés les différents mots, dans la tradition grammaticale des XVII^e et XVIII^e siècles, au sein des trois orientations évoquées plus haut (approche logique, approche morphologique, approche syntaxique).

1-2-L'approche logique dans la description des parties d'raison : de Port-Royal (1660) à Beauzée (1767)

1-2-1-Ce qu'il faut entendre par « approche logique »

En guise de préambule, une précision terminologique s'impose. Nous choisissons de parler, à propos de la présentation des parties d'raison de Port-Royal (1660) et de Beauzée (1767), d'« approches logiques ». Il nous semble nécessaire, avant d'aller plus loin, de définir ce que nous entendons par là. L'*Encyclopédie* propose une définition sur laquelle nous nous proposons de nous appuyer. La Logique y est présentée comme : « L'art de penser juste, ou de faire un usage convenable de nos facultés rationnelles, en définissant, en divisant et en raisonnant » (vol. 2 ; p. 637).

On ne saurait pour autant, dans le cadre de la présente étude, faire l'économie de l'évocation de l'histoire de ce mot que L. Giard (1983) se propose de retracer brièvement. On sait que la logique prend sa source dans l'Antiquité. Si, ni Aristote ni Platon n'en sont à l'origine, il semble qu'ils aient largement contribué, à travers le contenu et l'organisation générale de leurs écrits, à l'émergence progressive de ce mot :

Entendue au sens strict du mot « logique » dans notre vocabulaire actuel, l'œuvre logique d'Aristote se trouve rassemblée dans un corpus de 6 ouvrages (1. Catégories¹²³ ; 2. De l'interprétation [...] ; 3. Premiers analytiques ; 4. Seconds analytiques ; 5. Topiques ; 6. Réfutations sophistiques [...]). Ce corpus est appelé Organon. Prise au sens large, c'est-à-dire mise en rapport avec les domaines voisins de l'analyse de la langue, du discours et du texte, l'œuvre logique d'Aristote englobe les traités de Poétique et de Rhétorique. [...]

¹²³ Les occurrences sont soulignées chez l'auteur.

Ce nom d'Organon, d'un mot signifiant « instrument », est le titre donné par les héritiers d'Aristote à un ensemble de textes ayant à nos yeux pour objet la logique. Ce terme, Aristote l'emploie au pluriel (organa) pour désigner des procédés de recherche en général, « des instruments grâce auxquels nous ne serons jamais à court d'arguments déductifs » (Topiques I, 13,105 à 21). [...] Quelle est l'origine de l'appellation commune de « logique » ? Sextus Empiricus, au II^e siècle, semble en attribuer la paternité au platonicien Xénocrate, responsable de l'Académie vers 340-315 avant notre ère, car ce dernier fait mention de la division tripartite de la philosophie (entre physique, éthique et logique) dont Platon aurait été implicitement la source. L'invention du mot « logique » revient-elle à Xénocrate ou celui-ci fut-il le premier à fixer un usage antérieur ? Sextus est muet sur ce point. [...] En revanche, le mot est établi dans la langue des stoïciens, il désigne l'une des parties de la philosophie et s'emploie sous la forme substantivée de l'adjectif au neutre (to logikon) ou comme adjectif épithète accordé au substantif féminin technè (è logika technè). Cicéron à son tour l'empruntera au corpus stoïcien et l'importera en latin (début mutilé du De Fato ; De finibus I, 7, 22). À l'époque hellénistique, le mot est employé en grec pour désigner certaines œuvres logiques d'Aristote : Alexandre d'Aphrodise (fin du II^e siècle) s'en sert pour les Analytiques¹²⁴ (L. Giard, pp. 18-20).

Pareillement, dans son emploi adjectival (*logikos* en grec ancien), l'occurrence polysémique pose déjà dans les textes antiques des difficultés d'interprétation qui, selon l'auteure, sont susceptibles d'introduire des contresens. En se fondant sur l'utilisation du mot chez Aristote, elle lui accorde les quatre acceptions que voici :

Quelques cas sont d'interprétation simple pour nous : ceux où logikos semble présenter un sens technique précis, proche de notre adjectif « logique ». On le trouve avec cette signification dans une expression comme « les syllogismes logiques », son opposé est alors l'adjectif rhètorikos dans l'expression « la démonstration rhétorique » qui désigne des enthymèmes (syllogismes incomplets) [...].

Dans les traités scientifiques (au sens actuel de ce terme), logikos désigne souvent le point de vue général en matière de principes, de propositions, de raisonnement, par différence d'avec phusikos ou oikeios qui renvoient aux natures physiques ou aux classes particulières d'individus. [...] Logikos peut aussi désigner le général en matière de raisonnement ou d'argument, non plus par opposition au spécifique des natures physiques, mais par différence d'avec les procédés de raisonnement utilisés dans un domaine scientifique [...].

Un dernier groupe d'occurrences fait verser logikos du côté d'« abstrait », l'abstraction étant ici entendue plutôt en mauvaise part (pp. 23-25).

L'approche logique telle que nous l'entendons ne perçoit pas seulement le mot comme une unité lexicale susceptible de variations, mais plutôt comme un élément, qui parce qu'il émane de l'entendement, renseigne sur la manière dont nous réfléchissons. Les mots sont donc au service de la pensée et c'est en tant que tels qu'ils deviennent un objet d'étude pour la *Grammaire générale* au sens où l'entend Beauzée.¹²⁵

1-2-2-La description des parties d'oraison dans la *GGR* de Port-Royal¹²⁶ (1660)

Pour rappel, nous avons choisi de présenter en premier lieu l'approche logique en raison de l'influence qu'elle a eue sur les présentations morphologiques et syntaxiques des parties d'oraison. Il s'agit à présent de démontrer en quoi la proposition de la *GGR* (1660) occupe une place centrale et décisive. En effet, ici, le mot n'est pas étudié de prime abord pour lui-même, mais comme émanation directe de la pensée. C'est parce que l'homme est un individu doué de réflexion qu'il utilise des mots pour exprimer le contenu de sa pensée. Cette mise en relation entre entendement et parole n'est pas nouvelle, dans le corpus, on s'en souvient. La véritable innovation de l'ouvrage d'Arnauld et de Lancelot réside dans le point de départ de l'analyse : avant de vouloir comprendre ce qu'est un mot et à quoi il sert, il convient au préalable, d'analyser l'organisation de nos pensées dont il est le fruit. C'est dans une telle perspective que sont envisagées les trois opérations logiques désormais bien connues et rappelées, dans les lignes qui suivent, pour mémoire :

Concevoir, première étape de la réflexion, consiste à appréhender, par l'entendement, un objet de pensée :

Concevoir n'est autre chose qu'un simple regard de notre esprit sur les choses, soit d'une manière intellectuelle, soit quand je conçois l'être, la durée, la pensée, Dieu ; soit avec des images corporelles, comme quand j'imagine un carré, un rond, un chien, un cheval (pp. 56-57).

Juger, qui permet l'association d'un sujet et d'un attribut¹²⁷, est défini comme tel :

¹²⁵ Voir la deuxième partie (querelle entre Beauzée et Girard sur l'opposition entre la grammaire générale et la grammaire particulière)

¹²⁶ Toutes les citations sont issues de l'édition de 1972, sauf précision contraire.

C'est affirmer qu'une chose que nous concevons est telle ou n'est pas telle : comme lorsqu'ayant conçu ce que c'est que *la terre* et ce que c'est que *la rondeur*, j'affirme de *la terre* qu'elle est *ronde* (*ibid.*).

Raisonner, qui suppose un rapport analogique, est présenté comme la capacité à :

Se fervir de deux jugements pour en faire un troisième, comme lorsqu'ayant jugé que toute vertu est louable, et que la patience est une vertu, j'en conclus que la patience est louable (*ibid.*).

C'est essentiellement sur les deux premières opérations que choisit de s'attarder J.-C. Chevalier (1968)

Les mots soulignés - par Port-Royal - sont des mots de la langue ; [...] il apparaît rapidement qu'ils sont pris comme des modèles exemplaires et que cette analyse de la pensée engage la langue, sans qu'aucune justification n'en soit apportée. C'est le nom qui est pris comme exemple de la conception (*terre*) et l'adjectif (*ronde*) accompagné d'un verbe comme la modalité qui permet d'établir un jugement. La *rondeur* et la *terre* sont donc les termes de la conception, mais c'est *terre* et *ronde* qui sont les éléments du jugement [...] (p. 504).

De ces trois étapes successives qui fondent tout cheminement intellectuel, découlent huit classes de mots¹²⁸ réparties en deux sous-classes. On trouve d'un côté les mots qui désignent « les objets de la pensée » (p. 59), à savoir : le nom, l'article, le pronom, la préposition et l'adverbe ; et de l'autre, ceux qui désignent « la manière de nos pensées » (p. 60) : le verbe, la conjonction, et l'interjection :

On n'a peut-être pas suffisamment pris garde à cette division qui nous semble fondamentale : la tradition aristotélicienne met à la base de l'analyse deux éléments : le nom et le verbe, dont elle ne fixe pas toujours la prééminence : ce sont les deux éléments qui permettent à parts égales de constituer un jugement ; les autres parties du discours sont des éléments seconds qui, par adjonction, apportent des déterminations (adjectif ou adverbe) ou, par substitution, des commodités de fonctionnement (pronom) [...].

Port-Royal distingue, d'une part, les objets de nos pensées [...], d'autre part, « la forme et la manière de nos pensées » [...]. Les verbes sont sur le même plan que les conjonctions, ils sont les opérateurs désignés des opérations logiques, on en dénonce le caractère de ligature par rapport aux autres éléments qui sont de purs donnés ; le verbe est ce qui permet d'établir un lien et de fonder une pensée communicable ; le grammairien considère la langue, non

¹²⁷ Le sujet et l'attribut ne s'entendent pas ici du point de vue grammatical : le premier est ce dont on parle ; l'attribut ce qui est dit du sujet.

¹²⁸ Il est intéressant de noter que les auteurs n'utilisent ni l'expression *parties du discours*, ni celle de *parties d'oraison*. Il est exclusivement question de *mots*. Il faut peut-être y voir une volonté de s'affranchir du carcan théorique. Il est vrai que l'expression « parties d'oraison » émane de la tradition grammaticale et n'indique en rien un rôle de l'entendement dans la répartition du lexique.

comme un agrégat, un processus d'association, mais comme une organisation, comme une création (J.-C. Chevalier, *op. cit.*, p. 505).

Cinq chapitres sont consacrés au nom. Les deux premiers (chapitres II et III) traitent de ses subdivisions : les Nc sont d'abord répartis en noms substantifs et en noms adjectifs (chapitre II) ; puis vient la répartition générale des noms en Nc et en Np (chapitre III). Les trois derniers chapitres traitent des accidents morphologiques communs aux substantifs et aux adjectifs, à savoir respectivement : le nombre, le genre et le cas¹²⁹. L'évocation du dernier est l'occasion d'introduire une autre classe de mots, la préposition¹³⁰, dont l'étude approfondie est différée au chapitre XI. Nous nous contentons, pour le moment, conformément au plan annoncé, d'un aperçu général. Nous reviendrons plus loin sur les chapitres II et III¹³¹, ainsi que sur le chapitre VII¹³² consacré à l'article.

Passons donc à la définition de l'adverbe (chapitre XII- p. 134) qui présente une particularité intéressante. Outre son interprétation étymologique¹³³ (de *adverbum* : lié au verbe au sens de classe grammaticale), c'est surtout sa valeur stylistique qui est mise en lumière. L'adverbe répondrait en effet à un besoin d'économie de la langue :

Le désir que les hommes ont d'abrèger le discours est ce qui a donné lieu aux adverbes, car la plupart de ces particules¹³⁴ ne font que pour signifier en un seul mot ce qu'on ne pourrait marquer que par une préposition et un nom : comme *sapienter, fagement* pour *cum sapientia, avec sagesse* [...] (p. 134).

¹²⁹ Il sera question des accidents du nom dans la deuxième partie.

¹³⁰ Pour beaucoup d'auteurs du corpus favorables à la théorie des cas, la préposition aurait pour finalité d'introduire des rapports de ce type. Nous aurons l'occasion d'étudier la position de la *GGR* sur ce point dans la deuxième partie.

¹³¹ Voir le chapitre suivant sur l'autonomisation du nom

¹³² Voir la troisième partie consacrée à la détermination du nom par l'article

¹³³ Fortement contestée par Buffier (1709).

¹³⁴ On remarquera l'acception particulière qui est donnée ici au mot « particule », qui désigne traditionnellement dans notre corpus des mots composés le plus souvent d'une seule syllabe. Notons par ailleurs qu'en plus de désigner les adverbes, ce même mot est employé chez Port-Royal pour parler des conjonctions et des interjections (p. 201). La maladresse d'expression, en ce qui concerne la présentation des adverbes, n'échappe pas à Duclos (1754), commentateur de la *GGR* : « [...] Les adverbes ne font point des particules, quoiqu'il y ait des particules qui font des adverbes [...]. *Particule* est un terme vague, assez abusivement employé dans les Grammaires. C'est, dit-on, ce qu'il y a de plus difficile dans les langues. Oui, sans doute, pour ceux qui ne veulent ou ne peuvent définir les mots par leur nature, et se contentent de renfermer sous une même dénomination, des choses de nature fort différente. *Particule* ne signifiant que petite partie, un monosyllabe, il n'y a pas une partie d'oraison à laquelle on ne pût quelquefois l'appliquer. MM de P.R. étaient plus que personne en état de faire toutes les distinctions possibles, mais en quelques occasions, ils se font prêtés à la faiblesse des Grammairiens de leur temps [...] » (Duclos, pp. 135-136).

Dans les mots qui « désignent la manière de nos pensées », insistons plus particulièrement sur le traitement réservé au verbe (chapitres XII à XIX), défini comme une occurrence « dont le principal usage est de signifier l'affirmation » (p. 137). Deux axes se dégagent dans le chapitre XII. Dans un premier temps, les auteurs réfutent les définitions exclusivement morphosémantiques du verbe. Dans un second temps, ils justifient, toujours en fonction du critère de l'affirmation, l'exclusion du participe et son statut de partie d'oraison autonome.

La remise en question des définitions traditionnelles du verbe (« Vox significans cum tempore » (celle d'Aristote), « Vox flexilis cum tempore et persona » (celle de Buxtorf), « Mot qui signifie des actions ou des passions¹³⁵ », etc. (*GGR*, p. 137) repose sur l'affirmation d'une confusion manifeste entre caractéristiques essentielles et caractéristiques accidentelles. Or, la réponse d'Arnauld et de Lancelot est sans appel : les différentes marques flexionnelles que prend le verbe ne sauraient constituer le fondement de sa définition, puisqu'elles constituent des caractéristiques secondaires. L'essence du verbe est donc manifestement ailleurs :

Mais il est aisé de voir que toutes ces définitions font fautes et n'expliquent point la vraie nature du verbe. La manière dont font conçues les deux premières le fait assez voir, puisqu'il n'y est point dit ce que le verbe signifie, mais seulement avec quoi il signifie, *cum tempore, cum persona* (p. 140-141).

La troisième définition, qui privilégie le trait sémantique, ne trouve pas non plus grâce à leurs yeux, puisqu'il existe « des verbes qui ne signifient ni des actions, ni des passions [...] » et qu'inversement, il existe « des mots qui ne font point verbe et qui signifient des actions et des passions [...] » (*ibid.*).

La définition de Port-Royal se heurte à des critiques virulentes, notamment de la part de Girard (1747). Premièrement, pour l'auteur des *Vrais principes*, tous les verbes sans exception expriment nécessairement des actions ou des passions, même ceux qui comme *exister, reluire, se reposer* (p. 52) ont un sémantisme particulier. Deuxièmement, il existe bien évidemment des mots qui sans être des verbes, expriment des actions, mais ils ne sont pas directement associés à un sujet qui accomplit l'action, comme c'est toujours le

¹³⁵ Il s'agit là de la définition traditionnelle du verbe qu'on trouve chez une majorité d'auteurs du début du corpus, tels que Chiflet (1659, p. 4) et Irson (1656, p. 22), etc.

cas pour les verbes. La confusion n'est donc pas possible et l'argument ne saurait remettre en question la définition que donne l'auteur à cette partie d'oraison, comme il l'affirme, en guise de commentaire des occurrences nominales *course* et *écoulement* :

Il est bien vrai que les deux exemples cités ont pour objet de leur signification des actions [...] : mais la manière dont ils les présentent n'est nullement agissante ; elle est simplement dénominative, ne faisant aucune peinture expressive [...] de l'action [...], comme le font par rapport au même objet *courir*, *écouler*, qui par conséquent font des verbes (Girard, vol. 1; p. 55).

Remarquons que les auteurs de Port-Royal n'évincent pas pour autant les accidents du verbe : ils sont au contraire intégrés à la définition de cette classe d'oraison, qui introduit une première subdivision. Ainsi le verbe prototypique est-il défini comme « Vox significans affirmationem alicujus attributi, cum designatione persona, numeri et temporis [= mot signifiant l'affirmation de quelque attribut avec désignation de personne, de nombre et de temps] » (p. 144), tandis que le verbe substantif (*être*) est présenté comme « Vox significans affirmationem cum designatione persona, numeri et temporis [= mot signifiant l'affirmation avec désignation de personne, de nombre et de temps] » (*ibid.*).

Ces mêmes définitions permettent, dans un second temps, de décider du sort du participe, qui n'exprimant aucune affirmation par lui-même, ne peut figurer parmi les verbes :

Et la raison essentielle pourquoi un participe n'est point un verbe, c'est qu'il ne signifie point l'affirmation, d'où vient qu'il ne peut faire une proposition (ce qui est le propre du verbe)¹³⁶ qu'en y ajoutant un verbe, c'est-à-dire, en y remettant ce qu'on en a ôté en changeant le verbe en participe. Car pourquoi est-ce que *Petrus vivit*, *Pierre vit*, est une proposition, et que *Petrus vivens*, *Pierre vivant*, n'en est pas une, si vous n'y ajoutez *est*, *Petrus est vivens*, *Pierre est vivant* ; finon parce que l'affirmation qui est enfermée dans *vivit* en a été ôtée pour en faire le participe *vivens* ? (p. 142)

Mais, à y regarder de plus près, la position de Port-Royal n'est pas aussi claire, que les auteurs le prétendent. Le participe est présenté au chapitre XX comme un nom adjectif et pourtant on s'étonne de le voir analyser juste après le verbe, duquel il est soi-disant séparé. Les auteurs tentent une justification qui, sur le plan méthodologique, peine à convaincre :

¹³⁶ Port-Royal rétablit, comme dans l'approche syntaxique, le verbe au centre de la proposition. Etant donné qu'il s'agit, selon l'aveu des auteurs, d'une caractéristique exclusive au verbe, on s'étonne de ne pas la voir figurer dans la définition générale qu'il donne de ce dernier.

Les participes font de vrais noms adjectifs, et ainsi ce ne ferait pas le lieu d'en parler ici, si ce n'était à cause de la liaison qu'ils ont avec les verbes.

Cette liaison consiste, comme nous avons dit, en ce qu'ils signifient la même chose que le verbe, hors l'affirmation qui en est ôtée, et la désignation des trois différentes personnes, qui fait l'affirmation (p. 172).

Si le participe est bel et bien un nom, pourquoi n'est-il pas analysé dans le développement consacré à cette partie d'oraison, quitte à y être mentionné comme un cas particulier ? Pourquoi figure-t-il parmi les mots qui désignent « la manière de nos pensées », alors que le nom fait partie, selon les auteurs, de la première subdivision ? Par ailleurs, cette ambiguïté n'est pas un cas isolé, puisque l'infinitif (chapitre XVII) se voit également attribué un statut problématique. En effet, il est tantôt nom substantif, tantôt verbe, tout en étant analysé conjointement avec ce dernier :

Il y a encore une inflexion au verbe, qui ne reçoit ni nombre, ni personnes¹³⁷, qui est celle qu'on appelle infinitif, comme, *esse, être ; amare, aimer*. Mais il faut remarquer que quelquefois l'infinitif retient l'affirmation, comme quand je dis : *Scio malum esse fugiendum, je fais qu'il faut fuir le mal* ; et que souvent il la perd, et devient nom, comme quand on dit *le boire, le manger et de même, je veux boire [...]* (p. 156).

Cette contradiction n'échappe pas non plus à Girard (1747), qui saisit l'occasion d'une nouvelle attaque, qui vise également le traitement du gérondif :

Marchant, dire, parlant, écrivant. Où est l'affirmation ? Qu'on en démêle distinctement par une analyse exacte, les trois choses qui en font l'essence ; celle dont on affirme, celle qui est affirmée, et le terme qui affirme l'une de l'autre. L'embarras est grand, et si grand qu'il a fait prendre un étrange parti à cet écrivain : c'est d'abord de les exclure de l'ordre des verbes [...]. Comme une fautive démarche engage souvent dans une autre, il a bien fallu assigner une classe à ces infinitifs et à ces gérondifs exclus de la leur. Laquelle imaginer ? Combien de peines et de tortures d'esprit pour découvrir cette nouvelle essence, qui devait faire de ces mots autre chose que ce qu'ils avaient toujours été ! [...] On se flatte d'en être venu à bout : l'arrêt se prononce : on les déclare Substantifs. Quelle métamorphose ! Et en même temps quel monstrueux arrangement que celui de traiter à l'article d'une classe les mots qu'on reconnoît être d'une autre totalement différente, et de prendre des Substantifs pour en faire portion de la conjugaison des verbes ! Cela prouve bien qu'il est dangereux de ne pas savoir ou de ne vouloir pas reculer lorsqu'on s'est avancé mal à propos (Girard, vol. 1; pp. 57-59).

¹³⁷ Il s'agit là d'une définition d'ores et déjà problématique lorsqu'on se souvient que les auteurs ont choisi de faire de ces deux accidents du verbe un élément de la définition qu'ils en donnent.

Beauzée (1767) n'est pour sa part pas plus conciliant avec ses prédécesseurs :

L'infinitif cesse d'être verbe, selon cet auteur ; il faut qu'il avoue que le même mot, avec la même signification, est quelquefois verbe et cesse quelquefois de l'être, selon ses principes. Les participes, regardés par tout le monde comme faisant partie du verbe¹³⁸, font, dit-il de vrais noms adjectifs [...].

Que veulent dire tant d'exceptions et de restrictions, si ce n'est un aveu qu'on n'est pas dans les voies de la Vérité ? Tous les modes, sans exception, ont été dans tous les temps, et pour toutes les langues cultivées, réputés appartenir au verbe et en être des parties nécessaires [...] (GG, pp. 398-400).

Au-delà de la question méthodologique, c'est l'affirmation comme essence du verbe qui est visée. Cette dernière ne reçoit pas un meilleur accueil de la part de Beauzée (1767), qui oppose à ses prédécesseurs deux arguments : premièrement, l'affirmation, telle qu'elle a été présentée, a été, selon lui, très mal définie. Le verbe, parce qu'il s'accorde avec le sujet, ne saurait exprimer une affirmation du locuteur, qui elle, ne peut être exprimée qu'à la première personne :

L'affirmation est un acte propre à celui qui parle [...]. Or, le verbe est, de l'aveu de tout le monde, un mot déclinable, sujet aux lois de la concordance relativement au sujet déterminé auquel on le rapporte et qu'il désigne d'une manière vague par une idée générale applicable à tout sujet déterminé auquel on pourra le rapporter. Cette idée générale ne peut donc pas être celle de l'affirmation [...].

Dans *Petrus est affirmans*, selon notre grammairien, *est* marque MON AFFIRMATION. Mais, je le demande, comment *est*, à la troisième personne, peut-il marquer l'affirmation de la première personne ? Il est clairement évident que ce qu'il marque primitivement et clairement, appartient au sujet dont on parle à la troisième personne (Beauzée, pp. 396-397).

La réfutation s'avère moins solide que celle qui concerne le traitement du participe et de l'infinitif. La lecture des trois opérations de la pensée de Port-Royal fait clairement apparaître que tout jugement implique nécessairement l'intervention de trois éléments : un être pensant et parlant, à savoir le locuteur, un sujet et un attribut. Dans une telle perspective, un énoncé tel que *Petrus est affirmans*, puisque c'est le locuteur qui le formule, ne peut s'interpréter, sauf mention contraire, que comme : *Je juge que / Je Pense que / j'affirme que [Petrus est affirmans]*. Le jugement, peu importe le sujet

¹³⁸ Le développement sur l'approche morphologique des parties d'oraison démontrera que les choses sont en réalité bien plus complexes que ne l'admet Beauzée.

grammatical ou le type de proposition, ne peut donc émaner que du seul locuteur.

C'est également la position défendue par Du Marsais (1769), à l'occasion de son développement sur « les quatre opérations de l'esprit » (*Principes de grammaire*, vol. 1, Article V de *la Logique*). Le grammairien reprend et explicite l'exemple donné par Port-Royal au sujet de l'opération de jugement (*La terre est ronde*) :

[...] Ces trois mots forment une proposition¹³⁹, c'est-à-dire qu'ils font l'énoncé du jugement intérieur que je porte, quand je pense que *la terre est ronde* [...]. Le jugement est une réflexion ou attention par laquelle nous exprimons les affections que les objets ont faites en nous : nous disons ce que nous avons senti. *Le soleil est lumineux* ; j'exprime que le soleil a excité en moi le sentiment de lumière. *Le sucre est doux* ; j'exprime que le sucre m'a affecté par sa douceur (pp. 20-21).

Le sujet parlant, même s'il ne se manifeste pas de manière explicite dans l'énoncé, reste donc toujours sous-entendu. Suivre Beauzée dans une voie contraire débouche nécessairement sur une impasse : cela reviendrait à affirmer que le locuteur, obligé de s'exprimer à la première personne dès lors qu'il formule un jugement, ne pourrait raisonner sur aucun objet de pensée en dehors de lui-même. La position n'est manifestement pas tenable.

Dans un second temps, (l'argument est beaucoup plus solide) Beauzée soutient que l'affirmation ne concerne pas exclusivement le verbe. Pour cause : tout acte de parole, quel qu'il soit, constitue en lui-même une affirmation. Simplifions les choses : pour l'auteur de la *GG*, formuler ne serait-ce qu'un seul mot, parce que ce dernier est porteur de sens, c'est déjà produire un acte d'affirmation. L'affirmation ne saurait être, en conséquence, l'essence de la classe verbale. Dans sa démonstration, le grammairien s'appuie sur l'opposition entre l'affirmation et la négation :

L'une est la marque que la relation du sujet à l'attribut est une relation de convenance ; l'autre, que c'est une relation de disconvenance. C'est à peu près l'idée que l'on en prendrait dans *la Logique* de Port-Royal. Je l'étendrais encore davantage dans le grammatical, et je dirais que *l'affirmation* est la simple position de la signification de chaque mot, et que la *négation* en est en quelque manière, la destruction. Aussi *l'affirmation* se manifeste assez par l'acte même de la parole, sans avoir besoin d'un mot particulier pour devenir sensible [...], il n'y a que *la négation* qui doit être exprimée ou plutôt indiquée. C'est

¹³⁹ On notera que la proposition est définie ici, non pas de manière strictement syntaxique, comme l'association d'un nom et d'un verbe, mais d'une manière logique comme l'association d'un sujet et d'un attribut. On en déduit que toute proposition est un jugement.

pour cela même, que, dans aucune langue, il n'y a aucun mot destiné à donner aux autres mots un sens affirmatif, parce qu'ils l'ont tous essentiellement. Il y en a, au contraire, qui les rendent négatifs parce que *la négation* est contraire à l'acte simple de la parole [...]

Or, si tout mot est affirmatif par sa nature, comment *l'affirmation* peut-elle être le caractère distinctif du verbe ? (Beauzée, p. 398)

De son propre aveu, Beauzée abandonne, dans sa réfutation, le terrain de la logique pour celui de la grammaire. Nous aimerions, quant à nous, retrouver le premier pour discuter cette thèse de l'affirmation associée au verbe. On sait que dans un énoncé attributif¹⁴⁰, ce qui est dit du sujet, prend la forme de l'attribut. Le verbe apparaît comme « une partie essentielle de l'attribut » (Du Marsais, *ibid.* ; p. 20), mais il n'en forme pas cependant la totalité. Pourquoi devrait-il, dans ce cas, exprimer seul l'affirmation ? Reprenons l'explication de Du Marsais (1769) :

Dans *la terre est ronde ; est ronde*, c'est l'attribut ; et dans cet attribut, il y a le verbe *est*, qui fait connaître que je juge que *la terre est ronde*, c'est-à-dire que je regarde la terre comme étant ou existant *ronde* (p. 21).

Que constatons-nous ? Si le verbe *être* exprime bel et bien mon jugement, n'en déplaise à Beauzée, c'est le groupe [*est ronde*] dans sa totalité qui exprime mon affirmation. Un autre argument nous pousse vers cette même interprétation. Nous le retrouvons là encore sous la plume de l'auteur des *Principes* (1769) qui parlant du jugement, le subdivise en « jugement affirmatif » et en « jugement négatif » :

Il n'est pas inutile de remarquer que l'on distingue ordinairement deux sortes de jugements : l'un qu'on appelle *jugement affirmatif* ; c'est la réflexion que je fais sur ce que j'ai réellement senti : *Le sucre est doux* [...].

L'autre sorte de jugement s'appelle *jugement négatif* : en réfléchissant sur moi-même, j'observe que je n'ai pas senti, et que je n'ai pas reçu l'impression que le jugement affirmatif supposerait.

Ce jugement se marque dans le langage ou dans la proposition, par les particules négatives : *non, ne, pas, ou point* ; par exemple : *Le sucre n'est pas amer*.

Il y a une affirmation dans tout jugement négatif, en ce qu'on affirme ou assure qu'on n'a pas senti (Du Marsais, pp. 21-22).

Que faut-il en retenir d'intéressant pour notre propos ? À notre avis, deux aspects paraissent essentiels. Premièrement, l'affirmation contenue dans le verbe, au sens où l'entendent Du Marsais (1769) et les auteurs de Port-Royal

¹⁴⁰ La théorie du verbe qui porterait seul l'affirmation reste valable pour les énoncés où les verbes sont en emploi absolu : *Jean parle, je suis* (au sens de *j'existe*).

(1660) n'a pas de lien avec la forme de la phrase¹⁴¹. Deuxièmement, et c'est là le plus important, dans l'énoncé qui exprime un jugement négatif, l'affirmation qui demeure, n'est plus exprimée (même si on exclut l'attribut) par le seul verbe, mais également par les adverbes de négation qui l'accompagnent et permettent l'interprétation négative. On tient là incontestablement un argument supplémentaire en faveur de la thèse de Beauzée. Dans *Le sucre n'est point amer*, c'est toute la partie que nous choisissons de souligner, qui porte l'affirmation à propos de ce que je dis du sujet (*le sucre*).

En suivant un cheminement qui mêle à la fois sémantique et syntaxe, il est possible de pousser l'argument de Beauzée encore plus loin. Dans une phrase telle que : *La terre est ronde*, c'est, à y bien réfléchir, l'ensemble des mots, aussi bien individuellement que dans l'ordre imposé par la syntaxe, qui est porteur de sens et donc, d'affirmation. C'est en effet parce que l'énoncé est complet et cohérent qu'il exprime quelque chose (l'attribut) de quelque chose d'autre (le sujet) par l'intermédiaire du verbe. La disposition des mots est seule garante de la validité et du caractère affirmatif de l'énoncé.

1-2-3-La description des éléments d'oraison chez Beauzée (GG, 1767 / l'Encyclopédie (1751-1780))¹⁴²

Conformément à ce qu'annonce le sous-titre, notre étude sur les différentes classes de mots chez cet auteur s'appuie sur deux sources complémentaires : le Livre II de la GG et l'article « MOT » dans *l'Encyclopédie* (vol. 2, pp. 752-765) dont Beauzée est également l'auteur.

En préambule de sa définition du mot, Beauzée distingue dans la seconde source trois orientations d'études différentes. Ce premier peut être en effet tour à tour, envisagé, du point de vue phonique, du point de vue de son évolution d'usage en diachronie et enfin, du point de vue sémantique : « Il y a trois chofes à confidérer dans les mots, le matériel, l'étymologie et la valeur » (p. 752).

¹⁴¹ Comprendons par-là que l'affirmation n'a pas ici son sens grammatical : un jugement négatif, pour reprendre l'une des subdivisions de Du Marsais, reste néanmoins une affirmation. En effet, dire que *le sucre n'est pas doux*, c'est encore affirmer quelque chose du sujet *le sucre*.

¹⁴² On consultera à ce propos avec intérêt S. Auroux (1988).

L'étude des mots répond chez l'auteur à une finalité précise. Si les mots sont l'expression de la pensée, comprendre les usages de chacun, c'est comprendre l'organisation de nos pensées. On touche là une caractéristique essentielle de l'approche logique, telle qu'elle apparaît déjà chez Port-Royal (1660) et de manière beaucoup plus explicite encore chez Beauzée. Nous verrons plus loin que chez les grammairiens « morphologiques », le mot est déjà perçu comme issu de l'entendement. Mais cette relation de cause à effet est mise au second plan, lorsqu'il s'agit d'analyser individuellement chaque partie d'oraison. Se contenter de remarquer que certaines subissent des variations en genre, en nombre et en cas ne permet nullement d'accéder à la connaissance des pensées. Les deux grammaires générales dont il est question procèdent à rebours : c'est en cherchant à définir le contenu des pensées qu'elles accèdent à la connaissance des mots, considérée de ce fait comme un aboutissement et non point comme un point de départ.

Mais étudier et connaître les emplois des occurrences dans une langue donnée ne suffit pas. Une grammaire, si elle est générale, se doit d'observer des principes particuliers¹⁴³ pour en déduire des principes généraux :

Les mots font comme les instruments de la manifestation de nos pensées : des instruments ne peuvent être bien connus que par leurs services ; et les services ne se devinent point, on les éprouve ; on les voit, on les observe. Les différents usages des langues font donc, en quelque manière, les phénomènes grammaticaux, de l'observation desquels il faut s'élever à la généralisation des principes aux notions universelles (*l'Encyclopédie* ; p. 753).

Ce rôle de la grammaire générale est précisé jusque dans la présentation des différentes classes de mots. Les éléments d'oraison retenus par Beauzée acquièrent, eux aussi, ce statut de principes généraux, puisqu'il s'agit là de divisions considérées comme universelles¹⁴⁴. La méthode de Beauzée suppose une rigueur de sélection qui autorise S. Auroux (1993^b) à affirmer que « Nous avons affaire à une classification au sens strict, qui procède par oppositions dichotomiques. Cela suppose que l'on rejette toute classe qui ne serait pas disjointe des autres » (p. 188).

¹⁴³ Entendons les principes particuliers sont ceux qui appartiennent exclusivement à une langue donnée. Nous reviendrons plus loin sur cette volonté de généralisation des principes de langue qui fonde chez Beauzée, l'opposition entre *grammaire particulière* et *grammaire générale* (voir les différentes subdivisions des noms de Girard (1747) réfutée par Beauzée (1767), dans la deuxième partie).

¹⁴⁴ Plus que des parties ou des éléments d'oraison, c'est davantage des « parties » ou des « éléments du langage » que Beauzée cherche à définir.

Par ailleurs, chaque classe possède une fonction particulière dans l'acte de parole et nous informe donc sur l'organisation générale de nos pensées :

Le détail de la signification usuelle de chacun des mots d'une langue est la matière d'un dictionnaire. La grammaire générale, qui n'embrasse que des principes généraux et communs à toutes les langues, doit envisager les mots sous un autre aspect ; son véritable office est d'affigner les caractères spécifiques des différentes classes primitives et subalternes dans lesquelles on les a rangées, et de trouver le fondement de ces divisions dans la nature et la diversité des fonctions communes des mots par rapport à l'expression analytique de la pensée.

C'est l'objet propre de ce second livre, où il va être traité successivement *des Noms, des Pronoms, des Adjectifs, des Verbes, des Prépositions, des Adverbes, des Conjonctions, et des Interjections*, qui sont [...] les seuls et véritables éléments d'oraison [...] (GG, vol. 1, p. 234).

Nous laissons momentanément de côté ces différentes répartitions grammaticales, pour nous concentrer sur le mot en général, susceptible d'un autre type de subdivisions. En effet, après avoir expliqué l'intérêt de son étude, Beauzée propose dans un premier temps d'opposer les *mots affectifs* qui ne recouvrent que l'interjection aux *mots énonciatifs* (*Encyclopédie*, p. 753). Les premiers, qui reflètent les mouvements de l'âme, donnent à l'interlocuteur une idée expressive des émotions et des sentiments ressentis par le locuteur. Les voici explicités au sein d'une présentation qui peut-être fera sourire le lecteur, tant la situation décrite peut sembler inattendue :

Vous conversez avec votre ami que la goutte retient au lit, tout à coup, il vous interrompt par *ahi ahi !* Ce cri arraché par la douleur est le signe naturel de l'existence de ce sentiment dans son âme, mais il n'indique aucune idée dans son esprit. Par rapport à vous, ce *mot* vous communique-t-il la même affection ? Non ; vous n'y tiendrez pas plus que votre ami, et vous deviendrez son écho : il ne fait naître en vous que l'idée de l'existence de ce sentiment douloureux dans votre ami, précisément comme s'il vous eût dit : *Voilà que je ressens une vive et funeste douleur*. La différence qu'il y a, c'est que vous êtes bien plus persuadé par le cri interjectif que vous ne le feriez par la proposition froide que je viens d'y substituer [...] (*ibid.*).

L'évocation des mots énonciatifs, qui reflètent « le langage de l'esprit » (*ibid.*) est l'occasion d'une deuxième subdivision, cette fois morphologique, annoncée par l'ordre de présentation des différents éléments d'oraison dans la GG (p. 234). Il s'agit de la répartition mots déclinables / mots indéclinables¹⁴⁵. Nous jugeons inutile de la commenter pour le moment car il en sera longuement question, à l'occasion de ce que nous avons choisi d'appeler

¹⁴⁵ Cette répartition n'est pas présentée comme un axe d'étude dans la GG.

l'approche morphologique, telle qu'elle apparaît entre autres chez Maupas (1618), Irsou (1656), Chiflet (1659) et Régner-Desmarais (1706).

Il convient néanmoins d'insister sur une particularité propre à l'analyse de Beauzée. On aurait tort de croire que la cohabitation entre l'axe morphologique et l'axe logique annonce un retour à la tradition grammaticale chez l'auteur. Le grammairien choisit de présenter une hypothèse d'analyse intéressante, qui a échappé aux auteurs précédemment cités : si le nom, le pronom, l'adjectif et le verbe ont des caractéristiques morphologiques similaires, c'est sans doute, parce qu'au-delà de ce trait, ils expriment des idées communes. Beauzée se donne pour objectif de le démontrer en examinant tour à tour les quatre accidents des formes déclinables : le nombre, le cas¹⁴⁶, le genre, la personne et le temps. Nous avons déjà promis de revenir sur les trois premiers dans des développements ultérieurs¹⁴⁷.

À ce stade de notre travail, contentons-nous d'affirmer que la prise ne compte du nombre fait apparaître une nouvelle bipartition au sein des mots déclinables. Les noms et les pronoms ont un nombre de manière intrinsèque ; tandis que le verbe et l'adjectif, en vertu des lois de concordances propres à chaque langue, prennent celui du nom et du pronom auxquels ils se rapportent syntaxiquement et sémantiquement. Pour parler encore plus clairement, disons que parmi les occurrences variables, certaines ont un nombre naturel et arbitraire, tandis que les autres ont un nombre imposé par une autre. C'est à partir d'une telle constatation que Beauzée s'autorise à affirmer que :

Les quatre espèces de mots réunies en une seule classe par leur déclinabilité, se trouvent ici divisées en deux ordres caractérisés par des points de vue différents. Les inflexions numériques des noms et des pronoms se décident dans le discours d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle : mais quand on se décide par soi-même pour le nombre singulier ou pour le nombre pluriel, on ne peut avoir dans l'esprit que des êtres déterminés : les noms et les pronoms présentent donc à l'esprit des êtres déterminés ; c'est là le point de vue commun qui leur est propre. Mais les adjectifs et les verbes ne se revêtent des terminaisons numériques que par imitation ; ils ont un rapport nécessaire aux noms ou aux pronoms, leurs corrélatifs : c'est le rapport d'identité qui suppose que les adjectifs et les verbes ne présentent à l'esprit que les êtres quelconques et indéterminés [...], & c'est là le point de vue commun qui est propre à ces

¹⁴⁶ Beauzée sait pertinemment que le cas n'est pas un accident commun à toutes les langues, mais l'existence de langues casuelles suffit à l'élever au rang de principe général.

¹⁴⁷ Nous laissons volontairement de côté la personne qui est le propre du verbe et du pronom. Le genre et le cas seront étudiés dans la troisième partie.

deux espèces, & qui les distinguent des autres (Beauzée, *Encyclopédie*, pp. 753-754).

Cette particularité, associée à celle que le nom et le pronom adoptent face aux accidents de genre et de cas (p. 754), permet au grammairien de donner, dans la même source, les définitions de ces deux éléments d'oraison :

Le fil de notre analyse nous a menés jusqu'ici à la véritable notion des noms et des pronoms.

Les noms sont des mots qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée précise de leur nature [...] ¹⁴⁸.

Les pronoms sont des mots qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée précise de leur relation à l'acte de parole [...] (Beauzée, *Encyclopédie*, p. 755).

Nous avons pu remarquer que les articles ne figurent pas dans la liste des éléments d'oraison, présentée dans la *GG* (p. 234). Ces derniers sont bel et bien attestés par Beauzée, mais ne constituent pas une classe de mots autonome. Ils sont intégrés aux adjectifs, présentés comme « [...] des mots qui représentent à l'esprit des êtres indéterminés, désignés seulement par une idée précise qui peut s'adapter à plusieurs natures » (Beauzée, *Encyclopédie*, p. 756).

En effet, les adjectifs forment, chez cet auteur, un ensemble divisé en adjectifs physiques (à savoir, qualificatifs) et en adjectifs métaphysiques (à savoir les déterminants). La réunion de ces deux types d'occurrences dans une même classe grammaticale s'explique par les relations morphosyntaxiques qu'elles entretiennent avec le nom. Nous reviendrons sur chacune d'entre elles dans des développements ultérieurs ¹⁴⁹. Pareillement, nous aurons l'occasion dans notre troisième partie d'analyser le traitement particulier que Beauzée (1767) réserve à l'article. À ce stade de notre analyse, contentons-nous de noter que, dans *l'Encyclopédie*, contrairement à ce qu'il laisse entendre dans la *GG*, le grammairien n'exclut pas une possible séparation de l'adjectif physique et de l'article :

¹⁴⁸ Beauzée fait suivre sa définition du nom d'une série de subdivisions concernant le Nc qu'il réfute par ailleurs dans sa *GG*. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans la deuxième partie.

¹⁴⁹ Pour l'adjectif physique : voir la seconde sous-partie de cette première partie – Pour l'adjectif métaphysique : voir la troisième partie.

Peut-être qu'il auroit été aussi bien de faire de ces deux espèces d'adjectifs deux parties d'origine différentes, qu'il a été bien de distinguer ainsi les noms et les pronoms : la possibilité de changer les adjectifs physiques en noms¹⁵⁰ & les adjectifs métaphysiques en pronoms¹⁵¹, indique de par & d'autre les mêmes différences [...] (Beauzée, *Encyclopédie*, p. 755).

On se souvient de la véhémence de la critique contre la définition du verbe proposée par Port-Royal (1660). Elle prenait essentiellement pour cible, comme celle de Girard (1747) du reste, la thèse de l'affirmation comme essence du verbe. Cette classe de mots est donc définie par Beauzée comme celle qui « exprime des êtres indéterminés, en les distinguant par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut » (*GG*, vol. 1, p. 402).

Le grammairien a parfaitement conscience de la difficulté de cette définition, tant elle s'écarte de celles qui sont traditionnellement attribuées à cette classe. Il est vrai, qu'à part chez Port-Royal, le verbe reste traditionnellement défini dans le corpus comme un mot variable en temps, en personnes et exprimant une action :

Je dis en premier lieu que les Verbes font des mots qui expriment des êtres indéterminés ; j'ai dit la même chose des adjectifs, & les deux espèces ont en effet des propriétés communes [...]. Les noms, les pronoms, les adjectifs et les verbes expriment tous des êtres, c'est pourquoi ils font tous susceptibles de la distinction de nombre [...]. Les noms et les pronoms expriment des êtres déterminés, au lieu que les adjectifs et les verbes expriment des êtres indéterminés [...].

Je dis en second lieu que les Verbes désignent par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut [...]. On verra en effet, quand il fera question de syntaxe, que c'est sur ce fondement que porte la distinction des Modes.

J'ose donc croire que la définition que je propose ici ne renferme rien que de nécessaire à une définition exacte, et qu'elle a toute brièveté compatible avec la clarté, l'universalité, et la propriété qui doivent lui convenir : *clarté*, qui doit la rendre propre à faire connaître la nature du verbe, et à en expliquer toutes les propriétés essentielles et accidentelles ; *universalité*, qui doit la rendre applicable à toutes les espèces comprises sous le genre défini, et à tous les individus de ces espèces, sous quelque forme qu'ils paraissent ; *propriété* enfin, qui la rend incommunicable à tout ce qui n'est pas verbe (Beauzée, *GG*, vol. 1, pp. 402-404).

Dans *l'Encyclopédie*, parmi les mots énonciatifs indéclinables, sont recensés la préposition, l'adverbe et la conjonction. Deux de ces trois classes

¹⁵⁰ « [...] Il arrive souvent que l'adjectif soit employé comme un nom, parce que l'attribut qui y est précis constitue alors toute la nature de l'objet que l'on a vue. C'est ainsi que nous disons *le bon, le vrai, l'honnêteté, l'utile* [...] (Beauzée, *Encyclopédie*, p. 755).

¹⁵¹ [...] Il arrive souvent que l'adjectif soit employé comme pronom, parce que le point de vue qui y est précis est alors la relation unique qui détermine l'être dont on parle : c'est ainsi que nous disons *J'approuve ce que vous avez fait* (*ibid.*).

présentent des particularités d'analyse que nous nous proposons d'exposer dans les lignes qui suivent.

Beauzée regroupe en effet sous l'appellation de « mots supplétifs¹⁵² » (GG, Livre I, p. 515 et *Encyclopédie*, p. 758) la préposition et l'adverbe, dans la mesure où, ces deux occurrences entretiennent un rapport sémantico-syntaxique avec les autres mots déclinables qui expriment des êtres déterminés, à savoir : le nom, l'adjectif et le verbe :

Il y a des mots dont le sens général est susceptible de différents degrés de détermination et de restriction [...].

Il arrive fréquemment que la détermination de ces mots se fait par la désignation de quelque rapport : *roi DE FRANCE, VÉRITABLEMENT roi, honnête SANS AFFECTATION, SINCÈREMENT honnête, aimer AVEC TENDREJSE, aimer TENDREMENT, &*. Il paraît que les expressions, *de France, véritablement, sans affectation, sincèrement, avec tendresse, tendrement*, ajoutent à la signification du nom *roi*, de l'adjectif *honnête*, & du verbe *aimer*, des idées accessoires de relation à *la France, à la vérité, à l'affectation, à la sincérité, à la tendresse* ; et & que ces idées sont envisagées le sens principal de ces mots tout autrement qu'il ne se présente dans les mots seuls, *roi, honnête, aimer*.

Il s'est donc introduit dans le langage deux sortes de mots, que l'on peut appeler aussi *supplétifs*, parce qu'ils servent également à compléter les idées accessoires de relation ou de rapport qui ne se trouvent point comprises dans la signification primitive des mots généraux qui en sont susceptibles : ce sont les *Prépositions & les Adverbes* (Beauzée, GG, Livre I, pp. 514-515).

Pour présenter le premier des mots *supplétifs* (la préposition), le grammairien retient dans la même source deux propriétés (l'une syntaxique, l'autre sémantique) dont il a été largement question jusqu'à présent. En effet, cette occurrence entretient un rapport de dépendance syntaxique vis-à-vis d'un autre mot ou groupe de mots (que Beauzée appelle « complément de la préposition » à la p. 757 de *l'Encyclopédie*) sans l'aide desquels elle ne peut former un sens complet. L'auteur ajoute que ces prépositions assurent le même rôle que les cas dans des langues qui en sont privées¹⁵³. Les prépositions instaurent, par ailleurs, un rapport syntaxique tripartite (nom ou adjectif ou verbe complétés + préposition + « complément de la préposition »). Ces diverses caractéristiques autorisent le grammairien à définir ces unités comme :

¹⁵² Supplétifs : 1. *Vx.* Qui est destiné à suppléer, à compléter ce qui est insuffisant ou incomplet / 2. *Spécialem.* S'est dit d'un mot qui complète le sens du mot principal (*Grand Larousse de la langue française*, Vol. 6).

¹⁵³ Cette hypothèse, que Beauzée n'est d'ailleurs pas le seul à présenter dans le corpus, ne va pas de soi : si les prépositions ont pour finalité principale de se substituer aux cas dans les langues qui n'en possèdent pas, comment expliquer que les langues casuelles, comme le latin, le grec ou encore l'allemand, en possèdent ?

Des mots qui définissent des rapports généraux avec abstraction de tout terme antécédent & conséquent. De là, la nécessité de donner à la préposition un complément qui en fixe le sens, qui par lui-même est vague et indéfini ; c'est le terme *conséquent* du rapport, envisagé vaguement dans la préposition. De là encore, le besoin de joindre la préposition avec son complément à un adjectif, ou à un verbe, ou à un nom appellatif, dont le sens général se trouve modifié et retreint par l'idée accessoire de ce rapport ; l'adjectif, le verbe, ou le nom appellatif, en est le terme antécédent, *l'utilité de la Métaphysique, courageux sans témérité, aimer* ; chacune de ces phrases exprime un rapport complet ; on y voit l'antécédent, *l'utilité, courageux, aimer* ; & le conséquent, la métaphysique, *témérité, furieux* ; & l'exposant, *de, sans, avec* (Beauzée, *Encyclopédie*, p. 758).

Les adverbes sont, en cela, très proches des prépositions, dans la mesure où ils sont définis comme « des mots qui expriment les rapports généraux, déterminés par la désignation du terme conséquent » (*ibid.*). Le grammairien profite de cette présentation pour revenir, à l'instar de Buffier (1709), sur l'étymologie du mot. Dans *adverbium*¹⁵⁴, *verbum* n'a pas le sens strictement grammatical qu'on lui prête ordinairement. Il prend simplement la signification générale de « mot », sans distinction de classe grammaticale. Voilà pourquoi il s'agit là d'une partie d'oraison susceptible de préciser la signification, aussi bien d'un adjectif que d'un verbe¹⁵⁵ (*GG*, vol. 1, p. 548).

Forte était la tentation pour Beauzée de réunir au sein d'une même partie d'oraison la préposition et l'adverbe, tant les services qu'ils rendent s'avèrent extrêmement proches. C'est une fois de plus une raison étymologique qui l'incite à les dissocier :

On sent bien que la dénomination *d'adverbe*, prise dans le sens que j'affigne à ce mot, pouvoit également convenir aux prépositions, puisqu'elles supposent de même un terme antécédent. Mais on a séparé les deux classes de mots en deux espèces, et l'on a donné à celle-ci le nom de préposition, par allusion à la nécessité de mettre ensuite le terme conséquent ou le complément, qui la suppose, *posée auparavant (praepositam)* (Beauzée, *op. cit.*, p. 549).

Notre analyse a démontré comment Beauzée parvient, du moins dans *l'Encyclopédie*, à associer l'approche morphologique et l'approche logique,

¹⁵⁴ D'ailleurs le mot *adverbe* lui-même n'a pas toujours eu l'acception que nous lui connaissons. C'est ainsi que jusqu'au XVI^e siècle, « *Adverbe* a pu désigner tout mot placé près d'un autre pour en déterminer l'emploi, en particulier les prépositions » (Article « ADVERBE » du site du CNRTL).

¹⁵⁵ On notera cependant que la définition originelle de l'adverbe dans la grammaire alexandrine la place davantage du côté du verbe, comme en témoigne la présentation de la *Technè*, reprise par J. Lallot (2012) : « L'adverbe [...] défini dans la *Technè* (19, 72.4) comme [...] « partie du discours non fléchie, dite du verbe ou *appliquée au verbe* » emprunte son préverbe à la désignation plus ancienne de l'« adjectif », [...] moyennant quoi son nom laisse transparaître ce que les grammairiens anciens donnaient comme sa spécificité fonctionnelle : l'adverbe est au verbe ce que l'adjectif est au nom, il est l'adjectif du verbe [...] » (p. 188).

dans la description des différentes parties d'oraison. Nous verrons plus loin que sa position est cependant bien différente de celle de grammairiens tels que Maupas (1618) ou Régnier-Desmarais (1706). On aurait tort de croire que l'auteur de la *GG* est le réconciliateur des deux tendances. En effet, chez Beauzée, la bipartition mots déclinables / mots indéclinables n'est pas le support d'une simple description des caractéristiques accidentelles des occurrences. Au contraire, loin d'être considérée comme arbitraire, elle devient la motivation, tantôt de rapprochements, tantôt d'appositions entre les occurrences. Ainsi, le critère de la variabilité permet d'isoler les mots qui expriment des êtres, autrement dit des objets de pensées (les mots déclinables). À l'intérieur de ce sous-groupe, le critère du nombre¹⁵⁶, qu'il soit propre à l'occurrence¹⁵⁷ ou qu'elle le tienne d'une autre¹⁵⁸, permet, par exemple, d'isoler les mots qui expriment des êtres déterminés de ceux qui expriment des êtres indéterminés. La bipartition morphologique, loin d'être une fin en soi, est donc au service d'une arborescence des parties d'oraison, qui laisse entrevoir que la langue est un système organisé, à l'image de nos pensées. Pour mieux évaluer l'opposition entre les deux approches, procédons à présent à l'analyse de la présentation strictement morphologique des parties d'oraison, telle qu'elle apparaît explicitement chez Maupas (1618), Irsou (1656), Chiflet (1659) ou encore Régnier-Desmarais (1706).

1-3-Approche morphologique des parties d'oraison (Maupas (1618), Irsou (1656), Chiflet (1659), Régnier-Desmarais (1706))

Les quatre grammairiens sélectionnés pourraient laisser croire à tort que l'approche morphologique ne concerne que les premiers ouvrages du corpus. Le lecteur se souviendra que nous avons insisté plus haut sur la superposition possible des différentes approches et sur leur caractère parfois achronologique. La présentation morphologique des mots ne s'arrête pas à la parution du *Traité de la langue française* (1706). Vallange (1721), Vallart (1744) et même l'abbé d'Olivet (1771) suivent incontestablement la même voie. Pour comprendre la raison de leur absence dans ce développement, il faut revenir à un principe édicté dès l'introduction : au sein de cette étude, l'exhaustivité

¹⁵⁶ Comme nous l'avons annoncé plus haut, il s'agit là d'un point qui sera abordé dans notre deuxième partie.

¹⁵⁷ C'est par exemple le cas du nom et du pronom.

¹⁵⁸ C'est par exemple le cas de l'adjectif.

n'est pas une fin en soi. Les exposés de Vallange et de Vallart, aussi intéressants qu'ils soient, ne présentent pas d'éléments novateurs par rapport à celles que nous allons présenter. C'est donc pour éviter des répétitions et par là même le piétinement de la réflexion que nous ne les évoquons pas ici.

L'observation de la discontinuité de l'approche morphologique débouche sur plusieurs observations. Premièrement, elle vient renforcer l'idée selon laquelle l'histoire du nom se construit de manière achronologique. L'émergence d'une théorie aussi novatrice soit-elle ne marque pas l'arrêt de mort des thèses qui lui sont contraires. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne l'étude du nom aux XVII^e et XVIII^e siècles. Nous aurons l'occasion de le réaffirmer au moment d'étudier les développements sur les cas dans le cadre général de la détermination par l'article (voir la troisième partie). Deuxièmement, une nouvelle occasion nous est offerte de constater l'hétérogénéité des grammaires sélectionnées pour cette étude. Le *Traité* (1706) et la *Grammaire sur un plan nouveau* (1709) sont certes des ouvrages contemporains, mais leurs auteurs s'orientent vers des démarches radicalement différentes. Régnier-Desmarais (1706), malgré sa connaissance de la *GGR* (1660), préfère plus volontiers s'inscrire dans une démarche classique et prône dès qu'il le peut l'héritage antique. Il en va de même pour Vallange¹⁵⁹ (1721). Au contraire, Buffier (1709) affiche jusque dans son titre et sa table des matières une volonté de rupture, mise en valeur entre autres par J.-C. Chevalier (1968) en ces termes : « C'est de la grammaire du Père Buffier parue [...] cinquante ans après le *Traité des Solitaires*¹⁶⁰, qu'il faut faire partir cette grammaire philosophique qui tiendra tant de place dans la pensée des Encyclopédistes » (p. 540). Les deux points précédents nous permettent de nous interroger dans un troisième temps sur la question générale de la postérité des œuvres. Le corpus retenu comporte manifestement des auteurs chez qui la réception de Port-Royal oriente de façon différente l'analyse. Régnier-Desmarais, comme Buffier, a lu la *Grammaire* de Port-Royal. Il a su s'en inspirer, mais aussi la remettre en question, en citant parfois nommément

¹⁵⁹ La démarche de Vallange dans le traitement des articles est de ce point de vue, très significative (voir la troisième partie).

¹⁶⁰ Il s'agit de la *GGR*.

les auteurs¹⁶¹. On est libre de penser, comme le fait J.-C. Chevalier (*op. cit.*), que le *Traité* marque un net recul qualitatif de la réflexion sur la langue. Le constat sans appel tient en quelques paragraphes :

La première « grande » grammaire française était un échec. Les raisons de cet échouage sont assez nombreuses ; la première est l'éclectisme de Régnier-Desmarais ; en cette période de mutations et de transformations, il se laisse agiter à tous les vents ; un type de solution, puis un autre. [...]

Allons plus loin : ce qui perd cette grammaire, c'est qu'elle manque de finalité, qu'elle n'est pas opérationnelle, sinon par ce souci vain de contribuer à la gloire nationale.

[...] Sa grammaire est inévitablement alors asservie au passé et devient l'exemple monstrueux d'une démarche périmée. Ce travail énorme d'un savant aux connaissances multiples, aidé quelque peu par certains membres d'une illustre Compagnie, reste un monument un peu oiseux (J.-C. Chevalier, pp. 598-599).

À sa décharge, il est vrai que Régnier-Desmarais (1706), cerné sur les plans théoriques et chronologique par Port-Royal (1660) et Buffier (1709) n'est pas à son avantage. Sa volonté conservatrice s'accorde mal avec l'influence de la *GG*. En ce qui nous concerne, nous avons fait le choix dès l'introduction de considérer d'un œil objectif chaque grammaire du corpus pour elle-même, indépendamment de toute forme de préjugés. Un tel regard, nécessairement bienveillant, nous incite à percevoir chaque ouvrage du corpus comme un ensemble cohérent, composé d'éléments forts et de faiblesses. Si Régnier-Desmarais (1706) n'est pas à la hauteur de ce qu'on est en droit d'attendre après Port-Royal (1660), il l'est en toute connaissance de cause : l'auteur du *Traité* décide de son plein gré de suivre une voie bien différente. Il n'est par ailleurs pas un cas isolé :

La publication de la *Grammaire générale* est une date importante dans l'histoire de la grammaire française et particulièrement dans l'élaboration d'une syntaxe ; l'œuvre jouit immédiatement d'un grand prestige, on la consulte, on la cite¹⁶² ; et cependant, on n'en tire guère profit, on en ramasse des brouilles, on laisse en friche les terres qui seront le plus fécondes (J.-C. Chevalier, 1968, p. 540).

¹⁶¹ L'attaque virulente contre le traitement des articles en est un exemple flagrant (voir la troisième partie).

¹⁶² Voilà qui fait écho à l'hommage particulièrement élogieux de Condillac (1798), en ouverture de sa « Préface » : « MESSIEURS de Port-Royal ont les premiers porté la lumière dans les livres élémentaires. Cette lumière, il est vrai, étoit faible encore, mais enfin c'est avec eux que nous avons commencé à voir, et nous leur avons d'autant plus d'obligation, que, depuis des siècles, des préjugés grossiers fermoient les yeux à tout le monde. D'excellens esprits se sont depuis appliqués à frayer la route qui leur étoit ouverte » (p. 3).

Fortement influencés par leurs prédécesseurs, qui eux-mêmes s'inspirent de l'opposition mots fléchis / mots non fléchis, théorisée par Aristote dans sa *Poétique*, les grammairiens « morphologiques » s'orientent vers une description des parties d'oraison qui oppose les mots *déclinables* aux mots *indéclinables*. Il nous faut entendre ici¹⁶³ une opposition entre ceux qui sont susceptibles de recevoir des variations lexicologiques (marque de nombre, de genre, de cas¹⁶⁴, de temps, de personne) et ceux qui restent inchangés. Les premiers sont donc le nom, l'article, le pronom, le verbe et le participe¹⁶⁵; les seconds sont la préposition, la conjonction, l'adverbe, l'interjection.

Si les auteurs concernés font tous, explicitement ou non¹⁶⁶, le choix de cette bipartition morphologique comme axe d'analyse, ils sont néanmoins en désaccord sur le nombre de classes de mots. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la théorie des parties d'oraison est déjà ancienne¹⁶⁷. En la reprenant à leur compte, les grammairiens du corpus héritent d'un faisceau de prérequis théoriques, parfois contradictoires. Régnier-Desmarais (1706) le souligne lui-même dans le préambule de son analyse : si le grec ancien et le latin admettent tous deux huit parties d'oraison, ces deux langues s'opposent, quant aux occurrences qui les composent. La première inclut l'interjection dans l'adverbe ; la seconde ignore l'article et considère l'interjection comme une classe autonome. Contentons-nous de dire à ce stade de l'analyse que le statut

¹⁶³ La précision est importante car l'adjectif *déclinable* n'a, par exemple, pas du tout ce sens chez l'auteur des *Remarques*, qui le réserve exclusivement au nom : « Un nom est déclinable lorsqu'il peut et doit varier sa terminaison. C'est ce qui n'arrive en notre langue, que lorsqu'un nom passe du singulier au pluriel, ou du masculin au féminin » (p. 128).

À bien y regarder, la position du grammairien n'a rien d'étonnant. Les mots *déclinable* / *indéclinable* sont de la même famille que *déclinaison*. Or, seul le nom est susceptible d'être décliné. Par ailleurs, pour l'abbé, seul le nom est un « mot déclinable », c'est-à-dire susceptible d'être concerné par la déclinaison.

¹⁶⁴ Comme nous l'avons précisé plus haut, nous nous réservons le droit de revenir dans une partie ultérieure sur la notion de cas et sur la polémique qu'elle introduit chez les grammairiens du corpus.

¹⁶⁵ Le participe et l'interjection sont reconnus tantôt comme des classes de mots autonomes, tantôt comme des sous-divisions, respectivement du verbe et de l'adverbe. Ces prises de position qui se fondent soit sur des similitudes sémantiques, syntaxiques et morphologiques, soit sur des préjugés théoriques seront exposées le moment venu.

¹⁶⁶ Chez certains grammairiens, cette partition morphologique n'est pas annoncée de manière claire, comme s'il s'agissait d'un cadre théorique évident. Elle se déduit néanmoins de l'ordre dans lequel sont présentées les différentes parties d'oraison, comme par exemple, chez Vallart (1744) : article, nom, pronom, verbe, (participe pour Maupas), adverbe, préposition, conjonction, interjection.

¹⁶⁷ Ce n'est bien sûr pas la seule raison : l'hésitation concernant le statut du participe ne saurait se justifier par la seule référence aux modèles grammaticaux antiques. Les critères morphologiques et syntaxiques, que nous exposerons plus loin, entrent bien sûr en ligne de compte.

de l'article, question qui sera largement traitée dans notre troisième partie, continue de diviser au XVII^e siècle, comme au XVIII^e. Tirailé entre deux modèles (est-il utile de rappeler que le latin fait figure de langue de référence, pour la majorité des auteurs du corpus ?), l'auteur du *Traité de langue française* choisit de copier la présentation du grec et décrète à son tour l'existence de huit classes de mots, à savoir l'article, le nom, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition et la conjonction. Cette préférence a deux causes principales. Elle émane, premièrement, de la volonté de donner à l'article une place officielle. Deuxièmement, au-delà de cette problématique théorique, Régnier-Desmarais opte de manière explicite pour un choix que l'on pourrait qualifier de « plus confortable », destiné selon ses propres mots à « innover le moins possible » (p. 140). Ce cas de figure nous fournit un exemple remarquable de la capacité d'adaptation des auteurs vis-à-vis d'un modèle de répartition qui n'était pas initialement prévu pour le français. La suite de notre analyse nous en fournira d'autres.

Voilà une réponse aux détracteurs modernes de la théorie des classes de mots, qui plaident volontiers en faveur de leur inadéquation.

Cette évocation volontairement générale laisse à présent la place à un développement chronologique.

1-3-1-Le traitement des parties d'oraison dans la *Grammaire françoise de Maupas (1618)*

Maupas fait partie des auteurs qui adoptent une approche clairement morphologique, sans pour autant l'annoncer en préambule. L'ordre de présentation des neuf classes de mots laisse en effet apparaître une bipartition de ce type, avec, d'un côté, l'article, le nom, le pronom, le verbe et le participe ; et de l'autre, l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection. L'organisation de chaque sous-groupe n'est pas justifiée, mais on pourrait néanmoins hasarder une interprétation syntaxique, en ce qui concerne les mots variables : l'article apparaît en tête de liste, comme dans le Gn prototypique, à savoir devant le nom qu'il est chargé d'annoncer. Le pronom, qui a pour rôle de remplacer le nom, apparaît naturellement à la suite de ce dernier, en troisième position. Dans la phrase canonique, le sujet (qui prend de manière privilégiée la forme d'un Gn ou d'un pronom) est suivi

du verbe, qui prend ici la quatrième place. Le participe, parce qu'il est dérivé de ce dernier, a logiquement sa place après lui.

On notera que l'auteur de la *Grammaire française* ne consacre pas, contrairement à d'autres théoriciens dont nous analyserons les études par la suite, de chapitre particulier aux parties d'oraison. Les analyses sont réparties sur l'ensemble de l'ouvrage, au sein de chapitres clairement identifiés. Maupas accorde un important développement à chaque classe, enrichi d'un riche corpus dans lequel il est question de l'usage des occurrences et de leurs subdivisions. Il respecte en cela un programme didactique annoncé en amont :

C'est son titre, *Grammaire et*¹⁶⁸ *syntaxe française*, qui retient l'attention : par ce double titre, Maupas veut sans doute indiquer que la *grammaire*, entendue comme l'étude morphologique des parties du discours, et la **syntaxe**, entendue comme l'examen de leurs relations dans le discours, ne seront pas séparées dans le corps de l'ouvrage mais seront articulées dans le cadre de chaque partie d'oraison : l'ouvrage traitera ainsi des parties d'oraison en elles mêmes avant d'examiner leur syntaxe, c'est-à-dire *l'alliance que les parties d'une chacune langue, ont les unes aux autres* dans le cadre de l'énoncé (N. Fournier, 2005, pp. 34-35).

On remarquera par ailleurs qu'on trouve chez cet auteur très peu de définitions générales des différentes classes. On est tenté dans un premier temps d'expliquer cette absence par la finalité même de l'ouvrage, explicitée dans l'introduction, et annoncée dès le titre : la *Grammaire française* a, ne l'oublions pas, une visée didactique, comme le rappelle les quelques vers qui terminent l' « Epistre » :

*Estrangers désireux de nostre Langue apprendre,
Employe en ce livret ton temps & ton foin
Que si d'enseignement plus ample
Il t'est befoin,
Vien-t'en la vive voix de l'autheur mesme entendre.*

Il s'agit pour le pédagogue expérimenté¹⁶⁹ de présenter les règles d'usage écrites et orales du français, principalement à l'attention des Étrangers. Dans une telle perspective, peu important, par exemple, les définitions de l'article ou du pronom : seuls comptent le relevé exhaustif des occurrences et

¹⁶⁸ Ces occurrences sont en gras chez l'auteur.

¹⁶⁹ « Il y a bien de dixhuict à vingt ans, que les femonces de maints Seigneurs & gentils-hômes de diverses Nations m'ont porté à employer le plus de mon industrie & diligence à leur enseigner nostre langue. Et dès le commencement, remarquant les passages où ils bronchoiët les fautes esquelles ils tomboient, ie leur en drebois, selon mon devoir, des reigles & des advertiffemens par l'observation desquelles ils pourroient marcher seurement par les destroits de nostre dite langue sans chopper [...] » (Maupas, « Epistre », pp. 1-2).

l'apprentissage de leurs règles d'emploi, garants d'une parfaite maîtrise de la langue. Cependant, parmi les différentes classes, seuls l'article, le participe et l'adverbe¹⁷⁰ sont définis. On s'attendrait, quitte à ce qu'il y ait une sélection, à lire au moins celles du nom et du verbe, pour les raisons évidentes, à ce stade de notre étude. L'interprétation de N. Fournier (*ibid.*) qui, dans le cadre d'un développement sur le verbe dans la *Grammaire*, évoque le silence de l'auteur, semble corroborer la thèse didactique. Pourquoi donc n'en serait-il pas de même pour le nom ?

[Le chapitre du verbe] ne s'ouvre sur aucune définition théorique de la catégorie du verbe, mais affiche d'emblée une préoccupation pédagogique : Maupas entend faciliter l'apprentissage des verbes français pour les étrangers, et c'est pourquoi il commence par la conjugaison des auxiliaires [...] (p. 36).

L'usage est préféré à une définition générale et purement théorique de l'occurrence.

Une seconde hypothèse, qui du reste s'accorde bien avec la première, consiste à penser que Maupas n'a pas souhaité présenter, entre autres, les définitions de ces deux parties d'oraison, parce qu'il les savait déjà citées et développées par d'autres grammairiens et qu'il voulait ainsi s'épargner des présentations redondantes. Cette absence, qui ne s'apparente donc nullement à un oubli, nous confirme que le cadre théorique des parties d'oraison, s'il connaît certaines transformations au cours de la période qui nous intéresse, est perçu comme un outil familier au XVII^e siècle. Du reste, l'auteur, même s'il affiche notamment à travers le renoncement au latin comme métalangue, une certaine indépendance vis-à-vis du modèle antique, en est en réalité pétri :

On ne sait rien des sources de Maupas : dans son épître inaugurale il professe un grand mépris pour les Grammaires et institutions du français, dont il dit n'en [avoir] lu pas une (f. ãijv^o) et il cite mais uniquement pour justifier son choix de la métalangue, *l'exemple des plus fameux Grammairiens antiques [sic] qui tous ont écrit en leur langue Theodore Gaze, Chrysoloras en grec Varro, Quintilian, Priscian, Donat en latin*. Les grands noms de la tradition latine sont donc là et tout laisse à penser que Maupas, malgré sa désinvolture affichée, en pratiquait les ouvrages (N. Fournier, *op. cit.*, p. 35).

Examinons à présent les différentes parties d'oraison dans l'ordre dans lequel elles apparaissent chez le grammairien.

¹⁷⁰ Il ne s'agit certainement pas d'une sélection arbitraire : au XVII^e siècle, l'article, le pronom et l'adverbe sont trois classes de mots qui posent des difficultés théoriques liées à leurs définitions, leurs usages et leurs corpus.

L'article, défini comme « certaines syllables¹⁷¹ dont nous nous servons à distinguer et qualifier nos propos » (p. 42), témoigne d'une réelle confusion avec la préposition¹⁷².

Le participe, en tant que classe de mots autonome pose, tel qu'il est présenté chez Maupas, une difficulté méthodologique. Le grammairien le définit, en effet, comme tenant à la fois du nom adjectif (à cause des accords en genre et en nombre) et du verbe (à cause de la présence du radical verbal) :

Vous avez bien appris la formation des participes parmi les verbes ? Et leur déclinaison est comme celle des adjectifs, vous aurez icy quelques observations de leur syntaxe¹⁷³ (p. 309).

Maupas n'explique pas pour autant son choix d'en faire une partie d'oraison à part entière.

L'adverbe apparaît, déjà sous la plume du grammairien, comme une classe de mots très hétérogène. Outre ce premier critère, Maupas fonde sa définition sur une différenciation morphologique par rapport au nom et au verbe :

On peut prendre pour adverbe, tous les mots qui sans déclinaison ou conjugaison adjoints au verbe participes ou noms adjectifs, servent à remplir, étendre, retrancher ou autrement expliquer et modifier leur signification, dont est que plusieurs sont transportés d'autres parties d'oraison en celle-ci, et celle-ci en d'autres, par divers égards (p. 320).

C'est essentiellement une analyse descriptive que propose l'auteur, dans sa *Grammaire française*. Elle constitue en cela un modèle succinct que des grammairiens tels qu'Irson (1656) et Chiflet (1659) vont se charger de développer.

¹⁷¹ On notera là encore la dimension morphologique d'une telle définition.

¹⁷² Cette caractéristique, loin d'être propre au corpus de Maupas, se manifeste dans la majorité des analyses des grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles : à tel point qu'il est parfois difficile de distinguer l'article appelé indéfini des prépositions *à* et *de*. Nous reviendrons longuement sur le sujet.

¹⁷³ Le caractère hybride du participe explique le débat dont il fait l'objet tout au long du corpus. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans la suite de notre analyse avec notamment l'évocation des parties d'oraison chez Girard (1747).

1-3-2-Le traitement des parties d'oraison chez Irson (1656) et Chiflet (1659)

Les définitions des différentes classes de mots, souvent similaires, justifient, à elles seules, le traitement conjoint des analyses de ces deux grammairiens. Irson et Chiflet s'opposent cependant sur deux points majeurs.

Premièrement, Chiflet (1659) choisit, comme Maupas (1618), de faire du participe une neuvième partie d'oraison, intercalée dans la liste générale juste après le verbe. Il prend aussi le parti d'insister dans sa définition sur les propriétés morphologiques mixtes de cette occurrence, qui justifient son statut particulier. Cependant, ses particularités ne sont pas suffisantes aux yeux du grammairien pour lui accorder un statut autonome. Ainsi, juste après les verbes, présentés comme : « [...] Des mots qui signifient l'Être, l'Agir ou le Pâtir, diversifiés par les circonstances du temps présent, passé et à venir [...] (p. 5)¹⁷⁴ », le participe est quant à lui défini comme :

Une partie du verbe qui devient comme un Nom, et en participe la nature et les propriétés ; d'où il est appelé *Participe* parce qu'à la façon des noms, il a un genre masculin [...] et le féminin (p. 5).

Deuxièmement, les analyses des deux grammairiens se distinguent par la méthodologie employée. Chez Chiflet (1659), le développement consacré aux différentes parties du discours est intégré au chapitre I (« Les explications des termes de la grammaire »). Après l'évocation de la traditionnelle bipartition « espèces déclinables » / « espèces indéclinables », le grammairien donne une définition générale de chaque classe de mots. Chaque occurrence donne lieu par la suite à une analyse approfondie au sein d'un chapitre particulier :

Le discours, qui se fait en parlant ou en écrivant ; n'est composé que de neuf espèces différentes de parole ; qui sont *le Nom, l'Article, le Pronom ; le Verbe, le Participe, l'Adverbe, la Préposition, la Conjonction, l'Interjection*. Les cinq premières de ces neuf espèces se peuvent *décliner* [...]. Les quatre autres sont indéclinables [...]. Ces neuf espèces de mots, qui composent tout le langage humain, doivent être expliquées à tout le moins grossièrement ; avant que de traiter de chacune en particulier : parce qu'on en fait souvent mention en tous les enseignements suivants : & il est à craindre de faire en sorte, avec cette précaution, qu'en proposant mes préceptes, je n'usay jamais d'aucun terme de Grammaire, que l'on ne me puisse entendre, par l'éclaircissement que j'en auray donné auparavant (p. 3).

¹⁷⁴ On retrouve la définition traditionnelle du verbe qui établit trois subdivisions au sein de la classe : le verbe substantif (*être*), le verbe actif et le verbe passif.

Le nom, considéré donc comme la première partie d'oraison, se caractérise par une définition très générale fondée sur la subdivision substantif / adjectif, qui, à ce stade de l'exposé, n'est pas explicitée :

Les *Noms* font des paroles qui signifient des choses dont on peut parler ou leurs qualités de toute sorte, comme *Dieu, l'ange, l'homme, le ciel*¹⁷⁵ [...], *grand, petit, bon, mauvais* (p. 4).

L'auteur se propose d'étudier de manière autonome les subdivisions et les usages de chaque partie d'oraison, ainsi que les éventuelles variations qu'elles peuvent recevoir¹⁷⁶.

En ce qui concerne l'adverbe, Chiflet privilégie, contrairement à Maupas (1618), une définition étymologique¹⁷⁷ au sein de laquelle l'occurrence devient une classe de mots qui vise à préciser l'action dénotée par le verbe :

L'Adverbe est un mot, qui aide à mieux comprendre la façon d'être ou d'agir, signifiée par le verbe : comme *j'aime ardemment, j'aime clairement* [...]. On appelle l'Adverbe parce qu'il est adjoint au verbe, pour en exprimer plus clairement la manière d'être et d'agir (p. 5).

Irson (1656), quant à lui, consacre l'intégralité de la seconde partie de son ouvrage aux parties d'oraison. Après un rappel rapide de la bipartition morphologique générale, il développe les caractéristiques (subdivisions, usages et déclinaisons) de chacune dans des chapitres plus concis que ceux de Chiflet¹⁷⁸. Le grammairien choisit de commencer son analyse par les classes de mots invariables, sans pour autant s'en justifier. Il se démarque également de Chiflet dans sa présentation du nom et de l'adverbe. La définition du premier est davantage fondée sur la fonction de l'occurrence ; la définition du second, qui laisse de côté l'étymologie, propose une définition beaucoup moins restrictive. En effet, l'adverbe ne modifie pas seulement les verbes.

Ainsi, le nom, qui laisse apparaître la même bipartition substantif / adjectif, présentée, comme chez Chiflet, d'un point de vue sémantique, « sert à nommer quelque chose, et à en faire connaître la nature et les qualités » (p. 19).

¹⁷⁵ On notera que les exemples donnés par Chiflet ne sont pas des occurrences de noms substantifs, mais des Gn.

¹⁷⁶ On peut ainsi lire chapitre II - *Des noms et des articles*, p. 7 ; chapitre III - *Des pronoms*, p. 35 ; chapitre IV - *Des verbes et de leurs conjugaisons*, p. 61. Chapitre V - *Des adverbes*, p. 100 ; chapitre VI - *Des prépositions* ; p. 117 ; chapitre VII - *Des conjonctions*, p. 122.

¹⁷⁷ Celle-là même que Buffier (1709) s'attache à dénoncer, comme nous le verrons plus loin.

¹⁷⁸ Chapitre II - De l'adverbe ; chapitre III- Des prépositions ; chapitre IV- Des conjonctions ; chapitre V- Des interjections ; chapitre VI- Des articles ; chapitre VII- Du nom ; chapitre VIII- Du pronom ; chapitre IX- Du verbe

L'adverbe, perçu également comme une occurrence syntaxiquement dépendante, est définie comme un « mot indéclinable, qui, étant joint aux autres mots, détermine ou spécifie leur signification » (p. 11).

1-3-3-Les parties d'oraison dans le *Traité de langue française de Régnier-Desmarais (1706)*

L'exposé général des classes de mots se trouve dans l'introduction du « Traité de l'article », considéré de ce fait, de manière implicite, comme la première partie d'oraison. À la manière de Maupas (1618) et de Chiflet (1659), l'auteur consacre des développements autonomes à chaque type d'occurrences identifié dans le préambule. Ainsi, le discours est présenté comme doté de :

[...] Huit parties d'Oraison [...]. De toutes ces Parties, les cinq premières reçoivent divers nombres, & diverses variations ; les trois autres n'admettent, ni variation, ni nombre. On traitera séparément des unes & des autres, et on essayera d'en donner l'intelligence la plus claire & la plus distincte possible (p. 140).

Conformément au plan d'analyse qui est le nôtre, nous passons volontairement sous silence les « Traité de l'article », et le « Traité du nom » qui seront longuement commentés plus loin.

Le « Traité des pronoms », qui s'ouvre sur une polémique liée à la définition et au statut de l'occurrence dans le cadre général des classes de mots, tente de répondre aux deux questions suivantes (p. 226) : faut-il considérer ce type de mots comme une partie d'oraison à part entière ou au contraire, la percevoir comme une subdivision du nom ? Quels sont les différents arguments qui viennent appuyer ces deux thèses contradictoires ? Avant de présenter les différentes subdivisions de cette occurrence et les variations dont elle est susceptible, Régnier-Desmarais, qui plaide en faveur de l'autonomie de l'occurrence, propose une argumentation en deux temps¹⁷⁹.

Il présente, premièrement, les arguments des défenseurs du regroupement pronom / nom. Parmi eux figure l'auteur de la *Minerve*, Sanctius (1587)¹⁸⁰ nommément cité par l'auteur du *Traité*.

¹⁷⁹ Le grammairien est coutumier d'un tel procédé : voir dans la troisième partie l'argumentation au sujet de l'occurrence *un*, à partir de la thèse de Port-Royal (1660).

¹⁸⁰ On se reportera au résumé de J. Stefanini (1994^b) concernant les arguments de Sanctius contre l'autonomie du pronom : « Ce refus de considérer les pronoms comme formant une catégorie à part, Sanctius l'argumente fortement : comme les noms, ils se déclinent, sans fournir d'indication temporelle et peuvent, joints au verbe, constituer une phrase complète. Ils

Deuxièmement, Régnier-Desmarais conteste un par un les arguments proposés pour imposer la thèse de l'existence de deux parties d'oraison autonomes. Observons plus précisément certains d'entre eux.

Le premier est d'ordre morphologique : le pronom subit les mêmes variations (nombre, genre et cas) que le nom. C'est donc que ces deux types de mots sont apparentés. La deuxième concerne l'histoire même des parties du discours : l'attestation de l'existence du pronom serait bien antérieure à celle du nom. Le premier n'a donc pas vocation, contrairement à ce qu'affirme une majorité de grammairiens, à remplacer le second. Si tel était le cas, Aristote aurait considéré non pas deux, mais trois types de mots comme nécessaires à la constitution d'un énoncé cohérent (à savoir le nom, le pronom et le verbe). Le dernier argument avancé par Sanctius est d'ordre didactique et terminologique : les grammairiens n'ont pas été capables de présenter une définition claire du pronom, qui justifierait pleinement son existence autonome dans les classes de mots.

La réponse à la première attaque de Sanctius s'appuie sur un parallèle assez curieux avec le participe. Régnier-Desmarais ne fait en réalité que renvoyer la flèche contre son auteur, sans réellement présenter d'argument en faveur de la thèse qu'il prétend défendre. L'explication fournie, peu importe sa validité, présente un intérêt certain dans la théorisation des parties d'oraison au XVII^e siècle :

Que comme ce que les Noms et les Participes ont de commun en Latin pour les regles de la déclinaison, n'empêche pas que *Sanctius* luy-même n'en fasse deux parties d'Oraison ; ce que les Noms et les Pronoms peuvent avoir de commun pour les regles de la concordance, ne doit pas non plus empêcher d'en faire deux parties d'Oraison toutes distinctes [...] (p. 227).

Il nous faut donc comprendre, et le fait est important, que certains mots variables peuvent recevoir des modifications communes, sans pour autant

désignent plus sûrement qu'un nom propre et des appellatifs comme *poeta* ou *philosophus*, aussi bien qu'eux, remplacent les noms propres. Comme Scaliger, il considère que dans « moi, Français... », C'est au pronom que s'adjoint le nom et non pas l'inverse. D'ailleurs, la définition du nom s'applique fort bien au pronom dont personne n'a su définir la spécificité : les auteurs ne savent pas exactement quelles unités attribuer à cette prétendue classe souvent confondue avec celle des articles. Si la déclinaison des pronoms diffère de celle des autres noms, cela prouve simplement leur indépendance à l'égard de ceux-ci dont ils ne sont pas de simples substituts. Et Sanctius utilise la distinction des pronoms en substantifs et adjectifs pour souligner que ces derniers se déclinent comme les autres membres de leur catégorie [...] » (p. 165).

appartenir à la même classe de mots. Faut-il donc en déduire que le critère morphologique ne constitue pas à lui seul une base de répartition suffisamment fiable¹⁸¹ ? On se doute que le grammairien ne pousse pas l'argumentation jusque-là.

Mais sa position, aussi sensée qu'elle soit, s'avère délicate à plus d'un titre. Une telle justification paraît en effet incompatible avec l'orientation qu'il choisit. En inscrivant son analyse dans le cadre de distinction mots variables / mots invariables, le grammairien accorde, de manière explicite, la préférence à des critères purement morphologiques, quant aux définitions des différentes classes de mots. Or, si ces mêmes critères ne suffisent pas à appréhender assez précisément ces classes et à les distinguer les unes des autres, pourquoi donc choisir cet axe d'analyse ? Cette première difficulté trouve un écho dans sa définition du pronom :

Le Pronom est donc une partie d'Oraison, qui reçoit différence de genre, de nombre, & de cas comme le Nom ; & qui sert quelquefois à marquer par luy-même une personne ou une chose ; mais dont l'usage le plus ordinaire est de servir à la place du Nom d'une personne ou d'une chose, et qui alors a toujours la même signification que le Nom, au lieu duquel on l'emploie (p. 228).

On pourrait se demander pourquoi l'auteur choisit de mettre en avant, au début de sa définition, des traits morphologiques qui apparentent le pronom au nom, alors même qu'il prétend défendre la thèse inverse. Cette deuxième observation en introduit inévitablement une troisième, qui porte sur l'autonomie du pronom : la définition présentée, si elle prend en compte le rôle syntaxique de l'occurrence, ne permet en rien d'expliquer pourquoi elle devrait être considérée comme une partie d'oraison autonome. Pire, elle donne du crédit à la thèse de Sanctius, en réduisant le pronom au simple rôle de substitut nominal. En résumé, ces trois obstacles nous conduisent à un constat, dénoncé par l'auteur de la *Minerve* : l'explication du pronom (en tout cas, celle de Régnier-Desmarais) pêche incontestablement par manque de précision - faiblesse rendue manifeste par les longues explications que l'auteur du *Traité* se sent obligé de fournir :

¹⁸¹ Régnier-Desmarais apporte ici une première réponse pertinente à la question qu'on pouvait légitimement se poser à propos de la position de Maupas (1618) sur l'article. Contentons-nous, à ce stade de notre enquête, de cette réponse évidente : ce n'est pas parce que le participe possède des caractéristiques qui appartiennent au nom et au verbe, qu'il doit être intégré à l'une de ces deux classes.

Pour l'éclaircissement de cette définition, il est bon de l'examiner en détail. On dit d'abord que *le Pronom est une partie d'Oraison, qui reçoit différence de genre, de nombre et de cas, comme le Nom* : Et cela est fondé à l'égard du genre, sur ce qu'encore qu'il y ait des pronoms qui ne marquent point de genre par eux-mêmes, néanmoins ils ne laissent pas d'en recevoir, suivant qu'ils fervent à désigner un homme ou une femme [...].

On ajoute ensuite ; qu'il sert quelquefois à marquer par lui-même une personne, ou une chose ; parce que dans tous les discours où les personnes et les choses sont considérées comme présentes, elles peuvent être directement désignées par les pronoms. [...]

Enfin, on marque que *l'employ le plus ordinaire du Pronom est de servir à la place du nom d'une personne ou d'une chose, etc.* parce que c'est là en effet le plus grand usage des Pronoms, et ce qui les distingue le plus des autres parties de l'Oraison [...] (p. 229).

Pour Régnier-Desmarais, une définition correcte du verbe, partie d'oraison « la plus difficile & en même temps la plus nécessaire de la Grammaire » (Vallart, 1744, p. 212), doit nécessairement obéir à un double critère. Elle doit évoquer le rôle sémantico-syntaxique de l'occurrence et les différentes modifications morphologiques qu'elle peut prendre. La prise en compte des caractéristiques essentielles et accidentelles de l'occurrence l'incite à réfuter la définition de Sanctius (*op. cit.*), qui ne se fonde que sur les secondes : « C'est un mot susceptible de nombres, de personnes et de temps¹⁸² » (Sanctius cité par Régnier-Desmarais, p. 342). Cette double exigence conduit l'auteur du *Traité* à énoncer, non pas une, mais deux définitions de cette classe de mots. En cela même, sa proposition n'est pas plus convaincante, puisqu'elle ne répond en rien à l'objectif qu'il s'était fixé : présenter une définition complète qui, en évoquant les propriétés premières et secondaires de l'occurrence, mette fin à la cacophonie des théoriciens. Le « *Traité du verbe* » ne s'ouvre-t-il pas sur le constat de l'échec des auteurs du passé ? Comme il l'avait fait en s'opposant à Sanctius (1587) au sujet du pronom, Régnier-Desmarais s'autorise une infidélité vis-à-vis des Anciens¹⁸³. La flèche atteint par la même occasion les auteurs de la *GGR* (1660) et leur théorie du verbe comme expression de l'affirmation¹⁸⁴ :

¹⁸² Il s'agit là d'une définition traditionnelle couramment reprise et calquée sur celle d'Aristote.

¹⁸³ Il en est de même en ce qui concerne la définition et le rôle de l'article (voir la troisième partie).

¹⁸⁴ Vallart (1744), grammairien « morphologique », tourné lui aussi à bien des égards vers le passé, propose une définition du verbe, incontestablement inspirée par celle de Port-Royal (1660), démontrant ainsi, une fois de plus, l'influence incontestable de la *GGR* sur les ouvrages postérieurs, y compris ceux qui ont choisi une orientation d'analyse différente : « Le

De toutes les parties de l'Oraison, il n'y en a aucune dont nous ayions autant de définitions que nous avons de Verbes : chaque Grammairien qui en a traité ayant différemment défini le Verbe, felon qu'il l'a différemment envisagé. Les uns comme *Scaliger* après *Aristote* n'y ont considéré que la différence de temps qu'il fert à marquer. [...] Les autres, comme le Grammairien *Dionysius* ne le regardant que par l'endroit qui le distingue le plus du nom, quant à sa forme extérieure qui est de n'avoir point de cas, ont dit que c'étoit *une partie d'oraison sans cas*. Et *Vossius* après avoir ajouté à cette définition, qu'il fert à désigner le temps, en propose encore une autre [...]. Il y en a aussi qui l'ont défini, *Un mot qui se varie par modes & par temps, & qui signifie quelque action*, d'autres que c'est un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation [...] » (p. 341).

D'ailleurs, Régnier-Desmarais est conscient de l'échec de sa proposition, comme le démontre son embarras au moment d'introduire ses deux définitions, la première d'ordre sémantique ; la seconde, d'ordre morphologique :

Je ne sçay si je pourrai parvenir à en donner une [= définition] qui remplisse bien la véritable idée que l'on doit avoir du Verbe. Mais comme on ne le peut bien définir qu'en le considérant selon ce qui luy est essentiel, et felon ce qui luy est accidentel ; je croy que par rapport à la première acception : *Le Verbe est une partie d'Oraison, qui fert à désigner l'estre ou l'estat des choses ou des personnes, & les actions qu'elles font, ou les impressions qu'elles reçoivent ; & que par rapport à la seconde, C'est une partie d'Oraison, qui reçoit diverses inflexions ou variations, avec distinctions de modes, de temps, de personnes, & de nombres* (pp. 342-343).

Par ailleurs, seconde preuve d'embarras : le grammairien ne commente pas ses deux définitions et passe immédiatement aux différentes subdivisions du verbe.

En préambule du « Traité des Participes » (p. 487), l'auteur rappelle la mixité syntaxique et morphologique qui caractérise ces occurrences, avant de circonscrire son sujet. En effet, seuls les participes passés utilisés comme adjectifs et les participes présents¹⁸⁵ sont ici étudiés. Le participe, qui rentre dans la composition des temps composés, a été remis au « Traité du verbe¹⁸⁶ ».

Pour définir l'adverbe (partie d'oraison qui, pour mémoire comprend, chez cet auteur, les interjections), deux traits distinctifs sont sélectionnés. Le

verbe est un mot qui marque ce que nous jugeons ou ce que nous affirmons d'un sujet, c'est à dire d'une personne ou d'une chose [...] » (p. 86).

¹⁸⁵ Ces occurrences sont présentées comme invariables. La caractéristique morphologique de cette sous-catégorie suffit à s'interroger, en marge du texte de Régnier-Desmarais, sur la nature même du participe : faut-il continuer, malgré l'existence du participe présent qui semble démontrer le contraire, à le considérer comme une partie d'oraison déclinable ?

¹⁸⁶ Ce choix méthodologique, qui paraît, du reste, assez naturel, puisque le participe est bien un élément de la conjugaison, suffit à lui seul à relancer la question du statut de cette occurrence en tant que partie d'oraison indépendante du verbe.

premier est d'ordre syntaxique : l'adverbe est un mot qui se rapporte à un autre, sans entretenir avec lui de dépendance syntaxique. C'est cette particularité qui permet au grammairien de l'opposer à la préposition (p. 551). Le second trait introduit une partition sémantique des occurrences, qui justifie les différentes substitutions opérées par le grammairien (adverbes de temps, adverbes de lieu, adverbes d'ordre, adverbes de situation, etc., p. 536) :

L'adverbe est une partie d'Oraison, qui ne reçoit nulle variation, et qui sert à modifier un nom adjectif, un verbe, ou un participe, c'est-à-dire, à marquer quelque qualité, quelque manière, quelque circonstance, de ce qui est signifié par l'un ou par l'autre (p. 535).

Le caractère hétéroclite de la classe, s'il n'est pas présenté comme une caractéristique propre, est néanmoins rendu explicite par la diversité des occurrences données en guise d'exemples : *oui, non, désormais, beaucoup, autrefois, sagement, comment ... (ibid.)*.

Ce développement sur l'adverbe est aussi l'occasion pour le grammairien de justifier davantage, son choix d'adjoindre à cette partie d'oraison l'interjection, définie comme

La première voix articulée, dont les hommes se font ferveur ; mais qui, par rapport à la Grammaire, sert si peu par elle-même au tissu du discours, qu'on peut l'en détacher, sans que le sens du discours en souffre (pp. 562-563).

Aux arguments relatifs au respect du modèle grec¹⁸⁷ et du caractère secondaire des occurrences, vient s'en ajouter un troisième : les interjections, parce qu'elles regroupent un corpus très réduit, ne méritent pas d'être considérées comme une classe autonome (p. 563)¹⁸⁸. Si l'explication peut

¹⁸⁷ Le choix de classement de Rénier-Desmarais et l'explication qu'il en donne démontrent clairement que l'argument de l'adverbe comme « classe fourre-tout », généralement avancé par les détracteurs modernes des classes de mots est loin d'être récent. De plus, voici une occasion supplémentaire de remarquer le travail d'adaptation accompli par les grammairiens latins, qui ont su s'inspirer du modèle, tout en gardant parfois un œil critique : « L'Interjection n'a point été regardée par les Grammairiens grecs comme une partie d'Oraison à laquelle on doit assigner une classe à part, mais ils se font tous contents de la ranger sous l'Adverbe. Il n'en est pas de même des Grammairiens latins : Les uns en ont fait une classe à part ; & ceux-là [...] font en plus grand nombre ; Les autres l'ont rangée comme les Grecs sous l'Adverbe ; & Sanctius est là-dessus à la tête des Modernes, contre Jules César Scaliger, qui la regardoit comme la première et la principale de toutes les parties du discours, parce que c'est celle qui marque le plus les mouvements & les affections de l'ame » (p. 562) ».

¹⁸⁸ La volonté de conciliation est manifeste. L'auteur ne cherche nullement à tirer parti de la différence de traitements entre l'approche grecque et l'approche latine. Le fait est intéressant à noter car il en va tout autrement en ce qui concerne l'article (voir la troisième partie) : « Pour moi, sans condamner l'opinion de personne, j'ay cru, d'autant plus, devoir ranger l'Interjection, sous l'Adverbe [...]. L'Interjection, soit qu'on la regarde comme une partie d'Oraison distincte, ou qu'on la range sous quelqu'une des autres, n'est proprement autre chose qu'une expression, qui sert à marquer quelque mouvement subit de l'ame » (p. 563).

satisfaisante, elle ne justifie en rien le choix du rattachement à l'adverbe. Il en est de même d'ailleurs pour ce que le grammairien appelle les « particules explétives¹⁸⁹ », définies comme des occurrences « redondantes, surabondantes » (p. 565).

Dans le préambule du « Traité des Prépositions » (p. 569), cette partie d'oraison et celle des conjonctions sont présentées, à travers une métaphore, comme des sortes de connecteurs qui assurent le lien entre les différentes propositions, et par là même, la cohérence de l'énoncé :

Les deux parties d'Oraison dont il nous reste à parler, font en quelque sorte les nerfs, et les ligaments de tout discours ; et ce n'est qu'avec une entière connaissance de l'une et de l'autre qu'on ne peut jamais parvenir à posséder parfaitement quelque langue que ce soit. Tous les autres Termes font comme les matériaux préparés par la construction d'un bâtiment ; les Prépositions et les conjonctions font comme le ciment et la chaux, pour lier ensemble toutes les parties de l'édifice (*ibid.*).

Le grammairien avait déjà touché un mot de la préposition, dans le traité précédent, en l'opposant à l'adverbe, sur le plan syntaxique : alors que la préposition entretient une dépendance avec un nom ou un verbe, l'adverbe en est privé :

Nous venons de marquer que la principale différence entre l'Adverbe & la Préposition, consiste en ce que l'Adverbe n'a de lui-même aucun régime, & que la Préposition en a toujours un, ou exprimé, ou sous-entendu. Et c'est une chose dont presque tous les Grammairiens de toutes les Langues conviennent¹⁹⁰ (p. 555).

La conjonction (pp. 683-746), dernière partie d'oraison, est subdivisée en fonction de la nature du lien qu'elle établit entre les propositions (conjonctions copulatives, conjonctions disjonctives, conjonctions adversatives, conjonctions conditionnelles, conjonctions interrogatives, etc.). Chaque subdivision donne lieu, chez l'auteur, à un développement autonome.

Que nous apprend cette étude des « auteurs morphologiques » du corpus ? Ces analyses, qui s'inscrivent dans la lignée des études du XVI^e siècle, ont

¹⁸⁹ Nous reviendrons plus loin sur les difficultés posées par l'appellation de « particule » et par le corpus qu'elle regroupe, à l'occasion de l'étude de l'exposé de Dangeau. Le corpus regroupé par Régnier-Desmarais sous l'appellation de « particules explétives » témoignent déjà de l'hétérogénéité problématique de la catégorie : *me, te, se, moi, toi, nous, vous, elle, lui, eux, bien, enfin, après, tout, oui, etc.* (p. 565).

¹⁹⁰ L'universalité de cette théorie est en réalité toute relative, comme le démontrera l'analyse de Dangeau (1694) (L'approche syntaxique dans la présentation des parties du discours) qui critique ouvertement la position de Régnier-Desmarais.

visiblement leur limite. En effet, la bipartition mots déclinables / mots indéclinables, lorsqu'elle est envisagée seulement pour elle-même, mène vraisemblablement à une impasse, quand il s'agit de saisir la spécificité de chaque partie d'oraison et d'appréhender son rôle grammatical. Une preuve infaillible nous est fournie par le traitement du participe. C'est sans aucun doute la prise en compte exclusive des accidents de cette occurrence qui introduit la forte hésitation des grammairiens quant à son statut. On peut faire l'hypothèse qu'une approche purement syntaxique aurait pu faciliter la discussion, en concentrant le débat sur les emplois syntaxiques des occurrences.

1-4-Approche syntaxique dans la présentation des parties d'oraison (Du Val (1604), Buffier (1709), Dangeau (1694), Girard (1747))

Dans cette seconde approche, les différentes classes de mots ne sont plus envisagées du point de vue des variations morphologiques qu'elles peuvent recevoir, mais en fonction du rôle ou de la place qu'elles occupent dans la proposition. Ainsi l'accent est-il davantage mis sur les diverses relations syntaxiques (rapport de dépendance, antéposition / postposition, présence obligatoire / présence facultative) qu'elles entretiennent les unes avec les autres. Le caractère déclinable ou indéclinable des occurrences n'est pas pour autant ignoré. Il est, au contraire, intégré à l'analyse comme une lecture au second plan des parties d'oraison, mais il cesse d'être un critère démarcatif absolu.

Cette approche, qui se développe essentiellement au XVIII^e siècle, se manifeste plus particulièrement dans les analyses des quatre grammairiens annoncés plus haut. Loin d'être uniforme, elle prend, selon nous, deux orientations très différentes. Dangeau (1694) et Buffier (1709) proposent une analyse des parties d'oraison bipartite, fondée sur le critère de « l'essentialité ». Il s'agit pour eux d'opposer les classes de mots nécessaires à la constitution d'un énoncé (le nom et le verbe) aux autres classes, présentées comme secondaires et regroupées, de ce fait, sous l'appellation générale de « modificatifs ». L'écho manifeste à Aristote s'accompagne donc d'une analyse purement grammaticale qui manquait à l'approche morphologique, cantonnée à un objectif essentiellement descriptif.

Nous avons évoqué dès l'introduction de cette première partie le caractère non chronologique des différentes approches que nous nous proposons de distinguer. La grammaire de Du Val (1604) en est un exemple flagrant. Plus d'un siècle, en effet, sépare *L'Eschole françoise [...]* de *La Grammaire sur un plan nouveau [...]* de Buffier (1709). La première apparaît dans un contexte historique et théorique plus volontiers propice à l'approche morphologique. Pourtant, c'est bien une description syntaxique qu'adopte Du Val dans sa présentation générale des parties d'oraison¹⁹¹. Il conviendra bien sûr de le démontrer.

Girard (1747) propose, quant à lui, une orientation très différente, qui ne s'appuie pas, comme chez ses deux prédécesseurs, sur l'énoncé minimal (nom + verbe) mais, sur la phrase dans son étendue maximale, c'est-à-dire dotée de tous les constituants qu'elle peut recevoir, exprimés par l'ensemble des parties d'oraison. Cette phrase exhaustive est alors perçue comme un ensemble dont la cohérence interne dépend nécessairement de l'ordre de ces mêmes classes de mot. C'est cet ordre, dicté par la syntaxe et qui selon l'auteur émane de l'entendement du sujet parlant, qui sert de fil conducteur à l'étude.

Enfin, qu'il s'agisse de Du Val, de Buffier, de Dangeau ou de Girard, on ne peut mieux résumer, selon nous, les deux objectifs différents de ces grammairiens, qu'en citant la distinction définie par Ammonius, entre l'énoncé et le signifiant :

La différence entre l'énoncé et le signifiant, c'est que l'énoncé est un ensemble complet composé principalement des constituants de la parole qui signifient quelque chose, tandis que le signifiant, c'est la stricte totalité de tous les constituants de la parole dont on dispose pour parler (Ammonius, *Commentaire du traité De l'expression*, 11.1-1-13.18, cité par M. Baratin et F. Desbordes, 1981, p. 106).

Cette citation est un argument supplémentaire en faveur de la bipartition que nous avons introduite concernant les grammairiens dont il est question : Du Val (1604), Buffier (1709) et Dangeau (1694) traitent plus volontiers de l'énoncé d'un point de vue syntaxique ; tandis que Girard¹⁹² (1747) s'attelle au signifiant.

¹⁹¹ La restriction a son importance : la description du nom chez le même auteur laisse clairement apparaître une volonté d'analyse bien différente (voir seconde sous-partie).

¹⁹² La recherche d'une motivation dans l'ordre de présentation des parties d'oraison n'est pas une invention des auteurs cités précédemment. On se souvient qu'elle prend sa source bien en

1-4-1-L'approche syntaxique chez Du Val (1604), Dangeau (1694), Buffier (1709)

Dans son Second livre, Du Val (1604) énumère neuf parties d'oraison (p. 140) (l'article, le nom, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la conjonction, la proposition et l'interjection) très rapidement scindées en deux ensembles. Aux « parties essentielles » (*ibid.*) que sont le nom et le verbe, il propose d'ajouter le pronom, qui possède des caractéristiques morphosyntaxiques communes avec le premier, et le participe, à mi-chemin entre le nom et le verbe. Les autres parties d'oraison sont isolées dans un groupe à part. L'argument, en dehors d'une volonté de continuité grammaticale clairement avouée, est la constitution de l'énoncé minimal :

Les autres [parties du discours] comme l'Article, l'Adverbe, la Conjonction, la Préposition, & l'Interjection pourroient aifément être diftraites pour faire un genre à part ; Car ne vous fervant que de ces parties l'une en fuite de l'autre, elles reffembleroient à des fons & des bruits vains, fans aucune fignification, d'autant qu'à part elles ni enfeblement elles ne peuvent rien signifier.

Les Noms feuls & les Verbes fignifient les chofes & les actions ; Car ce n'est ni une Conjonction, ni une Préposition, ni un Article qui nous émeut, nous touche, nous ravit, ou nous offense. Quand même nous difons que quelqu'un parle bien en notre langue, nous n'entendons pas dire qu'il fe fert bien à propos des Articles, Conjonctions & Prépositions, mais qu'il a un choix non vulgaire de Noms & de Verbes (*ibid.*).

Dans le corpus de grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles, *L'Eschole française* (1604) constitue donc assurément la première étape de ce

amont puisqu'on en trouve déjà la trace dans la *Syntaxe* d'Apollonius Dyscole. Le grammairien alexandrin cherche en effet à justifier la présentation des huit classes de mots définitivement fixée par Aristarque, à travers des arguments résumés comme suit par J. Lallot (2012). Pour Apollonius, l'ordre des différents mots ne suit pas tant l'organisation générale de l'énoncé (comme c'est le cas chez Girard). Il est davantage le fruit de combinaisons établies à partir de critères morphosyntaxiques : « Apollonius, au début de la *Syntaxe*, consacre un long développement à justifier cet ordre – ce qui indique déjà l'importance que revêtait à ses yeux le discours sur l'ordre. D'entrée de jeu, il déclare que « l'ordre est une imitation de la phrase complète » ([...] *Synt.* I 14, 16.12). Ainsi le couple nom-verbe vient en tête, parce que ce sont là les deux seules parties indispensables à la construction d'une phrase, et le nom précède le verbe parce que l'agent préexiste à l'action. Vient ensuite le participe : il occupe la troisième place, parce que c'est la seule qui convienne à une partie dont le nom signifie qu'il participe restrictivement du nom et du verbe. L'article, en quatrième position, vient immédiatement après les parties du discours qu'il est susceptible d'articuler (pour le verbe, il s'agit de l'infinitif substantivé [...]) et avant les autres. Le pronom suit l'article parce qu'il remplace, non seulement le nom, mais le nom articulé. La préposition vient après les parties auxquelles elle est susceptible de se préposer. L'adverbe, en tant qu'adjectif du verbe restrictivement, et absent des constructions nominales, ne vient qu'après la préposition qui, elle, peut se construire avec le nom [...]. Enfin la conjonction, qui lie les phrases entre elles, vient en dernier en tant qu'elle présuppose toutes les autres parties du discours entrant dans la construction des phrases (J. Lallot, 2012, p. 292).

que nous avons choisi d'appeler l'approche syntaxique et laquelle sera étayée dans les grammaires de Buffier (1709) et de Dangeau (1694).

Le choix de traiter conjointement les exposés de ces deux grammairiens se justifie par la similitude de leurs démarches. Le second s'est manifestement inspiré du premier, même si la description des différentes classes de mots est beaucoup plus développée dans *la Grammaire sur un plan nouveau*.

Dans sa section II, intitulée « Principes de grammaire » (p. 46), Buffier (1709) accorde au mot, deux entrées différentes mais complémentaires. La première, déjà largement exploitée par ses prédécesseurs, s'intéresse à la finalité et à l'origine du mot. L'autre, morphologique, vise sa constitution. Le mot est en effet défini dans un premier temps comme « l'expression de la pensée » (p. 47) et, dans un second, comme une association de syllabes qui fait sens (*ibid.*). Notons un point remarquable. Les exemples donnés par le grammairien permettent de comprendre que le mot, ainsi présenté, ne s'inscrit pas uniquement dans une dimension graphique conventionnelle, mais suppose une prise en compte globale du sens. Ainsi par « mot », faut-il entendre non pas exclusivement des graphèmes isolés parce que séparés par des espaces, mais aussi des groupes de graphèmes formant sur le plan sémantique, un ensemble cohérent, entendons, pour résumer, des locutions :

On peut ajouter ici qu'un mot est quelquefois composé de plusieurs autres mots, que l'usage a unis ensemble pour n'exprimer qu'une seule idée. En ce sens, *le qu'en dira-t-on* n'est qu'un mot, quoiqu'il renferme une phrase entière : de même, la conjonction *en sorte que* ne fera qu'un mot, et ainsi de beaucoup d'autres (Buffier, pp. 47-48).

C'est suite à cette considération générale qu'est introduit le nom, première partie d'oraison, immédiatement mise en relation avec la fonction grammaticale qui est le plus souvent la sienne : la fonction sujet. Cette première association permet à Buffier d'aborder la deuxième partie d'oraison, avec laquelle le nom entretient des rapports de concordance et forme un énoncé complet, à savoir : le verbe :

[...] *Dieu est ; L'idole n'entend pas ; Platon instruit ; Dieu, l'idole, Platon font le sujet dont je parle [...]*.

Le mot qui sert à exprimer le sujet dont on parle ; je l'appelle *Nom* : le mot qui sert à exprimer ce que l'on attribue au sujet ou ce qu'on en affirme (car ces

deux expressions ne signifient pas la même chose¹⁹³), je l'appelle *Verbe*³². Ainsi, les mots *Dieu*, *l'idole*¹⁹⁴, *Platon* font autant de *Noms*¹⁹⁵ [...]. Au contraire, les mots *est*, *n'entend*, *instruct* font des verbes [...]. On voit par-là que le Nom et le Verbe font les plus essentielles parties du langage : puisque tout langage se réduit à exprimer le sujet dont on parle et ce que l'on en affirme (pp. 48-49).

À ces deux classes de mots « essentiels » viennent éventuellement se greffer d'autres parties d'oraison qui occupent un rôle secondaire. Buffier choisit de répertorier ces « modificatifs », en fonction de leurs statuts syntaxiques. Certains sont dépendants d'autres mots, d'autres non. Ainsi (1) - L'adverbe est libre de toute entrave syntaxique ; (2) - La préposition place sous sa dépendance le plus souvent un nom ou un verbe (3) - La conjonction sert de lien syntaxique entre deux propositions :

Ces modificatifs s'expriment en trois manières plus remarquables : 1° Par une expression qui a d'elle-même un sens complet et sans aucun régime 2° Ou par une expression qui n'a un sens complet qu'avec le secours d'un autre mot qui en est le régime. 3° Par une expression qui sert à marquer le rapport qu'ont les mots ou les phrases entre lesquelles elle forme et indique une forme de jonction (p. 78).

Buffier explicite ces trois types de relations syntaxiques, à partir de trois énoncés qui font respectivement apparaître les trois classes de mots précédemment citées :

(1)- *Dieu agit justement.*

(2)- *Dieu agit avec justice.*

(3)- *Dieu agit de manière qu'il fait justice.*

Justement est une expression qui a d'elle-même un sens complet indépendamment d'aucun régime. *Avec* est un mot qui n'a point de sens déterminé et complet par lui-même ; mais par le mot *Justice* dont il est suivi et qui en est le régime. *De manière que*, sert ici à marquer le rapport de deux

¹⁹³ Ce qu'on attribue au sujet est exprimé par le verbe dit substantif, comme dans le premier énoncé. Buffier fait référence ici à la subdivision sémantico-syntaxique des verbes en vigueur aux XVII^e et XVIII^e siècles. Il a déjà été question de cette répartition dans une note précédente.

¹⁹⁴ On constate là encore qu'à travers le nom, c'est le Gn que Buffier prétend appréhender. Mais ici, cette prise en compte apparaît, dans l'objectif qui est le sien, parfaitement justifiée. Le grammairien envisage en effet le nom en tant qu'il fait figure de sujet de la proposition. Or, un nom dépourvu de son déterminant ne prend que très rarement cette fonction syntaxique.

¹⁹⁵ Puisque c'est bien en terme de fonction grammaticale que Buffier évoque le nom et non pas en tant que classe morphologique, la distinction entre Nc et Np ne lui est, à ce stade de l'analyse, d'aucune utilité.

phrases ; favoir : *Dieu agit et Il fait justice* et cette expression forme entre ces deux phrases une forte de jonction.
La première de ces deux expressions l'appelle *Adverbe*, la seconde, *Préposition* ; la troisième, *Conjonction* (p. 78-79).

La bipartition des modificatifs à partir de critères syntaxiques donne lieu chez P. Swiggers (2006) à une synthèse particulièrement intéressante, qui met en évidence l'opposition entre le groupe formé par le nom et le verbe d'un côté, et leurs différents éléments « satellites », de l'autre :

Ainsi se trouvent réunis les éléments nécessaires à l'élaboration du schéma de base qui permet de rendre compte du fonctionnement de la phrase. Essayons de résumer les principes d'analyse de Buffier :

- 1- Au centre de l'analyse, il y a le NOM et le Verbe.
- 2- Le nom et le verbe peuvent être accompagnés d'éléments MODIFICATIFS. Ceux-ci peuvent être de deux types :
 - (a)- Il y a d'abord les modificatifs PARTICULARISANTS du nom et du verbe. Buffier parle dans ce cas du régime du nom (*un ami de plaisir*) et du régime du verbe (*Le pasteur connaît ses brebis*). Pour le verbe, il fait la distinction entre le régime absolu et le régime respectif. À côté de cela, il y a les modificatifs particularisants non régis, tels que les adjectifs épithètes et les pronoms relatifs [...].
 - (b)- Les modificatifs CIRCONSTANCIELS marquent une circonstance du nom ou du verbe. Ici se rangent les adverbes, les prépositions et les conjonctions (ou locutions adverbiales, prépositionnelles et conjonctives) (P. Swiggers, 2006, pp. 872-873).

Un autre élément particulièrement intéressant chez Buffier réside dans le point de vue global porté sur la répartition des mots : les différentes parties du langage ne sont pas perçues comme des répartitions cloisonnées. Une même occurrence est, en effet, susceptible, en fonction du rôle qu'elle occupe dans l'énoncé, d'appartenir à plusieurs classes¹⁹⁶. Le rôle grammatical décide donc de la nature des occurrences, comme en témoignent ces exemples :

Certains mots font adverbe, préposition et conjonction en même temps¹⁹⁷ : comme *Après- Il vient après*, il est là adverbe. *Après vous*, il est là préposition ; *Après que j'eus parlé*, il est là conjonction. Certains mots répondent ainsi en même temps à diverses parties d'oraison, selon que la grammaire les emploie diversement (p. 80).

La réflexion de Buffier répond de manière anticipée à l'une des principales critiques contre la répartition en classes de mots que nous avons présentées dans l'introduction. La pluralité de répartitions pour une même occurrence est

¹⁹⁶ La position de Buffier n'est pas partagée par tous les auteurs du corpus. Nous aurons l'occasion de le constater notamment à travers l'étude de la *GG* de Beauzée (1767).

¹⁹⁷ Tout est une question de contexte : il va de soi que cette pluralité de répartition d'une occurrence ne peut se faire que dans des énoncés différents.

souvent présentée comme la manifestation de la faiblesse et de l'inutilité des classes de mots. Qu'on adhère ou non à une telle opinion, on ne peut nier que Buffier débouche sur une réponse pertinente. Les classes de mots, loin d'être des carcans hermétiques, répondent à une finalité clairement définie : répertorier les mots en fonction de leurs différents emplois. Ce sont ces derniers qui doivent définir les classes, non pas l'inverse.

Le mot *Après* est bien susceptible de trois emplois différents déterminés par son rôle dans l'énoncé. Ces trois emplois correspondent effectivement à trois classes de mots différentes. Cette caractéristique, qui concerne, à y bien réfléchir, de nombreuses occurrences¹⁹⁸, permet de mettre en lumière la complexité, et par là même, la richesse de la langue¹⁹⁹ : la pluralité des possibilités de classements n'est nullement un obstacle à la mise en application des parties d'oraison.

L'abbé Dangeau (1694) assume, quant à lui, pleinement l'influence de la logique, définie comme « l'art de penser » (p. 111), dans sa présentation des parties d'oraison, qui se fonde, comme chez Buffier, sur l'alliance du nom et du verbe :

Les deux parties principales du discours, ou de la proposition font donc 1° le *Nom*, qui donne l'idée de la personne dont on parle, ou du sujet de la proposition. 2° Le *Verbe*, qui aide à former l'idée de ce qu'on dit de ce sujet, et qui est l'attribut de la proposition (p. 113).

Par ailleurs, et le fait nous semble assez important pour être souligné, l'auteur des *Essais de grammaire* prend le parti de ranger le pronom (personnel) sous le nom, en raison de son rôle de substitut²⁰⁰ :

Quelquefois il [le sujet] est exprimé par un petit mot, qu'on met à la place du Nom propre, et qu'on nomme, à cause de cela *Pronom*.
[...] sous le *Nom*, je comprends le *Pronom personnel*, qui n'est qu'un mot mis à la place d'un nom, qui signifie ou un homme, ou une chose (pp. 112-113).

¹⁹⁸ Par exemple : *Il est fort / il est fort content – Il se sent mieux / Le mieux est l'ennemi du bien – Je viens si tu te montres gentil ! / Avec des si, on met Paris en bouteille – Être français / manger, acheter français / Le Français est râleur. – C'est une fille bien / Elle est bien contente / Bien ! etc.*

¹⁹⁹ Une autre manière de réhabiliter pleinement les classes de mots consisterait à s'interroger, dans pareil cas sur le statut de ces occurrences polyvalentes : est-il plus justifié de parler d'une polysémie d'emploi comme le fait Buffier ou d'homonymie ? Le mot *Après* a-t-il bien trois emplois distincts ou a-t-on affaire, au contraire, à trois mots différents ? La question, qui dépasse largement notre propos, mérite néanmoins d'être posée.

²⁰⁰ On se souvient que c'était la proposition déjà défendue par Sanctius dans sa *Minerve* (1587).

On se souvient que R gnier-Desmarais (1706), malgr  une d finition et une pr sentation qui allaient clairement dans ce sens, se refusait   une telle assimilation.

Au nom (ou pronom personnel) et au verbe sont, comme chez Buffier (1709), associ s des modificatifs, qui expriment des « id es accessoires » (p. 114), autrement dit, des mots qui apportent des nuances de sens facultatives   la compr hension du groupe form  par le nom et le verbe. Ces id es accessoires se divisent, en fonction des formes lexicales qu'elles prennent, en « id es d terminatives » (exprim es par les articles, les pr positions qui introduisent des compl ments du nom) et « en id es qui marquent des circonstances » (*ibid.*) (exprim es par les adverbes, les pr positions qui introduisent un compl ment circonstanciel, les interjections et certaines conjonctions) :

Dans cette phrase, *Le cheval de Philippe est beau ; cheval est le fujet, est beau est l'attribut ; et les mots le, et de Philippe, fervent   d terminer l'id e du cheval, et   faire conno tre quel est le cheval, de qui je dis qu'il est beau. Voil  une id e qu'on peut nommer d terminative* (pp. 114-115).

On peut constater une nouvelle fois   quel point Buffier se coupe radicalement de la grammaire traditionnelle, incarn e trois ans avant la parution de la *Grammaire sur un plan nouveau*, par R gnier-Desmarais (1706). Pareillement, il faut admettre aux c t s de J.-C. Chevalier (1968) que Buffier r investit une notion ch re   la « syntaxe » alexandrine²⁰¹ :

La *Grammaire* de Buffier, pour d crire scientifiquement les principes de fonctionnement de la phrase,  tablit donc les relations n cessaires   la construction de la proposition. C'est dire qu'elle va utiliser   tous les stades la vieille notion logico-grammaticale de « compl tude » qui sera adapt e   la proc dure de description. [...]

Une fois pos  que « nom et verbe sont les plus essentielles parties du langage » et que leur association constitue une proposition qui permet *d'affirmer* quelque chose d'autre chose, on rel ve que « l'un et l'autre sont susceptibles de diverses circonstances ou modifications ». La circonstance modificative est une cat gorie de relation qui transcende plusieurs structures morphologiques, comme on le voit bien si on la rapporte aux marques dites *modificatives* : ou bien, en effet, ces modificatifs sont   eux seuls l'expression de la circonstance (c'est le cas des adverbes) ou bien ils n'en sont que les introducteurs (c'est le cas des pr positions et des conjonctions [...]). Les uns sont,   eux seuls, un compl ment, les autres, un  l ment de compl mentation, mais ils entrent dans une m me classe de compl mentation (p. 610).

²⁰¹ On se souvient des pr cautions   prendre avec ce groupe nominal. Pour rappel, la syntaxe, dans le sens ou nous employons le plus couramment ce mot, n'existe pas dans la grammaire alexandrine.

Reprenons l'énoncé de l'auteur (*Le cheval de Philippe est beau*, pp. 144-145). Au regard des explications fournies par le grammairien, l'emploi de l'adjectif « déterminative » est justifié : les mots *le* et *de* ont tous deux un lien syntaxique avec le nom *cheval*. Le premier l'annonce et s'accorde en genre et en nombre avec lui ; le second introduit une extension du Gn et annonce un complément du nom. Ces premières « idées » se distinguent donc des secondes, dans la mesure où, elles renseignent sur la manière dont est exécuté le procès ou sur les circonstances qui ont rendu sa réalisation possible²⁰² :

Si je dis *Jacques chante bien* ; *Jacques* est le sujet, *chante* est l'attribut ; et le mot *bien*, qui fait connaître la manière dont *Jacques* chante est un modificatif. Si je dis *Charlotte chante avec grâce* ; *Charlotte* est le sujet, *chante* est l'attribut ; et les mots *avec grâce* font un modificatif, puisqu'ils font connaître la manière dont *Charlotte* chante. Si je dis *Philippe est charitable, quoiqu'il ne soit pas riche* ; les mots *quoiqu'il ne soit pas riche* font une proposition incidente ou accessoire, qui, avec la proposition principale, ne forme qu'une phrase (Buffier, *ibid.*).

Selon nous, deux observations importantes se dégagent d'une telle démonstration. Premièrement, les « idées accessoires », telles qu'elles sont théorisées, outrepassent le cadre formel des parties d'raison, puisqu'elles peuvent prendre la forme d'une proposition entière. Deuxièmement, un même type d'occurrences peut, en fonction du contexte syntaxique, introduire aussi bien une « idée déterminative » qu'une « idée accessoire ». Ainsi, *de* et *avec* sont manifestement tous deux des prépositions. Mais le premier, parce qu'il introduit, dans le premier exemple du grammairien (*Le cheval de Philippe [...]*) un complément du nom, est déterminatif ; tandis que le second, qui dans un autre exemple (*[...] avec grâce*) introduit un complément de manière, est un élément accessoire. C'est dire que Dangeau (1694), comme Buffier (1709), accordent la préférence au statut syntaxique des occurrences. La préposition *de* peut elle aussi introduire sans difficulté un complément circonstanciel, de même que *avec* peut annoncer un complément du nom.

Mais Dangeau (1694) se montre beaucoup plus imprécis que Buffier, dès lors qu'il s'agit d'évoquer les transferts de classes grammaticales. Qu'advient-

²⁰² On remarquera que l'exemple fourni par Dangeau, dans la citation qui suit, laisse entendre qu'une idée accessoire ne peut être associée qu'à un verbe. L'adverbe est par exemple envisagé uniquement comme modificatif verbal.

il en effet dans les *Essais de grammaire*, d'une occurrence qui prend dans un énoncé en particulier, un emploi différent de celui qui lui est généralement attribué ? Dans certains cas, comme dans celui de l'occurrence *que*, la réponse est claire :

Par exemple, le mot *que* est quelquefois pronom, comme dans cette phrase : *L'homme que je cherche [...]. Que* est quelquefois conjonction, comme dans cette phrase : *Je souhaite que vous veniez demain [...]* (p. 231).

Dans d'autres, la position du grammairien est plus problématique. Le traitement de l'occurrence *Après*, déjà étudiée par Buffier, en est un exemple flagrant. Dangeau note en effet que, parallèlement à son emploi de préposition²⁰³, qui réclame à sa suite un nom, l'occurrence peut également recevoir un emploi adverbial, comme dans :

(4)- *Pierre marchait le premier, et Jacques venait après* (pp. 215-216).

Il choisit néanmoins de la considérer exclusivement comme une préposition. Cet usage, à défaut d'être un transfert de classe, serait en réalité une ellipse : le nom, juste derrière la préposition, aurait été effacé²⁰⁴. On s'étonne alors de voir Dangeau défendre la thèse inverse, au sujet d'un exemple similaire évoqué dans le développement sur la particule, catégorie fourre-tout problématique²⁰⁵ dont la cohérence semble échapper, même à l'auteur²⁰⁶ :

²⁰³ En ce qui concerne la préposition, on notera que Dangeau retombe, dans la première partie de sa définition, dans une approche purement morphosémantique telle qu'on la trouve chez les auteurs « morphologiques ». La seconde partie fait, quant à elle, apparaître des considérations syntaxiques. Une telle observation permet d'insister une fois de plus sur le caractère non chronologique des différentes approches que nous nous proposons d'étudier, ainsi que sur leur possible superposition : une étude essentiellement morphologique peut parfaitement prendre des aspects syntaxiques et vice versa. Il ne s'agit ni d'approches cloisonnées ni antagonistes. Pour preuve, Dangeau définit en effet la préposition comme : « Une partie d'oraison à laquelle il n'arrive aucun changement de défiance ; c'est ce qu'on appelle ordinairement indéclinable. Elle ne signifie non par elle-même, non plus que l'article et la conjonction. Elle se met devant un substantif qu'on ajoute au substantif qui tient lieu de nominatif, ou de sujet de la proposition, et au verbe qui en marque l'attribut » (pp. 215-216).

Cependant l'évocation du statut morphologique de l'occurrence n'est pas innocente : elle permet en effet à l'auteur de remettre en cause la thèse de Régnier-Desmarais (1706) selon laquelle la préposition gouvernerait d'autres classes de mots. Selon l'auteur des *Essais de grammaire*, seule une occurrence susceptible d'imposer ses marques flexionnelles à une autre, peut prendre ce rôle syntaxique.

²⁰⁴ Il est vrai que l'exemple choisi accreditte fortement cette thèse.

²⁰⁵ A. Chervel (2006) interprète la récurrence du mot *particule* dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles comme un indice du manque d'autonomie de l'enseignement du français vis-à-vis de la grammaire latine. Le problème de définition de l'occurrence et de la délimitation du corpus semble démontrer les limites du transfert abusif d'une terminologie purement latine qui pose déjà des difficultés d'identification dans sa langue d'origine :

Par exemple, le mot *Après* est préposition dans cette phrase : *Pierre marche après Jacques*. Il est adverbe dans celle-ci : *Jacques marchait devant et Pierre marchait après* (p. 231).

1-4-2- L'approche syntaxique dans la présentation des parties d'oraison chez Girard (1747)

Nous avons déjà souligné plus haut que notre présentation des études consacrées aux parties d'oraison dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles ne visait nullement l'exhaustivité. Il nous semblait néanmoins indispensable d'évoquer l'analyse des différentes classes de mots dans *les Vrais principes*. Deux raisons principales peuvent être avancées. Premièrement, Girard, grammairien décrié par ses contemporains, est un théoricien incontournable pour qui prétend s'intéresser aux théories linguistiques du XVIII^e siècle. Ses prises de position, parfois aussi surprenantes qu'originales, sont sans doute à l'origine de l'importance particulière que lui accorde P. Swiggers (2006) dans le cadre de l'élaboration des théories syntaxiques, au cours de cette même période :

Avec *les vrais principes de la langue françoise* (1747) de l'abbé Girard, on entre dans le champ de la théorisation de la grammaire : l'auteur présente une grammaire du français qui s'insère dans une visée typologique sur les langues et qui repose sur un corps de doctrine aux termes nettement définis. [...]

« La particule est une entité un peu fantomatique qui traîne depuis toujours dans la tradition grammaticale latine sans avoir jamais pu réunir un consensus ni sur son extension ni même sur son utilité. [...] Dans cette catégorie mal définie, les pédagogues jésuites, soucieux de simplifier l'apprentissage du latin, regroupent toutes les difficultés qui subsistent lorsque l'élève a appris son rudiment et qu'il s'aperçoit de l'impossibilité de plaquer malgré tout une langue sur une autre. Pour l'essentiel, il s'agissait de mots brefs, prépositions, conjonctions, pronoms, articles. Les jésuites multiplient au XVII^e siècle les manuels de particules, aussi bien françaises (*il y a, on, que, à, de, etc.*) que latines. Avec le développement de la grammaire française au XVIII^e siècle, le concept de *particule* s'inscrute dans la théorie grammaticale où il trouve une nouvelle vigueur en récupérant tous les idiotismes propres à la microsyntaxe du français » (p. 216).

²⁰⁶ Au regard des exemples proposés par Dangeau (p. 231 à 242), l'appellation de *particule* regrouperait des occurrences aussi variées que : *après, que* (qui était pourtant à en croire l'auteur, soit pronom, soit conjonction), *en, y, du, au, ne, pas, des, à, dont, ci, là, mais* [...] auxquelles viennent s'ajouter des préfixes. La définition, à la fois large et complexe, donnée à ces occurrences explique le caractère très hétéroclite du corpus : « On donne le nom de *Particule* à divers petits mots, quand on ne fait fous quel genre ou partie d'oraison on les doit ranger, ou qu'à divers égards ils fe peuvent ranger fous diverfes parties d'oraison [...]. On donne aussi le même nom de *particule* à de petits mots qui ne signifient rien par eux-mêmes, mais qui changent quelque chose à la signification des mots auxquels on les ajoute » (Dangeau ; p. 231- 232). Le recours à ce mot est donc un aveu de faiblesse que Dangeau ne prend même pas la peine de nier.

« Il est vray que quelquefois, quand on ne veut pas fe donner la peine d'examiner fous quelle partie d'oraison il faut ranger un petit mot on dit que c'est une particule [...], au moins faudrait-il dire qu'il y a des particules qui ne fe peuvent ranger fous aucune des parties d'oraifon [...] » (Dangeau ; p. 242).

Girard définit la syntaxe [...] comme l'arrangement de mots, au sens le plus général ; le terme est synonyme de « *construction*²⁰⁷ » (Girard : 1747, pp. 26-27) et renvoie à une réalité variable, qui constitue « *la différence la plus essentielle entre les Langues* ». L'étude de la syntaxe est abordée dans le troisième « Discours » des *Vrais Principes*, qui porte « *sur la Construction, la Fraise, le Régime, & tout ce qui concerne les règles fondamentales de la Syntaxe* ». L'auteur y relève les deux aspects fondamentaux de l'étude syntaxique : l'arrangement des mots et la corrélation entre forme et fonction des mots (P. Swiggers, 2006, pp. 876-877).

Deuxièmement, Girard insiste dans sa grammaire, sur trois points importants, dont nous nous proposons de démontrer l'intérêt.

1° - Dans son introduction générale sur les parties d'oraison, le grammairien s'interroge sur l'origine et l'évolution de la parole, jalonnées selon lui par différentes étapes aboutissant à la constitution des différentes parties d'oraison. Ces dernières, en tant qu'émanation directe de l'entendement, répondent à un besoin d'expression du sujet parlant. Girard s'interroge donc sur la raison d'être de chaque type d'occurrences dans le cadre d'une histoire fictive, réécriture complète du mythe de Babel²⁰⁸, dont l'originalité n'a pas échappé à J.-C. Chevalier (1968) :

[...] L'abbé est dominé par les habitudes de la pensée cartésienne, par l'idée de nature telle qu'elle a été définie par ses prédécesseurs : il cherche à déterminer, en genèse, les principes de base qui régissent l'activité de la parole. Aussi entreprend-il de dessiner une reconstitution fictive de l'histoire de la langue : l'interprétation théologique d'une langue divine corrompue [...] est remplacée par une interprétation métaphysique : chaque langue a pour origine une manière

²⁰⁷ « Outre l'arrangement, il arrive encore aux mots de varier leur forme, selon les fonctions auxquelles on les destine & les divers rapports qu'on met entre eux [...] Il est donc essentiel de connaître quelle place chaque mot doit occuper & sous quelle forme il doit paraître. C'est là ce qu'on nomme en François CONSTRUCTION, & ce que les Grammairiens traitent sous le nom de SYNTAXE (Girard, pp. 82-83).

²⁰⁸ J.-C. Chevalier (1968) nous met en garde contre un contresens dans lequel il est assez aisé de tomber : « [...] [Girard] saisit qu'à la base d'un système général, il faut placer une critique des différences. Il attaque donc la notion de langue-mère que l'Ancien Testament a symbolisé par l'épisode de la tour de Babel ; on en a inféré que chaque langue n'était que le débris d'une langue primitive unique. Cette légende a entraîné une lacune grave dans la méthodologie ; les grammairiens ont conçu les faits de langue comme mutilés, et, par conséquence, ils n'ont envisagé que des procédures d'addition ou de translation, qui permettraient de réduire la distance qui séparait ces langues dégradées du corps pur primitif. Le français alors n'est pas tenu pour du français [...], ce sont les images floues et défaites d'une langue initiale dont le latin peut être pris pour une représentation plus fidèle. On en tire un corpus d'universaux et on applique cette grille à des données, les langues modernes, à qui elle ne convient pas ; on s'étonne alors de ne trouver que désordre, quand c'est tout bonnement la démarche des grammairiens qui est confuse :

On traite l'Usage de capricieux, tandis que c'est ceux qui l'insultent qui donne eux-mêmes dans le caprice de vouloir enseigner une langue par d'autres préceptes que par les siens. (Girard) » (p. 676)

d'être différente de chaque peuple, ce qui explique qu'elles soient différentes, puisque chaque peuple possède son originalité ; elles sont, cependant, réductibles à quelques grands types puisqu'il s'agit là d'attitudes fondamentales de l'être humain [...] (p. 676).

2°- Girard renonce définitivement au participe comme classe de mots autonome et formule une argumentation solide dans ce sens : l'occurrence est donc rattachée au verbe, compte tenu des services qu'elle rend à la parole.

3° Enfin, au-delà du traitement réservé à l'article, le grammairien tourne radicalement le dos à la tradition grammaticale, en rénovant complètement la présentation des parties d'oraison. Il en dénombre en effet non plus huit ou neuf, mais dix, en introduisant notamment la classe grammaticale des nombres et celle des particules, totalement redéfinie. Les mots sont désormais répartis en articles, noms, pronoms, adjectifs, verbes, adverbes, nombres, prépositions, conjonctions et particules.

Nous l'avons précisé au moment d'introduire l'approche syntaxique : l'ordre des parties d'oraison chez Girard, loin d'être fortuit, est au contraire pleinement dicté par l'entendement, tel qu'il se manifeste dans l'organisation de la parole. Il s'agit donc là d'un ordre qui se veut logique²⁰⁹ auquel Girard veut faire correspondre celui des différents éléments de la phrase française prototypique :

Les mots étant des images des idées, il faut, pour les bien connoître, étudier avec attention le rapport qu'ils ont avec elles, et fuivre exactement les progrès de la Pensée conjointement avec ceux de la Parole. Toute autre route est une voie d'égarément (p. 41).

Dans une telle perspective, la priorité accordée à l'article (pour les langues qui en connaissent l'existence) et au nom se justifie. Le second sert à nommer, acte considéré par le grammairien comme le premier degré de la parole²¹⁰ ; le premier sert à introduire ce que l'on s'apprête à nommer²¹¹ :

²⁰⁹ Cet adjectif est à prendre ici au sens de « cohérent », « conforme aux règles syntaxiques du français ».

²¹⁰ Pour rappel, il s'agit de la position que nous avons défendue dès l'introduction générale, en affirmant que le nom était la classe de mots la plus immédiatement accessible, et de ce fait, la plus extragrammaticale des parties d'oraison.

²¹¹ Le nom est bien présenté dans le texte de Girard comme la première partie d'oraison, dans la mesure où, il sert à nommer. Cependant, parce qu'il se propose dans sa grammaire de décrire principalement la structure syntaxique du français et que ce dernier admet un article systématiquement antéposé au nom, il lui faut nécessairement, s'il veut rester fidèle à son objectif de départ, inverser l'ordre de ces deux parties. C'est ce qui explique sans doute la distinction entre le « langage transpositif » (comme le latin) et le « langage analogue », établi à

Me plaissant à la naissance du Monde comme spectateur, je me représente les premiers hommes sans langage formé, commençant à ouvrir les yeux et à jeter des regards curieux sur ce qui les environne. [...] Frappés en même temps de la diversité et de la réalité des objets, ils durent d'abord se servir du langage pour distinguer comme pour nommer. [...] Ceux qui eurent moins de force dans l'action de l'esprit ou plus de vivacité dans l'exécution de la parole se préférèrent de distinguer la chose avant que de lui donner un nom convenable : ce qu'ils firent en la particularisant par un terme indéfini qui l'annonçait sans la nommer : telle fut la conduite du génie français : la vue du ciel et de la terre occasionna d'abord la création des mots *LE, LA*, pour distinguer et tirer de la généralité ces Êtres dont on voulait parler²¹² : ensuite par une seconde création parurent, pour les nommer plus nettement, ces deux autres mots *CIEL, TERRE* (p. 42-44).

La simple particularisation des objets, faite par l'Article, ni ne les distinguait assez, ni ne les faisait bien connaître : il fallut y joindre une autre espèce de mots [...] : ce fut là le motif et l'effet des Dénominations. Ce second pas de la Parole ne tend qu'à faire connaître chaque objet par son nom, en le considérant comme chose subsistante dans la nature est propre à être le sujet de diverses attributions : c'est donc à juste titre qu'on a nommé les mots de cette espèce NOMS & SUBSTANTIFS [...] (vol. 1, p. 45).

Vient ensuite, le pronom, troisième partie d'oraison, dont le rôle principal reste, chez Girard comme ailleurs, de remplacer le nom :

Quand on eût satisfait à la nécessité de distinguer et de nommer ; il survint du défagrément dans la répétition qu'il fallut faire d'une même dénomination lorsqu'on voulait en représenter fréquemment le sujet ou en parler de suite [...]. Une troisième espèce de mots, qui, sans être Dénominations, en font néanmoins le service [...]. Pour cet effet, on ne leur a donné d'autre valeur que celle de désigner ce que d'autres mots auraient expressément dénommé. [...] On les a donc très bien nommés PRONOMS ; puisqu'ils font par supplément la fonction des dénominations précises [...] (vol. 1, p. 47).

Girard justifie l'autonomie de l'adjectif (p. 48) devenu la quatrième partie d'oraison en se fondant sur des critères sémantico syntaxiques qui seront repris dans la seconde sous-partie suivante.

On se souvient qu'il profite de la présentation du verbe (*ibid.*) pour réfuter la définition fondée sur l'affirmation qu'en donne Port-Royal (1660). Cette cinquième partie d'oraison se voit donc définie comme celle :

la suite de la présentation de l'article : « Le langage transfusif ne le connaît pas, ayant débuté par nommer les choses : mais le langage analogue l'en fert avec grâce, et le regarde comme un tour délicat naissant de son propre génie : tels en sont en français, *le, la, les*, en italien, *il, lo, la, i, gli, le* » (pp. 44-45).

²¹² Girard nous livre là un récit un récit aussi plaisant que fantaisiste, qui contrarie néanmoins l'intuition linguistique : il est en effet peu probable que l'article soit apparu avant le nom car la nécessité de nommer les différents référents prévaut sur celle de la distinction sexuelle et numérique.

[...] destinée à marquer l'action et les événements que le mouvement perpétuel de toutes les parties de l'Univers fait produire ou souffrir, soit dans la Morale comme dans la Physique [...]: *frapper, courir, aimer, haïr, donner, parler, peindre, croire, dépendre (ibid.)*.

Comme nous l'avions annoncé, le traitement du verbe est également l'occasion d'une prise de position dans la polémique concernant le statut du participe (à partir de la p. 63). On se souvient que les grammairiens, qui sont favorables à l'autonomie de l'occurrence dans le cadre des parties d'oraison, se fondent essentiellement sur un argument à la fois morphologique et sémantique :

Ne voulant les mettre au rang des verbes à cause que ces mots prennent en certaines occasions nombre et genre, ne voulant pas non plus les placer à celui des Adjectifs²¹³ à cause qu'ils fervent à marquer l'action conjointement avec le verbe auxiliaire, ils [= les grammairiens en question] en ont fait, dans l'énumération des parties d'oraison, une espèce particulière distinguée des autres : quelques modernes en petit nombre, encore plus frappés de ce genre et de cette terminaison, les ont entièrement relégués dans le district des adjectifs (vol. 1, p. 63-64).

Fidèle à son objectif de départ qui consiste à étudier les mots du point de vue du service qu'ils rendent à la parole, Girard choisit de rattacher le participe au verbe. Pour l'opposer à l'adjectif, il reprend à son compte un argument utilisé, on s'en souvient, par Régnier-Desmarais (1706, p. 227) contre Sanctius, pour prouver l'autonomie du pronom vis-à-vis du nom : les caractéristiques morphologiques identiques de deux occurrences ne permettent pas, à elles seules, de les ranger dans la même classe grammaticale. Cependant, la réponse s'avère plus légitime sous la plume de Girard, qui contrairement à l'auteur du *Traité* (1706), ne fonde pas exclusivement sa présentation des parties d'oraison sur les seules modifications formelles qu'elles peuvent prendre. Bien au contraire, l'auteur des *Vrais principes* [...] propose de hiérarchiser les différents traits qui caractérisent une occurrence, en distinguant, d'un côté, les caractéristiques « accidentelles », à savoir, dans le cas précis du participe, les marques de genre et de nombre²¹⁴ et de l'autre, les caractéristiques « essentielles », entendons son rôle sémantico-syntaxique. C'est bien évidemment aux secondes qu'il accorde la priorité :

²¹³ Comprendons les noms adjectifs, pour la majorité des grammairiens de notre corpus (voir la seconde sous-partie).

²¹⁴ Girard réfute l'existence des cas en français (voir la troisième partie consacrée à l'article).

Pour moi qui cherche le caractère d'un personnage dans le rôle qu'il joue et non dans l'habit qu'il porte, je ne m'arrête point aux diverses terminaisons que le Participe peut prendre : je considère immédiatement son service ou l'emploi pour lequel il a été établi : et je vois qu'il est fait, ainsi que les autres Modes du Verbe ; pour marquer l'action et peindre l'évènement que par conséquent il lui appartient, ainsi qu'eux, comme portion inaliénable de ses Propres. Qu'importe qu'il prenne des genres comme l'Adjectif ? Celui-ci ne se décline-t-il pas dans les Langues transpositives comme le Substantif et le Pronom ? Cependant est-il de leur espèce ? Des choses différentes par leur nature ne peuvent-elles pas se ressembler par quelque apparence extérieure ? Pourquoi confondre l'accidentel avec l'essentiel ? Car enfin, si la variation de genre fait l'essence de l'Adjectif ; le Participe ne le peut être sans que cette variation ne lui soit une propriété inséparable, aucune chose ne pouvant jamais être abandonnée de ce qui en fait l'essence (pp. 64-65).

L'adverbe, sixième partie d'oraison, se place naturellement après l'adjectif et le verbe qu'il permet de modifier sur les plans sémantique et syntaxique :

En considérant les qualifications et les actions, on s'est aperçu qu'elles pouvoient avoir différentes modifications : & comme l'objet de la Parole est de tout exprimer, on a cherché le moyen d'énoncer ces modifications par des mots dont le caractère consistât dans cette nouvelle idée, qui n'est aucune des précédentes, n'étant ni dénomination des choses, ni qualification, ni action, mais simplement modification d'action ou de qualification. De là l'origine et la fonction des ADVERBES [...], tels sont *promptement, lentement, toujours, quelquefois, &c.* (p. 71).

Les nombres, parce qu'ils existent dans toutes les langues et sont d'un emploi très courant, sont introduits comme septième partie d'oraison. On remarquera à ce propos la longueur de la justification de Girard, qui sait pertinemment qu'il va à l'encontre de la description traditionnelle des classes de mots :

[...] Il est surprenant que les Grammairiens se contentent d'en faire des listes, sans leur donner place dans les parties d'oraison ; comme s'ils n'étoient pas, aussi bien que les autres mots, enfants légitimes de la Parole et membres nécessaires du Langage. Quelle autorité leur défend de se placer en ordre, puisqu'ils ont un emploi modificatif aussi marqué et aussi distingué que ceux des autres espèces ? Je ne connois pas cette sorte d'autorité : la Nature et l'Usage dont ils tiennent leur naissance & leur service, ont seuls un pouvoir suprême et despotique [...]. Une énumération d'espèces générales, sous laquelle ne se trouvent pas compris des mots d'unités & qui confond des mots essentiellement différents, n'offre certainement pas un plan exact. Je ne prétends pas néanmoins faire ici un procès à ceux qui ont travaillé avant moi sur la Grammaire [...] mais je ne crois pas non plus qu'on soit fondé à m'en faire un sur ce que je réhabilite les Nombres dans les honneurs de la Grammaire, dont il semble qu'on avait affecté de les dégrader. Je les place donc au rang des espèces générales ; parce qu'ils en font réellement une, l'idée de CALCUL étant une idée spéciale, qui en distingue l'emploi modificatif & qui ne peut se rapporter à aucune de celles qui constituent les autres espèces (pp. 72-74).

L'inclusion des nombres soulève, au-delà de son originalité, deux questions auxquelles le grammairien ne répond pas : la première concerne la présentation générale des classes de mots, la seconde, la nature exclusivement sémantique de la classe des nombres.

1°- Si le rôle du nombre, dans l'acte de parole, est clairement explicité, Girard ne justifie pas pour autant la place particulière qu'il accorde à cette nouvelle classe. On pourrait en effet se demander pourquoi les nombres apparaissent en neuvième position et non pas juste devant ou après le nom qu'ils permettent cependant de modifier, ou encore à la suite de l'adjectif, dont ils peuvent prendre la place dans certains cas²¹⁵.

Notre seconde objection s'inscrit dans le prolongement dans la première :

2°- Jusque là, les différentes parties d'oraison identifiées par Girard étaient des classes grammaticales, autrement dit des groupes d'occurrences qui, parce qu'elles partagent des traits syntaxiques communs, sont substituables les unes aux autres²¹⁶. Le nombre, mis sur le même plan d'égalité avec l'article, le nom ou le verbe, dérange, parce qu'il n'a pas, contrairement aux autres classes de mots, de caractéristiques sémantico-syntaxiques propres qui permettraient de le distinguer des autres mots. On notera d'ailleurs - fait révélateur - que Girard n'en donne aucune définition précise. Le fait est que le nombre prend dans ses différents emplois la forme d'autres classes de mots, telles que le nom, l'adjectif ou l'adverbe. Cette caractéristique démontre bien qu'il n'a pas de rôle grammatical spécifique et que son introduction au sein des parties d'oraison, dans l'approche syntaxique choisie par Girard, mène à une impasse.

Le constat de Beauzée (dans l'article « NOMBRE » dans l'*Encyclopédie*) va dans le même sens. L'occurrence peine manifestement à trouver sa légitimité, dans la mesure où les occurrences recensées appartiennent, selon l'auteur, à d'autres classes de mot. S'opère alors une confusion à laquelle Girard n'a pas pris garde :

M. l'abbé Girard a jugé à propos d'imaginer une partie d'oraison distincte qu'il appelle *nombres* : il en admet de deux espèces, les uns qu'il appelle *calculatifs*, & les autres qu'il nomme *collectifs* ; ce sont les mots que je viens de désigner

²¹⁵ Par exemple : *les deux villes / les grandes villes*.

²¹⁶ Dans les occurrences suivantes : *Il est très / mal / bien / trop / assez / habillé*. La possible substitution des occurrences (en gras) entre elles (sans influence sur l'organisation générale de la phrase) témoignent de leur appartenance à la même classe grammaticale.

comme adjectifs & comme noms collectifs. Il se fait, à la fin de son disc. X. une objection sur la nature de ces *nombres* collectifs, qui font de véritables noms [...] : il avoue que la réflexion ne lui a pas échappé, & qu'il a même été tenté de les placer dans la catégorie des noms. [...] Il est vrai que l'essence des noms *numéraux* collectifs confit dans l'expression de la quotité ; mais la quotité est une nature abstraite dont le nom même de quotité est le nom appellatif [...].

J'ajoute que si l'on a cru devoir réunir dans la même catégorie, des mots aussi peu semblables que *deux & couple, dix & dizaine, cent & centaine*, par la seule raison qu'ils expriment également la quotité ; il falloit aussi y joindre, *double, doubler, fecondement ; bis* [...] (l'*Encyclopédie*, p. 208).

Fromant (1756) conclut lui aussi à une voie sans issue, au sein d'une formule plus courte mais tout aussi efficace :

M. l'abbé Girard reconnoît qu'il y a des adjectifs numéraux qui qualifient par attribut d'ordre numéral ; il avoue même qu'il a eu envie de renvoyer les nombres collectifs à l'espèce des substantifs, parce qu'ils énoncent en forme de dénomination. De son propre aveu, il est donc inutile de faire du nombre une nouvelle partie d'oraison. D'ailleurs, comme en comparaison des autres discours celui des nombres est extrêmement court, M. l'abbé auroit pu le faire d'une longueur plus raisonnable, en y inférant des choses essentielles qu'il a oubliées [...] (pp. 177-178).

Qu'en est-il de la particule, seconde innovation proposée par Girard, après l'évocation de la préposition (p. 75) et de la conjonction (p. 76) ?

À vrai dire, cette nouvelle classe de mots ne présente aucune nouveauté de contenu, puisqu'il s'agit globalement de la classe des interjections, même si, notons-le, Girard y intègre des occurrences qu'on peut difficilement considérer comme telles (*oui, non, etc.*, p. 79). La présence de ces dernières soulève, là encore une difficulté que nous nous chargerons d'explicitier plus loin. L'originalité de Girard réside plutôt dans la nouvelle définition qu'il donne au mot *particule*, qui désigne jusque-là, on s'en souvient, un corpus à l'hétérogénéité problématique :

Il faut donc que la Parole puisse également présenter les images que nous formons, et les impressions que ces images font sur nous ou que nous voulons qu'elles fassent sur ceux à qui nous les communiquons. Ces termes propres à présenter ces impressions ne se trouvaient pas dans les espèces précédentes : [...] [Il s'agit des] PARTICULES ; dont la notion est ici très différente de celle qu'en ont donnée quelques Grammairiens. Ils ont compris indifféremment sous ce nom des mots de plusieurs espèces et beaucoup mieux connus par leur propres dénominations que par ce nouveau nom, qu'ils ont défini *Une sorte de petit mot, telles que les conjonctions, les prépositions et autres de cette nature*. Selon cette définition, la Particule n'est pas tout petit mot, mais seulement une sorte ; savoir laquelle, c'est ce qu'ils n'ont pas jugé à propos d'expliquer [...].

Je [...] dis donc très distinctement et très clairement que je prends le mot de Particule dans un sens propre et particulier à lui seul [...]. Ainsi, j'en fais une

dixième et dernière espèce, distinguée de toutes celles qui ont été ci-devant mentionnées ; ne comprenant dans cet ordre et sous ce nom que les mots destinés à énoncer de simples tours d'expression et les mouvements de l'âme [...] (pp. 77-79).

La première question qui vient à l'esprit porte sur la légitimité du mot *particule* dans un tel emploi. Ce dernier désignait déjà un corpus « embarrassant » dont les grammairiens eux-mêmes, ne savaient que faire. Était-il vraiment nécessaire de créer davantage de confusion en récupérant l'appellation pour lui donner une nouvelle signification, qui se trouve être déjà celle de l'interjection²¹⁷ ? Girard, qui avait déjà prévu l'objection, se charge de donner une réponse qui pêche manifestement par son manque de conviction :

Je pouvois donner à cette espèce le nom d'*Interjection* usité dans la Grammaire Latine : mais deux motifs m'en ont empêché : l'un de goût, parce que ce mot me paroissoit n'avoir pas l'air assez français : l'autre fondé en raison, parce que le sens en est trop restreint pour comprendre tous les mots qui appartiennent à cette espèce. Voilà pourquoi j'ai préféré celui de *Particule*, qui est également en usage (p. 80).

Deux arguments rendent « le motif de goût » parfaitement invalide. Premièrement, tous les noms des parties d'oraison sont hérités du latin²¹⁸. Il en va d'ailleurs, exactement de même pour le mot *particule*²¹⁹, déjà en usage dans la grammaire latine. Deuxièmement, si c'est bien le français que Girard prétend étudier, il insiste sur l'universalité des parties d'oraison²²⁰, comme dans le début de la conclusion de ce deuxième Discours :

L'art de la Parole n'admet pas d'autres modifications générales dans les idées : par conséquent, elle roule sur neuf parties d'oraison dans les Langues Transpositives, & dans les Analogues sur dix (p. 80).

Qu'importe donc que le mot *interjection* soit d'origine latine ou française puisque cette classe de mot existe au sein de ces deux langues.

Par ailleurs, Girard laisse entendre, dans son second argument, qu'il a repris le mot *particule* pour éviter un abus de langage ; le mot *interjection*

²¹⁷ On notera que Wailly (1759) fait le même choix terminologique que Girard. Le mot *interjection* est néanmoins prudemment conservée : « Les Particules ou Interjections fervent à marquer une affection ou un mouvement de l'ame [...] » (p. 4).

²¹⁸ Comment pourrait-il en être autrement, puisque l'expression « parties d'oraison » l'est, elle aussi.

²¹⁹ Du latin *particula* de *pars*, *partis*

²²⁰ La démarche parfois ambiguë de Girard qui consiste à osciller entre grammaire particulière et grammaire générale lui est entre autres reprochée par Beauzée, au sujet des différentes sous-catégories des noms (voir la deuxième partie).

étant impropre à désigner à la fois « de simples tours d'expression » et « les mouvements de l'âme ». La principale difficulté vient du manque de définition de la première expression. Cette imprécision engendre un corpus très ouvert qui, associé aux réelles interjections, forme un ensemble, là encore, très hétérogène. En effet, comment justifier, sur le plan morphologique, sémantique ou syntaxique, la réunion, sous une même étiquette, d'occurrences aussi variées que *oui, non, ci, que, si, oh, ah, hélas, etc.* (p. 79) ? La particule n'a donc pas gagné en clarté en devenant une partie d'oraison, sous la plume de Girard et on serait tenté, à ce sujet, comme à celui du nombre, de renvoyer à l'auteur sa propre maxime, formulée à propos des dix parties d'oraison :

Par leur moyen [= celle des parties d'oraison] l'expression répond à l'étendue de l'esprit et marche d'un pas égal avec la pensée : quand on confond l'une ; c'est marque qu'il y a de l'obscurité dans l'autre ou de l'inattention à toutes les deux (p. 80).

Cependant, préservons-nous d'un jugement trop sévère. La théorie des parties d'oraison chez Girard se doit d'être considérée pour ce qu'elle est : à savoir un véritable tournant dans l'histoire de la grammaire française au XVIII^e siècle. L'auteur des *Vrais principes* est en effet le premier (et soulignons-le, le seul) grammairien du corpus à interroger véritablement le modèle de répartition légué par les auteurs grecs et latins. À côté d'une telle réflexion, les débats sur le nombre de parties d'oraison, centrés sur la question du statut du participe, font bien pâle figure. En remaniant les classes de mots sans chercher pour autant à remettre en cause leur bien-fondé, le travail de Girard questionne le principe même de le classement et nous invite par là même à nous interroger sur les points suivants : qu'est-ce qu'une classe de mots ? Le trait syntaxique suffit-il seul à la délimiter ou au contraire, peut-on faire l'hypothèse d'un autre découpage, à partir de critères purement sémantiques, comme dans le cas des nombres ? Et plus généralement, quel est le poids de la terminologie dans l'analyse grammaticale ?

À partir de là, on se contentera de deux observations. On remarquera dans un premier temps que ces interrogations ont une résonance actuelle. On ne le redira jamais assez : malgré l'existence d'oppositions de plus en plus vives, on n'a attendu aucun linguiste du XX^e siècle pour s'interroger sérieusement sur les parties du discours. La tentative parfois maladroite, mais néanmoins courageuse de Girard le prouve amplement. On notera dans un second temps

que ces différentes questions n'ont pas encore trouvé de réponse définitive. Les débats, aussi vifs que passionnants, restent ouverts : une évolution radicale des parties d'oraison est toujours possible. C'est dire l'intelligence et le caractère précurseur de la démarche de l'auteur des *Vrais principes*.

2- Conclusion

Ce panorama général, malgré son caractère non exhaustif annoncé et justifié dès l'introduction, donne selon nous une image fidèle des théories sur les parties d'oraison, aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Le but de notre travail, on l'aura compris, ne consistait nullement à répertorier les différents types d'occurrences, considérés comme des parties d'oraison. Cette entreprise n'aurait présenté, en réalité qu'un intérêt très limité. Deux raisons principales à cela : premièrement, on notera que le contenu des parties d'oraison, (si on laisse de côté l'article, le participe et l'adjectif) évolue peu, au fil du corpus. Cette évolution, quand elle existe, n'est jamais chronologique. Les exemples, pour le prouver, ne manquent pas. Contentons-nous de ceux qui suivent : l'article est attesté comme classe de mots dans la *GG* de Port-Royal (1660) et chez Régnier-Desmarais (1706), mais perd toute autonomie chez des auteurs postérieurs, tels que Du Marsais (1769) et Beauzée (1767). Deuxièmement, à bien y regarder, les classes de mots n'ont pas tellement évolué de la période du corpus à nos jours : le fait est que toutes les classes de mots attestées actuellement l'étaient déjà au XVIII^e siècle. Seul le découpage diffère : l'article s'est définitivement détaché de l'adjectif ; l'adjectif du nom ; le cas du participe est définitivement réglé. Le cadre théorique des parties du discours témoigne là encore d'une résistance, sans doute à l'origine de sa longévité.

Notre propos était de comprendre les différentes finalités (logiques, morphologiques, syntaxiques) qui justifient le classement des différentes formes dans le corpus. Souvenons-nous d'une donnée importante sur laquelle nous avons insisté dès l'introduction de cette première partie : les différentes classes de mots ne sont pas nées au XVII^e siècle. Les grammairiens de notre corpus ont dû composer avec un cadre théorique dont ils n'étaient pas les auteurs et qui avait été conçu dans une langue et pour une langue qui n'était pas la leur et qui répondait donc à des principes syntaxiques différents. Au

travail nécessaire de répartitions, s'est ajoutée la volonté de raisonner de manière organisée sur le processus de découpage, afin de le rendre légitime autrement que par le recours à l'Autorité grammaticale. À quoi servent les parties d'oraison ? Que nous disent-elles de nos pensées dont elles sont le fruit ? Quelles similitudes ou, au contraire, quelles oppositions peut-on entrevoir entre elles ? Quelle est l'essence de chaque partie ? Quelle part accorder dans la définition de chacune aux propriétés essentielles d'une part, aux propriétés accidentelles, d'autre part ? Telles sont les questions auxquelles les grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles ont cherché, avec plus ou moins de succès, à répondre.

Un tel cadre préliminaire nous semblait une étape nécessaire avant de nous intéresser au propos, qui sera désormais le nôtre dans la sous-partie qui va suivre : l'analyse du nom en tant que classe autonome, ou non. En effet, est-il besoin de le préciser : comprendre la description d'une partie d'oraison en particulier demande, au préalable, d'être au clair sur l'ensemble des différentes classes de mots et sur les liens qu'elles entretiennent les unes avec les autres.

L'approche dite logique, même si elle s'appuie sur des analyses qui semblent plus approfondies que celles des deux autres (Beauzée, 1767) doit sa première place au rôle précurseur joué par la *GG* (1660).

L'examen de l'approche dite morphologique nous a permis d'envisager une description des mots, fondée sur l'opposition mots variables / mots invariables au sein de laquelle les accidents subis par les occurrences sont particulièrement mis en lumière. C'est cette même orientation, qui, en partie, suscite une forte hésitation au sujet du participe : ses caractéristiques morphosémantiques hybrides en font une occurrence à la fois proche du nom et du verbe. La prise en compte de cette double propriété divise les grammairiens (y compris ceux qui refusent l'approche morphologique). Certains choisissent de l'associer à l'une de ces deux classes de mots. D'autres, au contraire, estiment que cette particularité suffit à en faire une partie d'oraison parfaitement autonome.

L'étude de l'approche dite syntaxique, davantage centrée sur l'emploi des occurrences, proposait notamment, à travers les études de Dangeau (1694) et de Buffier (1709) d'un côté, et celle de Girard (1747) de l'autre, deux méthodologies différentes. Chez les deux premiers, le point de départ de

l'analyse est l'association du nom et du verbe, considérée comme le noyau de la proposition. Les autres types de mots, en raison de leur caractère secondaire et des relations sémantico-syntaxiques qu'ils entretiennent avec les deux parties du discours précédemment citées, sont considérés comme des éléments satellites. La division morphologique cède de ce fait la place à une bipartition syntaxique mots essentiels / mots « modificatifs ». Girard (1747), de son côté, passe cette opposition sous silence et décide de traiter toutes les parties d'oraison les unes après les autres sur un même plan d'égalité. La thèse sous-jacente défendue par le grammairien est manifestement la suivante : tous les mots, parce qu'ils répondent différemment à un besoin particulier dans l'expression de la parole (par exemple : le nom sert à nommer, le verbe à exprimer des actions et des événements, *etc.*) sont utiles. Cette volonté de rendre compte de toute l'étendue de la phrase incite l'auteur des *Vrais principes* à tourner le dos à ses prédécesseurs, en attestant de l'existence de dix classes de mots. À l'intérieur de ce classement, le nom, considéré comme la première partie d'oraison²²¹, puisque la plus nécessaire de toute (parler, c'est déjà pouvoir nommer les différents éléments qui nous entourent), occupe une place de choix. Il est temps pour nous d'étudier le traitement particulier réservé à cette partie d'oraison au sein de cette théorie générale.

V- La classe du nom aux XVII^e et XVIII^e siècles : vers l'autonomie tardive de l'adjectif

1- Introduction : le nom aux XVII^e et XVIII^e siècles : une partie d'oraison aux multiples facettes

Nous aimerions, dans ce préambule, préciser notre nouvel objet d'étude : il s'agit dans ce deuxième chapitre de passer de l'observation globale des parties du discours telles qu'elles se manifestent aux XVII^e et XVIII^e siècles (cf. I) à celle d'une classe en particulier, qui motive à elle seule cette étude : le nom, ou plus exactement, les noms. Nous avons déjà évoqué plus haut cette problématique intéressante de notre corpus : dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles, le nom est présenté comme une classe bipartite, qui parallèlement au nom substantif (le Nc et le Np), comprend également le nom dit adjectif. Il s'agit là d'une norme de présentation qui ne souffre que de deux

²²¹ Sauf dans les langues qui admettent l'article, mais même dans ces cas-là, la primauté du nom reste une évidence.

exceptions²²² : *Les Vrais principes de la langue françoise* de Girard (1747) et *La GG* de Beauzée (1767). Cette association du nom et de l'adjectif dans notre corpus ne doit pas cependant déboucher sur un contresens.

Il convient d'insister sur un point que nous nous sommes contentée jusque là de suggérer : si les grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles classent les adjectifs parmi les noms, ce n'est certainement pas parce qu'ils jugent qu'il s'agit là de deux occurrences identiques. L'origine du regroupement, qui ne correspond en rien, on l'aura compris, à une assimilation, n'est donc pas à chercher dans un défaut d'analyse. Il prend, au contraire, sa source, dans des considérations théoriques. À vrai dire, au-delà des critères que nous présenterons plus loin, l'origine de l'absence d'autonomie de l'adjectif s'explique par la caractéristique principale de l'occurrence : l'adjectif renseigne sur le référent dénoté par le nom. Voilà pourquoi J.-M. Fournier (1998) entre autres choisit de le rattacher à une problématique beaucoup plus large :

Dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles, la réflexion sur la catégorie [= celle de l'adjectif] est liée à celle qui se développe autour de l'article, et plus généralement de la détermination (p. 134).

Il suffit pour s'en convaincre d'observer l'inclusion, chez certains grammairiens tels que Beauzée (1767), Du Marsais (1769) et l'abbé d'Olivet (1771), des articles dans la catégorie des adjectifs, et donc dans la classe des noms. Cette répartition sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir dans notre troisième partie, se veut particulièrement éclairante, par la définition même qu'elle donne de l'adjectif. Est ainsi considéré comme tel tout mot qui précède ou suit le nom, entretient des liens morphosyntaxiques avec lui et participe à son actualisation ou à sa caractérisation.

Cependant, nous sommes d'avis que la question de l'article s'avère, dans le corpus, beaucoup plus complexe que celle de l'adjectif. Voilà la raison pour laquelle nous avons choisi de les séparer dans la présente analyse et de consacrer une partie entière à la seconde. Sans vouloir empiéter sur notre troisième partie, rappelons que le problème lié à l'article dans les grammaires

²²² Certes, Dans l'article « ADJECTIF » de l'*Encyclopédie* rédigé par Du Marsais, le grammairien évoque l'autonomie de cette occurrence par rapport au nom, mais comme cette opinion entre en contradiction avec celle développée dans les *Véritables Principes de grammaire* (1769) nous avons choisi de ne pas en tenir compte ici.

des XVII^e et XVIII^e siècles dépasse le cadre des parties d’oraison : avant de savoir s’il faut lui accorder une place à part entière dans le classement, les auteurs se demandent s’il a une utilité, et donc par là même, une existence légitime. Pareillement, les grammairiens, qui admettent ces occurrences comme classe de mots, ne sont pas toujours d’accord le relevé. Au contraire, l’existence de l’adjectif n’est, dans le corpus, jamais remise en question. Ces occurrences ne suscitent aucune polémique²²³, même chez les auteurs qui plaident en faveur de leur autonomie. L’adjectif, comme classe ou catégorie²²⁴, est une occurrence universelle. L’article, quant à lui, n’est pas présent dans toutes les langues. C’est là une différence de taille prise en compte par les grammairiens de l’âge classique, et spécifiquement par les auteurs de grammaires générales. Voilà qui justifie amplement selon nous l’écart de traitement.

Deuxièmement, le regroupement nom / adjectif n’est pas une caractéristique propre aux grammaires du corpus. Lorsqu’il s’agit de présenter les différents traits sémantiques, morphologiques et syntaxiques qui justifient l’opposition, les grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles se réfèrent implicitement aux grammairiens grecs et latins dont ils reprennent et développent les arguments. On en trouve déjà la trace, à titre d’exemple, dans la *Technè* où, sous le nom, défini comme une « partie casuelle désignant un corps ou une action [...] qui s’emploie avec valeur commune ou particulière [...] », se trouve associé, au même titre que le Np et le Nc, l’adjectif, présenté comme : « celui qui est adjoit aux noms propres et appellatif (le Nc) et qui exprime une éloge ou un blâme ». Trois sous-groupes sémantiques sont même retenus. Ainsi, Denys le Thrace (II^e siècle) distingue les adjectifs qui se rapportent « à l’âme » (*ex* : *tempérant, débauché*), ceux qui se rapportent « au corps » (*ex* : *rapide, lent...*) et ceux qui se rapportent à « ce qui est extérieur » (*ex* : *riche, pauvre*).

²²³L’absence de polémique majeure n’empêche pas les divergences d’opinions entre les auteurs. Cependant, cette dernière concerne des cas spécifiques et n’entraînent aucune remise en question véritable : nous verrons, à ce propos, la différence de points de vue entre Du Marsais (1769) et Beauzée (1767), au sujet du transfert adjectif → nom.

²²⁴Nous parlerons plus volontiers de *classe* dans les grammaires où l’adjectif est autonome et de *catégorie* dans celles où il intégré au nom.

Par ailleurs, le grammairien alexandrin établit déjà clairement une hiérarchie fondée sur le critère de dépendance entre le Nc, le Np et le nom adjectif. Ce même trait distinctif est confirmé par Apollonius Dyscole (II^e siècle), qui affirme le caractère premier du nom appellatif par rapport au nom adjectif, comme dans le Gn *homme cultivé* :

[...] Ce sont les noms à valeur adjectivale qui se rapportent aux substantifs²²⁵, et en aucune façon les substantifs aux adjectifs. Ce n'est pas *homme* qui appelle *cultivé*, mais *cultivé* qui appelle *homme* (*De la construction*, Livre I, § 135, traduit et cité par J. Lallot (1992) ; p. 134).

On notera un fait étonnant : si les grammairiens grecs ont clairement identifié les rôles sémantico-syntaxiques des deux catégories, ils n'éprouvent paradoxalement pas le besoin de les répartir dans deux classes de mots autonomes. On comprendra aisément alors que le regroupement nom / adjectif est perçu comme une répartition d'autorité pour les auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles, qui copient, comme leurs prédécesseurs, le modèle classique²²⁶.

De même, ces grammairiens héritent de la confusion entre fonction et nature qui conditionne l'étude de l'adjectif : on remarquera en effet que ce dernier est exclusivement présenté, dans les nombreux exemples qui viennent soutenir sa définition, sous sa forme épithète²²⁷. Cette caractéristique, qui ne doit rien au hasard, ne doit pas conduire à penser que l'adjectif n'est identifié que dans ce contexte syntaxique. Néanmoins, il faut tenir compte du fait que la fonction épithète a influencé l'étude de la classe, aussi bien chez les grammairiens grecs que chez ceux des XVII^e et XVIII^e siècles. Voilà pourquoi l'explication formulée par B. Colombat (1992^b) au sujet du corpus antique, correspond également de manière idéale à la réalité de nos grammaires :

²²⁵J. Lallot précise que le mot *substantif* n'est pas utilisé chez les grammairiens grecs anciens. Il s'agit là d'un choix personnel de traduction.

²²⁶ On citera entre autres la présentation de R. Estienne (1569) : « Il y a deux fortes de Noms : les vns font appellez Substantifs [...] : comme *pain, terre* [...]. Les Adiectifs font des mots qui fe mettent avec les Substantifs pour déclarer leur qualité ou quantité » (p. 15).

²²⁷ Les exemples dans la suite de la citation tirée du *Traicté* de R. Estienne (*op. cit.*) nous donnent une occasion de nous en rendre compte : « [...] Comme en difant Blanc, tu ne peux rien entēdre fi tu n'adioins quelque subſtantif, cōme *Pain blāc, Terre noire, Terre graſſe, Bon homme* [...] (*ibid.*). Dans notre corpus proprement dit, les exemples ne manquent pas. Nous nous contenterons de citer respectivement Irsou pour le XVII^e siècle et Vallart pour le XVIII^e siècle : « L'ADJECTIF eſt un nom qui dēſigne la Qualité de la choſe [...]. Exemple *Morale, vertueux, juſte* car on peut dire *le Roy juſte, la vertu Morale, l'homme vertueux* » (Irsou, 1656, p. 19). / « [...] Comme un *homme ſavant, un homme heureux*. [Le nom] qui fert à qualifier eſt appellé *adjectif*, comme *ſavant, heureux* » (Vallart, 1744, p. 86).

*L'adjectif est à l'origine une épithète rhétorique*²²⁸. C'est en tant qu'adjectif au nom, et non en tant que prédicat, que l'adjectif a d'abord été repéré. J. Lallot rappelle que, pour Aristote, *epitheton* signifie « surajouté » et que cet ajout peut se faire à un nom propre ou à un nom commun. Le fait est important car il montre que *l'epitheton* est initialement non déterminatif et qu'il opère une « amplification du signifiant » (Lallot [...]). Il en résulte plusieurs points remarquables :

- a) La fonction identificatrice ou restrictive qu'on attribue d'ordinaire aujourd'hui à l'adjectif n'est pas au départ un fait constitutif de la définition ;
- b) À l'origine au moins, la fonction prédicative de l'adjectif est passée au second plan ;
- c) Du point de vue de la syntaxe, l'adjectif a d'emblée été caractérisé par son manque d'autonomie (p. 7).

Si le regroupement nom / adjectif n'est pas propre au corpus, l'émergence de critères susceptibles d'autoriser la désunion ne l'est pas non plus. En effet, si cette dernière devient bel et bien effective au XVIII^e siècle chez Girard (1747) et chez Beauzée (1767), elle prend sa source dans les grammaires latines et se renforce au XII^e siècle dans les grammaires médiévales²²⁹. Les auteurs de notre corpus héritent donc, une fois de plus, d'une problématique ancienne et complexe.

Dans un troisième temps, rappelons que le nom, en tant que catégorie (c'est-à-dire, une fois l'adjectif mis de côté), est unanimement divisé en nom substantif (ou Nc) et en nom propre à partir de critères d'abord essentiellement sémantiques (puis morphologiques²³⁰ et syntaxiques²³¹) qui ne sont guère éloignés de ceux qui nous sont familiers. C'est le nom en tant que substantif qui est ensuite opposé au nom dit adjectif. C'est donc, dans une volonté de continuité (on se souvient de la tradition aristotélicienne qui fait du nom un élément fondamental de l'énoncé) que les différents grammairiens du corpus vont s'intéresser à cette partie d'oraison et aux deux subdivisions générales qui la composent (Nc / Np d'une part, substantif / adjectif d'autre part²³²). Cette volonté de s'inscrire dans la tradition grammaticale explique notamment pourquoi les analyses de cette partie d'oraison présentent, aux XVII^e et

²²⁸ En italiques chez l'auteur

²²⁹ Nous renvoyons le lecteur aux articles de B. Colombat (1992^b) et d'I. de Rosier (1992).

²³⁰ Voir la deuxième partie

²³¹ Voir notamment la troisième partie.

²³² Ces deux distinctions n'appartiennent pas au même plan. La suite de notre développement nous permettra de démontrer qu'elles sont au contraire hiérarchisées chez la plupart des auteurs. La primauté est le plus souvent accordée à l'opposition Nc / Np, considérée comme une bipartition générale, mais les choses ne sont pas aussi nettes chez tous les grammairiens du corpus.

XVIII^e siècles, un aspect relativement homogène, si on laisse de côté celle de Girard (1747). Lorsque des différences existent (il nous appartiendra d'en déterminer la nature), elles ne sont pas suffisamment marquées pour faire apparaître de véritables oppositions. L'évocation générale de la classe du nom, contrairement à celle du verbe ou du participe par exemple, n'introduit aucune polémique particulière. Cette caractéristique, ainsi que la volonté qui était la nôtre de poursuivre la même voie que celle envisagée dans notre première sous-partie, expliquent le plan d'étude. Isoler l'analyse de Girard (1747) et celle de Beauzée (1767) en faveur de l'autonomie substantif / adjectif, dans un développement particulier, n'aurait aucun sens. En effet, nous avons déjà précisé que cette prise de position reste marginale dans le corpus. Voilà pourquoi, d'un point de vue méthodologique, il nous semble difficile, sous peine de présenter un développement déséquilibré, d'envisager une étude sur le nom, en se fondant sur la rupture introduite par ces deux auteurs.

En conséquence, nous nous proposons de reprendre comme axes d'analyse les trois approches identifiées dans le premier chapitre, au sujet de la présentation des parties d'oraison dans le corpus. Ainsi, nous défendrons la thèse que le nom est susceptible aux XVII^e et XVIII^e siècles de recevoir tour à tour une définition logique, morphologique et syntaxique.

Le présent développement, qui s'inscrit dans une perspective principalement descriptive, se fixe néanmoins deux limites. Nous évoquerons l'adjectif, en tant que catégorie du nom ou classe autonome. Les particularités lexicologiques et morphologiques (appelées plus volontiers dans le corpus, « accidents de l'adjectif »²³³), syntaxiques (possibilité de recevoir un complément et évocation de la position de l'adjectif dans le Gn) et lexicologiques (formation des occurrences) outrepassent nos préoccupations.

De même, les différentes subdivisions de Nc (de même que celles du Np, plus marginales), parce qu'elles renferment des problématiques particulières qui excèdent celles du nom en tant que partie d'oraison, seront plus volontiers abordées dans notre deuxième partie.

²³³ Ce sont, comme on s'en doute les mêmes que les noms, si on excepte la gradation. Ces caractéristiques communes ne sont bien évidemment pas étrangères au traitement conjoint des deux classes de mots dans la tradition grammaticale.

Avant d'analyser les différents exposés sur le nom selon les différences approches sélectionnées, nous aimerions resituer la problématique du nom dans le cadre général de l'histoire des idées linguistiques. Nous l'avons dit plus haut : la compréhension de la nature complexe de la classe dans le corpus, parce qu'elle s'inscrit dans une tradition grammaticale bien ancrée et bien antérieure à la période que nous étudions, ne peut se faire sans une mise en contexte. Ce travail préliminaire nous semble en effet indispensable pour bien comprendre les différentes analyses qui vont suivre. Il s'agit pour nous de remonter le fil du temps pour aborder l'origine de la distinction des deux différentes catégories de noms attestées aux XVII^e et XVIII^e siècles.

2- Aux origines des différentes subdivisions de la classe du nom : de la distinction entre Nc et Np dans la tradition grammaticale alexandrine

Le traitement du Np en grammaire illustre un curieux paradoxe qui n'a pas échappé aux théoriciens qui se sont intéressés aux occurrences non prototypiques, au cours des dernières décennies. Bien que le Np soit attesté depuis les stoïciens, c'est essentiellement sur le Nc que s'est concentré, depuis, l'essentiel des analyses. Bien sûr, il ne nous appartient pas dans le cadre de la présente analyse de nous interroger sur les raisons sans aucun doute, multiples de l'absence du Np du champ d'étude. Néanmoins, la connaissance du contexte de l'émergence des deux catégories de noms semble indispensable pour comprendre l'analyse des grammairiens du corpus, pour qui cette distinction fait figure de pré requis théoriques. Pour mener à bien nos recherches, nous nous proposons de nous appuyer sur un article de J. Lallot (2012)²³⁴. La thèse générale de l'auteur tient en quelques lignes : la différenciation entre Nc / Np n'est apparue que très progressivement chez les Grecs. Ces derniers avaient bien conscience d'une distinction référentielle mais ne possédaient pas, au début, de dénominations spécifiques capables d'en rendre compte. L'auteur s'intéresse donc aux étapes successives qui ont permis leur apparition. L'analyse commence par une mise au point terminologique et théorique indispensable :

Et si je devais justifier l'enquête terminologique à laquelle je vais me livrer, je ferais remarquer que, dans le cas qui nous occupe, une projection rétrospective mécanique de la terminologie moderne sur la terminologie ancienne (souvent

²³⁴ L'article rédigé initialement en 2007 a été repris dans Jean Lallot (2012).

possible en histoire de la grammaire) donnerait un résultat erroné : bien que le couple fr. ‘commun-propre’ se laisse plutôt bien traduire en grec ancien par le couple *κοινός-ἴδιος*, on se fourvoierait totalement en prêtant aux grammairiens alexandrins un couple *ὄνομα κοινόν-ἴδιον*. Essayons donc de remplacer l’histoire-fiction régressive par une histoire progressive, et plus factuelle (*ibid.*, p. 328).

Le cheminement de J. Lallot le conduit dans un premier temps à évoquer Homère. Si chez le poète, l’occurrence *ὄνομα* fait presque toujours référence au Np, elle tend progressivement à désigner un mot, dans son acception générale « d’unité lexicale quelconque éventuellement sans référence définissable (p. 329) ». Dans cette acception, elle entre en concurrence avec l’occurrence *λέξις*.

Plus tard, si dans *le Cratyle* et *le Sophiste*, Platon évoque respectivement la question de la conformité du langage avec le réel et la constitution du logos, jamais il n’évoque ces deux dialogues l’existence de deux catégories de noms.

Les stoïciens qui ont contribué largement, on s’en souvient, au développement des parties d’oraison, ont joué un rôle décisif tout en adoptant un parti-pris que J. Lallot analyse en ces termes :

Avec l’ancien stoïcisme (Chrysippe, suivi par Diogène de Babylone), le couple platonicien et aristotélicien *ὄνομα-ρῆμα* fait place à un trio : le domaine du nom substantif se partage en deux, occupé désormais par la paire *ὄνομα + προσηγρία*. Tant par leurs définitions respectives – désignateurs d’une qualité propre vs commune -, que par les exemples donnés, - *homme, cheval vs Diogène, Socrate* - *ὄνομα* et *προσηγρία* correspondent parfaitement à nos NP et NC. Le nom propre est donc né. Naissance noble, puisque *ὄνομα* ‘nom (propre)’ et *προσηγρία* ‘appellation, nom (commun)’ ne sont pas traités comme des espèces d’un genre commun, mais reçoivent chacun le statut de parties du discours, au même niveau hiérarchique que le verbe.

Ici comme sur d’autres points capitaux de la théorie du langage, les stoïciens font bouger les choses (et les mots). Portant, pour des raisons qui ressortissent à leur logique, une attention particulière aux problèmes de la *détermination*, il n’est pas question pour eux de mettre dans le même sac le NP, qui réfère (en principe) à un individu absolument singulier, et le NC, qui s’applique, de manière indéterminée, à n’importe quel membre d’une classe. Quant au vocabulaire adopté, il n’a pas lieu de nous étonner : en réservant *ὄνομα* à la désignation du NP, ils ne font que revenir à la signification originelle du mot. Quant à *προσηγρία*, disons qu’il était disponible, comme nous l’avons vu, pour le sens d’‘appellation’ : il a simplement été spécialisé dans le sens de ‘désignation commune des membres d’une classe’ (*ibid.*, p. 334).

On se souvient que Denys le Thrace (II^e siècle), dans la grammaire qui lui est attribué, choisit de prendre ses distances avec le modèle stoïcien, en regroupant les deux catégories dans une même partie d’oraison. C’est ainsi que dans son chapitre 11, il dénombre huit classes de mots, à savoir : le nom, le

verbe, le participe, l'article, le pronom, la préposition, l'adverbe, la conjonction. La classe de mots qui nous intéresse est définie dans la même source comme « une partie du *λόγος* casuelle [...], employée au commun ou au propre : au commun, par exemple *homme, cheval*, au propre, par exemple *Socrate* » (GG I I, 24.3 sq. = Lallot 1998 : 50-51, § 12.1) (*ibid.*, p. 337). Au sein du nom, chaque catégorie est présentée comme suit : « (1) Le (nom) propre est celui qui signifie une essence particulière, comme Homère, Socrate. (2) Le (nom) appellatif est celui qui signifie une essence commune, comme *homme, cheval [...]* » (GG I I, 32.2 sqq. = Lallot 1998 : 52-53, § 12.51/61) (*ibid.*)

Il est temps pour nous de revenir à notre corpus de grammaires pour étudier différentes présentations du nom, particulièrement représentatives, à notre sens.

3- Les différentes descriptions de la classe du nom dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles

3-1- La description du nom et de l'adjectif dans l'approche logique (Port-Royal (1660), Du Marsais (1756), Beauzée (1767))

3-1-1- La description du nom chez Port-Royal (1660)

L'analyse des noms chez les auteurs est répartie sur deux chapitres, qui traitent chacun d'une subdivision générale (chapitre II : noms substantifs / noms adjectifs ; chapitre III : Nc / Np).

On se souvient que, dans le cadre général des parties d'oraison, les auteurs de *la GGR* rangent volontiers les noms parmi les mots qui expriment « l'objet de nos pensées » (p. 59). Ces occurrences, comme le veut la tradition grammaticale, sont divisées en noms substantifs et en noms adjectifs, qui désignent respectivement des substances²³⁵ et les « manières des choses » (*être rond, être rouge, être dur, être savant*, p. 59)²³⁶. C'est en cela même que

²³⁵ L'acception du mot n'est pas évoquée. Cependant, les exemples qui y sont associés, peuvent laisser penser que les auteurs visent ici essentiellement les noms concrets : *le soleil, l'eau, le bois* (p. 59). Il nous appartiendra de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse dans notre deuxième partie.

²³⁶ On remarque que Port-Royal envisage, à travers ces exemples, l'adjectif en position attribut du sujet (au sens cette fois strictement grammaticale). La formulation même des énoncés peut surprendre, lorsqu'on sait que les auteurs, à l'image de tous ceux du corpus, se contentent d'analyser, dans le cadre des parties d'oraison, l'adjectif en position épithète, exclusivement. Cependant, la démarche n'a en soi rien d'étonnant lorsqu'elle est mise en

le nom adjectif est considéré comme un « accident » du nom substantif (*ibid.*). Il va de soi que les auteurs n'utilisent pas ce mot dans le sens habituel qui est généralement le sien dans le corpus. En effet, ici, l'*accident* ne s'interprète pas comme une modification morphologique du nom. Par ailleurs, on note par là même que le rôle de l'adjectif ne consiste nullement à imposer un trait sémantique définitoire de l'ensemble de la classe des individus, dénotée par le substantif, mais un trait discriminant à l'intérieur de cette même classe, qui permet d'isoler un individu (ou un groupe d'individus dans le cas d'un Gn au pluriel), en fonction de la caractéristique sélectionnée par l'adjectif. Un tel propos mérite d'être éclairci. Pour ce faire, prenons un exemple de notre choix : soit *un ballon vert*. Nous constatons deux choses. Premièrement, l'adjectif *vert* ne dit rien des traits essentiels qui permettent d'identifier le référent du substantif, autrement dit, *vert* ne m'apprend rien sur l'essence de *ballon*²³⁷. Deuxièmement, la prise en compte de l'existence de ballons rouges, bleus ou incolores suffit à démontrer qu'un *ballon* n'est *vert* que par accident et que cette caractéristique ne modifie en rien la compréhension que j'ai, du référent « nu » (comprenons ici, débarrassé de toute qualification). Que faut-il en déduire ? La qualité exprimée par l'adjectif est contingente, contrairement à la substance qui se distingue par sa stabilité : *un ballon vert* reste toujours *un ballon*. Je continuerai à l'identifier en tant que tel, même si je le teins en rouge mais je ne pourrai cependant plus le qualifier de *vert*²³⁸.

Pour le démontrer, reprenons notre exemple du ballon. Nous l'avons dit, un référent n'a nul besoin d'être vert pour être appelé *ballon* : si l'adjectif est facultatif dans le Gn c'est avant tout parce que la qualité exprimée n'est pas essentielle à la compréhension du substantif. Cependant, et les grammairiens « morphologiques » n'ont eu de cesse d'insister sur ce point, l'inverse n'est pas vrai : en tant que locuteur, je sais que *vert* m'apporte une information qui

relation avec la définition qu'attribuent Arnauld et Lancelot au nom adjectif, présenté comme un véritable attribut du nom substantif.

²³⁷ Voilà qui mérite une précision : certes, *vert* complète sémantiquement *ballon*, mais si j'ignore ce qu'est un *ballon*, *vert* ne m'est d'aucune utilité.

²³⁸ La thèse logique du nom adjectif comme accident, défendue par Port-Royal, associée à la thèse grammaticale du nom adjectif comme modificatif défendue par Buffier (1709) (l'adjectif est un élément « satellite » du substantif) suffit à justifier les principales caractéristiques de l'occurrence, que la majorité des grammairiens « morphologiques » s'étaient contentés, parfois, de considérer, comme des caractéristiques arbitraires, à savoir : son caractère non essentiel, sa place dans le Gn et ses accords.

va me permettre de distinguer un individu particulier dans un ensemble plus ou moins vaste, mais si j'ignore que c'est d'un ballon dont il s'agit, cette dernière n'est pas exploitable. Voilà qui conforte, incontestablement, la thèse des auteurs de la *Grammaire* : « les substances subsistent par elles-mêmes, au lieu que les accidents ne sont que par les substances » (*GGR, ibid.*).

Nous avons dit que la thèse de Port-Royal combinée à celle de Buffier permettait d'expliquer de manière rationnelle la place de l'adjectif épithète et ses accords en genre et en nombre. L'extrapolation ne pose en effet aucune difficulté. Il paraît « naturel » que « l'accident » d'une occurrence, parce qu'elle affecte cette dernière sur le plan sémantico-référentiel, lui soit postposée ou antéposée dans une langue comme le français, où la place des différents constituants est plus ou moins contrainte dans la phrase. De cette même constatation découle l'existence de variations en genre, en nombre, mais également le cas échéant, en cas²³⁹.

Par ailleurs, pour les auteurs de Port-Royal, l'absence d'autonomie de l'adjectif n'est pas uniquement liée à son incapacité à référer. Cette particularité s'explique aussi par la nature même de l'occurrence : l'adjectif, dérivé d'un nom substantif, est porteur d'une « connotation », présentée, comme la mise en relation de l'adjectif et du référent du nom substantif :

Or ce qui fait qu'un nom ne peut subfifter par foi-même, est quand outre la signification distincte, il en a encore une confuse, qu'on peut appeler connotation d'une chose à laquelle convient ce qui est marqué par la signification distincte. Ainsi, la signification distincte de *rouge*, est *la rougeur* ; mais il la signifie en marquant confusément le sujet de cette rougeur, d'où vient qu'il ne subfifte point seul dans le discours, parce qu'on y doit exprimer ou sous-entendre le mot qui signifie le sujet (pp. 60-61).

La théorie de la connotation a, en dehors du fait d'expliciter le rôle joué par l'adjectif épithète dans le Gn, deux intérêts majeurs. Elle permet, premièrement de justifier chez Port-Royal, son inclusion dans la classe des noms : l'adjectif est en effet présenté comme un nom substantif auquel est

²³⁹ Certaines langues, comme l'anglais, ignorent les variations en nombre et en genre de l'épithète. Cette caractéristique n'est pour autant pas liée à une « marginalisation » de l'occurrence, puisqu'en anglais, le corpus des adjectifs est beaucoup plus fourni qu'en français. La question est de savoir si au-delà de son caractère arbitraire (chaque langue a ses propres règles), l'absence ou la présence de variations ne sont pas liées à une conception particulière de l'adjectif. Qu'est-ce qui, dans l'idée que nous nous faisons de l'adjectif, nous autorise à l'accorder en genre et en nombre avec le substantif, en français ? Le fait que d'autres langues aient fait un choix bien différent nous incite humblement à nuancer ce que nous venons d'affirmer au sujet de l'accord nom / substantif qui semblerait « naturel ».

simplement ajoutée une connotation (*couleur* → *coloré*, à la p. 61). Privée de cette dernière, l'adjectif devient substantif (*rouge* → *rougeur*; *ibid.*). Il s'agit là pour S. Delesalle (1992) d'une théorie centrale, qui justifie l'organisation de l'ensemble de la classe proposée dans la *GGR* :

Dans les manières ou modes de la signification on trouve donc des noms (et à l'intérieur des noms les noms adjectifs), en tant qu'ils relèvent des objets de nos pensées (& non de notre manière de penser) ; quant à la division entre substantifs et adjectifs, elle s'inscrit cette fois dans une opposition entre choses et manières des choses (ce qu'on appelle « accident »). Mais ceci n'est qu'une première organisation, celle qui construit le parallélisme entre pensée, monde et signe. Le nom adjectif glisse à l'intérieur du dispositif, en fonction non de sa signification mais de sa manière de signifier, en ce sens qu'il doit être « joint à d'autres noms dans le discours ». Et la raison de cet appui nécessaire sur d'autres noms, c'est la connotation [...] (p. 143).

La linguiste va plus loin en insistant sur une possible polysémie du mot *adjectif* chez les deux auteurs :

Autrement dit, « adjectif » dans le texte d'Arnauld et Lancelot est lié à la connotation (« cette connotation fait l'adjectif »). On passe de « qui s'ajoute à » à « qui a en soi plusieurs éléments de signification ». Les auteurs peuvent-ils ainsi écrire que « les adjectifs ont deux significations : l'une, distincte, qui est celle de la forme, et l'autre, confuse, qui est celle du sujet », et insister sur l'importance des deux significations ; « il ne faut pas conclure de là qu'ils signifient plus directement la forme que le sujet, comme si la signification la plus distincte était aussi la plus directe ». *Direct* est en effet associé à *confus*, et *distinct* à *indirect*. Ainsi, derrière les apparences classiques de la division entre nom substantif et nom adjectif, « adjectif » est-il employé en un sens autre, qui est celui de « connotatif » (*ibid.*).

Dans un deuxième temps, la théorie de la connotation autorise, comme le fait P. Swiggers (1981), à formuler l'hypothèse de l'existence d'une subdivision des noms substantifs, chez Port-Royal. Etant donné qu'il s'agit là de l'objet de notre deuxième partie, nous nous contenterons uniquement d'introduire la question, en mentionnant le fait que les auteurs de la *GGR* profitent de leur exposé général sur les noms pour répartir les Nc en noms concrets et en noms abstraits²⁴⁰. Au-delà du clivage nom substantif / nom adjectif²⁴¹, cette bipartition sémantico-référentielle permet à P. Swiggers

²⁴⁰ Précisons néanmoins que, pour tout commentateur de cet extrait, cette interprétation prend un caractère purement déductif. En effet, contrairement à ce que pourrait laisser entendre l'analyse de P. Swiggers, pour qui n'aurait pas la *Grammaire* sous les yeux, cette répartition n'est pas donnée de manière explicite par les auteurs. Elle découle au contraire d'une observation des exemples fournis.

²⁴¹ Clivage, qui a bien y réfléchir, n'en est pas vraiment un, puisque la théorie de la connotation permet, à travers la dérivation, le passage du substantif à l'adjectif et vice versa.

(*ibid.*) d'avancer l'hypothèse judicieuse de l'existence non pas de deux, mais de cinq types de noms chez Port-Royal dont certains se caractérisent par un rapport symétrique :

Il faut en effet tenir compte du caractère connotatif [...] ou non des mots : si un mot est employé connotativement, il renvoie « de façon confuse » à une substance, qui porte les accidents. On a donc *trois* types de substantifs : (A1) le type qui correspond à l'idée d'une *substance en tant que substance* (p. ex. « *homme* ») ; (A2) le type qui correspond à l'idée *des accidents non connotatifs* (p. ex. « *dureté* ») ; (A3) le type qui correspond à l'idée *des substances abstraites* (p. ex. « *humanité* »), alors qu'on a *deux* types d'adjectifs : (B1) le type qui correspond à l'idée d'un accident en tant qu'accident (p. ex. « *dur* ») et (B2) le type correspondant à l'idée *des substances connotatives* (p. ex. « *humain* »). On voit donc que A2 est abstraction de B1, et que B2 est égal à A1 rendu connotatif et que A3 est une abstraction de B2. Dans l'optique des auteurs de la *Grammaire*, les substantifs sont donc des mots non connotatifs, alors que les adjectifs sont toujours connotatifs (ils signifient l'accident *et* le suppôt de l'accident). Chez les mots connotatifs il y a donc une référence directe et indirecte : la référence directe est celle de la substance connotée, la référence indirecte est celle de la « signification distincte » du terme même (*ibid.*).

En réalité, cette liste se voit enrichie d'un sixième type d'occurrences qu'on peut qualifier de mixtes, tant elles semblent appartenir à la fois au nom substantif (elles peuvent se passer de toute forme de détermination) et au nom adjectif (elles expriment des accidents du substantif *homme*, absent mais fortement sous-entendu)²⁴². Il s'agit des noms de fonctions et de professions²⁴³:

Mais il y a une autre forte de noms qui passent pour substantifs, quoiqu'en effet ils soient adjectifs, puisqu'ils signifient une forme accidentelle, & qu'ils marquent aussi un sujet auquel convient cette forme : tels sont les noms de diverses professions des hommes, comme *Roi, Philosophe, Peintre, Soldat, &c.* Et ce qui fait que ces noms passent pour substantifs, & que ne pouvant avoir pour sujet que l'homme seul, au moins pour l'ordinaire, & selon la première imposition des noms, il n'a pas été nécessaire d'y joindre leur substantif, parce qu'on l'y peut sous-entendre sans aucune confusion, le rapport ne se pouvant faire à aucun autre ; & par-là ces mots ont eu dans l'usage ce qui est particulier aux substantifs, qui est de subsister seuls dans le discours.

C'est pour cette même raison qu'on dit de certains noms ou pronoms, qu'ils font pris substantivement, parce qu'ils se rapportent à un substantif si général, qu'il se sous-entend facilement et déterminément [...] (*GGR [...]*, pp. 61-62).

²⁴² On notera à ce propos la présentation un peu hésitante des auteurs (voir la citation qui suit dans le corps du texte) qui oscille entre le statut d'adjectif substantivé et celui de nom adjectivé.

²⁴³ Vallange (1721) leur réserve l'appellation de « noms appellatifs », parce qu'ils désignent exclusivement des référents humains.

On se souvient que déjà dans l'exposé général des différentes parties d'oraison de *la GGR*, les mots n'étaient pas envisagés pour eux-mêmes, mais plus volontiers du point de vue du service qui était le leur. Arnauld et Lancelot adoptent le même point de départ, dans l'analyse des Nc et des Np, dans le chapitre III, qui constitue la seconde partie de l'analyse. Ces deux types de noms remplissent en effet deux rôles bien différents, définis non pas du point de vue du type de référents qu'ils expriment, mais de celui des idées dont ils sont les expressions écrites ou orales. Ainsi peut-on lire au sujet des Np :

Nous avons deux fortes d'idées ; les unes qui ne représentent qu'une chose fingulière, comme l'idée que chaque perfonne a de fon père & de fa mère, d'un tel ami, de fon cheval, de fon chien, de foi-même, &c.

Les autres qui nous en représentent plusieurs femblables, auxquels cette idée peut également convenir, comme l'idée que j'ai de l'*homme* en général, &c.

Les hommes ont eu befoin de noms différents pour ces deux différentes fortes d'idées.

Ils ont appelé noms propres ceux qui conviennent aux idées fingulières, comme le nom de *Socrate*, qui convient à un certain philofophe appelé Socrate ; le nom de *Paris*, qui convient à la ville de Paris (pp. 63-64).

Les Nc présentent, quant à eux, des classes d'individus et se caractérisent, au contraire, de ce fait, par leur caractère pluri-référentiel :

Et ils [= les hommes] ont appelé noms généraux ou appellatifs, ceux qui fingnifient les idées communes ; comme le mot d'*homme* qui convient à tous les hommes en général ; & de même du mot de *lion, chien, cheval, &c.* (p. 64).

Arnauld et Lancelot ne se contentent pas seulement d'évoquer le critère de monoréférentialité pour opposer le Np et le Nc. Ils admettent également que le lien entre le Np et son référent résulte d'un acte de baptême qui établit une relation d'identification très forte : l'étiquette *Socrate* désigne le référent porteur. Ces deux caractéristiques accordées aux Np, une fois poussées à l'extrême, aboutissent à une série d'impasses prévisibles²⁴⁴ : si une étiquette correspond à un seul porteur, comment expliquer les cas d'homonymie, autrement dit, comment rendre compte du fait qu'un même Np puisse être attribué à plusieurs référents ? Les auteurs anticipent cette difficulté, en expliquant le phénomène, avec un embarras, néanmoins évident :

²⁴⁴ Le critère de monoréférentialité du Np, parce qu'il est présenté dans le corpus comme l'unique caractéristique de ce type d'occurrences, pose problème. C'est en effet lui qui interdit de faire précéder le Np d'un déterminant et de le mettre au pluriel (voir la deuxième partie).

Ce n'est pas qu'il n'arrive souvent que le mot propre ne convienne à plusieurs, comme *Pierre, Jean, &c.* mais ce n'est que par accident, parce que plusieurs ont pris un même nom ; & alors il faut y ajouter d'autres noms qui le déterminent, & qui le font rentrer dans la qualité de nom propre, comme le nom de *Louis* qui convient à plusieurs, est propre au Roy qui règne aujourd'hui, en disant *Louis le quatorzième (ibid.)*.

L'exemple des anthroponymes, occurrences particulières de Np qui sont susceptibles d'être attribuées à plusieurs référents, semble mal choisi.

Avant d'aborder l'analyse de Beauzée (1767), nous aimerions insister, en guise d'introduction, sur ce qui semble à première vue un paradoxe : si Port-Royal (1660) et Beauzée se proposent d'étudier les mots dans la même perspective, les deux grammaires générales s'opposent néanmoins sur le statut à accorder à l'adjectif. Rappelons en effet que Beauzée est un des seuls grammairiens du corpus avec Girard (1747) à reconnaître l'autonomie de l'adjectif par rapport au nom substantif. Les divergences avec la grammaire de Port-Royal ne s'arrêtent pas là. Beauzée ne reconnaît qu'une seule bipartition au sein des noms²⁴⁵ : celle qui oppose le Nc et le Np, considérée par le grammairien comme la seule digne d'intérêt dans le cadre d'une étude générale et raisonnée²⁴⁶. Cependant, chez Beauzée, l'appellation d'« adjectifs » regroupe un corpus bipartite qui comprend les adjectifs qualificatifs et relationnels d'un côté, et les déterminants, de l'autre²⁴⁷. Faute d'une terminologie plus appropriée, ces derniers portent le nom d'articles, corpus qui constitue chez Port-Royal, une partie d'oraison à part entière. Ainsi, si chez cet auteur, l'adjectif est bien séparé du nom, il ne constitue pas pour autant un corpus homogène.

²⁴⁵ L'article consacré au nom dans *l'Encyclopédie*, rédigé cependant par le même auteur, offre un point de vue radicalement différent.

²⁴⁶ Nous reviendrons plus longuement sur les différents arguments avancés par Beauzée dans la deuxième partie. Par ailleurs, comme nous l'avons dit précédemment, ce refus ne vaut que pour la *Grammaire générale*. En effet, dans l'article « mot » de *l'Encyclopédie*, Beauzée se ravise et admet, à la suite de Du Marsais (1769) une subdivision des noms appellatifs en noms génériques et en noms spécifiques : « Cette conclusion [au sujet de l'identité du nom et du pronom fondée sur le genre] acquiert un nouveau degré de certitude, si on fait attention à la première subdivision des noms en *appellatifs* & en *propres*, & à la sous-division des *appellatifs* en *génériques* et en *spécifiques*. L'idée déterminante dans les noms appellatifs, est celle d'une nature commune à plusieurs ; dans les noms propres, c'est l'idée d'une nature individuelle [...] » (*Encyclopédie*, article « MOT », tome II, p. 754).

²⁴⁷ Cette répartition n'est d'ailleurs pas un cas isolé : l'abbé d'Olivet (1771) et Du Marsais (1769) optent pour la même analyse. Nous reviendrons plus longuement sur la question dans la troisième partie.

Le choix de répartition de Beauzée nous oblige à une analyse partielle du corpus de cet auteur : dans les pages suivantes ne sera étudié que le développement consacré au premier type d'adjectifs. Les seconds, clairement identifiés comme une sous-catégorie particulière, seront repris dans notre troisième partie.

3-1-2- La description du nom et de l'adjectif physique dans la GG de Beauzée (1767)

Parmi les noms, présentés comme « des mots qui expriment déterminément les êtres, en les désignant par l'idée de leur nature » (p. 235), Beauzée n'admet aucune subdivision au sein du Np (p. 236) et du nom appellatif, qui « désignent les êtres par l'idée générale d'une nature commune à plusieurs » (p. 235). L'argumentation en faveur d'une telle rigidité, qui s'accompagne d'une réaffirmation des objectifs de la grammaire générale et d'une critique de deux auteurs contemporains²⁴⁸, sera plus volontiers développée dans notre deuxième partie. Les noms appellatifs sont décomposés en plusieurs faisceaux de traits sémantiques dont la totalité aboutit à « l'idée totale » exprimée par le référent. C'est ce que Beauzée appelle la « compréhension de l'idée » (p. 236) :

[...] Il faut entendre la totalité des idées partielles qui constituent l'idée totale de la nature commune exprimée par les Noms. Par exemple, l'idée totale de la nature commune exprimée par le Nom appellatif *homme*, comprend les idées partielles de corps vivant & d'âme raisonnable : celles-ci en renferment d'autres qui leur sont subordonnées ; par exemple, l'idée d'*âme raisonnable* suppose les idées de *substance*, d'*unité*, d'*intelligence*, de *volonté*, &c. La totalité de ces idées partielles, parallèles ou subordonnées les unes aux autres, est la compréhension de l'idée de la nature commune exprimée par le Nom appellatif *homme* (p. 236).

Outre « la compréhension de l'idée », Beauzée attribue au nom une seconde propriété définitoire, qui concerne son extensité, appelé « l'étendue de la signification » et définie comme « la quantité des individus auxquels on applique actuellement l'idée de nature commune énoncée par les noms » (pp. 236-237). La « latitude » du nom (*ibid.*), autrement dit, la quantité d'individus auxquels il est susceptible de référer, dépend essentiellement du déterminant qui le précède²⁴⁹ :

²⁴⁸ Rappelons qu'il s'agit de Girard (1747) et de Du Marsais (1769).

²⁴⁹ Voir à ce sujet l'exposé de l'article chez Beauzée dans la deuxième partie.

Le Nom appellatif *homme*, par exemple, ne montre, pour ainsi dire, que la compréhension de l'idée générale dont il est le signe, quand on dit *agir en homme* ; cela signifie *agir conformément à la nature humaine*, & il n'est absolument question d'aucun individu ; l'abstraction est générale, & le Nom homme est ici sans étendue. C'est tout autre chose, si l'on dit *l'avis d'un homme, la mort de cet homme, la vigilance de mon homme, le témoignage de trois hommes, une garde de plusieurs hommes, le caprice des hommes*, &c. Dans les trois premiers exemples, le Nom appellatif *homme* est appliqué à un seul individu, diversement désigné par les mots *un, cet, mon* ; dans le quatrième, le Nom est appliqué à trois individus, sans autre détermination que la précision numérique ; dans le cinquième, il est appliqué à un nombre vague d'individus ; et dans le sixième, à la totalité des individus auxquels peut convenir l'idée générale du Nom appellatif *homme*. Ainsi la signification du même Nom appellatif peut en effet recevoir différents degrés d'étendue, selon la différence des moyens qui la déterminent (pp. 237-238).

En revenant aux Np à partir de la p. 240, le grammairien relève quelques propriétés remarquables de ce type d'occurrences. Parmi ces dernières, nous nous proposons d'en sélectionner trois. Notre choix n'a rien d'arbitraire : on notera qu'à certains égards les réflexions de Beauzée contiennent plus de trois siècles plus tôt, les questionnements sur le Np tels qu'ils apparaissent sous la plume des linguistes qui ont fait de ce sujet leur spécialité²⁵⁰ :

- On dénombre plus de Nc que de Np²⁵¹, parce qu'attribuer un Np à chaque individu, outre le fait d'être inutile, conduirait à une saturation du lexique et de la mémoire du locuteur²⁵².

²⁵⁰ Voilà qui confirme amplement l'idée assez répandue que le Np serait « bien un parent pauvre de la linguistique » (J. Molino, 1982, p. 5). Les questionnements sur les Np ne sont donc pas nouveaux. Il est donc curieux qu'il ait fallu attendre une période relativement récente pour aborder pleinement les différents questionnements qui y sont liés.

²⁵¹ Du moins, si on se fonde exclusivement sur le dictionnaire, car en dehors de ce cadre, le point de vue est en soi discutable : les Np peuvent être créés à l'infini. Ils s'opposent en cela aux Nc pour lesquels les néologismes sont plus contraints. Toutes les occurrences, y compris celles qui n'avaient pas vocation à l'être, peuvent devenir un Np, à la faveur des circonstances, du contexte d'utilisation et des choix des locuteurs. Libre à moi d'appeler mon chien *Cortex* ou *Néanmoins*, de choisir pour nom de scène *Aiguille*, ou de peindre un tableau intitulé *Adverbes*. Beauzée, à la suite des auteurs de Port-Royal (1660), l'admet lui-même, en affirmant que beaucoup de Np (plus particulièrement les anthroponymes et les toponymes) sont originellement des Nc : « Cette préférence, due aux Noms appellatifs sur les Noms propres, se fait remarquer jusque dans l'étymologie de ceux-ci. Dans toutes les langues ce n'est qu'en vertu d'un usage postérieur que les Noms propres acquièrent une signification individuelle ; & l'on peut regarder comme un principe général qu'ils descendent tous de quelque racine qui a un sens général & appellatif » (p. 243).

²⁵² Le fait est qu'on peut attribuer un Np à n'importe quel individu. La véritable question n'est donc pas celle de la saturation de la mémoire (si je ne sais pas que le chat de Nathalie s'appelle *Tablette*, libre à moi d'utiliser le Nc en le particularisant et de dire simplement : *le chat*). La véritable interrogation porte sur l'utilité, pour le locuteur, de particulariser chaque individu de la sorte (est-il nécessaire d'attribuer un Np à toutes les vaches qui broutent dans le pré ? Non, du point de vue d'un promeneur qui passe par là par hasard ; oui, du point de vue,

- La crainte de la saturation conduit nécessairement à une sélection des individus auxquels on accorde un Np, dans la totalité de la classe dénotée par le Nc. Les élus sont ceux qui méritent de par leurs caractéristiques propres, de par les besoins du locuteur, d'être distingués. L'attribution d'un Np, loin d'être arbitraire, répond nécessairement à une nécessité sociale (pour les référents humains), intellectuelle (pour tout ce qui est du domaine du savoir culturel) ou pratique (vie quotidienne, vie professionnelle) :

Ji la distinction précise des individus est indifférente, on se contente de les désigner par le Nom appellatif : ainsi chaque grain de *fable* est un grain de *fable*, chaque *perdrix* est une *perdrix*, chaque *étoile* est une *étoile* [...] (p. 241).

- L'usage d'un Np exige au préalable deux choses : premièrement, la connaissance par le locuteur du lien qui unit l'étiquette à son référent ; deuxièmement, une connivence entre le locuteur et l'interlocuteur, qui repose sur la reconnaissance tacite de cette relation d'attribution :

L'usage des Noms propres suppose déjà une connaissance des individus, finon détaillée & approfondie, du moins très précise, très positive, & à la portée de ceux qui parlent & de ceux à qui l'on parle (*ibid.*).

Au sujet du traitement de l'adjectif chez l'auteur de la *GG*, précisons, en guise de préambule, que l'analyse présente une caractéristique assez originale dans le corpus. Si, comme celles de ses prédécesseurs, l'étude de Beauzée se concentre essentiellement sur l'adjectif en tant qu'épithète, l'occurrence est également envisagée, de manière explicite, dans une autre position syntaxique :

Que je dise, par exemple, *une VRAIE définition est le germe de toutes les connaissances possibles sur l'objet défini ; ce discours est VRAI* : l'Adjectif *vrai* demeure Adjectif, parce qu'il énonce une idée qui, dans ces exemples, doit être ajoutée à celle de ce qu'on y appelle *discours & définition*, laquelle n'est que partielle dans la nature totale que l'on y exprime, & que cette idée ajoutée demeure applicable à toute autre chose selon l'occurrence, à une nouvelle, à un récit, à un système, &c (pp. 295-296).

de leur propriétaire, qui a besoin de les recenser et de les distinguer les unes des autres) et de l'utilité de recenser ces Np (il n'est pas vraiment nécessaire que le nom du chat de Nathalie ait une entrée dans le dictionnaire des Np). Beauzée en a bien conscience, lorsqu'il dit : « Mais chaque société particulière comprise dans la nationale a ses intérêts plus marqués et plus détaillés. La connaissance des individus d'une certaine espèce y est-elle plus nécessaire ? Ils ont leurs Noms propres dans le langage de cette société particulière. Montez à l'Observatoire : chaque étoile n'y est plus simplement une étoile ; c'est l'étoile [...] du Capricorne [...] » (p. 242).

Peut-on dire pour autant que Beauzée choisit d'élargir son domaine d'analyse, en refusant de la circonscrire à l'adjectif prototypique²⁵³ ? Une telle interprétation conduit inmanquablement à un contresens. En effet, le grammairien ne s'attarde pas sur la question, qui n'est d'ailleurs pas évoquée pour elle-même, mais comme un élément de sa réfutation de la thèse de l'adjectif substantivé, telle que l'envisage par exemple Du Marsais (1769)²⁵⁴.

Pareillement, contrairement à ce que l'on observe chez l'auteur des *Vrais principes* (1747)²⁵⁵, la particularité sémantico-syntaxique de l'occurrence n'est pas la seule responsable de son indépendance. Beauzée décide de le séparer du nom parce qu'il répond selon lui aux critères qui fondent une classe de mot autonome : il possède un caractère universel et sa définition et son emploi ne se confondent pas avec ceux des autres classes de mots attestées. De ce fait, il mérite de figurer comme un des huit « nœuds » (pour reprendre S. Auroux, 1993, p. 190) du « Système figuré des espèces [...] », présent dans l'article « MOT » de *l'Encyclopédie* et dans la *GG* :

La théorie des classes de mots [...] suppose une énumération finie d'entités dont des exemplaires sont présents dans toutes les langues. [...] L'encyclopédiste identifie sa théorie à sa classification, tant et si bien qu'il n'admet que l'équivalence forte comme base de discussion, et refuse les théories qui n'ont pas les mêmes nœuds de classement. L'adjectif, par exemple, est chez Dumarsais, une sous-catégorie du nom ; son successeur lui reproche d'avoir confondu deux classes de mots [...]. Il faut en conclure qu'une classe de mots est un genre, ou encore un nœud de la classification. Tous les nœuds ne sont pas des parties d'oraison. Cela vaut pour les nœuds qui ne correspondent pas à des catégories présentes dans toutes les langues²⁵⁶, mais aussi pour des nœuds très élevés dans la hiérarchie²⁵⁷. [...] Pour [Beauzée], les classes de mots sont : i) universelles, ii) nécessaires, d'où il résulte que iii) leur définition doit être indépendante des langues particulières. (S. Auroux, *op. cit.*, pp. 190-191).

Par ailleurs, ce qui a été dit au sujet des oppositions entre la grammaire de Port-Royal (1660) et celle de Beauzée, quant au traitement de l'adjectif, ne doit pas faire oublier une considération importante. Beauzée, même s'il adopte une analyse très différente, doit néanmoins beaucoup, dans la théorie qu'il propose, aux auteurs de la *GGR* et à Buffier (1709).

²⁵³ À savoir : l'adjectif épithète, seule position syntaxique véritablement envisagée dans le corpus.

²⁵⁴ Nous évoquerons la remise en question de Beauzée à la suite de l'exposé de Du Marsais (1769) sur la question, puisque les deux analyses ne peuvent se lire que conjointement.

²⁵⁵ Voir plus loin la définition syntaxique du nom.

²⁵⁶ C'est par exemple le cas de l'article.

²⁵⁷ C'est par exemple le cas des « nœuds » « déclinables » / « indéclinables ».

Nous exposerons trois points susceptibles de le démontrer. Rappelons premièrement, que Beauzée insiste, à la suite d'Arnauld et de Lancelot, sur le caractère accidentel de la qualité exprimée par l'adjectif. Voilà qui justifie, selon lui, la séparation entre le nom appellatif et l'adjectif : tandis que le premier permet d'appréhender une classe d'individus aux propriétés communes, le second exprime une caractéristique non inhérente au référent du premier :

On prend d'abord un nom appellatif, afin de fixer l'attention de l'esprit sur l'idée de la nature commune à laquelle on veut rapporter l'être dont on doit parler ; on ajoute ensuite à ce nom appellatif un mot qui désigne un être quelconque par une idée précise, à la vérité, mais générale, accidentelle, & applicable à plusieurs natures. Par exemple, au lieu de dire simplement *homme*, on dit *homme pieux*, *homme impie*, *homme savant*, *homme ignorant* [...] (pp. 289-290).

Les adjectifs sont donc des mots qui expriment des êtres indéterminés, en les désignant par une idée précise, mais accidentelle à la nature commune déterminément énoncée par les noms appellatifs auxquels on les joint (p. 291).

Par ailleurs, même si le mot « connotation » n'apparaît pas chez Beauzée, l'adjectif est explicitement présenté comme dérivé à la fois morphologiquement et sémantiquement du nom. Ainsi, on peut lire au sujet des exemples cités précédemment :

Les mots *pieux*, *impie*, *savant*, *ignorant*, désignent des êtres quelconques par les idées précises de *pitié*, d'*impiété*, de *savoir*, d'*ignorance*, mais qui sont accidentelles à la nature d'homme & également applicables à toute autre nature [...] (p. 290).

Enfin, les adjectifs sont présentés comme des modificatifs du nom. Une précision s'impose, cependant : ce mot ne s'entend pas exclusivement sur le plan syntaxique comme chez Buffier (1709), mais prend, au contraire, une acception également sémantique. Rappelons à ce propos, que l'adjectif ajoute au sémantisme du nom une caractéristique attribuée au référent mais qui ne participe en rien de son essence. C'est en cela qu'il modifie sa signification :

C'est sur ce mécanisme métaphyrique qu'est fondée la nécessité des Adjectifs, espèce de mots ainsi nommés d'*adjectum*, d'un d'*addicere* (*ajouter*) ; en sorte qu'*adjectivus* (adjectif) signifie proprement *qui sert à ajouter*. C'est caractériser très bien la distinction de cette espèce de mots puisqu'ils servent en effet à **modifier**²⁵⁸ les noms appellatifs, en ajoutant à l'idée de la nature commune qu'ils énoncent quelque autre idée accidentelle (pp. 290-291).

C'est la nature de cette « modification » qui autorise Beauzée à distinguer les adjectifs physiques des articles :

Mais ces Adjectifs [= les adjectifs physiques], n'exprimant les êtres que d'une manière indéterminée, n'ont un sens décidé qu'autant qu'ils sont effectivement appliqués à quelque nom appellatif, qu'ils supposent essentiellement. Or il n'y a que deux choses qui puissent être modifiées dans la signification des noms appellatifs, à savoir la compréhension et l'étendue [...] (p. 291).

C'est une fois de plus sur son caractère facultatif et dérivé (d'un point de vue sémantique) que se fonde la définition de l'adjectif physique. Associé au Nc dont il dépend, il forme avec lui un ensemble solidaire et cohérent, qui exprime de ce fait « une idée totale » :

Les Adjectifs physiques sont ceux qui ajoutent à la compréhension du nom appellatif, une idée accessoire qui devient partielle dans l'ensemble. Tels sont les Adjectifs *pieux*, *rond*, *semblable* : car quand on dit par exemple, *homme pieux*, *vase rond*, *figures semblables*, on énonce des idées totales qui renferment dans leur compréhension plus d'attributs partiels²⁵⁹ que n'en comprennent les simples idées énoncées par les noms appellatifs *homme*, *vase*, *figures* ; la compréhension du premier exemple, outre tous les attributs qui constituent la compréhension du nom *homme*, renferme encore l'attribut partiel de piété désigné par l'adjectif *pieux* ; dans le second exemple, outre les attributs propres à la compréhension du nom *vase*, la totalité renferme encore l'attribut partiel de rondeur exprimé par l'adjectif *rond* ; enfin dans le troisième exemple, outre les idées partielles qui constituent la compréhension du nom *figures*, la compréhension totale renferme encore l'idée partielle de similitude ajoutée au tout par l'adjectif *semblables*.

Je donne à ces Adjectifs le nom de physiques [...] ; parce qu'ils expriment une idée partielle de la nature totale énoncée par l'ensemble de l'Adjectif avec le nom appellatif (pp. 292-293).

Nous avons remis à plus tard l'analyse de la critique par Beauzée de la thèse de la substantivation des adjectifs, proposée par Du Marsais (1769). Étudions à présent la remise en question de la théorie inverse, soutenue, entre autres, par les auteurs de Port-Royal (1660). On se souvient qu'Arnauld et Lancelot (tout comme Vallance, 1721) réservent un statut particulier aux noms

²⁵⁸ Ce mot est mis en gras par nos soins.

²⁵⁹ L'évocation d'un vase rond, pour reprendre l'exemple du grammairien, suppose à lui seul, l'existence de vases qui ne sont pas ronds, et donc par extension, celle de vases carrés, rectangulaires ou encore oblongues, etc.

substantifs, qui employés sans déterminant, désignent des professions. Pour rappel, ces occurrences, parce qu'elles expriment des activités humaines, sous-entendent dans cet emploi particulier le nom *homme*. Cette éliision suffit à en faire des noms adjectifs. Nous avons noté à ce propos l'ambiguïté des auteurs, introduite par les deux lectures possibles : soit ces occurrences sont de véritables noms adjectifs pris à tort pour des noms substantifs, soit il s'agit de noms substantifs, catégorisés en adjectifs, lorsque l'environnement syntaxique le permet.

Cette hésitation, reprise entre autres par Du Marsais (1769) n'échappe pas à Beauzée qui propose trois contre arguments successifs.

Le premier fait appel à la rigidité du carcan imposé par la répartition des mots : une occurrence ne saurait changer de partie d'oraison en fonction de sa position dans l'énoncé.

L'opinion²⁶⁰ sur la nature de quelques noms appellatifs, est donc fautive & sans fondement. M. Du Marsais la défend néanmoins en l'envisageant sous un autre aspect. « Ces mots *roi, reine, père, mère*, sont, dit-il, substantifs ou adjectifs, selon l'usage qu'on en fait. Quand ils sont sujets de la proposition, ils sont pris substantivement ; quand ils sont attributs de la proposition, ils sont pris adjectivement²⁶¹ ».

Il me semble que c'est chercher la nature des Adjectifs dans une idée qui leur est totalement étrangère. La nature de chaque mot est indépendante de l'usage que l'on en fait dans l'ensemble d'une proposition ; ce qui est une fois nom est toujours nom, ce qui est une fois Adjectif est toujours Adjectif, de quelque fonction qu'il puisse être chargé dans la proposition : si le même mot matériellement pris, se trouve placé dans deux espèces, c'est qu'indépendamment de l'ensemble l'usage y a attaché des significations spécifiques différentes, soit par une raison d'analogie, soit par le secours de quelque abstraction, ou enfin à cause des différentes origines du même mot matériel (pp. 302-303).

Ce parti-pris n'a finalement rien d'étonnant sous la plume d'un auteur tel que Beauzée, qui envisage les occurrences en fonction de leur utilité dans la langue. La répartition en éléments d'oraison, classes de mots figées, est perçue comme un moyen efficace de cerner le rôle occupé par chacun. Dans une telle perspective, admettre qu'une occurrence est susceptible de mutation, c'est mettre à mal l'ensemble du système²⁶². En conséquence, l'adjectif (physique),

²⁶⁰ Il s'agit de la thèse défendue par Port-Royal (1660).

²⁶¹ Citation tirée des *Tropes* [...] de Du Marsais (1730) (source de Beauzée)

²⁶² L'emploi du mot *système* n'est pas anodin : les différentes présentations des éléments d'oraison (aussi bien dans leur globalité que dans leur constitution) laissent clairement comprendre que Beauzée envisage le langage comme une structure complexe et organisée. L'exposé sur les articles (dans notre troisième partie) nous donnera l'occasion d'y revenir.

parce qu'il est présenté comme un mot qui ajoute au Nc une signification à la fois partielle et accidentelle, ne saurait devenir un nom appellatif, qui se définit au contraire comme le représentant d'une idée générale et un support sémantique, syntaxique et morphologique. Cependant, Beauzée lui-même ne peut nier l'existence flagrante de transferts de catégories. Les explications fournies - celles de l'effet stylistique et de la polysémie (si une occurrence est susceptible d'un emploi nominal et d'un emploi adjectival, c'est parce qu'il y aurait, en réalité deux occurrences similaires, mais susceptibles chacune d'un emploi différent) - masquent difficilement l'embarras de l'auteur.

Le second contre-argument proposé par Beauzée se veut plus général, et de ce fait, plus difficile à remettre en cause. Si le transfert entre les noms appellatifs (puisqu'il va de soi, même que les occurrences dans leur usage le plus courant, appartiennent à cette catégorie) et les adjectifs était possible, pourquoi ne concernerait-il que les noms de profession ? En effet, ce ne sont pas les seuls noms qui, de par leur sémantisme, sont susceptibles d'en sous-entendre d'autres :

Il y a, dit Lancelot, une autre forte de noms qui passent pour substantifs, quoiqu'en effet ils soient Adjectifs, puisqu'ils signifient une forme accidentelle [...]: tels sont les mots de diverses professions des hommes, comme *Roi, Philosophe, Peintre, Soldat, &c.* [...].

Si la remarque du savant Lancelot étoit vraie, elle n'iroit pas moins qu'à faire passer de la classe des noms dans celle des Adjectifs, tous les noms appellatifs. Ils signifient tous une forme accidentelle au genre supérieur, & marquent tous un sujet auquel convient cette forme. Il en est, par exemple du nom *homme* à l'égard d'*animal*, du nom *animal* à l'égard de *substance*, &c. comme des mots *Roi, Peintre, Philosophe, Soldat* à l'égard du nom propre *homme* [...]. De même que les mots *Roi, Peintre, Philosophe, Soldat* marquent confusément un *homme* comme sujet des formes qu'ils énoncent clairement ; de même aussi le nom *homme* marque confusément un *animal* comme sujet de la forme spécifique qu'il exprime clairement ; & le nom *animal* marque confusément une *substance* comme sujet de la forme clairement énoncée par la signification propre.

Or il est évident qu'il n'y a point de noms appellatifs, dont on ne puisse raisonner comme on vient de faire des noms *homme, animal, substance* ; & par conséquent il n'y en a point qu'on ne fit passer dans la classe des Adjectifs : ce qui ferait contre l'usage de toutes les langues connues, & conséquemment contre les vrais principes de la Grammaire générale (pp. 299-301).

Le troisième argument de Beauzée, de loin le plus convaincant, selon nous, excède le cadre du substantif dépourvu de déterminant. S'appuyant toujours sur les noms de professions, Il se fonde sur les règles morphosyntaxiques

régissant la relation appellatif / adjectif : l'adjectif, n'étant régi que par un nom, ne peut recevoir son genre et son nombre d'un autre adjectif :

D'ailleurs quand je dis, par exemple, *Louis XV est un roi juste* ; ces mots *un roi juste*, selon M. Du Marsais, font l'attribut, & conséquemment le mot *roi* est Adjectif. Or les Adjectifs *un*²⁶³ & *juste* s'accordent en nombre & en genre avec le mot *roi* ; il faut donc dire que les Adjectifs font en concordance avec d'autres Adjectifs : principe inouï en Grammaire, & qui apparemment n'y fera pas fortune (p. 303).

3-1-3- La description des noms et des adjectifs dans les *Principes [...]* de Du Marsais (1769, vol. 2)

Ce développement sera l'occasion pour nous de revenir sur la critique de Beauzée, au sujet de la substantivation des Nc, qui vise nommément l'auteur des *Principes*.

Du Marsais présente les Np comme des occurrences qui désignent « un être particulier, du moins dans la sphère où cet être se trouve » (p. 459). Cette définition est fort remarquable car elle évite à son auteur de tomber dans une difficulté à laquelle n'échappent pas beaucoup de ses contemporains. En insistant sur le caractère monoréférentiel du Np au sein même de leurs définitions, les grammairiens se heurtent au cas de l'homophonie, qui justifie l'attribution d'une même étiquette à plusieurs référents. On se souvient, à ce propos de l'explication de Port-Royal (1660), évoquée plus haut. Ainsi, plusieurs référents peuvent aisément porter le même Np, pourvu que les locuteurs soient d'accord pour les associer à des référents différents²⁶⁴ : « Ainsi *Louis, Marie*, font des noms propres, qui, dans les lieux où on en connoît la destination, ne désignent que telle ou telle personne & non une sorte ou espèce de personnes » (Du Marsais, *ibid.*).

Les Nc sont répartis en noms d'espèces et en noms de genre, mais les définitions proposées laissent clairement envisager les seconds²⁶⁵ comme une

²⁶³ Beauzée justifie par là même le statut d'adjectif de l'occurrence *un*. En effet, comme les adjectifs physiques, il accompagne le nom et prend de lui ses marques de genre et de nombre.

²⁶⁴ Par exemple, je peux connaître une *Marie* (au travail, dans la sphère professionnelle) ; une *Marie* (mon amie, dans la sphère sociale) ; une *Marie* (ma sœur, dans la sphère familiale)

²⁶⁵ Le mot *genre* n'a pas ici le sens qu'on lui accorde généralement dans le corpus. Les noms de genre, parce qu'ils désignent une pluralité d'espèces, sont définis comme « une troisième sorte de noms » se présentant comme des « noms plus généraux, plus étendus encore que les simples noms d'espèce. Ce sont ceux qui sont communs à chaque individu de toutes les espèces subordonnées à ce genre. Par exemple, *animal*, se dit du chien, du cheval, du lion, du cerf, &

subdivision des premiers. Les noms d'espèces sont ainsi explicitement présentés comme des occurrences désignant une classe de référents aux propriétés similaires :

[...] Des noms qui conviennent à tous les individus²⁶⁶ qui ont entr'eux certaines qualités communes. Ainsi, *chien* est un nom d'espèce, parce que ce nom convient à tous les chiens particuliers, dont chacun est un individu, semblable en certains points essentiels à tous les autres individus, qui, à cause de cette ressemblance, sont dits être de cette même espèce & ont entre entr'eux un nom commun, *chien* (pp. 459-460).

Outre la différence de référents, le nom d'espèce et le Np se distinguent par l'incapacité du premier à appréhender un référent suffisamment important pour bénéficier d'une étiquette individuelle. L'utilité du Np consiste à particulariser de manière précise un référent, considéré comme susceptible, en vertu de propriétés intrinsèques, d'être distingué de l'ensemble des individus qui constituent l'espèce. Pour parler plus clairement, le Np apparaît dans des contextes où le Nc ne serait pas suffisant, en raison de l'ambiguïté qu'il introduirait dans le discours. Le Np répond donc avant tout à un besoin d'économie et de précision :

Par exemple, si l'astre qui nous éclaire n'avait pas son nom propre, *soleil*²⁶⁷, & que nous eussions à en parler, nous prendrions d'abord le nom d'espèce, *astre*, ensuite nous nous servirions du prépositif²⁶⁸ qui conviendrait pour faire connaître que nous ne voulons parler que d'un individu de l'espèce d'astre : ainsi nous dirions *cet astre* ou *l'astre* ; après quoi nous aurions recours aux mots qui nous paraîtraient les plus propres à déterminer singulièrement cet individu d'astre, nous dirions donc *Cet astre qui nous éclaire, l'astre père du jour, l'âme de la nature*, &c. (pp. 463-464).

de tous les individus particuliers qui vivent, qui peuvent se transporter par eux-mêmes d'un lieu à un autre, qui ont des organes » (Du Marsais, p. 460).

²⁶⁶ Définis eux-mêmes comme des « *objets particuliers* » (*ibid.*)

²⁶⁷ L'exemple choisi renvoie à la question intéressante de la délimitation du corpus des Np, pas seulement du reste au XVII^e siècle, mais également, de nos jours. L'occurrence *soleil* introduit en effet une ambiguïté sur laquelle, nous ne pouvons nous étendre dans la présente analyse, mais qui mériterait à elle seule un développement. Dans son sens le plus courant, elle se présente en effet comme monoréférentielle, ce qui semble justifier son appartenance au Np. Cette intuition est par ailleurs renforcée par la présence de la majuscule (*Le Soleil illumine le ciel*). Cependant, chose étonnante, c'est dans la partie des Nc qu'elle est recensée dans les dictionnaires. Comment justifier ce contraste entre intuition et classification du lexique ? De même, comment allier le critère de la monoréférentialité, traditionnellement définitoire du Np (sauf cas particuliers de multiplicité du référent ou d'emplois métonymiques ou métaphoriques) avec le statut de Nc ?

²⁶⁸ Entendons par là, « déterminants » (voir le traitement des articles chez Du Marsais (1769) dans la troisième partie).

En ce qui concerne l'adjectif, Du Marsais propose deux définitions, l'une syntaxique, l'autre sémantique. En vertu de la première, l'occurrence est présentée comme venant « du latin *adjectus*, *ajouté*, parce qu'en effet le nom adjectif est ajouté au nom substantif, qui est exprimé ou sous-entendu » (p. 649).

Cette évocation de l'ellipse possible du nom lui permet d'introduire l'adjectif substantivé, occurrence mixte introduite, comme le nom substantif, par un article :

Que si nous difons, *Le beau vous touche ; Le vrai doit être l'objet de nos recherches ; Le bon est préférable au beau, & etc.* Il est évident que nous ne considérons même alors ces qualités, qu'en tant qu'elles sont attachées à quelque substance ou support : *le beau*, c'est-à-dire, ce qui est beau, *le vrai*, c'est-à-dire, ce qui est vrai & etc. En ces exemples, *le beau*, *le vrai* ne sont pas de purs adjectifs : ce sont des adjectifs pris substantivement, qui désignent un support quelconque, en tant qu'il est ou beau, ou vrai, ou bon, & etc. Ces mots sont donc alors en même temps adjectifs et substantifs. Ils sont substantifs, puisqu'ils désignent un support, *le ...* . Ils sont adjectifs puisqu'ils désignent ce support, en tant qu'il est tel (*ibid.*).

Nous avons déjà introduit, lors de l'analyse précédente, la remise en cause par Beauzée (1767) de l'adjectif substantivé. Son étude avait été volontairement retardée pour la mettre en relation avec celle de Du Marsais dont elle est la cible principale. Avant de l'exposer, rappelons, en quelques lignes, le principe morphosyntaxique sur lequel elle repose. Les mots, qui en fonction de leurs services et de leurs caractéristiques morphologiques²⁶⁹ ont été classés dans les différents carcans qui composent l'oraison, ne sauraient en changer, sous prétexte que dans un énoncé, ils prennent une fonction qui n'est généralement pas la leur²⁷⁰. Si l'hypothèse d'un transfert (comme dans les exemples de Du Marsais où, manifestement les occurrences *beau* et *vrai* ne sauraient être des adjectifs), se pose, c'est nécessairement qu'on a affaire à un cas d'homonymie. Dans *le beau*, *le vrai*, ces deux mots sont des noms à part entière, qui ne doivent pas être confondus avec leur double adjectival :

²⁶⁹ Pour rappel, nous avons vu dans notre première sous-partie consacrée aux exposés des parties d'oraison, que si Beauzée (1767) n'était pas un grammairien « morphologique », les variations des mots, loin d'être considérées comme arbitraires, permettraient, au contraire, de regrouper certaines occurrences : les mots variables expriment des êtres déterminés : les mots invariables, des êtres indéterminés.

²⁷⁰ Voilà qui justifie le commentaire de Fromant (1756), qui au sujet de la position de l'auteur de la *GG* déclare : « Ce qui est une fois nom est toujours nom, dit M. Beauzée, & ce qui est une fois adjectif est toujours adjectif, quelque usage que l'on en fasse d'ailleurs » (p. 165).

Mais dans le premier exemple de M. Du Marsais, *le VRAI persuade*, le mot *vrai* est un véritable nom, parce qu'il exprime déterminément une espèce d'être, qu'il désigne par l'idée de sa nature : la nature de l'espèce d'être à laquelle on attribue de *persuader*, c'est la *vérité* ; mais il n'est pas plus raisonnable de substituer dans cette phrase *la vérité* à *vrai* ; que de substituer *l'humanité* à *l'homme* dans celle-ci : *l'homme est sociable*, quoique la nature de l'être auquel on attribue d'être sociable, soit *l'humanité*²⁷¹. C'est qu'il y a entre *le vrai* et *la vérité* la même différence qu'entre *l'homme* et *l'humanité* : les deux mots *vérité* et *humanité* expriment d'une manière abstraite la nature des deux espèces d'êtres énoncées par les noms concrets²⁷² *vrai & homme* ; le *vrai* est le support de la *vérité*, & *l'homme* est le support de *l'humanité* (Beauzée, *GG*, p. 296).

Le parallèle entre *vrai* et *homme*, s'il permet de rendre le propos de grammairien plus explicite, n'est pas sans difficulté. Des différences sémantiques, liées à la nature même des occurrences, existent. *Humanité*, dans le sens où Beauzée l'emploie, est un nom collectif. En tant que tel, il établit un rapport d'inclusion unilatéral (*homme* ne sature pas sémantiquement l'occurrence *humanité*, mais *humanité* suppose nécessairement *homme*). Le remplacement du mot *homme* par le mot *humanité* dans l'exemple précédent et le glissement sémantique qui en découle, le font bien sentir. Reprenons, pour le démontrer, l'exemple proposé par Beauzée, à la p. 296 :

(1)- *L'homme est social*. [= les individus appartenant à la classe *homme* sont, dans leur grande majorité, sociaux, mais il existe des exceptions.]

La remise en cause du caractère social de plusieurs hommes ne remet nullement en cause cette affirmation. À vrai dire, l'existence d'un seul homme suffit à attester cette thèse.

(2)- *L'humanité est sociale* = l'ensemble des individus qui composent l'humanité (autrement tous les hommes, sans exception) est social. Le fait d'appartenir à l'humanité suppose d'être social.

Il suffit alors qu'on démontre le caractère asocial d'un seul homme, pour que l'affirmation ne soit plus valable, puisque cet individu, bien que pourvu de cette propriété, n'en reste pas moins membre, de par sa nature, de l'humanité.

²⁷¹ L'impossibilité de la substitution ne s'entend pas en terme grammatical, mais plutôt en terme sémantique.

²⁷² Ce mot n'a pas le sens de subdivisions qu'on lui prête couramment : *vrai* (considéré comme un nom, ici) et *homme* sont des noms concrets, parce qu'ils désignent immédiatement un individu, contrairement aux noms dont ils sont dérivés, *vérité* et *humanité*, qui nécessitent au préalable une « extraction » sémantique : le *vrai*, c'est ce qui découle de la *vérité* ; de même que *l'homme* est ce qui découle de *l'humanité*.

Il n'existe pas, à notre sens, une différence sémantique aussi forte entre *le vrai* et *la vérité* : pour preuve, contrairement à ce qu'avance Beauzée, les deux occurrences sont substituables dans un grand nombre d'énoncés²⁷³. En réalité, la distinction entre les deux occurrences, pour peu qu'elle soit perçue, est davantage de l'ordre de la nuance.

La remise en cause par Beauzée (1767) ne s'arrête pas là : il réfute également la thèse de l'adjectif substantivé pour toutes les occurrences qui désignent un référent humain, au profit de celle du Nc effacé, sous-entendu :

En général, ce n'est jamais quand il s'agit d'êtres animés, que l'on peut dire qu'un Adjectif est pris substantivement ; & la preuve en est, que ces adjectifs suivent toujours le genre & le nombre des noms dont ils paraissent tenir la place, & en rappellent ainsi le souvenir. Ainsi en français, l'Adjectif n'est donc pas pris alors, comme on dit substantivement. Ainsi dans cette phrase ; *le Tout-puissant vengera les faibles*, les deux adjectifs *tout-puissant* & *faibles* demeurent purs & véritable adjectifs, parce que l'on sous-entend nécessairement avec l'un le nom *Dieu*, & avec l'autre le nom *hommes*, que l'on a dans l'esprit, comme si l'on disait, *le Dieu tout puissant vengera les hommes faibles* (Beauzée, GG, pp. 294-295).

Beauzée (1767) reprend alors certains exemples de Régnier-Desmarais (1706): « [...] *L'éternel, le Tout-puissant font le (Dieu) éternel, le (Dieu) tout puissant ; le sage, les savants, les élus, pour l'(homme) sage, les (hommes) savants, les (hommes) élus [...]* » (p. 297).

Le grammairien remarque par ailleurs une caractéristique qui met en péril sa propre interprétation : ces occurrences peuvent être enrichies par un adjectif. Or, sachant pertinemment qu'un adjectif ne peut en qualifier un autre, il décrète, au sein d'une argumentation visiblement embarrassée, que ces occurrences sont assimilables à des adverbes :

J'avoue qu'en pareil cas l'Adjectif est quelque fois accompagné d'un autre adjectif, qui paroît le modifier comme il modifieroit un nom appellatif. C'est une imitation de la syntaxe des noms, dont l'adjectif modifié paroît tenir la place : au fond l'Adjectif modificatif ne fait sur l'autre que l'office d'adverbe ; *un véritable sage, une fausse dévote, c'est un (homme) véritablement sage, une (femme) faussement dévote* (Beauzée, p. 297).

La tentative pour contrecarrer un des écueils manifestes de sa théorie est habile, mais elle confronte, dans le même temps, Beauzée (1767) à sa propre contradiction. Si un adjectif ne saurait devenir un nom, en raison du caractère stable des différents éléments d'oraison, comment se fait-il qu'une occurrence,

²⁷³ Par exemple : *dire le vrai / dire la vérité ; être dans le vrai / être dans la vérité ; rechercher le vrai / rechercher la vérité, savoir le vrai/savoir la vérité, etc.*

originellement adjectif, puisse devenir adverbe ? Pareillement, Beauzée décrit lui-même, dans son étude des différents éléments d'oraison, l'adverbe comme un mot invariable. Or, les occurrences présentées dans les exemples illustrent des cas évidents d'accords en genre et en nombre. Il y a donc là deux paradoxes que le grammairien se garde bien de relever.

En réalité, ce qui oppose véritablement Beauzée (1767) et Du Marsais (1769) n'est pas l'existence même des adjectifs substantivés, mais le corpus à regrouper sous cette appellation. Le questionnement de Beauzée, au-delà de sa réfutation, met en lumière, les hésitations liées à une délimitation stricte. En théorie, presque tous les adjectifs sont susceptibles d'un emploi nominal. Le procédé est d'ailleurs relativement courant avec les occurrences qui expriment une caractéristique humaine : la qualification, parce qu'elle touche un grand nombre d'individus, est élevée au rang de classe, ce qui est généralement la propriété exclusive du nom. C'est ainsi qu'on parle *des mariés, des divorcés, des blonds, des pacés* ou encore *des imbéciles*.

Tout le problème, et Beauzée l'a bien compris, est de savoir si ces occurrences sont de véritables noms issus d'un transfert ou s'ils manifestent des cas de noms effacés²⁷⁴. Le problème se complique avec le cas où l'adjectif substantivé est tellement lexicalisé qu'il bénéficie d'une entrée autonome dans le dictionnaire, qui lui accorde volontiers le statut de nom, comme pour les occurrences *le vrai, le faux, le beau, le tragique, etc.*²⁷⁵

Revenons à Du Marsais. Au-delà de la définition sémantique de l'adjectif, il en propose, une seconde, syntaxique, qui se veut double. Dans un premier temps, il réaffirme la dépendance de l'adjectif vis-à-vis du nom. Cette dernière outrepassa le domaine strictement syntaxique pour prendre une acception logique : « Or, toute qualité suppose la substance dont elle est qualité, il est évident que tout adjectif suppose un substantif : car il faut être réel pour être tel²⁷⁶ » (*ibid.*).

²⁷⁴ Cependant, on notera que le nom dit effacé n'est pas toujours restituable, et même lorsqu'il l'est, la propriété sur laquelle repose la nouvelle classe d'individus n'est pas toujours suffisamment stable (les blonds peuvent devenir bruns, les imbéciles, savants ; les travailleurs, devenir fainéant, etc.).

²⁷⁵ On notera que ces occurrences désignent plus volontiers des êtres inanimés. Par ailleurs, le problème est le même avec les noms de nationalité : *il est français / le Français, etc.*

²⁷⁶ La fin de cette définition laisse envisager une difficulté, quant à la définition du nom substantif.

Cette première partie de la définition légitime la bipartition des occurrences, en fonction du type de qualification ou relation qu'elles expriment. Les adjectifs, qui expriment une qualité expérimentable par les sens, sont appelés adjectifs physiques (p. 651), contrairement aux autres, appelés adjectifs métaphysiques (p. 652) qui supposent un lien au substantif plus complexe :

Nous ne connaissons point les substances en elles-mêmes, nous ne les connaissons que par les impressions qu'elles font sur nos sens ; & alors nous disons que les objets font tels, selon ces impressions qu'elles font sur nos sens, & alors nous disons que les objets font tels, selon que le sens que ces impressions affectent. Si ce sont les yeux qui sont affectés, nous disons que l'objet²⁷⁷ est *coloré*, qu'il est ou *blanc*, ou *noir*, ou *rouge*, ou *bleu*, & *etc.* Si c'est le goût, le corps est ou *doux*, ou *amer*, ou *aigre*, ou *fade*, & *etc.* Si c'est le tact, l'objet est ou *rude*, ou *poli*, ou *dur*, ou *mou*, *gras*, *huileux* ou *sec*, & *etc.*

Ainsi, ces mots, *blanc*, *noir*, *rouge*, *bleu*, *doux*, *amer*, *aigre*, *fade*, & *etc.* font autant de qualification que nous donnons aux objets & font par conséquent autant de noms adjectifs. Et parce que ce sont les impressions que les objets physiques font sur nos sens, qui nous font donner à ces mots les qualifications dont nous venons de parler, nous appellerons ces sortes d'adjectifs, *adjectifs physiques*.

Comme nous sommes accoutumés à qualifier les êtres physiques en conséquence des impressions immédiates qu'ils font sur nous, nous qualifions aussi les êtres métaphysiques et abstraits, en conséquence de quelque considération de notre esprit à notre égard. Les adjectifs qui expriment ces sortes de vues ou considérations, sont ceux que j'appelle *adjectifs métaphysiques* (pp. 650-652).

Ajoutons à cela que les adjectifs physiques apportent aux substantifs une qualité qui se doit d'être « permanente » (p. 653), entendons par là, stable, non sujette à des variations, qui dépendent essentiellement de la présence d'un objet autre que celui enrichi par l'adjectif. La nuance n'est pas superflue. Elle permet en effet de comprendre pourquoi des occurrences telles que *petit* ou *grand*, qui font intervenir dans la compréhension qu'on en a le sens de la vue, sont néanmoins considérées comme des adjectifs métaphysiques. Attribuer la qualité d'être *grand* ou d'être *petit* nécessite obligatoirement la comparaison d'au moins deux objets. Imaginons, en guise d'exemples, les objets A, A' et B. En les considérant, j'affirme que A' est plus *grand* que A et que cependant, B est plus grand que A'. La qualité *grand* attribuée à A' dans la première proposition, se veut variable et non permanente, puisqu'elle perd toute légitimité dans la seconde. L'attribution des qualités exprimées par les

²⁷⁷ Il est aisé de comprendre que le mot *objet* n'a pas ici obligatoirement son sens premier de réalité matérielle.

adjectifs évaluatifs *grand, petit, différent, pareil, semblable* (p.654) suppose nécessairement la mise en parallèle de deux référents dont l'un est le comparant et l'autre, le comparé. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter la précision du grammairien :

Grand & petit font encore des adjectifs métaphysiques. Car un corps, quel qu'il soit, n'est ni *grand*, ni *petit* en lui-même ; il n'est appelé tel, que par rapport à un autre corps. Ce à quoi nous avons donné le nom de *grand* ; a fait en nous une impression différente de celle que ce que nous appelons *petit* nous fait. C'est la perception de cette différence, qui nous a donné lieu d'inventer les noms *grand*, de *petit*, de *moindre* [...] (pp. 653-654).

Dans un second temps, cette définition sémantique est étendue de manière à justifier l'inclusion, des occurrences qui n'expriment ni un rapport qualitatif, ni un rapport relationnel dans les adjectifs métaphysiques. Les articles, et plus largement l'ensemble des déterminants, sont eux aussi considérés comme des adjectifs²⁷⁸ :

Un nom est adjectif, quand il qualifie un nom substantif. Or, qualifier un nom substantif, ce n'est pas seulement dire qu'il est *rouge* ou *bleu*, *grand* ou *petit* ; c'est fixer l'étendue, la valeur, l'acceptation, étendre cette acceptation ou la restreindre, en forte pourtant que toujours l'adjectif & le substantif pris ensemble, ne présentent qu'un même objet à l'esprit. Au lieu que si je dis *liber Petri*, *Petri* fixe à la vérité l'étendue de la signification de *liber* : mais ces deux mots présentent à l'esprit deux objets différents, dont l'un n'est pas l'autre. Au contraire, quand je dis, *le beau livre*, il n'y a là qu'un objet réel, mais dont j'énonce qu'il est *beau*. Ainsi, tout mot qui fixe l'acceptation du substantif, qui en étend ou qui en restreint la valeur & qui ne présente que le même objet à l'esprit, est un véritable nom adjectif. Ainsi *nécessaire, accidentel, possible, impossible, tout, nul, quelque, aucun, chaque, tel, quel, certain, ce, cet, cette, mon, ma, ton, ta* [...], & même *le, la, les* font de véritables adjectifs métaphysiques, puisqu'ils modifient des substantifs, & les font regarder sous des points de vue particuliers (*ibid.*).

On notera que si Beauzée (1767) et Du Marsais (1769) décident communément d'inclure les déterminants dans la classe adjectivale, ils se distinguent néanmoins par leurs traitements des occurrences épithètes. Chez le premier, on s'en souvient, l'appellation d'adjectifs physiques désigne plus largement toutes les occurrences, qui précédant ou suivant le nom appellatif, ajoutent au référent une idée accessoire²⁷⁹. Elle comprend de ce fait les corpus

²⁷⁸ D'Olivet (1771) et Beauzée (1767) adoptent le même positionnement. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans notre troisième partie.

²⁷⁹ Fromant (1756) relève de manière précise l'opposition entre les deux auteurs et la résume habilement en ces termes : « Tout mot destiné à être ajouté à un nom appellatif, & à présenter comme accessoire à sa compréhension l'idée particulière que ce mot exprime, est un *adjectif physique* [...]. M. du Marsais n'appelle *physiques* que les adjectifs qui désignent par l'idée

des adjectifs métaphysiques de Du Marsais. Cette divergence n'a pas échappé à l'auteur de la *GG* qui dénonce la subtilité introduite par son contemporain²⁸⁰ :

Par la dénomination d'Adjectifs phyfiques, je n'entends donc pas les mêmes que M. Du Marsais a diftingués par ce nom [...]. Par oppofition, il nomme métaphyiques les Adjectifs qui défignent par l'idée précife d'une qualité qui n'eft que le réfultat de quelque confidération de notre efprit à l'égard des êtres [...].

Une forte de Philofophie peut f'accommoder peut-être de cette diftinction ; mais je ne crois pas qu'elle puiffe être d'aucune utilité dans la Logique grammaticale, ni fervir en aucun cas à rendre raifon des ufages de cette partie d'oraifon. Tous les Adjectifs que je viens de citer, & en général tous ceux qui fervent à ajouter une idée acceffoire à la compréhension du nom appellatif auquel on les joint, font pour moi des Adjectifs phyfiques ; & je ne les diftingue pas de ceux qui, fans modifier la compréhension, déterminent feulement l'étendue d'une manière ou d'une autre (Beauzée, *GG*, pp. 293-294).

Les définitions sémantiques et syntaxiques de l'adjectif, fondées sur la forte cohésion qui l'unit au substantif et justifie son classement au même titre que lui parmi les noms, justifient la suite du développement du grammairien.

Du Marsais s'intéresse en effet dans la seconde partie de son étude, aux caractéristiques morphosyntaxiques des occurrences. Il est question, dans un premier temps, de l'accord en genre, en nombre et lorsque la langue en est pourvue, en cas. Dans un second temps, il traite de la position de l'adjectif épithète que nous laissons volontairement de côté, tant la question aussi intéressante qu'elle soit, semble éloignée de l'objectif annoncé dans l'introduction. La concordance morphologique est perçue comme la preuve du lien sémantique et logique de l'adjectif et du substantif. Le premier, parce qu'il est le prolongement du second, se doit de le suivre dans toutes ses variations :

[...] L'adjectif & le fubftantif mis enfemble en conftruction, ne préfentent à l'efprit, qu'un feul & même individu, ou phyfique ou métaphyfique. Ainfi, l'adjectif n'étant réellement que le fubftantif même confidéré avec la

précife de quelqu'une des impreffions que font immédiatement sur nos fens les objets phyfiques, comme *blanc, rond, doux* [...]. Par oppofition, il nomme *métaphyiques* les adjectifs qui défignent par l'idée précife d'une qualité qui n'eft que le réfultat de quelque confidération de notre efprit à l'égard des êtres comme *premier, fecond, dernier* [...]. La philofophie de M. Beauzée ne peut f'accommoder ; il ne la croit d'aucune utilité dans la logique grammaticale. Tous les adjectifs qui ajoutent une idée acceffoire à la compréhension d'un nom appellatif, font pour lui des *adjectifs phyfiques* ; il ne les diftingue que de ceux qui, fans modifier la compréhension, déterminent feulement l'étendue » (pp. 163-164).

²⁸⁰ Qu'il s'agisse de cette remise en question ou de celle qui concerne la subdivision des noms (voir la deuxième partie), l'argument est au final toujours le même : ne se préoccupant que de principes généraux et des mots en tant qu'ils permettent l'expression de la pensée, Beauzée (1767) juge un certain nombre de subdivisions inutiles. D'ailleurs, la réflexion de Fromant (1756), précédemment citée, va dans ce sens.

qualification que l'adjectif énonce ; ils doivent avoir l'un & l'autre les mêmes signes des vues particulières sous lesquelles l'esprit considère la chose qualifiée. Parle-t-on d'un objet singulier ? L'adjectif doit avoir la terminaison destinée à marquer le singulier. Le substantif est-il de la classe des noms qu'on appelle masculins ? L'adjectif doit avoir le signe destiné à marquer les noms de cette classe. Enfin, y a-t-il dans une langue une manière établie pour marquer les rapports ou points de vue qu'on appelle cas ? L'adjectif doit encore se conformer ici au substantif. En un mot, il doit énoncer les mêmes rapports, et se présenter sous les mêmes faces que le substantif, parce qu'il n'est qu'un avec lui. C'est ce que les Grammairiens appellent *la concordance de l'adjectif avec le substantif*, qui n'est fondée que sur l'identité physique de l'adjectif avec le substantif (pp. 660-661).

Au-delà de la querelle au sujet des transferts, ce sont en réalité les délimitations de l'adjectif comme catégorie ou comme classe autonome que se proposent d'interroger les études de Du Marsais (1769) et de Beauzée (1767). Force est de constater que dans le corpus comme au XXI^e siècle, l'adjectif et le substantif peinent parfois à exister comme deux classes de mots clairement différenciables. Pour preuve, les énoncés que nous avons évoqués, dans lesquels l'adjectif devenait nom ne doivent pas faire oublier que le transfert inverse est lui aussi, récurrent²⁸¹. Ce double phénomène linguistique extrêmement banal nous renseigne clairement sur une possible contamination entre les deux types d'occurrences, commentée par N. Noailly (1999), en ces termes :

Loin de penser que « la distinction entre substantif et adjectif est claire et opératoire dans l'immense majorité des cas, et [qu'] elle repose sur deux classes largement disjointes d'éléments », ce qui est la position des grammairiens les meilleurs (ici Le Goffic 1993), on sera plus sensible à la perméabilité des catégories, qui n'est pas, si l'on en croit D. Creissels 1994, une spécificité du français (« Contrairement à ce qui est souvent suggéré, dans la plupart des langues l'existence de critères distributionnels permettant de séparer les substantifs des adjectifs en restant au niveau de l'unité phrastique ne va pas de soi », p. 100). Le passage de l'une à l'autre est si constant et se réalise de manière si variée que le terme de « dérivation impropre », d'usage très courant pour décrire tous ces phénomènes, peut paraître inadéquat, par le seul fait qu'il donne à penser que ces transferts ont quelque chose de marginal, ou pire, d'anormal (p. 10).

Ce double emploi grammatical des occurrences, tout en relançant de manière implicite le débat sur la validité du découpage en classes de mots,

²⁸¹ Citons à ce propos les exemples fournis par N. Noailly (1999), qui démontrent que même les occurrences *adjectif*, *épithète*, *attribut*, qui sont pourtant des dénominations grammaticales n'échappent pas à ce type de transferts. On parle ainsi fréquemment de *catégorie adjective*, de mot en *emploi adjectif*, de forme *adjective*, *d'adjectif épithète*, *de fonction attribut* (N. Noailly p. 10).

incite surtout à s'interroger sur la pertinence des différents critères sémantiques, syntaxiques et morphologiques permettant d'isoler des types d'occurrences. Par ailleurs, ce phénomène est un argument supplémentaire pour des auteurs du corpus qui plaident en faveur de l'inclusion de ces deux occurrences au sein d'une même partie d'oraison : on le voit bien, l'adjectif, même traité indépendamment du nom sur le plan théorique, peine à trouver dans la pratique, une réelle et pleine autonomie.

3-2- La description du nom dans l'approche morphologique (Du val (1604), Chiflet (1659), Régnier-Desmarais (1706), Vallange (1721))

Les analyses sélectionnées dans ce volet s'inscrivent dans la continuité volontaire et assumée d'une description traditionnelle du nom, telle qu'elle apparaît déjà sous la plume des grammairiens du XVI^e siècle. En effet, au-delà des divisions générales de la catégorie, reprises par l'ensemble des auteurs du corpus (nom substantif / nom adjectif – Np / Nc ou appellatif), les présentations dont il va être question, insistent sur des critères de classements exclusivement morphologiques : opposition de genre, opposition de nombre ou oppositions lexicologiques²⁸². Nous avons déjà évoqué le principal écueil d'une telle approche : la limite de ces descriptions réside dans la difficulté de faire déboucher ces analyses centrées sur les caractéristiques accidentelles des occurrences, sur des considérations sémantico syntaxiques approfondies. En dehors de sa fonction épithète, qui consiste par définition à précéder ou à suivre le nom, le rôle de l'adjectif reste, au final, assez mal défini. Néanmoins, cette étape de l'histoire de la théorisation du nom aux XVII^e et XVIII^e siècles n'est pas à négliger. La meilleure preuve de cette importance réside dans l'observation d'un fait remarquable que notre cheminement nous donnera l'occasion de vérifier. Même les grammairiens qui choisissent, dans leurs présentations, de se détourner d'une approche exclusivement morphologique, continuent en introduction ou dans le corps de leurs analyses de consacrer un développement aux différentes variations dont le nom est capable. C'est dire si les modifications morphologiques de l'occurrence restent un trait définitoire et surtout discriminant.

²⁸² Ces dernières seront sommairement reprises dans la partie suivante consacrée aux différents classements du nom.

Pour évoquer cette deuxième approche, les exemples ne manquent pas. Les quatre auteurs sélectionnés ne l'ont pas été au hasard. Si l'analyse de Du Val (1604) s'inscrit dans le cadre d'une description syntaxique des parties d'oraison, c'est pourtant bien une perspective morphologique qu'il choisit pour présenter le nom. Chiflet (1659) propose une analyse typique de l'approche morphologique, sous une forme condensée que Régnier-Desmarais (1706) se charge de développer. Vallange (1721) rédige, quant à lui, un développement, qui tout en se voulant « raisonné », est encore tourné vers une approche résolument traditionnelle.

3-2-1- La description du nom chez Du Val (1604)

L'évocation de Du Val dans un contexte morphologique, peut dans un premier temps étonner le lecteur. Nous avons, il est vrai, fait figurer *l'Eschole françoise*, parmi les grammaires qui adoptaient plus volontiers une approche syntaxique, lorsqu'il était question d'analyser les différentes présentations des parties d'oraison. Si cet auteur privilégie dans son évocation globale, une analyse syntaxique, fondée essentiellement sur l'héritage aristotélicien, il adopte une démarche tout autre lorsqu'il est question d'étudier chacune des neuf parties du discours identifiées.

Nous retiendrons de l'étude de cet auteur deux points importants, à savoir sa définition générale du nom qui ne couvre que partiellement les sous-catégories qu'il entend dégager et la priorité donnée à une subdivision sémantico syntaxique de la classe.

Chez Du Val, le nom n'est pas défini à proprement parler en tant que partie d'oraison. Ce procédé n'a, à y bien réfléchir, rien d'étonnant : il a déjà été question de cette classe de mots dans le chapitre consacré aux différentes classes de mots. De plus, l'auteur sait pertinemment qu'il traite ici d'un élément qui doit, certes, obligatoirement figurer dans une grammaire, mais qui a déjà été maintes fois traité avant lui.

Ainsi se contente-t-il d'en donner une définition essentiellement sémantique, qui telle qu'elle est formulée, soulève une première difficulté :

La générale division des noms est en Substantifs ou Adjectifs, signifiant un corps, ou une chose qui peut estre touchée, vüe, ou imaginée comme fujette à nos sentimens, et laquelle nous pouvons nous représenter avec un estre réel (pp. 159-160).

Cette présentation, qui expose de façon implicite et anticipée une première subdivision du Nc (nom concret / nom abstrait²⁸³) s'applique en réalité exclusivement au Nc, appelé également « nom appellatif » (p. 160). Du Val se propose donc d'évoquer la subdivision substantif / adjectif à l'aide d'une définition qui est celle du premier, comme en témoignent les différents exemples donnés à la p. 160 : *vertu, espérance, ange, âme, esprit, science, sagesse*.

Les noms adjectifs se distinguent des noms substantifs, par leur absence d'autonomie sémantique et syntaxique. Il s'agit là du critère communément reconnu depuis l'antiquité grecque. Tout adjectif nécessite au préalable l'emploi d'un substantif :

Les Substantifs sont ceux qui seuls en l'oraïson peuvent faire un sens parfait, entendu de soi-même sans qu'on lui ajoute aucune chose, comme *Cheval, Bœuf, Mouton*. Les adjectifs au contraire n'ont leur sens parfait et laissent le doute de ce que l'on veut entendre, *Noir, Rousseau, Blanc*, qui ne spécifient rien si vous ne dites, *Cheval noir, Bœuf rousseau, Mouton blanc*, ou si vous n'y conjoignez quelque autre Substantif au lieu de ces appellatifs : Exemple, *Chapeau noir, Poil rousseau, Papier blanc*.

Quelques-uns ont dit qu'entre les dictionnaires, le Substantif étoit le mâle & l'Adjectif la femelle, d'autant que celui-là est le plus noble, plus significatif & non sujet à autrui, tellement qu'à cette raison ils ont estimé que c'étoit mieux & plus proprement parler de *Dieu*, quand on disoit, *Dieu est sagesse, la miséricorde, la bonté*, que dire *Dieu est sage, miséricordieux & bon* : à cause que les adjectifs sont vagues, errants, convenant à plusieurs choses [...] ce qui n'arrive pas aux Substantifs (pp. 160-161).

L'article II, qui consiste en une arborescence récapitulative, est consacré à la subdivision des noms substantifs, à savoir, « substantifs propres » et « substantifs communs » ou « appellatifs » (p. 162). Le trait distinctif entre les deux catégories est mal isolé. En effet, les exemples proposés démontrent clairement que le Np est présenté comme une occurrence susceptible de recevoir des référents multiples, ce qui est traditionnellement perçu, dans le corpus, comme une caractéristique du seul Nc : *Nicolas, Pierre [...] / Les Bourbons, les Harlays [...] / Les Catholiques, les Luthériens [...]* (*ibid.*).

Cette arborescence, même si elle se veut non exhaustive et parfois imprécise (le cas des Np dont il vient d'être question en est la preuve

²⁸³ On notera que c'est généralement le cas pour l'ensemble des définitions du nom dans le corpus. Cette évocation sous-jacente n'a par ailleurs rien de fortuit : elle est liée à la définition même du mot *substantif* qui pose problème aux auteurs. Compte tenu de la relation existant entre cette difficulté et les subdivisions particulières du Nc, cette question sera abordée dans la deuxième partie

flagrante), a néanmoins le mérite d'exposer les différentes subdivisions sémantiques de chaque catégorie.

3-2-2- La description du nom chez Chiflet (1659)

Eludant la définition générale du nom, Chiflet évoque d'emblée la division nom substantif / nom adjectif. Cette entrée en matière fait écho à un point que nous avons déjà souligné dans l'introduction : la bipartition générale du nom est perçue comme un prérequis relativement ancien, au XVII^e siècle. Il en va de même du trait sémantico-syntaxique qui permet d'opposer les deux catégories : le nom adjectif, qui exprime une qualité du référent dénoté par le nom substantif, ne saurait exister sans ce dernier qu'il suit ou qu'il précède dans un énoncé. Ce critère distinctif, qui n'est pas l'apanage exclusif des études morphologiques, mais jalonne au contraire la totalité des présentations du corpus, nous rappelle que c'est bien uniquement du point de la fonction épithète que l'adjectif continue d'être un objet d'étude privilégié au XVII^e siècle, comme au XVIII^e :

Le Nom *Substantif* est celui, qui signifie certaine chose déterminée²⁸⁴ : bien qu'il foit tout feul, & sans l'aide d'aucun Adjectif : comme, *soleil, lune, homme, roi &c.*

Le Nom *Adjectif*, est celui qui étant ajouté au substantif, signifie des qualités, bonnes, mauvaises, indifférentes : comme *fain, malade, grand, petit, blanc, noir [...]*²⁸⁵ (p. 7).

Cette première division en autorise sans surprise une seconde, qui concerne exclusivement les noms substantifs. La présentation de cette dernière témoigne d'une grande stabilité dans le corpus - la distinction Nc / Np fondée sur l'opposition général / particulier, trait distinctif déjà mis en lumière par la grammaire alexandrine :

²⁸⁴ Cet adjectif prend ici un sens particulier, en faisant référence à la précision de la référence opérée par le Np. Nous verrons plus loin, notamment dans notre troisième partie, qu'il existe des contextes où son acception est tout autre.

²⁸⁵ Chiflet évoque à la même page, à travers des exemples, la polyvalence de certaines occurrences : « L'adjectif est commun à plusieurs substantifs : comme *grand Roi, grand orateur, grande montagne &c.* ». Les exemples choisis auraient permis de s'interroger sur la polysémie de l'adjectif *grand*, qui prend dans chacun des énoncés une acception bien différente (un roi reconnu pour ses qualités de monarque / un orateur talentueux / une montagne haute) renforcée par l'antéposition. Ces considérations dépassent cependant notre objet d'étude.

De ces substantifs, les uns l'appellent Noms Propres, qui marquent une personne ou une chose particulière pour la distinguer des autres, comme *Pierre, Jean, Michel, &c.* Ainsi est-il des noms propres qu'on impose aux chiens, aux planètes entre les autres &c. Les autres l'appellent Noms Appellatifs, qui sont communs à plusieurs de la même espèce : *Ange, Homme, Roi, soldat, &c.* (p.7).

Le paragraphe, « Observations des noms » (p. 27), contrairement à ce que semble annoncer son titre, n'a rien à nous apprendre sur le rôle sémantique ni sur les caractéristiques morphologiques des occurrences : il consiste essentiellement en un résumé de règles d'usage tirées en grande partie des *Remarques* de Vaugelas²⁸⁶ (1647).

3-2-3- La description du nom chez Régnier-Desmarais (1706)

Inspirée explicitement de celle d'Aristote (*La Poétique*)²⁸⁷, la définition générale, présentée en ouverture du « Traité des noms », repose sur une différenciation par rapport au verbe et insiste sur les différentes variations en genre, nombre et cas dont sont susceptibles les occurrences. Cette présentation débouche traditionnellement, à partir de critères sémantiques (évocation de la substance d'un côté, de la caractéristique qui lui est attribuée de l'autre) sur la bipartition générale nom substantif / nom adjectif :

Le Nom est une partie d'Oraison, qui a genre & nombre, qui d'elle-même ne marque aucun temps, & qui varie en divers cas, par le moyen de l'Article, ou des particules qui se joignent à l'Article. Et parce que tout Nom marque, ou une substance, ou l'attribution d'une qualité, on divise tous les Noms en substantifs & en adjectifs (p. 175).

La dépendance sémantique et syntaxique de l'adjectif vis-à-vis du substantif est évoquée à la même page, en ces termes :

Le Nom substantif, est celui qui signifie quelque substance, quelque être, quelque chose qui fait ; & il peut l'employer dans le Discours, sans le secours d'aucun autre Nom, *comme homme, femme, lion, aigle* [...]. Le Nom adjectif est celui qui ne signifie point une chose, mais qui marque seulement qu'elle est, *comme grand, petit, beau, laid*, [...]; & il ne peut jamais être employé dans le Discours, sans être joint à un Nom qui marque substance (*ibid.*).

²⁸⁶ « Commençons par ceux [= les noms] dont l'usage est contesté entre l'auteur des *Remarques* & ceux qui lui ont contredit par leurs Cenfures. La Remarque rejette *Bienfauteur* & *Malfauteur* ; & substituée à leur place *Bienfaiteur* et *Malfaiteur*. [...] » (Chiflet, p. 27).

²⁸⁷ Dans son chapitre XX, Aristote présente le nom comme un mot doué de sens et sans rapport avec le temps. Il s'oppose en cela au verbe.

La relation noms substantifs / noms adjectifs est par ailleurs explicitée, plus loin (4^{ème} § du « Traité »), à travers un exemple précis qui développe amplement les rôles sémantico-syntaxiques joués par l'un et par l'autre dans le Gn :

Comme le Nom substantif sert à dénoter simplement une substance de quelque nature qu'elle soit, aussi le nom Adjectif sert uniquement à la qualifier, ou d'une façon ou d'autre, suivant les différentes idées qu'on l'en forme & que l'on considère. Ainsi quand on dit simplement *fleur*, on ne fait que dénoter la chose dont on parle : Que si on ne se contente pas d'en donner une idée simple & dénuée de toute qualification, mais qu'on veuille en faire connaître quelque qualité, alors on ajoute à ce terme de *fleur*, un autre terme, comme par exemple, celui de *belle* ; & ce terme qu'on y ajoute en le construisant en genre & en nombre avec le terme substantif, et ce qu'on appelle un nom Adjectif (pp. 178-179).

Dans le deuxième paragraphe du « Traité », les Noms substantifs sont à leur tour subdivisés en Noms appellatifs et en Noms propres, en fonction de la nature des référents visés : les premiers concernent plusieurs individus, les seconds des référents individuels :

Les Noms propres sont ceux qui ne conviennent proprement qu'à une personne ou à une chose particulière, comme *Louis, César, Paris, Rome* [...]. Les Noms Appellatifs sont ceux qui conviennent à plusieurs personnes, ou plusieurs choses, comme *animal, homme, bête, oiseau, ville* [...], & généralement tous les Noms de dignité, d'emploi, de profession, d'exercice, de métier, & presque tous ceux par où on distingue les hommes, les uns des autres, comme *Roi, Prince, Evêque, Docteur, Conseiller, Avocat* [...] (pp. 175-176).

La monoréférentialité comme principal trait distinctif du Np explique l'impossibilité de lui adjoindre un article et des marques de pluriel. Les Nc, au contraire, peuvent être donnés à un ensemble d'individus. Voilà qui autorise l'auteur à proposer, pour ces derniers, deux autres dénominations qui lui semblent plus adéquates, mais auxquelles ils renoncent cependant, par respect pour la tradition grammaticale :

Peut-être que ceux que les Grammairiens sont accoutumés de nommer appellatifs, feraient mieux nommés *communs*, ou *communicatifs*, parce que les noms propres de *Louis*, de *César*, d'*Alexandre*, & de *Philippe*, ne sont pas moins appellatifs, c'est-à-dire, ne servent pas moins à la dénomination & à l'appellation d'une personne, que les noms communs & généraux d'*homme*, de *ville*, & de *province*, servent à l'appellation de tel homme, de telle ville, & de telle Province [...] (p. 176).

Au sein des Np sont identifiés les noms dits incommunicables, occurrences qui désignent des référents uniques particuliers et qui ne peuvent, de ce fait, être cédées à d'autres. Alors que le Np *Louis*, par exemple peut être attribué à plusieurs référents masculins, les occurrences *Mars*, *Jupiter* ou *Saturne* (p. 177) désignent exclusivement des planètes. Le fait est que certaines de ces mêmes occurrences réfèrent originellement à des dieux mythologiques, ce qui rend le trait référentiel distinctif présenté par Régnier-Desmarais caduc²⁸⁸.

Par ailleurs, cette définition comporte une autre difficulté non négligeable. L'explication de l'incommunicabilité de ces occurrences est en effet doublement problématique, puisque leurs caractéristiques morphologiques et syntaxiques sont les mêmes que celles proposées pour les Np en général. Il est vrai que la subdivision que cherche à introduire Régnier-Desmarais est parfaitement intelligible et motivée : certaines occurrences de Np se prêtent en effet moins que d'autres à l'homonymie, sans doute à cause de leurs référents originels. Même s'il reste toujours possible d'en imaginer des doubles dans d'autres mondes possibles. Cependant, quand il existe des homonymes, ces derniers demandent à être introduits de manière explicite pour assurer leur pleine compréhension par les locuteurs²⁸⁹. Ainsi, aussi légitime que soit la remarque, l'explication du grammairien, qui ne permet pas de faire émerger un trait distinctif suffisamment discriminant, peine à convaincre pleinement :

[...] Ils [= les Np incommunicables] ne se donnent uniquement qu'à une seule chose, n'ont jamais de pluriel, et ne reçoivent jamais d'Articles²⁹⁰, à moins que par fiction, on ne veuille en parler, comme si l'on supposait plusieurs *Mars*, plusieurs *Jupiters*, & plusieurs *Saturnes* (*ibid.*).

Conformément à ce que nous avons annoncé dans l'introduction, nous laissons volontairement de côté les paragraphes consacrés aux subdivisions morphologiques (occurrences composées, occurrences simples, occurrences primitives ou dérivées, p. 179, augmentatives ou diminutives, p. 182) ou

²⁸⁸ D'autant plus que, si ces occurrences peuvent difficilement être des prénoms, ils peuvent toujours figurer en patronymes.

²⁸⁹ Exemple : Si je dis *Paris*, chacun comprendra la capitale de la France, si je veux parler d'une ville qui porte le même nom, dans un autre pays, il me faudra faire précéder ou suivre l'occurrence d'une glose explicative pour éviter tout malentendu.

²⁹⁰ Le principal souci avec cette définition vient du fait qu'il s'agit là d'une propriété prêtée à l'ensemble des Np.

exclusivement sémantiques (occurrences absolues ou relatives, p. 181) qui concernent à la fois les noms adjectifs et les noms substantifs. De même, l'évocation des subdivisions sémantico-syntaxiques des seuls Nc (p. 177) sera plus volontiers reprise dans notre deuxième partie.

Il nous paraît néanmoins intéressant avant de conclure cette étude de l'exposé sur les noms chez l'auteur du *Traité*, de se pencher sur le traitement du transfert de sous-classes, proposé dans le paragraphe intitulé « Des noms qui sont tantôt substantifs et tantôt adjectifs » (p. 187). On notera la volonté de l'auteur de délimiter son sujet d'étude dès l'introduction. Il propose en effet de mettre de côté les occurrences pour lesquelles le passage du statut d'adjectif au statut de substantif et vice versa occasionne un glissement sémantique. C'est par exemple le cas pour les mots *adultère & homicide*²⁹¹ ; qui « lorsqu'ils sont purement substantifs, signifient le crime ; et lorsqu'ils sont adjectifs, se disent de la personne qui le commet [...] » (p. 187). Deux cas, qui au regard des exemples répondent avant tout à une volonté purement stylistique, sont répertoriés. Dans le premier, l'adjectif en emploi nominal permet d'assurer « la variété du langage » (p. 188), comme en témoignent ces énoncés (*ibid.*).

(1) - *Il n'y a rien de si beau que le vrai [= la vérité].*

(2) - *Il y a du merveilleux [= de la merveille] dans ce que vous racontez*²⁹².

(3) - *Une accusation de faux [= de fausseté].*

(4) - *Tenter l'impossible [= l'impossibilité].*

La seconde situation, qui concerne l'emploi de l'adjectif au service de « la brièveté du langage » (*ibid.*) se divise en cas où l'adjectif désigne des choses (cas A) et en cas où il désigne des personnes (cas B) (*ibid.*). Régnier-Desmarais regroupe ici des cas de figure fort différents. Certains relèvent explicitement de la métonymie, tandis que d'autres recourent à l'ellipse du nom, qui reste cependant sous-entendu :

²⁹¹ Cette polysémie vaut également pour l'emploi nominal des occurrences : « [...] HOMICIDE, signifie auffi, le meurtrier. Les homicides méritent la mort par toutes loix divines & humaines. Les juges ne peuvent laiffer un homicide impuni [...] » (*Dictionnaire de la Furetière* (1685), vol. 2, p. 266). [...] ADULTERE, fe dit auffi de celui, ou de celle qui commet l'adultère. Un adultère dans ce siècle corrompu passe pour un galant homme. » [...] (*Dictionnaire de la Furetière* (1685), vol. 1, p. 42).

²⁹² Cet énoncé est difficilement interprétable en tant que tel par un locuteur contemporain pour qui le merveilleux désigne tout autre chose.

Cas A

(5) – *L'utile et l'agréable* [= les choses utiles, les choses agréables].

(6) – *Le taillant et le tranchant d'un couteau* [= la partie qui taille et la partie tranchante d'un couteau] ;

(7) – *Couper dans le vif* [= dans la chair vive].

(8) – *Deux parallèles* [= deux lignes parallèles].

(9) – *Deux perpendiculaires* [= deux lignes perpendiculaires].

Les occurrences (8) et (9) illustrent des cas de « désignations dites elliptiques » de N. Noailly (1999, p. 10) et apparaissent des exemples-types du transfert de l'adjectif : le nom sous-entendu est parfaitement restituable ; l'adjectif perd définitivement toutes les caractéristiques de la classe. Mais il existe de nombreux cas où de tels énoncés sont source d'ambiguïté. Globalement deux cas de figure peuvent se présenter : soit, la désignation elliptique autorise plusieurs noms sous-entendus et nécessite pour être interprétée, un contexte suffisamment explicite (c'est le cas, dans la citation qui suit, de l'exemple *les blondes*), soit l'ancienneté ou la marginalité de la désignation ne permet plus à l'interlocuteur de retrouver le nom effacé :

En syntaxe, les traits adjectifs ont ici disparu : pas de degrés de comparaison, pas d'adverbe intensif, pas de complément. Le terme est devenu pleinement substantif, et en principe, le genre est fixe, fixé aux origines de la dénomination par celui du substantif recteur : pour prendre un exemple rebattu, on dit *des blondes* au féminin, pour désigner soit des femmes, soit des cigarettes, soit des bières, parce que ces substantifs sont tous trois féminins.

La plupart du temps, on cherche donc à rendre compte de ces formations par le recours à la notion d'ellipse [...]. Les *compacts* et les *portables* étant tout récents, on rétablit aisément à la demande *disque* d'un côté, *téléphone* ou *ordinateur* de l'autre. Mais contrairement à ce qu'on pourrait croire, ces cas-là ne sont pas majoritaires²⁹³ (*ibid.*, pp. 134-135).

²⁹³ A vrai dire, le fait même de qualifier ces désignations d'elliptiques et de devoir retrouver le fameux nom recteur pour les interpréter fait comprendre qu'il ne s'agit pas de nom à part entière, contrairement à ce qu'avance N. Noailly. De plus, le transfert de genre entre le nom effacé et la désignation, montre bien que cette dernière conserve une propriété typique de l'adjectif : l'accord.

Cas B²⁹⁴

(10) – *L'Eternel / le Tout Puissant* [= Dieu] ;

(11) – *Le sage* [= l'homme sage].

(12) – *Une mariée* [= une femme mariée] ;

Une accouchée [= une femme qui vient d'accoucher] ;

Une dévote [= une femme dévote] ;

Une proche [= une femme avec laquelle on entretient des relations familiales ou amicales].

(13) – *Les élus* [= les personnes élues] ;

Les prédestinés [= les personnes prédestinées]

[...].

(14) – *Faire le beau* [= la personne belle] / *Faire l'agréable* [= la personne agréable] / *Faire le fâché* [= la personne fâchée]

3-2-4-La description du nom chez Vallange (1721)

Le titre de la grammaire de Vallange (*Grammaire françoise raisonnée*), ainsi que la définition sémantique qu'il donne dans un premier temps au nom, peuvent faire douter d'une approche morphologique chez cet auteur. La considération accrue accordée aux accidents de cette occurrence, à savoir, le nombre, le cas et plus particulièrement le genre (la longueur du chapitre qui s'y rapporte est assez éloquente) permet de balayer cette première hésitation. L'auteur, toute raisonnée que soit sa grammaire, se situe bien dans la lignée de Chiflet (1659) et de Régnier-Desmarais (1706), même si la définition du nom, fondée sur le service rendu par l'occurrence dans l'acte de parole, fait deviner des influences évidentes de Port-Royal.

Au regard des occurrences proposées en guise d'exemples, on comprend que cette présentation pose la distinction Nc/ Np comme un pré requis :

Le nom est un mot qui sert à nommer quelqu'un ou quelque chose ; comme
Jean, Pierre, &c.

Livre, maison, &c.

Nom vient du Latin *nomem* [...].

Quand je dis *Jean, Pierre, &c.* J'exprime l'idée que j'ai des personnes, que nous appelons *Jean, Pierre, &c.*

²⁹⁴ Les exemples des séries 10 à 13 sont à mettre en relation avec la critique de Beauzée au sujet du transfert de classe des adjectifs, qui sera étudiée plus loin.

Quand je dis *Livre, maison, &c.* j'exprime l'idée que nous avons d'un Livre & d'une maison.

Le nom, comme l'on voit, est l'expression de l'idée que l'on a de la personne & de la chose que l'on nomme (p. 3).

Le rôle référentiel du Np, et plus particulièrement de l'anthroponyme que Vallange propose également d'appeler « nom personnel » à la p. 4²⁹⁵, est clairement identifié au sein d'une définition qui ne prend en compte que les anthroponymes :

Les noms personnels sont ceux que l'on donne aux hommes pour les distinguer les uns des autres ; comme *Jean, Pierre, Paul, &c.*

Marie, Catherine, Suzanne, &c.

On appelle ces noms, noms personnels, parce que c'est pour désigner des personnes.

On les appelle aussi noms propres, parce que chacun a le sien qui lui est propre (*ibid.*).

Plus loin est introduite la distinction noms substantifs / noms adjectifs. La définition donnée aux premiers, ainsi que les occurrences qui y sont associées, laissent entendre que Vallange réduit le corpus aux seuls noms concrets²⁹⁶. Par ailleurs, ces mêmes noms sont distingués par une caractéristique syntaxique particulière, dont nous remettons la discussion à plus tard²⁹⁷.

Le nom substantif est celui qui désigne une substance, comme *le Ciel, la Terre, un arbre, un corps, &c.*

Les noms substantifs se reconnaissent par les petits mots, *le* ou *la*, que l'on peut mettre devant eux, comme *le Ciel, la maison*.

Ainsi, si je vous demande quelle sorte de mot est *Livre*, vous direz que c'est un nom substantif, parce que vous pouvez mettre devant lui le monosyllabe *le* (p. 4).

Vallange renoue pleinement avec un axe d'analyse morphologique, dans la définition du nom adjectif présenté comme :

²⁹⁵ Cette assimilation entre Np et anthroponyme est d'ailleurs, en soi, problématique.

²⁹⁶ Vallange (1721) n'est pas d'ailleurs pas le seul auteur du corpus à circonscrire les Nc au seul nom concret. Voilà qui complique l'élaboration d'une définition du nom abstraits dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles, comme nous le verrons dans la deuxième partie.

²⁹⁷ Le trait distinctif de l'antéposition par l'article est en soi problématique pour définir la catégorie du Nc (voir la troisième partie).

[...] Un mot qui se joint toujours à quelques Noms substantifs.
Adjectif vient du Latin *Adjectivus* : c'est-à-dire qui a le pouvoir de se joindre à un autre.
Les adjectifs ont deux genres dans le Français, le masculin & le féminin, comme *bon, bonne*.
Un adjectif marque la qualité du substantif auquel il est joint : comme *bon père, bonne mère*.
Les adjectifs forment leurs pluriels de la même manière que les Noms substantifs.

Les noms appellatifs, sous-classe sémantique des noms substantifs, prennent chez Vallange, une acception particulière en désignant de hautes fonctions :

Les hommes pour entretenir le lien de la société, ont imaginé des Charges, des Dignités, des Emplois, & des Professions.
On a donné des noms à ces Dignités & à ces emplois ; comme *la Royauté*, qui est la dignité d'*un Roi*.
Les noms que l'on a inventés pour marquer les hommes qui sont revêtus de ces dignités, sont appelés noms appellatifs, parce que ce sont les noms dont on se sert quand on parle des personnes en dignité ; comme *le Pape, le Roi, le Chancelier, &c. [...]* (p. 124).

Le grammairien leur accorde un statut mixte problématique. Ainsi, ces occurrences sont des substantifs lorsqu'elles sont précédées d'un article, mais adjectifs « en ce qu'on les ajoute aux noms propres, comme Philippe Roi de Macédoine » (p. 124)²⁹⁸. La principale difficulté de cette distinction vient du fait que dans l'exposé du grammairien, le nom substantif est la seule occurrence présentée comme susceptible de recevoir une détermination adjectivale. De plus, le statut ambigu des noms appellatifs démontre une des impasses de la définition du nom substantif : l'antéposition par l'article, si elle est bel et bien une caractéristique typique, ne saurait pour autant servir d'unique trait distinctif.

²⁹⁸ Ce corpus est isolé de manière récurrente dans les grammaires du corpus. On se souviendra, par l'exemple de l'analyse de Régnier-Desmarais (1706). La discussion engagée à ce sujet par Beauzée (1767) sera évoquée dans la suite de notre développement.

3-3- L'approche syntaxique dans la description du nom (Buffier (1709), Girard (1747), l'abbé d'Olivet, (1771))

3-3-1- La description du nom chez Buffier (1709)

L'analyse de l'auteur de la *Grammaire françoise sur un plan nouveau* est remarquable à plus d'un titre. Premièrement, Buffier mène une réflexion générale sur la classe du nom, qui l'incite à y inclure d'abord, de manière nuancée, les pronoms²⁹⁹, puis avec plus d'assurance, les infinitifs³⁰⁰. Pareillement, si l'adjectif reste une sous-catégorie du nom, son statut est précisé au sein d'une argumentation qui reste parfois ambiguë. Deuxièmement, le grammairien s'interroge sur le rôle de l'occurrence, non plus exclusivement sur le plan morphosémantique, mais sur le plan syntaxique, en la considérant comme un modificatif du nom. Enfin, il s'intéresse aux différentes fonctions que le substantif peut prendre dans l'énoncé. Ces deux derniers axes justifient une fois de plus l'appartenance de cet auteur à ce que nous avons choisi d'appeler l'approche syntaxique de la description du nom.

Le paragraphe intitulé « Des noms & de ce qui y a raport » (p. 52) s'ouvre sur une définition du nom, qui tranche radicalement avec celles proposées par les auteurs adeptes de l'approche morphologique :

Tous les mots qui font employez pour marquer fimplement un fujet dont on peut affirmer quelque chofe, doivent être tenus pour des noms. Par là, on voit qu'ils répondent dans le langage à cette forte de penfées, qu'on appelle *idées* dans la Logique (*ibid.*).

On notera que pour la première fois dans le corpus, le nom n'est pas défini explicitement comme une partie d'oraison. En effet, il n'est pas question chez Buffier d'un corpus délimité par des caractéristiques strictement morphosémantiques, mais d'une occurrence qui possède une fonction spécifique.

C'est cette acception très large du nom qui justifie l'inclusion des pronoms personnels dans cette classe. Buffier fait cependant preuve de prudence, en conservant à ces occurrences leur appellation traditionnelle :

²⁹⁹ Les pronoms personnels sont considérés comme des noms substantifs et les pronoms possessifs, parce qu'ils accompagnent nécessairement un nom, sont assimilés aux noms adjectifs (Buffier, p. 64).

³⁰⁰ De même, les participes, en raison de leur variation morphologique, sont considérés eux aussi comme des noms adjectifs (Buffier, p. 64).

Ainsi, outre le nom particulier³⁰¹ que chacun porte & par lequel les autres le désignent, il l'en donne un autre quand il parle lui-même de soi ; & ce nom en Français est *moi* ou *je*, selon les diverses occasions que nous marquerons dans la suite.

[...] Les noms plus particuliers ont retenu seuls dans la Grammaire la qualité de noms : & les noms plus communs de *moi*, *vous*, *lui*, &c. & leurs semblables se font appeler *pronoms* ; parce qu'ils l'emploient pour les noms particuliers, & en leur place.

Pour ne nous pas écarter sans nécessité de la méthode ordinaire, nous retiendrons en ce sens le terme *pronoms* [...] (pp. 52-53).

Buffier se montre tout autant nuancé lorsqu'à la suite de l'évocation du nombre, il présente, à l'intérieur de la classe du nom, la distinction substantifs / adjectifs. Ces derniers ne sont considérés comme des noms que parce qu'ils ont pour rôle d'accompagner les premiers. En ce sens, les adjectifs apparaissent comme des expansions, aussi bien au sens grammatical que sémantique, puisqu'en plus de suivre le substantif en genre et en nombre, ils en précisent le sens. Seuls les substantifs portent pleinement l'essence nominale :

Il faut encore regarder les noms par une autre face, savoir que les uns sont substantifs, les autres adjectifs. Ils sont dits substantifs quand les objets qu'ils désignent sont considérés simplement en eux-mêmes & sans rapport à leurs qualités.

Ils sont dits noms adjectifs, quand les objets sont considérés comme revêtus de quelques qualités. [...] mais au fond l'objet n'est bien désigné que par les noms substantifs qui par cet endroit sont proprement les seuls noms (pp. 54-55).

Que faut-il en déduire ? Le sujet de l'énoncé ne peut être exprimé que par le substantif. L'adjectif n'a qu'un rôle sémantique secondaire et n'est considéré comme un nom que par extension. Cet argument aurait dû suffire à établir une séparation entre les noms et les adjectifs, dans le cadre des parties d'oraison. Cependant, Buffier renonce à ce parti-pris et préfère une voie plus prudente, en déclarant au sujet des seconds :

Mais nous les regardons ici comme des noms ; en tant qu'ils représentent moins une qualité ou circonstance de l'objet que l'objet même, comme revêtu de cette qualité ou circonstance [...]. (p. 56)³⁰².

Arrêtons-nous un instant sur cette précision du grammairien. Les auteurs morphologiques se sont contentés de définir l'adjectif comme un mot

³⁰¹ Chose rare dans le corpus, le Np est évoqué avant la distinction nom adjectif / nom substantif.

³⁰² On se souvient que la thèse de l'adjectif comme prolongement sémantico-référentiel du nom est reprise par Beauzée (1767).

exprimant une qualité, une caractéristique apportée au nom. Ce sémantisme particulier justifie à lui seul, il est vrai, aussi bien la postposition ou l'antéposition de l'adjectif, de même que ses accords en genre et en nombre. Mais qu'en est-il de son appartenance à la classe du nom ? Si ce dernier sert principalement à nommer le sujet dont on parle, pourquoi une occurrence telle que l'adjectif, qui n'a manifestement pas ce rôle, devrait-elle lui être associée, au sein de la même partie d'oraison ? Il semble évident que les auteurs précédents, qui se contentent de suivre la tradition grammaticale, ne répondent nullement à cette question, pourtant fondamentale. Buffier a le mérite de s'attaquer au problème, en s'appuyant sur une redéfinition de l'adjectif, qui cesse alors d'exprimer une simple caractérisation. En effet, si l'adjectif se doit d'être considéré comme un nom, c'est parce qu'à travers la qualification qu'il exprime, il est un prolongement du sens du nom. L'adjectif désigne donc « le référent qualifié ». La thèse est séduisante et permet d'explicitier, au-delà de la simple adaptation du modèle antique, les raisons du traitement particulier de l'adjectif dans la majorité des grammaires du corpus. Mais elle a le défaut d'entrer en contradiction avec la définition que Buffier donne au nom. L'adjectif, du moins dans sa forme non substantivée, ne saurait à lui seul exprimer un prédicat. Il lui faut nécessairement la présence d'un nom³⁰³.

D'ailleurs, c'est la prise en compte de cet argument qui pousse le grammairien à inclure l'adjectif dans les modificatifs du nom (p. 56), qui désignent chez Dangeau (1694) et chez lui-même, on s'en souvient, un ensemble d'occurrences secondaires, aussi bien sur le plan sémantique que syntaxique, susceptibles d'accompagner le nom et le verbe³⁰⁴. Le caractère non essentiel de l'adjectif dans sa fonction épithète, sa variation en genre et nombre similaire à celle du nom et son sémantisme particulier justifient amplement cette appartenance³⁰⁵.

³⁰³ Des emplois autonymiques sont toujours possibles mais leur marginalité évidente sert davantage notre thèse que le contraire. Ex : « *Bon* » est masculin. « *Bon* » est un adjectif. Il a dit : « *bon* ».

³⁰⁴ La thèse même de l'existence de deux parties d'oraison essentielles (le nom et le verbe) constitue un argument contre l'inclusion des adjectifs dans la classe des noms. En effet, un adjectif non substantivé et un verbe ne sauraient former un énoncé valide. Ce qui démontre que seul le substantif peut être considéré comme un nom à part entière.

³⁰⁵ Reste à savoir si, comme semble le suggérer Buffier, il est judicieux de considérer l'adjectif à la fois comme un nom à part entière et un modificatif (du nom).

S. Delesalle (1992) défend, au sujet de l'auteur de la *Grammaire sur un plan nouveau*, une thèse particulièrement valorisante. Alors qu'elle s'intéresse aux différentes étapes qui ont précédé et suivi la séparation du nom et de l'adjectif dans la présentation des classes, l'auteure met en lumière le rôle précurseur de Buffier. En effet, selon elle, ce dernier, même s'il ne reconnaît pas l'autonomie de l'adjectif, a largement ouvert la voie à une analyse telle que la revendique Girard (1747), quelques décennies plus tard. Nous avons eu par ailleurs l'occasion de le constater : Buffier s'oppose en cela à Régnier-Desmarais (1706), son contemporain, qui plaide en faveur d'une analyse de la langue plus traditionnelle. En effet, en s'appuyant sur l'extrait que nous avons précédemment cité et dont nous reproduisons la fin pour faciliter la lecture (« [...] mais au fond l'objet n'est bien défini que par les noms substantifs qui par cet endroit font proprement les seuls noms. » pp. 54-55 de la *Grammaire*), S. Delesalle déclare :

Mais, pour différencier le nom substantif du nom adjectif, Buffier pose que les noms sont dits adjectifs « quand les objets sont considérés comme revêtus de quelque qualité ». Position classique, mais qui innove par deux remarques. La première concerne les noms [...]. La seconde s'interroge sur « la nature des noms adjectifs ». Buffier les regarde comme des noms, certes, se raccrochant par là implicitement à la connotation de la *GGR* (« ils représentent l'objet comme revêtu d'une qualité ou circonstance ») mais il souligne cependant qu'« au fond, ce sont de vrais modificatifs des noms » (1709 : 56)³⁰⁶. À travers ces deux « au fond », on perçoit l'évolution qui va conduire ultérieurement à des organisations d'inspiration non plus ontologique, mais linguistique : 1°) l'isolement des noms substantifs et 2°) le regroupement de tous les modificatifs du nom (p. 146).

Nous avons évoqué plus haut l'intérêt du grammairien pour l'analyse des différentes fonctions syntaxiques occupées par le nom. Ce dernier est en effet susceptible de deux rôles. Il est premièrement nominatif du verbe lorsqu'il occupe la fonction sujet. Il est, au contraire, régime du verbe lorsqu'il est objet du verbe ou attribut du sujet. Le regroupement sous une même appellation de ces deux fonctions peut, dans un premier temps, surprendre si on oublie que l'objet et l'attribut, bien qu'ils ne soient pas introduits par le même type de verbes, occupent la même place sur l'axe syntagmatique. On remarquera à ce propos que la description de ces deux fonctions, telle quelle apparaît aussi bien

³⁰⁶ Édition utilisée par la linguiste : Buffier (1709), Paris : N. Le Clerc et *al.*

chez Buffier que chez l'ensemble des grammairiens du corpus, ne permet aucune discrimination :

Quand je dis, *le Pasteur connoît ses brebis*, *le Pasteur* est nominatif du verbe ; parce qu'il est le sujet dont on affirme actuellement quelque chose : *les brebis*, est le régime³⁰⁷ du verbe, parce que c'est l'objet qui particularise la signification du verbe *connoît* ; marquant en particulier ce que le Pasteur connaît : de même si je dis, *Vous êtes savant* ; *vous* fera le nominatif, & *savant* fera le régime : parce que *savant* particularise ici le verbe *êtes*, marquant en particulier ce que vous êtes (p. 61).

C'est sur cette même considération syntaxique que se fonde Buffier pour décider, comme Port-Royal (1660), que l'infinitif est une sous-catégorie du nom substantif. En effet, tout comme lui, il est susceptible de devenir sujet et régime du verbe :

Ce que les Grammairiens appellent communément infinitifs des verbes, comme *aimer*, *lire*, *dormir*, font de véritables noms substantifs, bien qu'ils aient des propriétés particulières. Car enfin ils désignent un sujet dont on peut parler, ils font souvent le nominatif des verbes & même leur régime. Ils font de véritables noms. En effet, quand on dit, *avouer sa faute est la réparer* ; *avouer* est ici sujet dont on parle, & le nominatif du verbe *est* : Et quand on dit, *Je veux avouer ma faute* ; *avouer* est le véritable régime du verbe *je veux* ; comme *ma faute* est le régime d'*avouer* (p. 63).

Un autre point terminologique mérite d'être souligné : il s'agit de la définition du mot « substantif ». L'étude de Buffier nous donne l'occasion d'introduire une problématique qui sera plus largement étudiée dans la partie suivante, au moment d'évoquer les différents classements sémantico-syntaxiques des Nc. Nous avons déjà introduit notre propos à l'occasion de notre étude sur la présentation du nom chez Vallange (1721). Contentons-nous de dire, à ce stade de notre analyse, que le sens de l'appellation est loin de faire l'unanimité chez les grammairiens du corpus. Elle désigne en effet chez certains, en vertu de considérations étymologiques, le nom concret, c'est-à-dire une occurrence dont le référent est accessible par les sens. Buffier évite cette difficulté en affirmant que la substance, telle qu'il faut l'entendre dans l'appellation « nom substantif », n'a pas son sens matériel, mais une acception là encore strictement grammaticale. La substance devient alors le prédicat. Le nom substantif peut regrouper sans la moindre ambiguïté toutes les occurrences de Nc :

³⁰⁷ Le lecteur pourra s'étonner de lire le mot « régime » à la place du mot « attribut », traditionnellement employé dans le corpus.

Nous remarquerons ici en passant une méprise considérable de plusieurs Grammairiens. Ils disent communément que le nom substantif est celui qui désigne une substance. Ils ont pris le change. C'est que voyant les substances s'exprimer par des noms substantifs, ils ont appelé substantifs toutes sortes de noms : mais il ne s'en suit nullement que tous les noms désignent des substances : témoins les noms, *accident*, *légereté*, &c. qui ne signifient rien moins que des substances & qui font de vrais noms substantifs. Peut-être les Grammairiens n'ont-ils voulu dire ici par substance que le sujet dont on parle, & si cela est nous louons leur intention (pp. 55-56)³⁰⁸.

L'analyse du nom chez Buffier, parce qu'elle propose d'envisager les noms comme une classe grammaticale, et non plus comme une partie d'oraison au sens traditionnel du terme, présente pour nous un intérêt majeur. En privilégiant une fois de plus l'usage des occurrences aux dépens de leur nature, l'auteur de la *Grammaire sur un plan nouveau* procède par analogie : comme l'infinitif peut prendre les mêmes positions syntaxiques que le nom, il faut en déduire que l'infinitif est un nom. Mais cette définition exclusivement syntaxique a également ses limites. En gommant les caractéristiques traditionnelles (évocation du genre, du nombre, du cas ; capacité à recevoir des articles, etc.) qui font des noms substantifs une catégorie marquée, Buffier a tendance à ranger sous cette appellation des occurrences qui, manifestement, s'en détachent. Par ailleurs, le grammairien amorce une discussion timide sur la légitimité de l'adjectif comme seconde catégorie du nom. Lorsqu'on sait que ces deux occurrences ne seront pas séparées officiellement avant 1747 par la grammaire, on mesure aisément le statut précurseur de Buffier.

3-3-2- La description du nom chez l'abbé d'Olivet (1771)

L'intérêt de l'exposé sur le nom dans les *Remarques* est double. Premièrement, l'auteur établit un lien d'évidence entre les variations morphologiques du substantif et de l'adjectif et les liens syntaxiques qu'ils entretiennent : la relation entre les deux occurrences n'est pas seulement d'ordre sémantique. Leur relation syntaxique justifie leurs variations communes. Ce rapport analogique n'est certes pas nouveau dans le corpus. Les auteurs morphologiques se sont sans aucun doute appuyés sur une réflexion similaire pour bâtir leurs analyses. Celle de Vallange (1721) en est incontestablement la preuve. Mais l'abbé d'Olivet a le mérite de la rendre

³⁰⁸ Nous aurons l'occasion d'y revenir au moment d'analyser les théories relatives aux noms abstraits dans le corpus (voir la deuxième partie sur le classement des noms).

particulièrement explicite³⁰⁹. Deuxièmement, et c'est là le point le plus intéressant : l'auteur mène la réflexion syntaxique plus loin que Buffier (1709), en étudiant précisément les différentes places que peuvent prendre les occurrences dans l'énoncé.

L'exposé sur les noms dans les *Remarques* se divise en trois axes de réflexion clairement identifiés dès l'introduction. C'est essentiellement le premier et le troisième, respectivement consacrés à la définition générale des noms et à leurs rôles syntaxiques que nous nous proposons d'étudier dans le présent développement.

L'auteur propose, tout au long de son étude, trois définitions du nom, qui se veulent progressives et complémentaires, et visent selon l'auteur des perspectives d'analyse distinctes. Il est aisé de se rendre compte qu'elles n'en forment en réalité qu'une seule dont la décomposition en trois parties répond à une volonté purement didactique.

La première, qui insiste sur l'utilité des occurrences, est de loin la plus générale. Présentée comme « grammaticale » (p. 126), elle se veut avant tout sémantique et présente le rôle joué d'abord par le substantif, puis par l'adjectif, sans citer explicitement pour autant ces deux sous-catégories. Elle a par ailleurs la particularité d'insister sur la diversité des référents désignables ou caractérisables par les occurrences : « un Nom est le mot qui sert à désigner, ou à qualifier une personne, une chose, dans la langue qu'on est convenu de parler (*ibid.*) ». D'Olivet évite là une difficulté de présentation dont nous avons déjà parlé au sujet de la définition proposée par Du Val (1604). Si l'on considère que le nom substantif et l'adjectif sont deux catégories de la même classe, il convient néanmoins d'en présenter une définition globale qui laisse clairement la place à cette bipartition. Une présentation générale du nom ne saurait admettre, comme dans *l'Eschole françoise*, la seule définition du nom substantif.

La deuxième définition ne présente de prime abord aucune nouveauté par rapport à celles des auteurs qui adoptent une approche morphologique : l'abbé se contente en effet dans un premier temps, de rappeler les variations dont le

³⁰⁹ L'analyse de l'auteur des *Remarques* s'inscrit en cela dans la lignée de Beauzée (1767), qui cherche une motivation « logique » aux différentes variations de l'occurrence.

nom est susceptible. La véritable particularité de cette présentation réside dans l'association de l'axe morphologique et d'une réflexion syntaxique, déjà présente chez Buffier (1709). En effet, la concordance morphologique entre l'adjectif et le nom est rendue légitime par le fait que le premier est obligatoirement gouverné d'un point de vue syntaxique par le second : « le Nom est un mot susceptible de nombre et de genre ; qui s'il est substantif, peut régir, ou être régi et s'il est adjectif, doit toujours être régi par le substantif » (p. 126).

Cette emprise syntaxique, qui n'est par ailleurs pas la propriété exclusive du substantif, est explicitée :

Régir, c'est obliger un mot à occuper telle ou telle place dans le discours : & si ce mot est déclinable, c'est-à-dire, susceptible de plusieurs terminaisons, lui imposer la loi d'en prendre l'une, non l'autre, dans l'endroit où il est placé (p. 128).

Si Buffier (1709) et l'abbé d'Olivet s'accordent sur ce point, ils se distinguent pourtant par une nuance concernant leur définition de l'adjectif. On se souvient que, pour Buffier, ce dernier ne se contente pas du simple service de qualification. L'adjectif exprime, au-delà même de son rôle sémantico-syntaxique, un prolongement du sémantisme du nom.

En tant que modificatif, il en parfait la référence³¹⁰ et participe de ce fait activement à l'acte de dénomination, même s'il n'en est pas l'élément principal. Voilà qui justifie, pour l'auteur de la *Grammaire sur un plan nouveau* (1709) son inclusion légitime parmi les noms. D'Olivet se montre sur ce point moins hardi, puisqu'il se contente, comme la quasi-totalité des grammairiens du corpus du reste, de voir dans l'adjectif une simple opération de caractérisation du référent dénoté par le substantif :

On appelle Adjectif, le nom qui s'ajoute au substantif pour le qualifier, c'est-à-dire, pour marquer ce qu'il a de propre ou d'accidentel. Ainsi le substantif nomme une chose, et l'adjectif la qualifie. *Une fleur jaune, un aimable prince*. On voit que *jaune* et *aimable* font des adjectifs (pp. 127-128).

³¹⁰ Par exemple, l'occurrence *chat* se contente de désigner un individu aux propriétés particulières sans pour autant isoler un sous-ensemble particulier à l'intérieur de la classe dénotée. Au contraire, dans le Gn *chat roux*, l'adjectif, parce qu'il exclut un grand nombre d'individus qui ne répondent pas aux critères fixés par la qualification, délimite un sous-ensemble et établit une identification plus précise : tous les chats ne sont manifestement pas roux.

La corrélation syntaxique entre le substantif et l'adjectif et les conséquences morphologiques qui en résultent devraient justifier seules, l'impossibilité pour un adjectif non substantivé de figurer de façon autonome dans un énoncé. Curieusement, ce n'est pas l'agrammaticalité de l'énoncé qui sert d'argument pour réfuter cet emploi, mais le critère sémantique :

[...] L'adjectif, qui ne peut jamais être mis tout seul, et sans porter sur un substantif, parce qu'il n'offrirait, lui, seul, qu'une idée vague et confuse : n'y ayant rien, faute d'un substantif, à quoi l'esprit pût attacher une idée (p. 134).

La troisième définition du nom, présentée comme « philosophique » (*ibid.*), s'inscrit en réalité dans le prolongement de la deuxième et illustre un second point commun avec l'analyse de Buffier (1709). Le nom y est en effet présenté comme susceptible d'être soit le sujet grammatical, soit l'objet du verbe :

Un *Nom*³¹¹, pour le définir philosophiquement, est donc *un mot qui sert à exprimer, ou le sujet, ou l'attribut d'une proposition, & souvent aussi des circonstances qui tiennent à l'un ou à l'autre* (p. 134).

Cependant, l'abbé d'Olivet est confronté à la même difficulté que son prédécesseur. En effet, une telle définition, si elle a le mérite de prendre en considération une autre fonction de l'adjectif, ne peut prendre en compte l'adjectif que dans sa forme substantivée. Cette définition du nom est en réalité exclusivement celle du substantif.

Elle permet néanmoins au grammairien d'introduire, à la fin de sa troisième partie, une analyse approfondie sur les différentes positions occupées par le nom (essentiellement substantif, comme le laisse entendre le corpus sélectionné en guise de démonstration) dans la phrase. Les exemples proposés pour chacun des cas identifiés permettent par ailleurs d'établir, plus précisément que dans l'étude de Buffier (1709), les différents rôles syntaxiques que peut prendre l'occurrence. Là où l'auteur de *la Grammaire française sur un plan nouveau* se contentait d'identifier la fonction sujet et la fonction objet (à savoir ce qu'il appelle « le régime »), l'abbé d'Olivet évoque à travers les différents énoncés tour à tour : le complément d'attribution et le substantif en apostrophe. Par ailleurs, les différents cas de figure évoqués en (1) débouchent sur une observation syntaxique propre au français, peu approfondie dans le corpus : la place du sujet, sous sa forme nominale du

³¹¹ Ces passages sont en italiques chez l'auteur.

moins, est fortement dépendante des occurrences qui l'environnent, ainsi que du type d'énoncés dans lesquels elle apparaît. Les cinq positions du substantif évoquées par le grammairien peuvent être résumées comme suit :

1- En position sujet, le nom substantif enrichi ou non par un adjectif épithète est généralement antéposé au verbe qui le régit, comme dans (*I^a*), sauf lorsque (p. 136) :

- L'objet du verbe complété par une proposition relative prend sa place comme dans (*I^b*) ;
- Un complément circonstanciel est placé en tête de phrase, comme dans (*I^c*) ;

Ainsi que dans :

- une proposition incise, comme dans (*I^d*) ;
- une phrase interrogative avec inversion sujet / verbe, comme dans (*I^e*) ;
- une phrase optative avec un verbe au subjonctif, comme dans (*I^f*).

(*I^a*) – *L'éloquent Cicéron plaira toujours.*

(*I^b*) – *La nouvelle qu'apporta le courrier*³¹².

(*I^c*) – *Aussitôt entrèrent le Roi, la Reine.*

(*I^d*) – *Pompée, dit Plutarque, s'avance.*

(*I^e*) – *Que peuvent les richesses ?*

(*I^f*) – *Puissent vos années égaler celles de Nestor.*

2- Lorsqu'il est objet, le nom substantif enrichi ou non par un adjectif épithète est généralement postposé au verbe qui le régit sauf en (*I^b*), comme dans (2) :

(2) – *Cicéron inspire la vertu.*

3- Lorsqu'il est complément d'attribution, le nom substantif enrichi ou non par un adjectif épithète (appelé par Buffier « substantif

³¹² On notera, en marge de l'étude de l'auteur, que dans les énoncés (*Ib*) et (*Ic*), l'inversion sujet / verbe n'est cependant pas obligatoire. Ces inversions répondent en effet davantage à une volonté stylistique qu'à une nécessité syntaxique.

particulé³¹³ » à la p. 137, en raison du contexte prépositionnel) apparaît nécessairement derrière le verbe qui le régit, comme dans (3) :

(3) – *Cicéron inspire la vertu à ses lecteurs.*

4- En apostrophe, le nom substantif enrichi ou non par un nom adjectif se caractérise par sa grande mobilité, comme en témoignent les énoncés (4^a) à (4^c) de la p. 137 :

(4^a) – *Seigneur ! Exaucez ma prière !*

(4^b) – *Exaucez, Seigneur, ma prière !*

(4^c) – *Exaucez ma prière, Seigneur !*

5- Les noms substantifs, enrichis ou non par un adjectif épithète, peuvent apparaître dans des constructions détachées. Le grammairien choisit de les appeler « phrases absolues » (en raison du calque latin) ou encore « phrases elliptiques » car elles semblent incomplètes.

(5) – *Toutes charges payées, cette abbaye vaut tant.*

Voyons ce qu'il en est de l'approche syntaxique chez un auteur aussi atypique que Girard.

3-3-3- La description de l'adjectif chez Girard (1747)

Girard, parce qu'il est un des seuls grammairiens³¹⁴ à faire de l'adjectif et du nom deux classes parfaitement autonomes, occupe une place privilégiée dans notre corpus. Cependant, le développement consacré au nom, hormis les nouvelles subdivisions qui y sont introduites, ne présente à proprement parler, aucune nouveauté. Ces dernières seront par ailleurs largement exploitées dans la deuxième partie. C'est la raison pour laquelle nous préférons aborder d'emblée l'étude de l'adjectif pour déterminer comment est présenté, chez cet

³¹³ « [...] Le substantif ne paroît qu'à la suite d'une particule [...] & dans la place où est ce substantif [...], je l'appellerai *substantif particulé* pour m'épargner une circonlocution. J'aurai souvent besoin, j'en avertis, d'employer ce terme nouveau, *particulé*, mais toujours dans le même sens et par la même raison. Voudra-t-on bien me le permettre, d'autant plus que je renonce à une infinité d'autres termes, dont jusqu'ici, nos Grammairiens avoient cru ne pouvoir se passer ? » (L'abbé d'olivet, p. 137)

Quoiqu'il en soit, le substantif articulé parce qu'il est fortement dépendant d'une construction particulière, ne saurait être considéré comme une sous-classe de substantif.

³¹⁴ La distinction nom / adjectif est bien présente chez Beauzée, mais dans *l'Encyclopédie* et non dans sa *GG*.

auteur, ce corpus fraîchement émancipé et élevé du rang de catégorie à celui de partie d'oraison à part entière.

Dans les discours II (qui propose une liste ordonnée des parties d'oraison) et VII (consacré à l'occurrence), ce changement de statut est attribué par l'auteur, au rôle essentiellement stylistique du corpus et à l'importance numérique des occurrences. La description paraît néanmoins trop élogieuse pour être gratuite : sous la plume de Girard, l'adjectif est avant tout une classe de mots en quête de légitimité.

[...] Ils [= les adjectifs] ne laissent pas que d'être par leurs couleurs & par leur magnificence une des plus brillantes parties de la Parole, un champ fertile pour la poésie, une ressource délicate pour les grands Orateurs, & le point capital des médiocres. Combien ne fournissent-ils pas à l'antithèse & à l'énumération ? Sans leur secours quelle peine & quel embarras pour ceux qui s'attachent scrupuleusement à la rondeur des périodes ? N'est-ce pas des qualifications qu'on tire la plus grande partie des louanges ainsi que des invectives ? Les adjectifs méritent donc d'être traités avec autant de soin que les autres parties d'oraison, d'autant plus qu'ils en font une des plus nombreuses, & que l'emploi en est fréquent (*Les vrais principes*, vol.1, pp. 365-366).

Notons que la séparation vis-à-vis du nom est implicitement présentée comme un état de fait et n'est nullement justifié sur le plan théorique par l'auteur³¹⁵. Il nous faut comprendre que pour Girard les oppositions sémantico-syntaxiques entre les deux occurrences prévalent sur les traits sémantico-morphologiques qui expliquaient leur réunion depuis l'Antiquité :

Dans la tradition grammaticale française, Girard est le premier à faire du substantif et de l'adjectif deux parties du discours autonomes. Il ne souligne pas explicitement l'innovation, sans doute parce que les grammairiens avant lui avaient déjà établi la valeur sémantique (ou sémantico référentielle) différente des deux classes – encore réunies à cause de certains traits flexionnels communs- ; c'est justement sur cette valeur sémantique que Girard base son schéma des dix parties du discours. Il était donc naturel, pour Girard, de distinguer ces deux classes comme deux parties du discours différentes, ayant une genèse cognitive différente (P. Swiggers, 1982, « Introduction » des *Vrais Principes*, pp. 51-52).

Voilà qui constitue un rappel direct à une réflexion exprimée dès l'introduction de notre première partie : l'adjectif a en effet la particularité d'avoir accédé au rang de partie d'oraison, sans qu'il s'en suive des

³¹⁵ Si le résultat est le même, la justification sous-jacente de Beauzée (1767) obéit à une démarche radicalement différente. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

polémiques trop virulentes³¹⁶, si ce n'est de la part de Fromant (1754), qui s'autorise en amont de sa critique, un commentaire annonciateur : « Il y a dans le livre de cet Académicien [= Girard] quantité de réflexions utiles, ingénieuses, originales ; mais il y a bien du faux dans les principes qu'il a donnés pour vrais [...] » (p. 147). Après avoir évoqué les différentes subdivisions des noms chez Girard et la critique qu'elles occasionnent chez Beauzée (1767)³¹⁷, il revient sur la séparation du nom et de l'adjectif, qui procède selon lui d'une erreur d'interprétation. L'adjectif, parce qu'il est le prolongement sémantique du nom, ne saurait être envisagé comme une partie indépendante :

M. l'Abbé Girard fait du substantif et de l'adjectif deux parties d'origine différentes, il les sépare même par le traité du pronom & nous avons pu douter que ce fut là poser des vrais principes ; voici les raisons sur lesquelles notre doute étoit appuyé.

Comme tout adjectif uniquement employé pour qualifier, est nécessairement uni à son substantif, pour ne faire avec lui qu'un seul et même sujet du verbe, ou qu'un seul & même régime, soit du verbe, soit de la préposition : comme on ne conçoit pas qu'une substance puisse exister dans la nature, sans être revêtue d'un mode ou d'une propriété : comme la propriété est ce qui est conçu dans la substance, ce qui ne peut subsister sans elle, ce qui la détermine à être d'une certaine façon, ce qui la fait nommer telle ; un Grammairien vraiment logicien voit que l'adjectif n'est qu'une même chose avec le substantif, que par conséquent ils ne doivent faire qu'une seule & même partie d'origine, que le nom est un mot générique qui a sous lui deux espèces, deux sortes de noms, savoir le substantif et l'adjectif (Fromant, pp. 151-152).

Avant de quitter Girard, il convient d'examiner les subdivisions qu'il accorde à cette toute jeune classe de l'adjectif. Les quatre appellations retenues ainsi que les définitions qui les accompagnent, laissent deviner l'association de deux critères différents. Les adjectifs nominaux et verbaux supposent une distinction morphosémantiques, tandis que les adjectifs numériques se fondent sur une distinction essentiellement sémantique. Enfin, les adjectifs pronominaux, eux-mêmes subdivisibles, constituent une répartition d'ordre syntaxique.

³¹⁶ C'est d'ailleurs un des arguments qui nous a définitivement empêchée de présenter un développement binaire qui présenterait d'un côté les grammairiens qui proposent une étude du nom substantif et de l'adjectif dans la même classe ; et de l'autre, ceux qui se décident en faveur de l'autonomie. Le choix de la seconde option, parce qu'il n'est pas clairement explicité, mais plutôt perçu comme une évolution naturelle de la théorisation des parties d'origine, ne saurait fonder une opposition valable.

³¹⁷ Il en sera question dans la deuxième partie.

Les adjectifs nominaux, qui correspondent à ce que nous appelons adjectifs qualificatifs, sont définis comme :

« [...] Ceux qui qualifient par un attribut d'espèce, c'est à dire par une qualité inhérente & permanente ; soit qu'elle naissie de la nature de la chose, de sa forme, de sa situation, ou de son état, tels que *bon, noir, simple, beau, rond, subséquent* [...] » (pp. 366-367, vol. 1).

Ces occurrences sont en relation morphologique avec des noms abstraits³¹⁸ tels que *bonté, noirceur, simplicité, beauté*³¹⁹. Les adjectifs verbaux, comme leur nom l'indique, sont dérivés de verbes et évoquent un procès achevé ou en cours d'accomplissement. Ils sont donc présentés comme des occurrences qui :

« [...] Qualifient par un attribut d'événement, c'est à dire par une qualité accidentelle³²⁰ & survenue, qui paraît être l'effet d'une action qui se passe ou qui s'est passée dans la chose. Tels sont *rampant, dominant, liant, careffant, bonifié, simplifié* [...] » (p. 367).

Les adjectifs numéraux « qualifient par un attribut d'ordre numéral » (*premier, dernier, second...*) » (*ibid.*). L'étiquette d'« adjectifs pronominaux », qui laisse deviner un amalgame entre deux classes de mots, regroupe un corpus hétéroclite composé de ce que nous appelons des pronoms possessifs et des déterminants indéfinis. Ils s'opposent aux deux premiers types dans la mesure où, contrairement à des adjectifs « purs », ils n'expriment pas une qualité du référent à proprement parler. Il est d'ailleurs frappant de constater que Girard définit tout d'abord ces occurrences par ce qu'elles ne sont pas :

Les Adjectifs pronominaux qualifient par un attribut de désignation individuelle, c'est à dire par une qualité qui ne tenant ni de l'espèce ni de l'action ni de l'arrangement, n'est qu'une pure indication de certains individus ; en sorte que l'effet de ces adjectifs est uniquement de restreindre ou d'étendre le sens du Substantif aux individus qu'ils indiquent³²¹ (p. 368).

La première subdivision des adjectifs pronominaux suppose le recours à un critère sémantico-référentiel : les occurrences concernées introduisent un

³¹⁸ Occurrences appelées « substantifs abstractifs » par Girard (voir le développement sur la problématique des noms abstraits dans le corpus dans la partie suivante).

³¹⁹ Il ne s'agit pas là d'une caractéristique inhérente au corpus, puisque les occurrences *précédent, pareil, semblable* (p. 366) pourtant présentées comme des adjectifs nominaux sont visiblement écartées de ce mode de dérivation.

³²⁰ C'est-à-dire qui n'est pas inhérente au référent qualifié.

³²¹ On notera également que cette définition est une reformulation de celle donnée traditionnellement à l'article par les grammairiens du corpus (voir la troisième partie).

rapport relationnel de possession : *mon, ma, ton, nôtre, vôtre, son ; leur, mien, tien, sien*. Présenté tel quel, le corpus témoigne d'une particularité d'ordre syntaxique que l'auteur passe sous silence : les premières occurrences apparaissent toujours postposée au nom, tandis que les suivantes se mettent à sa place. Les deux dernières subdivisions des adjectifs pronominaux se fondent sur un critère plus confus, qui dissimule difficilement l'embarras du grammairien. La première permet d'exprimer « une qualification de quotité vague & non déterminée [...] *quelque, un*³²², *plusieurs, tout, nul, aucun* » (p. 368) ; la seconde vise « une qualification de simple présentation, comme les *suivans, ce, cet, chaque, quel, tel, certain* » (*ibid.*).

Chez Girard, l'adjectif est présenté comme un élément de détermination au sens large du terme, puisqu'il témoigne d'une prise en compte de l'adjectif proprement dit dont le rôle est d'exprimer une caractéristique du référent et des déterminants, qui tout en précédant toujours le nom, participent à son actualisation. Le corpus proposé pour ces deux types d'adjectifs témoigne du fait que l'auteur avait en main, bien avant Beauzée (1767)³²³ des fondements (certes timides mais solides) pour élaborer une théorie de la détermination dans son ensemble, et cela même si son analyse vise un objectif fort différent. Les deux dernières subdivisions ne convainquent pas pour plusieurs raisons. Premièrement, on saisit mal le rapprochement des adjectifs pronominaux avec les adjectifs nominaux, verbaux et ordinaux. Ensuite, la distinction entre les deux types de pronominaux semble artificielle telle qu'elle est présentée. Enfin, l'ambiguïté introduite par l'appellation d'adjectif pronominal et l'hétérogénéité du corpus qu'elle introduit auraient sans doute mérité une explication de la part de Girard.

³²² On se reportera au sujet de cette occurrence à la troisième partie pour mieux comprendre le contexte théorique général dans lequel s'inscrit la thèse de Girard.

³²³ Il n'est pas question de construire un phénomène d'échos entre les deux auteurs. L'étude de l'exposé de Beauzée (1767) permettra de se rendre compte que son analyse, qui s'inscrit dans un cadre théorique bien différent, est beaucoup plus fine que celle de Girard. Notre réflexion prendra tout son sens dans notre troisième partie au sein de laquelle nous chercherons à retracer les différents repères théoriques qui aboutissent à l'émergence de la théorie de la détermination sous la plume de Beauzée.

VI- Conclusion - L'adjectif ou nom adjectif aux XVII^e et XVIII^e siècles : une classe autonome ou une catégorie sous forte influence ?

Cette première partie avait pour objectif d'évoquer l'émergence progressive du nom comme classe de mots essentielle et ses diverses caractéristiques, d'abord d'un point de vue général, dans le cadre des parties d'oraison, puis d'un point de vue plus spécifique, en étudiant la subdivision nom substantif / nom adjectif. Il s'agissait également de justifier une nouvelle fois notre intérêt pour cette partie d'oraison. Notre démarche nous a menée à envisager les différentes parties d'oraison dans leur ensemble pour mieux en apprécier l'organisation générale et les différentes relations qui les unissent. Nous pensons en effet avoir démontré, à travers le commentaire des grammaires choisies, que ce type d'occurrences bénéficie dans le corpus d'une attention toute particulière, du fait de son statut privilégié dans la liste des parties d'oraison aux XVII^e et XVIII^e siècles. Rappelons quelques caractéristiques que notre étude nous a permis de dégager. D'un point de vue morphologique, ces occurrences sont celles qui subissent le plus de variations possibles (nombre, genre, cas, formation de diminutif). Le nom substantif, parce qu'il est l'élément principal du Gn transmet la plupart de ses variations à d'autres mots, notamment à l'adjectif. C'est occurrence, qu'elle constitue une catégorie du nom comme chez la majorité des auteurs du corpus ou une classe à part entière, est perçue comme son prolongement sémantique. En fonction épithète, l'adjectif aide à la précision de la référence exprimée par le substantif : parler de ballon vert ou de ce ballon, c'est sélectionner un référent aux caractéristiques particulières dans la totalité de la classe et accomplir par là même, une opération qui n'est pas du ressort du seul (nom) substantif. En conséquence, il est raisonnable de soupçonner, comme que le font Buffier (1709) et Beauzée³²⁴(1767), une relation de cause à effet entre, d'un côté, les accidents morphologiques partagés par le substantif et l'adjectif, et de l'autre, leurs relations sémantico-syntaxiques. C'est la mise en lien explicite de ces deux propriétés qui a souvent manqué aux grammairiens morphologiques qui se sont contentés d'une analyse, certes juste mais souvent exclusivement descriptive. Girard (1747), qui très souvent, a marqué une volonté de s'écarter

³²⁴ Cette mise en relation ne s'opère cependant pas de la même manière chez les deux auteurs. Buffier se contente d'une approche grammaticale ; tandis que Beauzée, on s'en souvient, affirme que la variation des occurrences est liée à ce qu'elles permettent d'exprimer.

de ses prédécesseurs et contemporains, n'est pas dupe, puisqu'il déclare : « Il n'est pas douteux que l'Adjectif étant fait pour le substantif, il ne doit être sujet aux mêmes accidents que celui-ci pour figurer de compagnie dans une parfaite concordance » (p. 369, vol. 1).

Cette contamination par le nom ne s'opère pas exclusivement sur l'adjectif. Un développement davantage axé sur les relations entre le nom substantif et le verbe, deux occurrences solidaires considérées par Du Val (1604), Dangeau (1694) et Buffier (1709), comme le noyau dur de la proposition, aurait pu donner lieu au même type de commentaires. Pareillement, la troisième partie de notre analyse, qui porte sur le nom déterminé, permettra de confirmer que les occurrences que les grammairiens du corpus appellent *articles*³²⁵ subissent la même influence.

Que déduire en guise de bilan de cette présentation des parties du discours et plus particulièrement de celle des noms, aux XVII^e et XVIII^e siècles ? Nous avons déjà noté la remarquable stabilité des parties d'oraison : on retrouve, en effet, au XVIII^e siècle, avec l'ajout de l'adjectif³²⁶, à quelques détails près, une répartition équivalente à celle que nous connaissons. Notons comme argument supplémentaire en faveur de cette thèse, que les critères d'oppositions entre l'adjectif et le Nc qui sont les nôtres, sont déjà clairement attestés dans le corpus. Le fait paraît d'autant plus remarquable lorsqu'on se souvient que les grammairiens du corpus ont fondé leurs études exclusivement sur le cas isolé de l'adjectif épithète, fonction qui lui est, certes, la plus courante mais qui est loin cependant d'épuiser toutes les possibilités. C'est dire une fois de plus l'importance cruciale de cette période, étape essentielle dans l'histoire des théories des parties d'oraison.

³²⁵ Nous constaterons que chez la majorité des auteurs, le corpus concerné n'a rien à voir avec celui qui est familier.

³²⁶ Voir la troisième partie sur l'article.

Deuxième partie

Classements morphologiques, syntaxiques et sémantiques des noms substantifs dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles

Outre ce qu'on a déjà dit de la distinction des Noms substantifs en *propres & appellatifs*, & des *appellatifs* en *abstrait* & en *collectifs*, tous les noms, soit substantifs, soit adjectifs, se peuvent confiderer comme *simples*, ou *primitifs*, ou comme *dérivez & composez*, & encore comme *absolus*, ou comme *relatifs*. Outre cela, soit entre les Substantifs, soit entre les Adjectifs, il y a des noms qui sont *augmentatifs*, & d'autres qui sont *diminutifs* : & enfin des noms qui sont tantost *Substantifs*, tantost *Adjectifs*. On va essayer de donner une juste idée de chacune de ces classes de noms [...] (Régnier-Desmarais, 1706, p. 179).

I- Introduction - L'intuition et le savoir métalinguistique du sujet parlant au service d'une première répartition des noms

La première partie nous a permis entre autres de justifier, au-delà de l'argument du respect de la tradition grammaticale, l'association récurrente du nom substantif et de l'adjectif dans la classe du nom, et dans un second temps, leur séparation dans deux grammaires du corpus. Pareillement, nous avons cherché à préciser les critères permettant la distinction Nc / Np. Ces deux étapes successives ont permis de faire le constat d'une continuité évidente : les traits distinctifs qui opposent les deux couples de catégories n'ont pas évolué depuis l'Antiquité.

Cette première étape nécessaire de notre travail servira de support au deuxième objectif, qui est à présent le nôtre et qui se déduira aisément des observations qui suivent. Partons d'un constat général qui s'éloigne dans un premier temps de notre corpus de grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles.

Les grammaires divisent généralement les Nc en différentes sous-classes bien connues. Cette répartition, avant d'être confirmée par des considérations sémantiques et syntaxiques, est parfois fondée avant tout, on l'oublie souvent, sur l'intuition³²⁷, assumée ou non, du locuteur. En effet, ce dernier, pourvu qu'il soit doué d'une compétence linguistique suffisante, opère, entre des occurrences telles que *chat* et *foi*, une distinction intuitive, qu'il n'est pas toujours en mesure d'explicitier. Au-delà des considérations préliminaires qui consistent à reconnaître que la première s'emploie au masculin et la seconde au féminin, force est de constater qu'elles ne désignent pas le même type d'entités. En effet, *chat* correspond dans l'esprit du locuteur à un ensemble de traits sémiqes dont l'association donne lieu à une « image mentale ».³²⁸ Dans tous les cas, cette dernière implique nécessairement un référent expérimentable par les sens. Il n'en va pas de même pour *foi*, dont le référent

³²⁷ Pour rappel, elle a été définie dans l'introduction comme la capacité linguistique, qui dépend à la fois des prédispositions accidentelles ou inhérentes du sujet parlant³²⁷, instaure chez lui une capacité plus ou moins développée de réflexions et de déductions sur sa propre langue.

³²⁸ Sa complexité dépend des compétences linguistiques (connaissance de l'occurrence et de son sens) et métalinguistiques du locuteur, (autrement dit de l'expérience qu'il a du référent). Pour certains, ce sera l'image mentale d'un *petit animal à quatre pattes, à moustaches et à poils doux*, pour d'autres, ce sera l'image mentale d'un chat particulier représentatif, selon eux, de l'ensemble des individus de la classe (celui du voisin, de la famille, etc.).

apparaît dépourvu de « substance³²⁹ », puisqu'il désigne un sentiment, une disposition d'esprit. Pour parler de manière plus simple encore : on peut aisément regarder, toucher, humer *un chat*, mais certainement une *foi*. Pareillement, la formulation de la définition de cette dernière peut poser, même à un locuteur doué d'une grande compétence linguistique, une difficulté. L'entreprise, difficile,³³⁰ exige le plus souvent le recours à une périphrase ou à un exemple précis qui illustre alors un exemplaire de foi particulier : (*avoir la foi*, c'est croire en une divinité / *avoir foi (en)*, c'est accorder sa confiance, etc.). En effet, en plus de n'être visible, ni palpable, ni auditive, son expérimentation n'est pas universelle.³³¹

Cette première constatation, qui se fonde sur la nature même du référent désigné par le Nc, est en réalité loin d'être naïve, puisqu'elle a des répercussions directes sur l'usage des mots en langue et en discours. Elle se trouve, en effet, confirmée par des données, cette fois, théoriques. C'est ainsi, qu'au sujet des occurrences citées précédemment, un locuteur plus averti (et aidé par des connaissances grammaticales) remarquera, dans un second temps, une distribution particulière des déterminants. Par exemple, l'occurrence *chat* peut prendre l'ensemble des articles, tandis que *foi* sera plus facilement précédé en usage normal³³² de l'article défini singulier :

(I^a)- *J'ai la foi*³³³. / *J'ai vu le chat*.

(I^b)- (?) *J'ai une foi*. / *J'ai un chat*.

(I^c)- **J'ai des fois* / **J'ai les fois*. / *J'ai des chats*. – *J'ai les chats (que tu m'as demandés / de Béatrice)*.

(I^d)- **J'ai de la foi*. / *Il mange du chat*.

³²⁹ Au sens de *matière*. Il nous appartiendra plus loin de préciser le contexte d'apparition de ce mot et son acception.

³³⁰ Elle est d'autant plus compliquée que l'occurrence peut, en fonction des cotextes dans lesquels elle apparaît, s'avérer polysémique, comme en témoignent les exemples : *Avoir la foi (en)*, (utilisé plus particulièrement pour évoquer la piété) et *Avoir foi (en), par la foi*.

³³¹ Pour schématiser, on peut supposer que tout le monde a déjà vu un chat, mais tout le monde n'a pas fait l'expérience de la foi.

³³² L'usage de l'article indéfini est toujours possible dans un contexte exclamatif elliptique ou lorsque le Nc est enrichi d'une expansion, comme dans : *J'ai une foi ! [Sous-entendu : J'ai une de ces fois ! J'ai une fois à toute épreuve. / Qui peut déplacer des montagnes.*

³³³ On remarquera, à ce propos, le caractère lexicalisé de l'expression « *avoir la foi* », qui légitime l'emploi de l'article défini et permet de l'opposer à l'expression « *avoir foi* ».

Poursuivons la réflexion en nous appuyant sur d'autres types d'occurrences. Les noms *fleur* et *assemblée*, pour ne citer que ces deux exemples, illustrent eux aussi une forte opposition, quant aux types de référents qu'ils désignent. Elle n'a cependant rien à voir avec celle remarquée précédemment, puisque cette fois-ci, les deux référents sont susceptibles d'une expérience sensible. Alors que *fleur* réfère à un élément isolé, l'occurrence *assemblée*, bien qu'elle soit au singulier, désigne un ensemble d'entités à la fois solidaires et autonomes mais dont le nombre est indéterminé. *Assemblée* n'a pourtant rien de commun avec *fiançailles*, qui ne s'emploie qu'au pluriel, sans pour autant référer à une somme d'éléments divisibles et identifiables. Cette dernière occurrence illustre un cas de pluriel purement lexical qui ne coïncide nullement avec le référent qu'elle désigne³³⁴.

Ces exemples suffisent à légitimer dans l'esprit du locuteur, l'existence de différents types de Nc, et ce, même s'il ne possède pas le vocabulaire grammatical suffisant pour les nommer et les expliquer.³³⁵

Les Np ne sont pas en reste et sont eux aussi répartis spontanément par le locuteur en sous-catégories en fonction des référents qu'ils visent. Cette constatation nécessite néanmoins deux observations importantes qui creusent davantage encore la distinction Np / Nc. Nous avons vu, au sujet des seconds que les différences d'usage (par exemple *fiançailles*) ou de référence (par exemple, *assemblée*, *fleur*, *chat*) se trouvaient confortées, sur le plan morphosyntaxique notamment, par l'usage de certains déterminants spécifiques ou d'un nombre imposé. Il en va tout autrement pour les Np dont la répartition suppose exclusivement des critères sémantiques : c'est la nature des référents visés qui autorise la division des occurrences en Np de personne, de lieu, de rivière, de tableau, etc. Notre seconde constatation s'inscrit dans le prolongement de ce qui vient d'être dit. Alors que l'intuition du locuteur, à

³³⁴ Cette observation ne signifie nullement que la forme du pluriel soit arbitraire. Disons plutôt qu'au cours de l'évolution des usages, le lien existant entre le nombre pluriel et le sens de ces occurrences a été progressivement perdu, au point d'être totalement ignoré par les locuteurs qui l'emploient.

³³⁵ Pareillement, les différents exemples cités (pour rappel : *chat*, *foi*, *fleur*, *assemblée*, *fiançailles*) permettent également de relativiser le rôle joué par l'intuition linguistique. Revenons à l'emploi particulier de *fiançailles*. Il est nécessairement le fruit d'un apprentissage. Ce n'est qu'une fois qu'il connaît ce cas particulier que le locuteur averti peut s'interroger sur le paradoxe (du moins, en apparence) entre l'occurrence au pluriel et son référent.

défaut d'être un indicateur parfaitement fiable, intervient en premier lieu dans la répartition des Nc, elle n'est d'aucune utilité pour celle des Np, qui fait exclusivement appel à un savoir métalinguistique. Ce dernier s'appuie sur le bagage culturel du locuteur, seul garant de sa capacité à mettre en relation le Np et son référent,³³⁶ et donc de sa bonne répartition³³⁷.

Ainsi, tout classement des noms a pour point de départ l'intervention plus ou moins importante de l'intuition ou du savoir métalinguistique du locuteur. Cette première répartition est ensuite légitimée, notamment par les grammaires ou autres outils normatifs, à l'aide de critères purement linguistiques dont le locuteur n'a pas toujours conscience ou dont il ne peut rendre compte. Il faut en déduire que la possibilité de répartir les noms en fonction de leur emploi, de leur référent ou de leur utilisation particulière, s'impose comme une évidence davantage que comme une nécessité.

Voilà qui explique que la majorité des grammairiens du corpus font déjà suivre leur définition du nom d'une série de classements. Avant que

³³⁶ D'aucuns répondront avec justesse que la répartition des Nc réclame également un bagage culturel plus ou moins grand en fonction des occurrences. L'intuition dont nous parlons ne peut se fonder que sur une parfaite connaissance des référents désignés : si je n'ai jamais été confrontée au mot *belvédère*, j'aurais sans doute beaucoup de difficultés à comprendre en quoi il s'oppose, du point de vue de la saisie référentielle, au mot *assemblée*. Cependant, il nous semble que cette caractéristique est d'autant plus forte pour le Np, qui sans la connaissance du référent et du lien qui les unit, reste relativement opaque.

³³⁷ L'énoncé (2) nous en offre un exemple flagrant

(2)- *Je trouve **Piana** magnifique. Tu l'aimeras, c'est sûr !*

Dans un tel énoncé, en dehors de tout contexte explicite, le locuteur ne peut s'appuyer que sur son savoir personnel pour identifier la nature du référent visé en gras et classer l'occurrence dans la sous-classe qui lui correspond. Pareillement, (2) permet également de confirmer ce que nous disions plus haut, sur le caractère exclusivement sémantique (ou plus exactement, référentiel) des répartitions des Np : *Piana*, à défaut d'être un toponyme, pourrait être un anthroponyme, un titre d'œuvre ou un nom de rivière, sans que l'énoncé en soit affecté.

Poursuivons notre argumentation avec cette fois, des occurrences de Np plus courants dont les référents sont plus accessibles. Nous constaterons, une fois de plus, que c'est le savoir métalinguistique qui prime :

(3^a)- *J'adore Marseille !*

Un locuteur vivant en France, interprétera le Np, en raison de sa notoriété, comme un nom de ville. La conclusion d'un Italien ou d'un Péruvien serait sans doute très différente. Pareillement, dans un autre monde possible, rien n'empêche l'occurrence (en concurrence ou non avec l'emploi qui est le sien dans (3^a)), de prendre d'autres référents, comme dans (3^b) et (3^c) :

(3^b)- *J'adore Marseille ! Il est un peu bourru et original, mais c'est un chouette gars !*

(3^c)- *J'adore « Marseille » ! Pour rien au monde je ne raterai un seul épisode !*

d'introduire nos axes de travail, il semble judicieux d'insister sur deux caractéristiques principales de la répartition des noms dans notre corpus.

Premièrement, par « classements des noms », il faut entendre, de manière générale, classements des Nc. Cependant, La marginalisation des classements des Np dans la quasi-totalité des grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles ne doit pas faire croire à l'absence d'une réflexion sur la répartition des occurrences. Les auteurs ont bien conscience que les Np ne forment pas un corpus homogène, et qu'à côté des anthroponymes figurent d'autres sous-classes. Mais la plupart se contentent de les mentionner, sans pour autant se livrer à une analyse ou un affinement des traits distinctifs. On peut dire une fois de plus que Girard (1747), par sa volonté de précision et d'explicitation, fait figure d'exception, aussi bien en ce qui concerne les Np que les Nc. La suite de ce développement nous donnera l'occasion de le démontrer.

Deuxièmement, nous avons remarqué au sujet de la description des parties d'oraison (voir la première partie), que les différentes approches envisagées, même si elles se voulaient complémentaires, se rencontraient rarement chez un même auteur.³³⁸ C'est dans une telle perspective que nous avons évoqué dans la partie précédente d'orientations, respectivement logique, morphologique, ou encore syntaxique, en tenant compte des objectifs et de l'organisation des différentes descriptions. Au contraire, la lecture des différents exposés sur le nom nous permet de constater l'existence d'une superposition de critères de différents types chez la majorité des auteurs. C'est ainsi que les noms sont souvent envisagés du point de vue morphologique puis sémantico-syntaxique au sein d'une même analyse, sans que l'auteur juge utile d'indiquer une préférence. Régnier-Desmarais (1706) nous en offre un exemple particulièrement frappant. Une telle approche, ou plus exactement une telle multiplicité d'approches, ne doit nullement être interprétée comme un indice de confusion. Bien au contraire, elle témoigne de la complexité de l'occurrence, qui peut de ce fait être analysée selon différents points de vue.

Avant d'aborder les différents classements morphologiques, puis sémantico-syntaxiques en vigueur dans le corpus, nous aimerions rappeler une

³³⁸Si dans le cadre général de la présentation des éléments d'oraison, Beauzée décide de reprendre l'opposition *mots déclinables* / *mots indéclinables*, c'est pour lui accorder, nous l'avons constaté, une autre finalité que celle de l'approche purement morphologique.

précision importante au lecteur. Si certaines de ces répartitions sont aussi bien valables pour le nom substantif et l'adjectif, seul le premier a été pris en compte dans l'exposé qui va suivre. En ce qui concerne les traitements sémantico sémantiques, la mise à l'écart de l'adjectif va de soi³³⁹. Pour ce qui est de l'aspect morphologique, elles résultent d'un choix méthodique justifié dès l'introduction.

Notre objectif est donc de démontrer que les classements morphologiques, sémantico syntaxiques, tels que nous les connaissons actuellement, se trouvent déjà, sous une forme plus que satisfaisante, dans les grammaires du corpus. Cette continuité de répartitions est particulièrement manifeste, à travers le traitement des noms abstraits,³⁴⁰ véritable difficulté théorique pour les grammairiens du corpus, qui continue de nos jours à interroger et à diviser les linguistes.

Cette orientation, qui est désormais la nôtre, associée à ce qui a été dit plus haut au sujet de la pauvreté des classements du Np dans le corpus, explique notre refus de suivre une organisation bipartite qui présenterait d'un côté les possibles répartitions de ces derniers ; et de l'autre, celles des Nc.

³³⁹ On peut difficilement parler d'adjectif abstrait ou collectif.

³⁴⁰ Nous constaterons que s'il y a bien une continuité dans la réflexion, les difficultés rencontrées ne sont cependant pas les mêmes et nous pouvons d'ores et déjà dire, sans crainte d'empiéter sur l'analyse qui va suivre, que le problème des grammairiens est surtout (mais pas seulement) d'ordre terminologique.

II- Classements morphologiques des noms substantifs dans le corpus : les Nc

1- Les différents classements morphologiques (morphologie lexicale et morphologie grammaticale)

Le titre de ce premier chapitre exclut explicitement les Np du champ d'étude. La raison d'une telle absence tient à la nature des occurrences concernées. On se souvient que dans le corpus, un des traits morphosyntaxiques du Np est son incapacité à recevoir un indice de détermination et des marques de pluriel. L'attribution de ces propriétés particulières s'explique par des raisons théoriques qui sont explicitées tout au long de notre étude. Il a déjà été question de l'une d'entre elles dans notre première partie. Nous avons vu en effet qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles, le Np était perçu comme une occurrence strictement monoréférentielle. L'homonymie, même si elle est reconnue, embarrasse et est, de ce fait, reléguée au rang des cas particuliers (voir Port-Royal, 1660). Une occurrence, qui par définition ne peut désigner qu'un seul référent à la fois, n'a que faire de la détermination, puisqu'elle accomplit à elle seule un repérage suffisamment précis des référents qu'elle vise. On mesure, notamment grâce aux travaux des nombreux linguistes qui se sont penchés sur la question, à quel point la prise de position est discutable. Ce qui l'est moins, cependant, c'est l'incapacité de ces mêmes occurrences à posséder par elles-mêmes (c'est-à-dire sans le recours à un autre mot) un genre. On exclura volontairement du propos les expressions définies du type *le jardin des Plantes*, *la jeune fille au Turban bleu* (exemple de nom de tableau), occurrences que nous avons choisi d'ignorer dès notre introduction générale et dont le statut même de Np demanderait à être explicité. Le cas des anthroponymes, pris souvent pour des Np-types est de ce fait particulièrement parlant : une occurrence comme *Tudor* n'a pas de genre en elle-même et ne présume nullement du sexe du porteur (*Mary ? Charles ?*).

L'intuition contraire, à notre sens, erronée, vient du fait que nous avons inconsciemment ou non, tendance à vouloir faire coïncider le sexe du porteur avec son Np.³⁴¹ Cependant, qu'on ne s'y trompe pas : cette mise à l'écart

³⁴¹ En marge de notre cadre d'étude, on serait tenté de répondre que les prénoms, type particulier d'anthroponymes, possèdent un genre dans la mesure où, ils sont des indicateurs de

n'empêche nullement une réflexion sur les caractéristiques morphologiques que l'occurrence est susceptible de prendre. L'évocation du pluriel des Np, sujet d'embarras pour les grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles, sujet de polémique pour nos linguistes, mérite à elle seule un commentaire.

Pareillement, on aurait tort de croire que la réflexion sur la morphologie des noms dans le corpus se limite à l'évocation du genre et du nombre. Les auteurs de la première partie du corpus (et plus généralement les auteurs morphologiques) s'interrogent en effet au préalable sur le « mode de fabrication » des occurrences et en tirent les fondements d'un premier type de répartitions.

Signalons par ailleurs que le recours à ce type d'exposés chez certains grammairiens n'est pas neutre sur le plan théorique. Il faut y voir une nouvelle fois une volonté d'ancrage dans la tradition grammaticale à travers l'imitation du modèle antique. La présentation de l'étude morphologique du nom dans le chapitre 12 de la *Technè* nous en donne la confirmation.

l'appartenance sexuelle du porteur. Le prénom *Marie* laisse deviner un porteur de sexe féminin, tandis que *Pierre* oriente plutôt vers un porteur masculin. Deux arguments permettent selon nous de contrecarrer cette thèse. Premièrement, si les prénoms avaient un genre particulier, les occurrences mixtes (entendons celles, qui sans modification morphologique, conviennent aussi bien aux femmes qu'aux hommes), telles que *Claude*, *Dominique* n'auraient pas lieu d'être. Deuxièmement, l'attribution d'un prénom à un porteur dépend fortement du contexte socio-culturel et géographique. Pour preuve : par exemple, les prénoms d'origine étrangère *Mahéta*, *Harouna*, *Oussama*, *Réda* qui pourraient, à cause de leur phonème final, avoir une « consonance » féminine, se donnent exclusivement à des porteurs masculins dans d'autres cultures. Pareillement, le prénom *Jules*, perçu comme un prénom exclusivement masculin en France, se donnent portant à des porteurs féminins dans la culture anglo-saxonne.

1-1- Présentation morphologique du nom dans la *Technè* de Denys le Thrace (II^e siècle)

Le nom, première partie d'oraison, est présenté comme une occurrence susceptible de trois genres (masculin, féminin, neutre)³⁴² et de deux espèces différentes. Le primaire (qui deviendra le « primitif » dans le corpus) s'oppose au dérivé, qui tire son origine d'une autre occurrence. Le second peut recevoir jusqu'à sept espèces différentes, qui témoignent d'un mélange entre traits sémantiques (pour les quatre premières) et traits morphologiques (pour les suivantes). Chaque type de dérivés possède des variantes morphologiques :

- Le patronyme est une occurrence dérivée du Np du père : *Peliás* [Fille de Pelée] (p. 49).
- Le possessif est dérivé d'un Np ou d'un Nc : *Nēléioi híppoi* [les cheveux de Nélée] / *Hektóreos khitôn* [le manteau d'Hector] (p. 51)
- Le comparatif se présente comme une forme « qui met en comparaison un seul individu avec un seul congénère, comme 'Achille est plus courageux qu'Ajax' ou avec plusieurs étrangers, comme 'Achille est plus courageux que les Troyens' [...] » (*ibid.*).
- Le superlatif possède « une valeur intensive » et permet de « comparer un seul à plusieurs » : *bradíttatos* [le plus lent], *oxíttatos* [le plus rapide] (*ibid.*)
- Le diminutif « indique une réduction du primaire sans comparaison » (*ibid.*) : *anthrōpískos* [hommelet], *líthax* [petite pierre]
- Le dénominal est une forme dérivée d'un nom ;
- Le verbal est une forme dérivée d'un verbe.

En plus de ces deux espèces, le nom peut recevoir trois figures (simple, composé, dérivé de composé. Le simple, par exemple *Mémnōn*, le composé, par exemple *Agamémnōn*, le dérivé de composé, par exemple

³⁴² Le grammairien évoque l'existence de deux autres genres au statut plus marginal : le commun et l'épicène.

Agamemenonídēs, Philippídēs [...]) et trois nombres (singulier, duel³⁴³, pluriel). S'en suit une liste hétérogène de sous-classes de noms (parmi lesquelles le nom propre, le nom appellatif, l'adjectif, le relatif, etc.).

Voyons à présent comment le modèle antique a été repris et développé par certains auteurs morphologiques, tels que Maupas (1632) et Régnier-Desmarais (1706).

1-2- Classement lexicologique des Nc dans le corpus : mots simples, mots construits, mots composés, etc. : « De l'espèce » des noms

Les premières grammaires du corpus privilégient, en premier lieu, un classement qui s'appuie sur la formation des occurrences et mettent en lumière des procédés lexicologiques, comme que la dérivation³⁴⁴ ou la composition. Ces procédés sont définis respectivement comme la création d'un nouveau mot à partir d'une occurrence préexistante et modifiée par la suite, et comme un assemblage de mots qui débouche sur la création d'une nouvelle occurrence.

Le problème au sujet de ce type d'analyses réside dans le fait qu'elles peuvent concerner toutes les occurrences du lexique. Les auteurs semblent ne pas tenir compte de cet écueil. Par ailleurs, cette répartition morphologique, parce qu'elle est présentée comme commune au nom substantif et au nom adjectif, est un argument implicite en faveur de la réunion des deux catégories au sein de la même partie d'oraison : si ces deux types d'occurrences sont issus des mêmes procédés de formation, c'est bien parce qu'ils appartiennent à la même classe de mots.

On peut anticiper, par là même, l'une des principales impasses d'une telle entreprise. Le classement lexicologique, s'il aide à la compréhension de l'occurrence (en permettant notamment son découpage en morphèmes), ne dit rien de ses propriétés syntaxiques et du mode de saisie du référent. Peut-être parce qu'ils ont pleinement conscience du caractère limité d'une telle approche, les grammairiens qui, à l'exemple de leurs prédécesseurs, en usent,

³⁴³ Nous reviendrons plus loin sur ce nombre inconnu du français.

³⁴⁴ Pour rappel, ce procédé lexicologique qui est de loin le plus récurrent peut prendre trois formes différentes. La dérivation affixale suppose l'ajout d'un préfixe et / ou d'un suffixe à un radicale (impossible / possible). La dérivation régressive désigne le phénomène inverse. Enfin, la dérivation impropre correspond au transfert d'une occurrence dans une autre classe de mot (comme la substantivation des adjectifs ou l'adjectivation des substantifs dont il a été question dans les pages précédentes).

le font systématiquement suivre d'autres analyses (sémantico-syntaxiques) qui concernent cette fois-ci, exclusivement le nom substantif.

Le Traité de langue françoise de Régnier-Desmarais (1706), grammaire tournée à bien des égards vers la tradition grammaticale, nous en donne un exemple représentatif.

Dans le « Traité des noms », cinq types lexicologiques sont dégagés à la p. 179 : *les noms simples ou primitifs, les noms dérivés, les noms composés, les noms augmentatifs et les noms diminutifs*. Nous nous proposons de les présenter tour à tour.

Les premiers, présentés comme des unités indécomposables, sont éventuellement empruntés à une autre langue et définis comme :

Ceux qui ne tirent point leur origine d'un autre nom de la même Langue, mais qui doivent leur signification à la première institution de cette Langue ; soit qu'elle les ait empruntés d'une autre ; soit qu'elle les ait pris de son propre fonds. Ainsi les noms substantifs, *homme & roy*, quoique venant du Latin *homo & rex*, ne font pas moins considérés dans notre Langue, comme des mots primitifs, que *coq & dune*, qui se font conserver jusques à nous de l'ancienne Langue Gauloise (*ibid.*).

Par opposition, *les noms dérivés* sont présentés comme ceux qui ont pour radical *un nom simple ou primitif*, auquel a été rajouté un ou des affixes, comme dans *mortalité, de mort, soigneux de soin* (p. 180).

Les noms composés³⁴⁵ sont, comme leur appellation l'indique, des occurrences formées par composition.³⁴⁶ Les différents éléments, dont ils sont construits, manifestent une autonomie lexicale dans d'autres contextes. Le grammairien définit ces noms à la formation complexe comme :

Ceux qui outre leur dérivation, admettent encore dans leur formation, quelque préposition, quelque nom, quelque adverbe, ou quelque verbe, qui étant mis à la tête du nom, s'y joint de telle sorte, qu'ordinairement on ne l'en peut séparer, sans détruire la signification qu'ils ont, étant ensemble (*ibid.*).

³⁴⁵ Régnier-Desmarais évoque à la p. 181 des anthroponymes qui eux aussi illustrent des cas de composition (*Rochefoucault, Beauharnais, Longueville, Beauchamp*). C'est bien la preuve que ce phénomène existe pour ce type d'occurrences. Il reste cependant trop marginal pour remettre en question notre ligne directrice qui consiste à exclure les Np des classements morphologiques.

³⁴⁶ Certains exemples donnés par l'auteur témoignent manifestement d'une confusion entre la composition et la dérivation : « Suivant cette idée, *immortalité & immortel, irrégularité et irrégulier* [...] font des noms dérivés et composés en même temps ; parce qu'outre qu'ils viennent d'un autre nom, il entre de plus dans leur formation une particule ou une préposition, qui n'estoit point dans leur primitif » (p. 180).

La variété de formation de ces occurrences est par ailleurs évoquée, à la page suivante. Ainsi, *un nom composé* peut admettre dans sa formation, entre autres (p. 181) :

- un adjectif : (4^a) - *bonheur*³⁴⁷
- un adjectif et une préposition : (4^b) - *un juste-au-corps*
- un adverbe : (4^c) - *un bienfait*
- un verbe : (4^d) - *un fainéant, un porte-feuille, un porte-manteau*

*Les noms augmentatifs et diminutifs*³⁴⁸ sont des noms dérivés (si on laisse de côté le fait que chez Régnier-Desmarais, cette appellation recouvre des occurrences qui ont pour base *un mot primitif*) qui ont pour radical un mot déjà existant, qui associé avec un suffixe (péjoratif, diminutif ou hypocoristique) crée une nouvelle occurrence proche du mot souche, sur le plan sémantique. Ce mode de dérivation rend, de ce fait, la relation entre mot souche et mot dérivé parfaitement explicite. Voilà comment il faut interpréter la définition qui en est donnée à la p. 182 :

Les Noms augmentatifs & les Noms diminutifs font des noms, qui par l'addition de quelque lettre ou de quelque syllabe au nom positif dont ils font forme, fervent à marquer augmentation ou diminution dans le sens du même mot (p. 182).

Ainsi que les nombreux exemples dont elle est suivie : *vieillard, oreillard* (cheval à grandes oreilles) [...] pour les noms augmentatifs ; et *perdreau* (de *perdrix*), *lapereau* (de *lapin*), *faisandeau* (de *faisan*), *cochet* (de *coq*), *miette* (de *mie*) [...] pour les noms diminutifs.

Les occurrences proposées permettent de constater la récurrence de certains morphèmes (-*ard* pour les noms augmentatifs à valeur péjorative ; - *eau* / -*et* / -*ette* pour les noms diminutifs).

Cette caractéristique n'a pas échappé à Maupas (1632), qui tente, dans un court développement, de rendre compte des règles de formation des diminutifs,

³⁴⁷ La disparition de l'occurrence *heur* au sein du lexique masque aux yeux d'un locuteur moderne l'opération de composition.

³⁴⁸ Là encore, sont évoquées des occurrences d'anthroponymes, telles que *Manon, Marion, Nanon, Jeanneton, Fanchon, Magdelon, Colin, Perrin, Jeannot, Jacqueline* (p. 185) pour lesquelles on notera que le Np souche n'est pas toujours clairement identifiable.

en se fondant sur la dernière syllabe, voire la dernière lettre du radical (*Grammaire française*, pp. 102-103) :

- les mots dont le radical finit par *-er* ont un diminutif en *-rot* ; *ex* : *archer / archerot* ;
- les mots dont le radical finit par *-eau*, ont un diminutif en *-let* ; *ex* : *couteau / coutelet* ; *manteau / mantelet*
- les mots dont le radical finit par la lettre *-c*, ont un diminutif en *-chet* ; *ex* : *sac / sachet* ; *blanc / blanchet*.

Mais la multitude d'irrégularités³⁴⁹ persuade assez rapidement le grammairien de la vanité de son entreprise.

Il est imité en cela par Chiflet (1659), qui délègue cette étude à un autre outil normatif :

Il y a beaucoup de Noms, dont il n'est pas permis de former des *Diminutifs*, puisque l'usage ne le souffre pas : comme de *galand* [galant] ou de *foldat*, on ne dit pas un *galandet*, ni un *foldatet* ; mais on se fert de *petit*, disant, un *petit galand*, un *petit foldat*. Et ainsi des autres qui n'ont point de diminutifs. [...]

Il y a des diminutifs, qui n'ont point de ressemblance avec les substantifs dont ils diminuent la signification : comme, *bidet*, *petit cheval*, *marcaffin*, *petit fanglier* ; *cochon*, *petit pourceau*, *pouffin* & *poulet*, *jeune coq* : & autres, qu'on peut trouver dans les Dictionnaires (pp. 26-27)³⁵⁰.

Mais l'existence de dérivés et de composés n'est pas, à y bien regarder, la préoccupation essentielle des grammairiens du corpus, en matière de considérations morphologiques. Les questionnements autour du genre et du nombre, il est vrai bien plus complexes, concentrent l'essentiel de l'intérêt.

³⁴⁹ Parmi lesquelles : *arbre / arbrisseau* ; *écu / écusson* ; *âne / ânon* ; *clerc / clergeon* (Maupas, p. 102)

³⁵⁰ Le commentaire témoigne manifestement d'une confusion (assez récurrente) sur le corpus à admettre sous l'appellation « diminutif », puisque l'auteur choisit d'intégrer également des noms de petits d'animaux.

1-3- Les classements morphologiques grammaticaux des Nc : le genre

1-3-1- Une problématique essentielle : de la non-conformité du genre naturel au genre grammatical

Quittons momentanément le corpus pour aborder des considérations plus générales. Pour un locuteur français, le genre grammatical est une notion familière : nous sommes habitués à distinguer les noms féminins des noms masculins sans nous interroger sur l'origine et le bien-fondé de cette opposition. L'accessibilité apparente du genre dissimule néanmoins un faisceau de problématiques complexes qui n'ont pas échappé aux grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles et qui continuent de faire débat³⁵¹. Les analyses de M. Arrivé (1996, 1997) et de P. Violi (1987) par lesquelles nous choisissons d'introduire notre propos, le démontrent clairement. La première difficulté liée à la catégorie³⁵² concerne sa non-universalité. La distinction nom féminin / nom masculin, aussi évidente qu'elle nous paraisse, ne va pas de soi, comme le rappelle fort à propos M. Arrivé (1996) :

Une première observation : les Français et francophones dits « natifs » - qui ont le français comme langue maternelle – sont à ce point habitués à la répartition des noms, sans aucune exception, entre les deux genres masculin et féminin qu'ils ont tendance à considérer cette répartition des noms en deux groupes comme « naturelle » et nécessaire³⁵³. [...]

³⁵¹ L'amorce choisie par M. Arrivé (1997) insiste sur un paradoxe intéressant : la notion de genre grammatical est une notion ambivalente : « Le problème que je me propose d'aborder risque de paraître bien élémentaire. Élémentaire au sens le plus strict du terme : c'est à l'école primaire – qu'on nous a appris qu'une analyse correcte des noms avait à identifier leur genre et leur nombre. Et pourtant, en dépit de cet aspect apparemment élémentaire, la catégorie du genre grammatical est sans doute l'une de celles qui ont suscité le plus de curiosités, de toutes parts : philosophes, grammairiens, linguistes, psychanalystes ou simples observateurs du langage et des langues » (p. 81).

³⁵² Le mot prend ici un usage différent de celui que nous lui avons réservé jusque là. « Catégorie » ne désigne plus dans ce contexte une subdivision d'une classe grammaticale.

³⁵³ Même en français, le genre n'est pas une catégorie pleinement uniforme. Certains pronoms établissent une neutralisation, dont le locuteur natif, habitué à sa langue, n'a pas toujours conscience. C'est en cela que la remarque de M. Arrivé (1997) nous semble particulièrement intéressante, dans le cadre d'une réflexion plus générale qui excède le corpus. Elle nous invite en effet à nous méfier de l'égoctrisme linguistique : « [...] hommes et femmes disent *je* et adresse le même *tu* à leur interlocuteur, quel que soit son sexe, ce qui doit laisser parfois d'étonnement les sujets parlant le khasi (en Inde), le thaï [...], ainsi que de nombreuses langues sémitiques : ces langues en effet distinguent entre deux *je* et deux *tu*, respectivement masculins et féminins. En français, la situation d'énonciation lève l'équivoque, encore qu'il soit possible, dans certains cas, de laisser planer le doute sur le sexe de *tu*, voire – par exemple dans l'énonciation écrite – sur le sexe de *je* : il suffit de s'arranger pour ne pas faire apparaître de phénomènes d'accord : qui vous dira si la personne qui écrit « je suis mince et fragile » est un homme ou une femme ? Cas non exceptionnel de non-manifestation du genre pour l'adjectif. Car *je* et *tu*, quoique non marqués en genre, déterminent cependant l'accord des adjectifs au masculin et au féminin : en sorte qu'à proprement parler on ne devrait pas parler dans ce cas d'accord selon le genre, mais d'accord selon le sexe » (p. 84).

Les francophones vivent donc dans un univers linguistique où les noms sont répartis en deux groupes. Ces deux groupes sont désignés, traditionnellement, par les adjectifs masculin et féminin, qui font allusion, de façon aussi explicite que possible, à la différence sexuelle. Cette terminologie est très ancienne : les grammairiens latins l'ont traduite de leurs maîtres grecs, chez qui elle avait, sous d'autres signifiants, exactement le même sens. [...]

Et pourtant, ce type de répartition des noms est loin d'être le seul (pp. 178-179).

L'étude du linguiste nous intéresse dans la mesure où, elle pose dans son préambule une question importante, qui parce qu'elle interroge un certain nombre de thèses et de préjugés, nous servira d'introduction à l'étude des exposés représentatifs du corpus. M. Arrivé (1996) s'interroge en effet sur « le signifié, le contenu notionnel de la catégorie du genre en français » (p. 181) et convoque au sein de son argumentation deux types d'opinions contraires. L'objectif de la démarche ne consiste pas à apporter des réponses catégoriques (l'auteur s'en abstient), mais à confronter des thèses et à dégager les problématiques qu'elles supposent. Le genre ne se contente pas d'alimenter des débats, il divise également.

Le premier type d'opinions retenu, le moins répandu du reste, fait du genre une catégorie vide de sens. Dans une telle perspective, « sa fonction est strictement syntaxique : assurer la cohérence de l'énoncé par les phénomènes d'accord, faciliter, par exemple, le repérage des noms représentés dans l'énoncé par les pronoms » (p. 182). Deux arguments sont immédiatement avancés contre cette thèse. Premièrement, elle remet en question l'idée héritée des grammairiens antiques (et largement plébiscitée par les auteurs du corpus) selon laquelle la distinction de genre serait fondée initialement sur une différenciation sexuelle³⁵⁴. Deuxièmement, elle fait du genre un cas à part, isolé des autres catégories qui sont traditionnellement dotées d'un contenu (le temps pour le verbe, le nombre, etc.). La fonction syntaxique indéniable du genre ne lui ôte pas tout signifié.

Le second faisceau d'opinions, s'il adhère à la thèse du signifié, hésite quant à la nature précise de ce dernier. L'hypothèse la plus largement admise est celle qui met en relation genre et différenciation sexuelle, mais cette dernière n'est pas exempte de difficultés :

³⁵⁴ Il nous appartiendra d'évoquer plus loin les limites de la superposition genre naturel / genre grammatical, telles qu'elles sont présentées dans le corpus.

- a) Les non-animés ne sont par définition pas sexués. Comment, pour ces noms, rendre compte de leur répartition entre masculin et féminin ? En somme, pourquoi le *bassin* est du masculin et la *bassine* du féminin ? Est-ce le même problème que celui du *lapin* et de la *lapine*.
- b) Même pour les animés, la correspondance entre genre et sexe est loin d'être parfaite : comment s'explique cette discordance entre la catégorie « naturelle » du sexe et la catégorie linguistique du genre ?³⁵⁵ En somme, comment est-il possible qu'un homme soit une sentinelle et une femme un mannequin ? [...] (M. Arrivé, 1996, p. 183)

On constate que pour une variation morphologique perçue comme « naturelle », le genre pose un certain nombre de difficultés dont la présentation précédente n'est qu'un simple résumé volontairement non exhaustif. Cette introduction nous aura permis de mettre en lumière des problématiques théoriques bien souvent inconnues du locuteur et qui ne sont pas si éloignées de celles que connaissent les auteurs du corpus. Le genre des noms est en effet perçu aux XVII^e et XVIII^e siècles comme un accident à mi-chemin entre le critère de la différenciation sexuelle et l'arbitraire. C'est cet entre-deux qui pose justement problème.

Toutes les langues n'usent pas du genre de la même manière. Certaines en admettent plus de deux, d'autres ne connaissent pas l'accord de l'adjectif³⁵⁶.

³⁵⁵ Nous retranscrivons ici une note de bas de page de P. Violi (1987), qui cite un exemple emprunté à Lyons (1968). L'énoncé (qui concerne le nom *professeur* susceptible d'être alors employé au féminin comme au masculin), s'il est désuet (est-il utile de rappeler que les noms de métiers ont été depuis féminisés ?), renseigne néanmoins sur les hésitations liées à cette difficulté : « Le genre du nom détermine, dans le syntagme nominal, l'accord au masculin, sans voir si la personne à laquelle il se réfère est un homme ou une femme : *le nouveau professeur*. Mais quand le nom *professeur* se réfère à une femme et que, dans le prédicat, il faut un adjectif qui devrait normalement s'accorder avec le nom, on a une discordance entre le genre masculin du nom et le sexe féminin de la personne désignée par le nom. Dans ces circonstances, on ne peut utiliser ni la forme masculine de l'adjectif (par ex. *beau*), ni sa forme féminine (*belle*) sans résoudre, pour ainsi dire le conflit entre genre « grammatical » et genre « naturel ». On ne peut dire ni *Le nouveau professeur est beau* (qui se réfère nécessairement à un homme), ni *le nouveau professeur est belle* (qui n'est pas grammatical). Le conflit se résout avec une phrase comme : *Elle est belle, le nouveau professeur* » (Lyons, 1968, cité par P. Violi, *ibid.*, p. 24).

³⁵⁶ Certaines langues ne connaissent, du moins sur le plan purement morphologique, pas la distinction féminin / masculin : « En sortant de la famille des langues indo-européennes, les choses se compliquent encore. Dans de nombreuses langues africaines du groupe bantou, le système de classifications est infiniment plus complexe. Ces langues, dites langues à classes, rendent pertinentes, avec des formes grammaticales différenciées, les oppositions sémantiques comme liquide/ solide, grand / petit, plat / en relief, rond comme une bague / rond comme une balle [...]. Elles arrivent, dans certains cas, à un système de classifications ayant seize genres différents. En revanche, les langues hongro-finnoises (hongrois, finlandais, etc.) se caractérisent par l'absence totale des genres grammaticaux, même dans le cas du pronom personnel. La famille de l'algonkin (langues amérindiennes) ignore la distinction entre masculin et féminin [...] » (P. Violi, *op. cit.*, p. 17).

La non universalité des pratiques sème le doute : le genre, au-delà de son statut de convention grammaticale et de sa dimension purement morphologique, aurait-il une utilité en français ? Peut-on le circonscrire à un élément purement ornemental, au fond plus contraignant que réellement nécessaire ? La question est également au cœur de la problématique abordée par P. Violi (1987) qui souligne elle aussi les paradoxes engendrés par la notion même de genre :

Si le genre est une catégorie tellement différenciée d'une langue à l'autre, tant sur le plan des besoins d'accord que sur celui des traits spécifiques qui en organisent la sélection, une première question s'impose, la question relative à sa fonction. À quoi servent les genres dans une langue ? Et surtout comment les genres linguistiques sont-ils liés à notre perception et expérience de la réalité ? (p. 17)

S'en suit dans l'exposé de la linguiste, un résumé des principales attaques portées à la catégorie par des linguistes du XX^e siècle :

Une constatation généralement partagée est l'inutilité de la catégorie [...], qui apparaît à première vue complètement dénuée de fonction et sans motivation logique. Meillet (1921)³⁵⁷ observe que le « genre grammatical est l'une des catégories grammaticales les moins logiques et les plus inattendues » et que la distinction des noms masculins et féminins est « totalement dénuée de sens ». Pour Lyons (1968)³⁵⁸, « du point de vue sémantique, les distinctions de genres sont généralement redondantes ». [...]

En effet, du point de vue fonctionnel, le genre semble n'avoir aucune utilité particulière au niveau linguistique et comporte, pour les sujets parlants, la difficulté supplémentaire de l'accord (p. 20).

À vrai dire, ce questionnement n'est pas qu'une affaire de linguistique. Les grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles ne se sont pas contentés de présenter aveuglément les règles d'accords, en soulignant la filiation du français et de l'illustre modèle gréco-latin. La polémique concernant l'existence du neutre en français et la non-concordance des corpus (entre la latin et le français) ont servi de point de départ à une réflexion sur l'origine de la bipartition féminin / masculin, sur la limite du critère de la distinction sexuelle généralement avancé³⁵⁹, et enfin sur la nécessité du genre. C'est ce questionnement que nous aimerions à présent aborder, au sein d'un développement qui prend comme point de départ le constat sévère et polémique de Duclos (1754), commentateur de la *GG* de Port-Royal (1660). Le grammairien semble se faire, à travers l'extrait qui suit, le porte-parole de la majorité des auteurs du

³⁵⁷ Dans « La catégorie du genre et les conceptions des Indo-européens », *Linguistique historique et comparée I*.

³⁵⁸ Dans *Introduction to Theoretical Linguistics*, London, Cambridge University Press.

³⁵⁹ Ou plus exactement la non-concordance du genre naturel et du genre grammatical.

corpus : « L'institution ou la distinction des genres, est **une chose purement arbitraire**, qui n'est nullement fondée en raison, qui ne **paroît pas avoir le moindre avantage**, & qui a **beaucoup d'inconvénients** » (GG, p. 71). Voilà en effet un jugement sans appel : le genre serait une contrainte morphologique fantaisiste, aux origines douteuses et à l'utilité contestable.

Les trois passages que nous avons mis en gras résument à eux seuls les axes d'analyse choisis pour notre étude. Il s'agit de nous livrer à une enquête non exhaustive, qui vise, non pas à vérifier la citation de Duclos, mais à l'explicitier, à la lumière des analyses du corpus. L'objectif qui est le nôtre, s'appuie sur un faisceau de problématiques qui suppose une sélection. Nous nous bornons à nous interroger sur le genre en tant que répartition du féminin et du masculin. La question du genre neutre ou du genre commun, qui concerne selon nous des problématiques plus spécifiques, sera abordée plus loin. De même, le genre, considéré généralement comme un accident, autrement dit, comme une modification morphologique de l'occurrence qui n'en altère pas les propriétés, n'est pas l'apanage exclusif du nom substantif³⁶⁰. Cependant, le lecteur comprendra aisément que dans le cadre de l'étude nous nous contentions exclusivement de cette occurrence.

Qu'en est-il de la question de l'arbitraire du genre grammatical dans le corpus ? Nous avons déjà introduit plus haut l'explication majoritairement avancée pour justifier l'opposition féminin / masculin dans le corpus. Il s'agit du critère de la différenciation sexuelle qui aurait été appliquée par analogie à tous les référents, puis aux mots qui servent à les désigner. Le genre grammatical serait donc né d'une volonté d'imitation du genre naturel, soulignée dans l'ensemble du corpus.

La définition de Du Val (1604) nous semble particulièrement intéressante, aussi bien par sa formulation que par les éléments qu'elle occulte. En prenant comme exemples des noms d'individus humains, le grammairien échappe savamment à la difficulté de la limite du critère à laquelle vont se heurter la quasi-totalité des auteurs. Si on peut aisément comprendre que les occurrences *serviteur* ou *père* soit de genre masculin, on saisit difficilement pourquoi il en serait de même pour des noms désignant des référents non humains. Ainsi,

³⁶⁰ On consultera la troisième partie en ce qui concerne l'évocation du genre de l'article.

« La distinction des genres en nos noms sert à le rapporter convenablement au sexe, dont ils sont significatifs, comme *Seigneur, Maître, Serviteur* à un homme, *Dame, Maîtresse, Servante*, à une femme » (p. 167).

D'autres auteurs choisissent des stratégies différentes³⁶¹. La principale consiste à contourner le paradoxe en présentant le genre grammatical comme une extension du genre naturel. À l'origine, les individus qui n'avaient à leur disposition que le féminin et le masculin ont été contraints de répartir tous les substantifs, sous ces deux genres, sans prendre garde à la nature des référents³⁶². C'est l'orientation choisie entre autres par Irson (1656), Régnier-Desmarais (1706), Girard (1747) et Wailly (1759) :

Le Genre est une différence du nom par rapport aux deux sexes. C'est pourquoi le Genre convient *proprement* aux choses qui ont un sexe différent, comme *un Lion, une Lionne*, et est attribué *improprement*³⁶³ aux autres choses qui sont sans vie, comme *le Ciel, la Terre* (Irson, 1656, p. 17).

Le genre, comme on a déjà dit ailleurs, n'est fondé que sur la différence des deux sexes, et comme il n'y en a que deux dans la Nature, le Masculin & le féminin, il ne devrait aussi n'y avoir que deux genres dans la Grammaire de toutes les Langues : et l'un ou l'autre ne devrait se donner qu'à ce qui participe de l'un ou de l'autre sexe. Mais comme les hommes regardent ordinairement toutes choses par rapport à eux ; et qu'ils sont accoutumés à les ranger par rapport à l'idée qu'ils ont d'eux-mêmes ; ils ont aussi appliqué le genre masculin ou le féminin à différentes substances, & à différentes qualités qui n'ont ni genre masculin, ni genre féminin, & ils leur ont donné la marque de l'un ou de l'autre de ces deux genres, selon qu'ils les ont envisagées sous le rapport de l'un ou de l'autre, ou selon que le hasard en a décidé (Régnier-Desmarais, 1706, pp. 205-206).

Le Genre est, comme je l'ai dit, un rapport au sexe, uni à l'idée principale & renfermé avec elle dans la valeur du mot. Toutes les nations ont joint aux dénominations cette idée accessoire & ont fait masculins ou féminins les substantifs, sans consulter ni Logique ni Physique (Girard, 1747, p. 225).

Les Genres sont dans l'origine un rapport des mots à l'un ou à l'autre sexe, & en général à tout ce qui est mâle ou femelle.

³⁶¹ Dans sa définition, l'abbé d'Olivet (1771) décide lui aussi d'écarter le problème, en présentant le critère de distinction sexuelle. Il l'associe sans transition à des occurrences qui ne sont manifestement pas concernées : « On appelle *Genre* ce qui distingue un nom d'avec un autre, conformément à la différence que la Nature a mis entre les deux sexes. Ainsi, selon cette idée, nous avons deux genres en Grammaire : *le masculin*, comme quand nous disons *le Soleil* ; & *le féminin*, comme quand nous disons *la Lune* » (p. 127).

³⁶² Du point de vue de Duclos (1754), il s'agit là d'une erreur, qui contribue largement aux désordres engendrés par la répartition générique : « Ils [= les genres] sont utiles, dit-on, pour distinguer de quel sexe est le sujet dont on parle, on auroit donc dû les borner à l'homme & aux animaux ; encore une particule distinctive auroit-elle suffi ; mais on n'auroit jamais dû l'appliquer universellement à tous les êtres. Il y a là dedans une déraison, dont l'habitude seule nous empêche d'être révoltés » (p. 72).

³⁶³ Les occurrences sont en italiques chez l'auteur.

Il y a deux genres, le masculin & le féminin.

Un mot est du masculin, quand il désigne l'homme ou le mâle ; comme *un pere, un lion*.

Un mot est du féminin, quand il désigne la femme ou la femelle ; comme *une mere, une lionne, &c.*

Ensuite par imitation on a fait du masculin ou du féminin les autres substantifs, quoiqu'ils n'eussent aucun rapport à l'un ou l'autre sexe. Par exemple, *le livre, le jeu, &c.* sont masculins. *La table, la plume* sont féminins, quoique ni les uns, ni les autres ne puissent se dire ni de l'homme ni de la femme (Wailly, 1759, pp. 9-10).

Pour les auteurs de Port-Royal (1660), le genre semble avant tout le domaine de l'adjectif. C'est donc de cette occurrence dont il est question dès l'introduction du chapitre V. La démarche, en décalage au regard de celle envisagée majoritairement par les auteurs du corpus, reste assez lisible. Elle laisse entendre à juste titre que ce n'est pas tant le nom qui indique le genre d'un Gn, mais l'adjectif qui l'accompagne et qui par ses variations morphologiques, renseigne sur le statut du nom³⁶⁴ :

Or les hommes se font premièrement considérés eux-mêmes ; & ayant remarqué parmi eux une différence extrêmement considérable, qui est celle des deux sexes, ils ont jugé à propos de varier les mêmes noms adjectifs, y donnant diverses terminaisons, lorsqu'ils s'appliquoient aux femmes ; comme en disant *bonus vir, un homme bon, bona mulier, une bonne femme, &c.* c'est ce qu'ils ont appelé *genre masculin & féminin* (p. 68).

Le genre du nom résulterait donc d'une imitation de celui de l'adjectif³⁶⁵. De même, Arnauld et Lancelot explicitent le critère de distinction sexuelle, en faisant des noms d'humains des sortes de formules elliptiques, au sein desquelles les substantifs *homme* (pour le masculin) et *femme* (pour le féminin) seraient fortement sous-entendus. Nous avons déjà évoqué ce phénomène plus haut :

³⁶⁴ La thèse avait déjà été soutenue entre autres par Maupas (1632) : « Pour bien discerner le genre des noms, il faut distinguer l'adjectif du substantif » (pp. 75-75).

³⁶⁵ La thèse, particulièrement intéressante, se distingue des hypothèses avancées par d'autres grammairiens du corpus, au sein desquelles le nom transmet le genre à l'adjectif. La similitude serait donc un indice indubitable de la dépendance à la fois morphologique et syntaxique de l'adjectif.

Mais il a fallu que cela ait passé plus avant. Car, comme ces mêmes adjectifs se pouvoient attribuer à d'autres qu'à des hommes ou à des femmes, ils ont été obligés de leur donner l'une ou l'autre des terminaisons qu'ils avoient inventées pour les hommes & pour les femmes : d'où il est arrivé que par rapport aux hommes & aux femmes, ils ont distingué tous les autres substantifs en masculins & féminins. Quelquefois par quelque forte de raison, comme lorsque les offices d'hommes, *Rex, Judex, Philosophus, &c.* [...] font du masculin, parce qu'on s'entend *homo* ; & que les offices de femmes font de féminin, comme *mater, uxor, regina, &c.* parce qu'on s'entend *mulier* (p. 69).

La définition du genre (par Beauzée et Douchet) dans *l'Encyclopédie* fait figure de cas particulier assez remarquable. Après une définition générale qui considère le genre (appelé également « classe » à la p. 589) comme « une collection d'objets réunis sous un point de vue qui leur est commun & propre [...] »³⁶⁶ (*ibid.*), la présentation s'oriente sur le plan grammatical vers une discussion de la thèse de l'origine des genres, soutenue généralement par les auteurs du corpus. La bipartition, fondée sur la distinction sexuelle, est perçue comme une règle très relative³⁶⁷ :

À l'en tenir donc rigoureusement à cette considération, les noms seuls d'animaux devroient avoir un *genre* ; les noms des mâles feroient du *genre* masculin ; ceux des femelles, du *genre* féminin : les autres noms ou ne feroient d'aucun *genre* relatif au sexe, ou ce *genre* n'auroit au sexe qu'un rapport d'exclusion, & alors le nom de genre lui conviendrait assez : c'est en effet sous ce nom que l'on désigne le troisième *genre*, dans les langues qui en ont admis trois³⁶⁸. Mais il ne faut pas s'imaginer que la distinction des sexes ait été le motif de cette distribution des noms ; elle n'en a été tout-au-plus que le modèle & la règle jusqu'à un certain point ; la preuve en est sensible (p. 590).

La réfutation est accompagnée d'un argument déjà avancé précédemment : la distinction sexuelle ne saurait suffire à justifier le genre de certaines occurrences, telles « que les noms des êtres inanimés & les noms abstraits »

³⁶⁶ Du point de vue d'un locuteur français, habitué à restreindre le genre grammatical à la bipartition féminin / masculin, cette définition peut surprendre. On oublie (ou on ignore) trop souvent que le genre est doté d'une définition beaucoup plus large, attestée entre autres par P. Violo (*op. cit.*) : « Le genre, en tant que catégorie grammaticale, remplit essentiellement une fonction de classification des objets que la langue doit désigner. Son origine étymologique (du grec *ἔθνος* et du latin *genus*) renvoie au concept de « classe » ou « type », donc à un concept générique qui n'est pas immédiatement lié à l'opposition masculin / féminin. S'il peut sembler naturel, en considérant uniquement les langues romanes comme l'italien, le français, l'espagnol, ou les langues germaniques comme l'allemand, l'anglais, le danois, etc., de faire coïncider la catégorie du genre avec l'opposition masculin / féminin, et éventuellement neutre [...], il faut considérer que le concept de genre est plus articulé et que l'opposition sexuelle n'est pas la seule opposition pertinente » (pp. 15-16).

³⁶⁷ La *GGR* (1660) souligne par exemple le décalage existant parfois entre le référent du nom et le genre auquel il est soumis. C'est ainsi qu'« En latin, *custodia, des gardes* ou *des prisonniers ; vigilia, des sentinelles, &c.* font véritablement féminins, quoiqu'ils signifient des hommes » (p. 71).

³⁶⁸ Il s'agit du neutre.

(*ibid.*)³⁶⁹. L'origine du genre trouve donc une autre explication. Dans certaines langues, l'attribution du genre aurait été influencée par les coutumes des locuteurs, habitués à personnifier, sous les traits de divinités, un corpus d'entités ou à considérer ces mêmes référents comme des attributs divins. Dans d'autres, elle témoigne d'un rapport d'analogie³⁷⁰ :

Ainsi, les Latins, par exemple, dont la religion fut décidée avant la langue, & qui n'admettoient des dieux & des déesses, avec la conformation, les foiblesses & les fureurs des sexes, n'ont peut-être placé dans le genre masculin les noms communs & les noms propres des vents *ventus, Auster, Zephyrus, &c* ; ceux des fleuves, *fluvius, Garumna, Tiberus, &c.* les noms *aer, ignis, sol* & une infinité d'autres, que parce que leur mythologie faisoit préférer des dieux à la manutention de ces êtres. Ce feroient apparemment par une raison contraire qu'ils auroient rapporté au genre féminin les noms abstraits des passions, des vertus, des vices, des maladies, des sciences, &c. parce qu'ils avoient érigé presque tous ces objets en autant de déesses, ou qu'ils les croyoient sous le gouvernement immédiat de quelque divinité femelle. Les Romains qui furent laboureurs dès qu'ils furent en société politique, regarderent la terre & ses parties comme autant de meres qui nourrissent les hommes (*ibid.*).

Ce rapport analogique peut être associé à la prise en considération des propriétés des référents :

Des vûes particulieres fixerent les genres d'une infinité d'autres noms. Les noms des arbres sauvages, *oleaster, pinafter, &c.* furent regardés comme masculins, parce que semblables aux mâles, ils demeurent en quelque sorte fertiles, si on ne les allie avec quelque autre espece d'arbres fruitiers. Ceux-ci au

³⁶⁹ Voir également Beauzée (1767) : « [...] *Bâton* n'exprime ni mâle ni femelle, & il est masculin ; *table* n'exprime ni mâle ni femelle, & il est féminin : c'est que la distinction des Genres n'est pas fondée exclusivement sur celle des sexes [...] » (*GG*, Livre III, p. 183).

³⁷⁰ C'est ce que P. Violo (*op. cit.*) appelle « la modalité de l'investissement symbolique » (p. 26). Mise en œuvre dans certaines cultures, elle est présentée en ces termes : « [...] Certains éléments du monde naturel sont investis d'un symbolisme sexuel, qui fait généralement l'objet d'une lexicalisation dans la catégorie du genre. Il est intéressant de remarquer que l'investissement symbolique est, dans presque toutes les langues, particulièrement chargé de sens à l'égard de certains concepts ou éléments du monde naturel qui se structurent souvent selon des couples d'antonymes représentant des oppositions très générales à la base de l'expérience humaine. En font partie les oppositions entre lumière et obscurité, donc entre jour et nuit, soleil et lune ; une opposition, liée à la première, entre vie et mort ; les oppositions qui semblent mettre en relation structurée les éléments de base du monde naturel : eau et feu, terre et air ou ciel et terre. Ces éléments sont les plus fortement investis par le symbolisme sexuel, ce qui autorise à penser que ce symbolisme résulte de la combinaison entre pertinence « objective » de certaines configurations naturelles et assimilation « subjective » de ces configurations dans l'opposition signifiante du masculin au féminin. [...] Dans la majorité des langues, on remarque une tendance à investir de symbolisations sexuelles les éléments naturels de l'expérience. Les structures linguistiques sont utilisées pour donner une base figurative à cet investissement et établir ainsi des fondements concrets pour les représentations symboliques. La différence sexuelle ne se présente pas comme un accident, ni comme une donnée purement matérielle, biologique, mais comme un élément déjà signifiant, comme l'une des catégories sur lesquelles se basent notre perception et notre représentation du monde » (pp. 26-28).

contraire portent en eux-mêmes leurs fruits comme des meres ; leurs noms dûrent être féminins. Les minéraux & les monstres font produits & ne produisent rien ; les uns n'ont point de sexe, les autres en ont en vain : de-là le genre neutre pour les noms *metallum, aurum, oes, &c.* & pour le nom *monstrum*, qui est en quelque sorte la dénomination commune des crimes *stuprum, furtum, mendacium, &c.* parce qu'on ne doit effectivement les envifager qu'avec l'horreur qui est dûe aux monstres, & que ce font de vrais monstres dans l'ordre moral (*ibid.*).

Qu'importe l'origine qu'ils accordent au genre, la majorité des auteurs sont d'accord pour souligner, aux cotés de Duclos (1754), son caractère arbitraire. La répartition générique repose ainsi sur « un pur caprice, & un usage sans raison » (*GGR*, 1660, p. 69), procède de lois « sans motif ni plan ni système » (Girard, 1747, p. 226). Pire encore : cette anarchie est cause de diverses « espèces de confusion, qui se trouvent généralement parlant dans toutes les Langues³⁷¹ [...] » (Régnier-Desmarais, 1706, p. 207) et qu'il s'agit à présent d'exposer.

1- La bipartition féminin / masculin, si elle est très courante, n'est pas universelle, puisque certaines langues ont plus de deux genres, tandis que d'autres n'ont pas recours à l'accord de façon systématique : « Les Grecs & les Latins en avoient trois ; nous n'en avons que deux, & les Anglois n'en ont point³⁷² : c'est pour leur langue un avantage, qui feroit encore plus grand s'ils n'en avoient pas dans les pronoms » (Duclos, 1754, p. 71).

Beauzée (1767), comme les auteurs de la *GGR* (1660), fait de l'adjectif (qualificatif) le support du genre³⁷³. Les variations dont les occurrences

³⁷¹ Du moins, celles qui admettent l'opposition féminin / masculin.

³⁷² Le grammairien fait référence à la neutralisation de l'article et à l'absence d'accord de l'adjectif. L'exemple de l'anglais repris notamment par Duclos (1754) et *l'Encyclopédie* est particulièrement intéressant dans la mesure où, il démontre l'absence de superposition entre le genre grammatical et le genre naturel. Contrairement à ce qu'avancent les auteurs du corpus, l'anglais connaît l'opposition féminin / masculin, mais cette dernière ne se manifeste pas aussi systématiquement qu'en français. Elle est en effet réservée, en ce qui concerne les noms, à un corpus très réduit, qui dans la démonstration de P. Violo (*op. cit.*), fait figure d'argument en faveur de « l'investissement symbolique », défini précédemment : « En anglais, les catégories d'inanimés les plus fréquemment lexicalisées au féminin sont les bateaux (et parfois les fleuves), les cyclones, les locomotives, les automobiles et, en général, les moyens de locomotion et les machines, et enfin les noms de pays. Par conséquent, même dans cette langue où le genre grammatical est pratiquement inexistant en tant que catégorie linguistique, la métaphore sexuelle est profondément enracinée dans l'imaginaire des sujets parlants, jusqu'à s'imposer dans des cas où le système ne le prévoirait pas » (p. 25).

³⁷³ Beauzée s'écarte néanmoins de ses prédécesseurs en faisant du genre un accident propre au nom. L'adjectif subit les variations qui lui sont imposées. Voilà pourquoi il fait figure

sont susceptibles lui permettent de déterminer le nombre de genres admis dans une langue donnée. Ainsi, le recensement, qui contrairement à celui de Duclos (1754) n'a aucune finalité polémique, l'autorise à affirmer qu' :

Il y a donc trois Genres en Grec, en Latin, en Allemand ; puisque les adjectifs y ont trois terminaisons génériques [...].

Il n'y a que deux Genres en Italien, en Espagnol, en François, puisqu'il n'y a que deux terminaisons génériques pour les adjectifs. [...]

Mais il n'y a qu'un Genre, ou pour mieux dire, il n'y a point de Genre en Anglois, puisque les adjectifs n'y ont qu'une terminaison invariable : *a beautiful man (un bel homme), a beautiful woman (une belle femme)* (GG, Livre III, p. 182).

2- La répartition varie d'une langue à l'autre. Voilà qui explique que « les Allemands, par exemple, font *Soleil* au féminin que les François font masculin » (Girard, *ibid.*). Les exemples de la non-concordance des corpus sont multiples, contrairement à ce qu'affirme Maupas (1632) :

[...] On peut présenter une seule règle, que nous enuivons le plus souvent en nos substantifs, les genres des Latins, nommément & principalement, en ceux qui en dérivent ; de manière que les masculins & neutres en Latin sont attribués au masculin en notre Langue ; et les féminins en Latin ne changent guères de genre en François³⁷⁴ (pp. 84-85).

La démonstration de Régnier-Desmarais (1706) suffit à convaincre du contraire :

C'est ainsi que le nom de *bouche* qui est féminin parmi nous, est exprimé en Grec & en Latin par des noms du genre neutre : celui d'*œil*, neutre parmi les Grecs, est masculin parmi les Latins, celui de *front* que nous faisons masculin est féminin parmi les Latins [...] (Régnier-Desmarais, pp. 206-207).

3- Dans une langue donnée, le genre d'une occurrence est susceptible d'évoluer d'un point de vue diachronique, en fonction des usages. C'est ainsi que « Comme *alvus* étoit autrefois masculin en latin, selon Priscien, & depuis il est devenu féminin. *Navire* en François étoit

d'indicateur du genre. Mais ce dernier ne lui est pas propre : « Jusqu'ici j'ai infiné que les Genres appartiennent en propre aux noms, puisque le Genre en est décidé par l'autorité de l'usage, au lieu que les terminaisons génériques des adjectifs sont assujetties à la loi de la concordance. Les Genres tiennent donc à la signification spécifique des noms : & cette conclusion se confirme par cela même, que toutes les distinctions de Genres introduites dans les Grammaires particulières, se rapportent exclusivement aux noms [...] » (GG, Livre III, p. 183).

³⁷⁴ L'auteur admet dans la suite de son développement que cette règle est soumise à caution (p. 85).

autrefois féminin, & depuis il est devenu masculin « (*GGR*, 1660, p. 69)³⁷⁵.

- 4- Parfois, la répartition s'exerce en dépit des relations sémantiques que les différentes occurrences sont susceptibles d'entretenir. Il en va ainsi pour celles qui appartiennent à un même champ lexical ou celles qui sont synonymes :

C'est ainsi que dans chaque Langue les parties du corps humain, ont des genres différents; & que nous disons *le pied*, *le bras* dans le genre masculin, pendant que nous disons dans le genre féminin, *la main*, *la jambe*. Et enfin, c'est ainsi que *maison* & *logis*, qui ne signifient qu'une même chose ; *valeur* & *courage*, qui ont une si grande ressemblance d'idée, ont en François, différents genres, *maison* & *valeur* étant du genre féminin ; & *logis* & *courage*, du genre masculin (Régnier-Desmarais, 1706, p. 207).

Enfin, le genre, dont la connaissance ne peut s'acquérir que grâce à l'usage³⁷⁶, a des conséquences sur la pratique de la langue, soulignées par Duclos (1754) :

C'est une occasion continuelle d'erreurs pour les étrangers & pour beaucoup de naturels d'un pays. On ne peut se guider que par la mémoire dans l'emploi des genres, le raisonnement n'y étant pour rien³⁷⁷. Aussi voyons-nous des étrangers

³⁷⁵ L'exemple est repris par *l'Encyclopédie* : « [...] & Ce dernier principe de détermination se manifeste assez par la diversité des genres attribués à un même nom dans les divers âges de la même nature, & souvent dans le même âge. *Alvus* en latin avoit été masculin dans l'origine, & devint ensuite féminin ; en français *navire*, qui étoit autrefois féminin, est aujourd'hui masculin ; *duché* est encore masculin ou féminin » (p. 590).

³⁷⁶ « [...] & C'est de l'habitude constante de parler une langue qu'il faut attendre la connaissance sûre des genres [...] » (*Encyclopédie*, p. 591).

³⁷⁷ G. Spillebout (2007) dresse un inventaire organisé des occurrences traitées par Vaugelas (1647). Voilà qui offre l'opportunité d'avoir une vision synthétique des différentes difficultés rencontrées par les locuteurs du XVII^e siècle : « Le peu de clarté, le peu de logique que comporte la répartition des genres, Vaugelas en était bien conscient ; aussi se voit-il obligé de faire des « remarques » sur cinquante-deux mots, remarques qu'ils fondent sur l'usage et qu'il nuance parfois de formules prudentes, telles que : « est plus généralement [masculin] ». Voici les substantifs dont Vaugelas croit devoir préciser le genre à ses contemporains qui hésitent ou sont dans l'erreur.

a) Substantifs dont l'initiale vocalique provoque l'élision de l'article le rendant impropre à indiquer le genre.

1. Substantifs masculins : *absinthe* (auj. : féminin) ; *épisode* ; *épithalame* ; *espace* ; *exemple* ; *hémistiche* ; *horoscope* ; *intervalle* ; *oratoire* ; *ulcère*.

2. Substantifs féminins : *affaire* (« féminin à la cour, masculin au palais ») ; *anagramme* ; *ébène* ; *épigramme* ; *épithaphe* ; *épithète* ; *équivoque* ; *étude* ; *ivoire* (auj. : masc.) ; *orthographe*.

b) Substantifs dont le genre a varié.

1. Substantifs masculins : *comté* ; *duché* ; *évêché* ; *mensonge* ; *navire* ; *poison* ; *relâche*.

2. Substantifs féminins : *cymbale* ; *date* ; *délices* (qui pour Vaugelas ne peut s'employer au singulier [...]) ; *maxime* ; *minuit* (auj. : masc.) ; *préface* ; *réglisse* ; *timbales* ; *erreur* ; *personne* ; *rencontre*.

c) Substantifs qui sont des deux genres selon leur acception.

de beaucoup d'esprit, & très-instruits de notre syntaxe, qui parleroient très-correctement, sans les fautes contre les genres (p. 172).

Au regard des coups portés aux genres par les différents auteurs cités, l'issue du procès semble sans appel. On voit mal l'utilité que pourrait avoir une répartition qui cause tant d'ambiguïtés. Rappelons rapidement les principaux éléments à charge. Premièrement, le genre n'est pas uniforme d'une langue à l'autre. Deuxièmement, il est susceptible de varier dans le temps pour une même occurrence, enfin, il est pratiqué en dépit de la raison et enfreint bien souvent la règle de distinction sexuelle qu'il est censé appliquer. Quelle est donc sa véritable finalité, si ce n'est de semer le désordre ? Beauzée (1767) et l'*Encyclopédie* apportent à cette question fondamentale une réponse approfondie qui vient contredire la position, pourtant séduisante, de Duclos (1754) :

Je terminerois ici ce qui concerne les Genres, si une remarque de M. Duclos n'exigeoit encore quelques réflexions. « L'institution ou la distinction des Genres, dit cet illustre académicien, est une chose purement arbitraire, qui n'est nullement fondée en raison, qui ne paroît pas avoir le moindre avantage [...]. L'institution des Genres ne me paroît être ni sans modèle ni sans utilité (Beauzée, 1767, *GG*, Tome II, Livre III, p. 196)

Le genre semble donc nécessaire. Reste à savoir dans quelle mesure. Beauzée (1767) présente dans un premier temps deux arguments contre la critique de l'auteur des *Remarques*, avant d'exposer la finalité qu'il attribue aux genres.

Premièrement, le genre ne concerne pas exclusivement les noms. Les pronoms connaissent eux aussi cette même variation. Or, il semble que cette dernière ne provoque pas de polémique particulière. Pourquoi devrait-il en être autrement pour les noms ?

Aigle ; amour ; foudre ; fourmi (auj. : fém.) ; *gens ; œuvre ; ordres* (« sacrements » ; auj. : masc.) ; *période ; pourpre* (auj. : fém.) ; *poste, reproche ; voile*.

d) Substantif que l'on peut employer indifféremment au masculin ou au féminin.

Thériaque (auj. : fém.). On peut voir par là que l'usage, au milieu du XVII^e siècle, n'était pas encore stable ; il ne le deviendra, d'ailleurs qu'au moment où les dictionnaires et les lexiques auront eu une large diffusion » (pp. 26-27).

Les pronoms font naturellement partagés en trois classes, à raison de la différence de personnes qui constituent l'idée déterminative de cette partie d'oraison : il étoit assez naturel de partager pareillement les noms en un certain nombre de classes, distinguées entre elles par la différence des natures qui constituent l'idée déterminative des noms. La parité qui est entre les noms & les pronoms, me semble autoriser suffisamment la division des uns pour servir de modèle à la division des autres (p. 196)³⁷⁸.

Deuxièmement, la diversité des nombres de genres dans les langues, si elle démontre le caractère arbitraire de la répartition, ne saurait pour autant constituer un argument valable. Les cas, par exemple, ne concernent que certaines langues et sont sources de difficultés pour les locuteurs qui n'y sont pas habitués. Pareillement, à l'intérieur des langues casuelles, les différents critères de répartitions sont soumis à des lois tout aussi arbitraires. Cette absence d'uniformité n'est pas présentée pour autant comme une attaque contre l'usage des cas. Pourquoi devrait-on réagir différemment à l'égard des genres ?

Si l'on conclut quelque chose contre l'institution des Genres, de l'arbitraire qui en a réglé la distribution & le partage ; on aura un titre pareil pour s'élever contre l'institution des cas, dont on fait que la division est aussi arbitraire que celle des Genres (Beauzée, *ibid.*).

Mais la réfutation de Beauzée (1767), loin d'être partielle, ne l'empêche pas de reconnaître une part de légitimité à la critique de Duclos (1754), en concédant que la répartition par genre s'opère dans une langue donnée, bien souvent par pure convention, au mépris de toute volonté de logique et d'organisation :

Mais cet arbitraire même des Genres tient à l'origine de leur institution. Il auroit peut-être fallu classer les êtres par les caractères qui les différencient : il y a, par exemple, les objets réels & les abstraits³⁷⁹ ; les réels sont corporels ou spirituels ; ceux-là sont artificiels ou naturels ; les naturels sont animaux, végétaux, minéraux ; les animaux sont mâles ou femelles, &c. Il n'y avoit qu'à distinguer les noms de la même manière, & donner à leurs corrélatifs³⁸⁰ des terminaisons adaptées à ces distinctions vraiment raisonnées. Les esprits justes auroient aisément fait ces points de vue : le peuple n'en auroit été embarrassé,

³⁷⁸ Beauzée admet par la suite la limite de son argument, qui perd de ce fait en force de conviction : « Il est vrai que la distribution des noms en Genres n'a ni la même justesse ni la même précision, que celle des pronoms par les trois personnes ; que la distribution des noms est arbitraire, & que par là elle donne peu de prise au raisonnement pour être retenue » (*ibid.*).

³⁷⁹ Beauzée reconnaît donc l'existence de noms abstraits. La précision prendra tout son sens dans la deuxième partie consacrée aux différentes subdivisions des noms, au moment d'analyser la réfutation de Girard (1747) par l'auteur de la *GG*.

³⁸⁰ Il s'agit des adjectifs qualificatifs.

que parce qu'il est peuple ; & peut-être ne l'eût-il pas été davantage³⁸¹, si même il l'eût été autant qu'il peut l'être d'une division presque entièrement arbitraire. Je conviens volontiers que ce système auroit plus de justice, plus de variété, que le système reçu ; & que peut-être il plairoit davantage aux philosophes. Mais le langage est pour tout le monde ; & il y a plus de peuple que de philosophes (Beauzée, *op. cit.*, tome II, pp. 196-197).

De même, le grammairien reconnaît volontiers l'avantage de la langue anglaise, débarrassée du genre (du moins en ce qui concerne l'adjectif qualificatif et l'article) et la facilité d'apprentissage qui en résulte :

[...] Elle n'a l'embarras d'aucune terminaison, ni de Genres, ni nombre³⁸², ni de cas, ne viennent arrêter, par des difficultés factices, les progrès des étrangers qui veulent apprendre cette langue, ou même tendre des pièges aux nationaux, pour qui ces variétés arbitraires font des occasions continuelles de fautes. Il faut avouer qu'il y a bien de la vérité dans cette remarque³⁸³, & qu'à parler en général, une langue débarrassée de toutes inflexions qui ne marquent que des rapports, seroit plus facile à apprendre que toute autre qui a adopté cette manière (Beauzée, *op. cit.*, pp. 198-199).

Beauzée (1767) puise néanmoins dans cette propriété deux arguments contre la thèse de son confrère, Duclos. Premièrement, les langues dépourvues de genre sont incapables d'exprimer certaines relations sémantico syntaxiques. Deuxièmement, les difficultés rencontrées par les locuteurs étrangers ne sauraient pour autant remettre en cause le bien-fondé des principes qui régissent la langue apprise³⁸⁴. Il est vrai que pour l'auteur de la *GG*, le genre n'a pas pour finalité de répartir les substantifs dans des sous-classes morphologiques. Il a pour dessein, outre d'attester de la richesse de la langue en question, de participer à la convenance du discours, à travers la concordance de l'adjectif et du nom. L'adjectif est assujéti au nom, d'un point

³⁸¹ Il est fort probable que le procédé n'aurait causé aucune difficulté aux locuteurs natifs, habitués à appliquer les règles qui régissent leur langue sans se préoccuper de leur raison d'être. La question de la répartition générique en français n'embarrasse en vérité que les linguistes et les grammairiens, dont le rôle est d'exposer et d'explicitier les particularités de la langue. Le locuteur, lui, se contente avec plus ou moins de difficultés selon les cas, de les mettre en pratique.

³⁸² Une fois de plus, la règle ne vaut que pour l'article et l'adjectif.

³⁸³ Beauzée (1767) vise la remarque de Duclos (1754) au sujet de l'anglais.

³⁸⁴ «Mais il faut avouer aussi que [la langue anglaise] pourroit bien être plus verbeuse, moins précisée, & moins harmonieuse. Ajoutons que les langues n'ont point été instituées pour être apprises par les étrangers, mais pour être parlées dans la nation qui en fait l'usage : que les fautes des étrangers ne peuvent rien prouver contre une langue : que les méprises des naturels font encore dans le même cas, parce qu'elles ne font qu'une suite d'un défaut d'éducation ou d'un défaut d'attention : enfin que reprocher à une langue ses procédés, c'est reprocher à la nation son génie, la tournure de ses idées, sa manière de concevoir, les circonstances où elle s'est trouvée le plus involontairement dans les différents temps de sa durée ; toutes causes qui ont sur le Langage une influence irréfutable » (Beauzée, *op. cit.*, p. 199).

de vue sémantico-syntaxique. Il parfait la saisie du référent exprimé par le substantif et apparaît, de ce fait comme son prolongement³⁸⁵. Cette dépendance se manifeste également sur le plan morphologique par l'adoption des mêmes variations³⁸⁶. Le genre a donc pour fonction de rendre plus évidentes encore, les relations entre les deux occurrences :

Quant à l'utilité de l'intitution des Genres, ils ne paroissent avoir été établis que pour rendre plus fensible la corrélation des noms & des adjectifs : & quand il feroit vrai que la concordance des nombres & celles des cas, dans les langues qui les ont admis, auroient fuffi pour caractériser nettement ce rapport ; l'esprit ne peut qu'être fatiffait de rencontrer dans la peinture des pensées un coup de pinceau qui lui donne plus de fidélité, qui le détermine plus fûrement, en un mot, qui éloigne plus infailliblement l'équivoque.

Cet acceffoire étoit peut-être plus néceffaire encore dans les langues où la conffruction ufuelle s'affranchit des lois du mécanisme fondamental, & que l'abbé Girard nomme tranfpofitives³⁸⁷. La corrélation de deux mots, fouvent très éloignés, feroit quelquefois difficilement apperçue fans la concordance des Genres, qui y produit d'ailleurs pour la fatiffaction de l'oreille, une grande variété dans les fons (Beauzée, *op. cit.*, p. 198)³⁸⁸.

[...] Ainfi parce qu'il a plu à l'ufage de la langue latine, que le nom *vir* fût du genre mafculin, que le nom *mulier* fût du genre féminin, & que le nom *carmen* fût du genre neutre ; il faut que l'adjectif prenne avec le premier la terminaifon mafculine, *vir pius* ; avec le fecond, la terminaifon féminine, *mulier pia* ; & avec le troifième, la terminaifon neutre, *carmen pium* : *pius, pia, pium*, c'est le même mot fous trois terminaifons différentes, parce que c'est la même idée rapportée à des objets dont les noms font de trois genres différens (*l'Encyclopédie*, p. 591).

1-3-2- La problématique du genre neutre et du genre commun dans le corpus

L'observation du décalage existant bien souvent entre le genre naturel et le genre grammatical soulève une question légitime : à quoi bon s'étendre sur une catégorie soumise aux aléas de l'arbitraire ? C'est vite oublier que la connaissance du genre est garante du bon usage.³⁸⁹ N'oublions pas en effet que les grammaires du corpus visent explicitement, parfois même déjà à travers leurs titres, un objectif clairement didactique (cf. *Grammaire et syntaxe françoise contenant règles bien exactes [...] en faveur des Etrangers qui en*

³⁸⁵ Nous aurons l'occasion d'y revenir ultérieurement.

³⁸⁶ Rappelons que la dépendance de l'adjectif et les variations morphologiques qu'il subit plaident selon plusieurs auteurs du corpus, en faveur de son inclusion dans la classe du nom.

³⁸⁷ *Les Vrais principes*, Tome I, p. 25 : Il s'agit des langues casuelles dépourvues d'articles dans lesquelles l'ordre des mots est assez souple (comme en latin).

³⁸⁸ Voir *l'Encyclopédie*, p. 590.

³⁸⁹ Voilà qui justifie, dans les *Remarques sur la langue françoise*, l'intérêt de Vaugelas (1647) pour le genre de nombreux mots parmi lesquels : *ébène* (p. 372), *épisode*, *oratoire* (p. 366), *épihète*, *équivoque*, *anagramme* (p. 26), *navire*, *erreur* (p. 130), *étude* (p. 181), *exemple* (p.315), etc.

sont désireux de Maupas (1632); *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes [...] de Irson (1656), etc.*). De plus, le genre est une des premières informations données par les articles des dictionnaires, et par là même, une première approche des occurrences. Voilà qui justifie chez des grammairiens tels que La Touche (1696) et Vallange (1721), les longues listes d'homonymes, à l'intérieur desquelles chaque couple d'occurrences illustre le passage d'un genre à un autre.³⁹⁰ Vallart (1744) se livre au même type de recensement dans un développement intitulé « Des Noms qui font de deux genres différents selon leur signification » (pp. 138-147). De même il statue à la manière de Vaugelas sur le genre de certains mots difficiles dans le paragraphe, « LISTE ALPHABÉTIQUE des Noms du genre douteux » (pp. 147-151). L'objectif est clair : la distinction par le genre serait au service du sens et éviterait, par là même les erreurs de syntaxe.

Nous aimerions à présent aborder l'hypothèse de l'existence d'un troisième genre, envisagée essentiellement par les premiers auteurs du corpus. Le débat, très vite écarté par la majorité des grammairiens, ne pose selon nous pas de difficulté majeure au regard de celui que nous venons d'exposer. Dans le cadre d'une histoire de la classe du nom, il convenait néanmoins de l'évoquer.

On se souvient de la règle générale d'attribution du genre, donnée par Maupas (1632, pp. 84-85). Pour les noms dérivés du latin, le genre serait héréditaire. C'est une volonté de calque similaire qui conduit certains auteurs, à l'instar de Chiflet (1659), à argumenter en faveur de l'existence en français d'un troisième cas intermédiaire appelé *neutre* et qui se confond morphologiquement avec le masculin : « Outre ces deux genres, le Masculin et le Feminin, il y a encore le genre Neutre [...], et nous en avons fort peu de Noms comme : *le bien, le mal, le chaud, le froid [...]* » (Chiflet, 1659, p. 8).

Les partisans de ce troisième genre subissent les critiques de certains de leurs contemporains qui leur opposent un argument de taille. En effet, l'évocation d'un genre neutre ou encore d'un genre commun, en français, pose un problème de corpus (quelles occurrences admettre sous une telle étiquette et sur la base de quels critères ?) et de définition. Pareillement, comment

³⁹⁰ Chez Vallange (1721) : *un aune* (l'arbre) / *une aune* (l'unité de mesure), *un barbe* (le cheval) / *une barbe, etc.*, (pp. 47-55) / Chez La Touche : (ex : *un aigle / une aigle* (l'enseigne), *un couple* (un lien de cuir) / *une couple* (deux choses de la même espèce), *un manche* (pour un instrument) / *une manche* (pour un habit), etc., (pp. 89-91).

distinguer le neutre du masculin, du point de vue de la distribution des articles ? La neutralisation, mise en avant même par les auteurs qui défendent la thèse, aurait du suffire à semer le doute³⁹¹.

À ce propos, citons entre autres, Régnier-Desmarais (1706) dont l'avis sur la question est sans appel :

[...] Mais pour venir maintenant au détail de ce qui concerne la Langue Française, elle n'a que deux genres, le masculin & le féminin, sous lesquels elle a réduit tous les noms dont elle se fert. Car quant au genre neutre, c'est sans fondement que quelques Grammairiens ont voulu lui en attribuer un, aussi-bien qu'à la Langue Grecque & à la Langue Latine, puisque notre Langue n'a aucune marque par où elle puisse le distinguer (p. 107).

Le neutre, défini comme ni féminin, ni masculin, ne convient nullement aux noms français. Certains auteurs prennent en compte l'argument et renoncent à l'appellation de *neutre*. C'est par exemple le cas de Maupas (1618), qui lui préfère celle de *commun*, genre qui contrairement au neutre ne se définit pas par opposition au masculin et au féminin, mais par le critère de neutralisation : « Tout nom est de genre masculin, féminin, ou commun, car de neutre nous n'en avons point, nous le comprenons sous le masculin » (p. 75). Ainsi sont considérées comme appartenant au genre commun toutes les occurrences de noms adjectifs épiciques³⁹².

Le genre commun, dès lors qu'il est présenté sur un pied d'égalité avec le féminin et le masculin, pose lui aussi une difficulté majeure. Cette dernière prend sa source dans le corpus retenu. Premièrement, un adjectif, du fait de son rôle sémantique et syntaxique, ne saurait avoir de genre par lui-même³⁹³. Il le reçoit nécessairement du nom qu'il accompagne. Comment un adjectif épicique, tout en étant du genre commun, pourrait-il qualifier un nom qui lui est, soit féminin, soit masculin ? Cette interprétation s'avère difficilement acceptable, tout comme l'explication confuse de Du Val (1604), qui admet parallèlement au *genre commun*, l'existence du *neutre* :

³⁹¹ « On peut dire qu'il y a trois Genres en François, comme en Latin ; le Masculin, le Féminin & le Neutre. Le Neutre est le même que le Masculin, si ce n'est pour les Pronoms qui ont un Neutre particulier, dont on se fert pour un usage absolu [...] » (D'Aisy, 1685, p. 7).

³⁹² On observe la même démarche chez Du Val (1604) : « Et pour ce que nous avons des noms qui fervent au masculin & au féminin sans marque différente, il faut à l'imitation des auteurs Grammairiens appeler tels noms Communs, Exemple *Riche, Chaste, Aveugle, Opiniâtre, Modeste, Sage, Misérable*, que nous attribuons indifféremment à un homme ou à une femme, ou à une chose du masculin, ou du féminin genre. *Homme chaste, Femme chaste*, & ainfi des autres » (pp. 167-168).

³⁹³ Le genre de l'adjectif permet de reconnaître celui du nom, mais le premier étant privé d'autonomie syntaxique, son rôle sur le plan morphologique s'arrête là.

Il n'y a encore une certaine pratique du Neutre, quoi qu'en notre langue il soit fort confus avec le masculin, mais il le faut reconnaître par l'affociation que nous lui avons donnée, tout ainsi qu'en la langue Latine qui a ses neutres conformes aux masculins en plusieurs cas, l'un des genres nous fait reconnaître l'autre. [...] Ainsi quand nous difons, *Il n'y a rien de plus prompt, rien de plus galant, rien si superbe, rien³⁹⁴ si ennuyeux*, il est certain que par telle manière de parler je puis entendre, ou le masculin, ou le féminin. (p. 168-169).

1-3-3- Des règles de reconnaissance du genre

Si presque tous les auteurs sont d'accord pour affirmer que le genre des noms comporte une part d'arbitraire, beaucoup défendent, à travers des relevés d'occurrences, une thèse en apparence paradoxale. On pourrait ainsi prévoir le genre d'une occurrence en se fondant sur son référent ou sur son morphème final. Les exposés, à visée exclusivement énumérative, comprennent bien évidemment autant de règles que d'exceptions. Les failles du procédé, parce qu'elles sont mises en avant par les auteurs eux-mêmes, laissent soupçonner une toute autre finalité. Les grammaires sont avant tout des outils normatifs garants du bon usage. Parmi celles sélectionnées dans le corpus, beaucoup s'adressent à un public d'apprenants, à qui il convient de proposer des moyens de retenir des règles, aussi imparfaits soient-ils. Ces derniers (et les exceptions qui y sont attachées) ne sont qu'une première étape de l'apprentissage et doivent être approfondis par la suite à travers la pratique car « [...] C'est de l'habitude constante de parler une langue qu'il faut attendre la connaissance sûre des genres » (*Encyclopédie*, vol. 7, p. 591). Les listes par genre sont de ce fait une nécessité pédagogique, qu'il convient d'utiliser néanmoins avec parcimonie, compte tenu de ce qui vient d'être dit à leur sujet. C'est également ce que laisse entendre Fromant (1756), qui prend la défense de Régnier-Desmarais (1706), attaqué par La Touche (1696)³⁹⁵. On se souvient que l'auteur du *Traité de langue française* manifeste une certaine défiance vis-à-vis du genre, en invoquant la part trop importante de l'arbitraire aux dépens du critère de différenciation sexuelle :

³⁹⁴ Pour Du Val, c'est donc le sémantisme particulier du pronom *rien* qui autorise le recours à la thèse du neutre. La thèse est d'autant plus contestable que l'occurrence n'appartient pas à la classe des noms.

³⁹⁵ Il s'agit de la quatrième édition de l'ouvrage de La Touche, datant de 1730, dans laquelle on peut lire entre autres reproches adressés à Régnier-Desmarais la critique suivante : « On est aussi fort surpris que Mr. Desmarais ait oublié de traiter *des Accens* [...], qu'il n'ait point donné de règles pour connaître *le Genre* des Noms, & qu'il ait omis plusieurs autres choses nécessaires dont l'examen appartient à un Grammairien » (« AVERTISSEMENT sur l'édition précédente », p. 12).

La Touche reproche à l'abbé Régnier de n'avoir point donné des règles pour connoître le genre des noms. Cependant, cet académicien, après avoir dit que le genre est ce qui distingue un nom d'un autre, par rapport à la différence que la nature établit entre les deux sexes, entre le mâle et la femelle, et que selon cette idée l'un de ces genres est appelé masculin, et l'autre féminin, ce savant académicien fait un article particulier, 1° du genre des noms en général, 2° de la marque du genre des adjectifs, 3° enfin de la marque des adjectifs féminins. Ces règles ont une juste étendue, et paraissent préférable à tout le fatras de La Touche [...] (Fromant, 1756, p. 181).

Nous nous proposons dans les lignes qui suivent de présenter deux relevés d'occurrences par genre, selon nous, caractéristiques de l'ensemble des analyses du corpus qui s'orientent vers cette voie. Nous avons à dessein sélectionné deux approches représentatives, respectivement des ouvrages des XVII^e et XVIII^e siècles. Il s'agit de celle de Maupas (1632) et de celle de Girard (1747). L'auteur des *Vrais principes* nous donne ainsi l'occasion de constater que ce type de relevés, même s'il devient moins systématique au XVIII^e siècle, est encore présent dans certaines grammaires tardives du corpus. Maupas propose une liste mixte qui s'appuie à la fois sur les référents et la morphologie des occurrences. Son successeur sélectionne quant à lui le dernier de ces critères.

Ainsi dans son chapitre intitulé « Du nom » (p. 85), Maupas (1632) décrète que sont masculins :

- Les noms d'hommes, d'anges et de démons ;
- Les noms de dieux fabuleux ;
- Les noms concrets d'offices, de charges, de fonctions, de métiers, d'arts d'hommes ;
- Les noms de mois, de jours ;
- Les noms d'arbres (sauf *Vigne, Épine, Ronce, Palme*) ;
- Les noms de monnaies (sauf *pistole, portugaise, reale, maille, etc.*) ;
- Les mots qui ont subi un transfert de classe (ex : *le mieux, le dormir, etc.*) ;

Au contraire sont féminins :

- Les noms de femmes, de déesses et de nymphes ;
- Les noms de dignités et de fonctions de femmes ;

- L'occurrence *Vertu* et tous les noms de vertus³⁹⁶ (ex : *Force, Prudence etc.*) ;
- Les noms finissant par – *eur* qui ne sont pas des dérivés de verbes (sauf *heur, bonheur, malheur, cœur, pleur, honneur, labeur*) ;
- Les noms de fruits (la liste des exceptions dans laquelle figurent *abricot, marron, citron, raisin*, est trop longue pour être citée entièrement).

L'analyse est plus approfondie dans les *Vrais principes*. Après avoir défini le genre, Girard (1747) se propose de répartir les différents Nc, en s'appuyant, non pas sur la signification comme le fait Maupas, mais sur les phonèmes et les morphèmes finals des occurrences. On notera là encore l'extrême prudence de l'auteur vis-à-vis des règles qu'il s'apprête à introduire³⁹⁷ (vol. 1, pp. 225-226).

Une précision préliminaire semble importante : lorsque Girard parle de terminaison finale, il fait référence tantôt au son, tantôt à la graphie, d'où notre recours à l'API pour transcrire certaines occurrences.

Si l'analyse qui suit n'est pas plus fiable que la précédente, comme le démontrera l'exposé, elle a le mérite d'être le fruit d'une véritable réflexion approfondie. Girard prend pour point de départ une règle de versification qui veut que le – *e* muet soit une terminaison féminine qui annonce, de ce fait, le plus souvent un Nc du même genre. Au contraire, tout autre phonème final est une terminaison dite masculine. Mais du propre aveu de l'auteur, ces définitions de base s'avèrent insuffisantes pour déterminer le genre d'un nom et le corpus attribué à chacun fait déjà apparaître de nombreuses irrégularités (p. 227). Ainsi *homme, capitaine, etc.*, (pour la terminaison féminine) sont par exemple masculins, tandis que *bonté, vertu, portrait, éclat, etc.*, (pour les terminaisons masculines) sont féminins.

Ainsi, remarque-t-il qu'en général, les noms masculins se finissent de trois manières :

- 1- par une voyelle simple (pp. 230-231) :
 - [a]/ [ɑ] (pas d'exception relevée par le grammairien) ;

³⁹⁶ Comprendons les noms de qualités.

³⁹⁷ Voir tableau récapitulatif en Annexes.

- [e] / [ɛ] (sauf *clé, mer*) ; [i] (sauf *fourmi, nuit, souris, brebis*) ; [o] / [ɔ] (sauf *dot, mort*), [y] (sauf *vertu*).

2- Par une diphtongue (*ibid.*) :

- *ai* (= [ɛ]) - sauf *chair, paix* ;

- *au* (= [o]) - sauf *peau, faux* ;

- *-eu* (= [ø]) – pas d'exception relevée) ;

- *oi* (= [wa]) - sauf *loi, foi, soif, croix, poix, foix* ;

- *ou* (= [u]) – sauf *cour, tour, amours*).

- La terminaison en *-eur* [œr] se partage entre les deux genres, mais les noms concrets sont déclarés majoritairement masculins ; tandis que les noms abstraits³⁹⁸ seraient féminins : trop d'exceptions sont relevées pour s'autoriser à en dresser la liste ;

3- Par un son nasal – La liste des exceptions est trop longue pour être intégralement relevée ici. L'occurrence *Gens* donne lieu à un commentaire (p. 236). Elle est présentée comme pouvant recevoir les deux genres, en fonction du type d'adjectif qui l'accompagne. Avec un adjectif épïcène (qui témoigne d'une neutralisation de la marque de genre), elle est au masculin (ex : *les habiles / pauvres gens ; ibid.*) ; avec un adjectif non épïcène, elle se met au féminin (ex : *sottes / bonnes / petites / vilaines gens*).

Cette première étape de son analyse terminée, Girard revient sur le problème des occurrences terminées en - e muet, introduit au début, pour la nuancer et l'approfondir. Il note ainsi que la règle de versification ne fait pas toujours loi et que de nombreuses exceptions existent. Le grammairien se livre alors à un travail complexe d'analyse de morphèmes susceptibles d'apparaître avant ce - e. Nous nous efforcerons de rendre compte de ce travail de la manière la plus synthétique possible, afin de ne pas lasser le lecteur avec des précisions inutiles et des listes d'exceptions interminables.

³⁹⁸ Nous reviendrons plus loin sur cette appellation et les différentes problématiques qui y sont liées.

Girard commence par répertorier les différents cas de figure mettant en présence le - *e* final. Ils sont au nombre de quatre. L'analyse s'avère d'autant plus complexe que ses explications témoignent, là encore, d'une confusion évidente entre les sons et les lettres permettant leur transcription :

- 1- Soit la terminaison est dite « pure », dans ce cas « le - *e* [muet] fait feul la dernière fyllabe » (p. 238), comme dans : *corvée, folie, coterie*. Dans ce cas, les noms sont féminins, sauf *apogée, pigmée, maufolée, mufée, incendie, etc.*
- 2- Soit la terminaison est dite « articulée », c'est-à-dire que « la dernière fyllabe est formée par l'articulation d'une feule confonne avec le - *e* muet » (p. 239), comme dans : *Pape, Ville, Masque, etc.* Dans ce cas, les noms sont féminins lorsqu'ils ont pour syllabes finales les suivantes : *-be, -de, -fe, -gue, -le, -ne, -pe, -que, -se, -ve, -xe, -ze*, à savoir, respectivement *[b], [d], [f], [g], [l], [n], [p], [k], [s], [v], [ks]* et *[z]*. Mais de nombreuses exceptions sont attestées (sauf dans le cas de *-fe*) parmi lesquelles : *astrolabe, collègue, masque, modèle, crâne, pape, vase, fleuve, bronze*. Les autres terminaisons articulées (*-ce, -ge, -me, -re, -te, -phe*, à savoir : *[s], [z], [m], [r], [t], [f]*) se partagent entre les deux genres, en fonction du son qui les précède. L'auteur en donne un relevé (lui aussi sujet à de nombreuses exceptions) qu'il est inutile de reproduire ici.

Par la suite, Girard remarque que lorsque « le - *e* final forme une fyllabe avec deux confonnes antépofées » (*ibid.*), il existe deux cas de figure. En effet, soit la terminaison est :

- 3- dite « grasse » avec *-ch, -gn* et *-ll*, à savoir, respectivement *[ʃ], [ɲ]* et *[j]*, comme dans *cravache, montagne, etc.* Il s'agit alors d'occurrences au féminin, sauf entre autres : *panache, patriarche, signe, règne, quadrille* ;

Soit elle est :

- 4- dite « intermédiaire » est celle qui associe les liquides *[l]* et *[r]* aux autres sons de consonnes *[b],[k],[d],[f],[g],[p]*, etc., comme dans

fabre, fable, peuple. Il s'agit d'occurrences masculines (excepté pour la terminaison en [pr], indice du féminin, sauf dans *pampre*). Mais là encore, l'exception fait loi, comme en témoignent les occurrences *débâcle, règle, offre, tringle, etc.*

Cette évocation du classement des Nc en fonction du genre nous donne l'occasion d'évoquer les règles de féminisation de ces occurrences. Parce qu'elles sont sensiblement les mêmes, ces dernières sont traitées conjointement avec celles de l'adjectif, dans le corpus. Au-delà de la règle générale de l'ajout du – e, à la forme du masculin (*Un croyant / Une croyante*) ou de la modification du morphème final (*Un comte / Une comtesse – Un menteur / Une menteuse*), ou encore du doublement de la consonne finale suivie du morphème du féminin (*Un Paysan / Une paysanne*), les grammairiens notent la présence de formes irrégulières, telles que : *Empereur / Impératrice – Roi / Reine*. Voilà où s'arrête globalement le développement sur la féminisation des noms chez les théoriciens du corpus³⁹⁹.

On comprend aisément pourquoi : l'accession des femmes à certains postes et rôles étant un phénomène de société relativement récent, la langue ne s'y est adaptée que très tardivement. De ce point de vue, c'est en toute bonne foi, que Chiflet (1659) met en garde son lecteur, dans l'introduction du très court chapitre qu'il consacre à la question : « Sachez en premier lieu, qu'il y a beaucoup de substantifs masculins, qui n'ont point de féminin, dans l'usage de notre langue : comme *possesseur, successeur, & plusieurs autres* » (p.25).

Permettons-nous un commentaire en marge de l'analyse du corpus. Le fait qu'elle ait pu suivre (néanmoins, avec un retard considérable) l'évolution des mentalités, est néanmoins la preuve que la langue, loin d'être un matériau figé, est au contraire, susceptible de se renouveler sans cesse, au gré des exigences sociales et des besoins des locuteurs. Notons, car le fait est remarquable, que ce renouvellement lexical est contraint par les outils linguistiques que la langue possède déjà : les néologismes qui désignent ces nouveaux référents (fonctions, responsabilités, postes tenus par des femmes) sont créés à partir

³⁹⁹Voir à ce propos, en annexes, le tableau récapitulatif des différents procédés de féminisation des noms et des adjectifs à partir des corpus de Régnier-Desmarais (1706) et de Vallart (1744).

d'un radical déjà existant (celui du nom masculin correspondant) auquel est ajouté un suffixe, dont la langue dispose déjà, par ailleurs.

Nous concluons cette évocation du classement morphologique par genre dans les grammaires du corpus sur la constatation suivante. Longtemps la langue a été en retard sur les mentalités. Il semble néanmoins à présent que le phénomène se soit inversé. Que ce soit par manque de connaissances, par nostalgie ou par habitude, les formes de féminins ont parfois des difficultés à passer de la norme à l'usage. Parallèlement aux formes épiciques (*la juge, la ministre*), certaines occurrences attirent la méfiance, parfois même de la part des individus concernés, à cause d'une consonance, considérée parfois comme péjorative (*écrivaine, pompière, préfète*)⁴⁰⁰.

Autorisons-nous en guise de clôture une note de légèreté : *la mairesse* a beau être également *madame la maire* elle continuera sans doute encore longtemps à être appelée parfois *madame le maire*, ou encore *le maire*. Cependant, il est vrai qu'il s'agit là d'une réalité à la fois linguistique et sociale fort éloignée des préoccupations des grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles.

Le genre pose donc déjà aux XVII^e et XVIII^e siècles des difficultés d'usage et de recensement dont la complexité n'a pas échappé aux auteurs du corpus. Cette question est également au cœur d'un faisceau de problématiques, qui demeurent pour la plupart d'actualité. Contentons-nous de celles qui suivent. Comment expliquer les divergences entre genre naturel et genre grammatical ? Peut-on établir des listes de mots par genre, même imparfaites, à l'usage des apprenants ? À l'intérieur de ces dernières, la prise en compte du référent est-elle un critère valable ? Comment les adeptes des genres neutre ou commun justifient-ils leur choix indépendamment de la volonté de calquer du

⁴⁰⁰ On peut citer en guise d'exemples certains cas présentés par les auteurs du rapport *Femme, j'écris ton nom* : « Une première réticence vient de ce que bon nombre de noms de métiers féminisés, surtout ceux terminés en *-euse*, désignent des machines : *balayeuse, faneuse, moissonneuse, etc.* C'est oublier que la *faneuse* (« celle qui fane le foin » dans le dictionnaire de Richelet (1680) a existé bien avant la machine qui porte son nom (1855), que la *moissonneuse* est attestée au sens de « femme qui moissonne » depuis Richelet (1680), alors que la machine apparaît en 1834, que la *balayeuse* (attestée sous la forme *balaïeuse* dans Richelet au sens de « femme qui fait et qui vend des balais ») maniait le balai bien avant l'invention de la machine *balayeuse*. On pourrait multiplier les exemples. Or, lorsqu'on a donné leurs noms à des machines qui libéraient les femmes - et les hommes - de ces tâches pénibles, personne ne s'est ému que l'on osât donner à des machines des noms de métiers féminins » (p. 30).

latin et du grec ? Enfin, quelle est la véritable utilité du genre ? Telles sont les interrogations auxquelles nous avons tenté d'apporter des réponses, à la lumière des réflexions délivrées par les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles.

Il est à présent temps d'explorer le traitement du nombre dans le corpus, pour savoir si cet accident du nom cause des difficultés particulières aux théoriciens et si ces dernières sont les mêmes que celles engendrées par l'épineuse question du genre.

1-4- Le classement morphologique en fonction du nombre

1-4-1- De la définition du nombre dans le corpus

Dans le corpus des grammaires françaises, la question du nombre, contrairement à celle du genre, ne cause pas de difficultés particulières. Cette constatation ne vaut pas que pour les XVII^e et XVIII^e siècles. Deux hypothèses expliquent cette différence de traitement. Premièrement, l'utilité du nombre, catégorie présente dans toutes les langues, ne fait pas débat. Elle apparaît de ce fait moins arbitraire. À la différence du genre, le nombre est lié à l'emploi de l'occurrence. M. Arrivé (1997) perçoit d'ailleurs dans cette spécificité une opposition forte entre les deux catégories :

Reste une ultime précision à apporter : elle vise les relations entre le genre et le nombre. En français comme dans toutes les langues indo-européennes, le genre grammatical est associé au nombre grammatical : le phénomène d'accord transfère simultanément ces deux catégories aux adjectifs, aux déterminants et aux pronoms représentants. Cependant, cette association des deux catégories dans les phénomènes d'accord ne doit pas masquer leur différence fondamentale. Elle réside dans le fait suivant : à quelques rarissimes exceptions près, un nom reste toujours, dans tous ses emplois, du même genre. Au contraire, le choix entre les deux termes de la catégorie du nombre se fait à chacun de ses emplois, selon les caractères quantitatifs de l'objet à désigner. Le nombre relève donc de l'énonciation, à l'inverse du genre, qui est une propriété linguistique intrinsèque et constante des noms (pp. 86-87).

Deuxièmement, le nombre n'a pas subi de calque particulier : le duel grec⁴⁰¹ n'a pas été copié par les auteurs⁴⁰².

⁴⁰¹ La langue grecque n'est pas la seule concernée, comme le démontre l'extrait de l'*Encyclopédie* qui suit. L'hébreu l'emploie lui aussi pour évoquer des référents pluriels fonctionnant par paire : « M. l'abbé l'Advocat nous apprend, dans sa *grammaire hébraïque*, pag. 32. que le duel ne s'emploie ordinairement que pour les choses qui sont naturellement doubles, comme les pieds, les mains, les oreilles & les yeux ; & il est évident que la dualité de ces choses en est la pluralité naturelle [...] » (Article « NOMBRE » », vol. 11, p. 206).

La stabilité et l'uniformité des exposés du corpus expliquent notre refus d'adopter un développement chronologique, quant au traitement de la catégorie. La question du nombre ne saurait être envisagée dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles d'un point de vue évolutif ou polémique.

L'opposition morphologique singulier / pluriel, reconnue par l'ensemble des grammairiens, est définie de manière très représentative par l'article rédigé par Beauzée dans l'*Encyclopédie* :

[...] Les nombres font des terminaisons qui ajoutent à l'idée principale du mot, l'idée accessoire de quantité. On ne connaît que deux nombres dans la plupart des idiomes ; le singulier qui désigne unité, & le pluriel qui marque pluralité. Ainsi *cheval* & *chevaux*, c'est en quelque manière le même mot sous deux terminaisons différentes : c'est le même mot, afin de présenter à l'esprit la même idée principale, l'idée de la même espèce d'animal ; les terminaisons sont différentes, afin de désigner, par l'une, un seul individu de cette espèce, ou cette seule espèce, & par l'autre, plusieurs individus de cette espèce. *Le cheval est utile à l'homme*, il s'agit de l'espèce ; *mon cheval m'a coûté cher*, il s'agit d'un seul individu de cette espèce ; *j'ai acheté dix chevaux anglais*, on désigne ici plusieurs de la même espèce (Art. « NOMBRE », vol. 11, p. 206).

Par ailleurs, le nombre se distingue encore du genre par la quantité de parties d'oraison qu'il concerne. Cette étendue ne doit rien au hasard, mais est au contraire, en lien étroit avec les types de référents exprimés par ces occurrences :

[...] C'est une chose attestée par la déposition unanime des usages de tous les idiomes, qu'il y a quatre espèces de mots qui sont susceptibles de cette espèce d'accident, savoir les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes ; d'où j'ai inféré (voyez *Mot*, art. 1), que ces quatre espèces doivent présenter à l'esprit les idées des êtres soit réels soit abstraits, parce qu'on ne peut nombrer que des êtres (Beauzée, *ibid.*).

Les différentes interprétations avancées plus haut sont sans doute à l'origine des analyses essentiellement énumératives du corpus. Les auteurs se contentent de faire la liste des procédés de formation du pluriel et de relever l'existence de substantifs assujettis à un nombre en particulier. Les auteurs de la *GGR* (1660) avaient pourtant ouvert la voie à une discussion plus approfondie, en présentant un début d'explication au sujet de l'invariabilité des noms de métaux :

⁴⁰² On serait tenté de rétorquer très justement que cette forme n'a pas de légitimité en français et que son transfert n'aurait pas fait sens. C'est vite oublier la polémique autour du genre neutre, duquel pourtant aucune occurrence de substantif ne peut légitimement se réclamer, en français.

[...] Dont la raison est, comme je pense, que la ressemblance si grande qui est entre les parties des métaux, fait que l'on confond d'ordinaire chaque espèce de métal, non comme une espèce qui ait sous soi plusieurs individus, mais comme un tout qui a seulement plusieurs parties ; ce qui paroît bien en notre langue, en ce que pour marquer un métal singulier, on ajoute la particule de partition : *de l'or, de l'argent, de fer*⁴⁰³ (p. 30).

L'analyse, pourtant prometteuse, se heurte à l'opposition de Beauzée (1767), pour qui un nom commun dépourvu d'un des deux nombres est une aberration. L'auteur présente alors à ce sujet une argumentation particulièrement difficile à suivre, qui établit un rapprochement entre les occurrences désignées par Port-Royal et les noms propres. Le grammairien donne le sentiment de livrer une conclusion par défaut, qui consiste à affirmer que puisque seuls les Np sont privés de pluriel dans leur emploi courant⁴⁰⁴, toutes les occurrences qui partagent cette même caractéristique, sont également des Np⁴⁰⁵. Il s'agit là d'un positionnement, qui reste dans le corpus, très marginal :

Les noms appellatifs doivent également avoir tous les nombres, parce que leur signification générale a une étendue susceptible de différents degrés de restriction, qui la rend applicable ou à tous les individus de l'espèce, ou à plusieurs soit déterminément, ou à deux, ou à un seul. Quant à la remarque de la *gramm. gén. Part. II. Ch. jv*. Qu'il y a plusieurs noms appellatifs qui n'ont point de pluriel, je suis tenté de croire que cette idée vient de ce que l'on prend pour appellatif des noms qui sont véritablement propres. Le nom de chaque métal, *or, argent, fer*, sont, si vous voulez, spécifiques ; mais quels individus distincts se trouvent sous cette espèce ? C'est la même chose des noms des vertus ou des vices, *justice, prudence, charité, haine, lâcheté, &c.* & de plusieurs autres mots qui n'ont point de pluriel dans aucune langue, à moins qu'ils ne soient pris dans un sens figuré.

Les noms reconnus pour propres sont précisément dans le même cas : essentiellement individuels, ils ne peuvent être susceptibles de l'idée accessoire de pluralité (Beauzée, *ibid.*).

⁴⁰³ Une seule exception est attestée par les auteurs : le mot *fers*, lorsque dans un emploi métonymique, il signifie *chaînes*.

⁴⁰⁴ Nous reviendrons plus loin sur la question du nombre pluriel associé au Np dans le corpus.

⁴⁰⁵ L'auteur est manifestement confronté à une impasse théorique : faire des noms dont il est question des Np, c'est oublier que ces derniers sont attachés à des types de référents bien différents de ceux dont il est question ici.

1-4-2- De l'observation du lexique : D'aisy (1685) et Vallange (1721)

D'aisy (1685), à la manière de Vaugelas (1647), se propose de faire des observations sur l'usage spécifique du nombre de certaines occurrences dont l'emploi est, selon lui, source d'hésitations pour les locuteurs. La comparaison n'est pas anodine : D'Aisy, dès son « Avertissement » revendique cette filiation. Il se place ainsi dans la lignée des illustres commentateurs des usages, qui en s'appuyant sur les grands auteurs, ont livré un éventail conséquent des pratiques correctes et raffinées de la langue et ont traqué les vices et le mauvais goût. Dès les premières lignes, D'Aisy multiplie les marques d'allégeance :

*Monfieur de Vaugelas, dit le R. Père Bouhours, a esté l'Oracle de la France durant sa vie, il l'est encore après sa mort, & il le fera tandis que les François seront jaloux de la pureté & et de la gloire de leur langue. Si Monsieur de Vaugelas vivoit, il donneroit fans doute les mêmes loüanges au R. Pere Bouhours⁴⁰⁶, qui a un Genie merveilleux pour nôtre Langue, & dont on connoît affez le bel Efprit. Monfieur Menage⁴⁰⁷ qui ne fuit pas toûjours les fentiments de Monsieur de Vaugelas, l'appelle néanmoins en quelques endroits, le Maître juré de la langue. [...] En effet il est certain que pour se rendre parfait dans la connoissance de nôtre Langue, le moyen le plus sûr & le meilleur, est d'étudier ces trois Auteurs, & d'entendre bien leurs decifions. Les *Remarques* de Monsieur de Vaugelas ne se peuvent affés louer. Ses reflexions sont judicieuses & subtiles, & ses raisonnements justes. [...] Les *Observations* de Monfieur Menage sont pleines d'érudition, & descendent dans le détail de tout ce qui peut faire naître quelque doute dans les mots, ou dans les expreffions (pp. 11-13).*

On comprend mieux le titre, « Remarques [...] » choisi par D'Aisy pour la première partie de son travail. Mais l'ambition de l'auteur ne se limite pas à un travail d'imitation. Il aspire à dépasser ses maîtres en ordonnant ses commentaires. Il est vrai que les remarques des auteurs cités précédemment se succèdent sans organisation particulière, même si le résultat, à en croire l'auteur des *Remarques* (1647), est intentionnel :

Mais ce qui fait de la peine à ceux qui étudient la pureté & la netteté de nôtre Langue, c'est que ces Auteurs n'ont observé aucun ordre dans leurs Remarques ou Observations. Monsieur de Vaugelas l'avoue luy-même dans sa préface. Mais, dit-il, on me dira qu'il y avoit une autre espece d'ordre à garder, plus raisonnable & plus utile, qui estoit de ranger toutes ces Remarques sous les neuf Parties d'Oraison, & de mettre ensemble, premierement les Articles, puis les Noms, puis les Pronoms, les Verbes, les Participes, les Adverbes, les Prepositions, les Conjonctions & les Interjections. Je répons, que je ne nie pas que cet ordre ne soit bon. Mais comme je n'ay eu deffsein que de faire des Remarques qui sont toutes détachées l'une de l'autre, & dont l'intelligence ne

⁴⁰⁶ Dominique Bouhours (1675), *Remarques sur la langue française*.

⁴⁰⁷ Gilles Ménage (1672), *Observations sur la langue française*.

dépend nullement ny de celles qui precedent, ny de celles qui suivent, la liaison n'y eût seruy que d'embarras, & j'eusse bien pris de la peine pour rendre moins travail moins agreable. [...] Mais il est constant qu'il y a une infinité de Remarques dont la parfaite intelligence dépend de leur liaison & de leur rapport, comme on remarquera dans ce nouveau Livre [...] (D'Aisy, 1685, pp. 14-15).

Par la suite, D'aisy justifie longuement ses choix méthodologiques au sein d'une argumentation qui a pour double objectif le respect des pairs et la revendication d'une prise d'initiatives. De ce fait, *le Génie de la langue françoise* se présente incontestablement, du point de vue de son auteur, comme un ouvrage qui s'inscrit à la fois dans la continuité, mais aussi dans la rupture pleinement assumée vis-à-vis de la tradition :

Ce Livre a encore un autre avantage, qui est très-confiderable. Car il renferme sous un même Article, les Remarques & les Observations qui regardent une même difficulté & qui sont néanmoins dispersées en plusieurs endroits des Ouvrages de ces trois illustres Auteurs. Il est vray qu'ils y ont mis des Tables à la fin : mais c'est une chose bien incommode & bien embarrassante de chercher l'explication d'un doute dans ces différentes Tables, où d'ailleurs les chiffres étant quelquefois faux, la recherche est inutile.

L'Auteur de ce livre a taché de prendre le sens de ces Maîtres de nôtre Langue, & de l'expliquer, quelquefois dans les mêmes termes, quelquefois d'une manière qui le rend plus intelligible. Il pouvoit y ajouter quelques Reflexions ; mais il a jugé à propos de ne point mêler parmi les Oracles, des choses qui n'auroient pas la même force & la même autorité. [...]

Cet Abrégé est dans un ordre très-méthodique ; & si l'on y fait reflexion, l'on reconnoitra que les pages de cette partie du Livre, sont comme autant de Tableaux, qui representent à l'œil & à l'esprit toute l'analogie des Declinaisons & des Conjugaisons Françaises, d'une maniere qui se foutient également par tout, & aide merueilleusement l'Imagination & la Mémoire (pp. 16-17).

En ce qui concerne plus particulièrement notre sujet, on peut dire qu'au-delà de sa volonté d'organisation générale, D'Aisy demeure fidèle à l'esprit de ses prédécesseurs. Les « Remarques » n'ont pas la prétention d'être des outils grammaticaux. Aucune analyse générale ne se dégage, au-delà de l'aspect purement énumératif de l'exercice. Pareillement le choix des occurrences, qu'on devine non exhaustif, n'est pas justifié. Cependant, inutile de reprocher à l'auteur de rater un objectif autre que le sien. L'exposé, qui se présente sans surprise comme un témoignage des usages langagiers en vigueur à la fin du XVII^e siècle vaut la peine d'être considéré pour lui-même. Quelques exemples tirés du chapitre Ier consacré aux noms (« Des Noms usitez au singulier ou au pluriel ») permettront au lecteur, dans une perspective diachronique, de constater des évolutions d'usages :

Délice – Beaucoup de gens difent : *C'est un délice* : Mais cette façon de parler, n'est pas du beau langage, ny du beau stile. *Delices* se dit feulement au Pluriel, & est Feminin ; comme *delicia* en Latin ; *de grandes delices*. On difoit anciennement, *un délice* au Singulier, & au Masculin, du Latin *delicium*, (qui est dans Martial, &c.) mais on ne dit plus que *delices* au Pluriel, & au Feminin (p. 86).

Anceftres – Ronfard & Malherbe ont dit, *Anceftre* au singulier. *Mon anceftre* : *Leur anceftre* ; Mais c'est très-mal parler (p. 88).

Patience – On peut quelque fois dire, *Des patiences* au Pluriel ; par exemple, *On a vû des patiences plus grandes que celle de Job* (p. 90).

L'exposé de Vallange (1721), intitulé « Noms par rapport au nombre » (p. 12) qui vise un objectif proche de celui de D'Aisy, s'ouvre sur une définition préliminaire :

Nous difons qu'il y a deux nombres, qui sont le fingulier & le pluriel.

Le fingulier fert pour marquer une feule chose, ou une feule perfonne. Singulier vient du Latin *fingularis* ; & *fingularis* vient de *finguli*, qui veut dire, Chacun en particulier.

Le pluriel fert pour défigner plusieurs choses ou plusieurs perfonnes, comme *les livres, les hommes*.

Nombre vient du Latin *numerus*, foutez-vous bien qu'il y a deux Nombres, favoir le fingulier & le pluriel (*ibid.*).

Après un long développement sur les règles morphologiques du pluriel et des cas particuliers, le grammairien se propose d'isoler, sous forme d'énumération, les occurrences dépourvues de pluriel : *le bercail, le bonheur*⁴⁰⁸, *le courroux, la faim, la soif, la fanté, le repos, le fang [...]*, ainsi que « les noms de vertus & de vices⁴⁰⁹ » [...] comme : *la pudeur, l'avarice, la modestie, l'orgueil, la fageffe* ; et des noms de métaux : *de l'or, du cuivre, de l'étain, de l'argent [...]* (p. 22). Est ajouté à cette liste un corpus hétéroclite parmi lequel on trouve les noms de maladies, sauf « lorsqu'elles font divifées en différentes fortes [...] » comme dans « un remède pour toutes les fièvres [...], p. 23 » et le substantif *prochain* (« On dit faire *du bien à son prochain* ; on ne dit pas à *ses prochains*, ni à *sa prochaine* » (*ibid.*)).

À la p. 24 sont répertoriées des occurrences qui figurent le plus souvent au pluriel : *ancêtres, ténèbres, mouchettes, pleurs, larmes*. La dernière est

⁴⁰⁸ Il semble que pour les auteurs du corpus, l'usage du mot soit en lien avec le type de référent qu'il désigne. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus loin, au moment d'étudier les exposés sur les noms abstraits

⁴⁰⁹ Ces derniers sont néanmoins susceptibles d'une mise au pluriel lorsqu'ils désignent « les effets et les objets » des noms exprimés, comme dans les énoncés : *Il a fait de grandes charités* (La Touche, 1696, pp. 76-77).

susceptible d'un emploi au singulier dans certaines expressions, telles que : *Il n'a pas répandu une larme (ibid.)*.

Aussi limitées que puissent paraître les ambitions de cette bipartition, force est de constater qu'elle est reprise bien au-delà du corpus. C'est ainsi que Grevisse (1980) l'évoque, dans une finalité cependant moins énumérative, puisque le grammairien y établit deux sous-classes. Il propose en effet de distinguer à l'intérieur de ce corpus des occurrences pour lesquelles la marque du pluriel est motivée sémantiquement :

Les uns expriment manifestement une pluralité d'êtres ou d'objets (*bestiaux, pierreries, proches*), tandis que d'autres concernent des ensembles vagues dans lesquels on serait bien en peine d'identifier des unités (*armoiries, entrailles, funérailles, etc.*). Pour d'autres encore, le pluriel n'a que des justifications historiques (*aguets, etc.*) (§ 495. p.821).

1-4-3- Les Np et le nombre : le cas particuliers des anthroponymes

Nous avons souligné plus haut la possibilité pour les Np de recevoir, eux aussi, des modifications morphologiques. Force est de considérer, aux côtés des linguistes qui se sont intéressés à la question, que ces occurrences, comme celles de Nc, peuvent être porteuses de marques de nombres. Les Np de famille, type particulier d'anthroponymes, semblent se prêter encore plus facilement que les autres à la pluralisation. Un porteur a nécessairement comme homonymes les autres membres de sa famille. Ainsi, un patronyme tel que *Durand* désigne indistinctement, tant qu'il n'est pas associé à un prénom, une multiplicité de personnes. Cependant, dans le cadre d'une définition du Np, fondée sur son caractère monoréférentiel, ce constat, pourtant évident, dérange. Au-delà du corpus, l'embarras est manifeste jusque dans des grammaires récentes. L'hésitation concernant la présence du morphème du pluriel (doit-on écrire *les Durand* ou *les Durands* ?). Pareillement, le statut à accorder à cette occurrence, porteuse de la marque du pluriel, n'est pas toujours clairement défini.

La difficulté n'est, du reste, pas nouvelle puisqu'on la retrouve dans le corpus. À titre d'exemple, les auteurs de *la GGR* (1660), s'ils admettent des cas de Np au pluriel, classent néanmoins ces derniers parmi les exceptions et leur reconnaissent un emploi essentiellement stylistique. Le Np perd alors sa fonction référentielle au profit d'une visée analogique :

De là, il se voit que les noms propres n'ont point d'eux-mêmes de pluriel, parce que de leur nature, ils ne conviennent qu'à un ; et que si on les met quelque fois au pluriel, comme quand on dit *les Césars, les Alexandres, les Platons*, c'est par figure, en comprenant dans le nom propre toutes les personnes qui leur ressembleraient ; comme qui diroit : *des rois aussi vaillants qu'Alexandre, des philosophes aussi savants que Platon, etc.* Et il y en a qui improuvent cette façon de parler, comme n'étant pas assez conforme à la nature, quoiqu'il s'en trouve des exemples dans toutes les langues ; de sorte qu'elle semble trop utilisée pour la rejeter tout à fait : il faut seulement prendre garde d'en user modérément (p. 29-30).

L'hésitation est manifeste : Arnauld et Lancelot ne peuvent proscrire une tournure manifestement légitimée par l'usage. Cependant, faute de pouvoir en rendre compte autrement que par une volonté rhétorique, ils leur accordent un statut explicitement marginal.

Girard (1747) a le mérite d'adopter un point de vue plus tranché, mais tout aussi problématique : la pluralisation des anthroponymes est légitimée mais le morphème final, indice de cette variation en nombre est, quant à lui, proscrit dès lors que l'occurrence a valeur de simple patronyme. Ainsi, selon l'auteur des *Vrais principes [...]*, les noms de famille sont invariables « s'ils ne servent précifément qu'à distinguer les personnes par leur nom » (vol.1, p. 275), comme dans les deux exemples cités :

(1)- *Les deux Corneille se font distingués dans la république des lettres.*

(2)- *Il est peu de magistrats aussi anciens dans la robe que les Nicolai et les Lamoignon (ibid.).*

Ces mêmes occurrences se mettent cependant au pluriel « si ces noms de personne sont transportés par la métaphore à un service qualificatif » (p. 276) comme dans (*ibid.*) :

(3)- *Ces deux princes ont été les Alexandres de leur siècle.*

(4)- *Ils sont tous braves comme des césars (ibid.).*

La difficulté posée par le - s final, telle qu'elle se présente chez Girard, n'a rien d'accessoire. Pour s'en persuader, il suffit de se souvenir que certains linguistes (Sørensen, Buyssens) l'ont utilisée comme argument pour exclure les occurrences concernées des Np. C'est la thèse du transfert qui est mise en avant :

Il suffit de connaître le nom de famille d'un des membres pour connaître celui des autres ; il n'y a pas de convention individuelle : c'est donc un NC ; mais on doit lui accorder un statut spécial du fait qu'il est tributaire d'un Np, à savoir celui de l'individu qui le premier a reçu ce nom en vertu d'une convention particulière (Buysens ; 1938 : 119 cité par J.-L. Vaxelaire p. 313).

L'explication est elle-même ambiguë : compte tenu du fait que le nom de famille est un objet de transmission, il ne désigne pas un porteur en particulier, mais tous ceux, qui comme lui, l'ont reçu en héritage. Il ne relève pas d'un acte de baptême individuel contrairement à l'attribution d'un prénom. C'est cette caractéristique qui permet à l'auteur de l'exclure des Np. Néanmoins, il ne s'agit pas d'un Nc pur. Il possède en effet un statut spécial, parce qu'il a été donné un jour au porteur originel de la lignée. Autrement dit, il faut comprendre que le nom de famille, attribué au porteur originel, est bien considéré comme un Np mais il perd ce statut au fur et à mesure que le nom se transmet. Cela reviendrait à dire que plus un nom de famille est porté, plus il perd son caractère de Np. Ainsi donc, *Durand* et *Dupont*, occurrences très répandues, ne sont plus des Np et sont devenus des Nc. La théorie est difficile à admettre : en quoi la récurrence d'une occurrence peut-elle avoir une influence sur sa catégorie grammaticale⁴¹⁰ ? De plus, à moins de se lancer dans des recherches généalogiques complexes, il est souvent difficile, voire impossible, d'identifier le porteur originel.

On trouve déjà la même théorie chez Régnier-Desmarais (1706) pour qui le Np, dès lors qu'il est susceptible de recevoir des marques de pluriel ou un article, perd son statut pour devenir simple Nc. Mais là encore, une difficulté surgit : comment justifier qu'une même occurrence soit un Np dans un cas et un Nc dans un autre, au sein d'un même contexte ?

On le voit bien, la position de Buysens n'est pas tenable, pas plus que celle de M. Graitson⁴¹¹, du reste, présentée un peu plus loin par J.-L. Vaxelaire (*ibid.*), à partir de l'énoncé (5):

(5)- *Un Dubois était présent à la cérémonie.*

⁴¹⁰ Un autre argument contre la proposition de Buysens nous est fourni par l'évolution de la société et de la vision de la famille. De nos jours, une femme mariée peut très bien conserver son nom de jeune fille. De même, les enfants d'un couple peuvent porter le nom de famille de la mère ou le patronyme du père, ou encore les deux. Ainsi, pour prendre un exemple concret : M. Durand peut être marié à Mme Dupont. Leurs enfants peuvent s'appeler soit Durand, soit Dupont, soit Durand-Dupont ou Dupont-Durand. Pour résumer, ce n'est donc plus vrai qu'« il suffit de connaître le nom de famille d'un des membres pour connaître celui des autres ».

⁴¹¹ *Noms propres et lexique*, 1972.

(6)- *J'ai fumé une gauloise.*

Selon lui, *un Dubois* ne réfère pas un individu en particulier, de même que, dans (6) *une gauloise* ne réfère pas à une cigarette en particulier. Il poursuit son explication en ces termes :

Les Sanchez, Claudii, les Dubois, les Perses, les Français sont des Npr s'ils sont des pluriels compacts comme *les Açores, les Pyrénées, les Etats-Unis*. Les mêmes mots sont des noms communs quand ils sont des pluriels discrets et qu'ils ont des singuliers correspondants (*Un Sanchez, un Claudii, un Dubois / * l'Açore, * le Pyrénées*)» (*ibid* : 195 ; J.-L. Vaxelaire, p.313).

La théorie est tout aussi contestable. Dans un premier temps, le parallèle entre *un Dubois* et *une gauloise* ne nous paraît pas judicieux. Dans un paquet, toutes les cigarettes sont par définition identiques, aussi bien du point de vue de leur aspect que de leur dosage ou de leur nocivité. Il n'en va pas de même pour *les Dubois* qui se distinguent les uns des autres par leurs sexes, leurs âges, leurs caractéristiques physiques, psychologiques, socioprofessionnelles, et surtout par leurs prénoms. Ainsi dans (5), le référent visé n'est pas n'importe quel *Dubois*. Il s'agit d'un membre en particulier sélectionné, à l'exclusion de tous les autres, contrairement à *une gauloise* qui n'est en rien différente des autres qui composent le paquet. Si le Nc et le Np peuvent être précédés du même déterminant, le mode de référence n'est cependant pas le même.

La seconde partie de l'argumentation de Graitson nous amène à quitter pour un temps les seuls anthroponymes. Le linguiste choisit d'intégrer les noms de nationalité aux Np. Or, cette hypothèse aussi répandue qu'elle soit (Coseriu, Gardiner, etc.) est loin de faire l'unanimité. À partir du critère d'absence de paraphrase dénomminative, M.- N. Gary-Prieur (2001) défend par exemple la thèse adverse⁴¹². Selon la linguiste, la difficulté est essentiellement liée à la polysémie du nom collectif *famille*.

⁴¹²Résumons son argumentation (p. 48). Ainsi, l'occurrence *les Baléares* peut être paraphrasée comme telle « Les îles qui s'appellent Baléares », l'occurrence *les Bourbons* par « les membres de la famille qui s'appellent les Bourbons ». Mais l'occurrence *les Français* ne peut être reprise par la périphrase « les personnes du peuple qui s'appellent français », mais par « les personnes qui sont françaises ». Ainsi, les noms de peuple sont-ils présentés par la linguiste comme de simples adjectifs dérivés du Np du pays, sur le modèle [*France*] (=Npr) – *ais*] = *Français*. À ce premier argument s'en ajoute un autre d'ordre lexicologique : les noms de peuple sont le plus souvent liés sur le plan morphologique au nom du pays en question : « Le nom *Français* a un sens conceptuel (une « référence virtuelle » pour reprendre le terme

Pour conclure provisoirement, disons que les classements morphologiques des Nc, tels qu'ils sont exposés dans le corpus, permettent, malgré leur portée limitée, de dégager deux problématiques théoriques, fondamentales aux XVII^e et XVIII^e siècles.

La première concerne l'hésitation récurrente des auteurs entre une étude de la langue à partir du latin et une étude du français pour et par elle-même. La lecture minutieuse des explications des grammairiens qui défendent l'existence du neutre ou du commun débouche sur la constatation suivante : rien dans le lexique français ne permet de valider cette hypothèse. Elle s'appuie en effet exclusivement sur la volonté d'imiter le modèle latin, qui est une fois de plus récupéré et réadapté tel quel. Voilà qui explique les justifications confuses, et le plus souvent hâtives, des auteurs concernés.

de Milner [...]), puisqu'il renvoie à une classe référentielle de personnes caractérisées par une propriété commune : « avoir la nationalité française ». Or un Npr n'a pas de sens conceptuel⁴¹² ; il indique simplement qu'une certaine forme est utilisée pour individualiser tel objet : *les Alpes* ou *les Tudors* pourraient s'appeler autrement, tandis que *les Français* sont désignés par ce nom à cause de leur relation avec la France. Un nom de peuple est motivé par sa relation morphologique au nom du pays correspondant » (p. 49-50). Dans un troisième temps, selon Graitson lui-même, des occurrences telles que *Les Pyrénées*, *les Açores*, *les Etats-Unis* sont des pluriels compacts, ce qui signifie qu'ils n'ont pas de singulier. De ce fait, ils ne peuvent donc pas être mis en parallèle avec des occurrences qui en possèdent un. Ils forment en cela des ensembles uniformes d'éléments identiques et indivisibles. Il n'en va pas de même *des Français*, occurrence qui désigne un groupe d'éléments hétérogènes (du point de vue de leurs origines, de leurs religions, de leurs caractéristiques morpho-physiques ou de leurs couleurs de peau, etc.) qui possèdent néanmoins une caractéristique commune et fédératrice : celle d'être français. Ainsi, à la position de Graitson, nous préférons celle plus nuancée de M.-N. Gary-Prieur, pour qui le nom de famille, même au pluriel, conserve son statut de Np. La linguiste attribue l'embarras des grammairiens au sujet de la pluralisation de ce type d'occurrences à deux caractéristiques principales. La première concerne leur double acception. En effet, dans un premier temps, l'occurrence peut faire référer à un simple individu, comme dans (5) que nous reproduisons pour rappel :

(5)- *Un Dubois était présent à la cérémonie.*

Dans un second temps, elle peut référer à un groupe, comme dans l'énoncé suivant :

(7)- *Les Dubois sont des gens formidables.*

Dans (5), il s'agit d'un simple patronyme car ce n'est pas l'ensemble de la cellule familiale qui est visée. Ainsi, comme le rappelle M.-N. Gary-Prieur, la règle générale veut que dans ce cas, le Np de famille ne prenne jamais la marque du pluriel, comme dans ces deux séries d'exemples proposés par l'auteur, à la p. 43 :

(8)- *Les Bourbons ont donné de nombreux rois de France.*

(9)- *Il y a plusieurs Bourbon dans l'annuaire téléphonique.*

(10)- *Les Duponts sont originaires de Normandie.*

(11)- *Il y a trois Dupont dans ce village.*

Mais cette règle s'accommode, du propre aveu de la linguiste, de nombreux contre-exemples (*ibid.*) :

(13)- *À Ulm, le froid est si vif qu'il renonce à se rendre à Augsbourg, ville dont les Mozart sont originaires.*

(14)- *L'hôtel particulier des Fontmichel, au cœur de la vieille ville de Grasse, inscrit l'identité de la famille en profondeur dans la réalité locale.*

On s'attendrait en effet à voir un - s à la fin des deux anthroponymes, dans ces deux derniers énoncés.

Dans un second temps, le classement en fonction du nombre permet d'introduire la question du pluriel des Np⁴¹³, qui engendre encore bon nombre de débats chez les linguistes. L'embarras des théoriciens du corpus explique la marginalisation, voire l'omission volontaire de la discussion. Elle supposerait, en effet, d'admettre le paradoxe suivant : comment un mot défini comme monoréférentiel peut-il dans le même temps recevoir un pluriel ?

III- Classements sémantico-syntaxiques des Nc

Nous entendons par classements sémantico-syntaxiques des substantifs, des séries de répartitions, fondées à la fois sur les types de référents visés et sur les emplois particuliers des occurrences. Il s'agit là des types d'oppositions révélées en premier lieu par l'intuition du locuteur, critère de subdivisions à la fois utile et imparfait, évoqué plus haut. Pour rappel, nous avons émis l'hypothèse que le locuteur un tant soit peu averti, était capable, sans toujours pouvoir l'expliquer, de faire une distinction de type référentiel entre deux occurrences telles que *chat* et *foi* et éventuellement de constater, dans un second temps, que les distinctions s'accompagnaient d'oppositions syntaxiques (choix contraint de déterminant et mise au pluriel problématique pour la seconde des occurrences). Ce sont ces types d'oppositions qui permettent l'émergence dans les grammaires des couples de Nc, tels que noms comptables / noms massifs, noms concrets / noms abstraits et noms d'animés / noms d'inanimés, au sein de développements qui a défaut d'être toujours limpides, n'ont jamais été démentis, du moins en totalité. L'ambiguïté naît essentiellement de la capacité de certaines occurrences à figurer dans plusieurs classes et par là même, du manque de précision des critères permettant leurs définitions.

Avant d'aborder plus spécifiquement les études du corpus, nous aimerions nous livrer à des considérations théoriques plus générales, en évoquant des développements sur les classements des noms plus proches de nous.

« L'enquête linguistique » à laquelle se livre G. Kleiber (1994) dans son premier chapitre, en est un exemple emblématique. Le linguiste cherche à définir la sous-catégorie à laquelle appartient le substantif, *chose*. Après avoir

⁴¹³ Question étroitement liée à celle de la détermination des Np dont il sera question dans la troisième partie.

hésité entre l'appellation de *nom massif* (ou *nom non comptable*) et celle de *nom comptable*, qu'il appelle plus volontiers *nom individuant*, il remarque, à la suite de son analyse qu'aucune des deux ne convient réellement. Cette constatation l'incite à créer pour cette même occurrence une nouvelle subdivision. *Chose* devient donc sous sa plume un « nom comptable postiche », c'est-à-dire un « interpréteur générique » (p. 18) (expression qu'il emprunte à Lüdtke), dans la mesure où il s'agit :

[...] [D'] Un substantif qui a un contenu tellement large qu'il ne peut être attaché exclusivement à un type unique. La manifestation la plus frappante de cette asortalité réside dans l'impossibilité de demander à quelqu'un de compter combien de choses, il y a dans une pièce, alors qu'on peut fort bien lui demander combien de personnes, de chaises, de stylos, etc. il y a (G. Kleiber, *ibid.*).

L'évocation des « noms postiches » de G. Kleiber permet d'introduire une autre difficulté liée au classement sémantico-syntaxiques des Nc. Les répartitions générales dont il a été question précédemment, sont elles-mêmes sujettes à des subdivisions parfois très fines qui concernent des corpus très limités. C'est par exemple le cas des *noms collectifs* qui forment, de par leurs particularités référentielles et syntaxiques, un corpus remarquable de noms concrets, dont l'originalité n'a d'ailleurs pas échappé à l'attention de quelques auteurs de notre corpus. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Au-delà de cette double difficulté avec laquelle il nous faudra néanmoins composer, nous aimerions démontrer, notamment à travers la problématique du nom abstrait, que la question d'une subdivision des Nc, est déjà présente dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e sélectionnées. Pareillement, force est de constater que les différentes classes et leurs subdivisions sont beaucoup moins hiérarchisées dans le corpus. Pour preuve, citons par exemple le titre d'une sous-partie du « Traité des noms » de Régnier-Desmarais (1706) : « De la division des Noms appellatifs, en abstrait et en collectif » (p. 177). Une telle entrée en matière laisse deviner que les noms abstraits et les noms collectifs, bien qu'ils appartiennent à deux catégories différentes, sont placés sur un même plan d'égalité. Or, si les premiers constituent bel et bien une classe sémantico-syntaxique à part entière, les seconds sont généralement considérés, dans notre typologie des noms, comme une sous-catégorie des noms concrets. De ce fait, pour un grammairien contemporain, l'opposition entre noms abstraits et noms collectifs fait difficilement sens. Il lui préférera

volontiers la subdivision noms abstraits / noms concrets. L'analyse qui va suivre lui donnera en effet l'occasion de constater avec nous, une caractéristique fondamentale des différentes répartitions sémantico-syntaxiques en vigueur dans le corpus. En effet, ces dernières sont traitées de manière inégale d'un auteur à l'autre, chacun choisissant d'approfondir une subdivision plutôt qu'une autre. Si tous les grammairiens dont il va être question sont unanimes pour reconnaître l'existence de noms abstraits par exemple, tous ne leur accordent pas obligatoirement une étude approfondie.

De même, il nous faudra composer avec deux autres particularités propres aux XVII^e et XVIII^e siècles : premièrement, l'opposition entre les noms animés et les noms non animés est volontairement exclue de notre analyse. La lecture du corpus nous a permis de voir que si les grammairiens admettaient aisément qu'un nom puisse désigner aussi bien une personne, un objet ou un autre référent non animé, cette observation n'était jamais la source d'une polémique ou d'un exposé théorique approfondi. Il en va de même, dans un second temps de la répartition noms comptables / noms non-comptables ou massifs, qui ne donne pas lieu dans le corpus à une théorisation particulière.

Pour mieux cerner les différentes problématiques illustrées et assurer leur mise en perspective, nous choisissons d'élargir notre champ d'observation, en présentant, pour chaque subdivision sémantico-syntaxique traitée, différents exposés de linguistes selon nous particulièrement éclairants. Là encore, il ne s'agit nullement de viser l'exhaustivité ou de mettre en concurrence les « Anciens » et les « Modernes », mais plutôt d'établir des relations théoriques entre les deux époques.

1- De la subdivision noms concrets / noms abstraits

L'opposition entre noms concrets et noms abstraits illustre un réel embarras à définir, en termes linguistiques, une intuition qui semble cependant aller de soi, si on se place du côté du locuteur. Nous avons déjà évoqué plus haut l'intuition qui permettait au locuteur natif de distinguer d'emblée les occurrences *foi* et *chat*, du point de vue de la nature de leurs référents. Constater cette opposition et l'explicitier sont deux opérations bien différentes. Et c'est sans doute la difficulté posée par la seconde qui explique que les développements concernant les noms abstraits dans les grammaires courantes,

sont extrêmement brefs et non exhaustifs. Les auteurs de la *Grammaire méthodique du français* (1994), qui désignent les noms abstraits comme une « catégorie fourre-tout », s'expriment en ces termes :

La distinction entre noms concrets et noms abstraits est la plus problématique. Sémantiquement, il est difficile de fonder cette dichotomie en termes suffisamment univoques, à moins d'identifier concret à tout ce qui peut être perçu par les sens (p. 171).

La définition donnée par M. Grevisse et A. Goosse (1980, § 462, p. 583) va dans la même direction. Elle introduit de plus un paradoxe insoluble : un référent concret est un référent que l'on peut voir, toucher, sentir encore, entendre, etc. mais nul n'est besoin cependant qu'il soit réel :

Un nom **concret** désigne un être ou un objet considérés comme pouvant tomber sous nos sens. Un nom **abstrait** désigne une propriété, une qualité, une action, un état.

Noms concrets : *homme, renard, plume, fleuve, nuage* [...]. Cela concerne aussi *licorne, ange*, etc. : ils désignent des êtres qui, pour ceux qui y croient, peuvent tomber sous nos sens et qui sont susceptibles d'être représentés par la peinture ou la sculpture [...] (*ibid.*).

La suite de l'exposé démontrera que ce critère de perception par les sens n'est pas un trait distinctif satisfaisant à lui tout seul, et que c'est sans doute la définition hésitante de l'adjectif « abstrait » qui conduit à l'impasse. La grammaire tend, en conséquence, à présenter la sous-classe des noms abstraits comme un regroupement hétéroclite, comprenant aussi bien les noms de propriété (ex : *faiblesse*), de processus (ex : *construction*), ou de relation (*infériorité*), sans pour autant définir de trait commun.

1-1- L'opposition noms concrets / noms abstraits décrite par les linguistes

1-1-1- À la recherche des noms abstraits : cadre théorique général (M. Wilmet (1996) / N. Flaux (1996))

Le plus gros de l'embarras réside, pour les linguistes comme pour les auteurs du corpus, dans l'appellation même de « nom abstrait ». La complexité du problème peut être résumée par cette interrogation essentielle : quels sont les noms qui peuvent être rangés parmi les noms abstraits, et en vertu de quel(s) critère(s) ? Deux caractéristiques des noms abstraits brouillent l'entreprise. La première résulte de la polysémie de l'adjectif « abstrait », qui en fonction de l'acception qu'on lui prête, ne regroupe pas le même corpus.

De même, l'interprétation courante de l'adjectif « concret », comme « réel » ou encore « perceptible par les sens », largement retenue par les grammairiens du corpus, fausse le débat, comme le démontre ces exemples empruntés à G. Kleiber, (1994, p. 50) :

(I^a)- *Le bateau que j'ai acheté hier*

(I^b)- [...] *dont j'ai rêvé cette nuit*

Le substantif *bateau*, considéré comme concret dans (I^a), l'est-il toujours dans (I^b), compte tenu du fait que le référent désigné n'existe peut-être pas ? La définition de M. Grevisse et A. Goosse (1980), citée précédemment incite à répondre par oui. G. Kleiber laisse quant à lui volontairement la question en suspens. Nous serions tentée de dire que là encore, tout est une affaire d'interprétation de l'adjectif « abstrait ». Le bateau dont il est question dans (I^b), qu'il existe ou non (d'ailleurs, rien ne permet de trancher) est susceptible néanmoins d'une perception visuelle, puisqu'il a été vu en rêve. Donc, cet exemple ne remet nullement en cause la définition du référent abstrait comme « perceptible par les sens ».

Il permet néanmoins d'introduire la seconde caractéristique qui rend les noms abstraits difficiles à appréhender : manifestement, un nom abstrait est susceptible d'un emploi concret et vice versa, en fonction du contexte dans lequel il est utilisé.

Pour N. Flux (1996), la confusion serait à mettre au compte d'une mauvaise interprétation du mot « abstraction » que l'on attache communément à ce type de nom. Selon elle, ce n'est pas dans cette direction qu'il faut chercher pour comprendre l'essence de ce type de mots. Pire, une telle démarche, parce qu'elle est fondée, du propre aveu de la linguiste, sur un malentendu mène obligatoirement à l'impasse :

Si l'on admet que tout nom est le signe d'un concept, un concept étant défini comme l'ensemble des conditions à satisfaire pour qu'une entité soit appelée de tel ou tel nom, on conviendra qu'il n'y a aucune différence de nature entre les concepts exprimés par les différents noms : ce sont tous des « abstractions ». Dans cette mesure, le concept véhiculé par le nom *cheval* est tout aussi abstrait que celui qu'exprime le nom *liberté*. Dans l'un et l'autre cas, on a affaire à des outils intellectuels qui ne se confondent pas avec la réalité. La manière dont est construit le concept de *liberté* est différente de celle dont est construit le concept de *cheval*, mais l'un et l'autre, en tant que concepts, sont bel et bien des abstractions. Ce par rapport à quoi l'opposition concret / abstrait prend son

sens, c'est le type de contenu de pensée que tel ou tel nom est susceptible d'évoquer (p. 78).

Troisième difficulté liée à la définition des noms abstraits : comme le souligne l'auteure, la distinction concret / abstrait n'est pas toujours réservée au classement des noms. Certains grammairiens ont tenté de procéder de même pour les adjectifs et les verbes. En ce qui concerne la première de ces deux classes grammaticales, le trait distinctif retenu est la capacité ou non des occurrences à exprimer des qualités physiques. Dans une telle approche, *vert*, *grand*, *épineux*, *carré* sont des adjectifs concrets, tandis que *intelligent*, *intéressant*, *mystérieux* (ex. empruntés à l'auteure) sont, de ce fait, abstraits. Pareillement, une même occurrence est susceptible de changer de sous-catégorie en fonction du sens (propre ou figuré) qu'elle prend dans le Gn et du substantif auquel elle se rapporte. C'est ainsi que dans le Gn *une pierre dure*, l'adjectif est considéré comme concret ; tandis que dans *un travail dur*, il devient abstrait. Il faut néanmoins convenir avec la linguiste que la distinction concret / abstrait ne peut pas s'établir de la même façon pour les deux classes :

En effet, un adjectif comme *rond*⁴¹⁴ et un nom comme *rondeur* ont en commun d'exprimer une qualité, laquelle, comme l'ont remarqué depuis longtemps les philosophes, n'existe pas en elle-même (il n'existe que des objets ronds)⁴¹⁵. Mais ce qui distingue *rondeur* de *rond*, c'est que le nom présente la qualité comme séparée de l'objet qu'elle qualifie⁴¹⁶. Avec *rondeur*, la qualité « rond », fondamentalement dépendante, est présentée comme constituant un pseudo-objet et le terme qui l'évoque, du fait de son appartenance à la catégorie du substantif, peut être employé de manière référentielle i.e. devenir la tête d'un groupe nominal à valeur d'argument. Exprimée par l'adjectif *rond*, en revanche, la qualité « rond » ne subit aucune transformation semblable, car la catégorie adjectivale n'a pas le pouvoir de mettre en œuvre, pour ainsi dire, ou d'entériner un processus artificiel de séparation » (*op. cit.*, p. 79).

Nous reviendrons plus loin sur les similitudes sémantiques établies entre les Nc abstraits et les adjectifs, au moment d'évoquer les développements issus du corpus.

En ce qui concerne la classe grammaticale du verbe, la théorie en faveur d'une opposition concret / abstrait se fonde sur l'existence, de verbes qui « dénotent un procès physiques » (comme *manger*, *courir*), parallèlement à

⁴¹⁴ La mise en gras des occurrences correspond à un choix de l'auteure.

⁴¹⁵ C'est là, entre autres, la position défendue par Port-Royal (1660) et par Restaut (1730).

⁴¹⁶ Nous reviendrons sur ce point intéressant, en examinant la thèse des noms abstraits défendue notamment par Arnauld et Lancelot (1660).

des verbes plus neutres sur le plan sémantique (comme *comporter*, *compléter*) (*ibid.*). Si la linguiste prônait une certaine tolérance vis-à-vis de la distinction concret / abstrait, appliquée aux adjectifs (pourvu qu'elle ne soit pas mise sur le même pied d'égalité que celle qui concerne les noms), elle remet en cause une telle approche au sujet de ces nouvelles occurrences : cette distinction de sens de procès-verbaux n'a rien à voir avec l'abstraction telle qu'elle la conçoit, à savoir comme impliquant la notion « de dépendance « ontologique » et la notion de séparation » (p. 79).

M. Wilmet (1996) a bien saisi lui aussi que la polysémie du mot « abstrait » est un frein sérieux à toute tentative satisfaisante de répartition des Nc. Voilà la raison pour laquelle il consacre la première partie de son développement à l'étude des sept acceptions que cette expression peut prendre, dans le cadre d'une étude linguistique. Les recherches de ce linguiste trouvent un écho particulier dans notre corpus de grammaires, puisque la suite du développement permettra de le démontrer, il n'existe pas non plus une définition unique du nom abstrait aux XVII^e et XVIII^e siècles :

1^{ère} acception

Conformément à l'étymologie latine, le référent abstrait (du verbe *abstrahere*), peut être perçu comme découlant d'une opération d'extraction, comme dans la définition que lui donnent M. Grevisse et A. Goosse (1980) :

Le nom abstrait est celui qui désigne une propriété ou une qualité séparée par notre esprit du sujet auquel elle est unie, et considérée comme existant indépendamment de ce sujet : *patience*, *épaisseur*, *durée*, *intensité*, *consternation* (§ 387).

En vertu de cette définition, le référent abstrait est celui qui existe indépendamment du sujet auquel il est attribué. M. Wilmet démontre qu'une telle acception exigerait qu'on intègre aux noms abstraits un nombre trop important d'occurrences, dont certaines sont manifestement des noms concrets :

Conséquence : il faudra en toute logique y intégrer non seulement des noms tels que *forme* (pas de forme sans objet « formé »), *poids* (pas de poids sans objet « pesant »), *volume* (pas de volume sans objet « volumineux »), *nombre* (l'abstraction arithmétique permet d'additionner deux pommes et deux poires = quatre fruits), *etc.* (*longueur*, *largeur*, *couleur*, *temps* ...), mais aussi, p. ex.,

frisson, vertige, grippe, méningite ..., qui nécessitent bel et bien le « socle » d'un malade (pp. 67-68).

2^{ème} acception

La deuxième acception du nom abstrait retenue par M. Wilmet est la plus courante. C'est d'ailleurs celle majoritairement retenue par les grammairiens du corpus : le référent du nom abstrait échappe aux cinq sens. C'est dans ce sens particulier qu'il s'oppose au nom concret, dont le référent est susceptible d'une « matérialisation », pour parler rapidement. La définition proposée par A. Goosse et M. Grevisse (1980)⁴¹⁷, que M. Wilmet cite en exemple, va dans ce sens.

Nous avons déjà souligné plus haut un des principaux inconvénients d'une telle définition. M. Wilmet en avance un autre : au lieu de présenter les caractéristiques du référent concret, les auteurs se contentent de procéder par exclusion. Tout ce qui n'est pas concret devient nécessairement abstrait. De plus, considérer comme concret tout référent susceptible d'être éprouvé par les sens, revient à intégrer dans cette sous-classe un trop grand nombre d'occurrences. Conformément à cette théorie, *blancheur, faiblesse* (employés au sens propre) sont concrets, parce que la caractéristique d'*être blanc* et celle d'*être faible* peuvent s'apprécier par la vue (pour le second, tout dépend du sens accordé à l'adjectif). Or, il va de soi que ces deux noms, pour ne citer qu'eux, n'ont pas le même statut référentiel que *homme, renard, plume* ou *fleuve*.

3^{ème} acception

Elle accorde au nom abstrait un emploi générique. C'est la thèse de Damourette et Pichon (1911-1940). Soit l'exemple suivant :

(2^a)- *Un roi doit connaître l'histoire du peuple sur lequel il règne.*

⁴¹⁷ Nous la reproduisons pour rappel : « Un nom **concret** désigne un être ou un objet considérés comme pouvant tomber sous nos sens. Un nom **abstrait** désigne une propriété, une qualité, une action, un état. Noms concrets : *homme, renard, plume, fleuve, nuage* [...]. Cela concerne aussi *licorne, ange*, etc. : ils désignent des êtres qui, pour ceux qui y croient, peuvent tomber sous nos sens et qui sont susceptibles d'être représentés par la peinture ou la sculpture [...] » (§ 462, p. 583).

Le Gn *un roi* équivaut, dans un tel contexte, à *n'importe quel roi*. Le substantif ne réfère pas à un individu précis et identifiable. C'est dans ce sens que les auteurs lui accordent une acception abstraite. Mais là encore le risque de confusions est grand. Dans un premier temps, il est judicieux de se demander si ce n'est pas l'article indéfini seul qui confère au nom ce statut générique⁴¹⁸. On remarque en effet que dans un énoncé tel que :

(2^b)- *Le roi doit connaître l'histoire du peuple sur lequel il règne.*⁴¹⁹

Le statut référentiel du nom évolue. Certes, il peut, dans un certain contexte, conserver sa valeur générique, mais il peut plus largement référer à un individu en particulier clairement identifiable grâce au contexte. Dans un deuxième temps, adopter une telle position revient à tomber dans l'excès évoqué au sujet de la deuxième acception (à savoir, le référent abstrait défini comme « immatériel »). En effet, tout référent peut alors devenir abstrait. On peut en effet dire :

(3)- *Une chaise est un meuble.*

(4)- *Un chat est un compagnon idéal.*

Loin de nous éclairer, ces questionnements nous ramènent à notre interrogation de départ : dans ce cas, comment établir une frontière satisfaisante entre nom concret et nom abstrait ? Examinons les acceptions suivantes pour tenter de trouver une réponse.

4^{ème} acception

La quatrième acception relevée par M. Wilmet, et empruntée à Buysens, accorde à l'adjectif abstrait le sens de « conceptuel » et envisage la thèse inverse de celle défendue par Damourette et Pichon. Ici, le nom abstrait n'est plus envisagé dans son rôle générique, mais spécifique, grâce à l'article, non plus indéfini, mais défini. Ainsi, le Gn *le roi* est envisagé comme référant à un individu en particulier. Mais la difficulté est la même : tout nom devient alors

⁴¹⁸ Nous reviendrons sur cette question de l'influence sémantico-référentielle de l'article sur le substantif, dans notre troisième partie consacrée à la détermination. En effet, plusieurs grammairiens lui consacrent un développement.

⁴¹⁹ Énoncé de notre invention.

susceptible d'être considéré comme abstrait. On peut se demander une fois encore où se situe la limite.

5^{ème} acception

Le linguiste tire la cinquième acception du *Dictionnaire des noms abstraits* (1981) qui réunit un vaste corpus de mots savants, sans pour autant faire émerger une cohérence, comme *adage, adepte, agnostique, apogée, assonance, axiome, césure, etc.* La finalité d'un dictionnaire se bornant essentiellement au relevé plus au moins exhaustif d'occurrences, ce travail de collecte n'est suivi d'aucune justification. Ce n'est donc assurément pas de ce côté qu'il faut chercher une définition satisfaisante du nom abstrait. Nous voilà une fois de plus revenue à notre point de départ.

6^{ème} acception

Ici, l'étiquette de « nom abstrait » est réservée, en premier lieu à des emplois métaphoriques et métonymiques. Ainsi, le nom employé au sens propre est considéré comme concret ; tandis qu'employé au sens figuré, il devient abstrait, comme dans les exemples suivants : *avoir mal à la tête*, autrement dit, *avoir une migraine* (concret), mais *perdre la tête*, c'est-à-dire, *perdre la raison, le sens commun* (abstrait). Là encore, ces deux exemples nous font comprendre que c'est plus d'emplois abstraits que de noms abstraits dont il s'agit.

7^{ème} acception

La dernière acception couramment admise se tourne du côté de la lexicologie et fait du nom abstrait le dérivé d'un verbe (*construire / construction*), d'un adverbe (*vite / vitesse*) ou d'un adjectif (*tendre / tendresse*). Les suffixes les plus utilisés sont *-age, -ance, -ence, -eur, -esse, -ie, -ion, -ique, -ise, -itude, -ité*. Cette théorie paraît, elle aussi, bien commode au premier abord : on pourrait donc repérer sans faille un nom abstrait juste à sa forme, sans même se soucier, ni de son sens, ni de son emploi. Mais, M. Wilmet met en avant trois obstacles qui dissuadent de s'orienter vers une telle voie.

Premièrement, au cours de l'évolution de la langue, certains suffixes ont perdu leur légitimité, en ce qui concerne la création de noms abstraits. M. Wilmet mentionne à ce sujet le substantif, *municipalité*, qui bien que dérivé de *Municipal*, n'est plus considéré comme un nom abstrait. Deuxièmement, une dérivation n'est pas obligatoirement suffixée. Le linguiste s'interroge sur la capacité de la dérivation dite régressive⁴²⁰ à former des noms abstraits. Enfin, la dernière objection correspond à une des principales difficultés dont nous avons déjà parlé plus haut, à plusieurs reprises : une même occurrence est susceptible d'un emploi concret ou abstrait en fonction de son contexte et du sens particulier qui lui est accordé. Parfois même, ce contexte est ambigu et ne permet pas toujours de trancher. Ainsi, les occurrences *construction*, *travail*, *tricot*, *peinture*, etc. peuvent à la fois désignées respectivement, l'action de construire, travailler, tricoter (dans ce cas, l'emploi est abstrait), ou le résultat de ces actions (dans ce cas, l'emploi est concret)⁴²¹ :

Ainsi, voilà sept définitions linguistiques du nom abstrait qui conduisent à tout autant de pistes de travail et de réflexion. Nous avons démontré, au côté de M. Wilmet, les limites de chacune. Non pas qu'elles soient erronées - il va de soi en effet que le nom abstrait emprunte bien certaines des caractéristiques que nous venons de présenter - mais aucune d'entre elles (de même que leur somme) n'est pleinement satisfaisante.

Cette première phase d'étude peut s'avérer, dans un premier temps, décourageante. Face aux nombreuses fausses pistes, découvrir la spécificité du nom abstrait semble relever de l'utopie. C'est cette même constatation qui pousse M. Wilmet à demander (faussement, on s'en doute), à ce stade de son analyse : « Une définition linguistique pure [du nom abstrait] s'avère-t-elle décidément accessible ? » (*ibid.*)

⁴²⁰ Il s'agit d'un procédé, qui contrairement à la dérivation affixale, consiste à créer une nouvelle occurrence en retirant un suffixe d'une base déjà existante.

⁴²¹ Ces exemples de notre invention illustrent bien ces différences :

- (3^a)- *La construction de ce projet demande de la réflexion.* (Emploi abstrait)
- (3^b)- *Les promoteurs ont réalisé plusieurs constructions dans la ville.* (Emploi concret)
- (4^a)- *Ce nouveau projet va nous demander beaucoup de travail.* (Emploi abstrait)
- (4^b)- *Elle lava les haricots. Ce travail fini, elle partit se coucher.* (Emploi concret)
- (5^a)- *Elle pratique le tricot depuis le début de sa grossesse.* (Emploi abstrait)
- (5^b)- *Mets ton tricot : il fait froid dehors.* (Emploi concret)
- (6^a)- *Elle est une adepte de la peinture de la Renaissance.* (Emploi abstrait)
- (6^b)- *Cette peinture sur toile date du XVII^{ème} siècle.* (Emploi concret)

Le linguistique répond par l'affirmative et propose le double critère complexe de l'extension et de l'intension⁴²². La première est définie comme suit à la p. 71 : « L'ensemble des êtres ou des objets auxquels un N est applicable, ou l'ensemble virtuel des sujets dont il pourrait être l'attribut ». La seconde se présente comme : « la somme des sèmes formant le signifié d'un N, ou l'ensemble des attributs auxquels il peut servir de sujet » (*ibid.*).

Dans le cas du nom abstrait, l'extension est dite immédiate ; tandis que l'intension est dite médiata. M. Wilmet s'en explique en ces termes, au sujet des noms abstraits *sagesse* et *force* : « Les NA (= noms abstraits) ont l'extension immédiate de tous les autres N (la *patience*, la *tolérance*, l'*indulgence*, etc. est [une forme de] *sagesse*) » (*ibid.*).

L'extension définie par M. Wilmet n'est pas sans similitude avec la relation d'hyponymie : soit une catégorie appelée *sagesse*, à l'intérieur de laquelle on peut trouver toutes les manifestations de *sagesse* possibles, de la même manière que dans la catégorie *chat*, on trouve les sous-catégories *Chartreux*, *Siamois*, *Persan*, etc. Comme dans toute relation hyperonyme / hyponyme classique, la sélection d'une occurrence écarte systématiquement les autres : un chat désigné comme chartreux ne peut être siamois ou persan. Tandis que dans l'exemple donné par M. Wilmet, ce sont une ou plusieurs de formes de *Sagesse* qui peuvent être convoquées en même temps. De la même façon, il convient selon le linguiste de bien séparer l'extension du nom abstrait de celle de l'adjectif, du verbe, etc. dont il est dérivé. Ainsi, *sagesse* et *sage* n'ont pas la même extension. Celle du second est par exemple composée « des êtres, des paroles ou des êtres sages » (*ibid.*).

Dans la suite de son développement, le linguiste passe, toujours à partir de l'exemple *sagesse*, à l'explication de l'intension : « Leur intension [= celle des noms abstraits] est médiata : p. ex. *sagesse* aura incorporé les traits sémiqes x + y + z ... d'un homme, d'une remarque, d'une action, etc. *sages* » (*ibid.*).

En définitive, M. Wilmet propose une huitième acception de l'appellation nom abstrait, qui selon lui est la plus satisfaisante : « [...] Littéralement, le

⁴²² Cette théorie est reprise au sujet de l'article par le même auteur (voir notre troisième partie).

NA [= nom abstrait] « fait abstraction » des supports de l'adjectif, du verbe ou de l'adverbe dont il dérive » (*ibid.*).

N. Flaux (1996) parvient, elle aussi, sans recours aux notions d'extension et d'intension, à une définition qui s'inspire, en partie, de la première acception proposée par M. Wilmet. Chez la linguiste, l'abstraction au sens grammatical, appliquée au nom s'accompagne nécessairement d'un processus de séparation entre l'entité dénotée par le nom et un éventuel « support ». Ainsi, un nom sera dit concret : « Selon que le type de contenu de pensée apparaît comme correspondant à un objet i.e. à une entité conçue comme indépendante, constituant un tout autonome [...] » (p.78).

Le nom abstrait est, au contraire, défini comme : « [Celui] ne correspondant pas à un objet véritable, mais à une entité dépendante, c'est-à-dire non concevable en dehors d'un « support » (propriété, relation) » (*ibid.*).

Après une première étape qui nous a amenée à définir les principales problématiques associées à la définition des noms abstraits, nous choisissons une stratégie d'analyse qui consiste à présenter le point de vue de différents linguistes sur les sous-classes de cette catégorie particulière de Nc. Cette évocation permettra d'établir un lien avec les questionnements présents dans le corpus.

1-1-2- Une subdivision particulière des noms abstraits : Les noms statifs (D. Beuseroy à partir des travaux de N. Flaux et de D. Van de Velde)

Dans le développement qu'elle consacre aux *noms statifs* (définis plus loin), D. Beuseroy (2008) prend comme point de départ la subdivision des noms abstraits, théorisée par N. Flaux et D. Van de Velde (1997). Les deux linguistes distinguent en effet à partir de critères sémantico-syntaxiques, *les noms abstraits intensifs* (les noms de qualité, les noms d'état et les noms de sentiment) et *les noms abstraits extensifs*. Les premiers sont dérivés de verbes ou d'adjectifs. Leurs référents n'ont pas d'étendue temporelle (*ex : Tendresse, Amour...*). Les seconds sont exclusivement dérivés de verbes. Ils doivent leur appellation au fait que leurs référents possèdent une extension dans le temps. Le sens que prend l'adverbe *beaucoup* permet de les distinguer :

Avec les noms extensifs, il prend le sens de *longtemps, souvent* comme dans :

(7^a) - *Marie a fait beaucoup de danse [= Marie a dansé longtemps / souvent].*

(7^b)-*Pierre a fait **beaucoup** de **jardinage** [= Pierre a jardiné longtemps / souvent].*

Avec les noms intensifs, l'adverbe perd sa valeur durative ou fréquentative pour prendre un trait davantage quantitatif :

(8^a)- *Marie reçoit beaucoup de tendresse dans les bras de son compagnon [≠ Le compagnon de Marie est tendre longtemps / souvent].*

(8^b)-*Les hommes donnent beaucoup d'amour à leurs animaux domestiques [= Les hommes aiment longtemps/souvent leurs animaux domestiques].*

D. Beuseroy met en évidence un second trait distinctif qui explique selon elle, l'opposition de sens de l'adverbe *Beaucoup*, dans les deux exemples qui précèdent. En effet, la distinction nom abstrait intensif / nom abstrait extensif se fonde sur l'opposition aspectuelle des prédicats (les adjectifs et les verbes) à partir desquels les noms abstraits sont dérivés. Ainsi, *aimer, gentil, tendre* sont présentés comme des prédicats statifs : ils n'exigent pas une « mise en mouvement », un déplacement dans l'espace. De même, ils ne supposent pas en eux-mêmes l'idée d'un début et d'une fin. Au contraire, *voyager, jardiner* sont présentés comme des prédicats dynamiques :

Nous supposons donc que l'impossibilité pour *beaucoup* de dénoter une étendue temporelle est liée au caractère statif de ces noms, héritée de celle des prédicats auxquels ils sont apparentés. En effet, les prédicats statifs présentent un trait [- dynamique]. Ce sont des prédicats homogènes, qui n'ont pas de déroulement, pas d'étapes internes. Il n'est donc pas possible de quantifier temporellement la durée du procès. Puisque aucune étape interne, initiale et finale ne peut être isolée. De plus, la notion de fréquence (donc de répétition) que peut véhiculer l'adverbe *beaucoup* est également inadaptée pour les prédicats statifs qui sont stables, durent et n'évoluent pas (2390-2391).

Cette première étape passée, D. Beuseroy entreprend de démontrer que les noms abstraits intensifs (qu'elle appelle désormais *noms statifs*, compte tenu de la démonstration qui précède) ont un comportement morphosyntaxique proche des noms massifs concrets. Elle s'appuie dans son développement, sur trois caractéristiques communes.

Premièrement, les deux types de noms refusent la pluralisation (2391) :

(9^a) - **Les courages de Marie sont exemplaires.*

(9^b)-**Les admirations de Paul pour toutes ces célébrités sont incompréhensibles.*

(9^c) - **Les fatigues des étudiants sont difficiles à gérer.*

Nous verrons plus loin comment la linguiste nuance ce critère en isolant des emplois particuliers.

Dans un deuxième temps, Ils sont nécessairement précédés de l'article partitif, lorsqu'ils apparaissent en première mention et non suivis d'une expansion :

(10^a)- *Ce professeur a de la patience. Vs * Ce professeur a une patience.*

(10^b)- *Il ressent du mépris pour son adversaire. Vs *Il ressent un mépris pour son adversaire.*

(10^c)- *Paul a montré de la fatigue après trois jours de travail intensif .vs *Paul a montré une fatigue après trois jour de travail intensif (ibid.).*

Cependant, ce même article est impossible en position sujet dans un contexte générique, aussi bien devant un nom massif que devant un nom statif :

(11^a)-**De la bière est une boisson alcoolisée. / *De la haine est un sentiment détestable (2392).*

Cette postposition reste néanmoins possible dans un contexte spécifique :

(11^b)-*De la bière coulait du tonneau. / De la tristesse se lisait dans son regard (ibid.).*

Dans un troisième temps, les noms massifs et les noms statifs peuvent être précédés des mêmes quantificateurs, et plus particulièrement des occurrences (*un*) *peu* et *beaucoup*. Contrairement aux noms comptables, ils réclament dans un tel contexte la marque du singulier :

(12^a)- *Il a bu un peu d'eau. / Il a fait preuve d'un peu de gentillesse.*

(12^b)- *Il a acheté (peu / beaucoup) de pain. / Il a montré (peu / beaucoup) de tristesse à l'annonce des résultats (ibid.).*

Cependant, précédés de l'article défini, les noms massifs et les noms statifs n'ont pas le même comportement syntaxique. Les premiers peuvent être introduits par *le / la / les* en deuxième mention :

(13^a)- *J'ai mangé de la tarte au déjeuner. La tarte était délicieuse.*

Contrairement aux seconds:

(13^b)- **Paul a eu de la patience. La patience était remarquable. Vs [...]. Sa patience / cette patience était remarquable.*

D. Beuseroy répertorie trois cas où ces articles peuvent précéder le nom statif :

1- Dans un contexte générique :

(14)- *La patience est une qualité nécessaire.*

2- Quand le nom statif est modifié par un complément du nom « contenant le nom dénotant l'entité caractérisée par l'état » (pour les noms d'état, comme *fatigue*), « la qualité » (pour les noms de qualité, comme *patience*), « le sentiment » (pour les noms de sentiment, comme *mépris*) (2393) ;

3- Quand le nom statif est modifié par une proposition subordonnée relative (*ibid.*):

(15^a) - *La loyauté que Pierre a montrée était sincère.*

(15^b) - **La loyauté était sincère.*

(15^c) - *La haine que Pierre éprouvait pour son frère était absolue.*

(15^d) - **La haine était absolue.*

(15^e) - *La joie qui l'a envahi au moment des résultats faisait plaisir à voir.*

(15^f) - **La joie faisait plaisir à voir.*

Comme les noms abstraits, les noms concrets sont susceptibles de recevoir des subdivisions plus fines. Les noms collectifs, corpus restreint aux caractéristiques sémantico-sémantiques particulières, sont l'une d'entre elles.

1-1-3- Les noms collectifs entre noms de purs individus et noms de collection : une sous-classe particulière des noms concrets : (N. Flaux, 1999)

Si la grammaire traditionnelle reconnaît volontiers l'existence et la particularité de ce corpus restreint, elle hésite sur la place à lui accorder. C'est ce qui explique que les développements qui lui sont consacrés sont souvent brefs et incomplets. Les noms collectifs (comme *forêt*, *armée*) sont en effet le plus souvent considérés comme un corpus « en marge », relayé au rang de cas particuliers, par opposition aux noms dits *individuels* (*arbre*, *soldat*).

L'association d'aptitudes combinatoires suffisamment spécifiques à des types bien déterminés de propriétés interprétatives justifie d'autres sous-catégorisations [de noms] qui affinent ou croisent les précédentes [noms comptables / noms massifs ; noms animés / noms non animés ; noms concrets / noms abstraits]. Par exemple : [...]

Les noms collectifs dont le singulier désigne une collection⁴²³ ou une collectivité d'entités isolables (mais considérés globalement), dont la composition peut être précisée par un complément du nom (*une foule badauds*, *la colonne des manifestants*) (*Grammaire méthodique du français*, 1994, p. 171).

Un nom **collectif** désigne un ensemble d'êtres ou de choses. Un nom **individuel** désigne un seul être ou une seule chose.

Foule, *Troupeau*, *Tas*, *Valetaille*, *Ramassis* [...] sont des noms collectifs. *Homme*, *Vache*, *Pierre*, *Valet* [...] sont des noms individuels (*Le bon usage*, § 462, p. 584).

Les noms collectifs représentent un type particulier de noms dénombrables concrets. Leurs particularités sémantico-syntaxiques font de ce corpus une sous-classe à part.

La linguiste leur accorde une place intermédiaire entre ce qu'elle nomme « les noms de purs individus » (entendons ici les noms comptables) et « les noms de collection ». La suite de l'exposé permettra d'explicitier cette dernière appellation. Une telle précision n'est pas inutile car d'autres noms peuvent, en effet, se comporter, dans des emplois métonymiques, comme des noms collectifs, comme dans les deux exemples suivants (p 472):

(16)- *Paris* [= les Parisiens] *vote à droite*.

⁴²³ Il s'agit là d'un élément de définition remis en cause par N. Flaux, qui distingue, comme nous le verrons, les noms collectifs des noms de collection.

(17)- À la fin du match, le stade [= sous-entendu, les spectateurs] s'est répandu sur la pelouse.

Dès l'introduction, l'objectif de la linguiste est double : pour mieux faire émerger les caractéristiques des noms collectifs, présenter une définition ne suffit pas. Il faut, dans un deuxième temps, démontrer en quoi des noms, qui en apparence peuvent se comporter comme tels (noms de collection, noms en emploi métaphorique et autres), n'en font cependant pas partie. Le fil conducteur est le suivant : dans un premier temps, elle définit les noms collectifs comme « dénotant des entités composées de parties distinctes préalablement constituées, homogènes entre elles, mais autonomes et hétérogène par rapport au tout » (*ibid.*).

Dans un deuxième temps, l'auteure expose les caractéristiques qui les distinguent des noms de pur individu et des noms de collection. Elle traite notamment, à ce sujet, des deux principes de « fusion » et de « scissiparité » qui régissent, selon elle, le corpus des noms collectifs et établit une distinction syntaxique entre, d'une part les noms collectifs animés / humains et, d'autre part les noms collectifs non animés / non humains. Dans un troisième temps, les noms collectifs sont rapprochés des *noms de matière*, sans pour autant, qu'il y ait, nous le verrons, assimilation.

Enfin, N. Flaux cherche à savoir si d'autres types de noms, tels que les noms d'activité et les noms propres (noms de personnes et de lieu) peuvent se comporter comme des noms collectifs. Dans une dernière sous-partie, la linguiste se pose la question de l'existence de noms collectifs abstraits, interrogation qui peut sembler, dans un premier temps, paradoxale, compte tenu du postulat de départ qui accorde aux noms collectifs le statut de noms concrets.

Noms collectifs / noms comptables : similitudes et oppositions

Dans la première sous-partie de son article, N. Flaux fait la liste les similitudes, puis des oppositions entre les noms collectifs et « les noms de purs individus ». On touche du doigt, une fois de plus, la subtilité des répartitions des substantifs : les noms collectifs ne sont pas des noms comptables au sens strict du terme.

Malgré cela, les noms collectifs et « noms de purs individus » ont en commun : « d'admettre le passage au pluriel dans altération sémantique » (*ibid.*) :

(18^a)- *un bouquet / des bouquets.*

(18^b)- *un vélo / des vélos (ibid.) ;*

Deuxièmement, tous deux possèdent la même propriété de « référence cumulative » (*ibid.*). Ainsi, *un bouquet + un bouquet* peuvent donner *deux bouquets*, tout comme *un vélo + un vélo* donnent *deux vélos*. On sent l'argument fragile : *deux bouquets* peuvent fusionner pour donner un seul et même *bouquet*, contrairement aux deux vélos. Le critère de la référence cumulative est donc optionnel.

Troisièmement, ils sont susceptibles d'être complétés par une indication de mesure ou de quantité (p. 474) :

(19^a)- *Un bouquet de vingt roses.*

(19^b)- *Un poulet de deux kilos.*

Cependant, noms collectifs et noms d'individus hétérogènes s'opposent sur deux points syntaxiques. Premièrement, une indication de mesure ou de quantité ne peut pas déterminer le nom collectif. Il en va autrement pour les noms d'individus qui appartiennent, selon les termes de la linguiste à « l'aire de prédation des hommes » (p. 474) :

(20^a)- **Dix fleurs de bouquets.*

(20^b)- *Deux kilos de poulet.*

Deuxièmement, tous deux peuvent être suivis d'un complément du nom de type [*de + nom sans déterminant*]. Cependant, seuls les noms collectifs acceptent la mise en interrogation de ce complément (*ibid.*) :

(21^a)- *Une table de bois - *Une table de quoi ?*

(21^b)- *Un bouquet de roses – Un bouquet de quoi ?*

Pareillement, toujours en ce qui concerne l'ajout d'un complément du nom, les noms d'individus admettent l'alternance des prépositions *de* et *en*, sans qu'il s'en suive un glissement de sens (*ibid.*) :

(22^a)- *Une table de bois / Une table en bois.*

(22^b)- *Un bouquet de roses* / **Un bouquet en roses*.

Au-delà des traits syntaxiques, l'opposition entre les noms collectifs et les noms d'individus se fonde également sur des traits sémantiques. Ainsi, les premiers obéissent au principe de fusion, défini en ces termes :

La raison en est que les éléments de la collection étant des individus semblables entre eux, l'individu qu'ils constituent est entouré comme d'une « enveloppe » moins résistante que celle de l'individu correspondant à une entité non collective. *Une table* ne peut « fusionner » avec une autre, car, constituée de parties hétérogènes entre elles, elle est protégée par une frontière totalement imperméable ; les parties étant non autonomes les unes par rapport aux autres, on ne peut concevoir que l'adjonction d'une partie à une autre, même réitérée un nombre important de fois, puisse aboutir à la constitution d'un objet correspondant au tout. Au contraire, les individus collectifs, tout en constituant de vrais tous, peuvent se construire par adjonction successive : en ajoutant *une fleur* à *une fleur*, puis encore une autre, etc., on peut former *un bouquet*. En tant que tel, *un bouquet*, *une forêt* n'ont pas de *forme* propre, contrairement à *une table* (p. 476).

Cette propriété de « fusion » vient nuancer celle de la référence cumulative que partagent les noms collectifs et les noms d'individu, citée plus haut. *Une table* + *une table* donnent nécessairement *deux tables*, compte tenu de la résistance de leurs « enveloppes », pour reprendre la métaphore de l'auteur ; alors *qu'un bouquet* + *un bouquet* peuvent donner naissance à *des bouquets*, mais aussi à *un seul bouquet* qui serait la somme des deux. Il en va de même pour tous les noms collectifs : *deux familles*, *deux armées*, *deux groupes*, etc. peuvent fusionner pour donner respectivement *une seule famille*, *une seule armée* et *un même groupe*. Selon l'auteure, l'existence de cette « forme » rigide des noms d'individus est prouvée par la possibilité de leur adjoindre un complément du nom introduit par la préposition, *à*, « introduisant la mention hétérogène » (*ibid.*) :

(23^a)- *Une table à trois pieds* / *Un chandelier à sept branches* / *Un lit à baldaquin*.

L'opération est impossible avec le référent d'un nom collectif, en vertu de l'homogénéité des éléments qui le composent (*ibid.*) :

(23^b)- **Un bouquet à vingt roses* / **Un comité à cinq cents membres*.

Le Gn *un bouquet à vingt euros* est certes possible mais le complément du nom n'apporte aucune information sur la constitution du dit bouquet.

Les noms collectifs, contrairement aux autres, se plient également au principe inverse de « la fusion », appelé par la linguiste, le « principe de scissiparité ». *Un Comité, une Forêt, une Armée, un Troupeau, etc.* peuvent se diviser et aboutir ainsi, respectivement à *un plus petit comité, une plus petite forêt, un plus petit troupeau*⁴²⁴. Tout comme les noms d'individus résistent au premier principe, ils résistent nécessairement au second. En effet, *Une table* divisée en deux, en trois, *etc.* ne saurait constituer une table :

À nouveau, c'est la perméabilité de la frontière qui en est cause. Si l'on franchit celle d'un pur objet en en ôtant une partie, on porte nécessairement atteinte à l'intégrité du tout, puisque les parties ne sont pas homogènes entre elles : chacune tient une place indispensable. Ce n'est pas le cas avec les individus collectifs : les parties étant homogènes ou visées comme telles, la suppression de l'une d'elles (ou de plusieurs) n'entame pas l'intégrité de l'ensemble (p. 477).

De la distinction noms collectifs / noms d'individus homogènes

En tant que noms d'individus hétérogènes, les noms collectifs sont distingués, dans un second temps, des « noms d'individus homogènes », tels que *Livres, Trains, Chapelets*, avec lesquels on peut facilement les confondre. Les deux types de noms ont par exemple en commun d'admettre la structure syntaxique [Nom de partie + *de* + Nom de l'ensemble], comme dans les exemples suivants (p. 473) :

(24^a) - *Les wagons du train / Les pages du livre ;*

(24^b) - *Les fleurs du bouquet / Les arbres de la forêt* (p. 473).

Mais dans le cas des noms d'individus homogènes, ce schéma n'est pas réversible. En effet, contrairement aux noms collectifs, ils n'admettent pas la structure [Nom de l'ensemble + *de* + Nom de partie (éventuellement suivi d'un modificateur)] (*ibid.*) :

⁴²⁴ Cette constatation mérite néanmoins la nuance suivante. Il va de soi que le nombre de divisions possibles correspond à l'importance des entités de départ. Si un comité n'est composé que de trois personnes, seule la soustraction d'un seul membre est possible, compte tenu du fait qu'une personne ne saurait former un comité à elle seule. Il en va de même pour *un bouquet de trois fleurs, une famille* composée de trois membres ou *un troupeau* composé de trois bêtes. En conséquence, si le principe de « fusion » s'avère infini (toute proportion gardée : en effet, on imagine difficilement un bouquet de cinq mille roses), le principe de « scissiparité » s'avère plus limité car le référent d'un nom collectif suppose nécessairement la présence de plusieurs éléments.

(25^a)- *Ce livre de pages jaunies / *Le train de wagons à moitié démolis.

Contrairement à :

(25^b)- Ton bouquet de fleurs séchées / La forêt d'arbres séculaires.

Si pour les noms collectifs, cette seconde structure est possible, c'est parce que leurs référents ne sont composés que d'éléments semblables, contrairement à ceux des noms d'individus homogènes. *Un bouquet* ne peut être composé que de fleurs (ou du moins, de végétaux) ; tandis qu'*un livre* ne comprend pas que des pages (mais aussi une reliure, une couverture) et un train ne comprend pas que des wagons (mais aussi, une locomotive, des boulons, des roues, etc.).

Noms collectifs / + humain / - noms collectifs /- humain / : deux sous classes de noms collectifs ?

C'est encore une fois le critère de l'homogénéité des différentes parties qui composent les entités dénotées par les noms collectifs qui explique que ces derniers sont susceptibles d'être repris par l'anaphore pronominale *ils*, comme dans les énoncés qui suivent :

(26^a)- Dans la famille de Paul, ils votent tous à droite.

(26^b)- Pierre a réuni le comité ; ils l'ont tout de suite élu président.

(26^c)- Je n'aime pas l'école : ils / elles m'embêtent tout le temps (*ibid.*).

Il faut néanmoins remarquer, en marge de l'analyse de la linguiste, que dans le dernier énoncé, la reprise anaphorique n'est que partielle : le pronom ne désigne que les autres élèves, à l'exclusion très probablement des membres du personnel⁴²⁵. Par ailleurs, ce critère connaît néanmoins des nuances, car seuls les noms collectifs / + humain / sont concernés.

L'opposition entre les deux ne s'arrête pas là. Toujours en ce qui concerne la reprise pronominale, *chacun* peut reprendre les noms collectifs / + humain /, mais beaucoup plus difficilement les noms collectifs /- humain /, comme en témoignent les exemples suivants :

(27^a)- Le comité s'est dissout ; chacun s'en est allé plein d'amertume.

⁴²⁵ Pareillement, on est dans ce cas-là sans doute plus proche de l'interprétation métonymique que du nom proprement collectif.

(27^b)- ?? *Le berger a dispersé le troupeau ; chacun bêlait à qui mieux mieux. / On a rassemblé sans mal le troupeau : chaque animal portait une cloche.*

(27^c)- **Paul lui a offert un bouquet ; chacune a une odeur délicate. / Paul lui a offert un bouquet ; chaque fleur a une odeur délicate* (p. 478).

Malgré ces oppositions syntaxiques, N. Flaux refuse la thèse de l'existence de ces deux sous-classes au sein des noms collectifs. C'est ailleurs qu'elle nous propose de chercher une subdivision.

Les « noms collectifs mixtes » : une sous-catégorie des noms collectifs

À l'intérieur des noms collectifs, la linguiste repère en effet un corpus très réduit d'occurrences qui admettent, dans certains contextes, la postposition du partitif ou d'un déterminant de la discontinuité, sans qu'il s'en suive un « effet de massification » (p. 482). Il s'agit par exemple d'occurrences telles que *forêt, famille, foule, etc.* qui acceptent l'alternance de ces deux types de déterminants, comme dans (*ibid.*) :

(28)- *Il faut traverser de la forêt. / J'ai traversé une forêt. / Il faut traverser une, plusieurs forêt(s).*

La linguiste donne à ce type d'occurrences l'appellation de « noms collectifs mixtes ». Elle sélectionne, dans la suite de son exposé, deux occurrences particulières pour mieux observer les caractéristiques sémantiques et syntaxiques de ce corpus. Nous avons déjà signalé plus haut la spécificité sémantique de la première. Il s'agit de *famille* et *monde*⁴²⁶.

⁴²⁶ La linguiste repère principalement deux sens principaux du nom *Famille* peut désigner un groupe avec lequel le sujet parlant est apparenté ou « en lien avec un argument de la proposition » (*ibid.*). Dans cet emploi, l'occurrence accepte l'emploi du partitif. Le pronom *ils* peut alors servir d'anaphore, mais pas le pronom féminin, comme l'exige pourtant la règle du genre. Cette caractéristique s'explique par le fait que, dans un tel contexte, ce sont les différents membres, en tant qu'ils constituent un ensemble (à savoir, *une famille*) qui sont visés, et non l'ensemble lui-même :

(29^a)- *J'ai de la famille en Normandie. Ils habitent au bord de la mer.*

(29^b)- ?? *Elle habite au bord de la mer.*

(29^c)- *Paul reçoit de la famille ce soir. Ils vont encore se disputer. / ?? Elle va encore se disputer.*

Le partitif prélève de manière non exhaustive des éléments de l'ensemble. Ainsi, *J'ai de la famille en Normandie* s'interprète comme *J'ai des membres de ma famille en Normandie*, Le mot *membres* désigne vraisemblablement des individus des deux sexes. Dans un pareil cas, on le sait le masculin l'emporte. C'est grâce à une telle acception que le pronom

Avant de poursuivre l'étude de l'article, résumons les différentes étapes du raisonnement de son auteure. Dans un premier temps, N. Flaux isole, à l'aide de critères sémantiques (principes de « fusion » et de « scissiparité ») et syntaxiques (reprise anaphorique, possibilité de servir d'expression quantifiante) des occurrences qui s'écartent des noms collectifs (noms de purs individus, noms d'individus homogènes). Dans un deuxième temps, toujours grâce à des traits syntaxiques distinctifs, elle repère, au sein des noms collectifs, des occurrences aux caractéristiques particulières, qu'elle nomme « noms collectifs mixtes ».

masculin de reprise *ils* est possible. Dépourvue de ce partitif, l'occurrence peut être reprise à la fois par le pronom masculin et par le pronom féminin (uniquement au singulier), comme le démontrent les exemples suivants calqués sur ceux de l'auteure :

(30^a) - *J'ai ma famille en Normandie. Elle habite au bord de la mer. / Ils habitent au bord de la mer.*

(30^b) - *Paul reçoit sa famille ce soir. Elle va encore se disputer. / Ils vont encore se disputer.*

Cette distribution des deux pronoms anaphoriques s'accompagne néanmoins d'une nuance de sens, faible il est vrai, mais qu'il nous faut tout de même signaler. Avec le pronom féminin, c'est l'ensemble du référent collectif qui est visé (toute la famille dans son intégralité). Le pronom masculin peut viser, selon le contexte et le libre-arbitre du sujet parlant, l'ensemble des référents ou exclure une partie des éléments qui le composent (toute la famille ou certains de ces membres).

Dans une seconde acception, le référent du nom collectif mixte *famille* « peut viser des ensembles clos de personnes apparentées, sans lien avec le sujet de l'énonciation ou l'un des arguments de la proposition » (*ibid.*)

On remarque alors que la distinction entre les acceptions n° 1 et n° 2 s'appuie davantage sur une opposition d'emplois, ou plus exactement sur l'implication du sujet parlant. Dans la première, il s'agit de sa propre *famille*, tandis que dans la seconde, l'occurrence prend une portée plus générale. Dans la seconde, la reprise anaphorique peut prendre indistinctement la forme du pronom féminin singulier (ou pluriel, selon le cas) ou du pronom masculin singulier. Avec un antécédent pluriel, l'usage du pronom masculin pluriel est impossible :

(31^a) - *On a relogé ici une famille. Elle s'est bien habituée* (si on fait référence au groupe dans sa totalité.)

(31^b) - *On a relogé ici une famille. Ils se sont bien habitués.* (Si on fait référence à ses différents membres.)

(31^c) - *On a relogé ici plusieurs familles. Elles se sont bien habituées. / * Ils se sont bien habitués.*

Monde

N. Flaux attire l'attention sur les propriétés remarquables de cette occurrence, qui semblent dans un premier temps l'exclure des noms collectifs :

Elle n'admet pas de déterminant de la discontinuité, à moins qu'elle ne soit suivie de modificateur (*Il y avait un monde fou.*) ou modalisée (*Il y avait un de ces mondes !*)⁴²⁶

Contrairement à *famille*, *monde*, dans ce même emploi, n'admet pas le pluriel.

Par ailleurs, dans le cas d'une reprise anaphorique, le pronom de troisième personne est difficilement utilisable, comme le démontrent les exemples suivants (p. 483) :

(32^a) - *Nous avons eu du monde en rentrant de la mer. / ? Ils roulaient prudemment.*

On préférera volontiers :

(32^b) - *Nous avons eu du monde en rentrant de la mer. / Ça roulait prudemment (ibid.).*

Son usage n'est réellement possible que si le référent du nom (et donc, du pronom de rappel) est clairement identifiable (*ibid.*) :

(32^c) - *Les clients se pressaient au guichet ; il y avait du monde. Ils se bousculaient et s'impatientaient à envi (ibid.).*

Par la suite, la linguiste s'intéresse à un corpus hétérogène de noms au statut intermédiaire : en effet, bien que ces occurrences empruntent certaines caractéristiques aux noms collectifs, ils ne sont pas répertoriés comme tels. Il s'agit « des noms de collections ouvertes » et de ce qu'elle appelle les noms de « matières discontinues⁴²⁷ » (p. 484).

⁴²⁷ L'occurrence *Mobilier*, qui appartient à la catégorie des noms de collection ouverte, s'apparente *a priori* à un nom collectif, puisqu'elle désigne un ensemble de meubles. Cependant son comportement syntaxique diffère. Si elle tolère le partitif, comme dans l'exemple *J'ai acheté du mobilier*, elle ne s'emploie pas avec un déterminant de la discontinuité, à moins qu'on lui ajoute une expansion.

(33) **J'ai acheté un mobilier* vs *J'ai acheté un bouquet* (p. 484).

L'explication est à chercher dans l'appellation même de ce type de corpus : les noms de collection ouverte regroupent un nombre *x* d'éléments hétérogènes. Ainsi, alors qu'un *bouquet* n'est composé que de *x* fleurs ; un *mobilier* peut être composé de *x* *Chaises*, *x* *Tabourets*, *x* *Tables*, *x* *Fauteuils*, *x* *Commodes*, etc.

Dans la définition qu'elle en donne (*ibid.*) N. Flux retient essentiellement le trait distinctif de la « clôture » : les noms de collection ouverte « ne visent pas une totalité close » : « Les collections dénotées par des noms comme *mobilier*, *vaisselle* ou *argenterie* acceptent de recevoir de l'extérieur une clôture qu'ils n'ont pas en eux-mêmes de ce fait, - et ceci les distingue très nettement des noms collectifs « purs » et des noms collectifs « mixtes », ils ne peuvent fonctionner comme noms de quantité même métaphoriquement car ils ne sauraient introduire eux-mêmes de limites [...]. À la différence des noms collectifs purs et des noms collectifs « mixtes » également, ils désignent des collections d'individus hétéroclites, plus exactement d'individus n'appartenant pas à la même espèce dernière [...]. Si bien qu'on ne trouve pas de séquence telles que **un mobilier de chaises anciennes* (vs un bouquet de roses rouges), ni non plus **un mobilier de tables et de chaises anciennes* (vs un bouquet de roses et d'œillettes) » (*ibid.*).

Dans un deuxième temps, au sujet de la seconde catégorie, Nelly Flux affirme qu'il existe une assimilation entre les « noms de matières discontinues » (comme *gibier*, *volaille*) et les « noms de matière pure » (comme *confiture*, *beurre*, *crème*, etc.). En effet, selon elle, les différences qui les opposent sont trop insignifiantes pour faire l'hypothèse de deux sous-classes distinctes. Elle remarque à ce sujet que les premiers supportent moins bien l'utilisation de *combien* (*ibid.*) :

(34^a)- ? *Combien (de gibier + de volaille + de bétail) faut-il acheter ?*

Par opposition à :

(34^b)- *Combien (de raisin + de riz) faut-il acheter ?*

Il en va de même pour les mesures de quantité :

(34^c)- *J'ai acheté pour deux kilos (de riz + de raisin),*

Par opposition à :

(34^d)- ? *J'ai acheté pour deux kilos (de volaille + de gibier).*

Les exemples donnés par la linguiste réclament néanmoins une nuance : c'est seulement lorsqu'ils ont leur acception de noms de « matières discontinues » que *volaille* et *gibier* posent problème, dans le premier énoncé. En effet, il s'agit de mots polysémiques capables de désigner à la fois des unités et une pluralité d'individus. Ainsi, *volaille* désigne dans une première acception « un oiseau élevé en basse-cour ou selon les techniques modernes de l'aviculture », dans une seconde, « l'ensemble des oiseaux d'une basse-cour ». *Gibier*, quant à lui désigne premièrement « l'ensemble des animaux que l'on chasse » (*ibid.*), et dans un second temps, un animal chassé.

Ainsi, pris dans leur acception d'éléments particuliers, les deux occurrences sont parfaitement acceptables dans les exemples cités par Nelly Flux. Tout est une question d'interprétation et non de syntaxe.

Cependant, comme les noms traditionnels de matière, ces noms peuvent être déterminés par des mesures exactes (*deux kilos de raisin / de gibier*) et sont incompatibles avec un complément de mesure intégré dans le groupe nominal (**du raisin / du gibier de deux kilos*).

Les noms collectifs « dérivés » : des noms à interprétation collective

Par la suite, la linguiste consacre un développement à un corpus réduit d'occurrences, qui, précédées de l'article défini singulier et utilisées dans un contexte particulier, peuvent prendre une interprétation collective. Le terme *interprétation* a son importance. Ces occurrences, tout comme les noms de matières discontinues et de collection ouverte, ne sauraient être considérées comme des noms collectifs. Outre certains Np de personnes et de lieux, certains noms abstraits et concrets sont concernés.

Les noms concrets à interprétation collective

N. Flaux emprunte son premier exemple à Du Marsais (1769) :

(35)- *L'ennemi vient à nous.*

Le Gn sujet s'interprète ici comme *les ennemis*. Ce premier cas de figure, fortement dépendant du contexte, paraît sans ambiguïté. Mais le reste de l'exposé paraît plus confus : En effet, pour l'auteure, cet emploi particulier concerne plus particulièrement les noms de lieux d'habitation ou de rassemblement humain : *ville, village, hameau, école, église, mosquée...*

Il convient néanmoins d'apporter une nuance de taille, en marge de l'analyse de la linguiste, concernant certaines de ces occurrences. Il semble qu'il ait parfois confusion entre des noms réellement collectifs et des noms à interprétation collective. Pour certaines de ces occurrences, la valeur collective est lexicalisée, c'est-à-dire qu'elle prend sa source dans la polysémie même du mot, telle qu'elle apparaît dans le dictionnaire. On ne peut donc pas parler d'*interprétation* collective. *Une église* ne désigne pas seulement un bâtiment religieux, mais aussi, dans une autre acception parfaitement attestée, une assemblée de croyants ou de pratiquants, comme dans les exemples suivants :

(36^a)- *Elle a invité toute son église à son mariage.*⁴²⁸

(36^b)- *Elle a intégré cette église l'année dernière.*

Dans ce sens particulier, ce terme se présente comme un véritable nom collectif. Il n'en va pas de même pour *synagogue* ou *mosquée* qui désignent

⁴²⁸ Les énoncés (36) à (39) inclus sont de notre invention.

exclusivement des édifices religieux, selon le dictionnaire. Lorsque ces occurrences prennent le sens *d'assemblée*, c'est uniquement en vertu d'une interprétation collective, à visée métonymique. De plus, *église* respecte tous les critères répertoriés par N. Flaux. Ainsi, il obéit aux principes de scissiparité et de fusion (*une église + une église* sont susceptibles de donner *deux églises* ou une plus grande *église*). De même, *une église*, privée d'une partie de ses membres, équivaut à une plus petite *église*. Dans un deuxième temps, cette occurrence, comme tous les noms collectifs peut rentrer dans les deux schémas énoncés plus haut :

(37^c)- [Nom de partie + *de* + nom de l'ensemble] : *Un pratiquant de l'église*

[Nom de l'ensemble + *de* + nom de partie suivi d'un modificateur]:
une église de pratiquants zélés

Enfin, de même qu'*un bouquet* n'est composé que de fleurs, *une église* (toujours dans son sens collectif) n'est composée que de croyants ou de pratiquants⁴²⁹.

⁴²⁹ Le cas de l'occurrence *village* est encore plus complexe, puisqu'elle regroupe à elle seule trois acceptions différentes qui comportent toutes le trait collectif. En effet, elle peut désigner, selon le contexte, une localité composée d'un groupement d'habitations (38^a), un ensemble d'habitants (38^b), ou un ensemble organisé de structures d'activités dédiées aux loisirs (38^c) :

(38^a)- *Ce village est pittoresque.*

(38^b)- *Les noces sont annoncées et tout le village est invité.*

(38^c)- *Cet été, nous partons dans un village (vacances) au bord de la mer.*

Dans les acceptions une et trois, l'occurrence n'est à l'évidence pas un nom collectif. Elle s'apparente dans ces deux cas à un nom d'individus homogènes, au même titre que *livre* ou *train*. Comme *livre*, qui n'est pas composé que de pages, un *village* (dans 38^a) n'est pas composé que de maisons. Il comprend nécessairement une mairie, un bâtiment religieux, une chaussée et éventuellement des commerces. Il en va de même dans l'acception n° 3, dans laquelle le référent comprend, en plus des habitations, de multiples infrastructures réservées aux touristes. Dans l'acception n° 2, cependant, *Village* devient incontestablement un nom collectif, en vertu de son sémantisme (un *village* n'est composé que d'habitants), mais aussi des tests déjà réalisés pour l'occurrence *église*. Là encore, il n'est pas question de parler d'interprétation, puisque le statut collectif est clairement recensé par le dictionnaire.

Notons qu'il n'en va pas de même pour l'occurrence *école*, lorsqu'elle désigne l'ensemble des individus qui se trouve dans un bâtiment scolaire. Le référent, parce qu'il ne comprend pas que des écoliers, mais aussi tous les différents membres du personnel, est à rapprocher de *livre*. Elle devient néanmoins un référent collectif, lorsqu'il désigne un ensemble de partisans d'une doctrine ou d'artistes d'une même tendance ou d'une même nation, même si là encore, les différents individus qui la composent peuvent être très hétérogènes (écrivains, peintres, sculpteurs, théoriciens, etc.).

Un autre argument plaide en faveur de cette nuance : ces différentes occurrences parce qu'elles portent en elles, de par leur sémantisme, le trait collectif, n'ont pas nécessairement besoin de l'article défini pour être comprises dans ce sens. Mais il est vrai que le contexte se doit d'être dans ce cas suffisamment explicite (notamment grâce à l'emploi d'expansions) pour empêcher toute confusion :

Ce développement ne remet cependant pas en cause l'appellation de *dérivés*, donnée par N. Flaux à ce type d'occurrences. Il va de soi qu'elles semblent avoir subi un glissement de sens. Le référent ne désigne plus seulement le « contenant », le lieu à savoir *l'école, l'église, le village* en tant que lieux, mais également le « contenu », c'est-à-dire les occupants de ces lieux. Plus qu'une interprétation collective, il s'agit d'emplois métonymiques lexicalisés. Mais parce qu'il s'agit d'emplois secondaires, l'appellation de noms collectifs, même dérivés peut sembler abusive.

Parmi ce corpus, l'auteure répertorie des noms de matières, dans un contexte métaphorique très limité, et encore une fois, parfaitement attesté par le dictionnaire : *Gratin* et *Crème*, notamment dans l'exemple suivant (p. 494) :

(40)- *Il va falloir laisser les meilleures places au gratin. Il y avait là toute la crème.*

Les noms abstraits à interprétation collective

Ce sont essentiellement ici des noms de « qualités socialement pertinentes » (*ibid.*) qui sont visées ici : *la magistrature, la noblesse, la jeunesse, la vieillesse* ... comme dans la maxime, *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait*. Outre la figure de personnification qui ne nous intéresse nullement ici, on remarque que les référents des deux Nc ne visent plus une qualité (celle d'être jeune / celle d'être vieux) mais les possesseurs de ces deux qualités :

Il faut souligner le caractère complexe de la « figure » d'où procède le sens collectif. Il y a passage de la qualité non pas au porteur individuel de la qualité mais à l'ensemble des individus porteurs de la qualité en question : une « métonymie synecdochique » en quelque sorte (p. 495).

La linguiste range également parmi les noms abstraits à interprétation collective, des occurrences « exprimant des relations entre individus humains », tels que *voisinage, cousinage, parenté, descendance* (*ibid.*), ainsi que des noms d'activités, tels que *le commerce* qui peut désigner aussi bien l'ensemble des personnes qui pratiquent le commerce que l'activité, de même que *la police, le cinéma, le théâtre, le sport...* :

(39)- *La construction de ce projet a mobilisé l'aide d'un village entier / d'une école entière / d'une église entière.*

(41)- *Le théâtre et le cinéma sont des univers impitoyables.*⁴³⁰

La « figure », pour reprendre le terme utilisé par la linguiste, est d'ailleurs si complexe et si fortement dépendante de son contexte que le référent peut poser parfois des problèmes d'interprétation, comme dans un énoncé tel que :

(42)- *L'enseignement n'est décidément plus ce qu'il était*⁴³¹.

C'est à partir de ce développement sur l'interprétation collective de certains noms abstraits, que l'auteure se demande si les noms collectifs sont exclusivement concrets. On voit à quel point cette question, qui pouvait faire sourire dans l'introduction consacrée aux noms collectifs, prend à présent tout son sens. Dans un premier temps, au vu d'occurrences, qui bien qu'abstraites, possèdent des acceptions collectives (*industrie, laiterie, imprimerie, pêche, recherche, etc.*), l'hésitation est de mise. Mais le trait distinctif de « clôture », inhérent aux noms collectifs, qui avait déjà permis de le distinguer, entre autres des noms de collection, permet de trancher :

Tous ces noms signifient des ensembles d'activités considérées comme autant de parties à la fois distinctes et semblables sous un certain rapport. L'unité constitutive de chacune d'elle est définie par rapport à l'ensemble des activités de « production » au sens large. Ces parties, bien qu'abstraites, semblent présenter le statut d'individu comme le montre la compatibilité avec les prédicats de compositionnalité, tout / parties : *Cette industrie comporte plusieurs activités dangereuses. L'agriculture compte des secteurs d'activités variés. La recherche est constituée de plusieurs branches* ; et les structures de syntagmes nominaux précisant la relation partie / tout (les activités de cette industrie / les divers secteurs de la recherche / les secteurs de la pêche). Cependant, un ensemble d'activités n'a pas de limites propres, ni spatiales ni temporelles. Or les noms collectifs sont définis comme des noms d'individus et la notion d'individus est radicalement liée à celle de clôture (pp. 498-499).

L'analyse de N. Flaux, outre le fait de mettre en lumière un corpus généralement marginalisé par les grammaires, nous renseigne d'une part sur la subtilité de certaines subdivisions du classement sémantico-syntaxique du nom, qui s'organise comme un système « en tiroirs ». En effet, les noms collectifs, eux-mêmes sous-classe des noms concrets, admettent en leur sein un corpus encore plus réduit : les noms collectifs mixtes. De plus, la réflexion de

⁴³⁰ Les énoncés (41) et (42) sont de notre invention.

⁴³¹ Le référent du Nc peut viser tour à tour les méthodes éducatives, le système scolaire dans son ensemble, un ou plusieurs établissements scolaires en particulier, l'ensemble des professeurs, la relation professeurs / élèves, le contenu des cours ou encore, les six à la fois.

la linguiste apporte un argument supplémentaire en faveur d'une caractéristique que nous avons soulignée dès l'introduction de cette deuxième partie : le classement des substantifs est un mode de répartition poreux. Le statut du nom collectif, à cheval sur les noms concrets et les noms comptables est à ce titre tout à fait parlant. L'hypothèse de l'existence de noms collectifs abstraits, même si elle est très rapidement mise de côté, accentue l'impression de perméabilité. Rappelons également que les noms collectifs partagent de fortes similitudes avec des groupes d'occurrences, qui sont eux aussi marginalisés : les noms de collection.

Après ce panorama général des principaux questionnements sur les classements des Nc à travers la problématique des noms abstraits et celle des noms collectifs, il est temps de nous pencher sur les analyses proposées par le corpus. Notre étude nous donnera l'occasion, par exemple, d'observer certains échos intéressants.

2- De deux subdivisions des Nc dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles : des noms collectifs et des noms abstraits

2-1- Les noms collectifs dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles : problèmes de repérage et de définition chez Grimarest (1712) et chez Wailly (1759)

La définition donnée par Régnier-Desmarais (1706) est à l'image de celles trouvées en générale dans les grammaires du corpus :

On appelle substantifs collectifs, tous les noms substantifs, qui n'estant mis qu'au singulier, portent à l'esprit l'idée de plusieurs choses, ou de plusieurs personnes de même espece, comme recueillies & colligées ensemble. Ainsi les noms des *forest*, qui font une expression employée au singulier, comprend l'idée de plusieurs arbres ensemble ; de *peuple*, qui contient aussi de même l'idée de plusieurs hommes ; & d'*armée*, qui renferme aussi en soy l'idée de plusieurs soldats compris sous un seul terme, font des noms collectifs : & ces fortes d'exemples peuvent suffire (p. 178).

En effet, les noms collectifs, qui s'opposent aux noms distributifs (occurrences qui désignent des êtres individualisables), bien qu'attestés depuis l'Antiquité⁴³², font rarement l'objet d'une étude systématique. Les grammaires de Grimarest (1712) et de Wailly (1759) représentent en cela des cas particuliers. Cependant, si les deux auteurs accordent une importance

⁴³² Denys le Thrace signale dans les quelques lignes qu'il consacre aux nombres des noms qu'« Il y a des formes de singulier qui se disent de plusieurs, par exemple *dēmos* [peuple], *chorós* [chœur], *ókhlos* [foule] » (J. Lallot, 1998^a, p. 51).

particulière à cette sous-catégorie de Nc, ils sont en désaccord quant à la définition et au corpus à admettre sous une telle appellation. Les deux théoriciens possèdent néanmoins un point commun essentiel : pour l'un comme pour l'autre, les noms collectifs regroupent un corpus mixte composé à la fois de Nc et d'expressions à valeur de déterminants.

Grimarest (1712) est celui qui propose la définition et le corpus les plus éloignés de ceux que nous connaissons actuellement, notamment à travers les travaux de N. Flaux (1999), envisagés plus haut. Les noms collectifs sont premièrement perçus comme des occurrences utilisées généralement au singulier, désignant un ensemble abstrait dont la décomposition en éléments individuels est impossible⁴³³. Il s'agit des noms de sentiments⁴³⁴. Par ailleurs, ce premier corpus est associé aux numéraux (occurrences, qui elles, autorisent le dénombrement) et à des expressions déterminantes. Le tout forme un ensemble hétéroclite dont on a du mal à apprécier la cohérence :

[Les noms collectifs signifient] un tout dont toutes les espèces, les individus en particulier ne peuvent pas être exprimés par le même terme – Ex : *bonheur, mérite, la gloire, l'estime, sentiment* [dans le sens d'*opinion*] [...], *la plupart* et tous les numéraux, *vingt-et-un, cent, mille, etc.* où l'on peut les regarder comme signifiant un tout dont les parties peuvent être distribuées avec le même son [...] (p. 136).

L'usage au singulier des occurrences est attribué par le grammairien au sens justement collectif, qui est le leur : parce qu'elles désignent déjà une pluralité de référents, elles n'ont pas besoin d'être mises au pluriel. Ainsi, *le bonheur, le mérite, la gloire* s'interprètent dans un tel contexte, comme l'ensemble des actes, des paroles ou des événements susceptibles de les engendrer. Néanmoins, lorsque le pluriel intervient, l'occurrence ne désigne plus cet ensemble, mais les différentes manifestations précédemment citées, envisagées, cette fois-ci, dans leur individualité :

Il est certain que l'on ne peut dire *Les bonheurs que vous avez eus pendant votre vie ; Tout le monde connaît vos mérites ; Ce héros s'est acquis bien des gloires ; Dites-moi vos sentiments sur cela ; Les pluparts de ces livres, etc.* parce que le terme *bonheur*, qui rassemble dans sa signification tous les

⁴³³Or, on se souvient que c'est cette possibilité d'individualisation des éléments qui composent le tout exprimé par l'occurrence, qui fonde la définition du nom collectif, telle que nous l'employons. Ainsi, *une armée* est composée de *soldats* ; *un bouquet* est composé de *fleurs*. *Soldat* et *fleurs* correspondent à des entités dénombrables.

⁴³⁴À savoir, une sous-classe de noms abstraits aux caractéristiques sémantico-syntaxiques particulières dont l'étude dans les grammaires du corpus est trop marginale pour figurer dans cette étude.

avantages que l'on peut recevoir, les fait sentir tous de la même manière à celui qui les reçoit [...] ; parce que le mot, *mérite* signifie un assemblage des bonnes qualités de l'esprit et du cœur, aucunes desquelles ne peuvent être employées au pluriel [...]. Et si l'on dit, *les mérites de Jésus Christ et des saints*, c'est dans un autre sens. Par la même raison, on ne faudrait dire, les sentiments⁴³⁵ parce qu'il n'y a point plusieurs manières de penser sur une chose [...] (Grimarest, *op. cit.*, pp. 136-137).

Présentée ainsi, l'opposition de nombre semble davantage un indice de polysémie que de valeur collective. N'en déplaise à Grimarest, les mots *mérite*, *sentiment* et *bonheur* sont bel et bien admis au singulier comme au pluriel aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le changement de nombre s'accompagne néanmoins, comme en français contemporain, d'un glissement sémantique⁴³⁶. Notons cependant que le singulier est nettement préféré, comme en témoigne l'article du dictionnaire de Richelet (1680) :

Bonheur, [...] Ce mot ne se dit ordinairement qu'au singulier, si ce n'est en de certaines phrases. [*C'est un grand bonheur. Il lui pourroit arriver tous les malheurs & tous les bonheurs du monde, qu'il ne se hausse ni ne se baisse.* [Vau. Rem.] (p. 83).

Vaugelas (1647), à qui Richelet emprunte ses exemples, tient, quant à lui, au sujet de la même occurrence, un discours ambigu. Son refus d'employer *bonheur* au pluriel s'explique davantage par une volonté de se rallier à l'avis de la majorité que par des raisons proprement sémantiques :

L'opinion commune est que *bonheur* ne se dit qu'au singulier, & que l'on ne dit jamais *bonheurs*, au pluriel, quoy que l'on dise *malheur & malheurs* en tous les nombres. J'ay dit que c'étoit l'opinion commune, parce que j'ay vu des gens très sçavans en notre langue, & très excellents Écrivains, qui soutiennent le contraire, & alleguent des exemples, où l'on ne faudroit dire que *bonheurs*, au pluriel ne fut bien dit, comme [...] *Ils est si heureux, que pour un malheur qui luy arrive, il luy arrive cent bonheurs*. Pour moy, je le trouverois bon en certains endroits, comme aux exemples que nous venons de donner, & autres semblables : Mais avec tout cela je n'en voudrois pas user, puisque la plus-part du monde le condamne [...], mais quand on doute de la bonté d'un mot, il faut au contraire le condamner, & se porter à la rigueur (pp. 500-501).

Wailly (1759) propose quant à lui une présentation plus sommaire et moins ambiguë des noms collectifs, même si là encore, la présentation générale qui

⁴³⁵ À prendre encore ici au sens d'*opinion*.

⁴³⁶ Exemples (de notre invention) : *Elle a bien du mérite.* (= au sens de *courage*, de *comportement qui engendre le respect, l'admiration*) ; *J'ai eu vent de vos mérites.* (= au sens d'*actions glorieuses, d'exploits*) / *Donne-moi ton sentiment sur cette affaire.* (= au sens d'*opinion*) / *Je connais la force de vos sentiments.* (= au sens d'*amour* ou d'*affection*) / *Le bonheur des jeunes mariés faisait plaisir à voir.* (= au sens de *joie*) / *Marcher en forêt, cuisiner : je profite de tous les petits bonheurs de la vie.* (= au sens d'*activités susceptibles d'apporter de la joie*).

en est faite, soulève deux interrogations auxquelles le grammairien n'apporte aucune réponse. Les noms collectifs ne sont pas envisagés comme une sous-catégorie des Nc, mais comme une classe des substantifs à part entière. Ainsi, pour l'auteur de *l'Abrégé de grammaire*, tout nom substantif est commun, propre ou collectif. Dans ce dernier cas, il « [présente] à l'esprit plusieurs personnes et plusieurs choses comme faisant un tout, ou comme faisant une partie d'un tout » (p. 7). On se souvient de la même ambiguïté chez Régnier-Desmarais (1706). La définition bipartite annonce deux subdivisions : celle des substantifs « collectifs généraux »⁴³⁷ (*ibid.*), composée exclusivement de noms dont l'acception collective ne fait aucun doute (*peuple, armée, forêt*) et celle des substantifs « collectifs partitifs » (*ibid.*), qui comme leur appellation l'indique, prélèvent une quantité déterminée ou non de référents à l'intérieur d'un ensemble. Il s'agit là une fois de plus d'expressions déterminantes telles que : *une troupe de x, une quantité de x, la plupart de x.*

La première difficulté d'une telle analyse concerne la délimitation du corpus. Puisque le nom collectif est considéré d'égal à égal avec le Nc dans la classification générale des noms, on comprend difficilement qu'une même occurrence puisse appartenir à ces deux types. Or, force est de constater que les occurrences interprétées comme collectives sont bel et bien des Nc, puisqu'elles correspondent sans surprise à la définition conventionnelle qu'en donne Wailly en [désignant] « un nom qui convient à plusieurs personnes ou à plusieurs choses » (*ibid.*).

La seconde difficulté concerne la conciliation paradoxale de la valeur collective et de la valeur partitive. Si le mot *troupe* est bel et bien un nom collectif, le nom qu'il précède, lorsqu'il est utilisé en guise de déterminant, ne saurait l'être, puisqu'il indique les différents composants de l'ensemble dénoté par le collectif.

Si les noms collectifs représentent déjà aux XVII^e et XVIII^e siècles un corpus marginalisé, il n'en est rien des noms abstraits, qui intéressent et divisent la grande majorité des auteurs. Au centre du débat, se trouve la question fondamentale de la définition même de l'expression *nom abstrait*,

⁴³⁷ Appellation problématique, à y bien réfléchir, puisque le référent du nom collectif saisit une pluralité d'individu dans leur intégralité.

telle que la présentent les travaux de M. Wilmet (1996). Voici dans le domaine de l'histoire des théories du langage une preuve supplémentaire de la continuité entre passé et présent, que nous nous sommes efforcée de mettre en valeur depuis le début de cette étude.

2-2- Les différentes problématiques du nom abstrait dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles

2-2-1- De l'importance de la théorie aristotélicienne de la substance

Ainsi, indépendamment de toute considération d'ordre chronologique, l'analyse du corpus fait apparaître deux thèses différentes. Dans la première, le référent du nom abstrait est considéré comme non susceptible d'une expérience sensible. C'est la position défendue entre autres par Régnier-Desmarais (1706) et Vallange (1721). Dans une telle acception du terme *abstrait*, c'est le trait distinctif de l'immatérialité qui est retenu. Cette position s'oppose à celle qui fait des noms abstraits, des adjectifs (dérivés de noms de substance) privés de leur connotation. Faut-il encore comprendre la signification particulière qui se cache sous le terme de *connotation*. Cette thèse, introduite dans le corpus par les auteurs de la *GGR* (1660) est soutenue, entre autres, par Restaut (1730), Girard (1747) et l'abbé d'Olivet (1771). Nous nous proposons dans les lignes qui suivent de présenter tour à tour ces deux orientations, en nous appuyant sur les développements les plus significatifs qui ont contribué à les défendre.

Le lecteur l'aura saisi, ce développement se veut donc plus thématique que chronologique. Cette approche permet en effet au-delà des limites imposées par la période étudiée, l'avantage de mettre en lumière des phénomènes de continuations à l'intérieur du corpus (Vallange (1721) / Condillac (1798)) et des effets de ruptures (Girard (1747) / Beauzée (1767)), dans ce qu'il est légitime d'appeler la théorisation des noms abstraits aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Cette dernière s'articule autour de deux questions fondamentales pour les auteurs du corpus. La première concerne les traits distinctifs qui autorisent une opposition nécessaire entre le nom abstrait et l'adjectif. La seconde touche à l'inclusion problématique du nom abstrait, occurrence aux caractéristiques sémantiques si particulières, au sein des noms substantifs, qui s'interprètent

chez les auteurs, comme des noms de substances. De ce paradoxe découle la thèse extrêmement répandue dans le corpus (nous aurons l'occasion de le voir), selon laquelle les noms abstraits ne seraient pas de véritables noms substantifs, mais formeraient plutôt un corpus intermédiaire particulier. De nos jours, cette thèse pourrait laisser perplexe. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, elle s'inscrit pourtant dans une logique d'analyse aussi cohérente que rigoureuse. Pourquoi une telle divergence ? À notre époque, nous sommes habitués à utiliser des dénominations grammaticales sans toujours nous soucier des théories originelles qui les présupposent. Les classes de mots en sont un exemple : nul n'est besoin d'avoir entendu parler de Platon pour être capable par exemple d'identifier un verbe, de le distinguer du nom et de considérer ces deux occurrences comme le centre d'une proposition. C'est le rôle non pas des grammairiens, mais de l'histoire des idées linguistiques, de restaurer le contexte de théorisation des différentes terminologies et de retracer leur genèse. Les grammairiens du corpus, pétris de références antiques, raisonnent autrement. L'art grammatical tire sa légitimité et sa pertinence de sa descendance assumée avec les auteurs grecs et latins⁴³⁸. L'analyse lexicologique des noms (première partie), le traitement de l'article et la théorie des cas (troisième partie) en sont des exemples frappants. Ainsi, comprendre les enjeux théoriques qui se nouent autour des noms abstraits dans le corpus réclame avant toute chose un effort de recontextualisation. En effet, pour cerner cette problématique, on ne saurait faire l'économie de l'exposé de la théorie aristotélicienne de la substance, prérequis dont s'inspirent les auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles pour rendre compte des différents traits distinctifs des occurrences concernées.

Il ne faut manquer de rendre hommage à l'article de S. Mansion (1946) qui a su rendre compte, avec des termes accessibles, de la complexité et de la finesse de l'analyse d'Aristote. L'exposé de l'auteure se veut avant tout d'ordre exclusivement philosophique. À aucun moment, elle ne met ses conclusions en relation avec une quelconque étude du langage. Cependant, le lien entre la théorie aristotélicienne et les principaux traits distinctifs accordés

⁴³⁸ Girard (1747), en refusant ouvertement l'héritage antique, est sans aucun doute le grammairien de la rupture, même si cette dernière est parfois beaucoup moins nette que ce qu'il prétend (voir la troisième partie).

au nom abstrait dans le corpus nous semble évident. Il faut à présent en convaincre le lecteur.

S. Mansion (1946) justifie implicitement ses recherches par la récurrence du concept de la substance dans le domaine philosophique et par la volonté de retracer sa genèse. Son propos débute par une précision étymologique :

[...] On s'aperçoit facilement qu'il faut remonter du français « substance » au latin « substantia », employé par les philosophes du moyen âge, et que le mot « substantia » lui-même n'est qu'une traduction du terme grec « οὐσία ». « Substantia » n'est d'ailleurs pas la traduction littérale d'οὐσία. Celle-ci serait bien plutôt « essentia » [...]. Mais il est de fait que le mot traduit en latin, au moins au moyen âge, par « substantia » est « οὐσία » (p. 350).

Dans la suite de ce qu'on pourrait appeler une introduction, l'auteure explique que le mot grec est déjà en usage chez Platon où il peut prendre, en fonction du contexte, une pluralité de sens. :

Les passages des Dialogues où se rencontre le mot « οὐσία » sont parfaitement compréhensibles [...]. Ainsi doit-on traduire « οὐσία » tantôt par « réalité », tantôt par *existence*, tantôt par *essence*, *ce qu'est une chose*. *L'οὐσία*, c'est par exemple l'être, la *réalité véritable*, opposée au flux des choses changeantes, c'est l'être par opposition au *devenir*, ou bien la totalité du réel, ou au contraire l'élément composant une réalité. *οὐσία* c'est toujours *l'être* avec des nuances de sens spéciales suivant qu'on l'envisage comme nature, comme *existant*, comme ensemble où comme *partie constitutive* de ce qui est comme *réalité stable*, etc (pp. 350-351).

Vient alors la thèse centrale de l'article : si Aristote n'est pas l'inventeur de la substance, c'est lui qui en donne la définition et l'explication les plus abouties, dans la *Métaphysique* et les *Catégories*. Voilà qui explique que S. Mansion lui en accorde la paternité incontestable :

Chez Aristote au contraire « οὐσία » a, dans beaucoup de cas du moins, un sens bien précis et plus restreint. Ce mot ne signifie plus seulement l'être mais une espèce d'êtres, un genre de l'être, le premier et le plus important de tous [...]. Ce n'est pas que le disciple de Platon perde de vue le sens littéral du terme. La signification la plus primitive et la plus générale qu'il attache à « οὐσία » est celle de : *réalité véritable*, d'être au sens fort, de « ce qu'est vraiment le réel ». Mais, à la différence de son maître, Aristote n'accorde le nom d'« οὐσία » qu'à une catégorie de choses, distinguée au sein du réel lui-même. Il sépare dans les êtres ce qui est substance de ce qui ne l'est pas au moyen d'une définition qui en fixe les caractères propres. Il paraît donc juste de dire que la notion de substance est née avec Aristote (p. 351)

Mais le point qui nous concerne est à chercher plus loin. En présentant ce que la substance « n'est pas », pour reprendre les termes de l'auteure (*ibid.*),

Aristote en vient à introduire le concept d'*accident*, qui trouve des échos linguistiques chez les auteurs du corpus :

La substance, dit [Aristote] est tout ce qui ne se dit pas d'un autre sujet, mais à quoi se rapportent tous les prédicats. C'est le sujet dernier, capable de recevoir des attributs, mais qui ne peut s'affirmer de rien d'autre. Cette définition se trouve non seulement en maints endroits de *la Métaphysique*, mais également dans les *Seconds Analytiques* et dans *la Physique*. C'est la définition commune de la substance. En regard, tout ce qui ne remplit pas cette définition, tout ce qui s'attribue à un autre sujet est un accident. [...] (p. 355).

La mise en relation entre la théorie aristotélicienne et le corpus dont il était question plus haut devient de plus en plus nette. Ainsi le concept d'accident devient-il l'explication des modifications morphologiques de certaines occurrences (par exemple le genre et le nombre sont perçus comme des *accidents* du nom ; le nom et l'adjectif ont les mêmes *accidents*⁴³⁹) et la justification de leur comportement syntaxique (l'adjectif est l'accident du nom). On se souvient depuis la première partie, de l'argument qui chez les auteurs, soutient cette thèse : la dépendance sémantico-syntaxique de l'adjectif vis-à-vis du nom s'explique par le fait que le premier exprime une qualité qui nécessite comme support un référent. Or seul le nom réfère. L'adjectif n'est par ailleurs pas le seul concerné. Nous touchons là le point essentiel : la définition de l'accident aristotélicien peut également s'appliquer au nom abstrait :

En effet, poursuit Aristote, « les prédicats qui signifient la substance [...] signifient que le sujet auquel ils sont attribués est par essence le prédicat ou l'une de ses espèces. **Ceux au contraire qui ne signifient pas une substance, mais qui sont affirmés d'un sujet différent d'eux-mêmes, lequel n'est pas essentiellement cet attribut ou une espèce de cet attribut sont des accidents** [...] ». Ainsi « blanc » est un accident de « homme », car l'homme n'est par essence ni le blanc ni une espèce du blanc, tandis qu'il est essentiellement un animal. Les prédicats accidentels sont d'une nature telle qu'ils doivent être attribués à quelque sujet autre qu'eux-mêmes. Il n'y a rien par exemple qui ne soit que blanc sans plus. Le blanc doit toujours être rapporté à un sujet dont il n'exprime pas l'essence, mais seulement une qualité qui l'affecte.

En d'autres termes, ou bien un prédicat signifie quelque chose qui est un substrat, c'est-à-dire quelque chose qui se conçoit sans qu'on doive faire appel à une autre qualité que lui (homme par exemple). [...] **Ou bien au contraire**

⁴³⁹ On constate la polysémie du mot, qui chez les grammairiens peut prendre une acception morphologique, sémantique ou syntaxique, ou les trois à la fois en ce qui concerne l'adjectif par exemple. L'adjectif prend les mêmes marques de genre et de nombre que le nom, il exprime une qualité dénotée par ce dernier et s'intègre à ses côtés au Gn.

un prédicat signifie quelque chose qui ne se conçoit que rapporté à un substrat distinct de lui [...] ⁴⁴⁰ (pp. 356-357).

Il semble évident que le nom abstrait est concerné par les extraits en gras. Prenons un nom comme *blancheur*. Ce n'est qu'à partir d'objets blancs que la blancheur est évaluable. C'est ce qui permet d'affirmer, pour reprendre S. Mansion, que la blancheur « signifie quelque chose qui ne se conçoit que rapporté à un substrat distinct de lui ». Reprenons le fil de notre démonstration en revenant à notre corpus de grammairiens. Rappelons-le : les noms substantifs sont interprétés comme les noms de substance. Or, les noms abstraits n'expriment pas une substance, au sens où l'entend Aristote. En effet, ils ne dénotent pas de référents qui ne peuvent « être inhérents à rien d'autre [...] et à quoi tout le reste est relatif » (S. mansion, *ibid.*). Il n'en fallait pas plus pour que certains auteurs (Wailly (1759) par exemple) considèrent qu'en vertu de cette définition, les noms abstraits ne sont pas des noms substantifs. Pareillement, la substance étant définie comme l'essence même de ce qui est, et « par conséquent l'être au sens premier et fondamental » (S. Mansion, p. 354), il a pu sembler aux auteurs que la connaissance de cette dite substance n'était appréhendable que par les sens qui permettent en premier lieu d'accéder aux objets du monde. Voilà qui explique aisément le critère d'immatérialité, attribué communément aux référents abstraits dans le corpus.

⁴⁴⁰ Extrait mis en gras par nos soins.

2-2-2- Thèse n° 1 défendue dans le corpus : le référent du nom abstrait n'est pas susceptible d'une expérience sensible

2-2-2-1- Le référent du nom abstrait chez Régnier-Desmarais (1706)

Pour Régnier-Desmarais, les référents des noms abstraits ne sont concevables que d'un point de vue intellectuel mais ne sont applicables à aucun objet du réel. Ainsi, ces derniers dénotent :

[...] Une chose dont l'existence n'étant point réelle et dans la nature des choses, ne subsistent que dans l'entendement. C'est ainsi que *humanité*, *vigilance*, *vérité* sont des substantifs abstraits parce qu'il n'y a nul être réel dans la nature qui soit dénoté par ces dénominations & qu'en disant simplement *vigilance*, *humanité*, on fait abstraction dans son esprit de toute sorte de sujets sans les appliquer à rien (p. 177).

Si la position de l'auteur est claire (les référents des noms abstraits ne peuvent être appréhendés que par la pensée), certaines parties de sa définition engendrent néanmoins des paradoxes. Tout d'abord, le référent abstrait est appelé « chose » : ce substantif, malgré sa polyphonie (nous en avons eu un aperçu grâce à l'étude de G. Kleiber (1994), évoquée précédemment), s'impose de prime abord à l'esprit comme un objet sensible. Or, c'est la confusion que le grammairien prétend éviter dans sa théorie. Ensuite, l'adjectif *réelle* utilisé dans le sens de *matérielle*, *tangible*, soulève, lui aussi une difficulté. Les occurrences *humanité*, *vigilance* et *vérité*, même si elles ne désignent pas des référents sensibles, restent néanmoins des réalités, puisque leurs référents peuvent être expérimentés, du moins, par l'entendement. Enfin, ces référents, tout abstraits qu'ils soient, sont indissociables d'un support auquel les appliquer : *l'humanité* nécessite l'existence d'un ensemble de caractéristiques propres à *l'homme*, *la vigilance* nécessite celle d'un être, d'un comportement ou d'une action vigilante. Il en va de même pour *la vérité*, qui ne peut exister sans être appliquée à une parole ou un raisonnement considérés comme vrais. Ainsi, « l'abstraction de toutes sortes de sujets sans les appliquer à rien » (Régnier-Desmarais, *ibid.*), dès lors qu'il est question de référents de noms abstraits, n'est pas possible.

2-2-2-2- Les noms de référents abstraits ne sont pas de véritables noms substantifs : les « substantifs adaptés » de Vallange (1721) et les « substances spirituelles » de Condillac (1798)

La définition que donne Vallange (1721) des noms abstraits illustre parfaitement cet embarras terminologique dont il était question plus haut. À la page 7 de sa *Grammaire Raisonée*, le grammairien note qu'il existe un vaste corpus de noms considérés comme des substantifs, alors même qu'ils désignent des référents immatériels (au sens où pourrait l'entendre Régnier-Desmarais (1706)), tels que *le néant*, *le vice*. Cette observation se heurte à la thèse selon laquelle les noms substantifs ont pour référents des objets sensibles. Cependant, en vertu du trait distinctif syntaxique qu'il attribue aux noms substantifs, il n'a pas d'autres choix que d'y intégrer ce type d'occurrences, aussi particulières soient-elles : « Ainsi, si je vous demande quelle sorte de mot est *livre*, vous direz que c'est un nom substantif ; parce que vous pouvez mettre devant lui le monosyllabe *le*⁴⁴¹ » (p. 6).

Pour sortir de cette impasse causée par un postulat de départ trop réducteur, Vallange décide de créer une classe intermédiaire spécifique aux noms abstraits qu'il choisit de nommer *substantifs adaptés*. La démarche est habile. Elle a le mérite de souligner de façon explicite que bien que ces occurrences se comportent syntaxiquement comme les autres substantifs (possibilité d'être précédées en discours par un déterminant, d'être enrichies par un adjectif, etc.), elles s'en écartent cependant du point de vue de la nature de leurs référents. En refusant d'utiliser l'appellation de *nom abstrait*, le grammairien contourne ainsi habilement le problème posé par la définition même de ce type d'occurrences. Mais l'expression de *substantifs adaptés* suscite, elle aussi, des ambiguïtés qu'il prend soin de ne pas relever. On notera par exemple que l'auteur n'évoque ni l'origine ni les conditions de cette « adoption ». De plus, cette dénomination a l'inconvénient d'insinuer que les noms abstraits ne sont pas des noms substantifs à part entière. On tient là un paradoxe : la possibilité d'antéposer un article devrait suffire à éviter la marginalisation. La thèse de Vallange entretient des similitudes avec celle de l'auteur des *Principes généraux de grammaire* (1730). La suite de l'exposé permettra de le démontrer.

⁴⁴¹ L'argument, on s'en doute, vise essentiellement la distinction Nc / Np.

En effet, Condillac (1798), dans son premier chapitre consacré aux noms substantifs, reprend la thèse défendue par Vallange sans pour autant le citer. Se référant à l'étymologie du nom *substance* (*de stare sub : être en dessous*), le grammairien part de la même conclusion : il existe deux types de noms substantifs. Les noms de *substances corporelles* et les noms de *substances spirituelles*⁴⁴² Ces subdivisions, aux appellations suffisamment évocatrices pour laisser deviner les corpus qu'elles regroupent, n'ont pas le défaut de celles de Vallange. Les premiers noms correspondent en effet aux noms concrets : « leur qualité viennent à notre connaissance par les sens » (p. 459). Les seconds correspondent aux noms abstraits : « leurs qualités qui font de nature à ne pas pouvoir faire impression sur les organes, ne sont connues que par la réflexion⁴⁴³ » (*ibid.*). Contrairement à Vallange, le grammairien explicite la raison pour laquelle les référents des noms abstraits sont néanmoins rangés parmi les noms substantifs. Pour lui, il s'agit d'une « dénomination par extension » (*ibid.*). Il faut entendre par là que cette appellation est une affaire de convention grammaticale. En effet, si on laisse de côté la nature de leurs référents, les substances, qu'elles soient *spirituelles* ou *corporelles*, partagent une caractéristique commune : ce ne sont pas des noms propres. Il n'y a donc aucune raison de les exclure des noms substantifs. Mais il convient néanmoins de souligner leur spécificité sémantique par rapport aux autres noms substantifs qui, eux désignent des réalités sensibles, d'où l'ajout de l'adjectif *spirituelles*, dans la définition.

En résumé, Condillac procède à la reprise et à l'amélioration de la thèse de Vallange, sans pour autant aller aussi loin que lui dans la marginalisation des occurrences concernées. Cependant, l'expression de *substances spirituelles*, même si elle s'avère préférable à celle de *substantifs adoptés* de Vallange (1721) démontre, elle aussi (certes, dans une moindre mesure), que l'inclusion des noms de référents abstraits parmi les noms substantifs dérange. L'embarras est sans contestation possible, lié à la définition donnée à la substance, qui reste la même que celle de Régnier-Desmarais (1706) :

⁴⁴² Condillac, le fait est à noter, remet en cause la thèse défendue contre Régnier-Desmarais (1706), selon laquelle la substance serait obligatoirement accessible par les sens.

⁴⁴³ On notera que la terminologie de Condillac prend davantage en compte le critère sémantico-référentiel.

la substance conserve sa connotation matérielle. Les auteurs concernés restent manifestement prisonniers de leur interprétation de la thèse aristotélicienne. C'est du moins vrai pour Condillac dans sa grammaire, car à en croire S. Branca-Rosoff (1996), c'est dans un autre ouvrage de cet auteur, hors corpus, qu'il faut chercher l'essence de sa théorie des noms abstraits :

Plus nettement encore, Condillac dans *l'Essai sur l'origine des connaissances humaines*, se propose d'étudier l'origine et le développement des mécanismes intellectuels logiques et psychologiques qu'il appelle « opérations » de l'esprit. La pensée n'est pas simplement langage ; à la base on trouve toujours des perceptions simples. Cependant, elle se développe en interaction avec le langage. D'abord, seuls reçoivent des signes les objets immédiats du monde extérieur dont nous avons le désir, d'où les premiers mots concrets comme fruit et les verbes d'actions et de désir (par exemple vouloir) / mais il n'y a que des individus dans le monde et il faut l'invention des signes abstraits pour permettre le passage d'idées ne renvoyant qu'à des individus et à des idées générales.

Abstrait et *abstraction* sont des termes très ambigus.

En un premier sens, l'abstraction ne suppose pas la dérivation morphologique. Les substantifs abstraits sont le signe d'idées générales qui résultent des opérations de décomposition analytiques que notre entendement permet.

Les idées abstraites se forment en cessant de penser aux propriétés par où les choses sont distinguées pour ne penser qu'aux qualités par où elles conviennent [...]. Ces sortes d'idées ne sont donc que des dénominations que nous donnons aux choses envisagées par les endroits où elles se ressemblent, c'est pourquoi on les appelle idées générales (I, ii, vi, §57, pp. 48-49).

Le premier emploi d'*abstraction* est l'application d'un nom appellatif à une classe d'objets individualisés (la construction des signifiés). La deuxième invention est celle des hyperonymes, enfin ont lieu des extensions par analogie (*âme* est ainsi ramenée à *souffle*).

Mais dans un deuxième sens, Condillac parle aussi d'abstraction pour les dérivés.

Si nous pouvions remonter à tous les noms primitifs, nous reconnâtrions qu'il n'a point de substantif abstrait qui ne dérive de quelque adjectif ou de quelque verbe (§. 93) (S. Branca-Rosoff, pp. 149-150).

2-2-3- Thèse n° 2 : les noms abstraits expriment une qualité.

Les grammairiens dont il a été question jusqu'à présent se sont davantage intéressés à la conciliation entre noms substantifs et noms abstraits. Ils ont cherché à leur manière à résoudre ce qui était pour eux un paradoxe sémantico-référentiel. Ceux dont il va être question à présent, à défaut de perdre de vue cette première difficulté, s'interrogent davantage sur le rôle sémantique joué par ces occurrences. En effet, le problème n'est plus tant de savoir où ranger les noms abstraits dans le classement général des noms substantifs. Il convient au préalable de prendre en compte le sens particulier des occurrences abstraites. S'établit alors chez certains auteurs un parallèle entre le nom abstrait et l'adjectif. Ce possible rapprochement va inciter les grammairiens à préciser les traits distinctifs qui les opposent. Cette différenciation est d'autant plus nécessaire que, rappelons-le, le nom et l'adjectif forment généralement dans le corpus une même classe grammaticale.

2-2-3-1- Les noms abstraits sont dérivés d'adjectifs qui ont perdu leur « connotation » : La GGR de Port-Royal (1660). (Rappel)

Comprendre l'analyse des auteurs de Port-Royal, mais aussi celles de Restaut (1730) et de Wailly (1759), demande en effet au préalable de se remémorer les principales caractéristiques de l'adjectif, telles qu'elles sont présentées aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le lecteur se souviendra qu'il en a été longuement question dans la partie précédente. Les lignes qui suivent font donc figure de rappel et de préambule aux études qui vont suivre.

Si pour tous les grammairiens du corpus (hormis Girard, 1747 et Beauzée, 1756), les adjectifs (plus particulièrement sous leur forme épithète) sont, au même titre que les substantifs, des noms, les deux sous-catégories s'opposent sur le plan sémantico-syntaxique. Les Nc sont autonomes, contrairement aux adjectifs qui ne peuvent être employés sans leur secours. Ce trait distinctif s'explique par le fait que le nom désigne une substance dont la principale caractéristique est d'exister par elle-même⁴⁴⁴. Dans un tel contexte, le mot *chose* (p. 60) employé par Arnauld et Lancelot (1660) n'a nullement le sens matériel qu'on lui prête en première acception. Les adjectifs expriment, quant

⁴⁴⁴ On comprend mieux en quoi la définition de la substance, point de départ problématique de la thèse de Régnier-Desmarais (1706), peut difficilement aboutir à une théorisation satisfaisante des noms abstraits.

à eux, des caractéristiques propres à ces substances. C'est parce qu'ils sont exclusivement applicables aux noms qu'ils en deviennent, selon les mêmes auteurs, les « accidents » (*ibid.*) : ils en modifient la référence.

Par ailleurs, la signification confuse ou « connotation » de l'adjectif nécessite obligatoirement un support qui permet de mettre en œuvre sa signification distincte. Autrement dit, pour expérimenter *la rougeur*, faut-il encore être en présence d'un référent rouge⁴⁴⁵. Lorsqu'on prive le substantif de l'accident exprimé par l'adjectif (ex : *rouge*), autrement dit de la possibilité de recevoir « un support », (par exemple, une chaise, un ballon *rouge*), il reste la substance (*la rougeur*) exprimée par ce que les grammairiens désignent le nom abstrait ou *le nom séparé*⁴⁴⁶ (p. 61). On se souviendra, à ce titre, d'un extrait déjà cité dans la première partie de cette étude :

[...] Si l'on dépouille ces adjectifs formés des noms de substance, de leur connotation, on en fait de nouveaux substantifs [...]. Ainsi, d'*homme* ayant fait *humain*, d'*humain*, on fait *humanité* (*ibid.*).

En résumé : entre l'adjectif et le nom abstrait, il n'y a qu'un pas que Restaut (1730), qui défend une thèse très proche de celle d'Arnauld et Lancelot, s'efforce, comme ses prédécesseurs, de ne pas franchir.

⁴⁴⁵ On rapprochera à profit la thèse de Port-Royal (1660) de la définition de l'abstraction proposée par Fromant (1756) à partir de la lecture des développements qui lui sont consacrés dans *l'Encyclopédie* et dans les *Tropes* de Du Marsais (1730) : « L'abstraction est une opération de l'esprit, par laquelle à l'occasion des impressions sensibles des objets extérieurs, ou à l'occasion de quelque affection intérieure, nous nous formons par réflexion un concept singulier, que nous détachons de ce qui peut nous avoir donné lieu de le former, nous le regardons à part comme s'il y avait quelque objet réel qui répondît à ce concept, indépendamment de notre manière de penser, et parce que nous ne pouvons faire connaître aux hommes notre pensée autrement que par la parole, cette nécessité, & l'usage où nous sommes de donner des noms aux objets réels, nous ont portés à en donner aussi aux objets métaphysiques dont nous parlons, & ces noms n'ont pas peu contribué à nous faire distinguer ces concepts. Par exemple, l'impression uniforme que tous les objets blancs excitent en nous, fait que nous avons donné le nom même qualificatif à chacun de ces objets, nous disons de chacun d'eux en particulier qu'il est *blanc* ; ensuite, pour marquer le point selon lequel tous ces objets se ressemblent, nous avons inventé le mot *blancheur*. Or il y a des objets tels que nous appelons *blancs*, mais il n'y a pas hors de nous un objet qui fait la *blancheur* ; ainsi la *blancheur* n'est qu'un terme abstrait, c'est le produit de notre réflexion à l'occasion de l'uniformité des impressions, différentes par leur cause particulière & uniformes par leur espèce » (Fromant, pp. 166-167).

⁴⁴⁶ Cette dénomination a le mérite de rendre explicite la perte de la connotation de l'occurrence. De plus, elle tourne définitivement le dos à toutes les ambiguïtés sémantiques liées à l'appellation même de « nom abstrait » en œuvre dans le corpus et même au-delà.

2-2-3-2- Les noms abstraits expriment des qualités détachées de leur support : Restaut (1730) et Wailly (1759)

L'auteur des *Principes généraux* (1730) reprend en effet dans sa définition du nom abstrait, la thèse de la perte de la connotation, sans pour autant la citer clairement. Il est vrai que le grammairien qui entend totalement remanier l'apprentissage du français et par son intermédiaire, celle du latin à travers une méthode didactique renouvelée⁴⁴⁷, assume l'héritage de Port-Royal (1660) jusque dans le titre de son ouvrage explicité dans sa « Préface » :

Il y a dans chaque langue deux espèces de principes. Les uns sont généraux & communs à toutes les langues parce qu'ils sont pris dans la nature même des choses, & dans les différentes opérations dont l'esprit de l'homme est capable ; tels que sont les définitions & l'usage des Noms, des Verbes & de la plupart des autres parties du discours. Les autres principes sont ceux qui ne regardent que les mots ou la manière de s'exprimer, & qui sont propres à chaque langue en particulier (p.II)⁴⁴⁸.

La reprise de la thèse des noms abstraits de Port-Royal (1660) n'empêche pas Restaut de faire preuve d'initiatives. Remarquons à ce sujet que la « signification confuse » mentionnée par les auteurs est reprise sous la dénomination d' « idée confuse » (p. 17). Cette thèse est par ailleurs combinée à un argument défendu par Régnier-Desmarais (1706), selon lequel les référents des noms abstraits sont privés de toute expérience sensible. En effet :

⁴⁴⁷ « J'ai mis dans les principes et dans les règles l'ordre qui m'a paru le plus simple & le plus naturel. Tous les termes sont définis & expliqués. Dans les définitions que j'en ai données, je me suis attaché à y mettre toute la justesse & toute la précision qu'il m'a été possible. Et la crainte de donner des notions fausses ou peu exactes, m'a quelquefois obligé d'avoir recours à des expressions un peu abstraites & philosophiques. Mais j'ai eu soin de les éclaircir par des explications simples et familières, appliquées à des exemples sensibles & capables de satisfaire l'esprit. [...]

J'ai encore été très attentif à éviter un défaut qui se trouve dans quelques Grammaires, où j'ai remarqué que les matières sont quelquefois distribuées avec si peu d'ordre, qu'on ne peut entendre les premières que par celles qui suivent. [...] J'ai tâché d'arranger les matières de façon qu'elles dépendent successivement les unes des autres, que chaque chapitre ne contienne que celles qui auront été annoncées par le titre, & que les premières n'anticipent point sur les suivantes » (Restaut, pp. IX-XI).

⁴⁴⁸ La tentation est forte de rapprocher la distinction principes généraux / principes particuliers de Restaut de l'opposition grammaire générale / grammaire particulière attestée dans la préface de la *GG* de Beauzée (1767) et réutilisée dans le cadre de la remise en cause des classements sémantiques et morphosyntaxiques des noms proposés par Girard (1747) et Du Marsais (1769). La grammaire générale suppose l'exposé de principes généraux. La parallèle s'arrête là. Principes généraux et principes particuliers sont inséparables et mis sur un même plan d'égalité chez Restaut : leur conjugaison habile mène à la connaissance de la langue. La séparation est beaucoup plus marquée chez Beauzée, même si les deux sont présentés comme complémentaires.

[...] Les qualitez qu'ils expriment sont confidérées comme subsistantes par elles-mêmes, et comme détachées et indépendantes de tout objet qui peut en être revêtu, quoiqu'en effet elles n'aient point d'existence réelle dans la nature, et qu'elles ne subsistent que dans l'entendement, lorsqu'elles sont conçues de cette manière (Restaut, 1730, p. 16).

Affirmer que les noms abstraits expriment des qualités pose néanmoins problème : la principale difficulté, on s'en souvient, résulte d'une possible interférence avec l'adjectif. Restaut l'anticipe en présentant un trait distinctif entre les deux occurrences, immédiatement après la définition du nom abstrait : ce dernier a beau désigner des caractéristiques, il n'en demeure pas moins un nom à part entière et s'oppose de ce fait à l'adjectif, en vertu du critère d'autonomie sémantico-syntaxique dont nous avons déjà largement parlé précédemment :

[...] Les noms adjectifs expriment non seulement une qualité, mais présentent encore à l'esprit l'idée confuse de quelque chose qui en est revêtu : ainsi quand je dis *rouge*, cela veut dire *quelque chose qui est rouge* et cette idée confuse ne devient claire qu'en joignant la qualité à une chose déterminée comme lorsque je dis, *un habit rouge* (pp. 16-17).

Comme son prédécesseur, Wailly (1759) combine les deux définitions des noms abstraits qu'il choisit d'appeler, en vertu de la seconde, *substantifs communs métaphysiques* (p. 5), par opposition aux *substantifs communs physiques*, à savoir les noms concrets :

Le substantif commun métaphysique est une dénomination commune à plusieurs choses qui n'existent que dans l'entendement, et qui ne sont pas des êtres mais des qualités, des manières d'être ou d'agir considérées d'une manière abstraite, c'est-à-dire, indépendamment de la personne ou de la chose dans laquelle elles se trouvent. Tels sont les mots : *joie, prohibé, blancheur, etc.* Il n'y a pas hors de nous un objet qui s'appelle la blancheur, néanmoins on a donné à cette sorte de mots le nom de substantifs, parce qu'ils subsistent seuls dans le discours, et qu'ils n'ont pas besoin d'être unis à un autre nom pour être entendus (*ibid.*).

À y bien regarder, la position de Wailly (1759) n'est pas si éloignée de celle de Condillac (1798). Le premier se distingue néanmoins du second en légitimant la place des noms abstraits dans les noms substantifs. On notera aussi que chez ce même auteur, le trait distinctif de l'autonomie syntaxique prend le pas sur l'étymologie pour définir la substance.

Autorisons-nous un rapprochement entre les thèses 1 et 2 et l'approche cartésienne, illustrée dans les *Méditations métaphysiques* (1641). Dans cet ouvrage initialement rédigé en latin, Descartes se fixe l'objectif ambitieux

d'abolir les préjugés liés à l'acquisition de la connaissance. Ces derniers concernent l'expérience sensible, considérée généralement comme un moyen d'accès infaillible aux « choses corporelles » (p. 67) définies en ces termes :

Quant au corps, loin d'en douter, j'estimais en connaître distinctement la nature, et si d'aventure j'avais tenté de la décrire telle que mentalement je la concevais, voici comment je l'aurais explicitée : par corps, j'entends tout ce qui est susceptible d'être borné par une figure, d'être circonscrit en un lieu et de remplir un espace de telle sorte qu'il en exclut tout autre corps, **d'être perçu par le toucher, par la vue, par l'ouïe, par le goût ou par l'odorat**⁴⁴⁹, et aussi d'être mû de plusieurs façons, non certes par soi-même, mais par quelque chose d'autre par quoi il est touché (p. 57).

Au fil de son argumentation, Descartes va démontrer que les sens sont trompeurs et que la connaissance qu'ils nous apportent sur les objets du monde doit être subordonnée à l'examen par l'entendement. Pour convaincre le lecteur, il se livre à deux expériences restées célèbres (l'observation de la bougie / l'observation de deux hommes par une fenêtre), qui visent selon nous deux arguments complémentaires, tout en défendant la même thèse : l'expérience sensible ne suffit pas pour appréhender les « choses corporelles ».

Prenons par exemple cette cire : elle vient tout juste d'être sortie de la ruche, [...] sa couleur, sa figure, sa grandeur sont manifestes ; elle est dure et froide, il est facile de la toucher et, si on la frappe du doigt, elle émettra un son.⁴⁵⁰ [...] Mais tandis que je parle, voici qu'on l'approche du feu : ce qui reste de saveur s'évanouit, l'odeur s'en va, la couleur change, la figure disparaît, la grandeur augmente, elle devient liquide, elle devient chaude, à peine peut-on la toucher, et si on la heurte, elle n'émettra plus de son. La même cire demeure-t-elle encore ? Il faut avouer qu'elle demeure ; personne ne le nie, personne ne croit autre chose.

Qu'y avait-il donc en elle qui était compris si distinctement ? Rien en tout cas de ce que j'atteignais par les sens, car tout ce qui tombait sous le goût, ou l'odorat, ou la vue, ou le toucher, ou l'ouïe, a désormais changé ; la cire demeure (pp. 70-71).

L'expérience sensible permet d'appréhender un corps dans un état particulier. Dès lors que cet état évolue et que les caractéristiques « formelles » du corps sont modifiées, les sens ne sont plus d'aucune utilité. Une cire, qu'elle soit solide ou liquide, demeure la même. Si je me fie exclusivement à mes sens, je serais tentée de croire qu'il s'agit de deux corps différents. Seul mon entendement me permet de comprendre que j'ai affaire au même objet et que c'est le feu qui est responsable de sa transformation. Autrement dit, la

⁴⁴⁹ Extrait mis en gras par nos soins.

⁴⁵⁰ La démonstration est particulièrement habile : Descartes feint de valoriser l'expérience sensible pour mieux la discuter par la suite.

connaissance d'un référent ne se borne pas à l'expérience sensible. Cette dernière n'est rien sans le recours à l'intellect.

La seconde expérience de Descartes va plus loin encore dans l'argumentation, en démontrant que c'est l'entendement qui interprète ce que nous voyons, sentons, touchons ou goûtons.

Nous disons en effet que nous voyons la cire elle-même, si elle est là, et non que nous jugeons, à partir de la couleur et de la figure, qu'elle est là ; d'où j'irais aussitôt conclure que c'est donc par la vision de l'œil, et non par une inspection du seul esprit, que l'on connaît la cire, si je ne venais pas par hasard de regarder par la fenêtre des hommes qui passent dans la rue, et là aussi, l'usage le veut autant que pour la cire, je dis que je vois les hommes mêmes. Or que vois-je sinon des chapeaux et des vêtements, sous lesquels pourraient se cacher des automates ? Mais je juge que ce sont des hommes ; et ainsi, ce que je croyais voir par l'œil, c'est par la seule faculté de juger, qui est en mon esprit, que je le comprends (p. 75).

La position de l'auteur, malgré son caractère extra grammatical représente un excellent compromis entre les deux thèses du nom abstrait présentées dans les lignes précédentes. Il est à notre sens meilleur que celui proposé par Restaut (1730). Descartes dénonce implicitement la vanité d'une distinction entre les référents susceptibles d'une expérience sensible et ceux qui en sont privés, telle qu'elle se manifeste chez les grammairiens du corpus⁴⁵¹. En effet, pour lui, un référent, même sensible, ne saurait être compris et appréhendé sans l'entendement. De ce fait, établir une séparation entre objets sensibles et objets « intellectuels » semble vain puisque :

Les corps mêmes sont perçus non à proprement parler par les sens ou par la faculté d'imaginer, mais par le seul entendement, et qu'ils ne sont pas perçus en ce qu'ils sont touchés ou vus, mais seulement en ce qu'ils sont objets d'intellection [...] (Descartes, *op. cit.*, p. 81).

⁴⁵¹ La terminologie employée par Wailly (1759) (substantif commun physique / substantif commun métaphysique et Condillac (1798) (substantif corporel / substantif spirituel) est à ce titre très explicite.

2-2-4- Thèse n° 3 : Les noms abstraits sont susceptibles d'être subdivisés en noms génériques abstractifs et en noms génériques actionnels : Girard (1747)

Nous avons déjà évoqué, dans la présente étude, l'ingéniosité et la volonté de rupture de Girard vis-à-vis de la tradition grammaticale de son époque. Une nouvelle occasion nous est donnée de recommencer, puisque force est de constater que l'auteur des *Vrais principes de la langue françoise* propose un des classements les plus aboutis du corpus, associé à une terminologie, là encore totalement nouvelle. Cette démarcation très nette n'a par ailleurs pas échappé à S. Branca-Rosoff (1996), pour qui la Grammaire de Girard introduit une véritable rupture :

Par rapport aux travaux de Port-Royal, Girard marque une évolution. Il ajoute aux abstractifs qui désignent les nominalisations d'adjectifs étudiées par Port-Royal, la catégorie des substantifs actionnels. Sous ce nom, les déverbaux entrent dans la grammaire, parallèlement à la promotion du verbe. Car Girard divise le monde en trois ordres, les choses, leurs qualités et les actions qu'elles font, qui sont les sources des catégories de la grammaire (p. 148).

En effet, les noms communs que Girard appelle « noms génériques »⁴⁵² sont divisés en trois sous-classes.

Les noms génériques appellatifs correspondent aux noms concrets : ils désignent, en effet, des réalités sensibles et sont définis comme « des êtres réels diftributifs (les noms individuels) ou au contraire collectifs⁴⁵³ » (p. 220). Les noms abstraits sont répartis entre *les noms génériques abstractifs* et *les noms génériques actionnels*. Le critère de durée du processus dénoté par le nom permet de les opposer. En effet, les noms génériques abstractifs expriment des caractéristiques de toutes sortes (qualité, état, sentiment, etc.) jugées permanentes ou quasi permanentes. Ainsi, leurs référents « s'appuient sur les qualités du sujet ou de l'être réel dans lequel et par lequel elles subsistent, comme *humanité, blancheur, rondeur, bonté, constance* » (*ibid.*). *Les noms génériques actionnels* se distinguent des *noms génériques abstractifs*, dans la mesure où, contrairement aux premiers, ils désignent une

⁴⁵² L'expression est encore employée au XVIII^e siècle, notamment par Du Marsais (1769) (voir plus loin). Ce qui est novateur, c'est le sens particulier que lui accorde l'auteur des *Vrais principes* (1747). Le nom commun est celui, qui par opposition au nom propre, convient au général. C'est en cela qu'il l'appelle nom générique. Le nom générique n'est donc pas chez l'auteur une sous-classe sémantique des Nc, mais désigne au contraire la totalité de la catégorie.

⁴⁵³ Comme on peut s'y attendre par rapport à ce que nous avons précédemment dit au sujet de la rareté des développements sur cette sous-classe de Nc, les noms collectifs ne sont pas étudiés par Girard.

action ou un état temporaire. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter le mot « évènement » dans la définition qui suit :

Les noms génériques actionnels désignent les divers évènements que les êtres produisent réciproquement les uns sur les autres, comme *approbation, nutrition, opération, abandonnement, couronnement, badinage, marche* (p. 221).

Un examen des différentes occurrences fournies en guise d'exemples permet de se rendre compte que l'opposition entre les deux sous-classes n'est pas uniquement fondée sur une différence sémantique des référents (état permanent / état ou évènement temporaire). Mieux, cette différence apparaît davantage comme une conséquence plutôt que comme la cause de l'opposition. En effet, les noms génériques abstraectifs sont dérivés d'adjectifs (respectivement *humain, blanc, rond, bon, constant*). Les noms génériques actionnels sont, au contraire, des déverbaux (issus respectivement de *nourrir, opérer, abandonner, couronner, badiner, marcher*, pour ce qui est occurrences de la p. 221, citées précédemment). On retrouve ici les prémices de l'opposition noms abstraectifs extensifs / noms abstraectifs intensifs, théorisée par N. Flux D. Van Helde, D. Beuseroy (2008) présentée plus haut. Les noms actionnels expriment des évènements et non des états permanents parce qu'ils sont issus de verbes dont le procès s'envisage en terme de durée.

Plus loin, à l'aide d'exemples précis, Girard souligne la porosité de ces trois sous-catégories, et introduit, par là même, une subtilité d'analyse qui consiste à différencier la nature du Nc (abstraite ou concrète) et l'emploi dont il est susceptible d'être l'objet⁴⁵⁴. Une même occurrence peut avoir un emploi appellatif dans un contexte, abstraectif ou actionnel dans un autre. On notera cependant qu'en vertu de son origine verbale, un nom actionnel ne peut devenir abstraectif. Ainsi le nom générique *humeur* est appellatif quand il est employé pour ce qui concerne le corps, dans le domaine de la médecine, et qu'il désigne une « substance tenue & fluide » (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 1740, p. 823). Il devient néanmoins abstraectif quand il désigne « une certaine disposition du tempérament ou de l'esprit foit naturelle foit accidentelle. *Être d'humeur douce [...]* » (*ibid.*). Le nom générique *jugement*

⁴⁵⁴ Il faut y voir une fois de plus la preuve du caractère avant-gardiste de la thèse du grammairien car la distinction entre la nature (concrète / abstraite) et l'emploi (concret / abstrait) des occurrences est très peu abordée dans le corpus. Les difficultés auxquelles sont confrontés les grammairiens sont, nous l'avons vu, d'un tout autre ordre.

est actionnel, lorsqu'il désigne l'action de juger, dans le domaine juridique, par exemple. Il devient concret, dans le domaine de la logique, lorsqu'il désigne une opinion motivée rendue sur un point de doctrine, sur une question, un livre, etc.».

2-3- Remise en cause de la bipartition des noms abstraits de Girard (1747) par Beauzée (vol. 1, 1767)

Beauzée se propose en effet de critiquer conjointement la classification des Nc et des Np de Girard et la bipartition sémantique des Nc de Du Marsais (1769). La lecture de la remise en cause par l'auteur de *la GG* permet de se rendre compte que la réfutation ne porte pas tant sur les différentes subdivisions attestées chez ses deux contemporains, que sur les principes mêmes qui les autorisent⁴⁵⁵.

En ce qui concerne l'analyse de Girard, la première cible de Beauzée concerne la bipartition noms abstractifs / noms actionnels, au sein des noms abstraits. La réfutation s'articule autour de deux arguments. Le premier consiste à dire (comme au sujet de la théorie de Du Marsais du reste) qu'une telle classification ne répond pas aux exigences de la grammaire générale, à savoir : la description des grands principes fondamentaux de la langue :

Une division vraiment grammaticale des noms doit porter sur la diversité de leurs services, et cette diversité de services dépend, non de la nature des objets nommés, mais de la manière dont ils sont exprimés par les noms : en un mot, elle doit servir à caractériser l'analyse de nos pensées plutôt que les êtres qui en sont l'objet, parce que l'analyse doit être une image de cette analyse (Beauzée, p. 255).

La position de Beauzée peut donc être résumée ainsi : Au sein d'une grammaire générale, les noms ne doivent pas être analysés et classés en fonction de la signification de leurs référents, mais en fonction de leurs emplois dans la langue. Peu importe que les noms expriment *des modes*, *des substances* ou *des actions*, ils restent néanmoins des noms appellatifs (entendons des Nc) car ils se comportent sur le plan syntaxique en tant que tels. C'est donc sous ce seul aspect qu'il faut les considérer. La subdivision excessive des occurrences crée la confusion et fait perdre de vue la nature commune de toutes ces occurrences. Ainsi, la division entre noms abstractifs

⁴⁵⁵ La classification de Du Marsais (1769), de même que la critique dont elle fait l'objet seront commentées dans le développement consacré aux répartitions sémantiques des noms.

et noms actionnels est présentée comme fantaisiste. Beauzée remarque à juste titre que les modes et les actions recouvrent toutes deux des référents abstraits. *Constance* et *Couronnement* sont deux noms qui ne dénotent aucune substance. Pourquoi donc le premier devrait-il être considéré comme abstraitif et le second comme actionnel ? La critique de Beauzée est davantage terminologique que théorique :

J'ajoute enfin que l'auteur [Girard] a mal caractérisé les membres de sa division par les dénominations qu'il a choisies. Outre ce que j'ai déjà remarqué du terme d'*abstraitifs*, qui n'est ni assez précis ni assez exclusif ; celui d'*appellatifs* y est employé sans fondement, & détourné mal à propos de la signification que l'usage y a constamment attachée : il est tout aussi propre à désigner les Noms de modes & des actions que ceux de substances, & il était plus raisonnable de ne l'employer que dans ce sens, autorisé d'ailleurs par l'usage le plus commun (Beauzée, p. 257).

Ainsi pour l'auteur de *la GG* (1767), la tripartition de Girard (1747) n'équivaut en réalité qu'à une bipartition : les noms appellatifs qui dénotent des substances et les noms abstraitifs qui dénotent des actions ou des modes, à savoir, les noms concrets et les noms abstraits. Son argument se tient. Les noms abstraitifs et les noms actionnels sont bel et bien tous deux des noms abstraits. La question est de savoir si le trait distinctif proposé par Girard est suffisamment pertinent pour légitimer l'existence d'une troisième sous-classe de Nc. Voilà pourquoi, dans un souci méthodologique, Beauzée propose de remanier la tripartition de Girard, en distinguant les noms substantifs d'un côté et les noms abstraitifs (comprenant les noms d'actions et les noms de modes) de l'autre. Mais même présentée ainsi, la classification des noms appellatifs ne satisfait pas Beauzée. Le véritable reproche du grammairien est ailleurs : il ne réfute pas seulement la théorie de Du Marsais (1769) et celle de Girard (1747), mais aussi, à travers elles, toutes celles qui prétendent diviser les noms appellatifs. L'opposition entre l'auteur des *Vrais principes* et celui de *la GG* se fonde sur le fait qu'ils poursuivent des objectifs didactiques différents. Girard, comme en témoigne le titre de sa grammaire, se propose, dans la partie qui nous intéresse ici, de rendre compte des caractéristiques sémantico-syntaxiques et de l'emploi des noms du français :

[Le titre de la grammaire de Girard] reflète les ambitions de l'auteur : partir de l'Usage, comme l'ont montré ses prédécesseurs, mais l'informer par une méthode qui permettra, dans une saine démarche cartésienne, de fixer les principes (J.-C. Chevalier, 1968, p. 674).

Dans une telle perspective, une analyse des différents types de noms communs trouve naturellement sa place : il fait remarquer à juste titre, à travers cette tentative de répartition que le corpus des noms appellatifs français n'est pas uniforme. Leurs référents désignent des objets qui ne sont pas du même ordre. Nous avons déjà souligné plus haut l'évidence d'une telle constatation pour n'importe quel locuteur averti et soucieux de la langue. Au contraire, si Beauzée s'appuie sur le français, ce sont des principes valables pour l'ensemble des langues qu'il se propose de mettre à jour. Dans cette perspective, seuls les principes généraux (c'est-à-dire applicables à toutes les langues ou tout au moins à un très grand nombre) sont retenus. Voilà la raison pour laquelle Beauzée se contente, dans sa *Grammaire*, de traiter exclusivement de la distinction noms appellatifs / noms propres : c'est un principe commun à la plupart des langues. Contrairement à la distinction noms abstraits / noms actionnels, qui bien qu'elle ne concerne pas seulement le français, n'est pas suffisamment représentative du comportement syntaxique et sémantique du nom en général.

On serait donc tenté de croire que Beauzée n'a pas saisi l'objectif de Girard, plus modeste que le sien, qui consiste à étudier une langue en particulier. Cependant, la préface de *la GG*, où il est notamment question de la distinction entre ce qu'il nomme *la grammaire particulière* et *la grammaire générale*, démontre qu'il n'en est rien. Le grammairien a bien compris les ambitions différentes de chacune. Sa préférence va cependant à la seconde :

La grammaire particulière est l'art d'appliquer aux principes immuables et généraux du langage prononcé ou écrit, les institutions arbitraires et locales d'une langue particulière [...] (p. X).

La grammaire générale est donc la science raisonnée des principes immuables et généraux du langage prononcé ou écrit en quelque langue que ce soit (*ibid.*).

La grammaire générale est présentée, plus loin, comme la plus importante des deux :

La science grammaticale⁴⁵⁶ est antérieure à toutes les langues ; parce que ses principes ne supposent que la possibilité des langues, qu'ils font les mêmes que ceux qui dirigent la raison humaine dans ses opérations intellectuelles, en un mot qu'ils font d'une vérité éternelle. L'art grammatical⁴⁵⁷ au contraire est

⁴⁵⁶ Mise en œuvre dans la grammaire générale.

⁴⁵⁷ Mis en œuvre dans la grammaire particulière.

postérieure aux langues ; parce que les usages des langues doivent exister avant qu'on les rapporte artificiellement aux principes généraux du langage et que les systèmes analogiques qui forment l'art ne peuvent être que le résultat des observations faites sur les usages préexistants (p. XI).

Cette suprématie accordée à la grammaire générale, réaffirmée par ailleurs dans *l'Encyclopédie*⁴⁵⁸, ne s'accompagne pas pour autant chez Beauzée d'un mépris pour la grammaire particulière. Les deux sont, au contraire, perçues comme complémentaires. Mais « l'art grammatical » doit néanmoins être subordonné à « la science grammaticale » dont il doit respecter les principes généraux et les mettre en application dans l'étude d'une langue donnée :

Mais en distinguant ainsi la science grammaticale et l'art grammatical, je ne prétends pas insinuer que l'on doive ou que l'on puisse même en séparer l'étude : la science et l'art se doivent des secours mutuels, sans lesquels il ne ferait pas possible d'en acquérir une connaissance solide [...]. En premier lieu, l'art ne peut donner aucune certitude à la pratique, s'il n'est éclairé et dirigé par les lumières de la spéculation [...]. Il est donc de la plus grande importance de bien établir les principes généraux ; et sans cette connaissance, on doit s'attendre à ne trouver que desordres et incertitudes dans les grammaires particulières des langues [...] (p. XII).

Cette explicitation des rôles de chacune des deux grammaires permet de synthétiser le reproche formulé par Beauzée. Puisque la grammaire générale ne reconnaît pas, selon lui, l'existence de subdivisions au sein des noms, la grammaire particulière se doit d'en faire de même, car ces subdivisions, qu'elles soient attestées ou non, n'apportent rien à la connaissance générale du nom. Une observation de S. Auroux (1973) rend plus complexe encore la distinction entre les deux orientations. En procédant à l'analyse de l'article de *l'Encyclopédie* qui y est consacré, le linguiste note l'existence de deux types de grammaires générales dans le corpus. La nuance, marquée sur le plan chronologique (Port-Royal / *l'Encyclopédie*), s'appuie sur une différence d'objectifs. La visée générale reste néanmoins la même :

⁴⁵⁸ Voici la définition qu'elle donne des deux types de grammaires dont il est question : « La Grammaire admet donc deux sortes de principes. Les uns sont d'une vérité immuable & d'un usage universel ; ils tiennent à la nature de la pensée même ; ils en suivent l'analyse ; ils n'en sont que le résultat. Les autres n'ont qu'une vérité hypothétique & dépendante de conventions libres et muables, & ne sont d'usage que chez les peuples qui les ont adoptés librement, sans perdre le droit de les changer ou de les abandonner, quand il plaira à l'usage de les modifier ou de les proscrire. Les premiers constituent la *Grammaire générale*, les autres sont l'objet des diverses *Grammaires particulières*. [...].

La *Grammaire générale* est une science, parce qu'elle n'a pour objet que la spéculation raisonnée des principes immuables & généraux de la parole : une *Grammaire particulière* est un art, parce qu'elle envisage l'application pratique des institutions arbitraires et locales d'une langue particulière aux principes généraux de la parole » (*Encyclopédie*, vol. 7, pp. 841-842).

Le concept de Grammaire lui-même peut être l'objet d'appréhensions différentes : pour Port-Royal, la grammaire est l'art de parler, pour l'*Encyclopédie* c'est la science de la parole écrite ou parlée. Ces deux définitions se réfèrent fondamentalement à l'acte par lequel les émissions vocales s'organisent en langage. Mais pour Port-Royal il s'agit de dégager l'ensemble des règles universelles à partir desquelles ces actes se déploient. Pour l'*Encyclopédie*, il s'agit de dégager les traits caractéristiques de ces actes et de l'objet sur lequel ils portent. Entre les deux l'idée a été acquise que la grammaire⁴⁵⁹ ne pouvait servir à apprendre une langue ; de l'art elle n'a donc pas le but pratique, et ne lui reste que l'universalité de la science. Cette universalité est confrontée à la diversité de ses objets : elle ne dispense pas d'une considération de la particularité. Entre l'universel et le particulier, il y a la différence de la science à son application [...] (p. 30).

Il ne s'agit nullement de départager Girard (1747) et Beauzée (1767). La démarche n'aurait du reste que fort peu d'intérêt. À défaut d'accorder une préférence, on peut néanmoins tirer deux conclusions importantes de la confrontation des deux points de vue :

1°- L'attaque de Beauzée se trouve en grande partie contredite par Arnauld et Lancelot (1660) qui eux reconnaissent l'existence de noms abstraits, et donc par là même, une subdivision possible des noms dans le cadre de la grammaire générale. Voilà qui interroge les limites entre grammaire particulière et grammaire générale. La frontière ne semble pas aussi nette que l'affirme Beauzée. Tout général qu'il soit, il semble raisonnable de penser que l'ouvrage de Port-Royal est également une grammaire du français, puisque c'est cette langue qui est utilisée dans les exemples proposés⁴⁶⁰. Y aurait-il de ce fait des grammaires générales plus générales que d'autres ? Une hiérarchie est-elle possible ? La réponse exigerait d'étendre le corpus et de sortir des limites de la présente étude. Contentons-

⁴⁵⁹ Il s'agit bien sûr de la grammaire en tant qu'elle est générale.

⁴⁶⁰ L'argument ne semble pas pleinement convaincre J.-C. Chevalier (1968) qui excuse volontiers les auteurs : « Arnauld et Lancelot ne disposent pas encore de la maîtrise suffisante pour pouvoir comparer, en toute clarté, les diverses langues connues et pratiquées dans les écoles – dont la liste est déjà longue ; à ce point de vue théorique, on ajoutera les préoccupations pédagogiques ; il n'est pas de bonne méthode d'accumuler dans un seul livret des langues très différentes, alors précisément qu'on va chercher à donner au lecteur l'idée que la langue, chaque langue, est organisée en un système cohérent. Pour toutes ces raisons, les auteurs de la *Grammaire générale* et de de la *Logique* n'allèguent à peu près exclusivement que les deux langues les plus familières aux lecteurs, le latin et le français.

Est-ce à dire que les autres langues n'ont pas d'importance et qu'il faut expliquer ce paradoxe qu'une *Grammaire générale* n'envisage au fond qu'une langue en disant que « le critère consiste dans la réciprocité entre le caractère général et le caractère raisonné de l'analyse » ? Nous ne le croyons pas ; si ces grammairiens partent d'une seule langue, c'est un principe de méthode et d'exposition [...], non d'analyse relevant de la théorie du signe linguistique. (pp. 497-498)

nous de signaler que la confrontation des deux grammaires du corpus et la précision apportée par S. Auroux, si elle ne va pas explicitement dans ce sens, ouvre néanmoins la voie à une discussion possible⁴⁶¹.

2°- Force est de constater que la grammaire générale et la grammaire particulière, telles que les présente Beauzée, se veulent en réalité indissociables. La seconde étudie les spécificités d'une langue donnée, qui elle-même, met en application des principes généraux. De ce fait une langue particulière est un échantillon, un cas concret de principes universels. En conséquence, s'il existe des noms abstraits en français, on peut faire raisonnablement l'hypothèse qu'il en existe également dans d'autres langues. Que cette hypothèse soit vérifiée ou non, une grammaire du français, comme celle de Girard (1747), ne peut faire l'économie d'une telle subdivision.

⁴⁶¹ La suite du passage que nous avons cité plus haut semble le confirmer : « Cette différence d'orientation a des conséquences importantes. Port-Royal s'installe d'emblée dans la synchronie de la langue, et plus encore, limite la grammaire à la phrase. En ce sens étroit, le concept de grammaire porte uniquement sur la concaténation des signes linguistiques. On étudie le matériel des mots et leur signification, autrement dit les éléments de la phrase, puis en dernier lieu pour achever l'étude « la construction des mots ensemble ». Si la syntaxe est rapidement traitée, c'est que dans le fond les caractères du composé résultent pour la plupart de ceux de ses composants. Les Lumières vont certes accorder une place importante à la concaténation des mots en phrase, mais leur concept s'étend jusqu'à devenir l'étude générale d'un champ d'objets : l'étymologie, les tropes, la synonymie en seront des parties importantes. Ce concept large de grammaire, franchissant les limites synchroniques de la concaténation, paraît désormais devoir englober tous les phénomènes linguistiques » (S. Auroux, *op. cit.* pp. 30-31).

IV- Classements sémantico référentiels des noms dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles

Voici le moment de s'interroger, en marge d'une répartition morphosyntaxique, sur la possibilité de classer les noms substantifs en fonction de critères exclusivement sémantiques et référentiels. Si les Np semblent des candidats tout désignés pour ce type de répartitions (on parle aisément d'anthroponymes, de toponymes, de noms de montagnes, de rivières, etc.), l'entreprise semble plus problématique avec les Nc. Les subdivisions sémantiques de ces occurrences sont multiples et toute tentative de répartition exhaustive, en plus d'être stérile, s'avèrerait fastidieuse (parce qu'essentiellement énumérative) et décourageante. La multiplicité des corpus particuliers parmi lesquels figurent les noms de matières, les noms de sentiments, les noms de professions, les noms d'animaux (décomposables en noms de mammifères, d'oiseaux, etc.), les noms de couleurs, les noms de végétaux (eux-mêmes décomposables en noms de fleurs, d'arbres, de plantes, etc.), suffit à s'en convaincre. Le manque d'intérêt des grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles pour ce type d'analyses, représente, par ailleurs, un frein supplémentaire. Il est bien évident que ce n'est nullement dans ce sens que nous souhaitons aller. Il s'agit pour nous, dans un premier temps, non pas d'analyser des répartitions particulières et limitées des Nc mais de comprendre les critères permettant la mise en place d'un classement sémantique général du Nc, mode de répartition largement marginalisé dans les grammaires du corpus. En cela, *les Principes* de Du Marsais (1769) constituent une exception remarquable.

1- La répartition hyponymes / hyperonymes des Nc chez Du Marsais (1769)

Procédons au préalable à une précision terminologique. La répartition hyponymes / hyperonymes représente davantage une relation sémantique entre deux noms, fondée sur le critère de l'inclusion qu'une classification sémantique, à proprement parler. En effet, les différentes subdivisions morphologiques et sémantico-syntaxiques que nous avons évoquées jusqu'à présent se caractérisent par une stabilité de traits distinctifs, même si cette dernière n'empêche nullement la perméabilité des sous-classes (emploi concret des noms abstrait et inversement).

La relation sémantique dont il s'agit suppose en contraire un lien beaucoup plus fluctuant : un hyponyme peut ainsi être l'hyperonyme d'un autre nom qui lui-même est l'hyperonyme d'un autre⁴⁶². Par ailleurs, une autre caractéristique explique la complexité de cette relation :

L'hyponymie établit un rapport d'implication unilatérale entre deux entités : *si x est une tulipe, alors x est une fleur* ; mais on ne peut pas dire : *si x est une fleur, alors x est une tulipe*. Cela explique que la relation s'établisse, dans le discours, de l'hyponyme à l'hyperonyme (E. Lehmann & F. Martin-Berthet, 1998, p.51).

Il s'agit là, selon nous, de la même relation établie par Du Marsais entre les noms spécifiques, qui conviennent aux individus d'une seule espèce (ex : *noyer, oranger*) et les noms génériques (ex : *arbre*).

Dans sa *GG*, Beauzée (1767), hostile, on s'en souvient à toute subdivision des noms, résume la thèse de Du Marsais, avant de la déclarer, comme celle de Girard (noms abstraits), inutile, pour la même raison :

C'est-à-dire que les noms génériques désignent les êtres par l'idée générale d'une nature commune et applicable aux individus de toutes les espèces comprises sous un même genre ; et que les noms spécifiques désignent les êtres

⁴⁶² La complexité de la relation est soulignée notamment par Fromant (1756), qui à l'occasion du commentaire de la thèse de Du Marsais, affirme : « *Animal* est un nom appellatif qui convient à tous les individus de différentes espèces ; car je puis dire ce chien est un *animal* bien caressant, cet éléphant est un gros *animal*, &c. On appelle, à cause de cela, *animal* nom de genre ; mais *chien, éléphant, lion, cheval, &c.* font des noms d'espèces.

Les noms de genre ou génériques peuvent devenir noms d'espèce ou spécifiques, si on les renferme sous des noms plus étendus, plus généraux ; par exemple, si je dis que l'arbre est un être ou une substance, & que l'animal est une substance. De même le nom d'espèce peut devenir nom de genre, s'il peut être dit de diverses sortes d'individus subordonnés à ce nom ; par exemple, *chien* fera un nom d'espèce par rapport à *animal*, mais *chien* deviendra nom de genre par rapport aux différentes espèces de chiens, tels que *dogues, épagneuls, &c.* (p. 171).

par une idée moins générale qui n'est commune et applicable qu'aux individus d'une seule espèce.

Cette sous-division ne peut être d'aucune utilité dans la Grammaire Générale. Les noms génériques & les spécifiques sont également appellatifs ; ils désignent également avec abstraction des individus ; ils sont également applicables aux individus, & en conséquence susceptibles de variations numériques [...] & l'on ne peut assigner aucune règle de Grammaire qui soit fondée sur la différence de ces deux espèces, comme on peut en assigner qui portent sur la différence des Noms appellatifs & des Noms propres (Beauzée, *GG*, p. 354).

Le reproche adressé à Du Marsais est moins fondé encore que celui qui concerne la répartition des noms chez Girard (1747). Beauzée oublie en effet un point essentiel : chez Du Marsais, la distinction nom générique / nom spécifique est présentée comme secondaire par rapport à la distinction générale Np / Nc. Là encore, évoquer une subdivision possible des Nc n'empêche nullement de reconnaître l'existence de principes généraux et de leur accorder la primauté dans l'analyse.

De même, on s'étonne de voir le même auteur réintroduire cette subdivision dans l'article qu'il consacre au mot « NOM », dans *l'Encyclopédie* et de la pousser plus loin que ne l'avait fait Du Marsais. Les noms génériques et spécifiques ne sont plus seulement une sous-classe des noms appellatifs, puisqu'on peut retrouver le même type de relations sémantiques pour les Np :

[...] Cette conclusion acquiert un nouveau degré de certitude, si l'on fait attention à la première division des noms en *appellatifs* & en *propres*, & à la sous-division des appellatifs en *génériques* & en *spécifiques*. L'idée déterminante dans les noms appellatifs, est celle d'une nature commune à plusieurs; dans les noms propres, c'est l'idée d'une nature individuelle; dans les noms génériques, l'idée déterminante est celle d'une nature commune à toutes les espèces comprises sous un même genre & à tous les individus de chacune de ces espèces; dans les noms spécifiques, l'idée déterminante est celle d'une nature qui n'est commune qu'aux individus d'une seule espèce. *Animal, homme, brute, chien, cheval, &c.* sont des noms appellatifs; *animal* est générique à l'égard des noms *homme* & *brute*, qui sont spécifiques par rapport à *animal*; *brute* est générique à l'égard des noms *chien, cheval, &c.* & ceux-ci sont spécifiques à l'égard de *brute* : *Cicéron, Médor, Bucephale*, sont des noms propres compris sous les spécifiques *homme, chien, cheval* (vol. 10, pp. 754-755).

À y bien réfléchir, le revirement de Beauzée n'a rien d'aberrant et on aurait tort d'y voir un renoncement à la thèse défendue dans sa *Grammaire* (1767). La relation sémantique hyponyme / hyperonyme, parce qu'elle hiérarchise le lexique, obéit bel et bien aux principes généraux qui régissent les langues dans leur universalité. De ce fait, elle a parfaitement sa place dans le cadre d'un développement général et raisonné.

2- Classements sémantiques des Np

2-1- De la difficulté d'identifier les occurrences

La distinction, ou plutôt la théorisation de la subdivision entre le Nc et le Np remonte, on s'en souvient, aux stoïciens. Si les deux catégories ne posent pas de difficulté majeure dès lors qu'il s'agit de les définir, il en va tout autrement lorsqu'il s'agit de se livrer à la répartition des occurrences. Abandonnons définitivement le critère de la majuscule, que nous reste-t-il ? La prise en compte du référent. Voilà à coup sûr le critère de classement le plus immédiat.

C'est d'ailleurs celui qui, sans surprise, est utilisé par les grammairiens du corpus, pour qui, nous l'avons déjà dit, le classement des Np n'est nullement une priorité d'analyse. Tous s'accordent en effet à reconnaître l'existence de noms de pays, de noms de rivières, de noms de montagne, de noms de famille, mais peu jugent utile de s'appesantir sur la question. Ce désintérêt n'empêche nullement l'émergence de quelques exposés dont il sera question plus loin.

Mais il s'agit là également d'un classement particulièrement difficile à mettre en œuvre car il se fonde sur le savoir métalinguistique du locuteur. Pareillement, il pose également, au-delà de la connaissance du référent, la question du choix des occurrences à considérer comme des Np ou des Nc. C'est cette problématique, qui excède de loin les simples limites du corpus, qui mérite, selon nous, d'être étudiée, avant toute tentative de classement. Le classement des Np présente une somme de difficultés et de problématiques que des tentatives d'analyses récentes ont su mettre en lumière. Nous en retiendrons deux, en guise d'introduction aux études présentes dans le corpus proprement dit.

Dans sa sous-partie intitulée « La typologie des noms propres », J.-L. Vaxelaire (2005) nous donne un exemple (remarquable selon lui, par son caractère abouti) de répartitions fondées sur le caractère référentiel des occurrences, à travers la présentation du linguiste F. Zabeeh. Ce dernier se propose de diviser les Np en cinq grands groupes, eux-mêmes subdivisés en plusieurs sous-ensembles (J.-L. Vaxelaire, p. 311) :

Groupe A : Les noms de personnes (les anthroponymes) sous lesquels sont compris les prénoms, les patronymes, les pseudonymes, les surnoms, les sobriquets, les noms de la mythologie, les noms de fiction.

Groupe B : Les noms de lieux, sous lesquels sont compris les noms géopolitiques (*USA, les Pays-Bas...*), les noms de villes, de districts, d'états, les noms géographiques (*Tamise, Equateur, Mont-Blanc...*) plus étranges, les noms d'ouragans, les noms astronomiques (*l'Univers, la lune, les pléiades*), les noms de fictions (c'est-à-dire de lieux imaginaires).

Groupe C : Les noms de temps, sous lesquels sont compris les noms historiques (*la Révolution, le vingtième siècle...*) et les noms de périodes (*automne, lundi ...*)

Groupe D : Les noms d'institutions, parmi lesquels sont compris les noms politiques (*l'Académie, la France, l'UMP, le Parlement...*), les noms économiques (*General Motors, Coca Cola ...*)

Groupe E : Les noms d'artéfacts, qui concernent les noms de produits artistiques (*Cendrillon, Hamlet, la Vénus de Milo...*), les noms d'items culturels (*Tractatus, Barbarossa ...*), les noms de nombres, les noms d'artéfacts mythiques (*Excalibur ...*)

Un tel mode de répartition, au-delà de son côté pratique, n'a pas que des avantages. La difficulté réside essentiellement dans le fait qu'elle ne repose pas sur un consensus. La subdivision excessive de certains groupes entraîne la présence d'occurrences à caractère problématique. Ainsi, peut-on spontanément considérer *automne, lundi* et *le vingtième siècle* comme des occurrences de Np ? Si on peut raisonnablement hésiter pour la troisième, il semble que le cas des deux premières soit tranché d'emblée.

Pareillement, on comprend mal pourquoi *Cendrillon, Hamlet, etc...* qui sont aussi des noms de personnages fictifs figurent plus volontiers dans les noms d'artéfacts⁴⁶³. Enfin, cette liste a bien évidemment le défaut de toutes les

⁴⁶³ On peut toujours faire l'hypothèse que ces occurrences sont des noms de personnes lorsqu'elles réfèrent aux personnages et des noms d'artéfacts lorsqu'elles réfèrent « *aux produits artistiques* », à savoir un film, une pièce de théâtre, un dessin animé, une série télévisée, etc... Mais c'est oublier qu'un personnage, parce qu'il n'est pas réel, n'est jamais

autres : elle énumère mais ne justifie pas. Cependant, il convient de ne pas se tromper d'objectif. Il ne s'agit nullement ici de remettre en cause tel ou tel choix du linguiste, en proposant un remaniement quelconque qui s'avérerait, en définitive, aussi prétentieux que vain. Notre présentation sommaire du travail de F. Zabeeh est là pour démontrer la difficulté engendrée par la répartition Nc / Np et les partis-pris, parfois problématiques, qu'elle nécessite.

2-2- Prise en compte du critère morpho-lexical au service d'une répartition sémantique des occurrences

Le type de classement sémantique, en œuvre entre autres chez F. Zabeeh, s'appuie, nous l'avons vu, sur ce que les occurrences désignent. Force est de constater que certaines occurrences sont plus opaques que d'autres. Nous avons déjà évoqué cette difficulté plus haut : en l'absence de connaissance particulière, le locuteur, peut, si le contexte et le Np sont suffisamment explicites, saisir le lien qui l'unit au porteur. Certaines occurrences sont en effet plus lisibles que d'autres. C'est le cas des expressions qui intègrent un Nc dans leur composition. Si je propose à quelqu'un d'aller se balader au *Jardin des Plantes*, à défaut de connaître ce lieu et de pouvoir le localiser, mon interlocuteur peut au moins savoir que je l'emmène dans un jardin. Si je parle de *la Tour de Pise*, il pourra procéder de même⁴⁶⁴. Au contraire, si je lui propose de voir *le Luxembourg*, sans d'autres précisions, ce même interlocuteur aura bien du mal à savoir si j'évoque le pays, le quartier parisien, le monument (ou encore s'il s'agit d'un patronyme ou d'un nom de restaurant ou de café). Ce principe, aussi commode qu'il soit, est loin d'être absolu. Ainsi, une occurrence telle que *Jeune fille à sa toilette*, bien qu'elle soit composée en majorité de Np, ne m'apporte aucune information sur le référent. Je dois faire appel à mes habitudes de locuteur pour faire l'hypothèse qu'il s'agit peut-être d'un tableau, ou en tout cas d'un artéfact, pour reprendre F. Zabeeh. Il s'agit là davantage d'une intuition (ou au choix d'une déduction) que d'une certitude. Et pour cause : aucun dictionnaire ne pourra jamais faire

qu'un « produit artistique ». Donc, même envisagée ainsi, cette répartition reste problématique.

⁴⁶⁴ En prenant en compte tous les faux-sens que peuvent introduire une interprétation mot à mot : la Tour Saint-Jean-sans-Peur, surnommée Tour Saint-Jean, ne se trouve ni dans la ville de Saint-Jean dans la Haute-Garonne, ni dans la rue Saint-Jean, dans le XVII^e arrondissement de Paris. Le quartier Saint-Germain n'a pas été bâti par un certain Saint-Germain : il doit son nom à son abbaye, consacrée par l'évêque de Paris de l'époque, prénommé Germain.

un recensement exhaustif des Np, puisque toute occurrence est susceptible d'en devenir un. C'est ce qui fait dire à J. Vuillemin⁴⁶⁵, cité par J.-L. Vaxelaire que :

Les noms propres ne forment pas une classe sémantique autonome. Ils peuvent être puisés dans n'importe quelle classe et arbitrairement assignés. Ils résultent donc d'une sorte de mutation touchant un certain nombre de mots appartenant à des catégories sémantiques quelconques et qui verse ces mots dans une classe à part, c'est-à-dire que seul leur emploi les définit comme appartenant à cette classe (J.-L. Vaxelaire, *op. cit.*, p. 307).

Voilà qui explique aisément la position de W. Van Langendonck⁴⁶⁶ (cité également par le même auteur) qui propose de diviser le lexique, non pas en terme de Nc et de Np, mais respectivement, en terme de *formes communes* et de *formes propres*. Dans une telle perspective, il distingue la *fonction nom propre* et le *lexème nom propre* à partir de l'exemple de *l'océan Atlantique* qui n'est pas un lexème de Np à proprement parler, puisqu'il comprend un Nc, mais l'ensemble fonctionne néanmoins comme un Np à proprement parler. Cette théorie permet une fois de plus d'affirmer que les anthroponymes sont des Np par excellence, puisqu'ils possèdent à la fois la fonction et le lexème Np, autrement dit l'emploi et la forme prototypiques du Np.

La position défendue par K. Jonasson (1994) qui consiste à répartir les Np en *Np purs* d'un côté et en *Np mixtes*, de l'autre, n'est pas très éloignée. Les premiers, plus généralement attribués aux personnes, aux animaux (dans une visée affective) et à certains lieux (pays, villes, fleuves, îles), « sont constitués par une forme lexicale spécialisée dans le rôle du Npr » (p. 34). Ils sont difficilement interprétables sans connaissance précise du référent (en dehors de toute considération étymologique) : un anthroponyme, à moins qu'il soit celui d'une personne célèbre (et encore n'est-on jamais à l'abri d'un homonyme) n'apporte pas d'information précise sur le porteur, au mieux renseigne-t-il sur son sexe (on a vu plus haut à quel point la question du genre des Np devait être introduite avec réserve et précaution), sur son appartenance ethnique ou parfois sur son rang social (dans le cas d'un nom à particule, et

⁴⁶⁵ J. Vuillemin (1980) : « qu'est-ce qu'un nom propre ? », *Fundamenta Scientiae*, Vol. 1, n° 34, pp. 261-273.

⁴⁶⁶ W. Van Langendonck (1994-1995) : « Remarks on some theories of names in the *Handbook for Names Studies* », *Onoma*, vol. 32, pp. 157-170.

encore, n'est-ce pas toujours le cas). Voilà pourquoi ils sont qualifiés de « non descriptifs ou opaques » (p. 36).

Il n'en va pas de même pour les Npr mixtes ou « à base descriptive » (*ibid.*) évoqués plus haut et pour lesquels :

Le matériau lexical constitutif [...] peut être un ou plusieurs Nc, éventuellement accompagnés de modificateurs adjectivaux ou prépositionnels. C'est le cas dans des exemples comme *le Jardin des Plantes, l'Académie française, le Monde, la Côte d'Azur, le Massif central, Terre Neuve, le Grand Palais, le Centre national de la recherche scientifique (ibid.)*.

2-3- Proposition de classement à l'intérieur des Np prototypiques : les anthroponymes chez K. Jonasson (1994)

Le statut particulier des anthroponymes reconnu unanimement par les linguistes et par les grammairiens du corpus, à l'intérieur de la catégorie des Np, n'est pas à démontrer. Voici une catégorie dont le statut de Np n'a jamais été discuté sous quelque aspect que ce soit depuis l'antiquité grecque. Cette catégorie spécifique, déjà elle-même sous-classe des Np, est-elle susceptible à son tour d'une subdivision ? Pour K. Jonasson (1994), il semble bien que oui. En effet, le critère de la *saillance culturelle* lui permet de résoudre une question *a priori* problématique : comment subdiviser des Np qui désignent le même type de référents ?

La linguiste identifie, en effet, à la suite de G. Kleiber dont elle reprend la thèse, trois types d'anthroponymes : les Np historiques, les Np d'actualité et les Np familiers. Ces trois sous-catégories sémantico-référentielles ne constituent pas des classes fermées : une même occurrence est en effet susceptible de passer de l'une aux autres, comme le démontrera la suite du présent développement. La *saillance culturelle* se définit comme le degré de notoriété du Np, (et du porteur) auprès des locuteurs ayant un patrimoine culturel et linguistique commun. Plus le porteur est connu, plus la saillance du Np augmente.

Ainsi, les Np historiques, qui se situent au sommet de cette gradation, ont pour référents des porteurs célèbres qui ont leurs places dans les dictionnaires et les encyclopédies, parce qu'ils se sont illustrés de manière significative dans un domaine quelconque (historique, politique, artistique, social, etc.) : « Cette saillance culturelle des Npr historiques a pour corollaire l'existence,

dans la mémoire collective de la communauté linguistique, d'un référent 'par défaut' [...] » (*ibid.*, p. 138).

Par « référent par défaut », il faut entendre la relation que le locuteur averti établit entre le Np et une caractéristique saillante propre à son référent qui permet de l'identifier et de le situer dans un domaine particulier. Ainsi, pour prendre un exemple, le Np *Charles de Gaulle* est associé à des syntagmes tels que *L'appel du 18 juin 1940, Libération, indépendance de l'Algérie, Résistance*. Notons deux propriétés importantes liées aux anthroponymes perçus de ce point de vue tripartite. Premièrement, l'identification du référent du Np historique, davantage encore que celle des deux autres, est le fruit d'un apprentissage particulier. C'est en cela qu'elle repose, selon l'expression de K. Jonasson, sur une « connaissance par description » (*ibid.*). En guise d'exemple, prenons au choix le Np *Descartes*. Aucun locuteur de ces quatre derniers siècles ne peut se vanter d'avoir fait l'expérience d'une connaissance directe du référent ainsi désigné. C'est donc uniquement à travers la lecture des dictionnaires et encyclopédies, d'œuvres dont Descartes est l'auteur, ou encore de plaques de rue ou de statues assorties toutes deux d'un message explicatif qu'on peut prétendre connaître ce référent⁴⁶⁷. Deuxièmement, à l'intérieur des Np historiques, la saillance est variable. Certaines occurrences sont plus récurrentes que d'autres. En effet, si certains restent attachés exclusivement à une communauté linguistique en particulier, d'autres, au contraire, franchissent les frontières : on pense plus particulièrement aux référents qui se sont illustrés dans les domaines artistiques et politiques.

Aux antipodes des Np historiques se placent les Np familiers :

[...] Pour lesquels aucun référent par défaut n'existe au niveau de la mémoire collective de la communauté linguistique. Ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que pour ce type d'anthroponymes, l'identification ne passe pas par un rôle social (contrairement à ce qui se passe pour le référent du Npr historique), mais à travers un rôle déictique, défini en termes de rapports personnels ou sociaux entre le référent et le locuteur ou une autre personne liée à la situation d'énonciation (p. 147).

⁴⁶⁷ Voilà pourquoi cette répartition sémantico-référentielle comprend nécessairement une part de subjectivité que K. Jonasson ne prend pas la peine de relever : en fonction de mon savoir métalinguistique et de la communauté linguistique à laquelle j'appartiens, je peux considérer qu'une occurrence est un Np historique ou un Np d'actualité. Un autre locuteur n'ayant pas forcément le même savoir que moi peut en décider autrement. Il y a par exemple fort à parier que Racine est plus connu en France qu'au Mexique.

C'est ce qui permet à l'auteure de lier ce type d'anthroponymes à ce qu'elle appelle *la sphère privée*. (p. 138). Ainsi pour résumer, les Np familiers réfèrent à des *quidam*. Par définition, ils n'ont pas leur place dans les dictionnaires et les encyclopédies, parce qu'ils ne réfèrent pas à des personnes qui se sont illustrées de manière publique⁴⁶⁸. Mais rien n'empêche que ces Np familiers deviennent, un jour ou l'autre, historiques si leurs référents acquièrent une notoriété suffisante⁴⁶⁹.

Pour ce faire, il leur faut le plus souvent passer par le degré intermédiaire des Np d'actualité, qui regroupent un corpus d'occurrences de Np historiques en devenir. Les référents concernés, en vertu de la récurrence de leurs Np (notamment dans les médias) et leur récente émergence dans un domaine donné, ont quitté la sphère des Np familiers et ne sont cependant pas encore suffisamment connus pour être intégrés à celle des Np historiques. Ainsi :

Il s'agit de Npr qui ne sont pas encore devenus historiques, mais dont les porteurs occupent un rôle social dans l'actualité contemporaine et qui sont donc culturellement saillants. Nous voulons parler de Npr qui remplissent les pages de journaux, qu'ils soient quotidiens, hebdomadaires ou mensuels, et qui désignent des personnes qui se sont fait remarquer d'une manière ou d'une autre et dont certains ont déjà été ou seront plus tard insérés dans le *Who's who ?* français de l'année, de la décennie ou même dans un dictionnaire de Npr ou une encyclopédie (p. 148).

On le voit bien : Np historiques, Np d'actualité et Np familiers sont en réalité complémentaires, puisque ce sont les deux derniers qui alimentent le premier. Le contraire n'est que partiellement vrai : le référent d'un Np d'actualité peut retomber dans l'anonymat si le porteur cesse d'occuper un rôle public. Cependant, un Np historique, parce qu'il a atteint un niveau de notoriété élevé et qu'il appartient de ce fait au patrimoine culturel, peut difficilement redescendre à un niveau inférieur. De ce fait, Np familier, Np d'actualité et Np historique ne constituent nullement des oppositions mais des sous-classes régies par un principe hiérarchique.

Ce panorama introductif nous a donné l'occasion de faire deux constats. Premièrement, le classement des Np, au-delà de sa facilité de façade, comporte

⁴⁶⁸ Voilà qui explique que les Np familiers soient plus nombreux que les Np historiques et les Np d'actualité.

⁴⁶⁹ À vrai dire, la majorité des Np historiques ont été à un moment donné des Np familiers et des Np d'actualité.

nécessairement une part de subjectivité. Les choix parfois polémiques de F. Zabeeh et la prise en compte nécessaire du savoir du locuteur en sont des preuves incontestables. Deuxièmement, la présentation de K. Jonasson (1994), en démontrant qu'au-delà des sous-classes générales (anthroponymes, toponymes, etc.), des distinctions internes beaucoup plus fines sont possibles, ouvre une voie particulièrement intéressante. Cependant, Les limites sont évidentes : ces nouvelles subdivisions sollicitent davantage encore le savoir du locuteur et dépendent du cadre géographique dans lequel elles sont appliquées⁴⁷⁰. Voilà pourquoi elles sont loin d'être universelles. Il en va autrement pour les classes plus générales de Np. Même si j'ignore que l'occurrence *Salvador* réfère entre autres à un pays, elle ne cesse pas pour autant d'être un toponyme.

Tournons-nous à présent vers notre corpus de grammaires et tentons de répondre à la question suivante : la rareté des analyses consacrées aux différents types de Np empêche-t-elle l'émergence, même hésitante, de subdivisions approfondies ?

2-4- Classements des Np dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles – Les anthroponymes et les toponymes : deux sous-classes privilégiées

2-4-1- Classements des Np chez Girard (1747)

La subdivision des Np, rappelons-le, est loin d'être une priorité chez les grammairiens du corpus, qui se consacrent majoritairement à ceux des Nc. Les différents auteurs se contentent généralement de mentionner l'existence de sous-classes⁴⁷¹. Parfois même les répartitions s'expriment de manière implicite à travers les exemples fournis, comme dans cette définition de Chiflet (1659) (« LE SVBSTANTIF PROPRE est un Nom, qui ne convient qu'à une seule chose. Exemple *Paris, la Seine, Pierre, Marie, &c* » (p. 19)) ou encore celle de D'Aisy (1685) (« Le Nom propre est particulier à une personne, ou à une chose qu'il démontre. Exemple, *Pierre, Jacques. Paris, Rome* » (p. 7)).

⁴⁷⁰ Un Np d'actualité en France ne le sera pas obligatoirement en Italie. De même, si je suis adepte de magazines à sensations, il est fort probable que je connaisse davantage de Np d'actualité qu'un lecteur de journaux animaliers.

⁴⁷¹ Fenne (1690) évoque par exemple « les Noms Propres, d'Hommes, de Femmes, de Villes, de Mois et de Jours » (p. 17).

On trouve bien chez Régnier-Desmarais (1706) les *noms incommunicables*⁴⁷² (p. 177), sous-classes des anthroponymes, qui désignent des occurrences qui réfèrent à des référents *a priori* uniques (*Mars, Jupiter, Venus; ibid.*); mais cette évocation est trop marginale dans le corpus pour servir de base de répartition solide.

Dans ce contexte général, Girard (1747) fait figure, une fois de plus, de cas particulier. L'innovation proposée par cet auteur est selon nous de deux ordres. Tournant volontairement le dos à la tradition grammaticale qui se contente de voir dans le Nc et le Np une distinction entre une référence générale et une référence particulière, l'auteur des *Vrais principes*, qui se distingue par une volonté d'innovation terminologique, propose, dans un premier temps, une définition plus étayée du Np, qui inclut à la fois ce que l'on peut appeler des *noms propres collectifs* (à savoir des noms de famille) et des pluriels lexicalisés, tels que *les Pyrénées, les Alpes*, occurrences de Np déjà marginalisées au XVIII^e siècle. Les Np ou *substantifs individuels* (vol. 1, p. 219) sont ainsi présentés comme :

[...] Ceux qui nomment sans aucun rapport à la nature ni à l'espèce, ne caractérisant la chose par aucune différence, mais seulement par l'unité ou l'individualité. Ainsi leur service est uniquement destiné aux êtres particuliers non communs ou **confidérés comme faisant corps unique**⁴⁷³, et cela pour les distinguer précisément de leurs semblables dans la multitude et non de ceux d'une autre sorte dans la diversité (p. 223).

Dans un second temps, Girard propose de subdiviser ces occurrences, en fonction de critères sémantico-référentiels. Aux anthroponymes correspondent les *substantifs individuels personnifiés*, parmi lesquels : *Jupiter, Mars, Diane, Pompée, Basile, Louis, Sylvie, etc.* (p. 223). Les anthroponymes sont subdivisés en *substantifs individuels topographiques* et en *substantifs individuels chorographiques*⁴⁷⁴ (p. 224). Les premiers désignent les noms de villes, de places, de villages, de lieu-dit, etc. parmi lesquels *Meudon, Versailles, Toulouse, etc. (ibid.)*. Les seconds concernent les noms de pays, de

⁴⁷² « [...] Entre les noms propres, il y en a quelques-uns de fi propres & de fi finguliers, qu'ils font incommunicables, comme par exemple les noms de *Mars, Jupiter* [...] attribuez à certaines planetes ; Et ceux-là qu'on pourroit appeler individuels, ou incommunicables, parce qu'ils ne se donnent uniquement qu'à une seule chose, n'ont jamais de pluriel, [...] à moins que par fiction, on ne veuille en parler, comme si l'on supposoit *plufieurs Mars, plufieurs Jupiter* [...] » (Régnier-Desmarais, 1706, p. 177).

⁴⁷³ Extrait mis en gras par nos soins.

⁴⁷⁴ (Noté *chorographiques* chez Girard : du grec *khôra* = *carte géographique*)

continents, de rivières, de montagnes, et de vents, comme *Asie, Europe, Pérou* ou *Seine* (*ibid.*). Cette présentation s'attire les critiques de Beauzée (1767), tout comme la classification des substantifs génériques. Outre la réfutation de la subdivision des Np (qui a les mêmes fondements théoriques que celle des Nc), l'auteur de *la GG* (1767) reproche à Girard ses initiatives terminologiques, qui selon lui sont davantage source de confusions que d'éclaircissements. C'est donc davantage une critique de forme que de fond. Voilà qui explique que cette remise en cause apparaisse nettement moins fondée que celle des noms abstraits, qui visait, au-delà de la distinction entre grammaire particulière et grammaire générale, une véritable difficulté théorique : la subdivision des noms abstraits.

Premièrement, les appellations mêmes de *substantifs individuels* et de *substantifs génériques* à la place de celles de noms propres et de noms appellatifs, dérangent, parce qu'elles constituent, selon lui, une entorse superflue à la tradition grammaticale :

C'est, si je ne me trompe, une entreprise illicite contre l'usage, auquel il n'est jamais permis de déroger dans le langage didactique, d'autant que ces termes qu'on abandonne peuvent induire en erreur en indiquant des idées qui ne conviennent point à la chose. Or il me semble que les termes d'appellatifs et de propres n'ont point ce défaut, quoiqu'ils n'aient peut-être pas toute l'énergie désirable : mais il y a bien de la différence entre ne pas tout dire & dire faux⁴⁷⁵ (Beauzée, p. 255).

Les différentes dénominations, qui désignent les subdivisions de ces substantifs génériques, ne trouvent pas non plus grâce à ses yeux :

Le même auteur sous-divise aussi les Noms individuels ou propres en *personnifiques, topographiques, & chorographiques*⁴⁷⁶. Cette sous-division a les mêmes vices que la précédente [= celle des Nc proposée par Girard] : elle est purement métaphysique, & les termes qu'on y emploie y sont abusifs. Les derniers sont déjà consacrés aux cartes & aux livres qui présentent des descriptions détaillées ou de lieux particuliers ou de contrées d'une certaine étendue : les Noms propres de ces lieux, plus ou moins étendus, n'en sont

⁴⁷⁵ Cette première remise en cause de Beauzée est en soi paradoxale, puisqu'il admet le caractère imparfait des dénominations de *noms propres* et de *noms appellatifs* (=Nc), sans pour autant accorder à d'autres la possibilité d'en changer et sans en proposer de nouvelle.

⁴⁷⁶ TOPOGRAPHIE, s. f. (*Arpent.*) description ou plan de quelque lieu particulier ou d'une petite étendue de terre, comme celle d'une ville, d'un bourg, manoir, ferme, champ, jardin [...], &c. tels sont les plans que levont les Arpentiers. Voyez CARTE, PLAN, ARPENTAGE, &c. ce mot est formé du grec *τόπος*, lieu, & *γράφω*, je décris.

La topographie diffère de la chorographie, comme le moins étendu diffère du plus étendu ; la chorographie étant la description d'une contrée, d'un diocèse, d'une province, ou de quelque autre étendue considérable (*Encyclopédie*, vol. 16, p. 420).

aucune description. Quant au terme de *personnifique*, il semble que l'auteur ne l'ait fabriqué que pour l'affortir par la rime aux deux autres : car du reste, à en juger du moins par l'étymologie, comme on doit juger de tous les termes nouveaux, il donne une idée très fautive des Noms auxquels on l'applique, & le mot *personnel* aurait été plus convenable. Mais il ne fallait ni l'un ni l'autre (Beauzée, pp. 257-258).

Nul ne peut nier que Girard se distingue, au regard de l'ensemble de ses théories grammaticales, par une volonté d'autonomie, aussi bien vis-à-vis de ses contemporains que de la tradition grammaticale. L'évocation des parties d'oraison, tant dans leurs dénominations que dans leur présentation générale, nous en a donné un aperçu fidèle.

Beauzée a bien raison de trouver les dénominations, *personnifiques*, *topographiques* ou encore *chorographiques*, fantaisistes, lorsque d'autres appellations plus conventionnelles existent. En réalité, ces néologismes n'apportent rien de plus. Pareillement, sur le plan cette fois théorique, on peut discuter de la nécessité de répartir les noms de villes et de pays dans deux sous-ensembles différents, ou encore de regrouper les noms de vents avec ceux de pays, de montagnes et de rivières. Mais ces reproches ne doivent pas occulter l'innovation de Girard, premier grammairien du corpus à remarquer de manière explicite que les toponymes ne forment pas un corpus uniforme et à tenter une subdivision dans cet ensemble. De plus, l'argument purement terminologique de Beauzée paraît bien fragile si on se souvient, comme le démontrera l'étude consacrée au traitement des articles dans le corpus⁴⁷⁷, que lui non plus, n'hésite pas à faire preuve d'initiatives, tant du point de vue de la terminologie que de la méthodologie, quitte à tourner le dos à la tradition grammaticale.

2-4-2- Le Np, une catégorie « poreuse » à la croisée de différents enjeux : dérivation impropre et motivation

Le titre du développement qui va suivre peut, il est vrai, surprendre le lecteur à plus d'un titre. Premièrement, l'expression « dérivation impropre » fait clairement deviner des intérêts lexicologiques. Il semble alors judicieux de penser que la présente analyse aurait plus volontiers trouvé sa place plus haut, à l'occasion de l'étude du traitement morphologique du nom dans le corpus. Deuxièmement, il a déjà été question à plusieurs occasions du caractère

⁴⁷⁷ Voir la troisième partie.

perméable de la distinction Nc / Np. On pourrait aisément nous reprocher de ne pas avoir pris l'initiative d'insérer notre analyse à ces moments-là. Au regard de ces arguments, il nous faut dans un premier temps nous justifier. En ce qui concerne le premier point, les phénomènes morphologiques dont il a été question précédemment se limitaient surtout à la dérivation affixale et à la composition des Nc. Nous avons noté, dans le corpus, l'existence d'observations concernant les Np (les diminutifs), mais elles nous avaient semblé trop marginales pour permettre l'émergence d'une théorie générale sur la question. Les cas que nous nous proposons de traiter maintenant sont, de notre point de vue, fort différents. Il s'agit à présent d'évoquer des thèses qui mettent en avant un lien de motivation étymologique entre le porteur et l'anthroponyme⁴⁷⁸. La démarche nous semble davantage liée à des considérations d'ordre sémantico-référentielle.

La marginalisation de l'étude des Np, qui perdure par ailleurs jusqu'à une époque relativement récente, n'empêche pas certains grammairiens du corpus, à défaut de présenter une étude aussi approfondie que celle de Girard (1747), de développer, au sein d'une analyse onomastique, la thèse d'une filiation entre les deux catégories de noms substantifs. Les Np et les Nc constituent, malgré leurs oppositions sémantico-référentielles et syntaxiques (absence ou présence de marque de détermination), deux sous-classes aux délimitations poreuses, puisque, pour citer Du Marsais (1769) : « Il y a un très grand nombre de noms propres, qui dans leur origine n'étaient que des noms appellatifs » (vol. 2, p. 489).

Beauzée (1767) adopte en la matière un point de vue plus radical encore que celui de Du Marsais : tous les Np sont issus d'un Nc. Il s'agit selon lui d'un principe universel. La difficulté de repérage vient du fait que cette filiation est plus ou moins transparente selon les cas de figure :

Cette préférence, due au Noms appellatifs sur les Noms propres, se fait remarquer jusque dans l'étymologie de ceux-ci. Dans toutes les langues ce n'est qu'en vertu d'un usage postérieur que les Noms propres acquièrent une signification individuelle ; & l'on peut regarder comme un principe général qu'ils descendent tous de quelque racine qui a un sens général & appellatif. Peut-être en trouverait-on plusieurs sur lesquels on ne pourrait vérifier ce

⁴⁷⁸ Nous avons déjà évoqué une démarche similaire chez les grammairiens et auteurs antiques qui pratiquaient une étymologie parfois fantaisiste pour expliquer l'origine des anthroponymes mythologiques.

principe, parce qu'il ferait impossible d'affigner la première origine de ces mots ; mais, pour la même raison, on ne pourrait point prouver le contraire : au lieu qu'il n'y a pas un seul Nom propre dont on puisse affigner l'origine, dans quelque langue que ce soit, que l'on n'y trouve une signification appellative et générale (Beauzée, pp. 243-244).

Par la suite, Du Marsais (1769) se lance dans une démonstration étymologique, qui concerne plus particulièrement, dans un premier temps, les toponymes :

Par exemple, *Ferté* qui vient par syncope de *fermeté*, signifiait autrefois *citadelle*. Ainsi, quand on voulait parler d'une citadelle particulière, on disait la *Ferté* d'un tel endroit : & c'est de là que nous viennent *la Ferté-Imbault*, *la Ferté-Milon*, &c.

Mesnil est aussi un vieux mot, qui signifiait *maison de campagne*, *village*, du latin *Manile* & *Mafnile* dans la basse latinité. C'est de là que nous viennent les noms de tant de petits bourgs appelés *le Mesnil*. Il en est de même de *le Mans*, *le Perche*, &c. *Le châtelet*, c'est-à-dire, *le petit château*, *le Quesnoi*, c'est-à-dire *un lieu planté de chênes* ; *le ché* prononcé par *ké* à la manière de Picardie, & des pays circonvoisins (Du Marsais, vol. 2, pp. 489-490).

Beauzée (vol. 1, 1767) propose, quant à lui, des exemples d'anthroponymes dont l'analyse partage selon nous des similitudes avec celle C. Bromberger (1982). Il faut néanmoins nuancer le propos, dans la mesure où la seconde se situe dans une dimension exclusivement anthropologique qui échappe totalement à l'auteur de la *GG*. Il n'y a donc pas eu d'influence manifeste. Malgré cette différence, un rapprochement ne nous semble pas pour autant hors de propos. Il convient bien sûr de justifier cette mise en relation. Les observations de Beauzée (1767) et de Du Marsais (1769), au-delà de l'intérêt lexical, pose avant l'heure, la question de la motivation du Np, autrement dit de la nature du lien entre l'occurrence et le porteur. La problématique n'est tant de se demander si l'occurrence a un sens, à la manière de Mill ou de Kripke (1970). Ce débat provoqué en premier lieu par les logiciens n'est pas nouveau et reste, à ce jour, ouvert. Voilà pourquoi il nous a semblé utile de convoquer une autre source, afin d'élargir la réflexion.

La réflexion de C. Bromberger (1982) n'est ni logique, ni linguistique et c'est dans cette mesure qu'elle nous a paru digne d'intérêt. Dans son article, l'auteur attribue un double rôle social au Np. Ainsi, l'identité d'un individu (patronyme, prénom, surnom / sobriquet⁴⁷⁹, diminutif) est perçue comme une

⁴⁷⁹ Chez l'auteur, les deux appellations tendent à se confondre. Le premier n'est pas envisagé comme un terme dépréciatif utilisé à l'insu du porteur. La dimension ironique est écartée.

séquence complexe qui répond, en définitive, à deux objectifs conjoints : son identification et surtout sa classification au sein d'une sphère familiale, sociale, géographique ou professionnelle. L'un des exemples de l'auteur au sujet des habitants d'une petite commune rurale de l'Hérault dans laquelle le nombre de famille est particulièrement réduit, est de ce point de vue tout à fait parlant :

[...] On s'aperçoit que les sobriquets individuels sont réservés, en général, aux hommes et que leur usage est subordonné à un ensemble de règles strictes : on ne les emploie ni devant un étranger à la collectivité ni en dehors du cadre communautaire. Ici encore l'identificateur fonctionne comme classificateur : il signale le statut professionnel, l'autochtonie, l'appartenance sociale (p. 108).

Aussi séduisante que soit la thèse de l'auteur, elle est confrontée à un contre-argument de taille : les exemples qu'il présente concernent soit des sociétés très éloignées de la nôtre (exemple du peuple Guidar, communauté du Cameroun), soit des traditions trop lointaines dans le temps ou trop marginales (exemples des habitants de la commune de l'Hérault et de l'attribution des prénoms des grands-parents). De nos jours, le choix des prénoms des enfants n'est pas toujours dicté par celui des ascendants. Il semble en effet le fruit du libre-arbitre et parfois même de la fantaisie des parents. Les influences, parfois inconscientes, sont multiples (séries télévisées, littérature, vedette de la chanson ou du cinéma, diminutifs devenus prénoms, volonté d'exotisme, etc.) Comment parler, dans ce cas, de fonction classificatoire de l'anthroponyme ? Le choix du prénom semble juste, au-delà de sa finalité d'identification, un moyen de singularisation. Plus il est original, plus il marque les esprits et moins son porteur risque d'être confronté à un homonyme. À une époque où fleurissent les *Sophie*, les *Isabelle*, les *Laëtitia* ou les *Delphine*, se prénommer *Prune*, *Lilas*, ou *Cannelle*, c'est se démarquer. Mais pour C. Bromberger, qui avait déjà devancé la critique, cette volonté de singularisation en œuvre dans le choix du prénom répond encore et toujours, de manière même inconsciente de la part des parents, à une fonction aussi bien identificatoire que classifiante :

Je choisis d'appeler mes enfants *Sébastien*, *Stéphane*, *Karine* et *Kathia* ; ce faisant, je confirme leur appartenance à la génération plus jeune ; leur nom les distingue de leurs parents (souvent prénommés *Daniel*, *Gérard*, *Martine*,

Le sobriquet est cependant envisagé comme un Np familier utilisé dans un contexte encore plus restreint que le surnom, qui revêt, de ce fait un caractère plus officiel. Cette définition suppose la prise en considération du fait que dans certaines cultures, surnom et prénom ont des rôles et une importance similaires.

Claudine...), de leurs grands-parents (les *Pierre, Paul, Henriette* des années 20-30), de leurs arrière-grands-parents (les *Augustes, Roger, Marie...* du début du siècle). Le prénom fonctionne ici comme une marque distinctive de l'âge et de la génération ; il indique dans beaucoup de cas l'identité sexuelle du porteur ; souvent aussi « libre » création, il devient lui-même un instrument de classification [...]. Il faut noter enfin, avec Lévi-Strauss, que l'attribution d'un nom [entendons prénom dans un tel contexte] en dehors des conventions et des usages dominants est encore un procédé de classification. J'appelle mes enfants *Charles, Marie* et *Auguste* à une période où fleurissent les *Yann, Kathia* : je me classe comme traditionaliste, à rebours des modes et des goûts du moment (p. 110).

C'est cette même fonction à la fois identificatrice (parce qu'il permet de repérer un individu en particulier) et classifiante (parce qu'il permet d'opposer ce même porteur aux autres membres de sa famille, en lui attribuant une particularité), que Beauzée (1767) (p. 245) se propose de mettre en lumière dans les occurrences. Ainsi, *Lucius* (de *cum luce natus*) signifie *né au point du jour* ; *Tiberius* signifie *né près du Tibre* ; *Servius* signifie *né dans l'esclavage* ; *Scipion*, dérivé de *scipio*, veut dire *bâton*. Enfin, *Quintus, Sextus, Septimus, Octavius* signifient respectivement *le cinquième, le sixième, le septième et le huitième* et sont des ordinaux employés originellement pour identifier (et classer) plusieurs individus d'une même fratrie, en fonction de leurs ordres de naissance.

Pareillement, certains patronymes sont des Nc pour lesquels le lien de motivation a été perdu. C'est par exemple le cas des occurrences *Wolf, Schwartz, Bar* et *Hofman* (*ibid.*), très répandues en Allemagne, qui signifient respectivement : *loup, noir, ours* et *homme de cour*. En France, les patronymes et prénoms *Bernard, Léonard* et *Baudouin* signifient respectivement : *homme courageux, homme courageux comme un lion* et *hardi au combat*.

Mais les exemples qui s'accordent le mieux avec la thèse de C. Bromberger (1982), sont sans contestation possible, les occurrences dans lesquelles le prénom est associé au lieu de naissance, à l'habitation, à la profession ou à une caractéristique physique ou morale du porteur, comme *Antoine de Padoue, Picard, Lenormand, Drapier, Mercier, Petit, Legrand, voisin, etc.* (*ibid.*)

V- Conclusion- Pour une synthèse des classements des noms substantifs dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles

Notre objectif de départ, exprimé dès l'introduction de cette deuxième partie, était d'apporter la preuve que les différents classements des noms aux XVII^e et XVIII^e siècles, tout en restant fortement ancrés dans la tradition grammaticale, présentent néanmoins une ébauche de ceux que nous connaissons actuellement. Nous nous sommes efforcée, tout au long de cette étude, de présenter plusieurs arguments théoriques qui vont clairement dans ce sens. Cette conclusion sera l'occasion de les rappeler brièvement.

À l'image de leurs prédécesseurs, les grammairiens du corpus ont déjà conscience que les occurrences de Nc ne forment pas un corpus uniforme. Dans un premier temps, la définition complexe et multiple des noms abstraits (référents exclus d'une expérience sensible ou référents exprimant des qualités), véritable enjeu théorique, pousse certains d'entre eux à s'interroger sur l'acception à accorder à la « substance », concept d'Aristote dont ils choisissent de s'inspirer ouvertement. La question majeure est de savoir si un référent abstrait peut continuer à être désigné par un nom dit substantif. Cette problématique incite les théoriciens adeptes de la seconde définition de ces occurrences, à s'interroger sur les traits distinctifs qui isolent les différentes catégories du nom. On se souvient, en effet, suite à notre première partie, qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'adjectif est majoritairement envisagé comme une sous-catégorie du nom, face au nom substantif, lui-même subdivisé en Nc et en Np. Or, l'adjectif exprime une qualité propre au référent du Nc. Affirmer que le nom abstrait possède la même caractéristique pose nécessairement un paradoxe théorique que la thèse de la perte de « la connotation » ou de « l'idée confuse », propre au nom abstrait va permettre d'éviter. Ce faisceau de questionnements théoriques permet à Girard (1747) de proposer une subdivision des noms abstraits, certes controversée, mais réellement novatrice pour l'époque. Cette bipartition trouve des échos jusqu'à notre période, sous la plume, entre autres de D. Beuseroy (2008). Voici bien la preuve que le classement des noms s'inscrit dans une réelle continuité théorique.

Cette première problématique n'empêche pas, chez certains auteurs, un intérêt, certes plus limité, pour un corpus plus restreint au comportement sémantico-syntaxique remarquable : les noms collectifs. Même si les quelques

grammairiens (Grimarest (1712), l'abbé d'Olivet (1771), Wailly (1759)) qui se sont penchés sur leur définition et sur les occurrences que regroupe cette dénomination, ne parlent pas d'une même et seule voix, au moins sont-ils la preuve d'une prise en compte courageuse d'un corpus particulier, encore marginalisé (parce que source d'embaras⁴⁸⁰) par nos grammaires actuelles.

Cette évocation récurrente du classement sémantico-syntaxique des Nc dans les grammaires du corpus laisse néanmoins de la place, dans une moindre mesure, pour une répartition sémantique chez Du Marsais (1769), qui entreprend de hiérarchiser l'ensemble des occurrences en noms génériques et en noms spécifiques, bipartition qui sera critiquée dans la GG puis reprise dans *l'Encyclopédie* par Beauzée.

Dans un deuxième temps, l'obsession pour les Nc et les problématiques qui viennent d'être évoquées relèguent l'intérêt pour les classements du Np au second plan. Mis à part Girard (1747), qui introduit de manière claire, au sein des toponymes, une subdivision intéressante, aucun grammairien du corpus ne pousse plus loin l'analyse. Les Np restent un corpus remarquable au sein duquel se dessine, sans plus de précision, une démarcation nette entre les anthroponymes et les toponymes. Ces deux sous-classements, ont cependant un point commun notable, si l'on en croit Beauzée (1767) et Du Marsais (1769), puisque tous deux sont issus originellement des Nc. Cette théorie fait écho à un point que nous avons souhaité établir dès notre introduction générale. Les Np et les Nc, s'ils constituent deux catégories clairement identifiées sur le plan sémantique et syntaxique depuis les grammairiens alexandrins, ne peuvent néanmoins être envisagés autrement que comme deux corpus complémentaires aux frontières bien souvent perméables.

⁴⁸⁰ L'examen des travaux de N. Flaux (1999) nous a permis de nous rendre compte que les noms collectifs partageaient des traits sémantiques avec d'autres corpus, sans pour autant que l'amalgame soit admissible.

Troisième partie

La détermination des noms aux XVII^e et XVIII^e siècles : de la description de la classe des articles

Les Grammairiens ont appelé *articles* certains petits mots qui ne signifient rien de physique, qui sont identifiés avec ceux devant lesquels on les place, & les font prendre dans une acception particulière ; par exemple, *le roi aime le peuple* ; le premier *le* ne présente qu'une même idée avec *roi* ; mais il m'indique un roi particulier que les circonstances du pays où je suis, ou du pays dont on me parle, me font entendre : l'autre *le* qui précède *peuple*, fait ainsi le même effet à l'égard de *peuple*, & de plus *le peuple* étant placé après *aime*, cette position fait connaître que *le peuple* est le terme ou l'objet du sentiment que l'on attribue au roi. Les *articles* ne signifient point des choses ni des qualités seulement ; ils indiquent à l'esprit le mot qu'ils précèdent, & le font considérer comme un objet tel, que sans l'article, cet objet seroit regardé sous un autre point de vue [...] (l'*Encyclopédie*, vol. 1, p. 722).

I - Introduction

1- Rappel des différents axes d'étude : de la nécessité d'une étude de la détermination par l'article dans le cadre d'une analyse du nom dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles

Dans le cadre d'une analyse du nom aux XVII^e et XVIII^e siècles, un développement sur l'article nous semblait indispensable, compte tenu des relations sémantiques et syntaxiques qu'entretiennent ces deux classes de mots. Est-il utile de rappeler que l'article, qui est privé de toute autonomie sémantico-syntaxique, annonce le nom et subit ses accords en genre et en nombre et qu'il constitue, de ce fait, avec lui un Gn ? De plus, selon certains auteurs du corpus, il indique le cas du nom et permet ainsi sa déclinaison. Il remédierait ainsi à l'absence d'une marque casuelle proprement nominale et apporte, par la même occasion, aux auteurs qui en sont adeptes, un argument en faveur d'une étude du français, calquée sur celle du latin. De ce fait, le nom⁴⁸¹ et l'article apparaissent comme deux occurrences indissociables dans le discours grammatical des auteurs du corpus. L'intérêt de l'analyse ne s'arrête pas aux relations sémantiques et morphosyntaxiques que l'article entretient avec le nom. Aborder la présentation et le rôle de cette occurrence dans les grammaires du corpus, c'est se confronter inévitablement à une difficulté théorique complexe, qui fait figure de moment charnière dans l'histoire des parties d'oraison. A. Joly (1980), qui l'a très bien compris, décide d'introduire son analyse par ce constat :

La problématique de l'article aux XVII^e et XVIII^e siècles peut nous intéresser au moins à deux titres. D'une part elle ne s'inscrit dans aucune tradition solide, si bien que les grammairiens des langues modernes, et en particulier du français, sont obligés d'innover ou de s'appuyer sur une tradition toute récente⁴⁸², ce qui met nécessairement à l'épreuve leur capacité d'analyse. D'autre part, et en raison même de sa nouveauté, cette problématique suscite des discussions animées sur des points qui peuvent parfois nous apparaître mineurs, mais qui en réalité mettent en cause toute une série de questions fondamentales de divers ordres – linguistique, logique et, bien entendu, idéologique. Le traitement de l'article présente donc de l'intérêt du point de vue de l'histoire de la grammaire, mais aussi et peut-être surtout, du point de vue de l'épistémologie générale (p. 16).

⁴⁸¹ Il faut bien évidemment restreindre cette affirmation au seul Nc car on sait bien que l'article et le Np entretiennent des relations complexes dans nos grammaires contemporaines et compliquées dans celle du corpus.

⁴⁸² La présentation sommaire de l'article chez les grammairiens du XVI^e siècle nous donnera l'occasion de le constater.

Avant d'aller plus loin dans la réflexion et pour mieux faire sentir la nécessité et les enjeux théoriques de cette dernière partie, nous aimerions rappeler au lecteur succinctement les différentes étapes de notre cheminement. Cette brève transition lui permettra, nous l'espérons, de mieux comprendre l'utilité du développement qui va suivre.

Notre première partie⁴⁸³ avait pour objectif principal, par-delà une présentation des classes de mots, appelées parties d'oraison⁴⁸⁴, parties du discours ou encore éléments d'oraison, d'insister sur les traits distinctifs permettant une description du nom, présenté comme une classe incluant l'adjectif, puis sur son émergence en tant que classe grammaticale autonome. Ainsi, aux XVII^e et XVIII^e siècles, le nom reste majoritairement décrit tel que le préconise le modèle antique, à savoir selon trois strates interdépendantes. Sur le plan sémantique, le nom est un mot qui signifie « une chose » ou « une qualité ». Lorsqu'il désigne « une chose », il se subdivise en deux sous-catégories, selon qu'il convient « à un seul » ou « à plusieurs ». Lorsqu'il désigne « une qualité », il fait figure d'« accident de la substance » au sens où le définit Aristote. Voilà pourquoi il est privé d'autonomie. D'un point de vue morphologique, il s'agit d'une occurrence variable en genre, en nombre et en cas. Sur le plan morphologique, il s'agit là d'une partie d'oraison essentielle, au sens grammatical du terme dans la mesure où il forme avec le verbe une proposition complète.

Notre deuxième volet portait⁴⁸⁵, quant à lui, sur les différents classements des noms. Davantage axé sur le Nc en raison de la carence d'une réflexion générale sur la répartition des Np aux XVII^e et XVIII^e siècles, il a permis de mettre en évidence, entre autres, l'impasse, mais aussi la nécessité, d'un classement purement morphologique (répartition en fonction du genre, répartition en noms simples et en noms construits), influencé par la tradition antique. Nous avons également insisté sur la difficulté d'établir une définition uniforme du Nc abstrait. L'évocation des analyses de G. Kleiber et de M. Wilmet nous ont incitée à la clémence vis-à-vis des théoriciens des

⁴⁸³ Pour rappel : « Présentation des parties d'oraison aux XVII^e et XVIII^e siècles : de la description des classes de mots, et plus particulièrement des noms ».

⁴⁸⁴ L'analyse des parties de discours chez Dangeau (1694) (première partie) nous a néanmoins permis de remettre en cause la synonymie de cette expression.

⁴⁸⁵ Pour rappel : « Classements morphologiques, syntaxiques et sémantiques des noms substantifs dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles ».

XVII^e et XVIII^e siècles, en nous démontrant que cette problématique n'est pas exclusivement liée aux grammaires du corpus.

2- Des enjeux et des problématiques théoriques liés à la question de la détermination par l'article

Cette troisième partie, qui privilégie une démarche syntaxique, s'appuie sur un autre trait d'opposition entre le Nc et le Np, repris unanimement par l'ensemble des grammairiens de notre corpus : le Nc prend dans son emploi le plus courant un article, le Np, non. La détermination du second est toujours possible mais elle reste assujettie à des contextes extrêmement limités et, de ce fait, perçue comme une exception.

Une telle conception n'a rien de ridiculement archaïque, puisqu'elle trouvait encore des échos à une époque relativement récente, comme l'atteste J.-L. Vaxelaire (2005) :

Pour Damourette et Pichon, les noms propres sont des « substantifs essentiellement uniques » et « le fait même qu'il n'y a qu'un seul individu dans l'espèce le rend parfaitement déterminé : les noms propres sont des substantifs nominaux essentiellement notoires ». Dans leur terminologie, *notoire* signifie *défini* (leur article *notoire* est traditionnellement l'article *défini*), et puisqu'il est naturellement défini, le nom propre n'a pas besoin d'article (p. 31).

Dans le corpus, cette restriction est au tout aussi motivée. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'argument en faveur de l'impossibilité d'adjoindre un article à un Np s'appuie en effet sur une constatation majeure. Premièrement, pour les théoriciens du corpus, la détermination (par l'article) va à l'encontre de la définition même du Np. Ainsi, le paradoxe, fondé sur le risque de tautologie, est explicite : si le Np suffit seul à identifier de manière précise un référent, à quoi bon lui ajouter un article qui assure le même rôle ? De plus, la majorité des théoriciens du corpus, à l'image de leurs prédécesseurs, s'appuient encore très largement sur la langue latine qui reste un modèle d'excellence. Cette volonté de calque systématique conduit certains à exclure l'article des parties d'oraison ou au contraire à l'introduire avec une extrême prudence oratoire.

On mentionnera, à ce propos, l'attitude ambivalente de Régnier-Desmarais (1706). Dans un premier temps, il répertorie clairement l'article parmi les parties du discours qui, selon lui apporte au français des nuances de sens que le latin ne peut saisir, comme en témoignent ces deux phrases tirées du *Traité* (p. 152) :

(I^a)- Êtes-vous prince ? (Comme l'exprimerait le latin)

(I^b)- Êtes-vous le prince ? (Comme l'exprime le français)

L'énoncé (I^b) vise, à travers l'article, un référent particulier, déjà présent dans la situation d'énonciation. (I^a) vise une classe d'individus à la caractéristique commune (celle d'être prince), un individu en particulier. Autrement dit, n'importe quel prince ferait l'affaire dans le premier énoncé, tandis que dans le second, le locuteur est à la recherche d'un prince en particulier. Cependant, Régnier-Desmarais qui plaide en faveur de l'importance de l'article, fait preuve d'une extrême prudence oratoire lorsqu'il s'agit de présenter l'occurrence *un* comme article indéfini : « Le plus folide fondement de cette opinion, est l'autorité du grand homme qui l'a avancée dans la *Grammaire generale raisonnée* ; car du reste, il existe plusieurs raisons qui la doivent faire rejeter » (p. 154).

Cette défiance vis-à-vis de cette occurrence, héritée des grammairiens du XVI^e siècle, est partagée par d'autres auteurs. Nous aurons l'occasion d'y revenir et de présenter les différents arguments théoriques sur lesquels elle s'appuie. Contentons-nous d'affirmer, à ce stade de notre recherche, que ce rejet n'a rien d'étonnant au vu du contexte de réflexion dans lequel il s'inscrit.

Le rappel de la position de Régnier-Desmarais (1706) n'est pas gratuit, puisqu'il nous permet d'introduire la problématique centrale de la théorisation de l'article dans notre corpus.

Cette dernière, que nous nous proposons d'étudier à travers trois étapes qui seront annoncées ultérieurement, tient selon nous en trois questions étroitement liées. On pourrait se demander dans un premier temps quelles sont les occurrences à regrouper sous l'appellation d'article aux XVII^e et XVIII^e siècles. L'évocation du point de vue de l'auteur du *Traité de langue française* sur la question nous donne d'ores et déjà une première piste de réflexion. Nous verrons que les grammairiens du corpus ne sont pas unanimes : l'étendue du corpus est en effet variable d'une grammaire à l'autre. Les quelques auteurs qui proposent les relevés les plus vastes (Beauzée (1767), Du Marsais 1769)) nous permettront de nous interroger, non plus sur l'article en tant que tel, mais sur la question plus générale de la détermination du nom. Cette ambiguïté quant à la définition et au corpus des

articles n'a pas non plus échappé à A. Joly (*op. cit.*), cité précédemment. Elle est même selon lui une caractéristique majeure des ouvrages que nous étudions :

Ce qui frappe à la lecture de ces grammaires c'est, outre la diversité des classements de l'article, l'imprécision de la terminologie dont on se sert dans l'analyse. « Indéfini » pourra désigner, selon les auteurs, l'article *un, une*, les prépositions *à, de*, identifiées comme des articles, ou encore l'absence d'article. Le terme « détermination », capital en l'occurrence, n'a pas une signification invariante ; pour Port-Royal, il a deux sens dans la *Grammaire* et un troisième dans la *Logique*. « Indéfini » est souvent assimilé à « indéterminé », et « défini » à « déterminé ». Il est certain que ce flou conceptuel a considérablement gêné la théorisation. Duclos, le commentateur de Port-Royal, note que « quand il s'agit de discuter des questions assez subtiles par elles-mêmes, on doit surtout éviter les termes équivoques [...]. Les hommes [...] croient comprendre, quoique souvent ils ne comprennent rien » (1754, p. 138). Nous sommes les héritiers directs de cette imprécision terminologique et il n'y a pas lieu de considérer les difficultés de conceptualisation de l'époque classique comme dépassées (p. 16).

La constatation de la grande variabilité des corpus, qui peut aisément décontenancer un lecteur moderne, nous amène à soulever une deuxième question. On pourrait en effet se demander si la divergence entre les grammairiens n'est pas imputable à une difficulté sous-jacente de saisie des traits distinctifs qui fondent la définition même de l'article. Au regard des différents développements proposés, on est en droit de s'interroger sur le rôle exact attribué à cette partie d'oraison. Si les auteurs sont unanimes sur le fait qu'il sert à annoncer le nom, ses répercussions sémantico-syntaxiques sur ce dernier sont souvent présentées de manière confuse. Pour certains auteurs tentés par une approche exclusivement sémantique, il a uniquement une finalité d'actualisateur. Pour d'autres, davantage intéressés par une approche essentiellement morphologique, il est la manifestation de la variation casuelle du nom. La position d'Irson (1656) sur le sujet est de ce point de vue très explicite : « Puisque dans toutes fortes de noms en françois, on ne change que l'article qui les précède, je me contenteray de montrer la manière de décliner ou de diverfifier l'Article masculin & féminin » (p. 18).

Par ailleurs, ces deux positions n'ont rien d'inconciliable, comme le démontre la présentation de Vallart (1744) :

Les articles font donc des petits mots qui se mettent avant les noms substantifs pour déterminer l'étendue de leur signification [...].
Ces trois articles [*le, un, du*] différents forment donc trois différentes déclinaisons, qui n'ont chacune que cinq cas, n'ayant point de vocatif (p. 97).

Le choix de ces deux grammaires illustre une particularité intéressante du corpus, sur laquelle nous insisterons tout au long de notre analyse. Presque un siècle sépare les deux ouvrages. Vallart réaffirme l'existence d'une déclinaison du nom, alors même que la *GG* (1660) avait déjà fourni une solide remise en cause. Il faut en déduire que la théorie de l'article aux XVII^e et XVIII^e siècles ne peut s'interpréter du point de vue d'une continuité chronologique. Il nous faudra garder à l'esprit cette donnée importante au moment d'étudier les analyses des auteurs du corpus.

L'ambiguïté au sujet de la définition et du rôle de l'article (marqueur de genre et de nombre, marqueur de cas, actualisateur du nom ? Les trois à la fois ?), introduit dans un troisième temps, la question du statut même de l'occurrence dans le cadre général des classes de mots. Là encore, l'autonomie de cette partie d'oraison constitue un point de désaccord entre les grammairiens, puisque certains argumentent, de manière plus ou moins convaincante, en faveur de son rattachement à la classe des adjectifs. Cette affiliation, si elle peut surprendre dans un premier temps, n'a rien d'aberrant. Nous avons en effet évoqué, dès l'introduction de notre deuxième partie, le fait que chez beaucoup de grammairiens du corpus, les questionnements au sujet de l'adjectif s'articulent essentiellement autour de la problématique générale de la détermination nominale. Il semble donc naturel que l'article, qui précède le nom et emprunte les mêmes variations en genre et en nombre, soit également associé à cette question. Cependant, nous avons délibérément fait le choix, au regard des spécificités sémantico-syntaxiques de l'adjectif (explicitées dans la première partie), de traiter séparément ces deux types de mots.

Avant d'approfondir les trois problèmes théoriques précédemment isolés, il nous semble nécessaire, dans un premier temps, de traiter des raisons de la marginalisation de la séquence [article + Np], puisque c'est finalement celle qui, en raison de sa mise à l'écart, pose le moins de difficultés théoriques aux grammairiens du corpus. Cette première étape sera pour nous l'occasion d'insister à nouveau sur une caractéristique déjà évoquée dans la première partie, mais qui nous semble néanmoins primordiale : la quasi-incompatibilité de l'article et du Np, telle qu'elle est présentée aux XVII^e et XVIII^e siècles,

repose seule, sur la définition et le statut référentiel prêtés au Np. De nos jours, la construction a gagné en légitimité, aussi bien dans l'usage que dans le discours grammatical. Notre cheminement nous conduira également à des questionnements d'ordre terminologiques, à la critique de la dénomination de *nom modifié*, couramment employée par les linguistes pour désigner la séquence [article + Np].

Dans un deuxième temps, nous chercherons à savoir si les différentes analyses de l'article dans le corpus consistent en une accumulation de théories éparpillées (compte tenu des désaccords entre les grammairiens, c'est une thèse plausible) ou si, au contraire, elles convergent vers une ligne directrice structurée et progressive. Pour ce faire, nous nous proposons de dresser un panorama non exhaustif, mais représentatif des différentes présentations des articles dans le corpus et des problématiques qui y sont rattachées. La majorité des exposés des auteurs du corpus prône un classement bipartite de l'article au sein duquel l'article défini s'oppose dans ses différents emplois à l'article indéfini. Il nous appartiendra d'ailleurs de préciser le type de corpus que ces appellations regroupent.

3- De la théorisation de l'article partitif dans le cadre de la problématique de la détermination par l'article dans le corpus

Au-delà de nos objectifs principaux présentés plus haut, nous avons voulu savoir si le binôme (article défini / article indéfini) laissait néanmoins de la place à une émergence de la théorisation de l'article partitif. Nous nous sommes intéressée à la définition et au corpus de l'expression partitive lorsqu'elle existe chez les auteurs et à sa confrontation avec les deux autres types d'articles théorisés aux XVII^e et XVIII^e siècles. La problématique a parfaitement sa place dans le cadre d'une étude de l'histoire de classe de l'article. *De* partitif et ses allomorphes représentent un corpus dont la pleine connaissance nécessite de remonter le fil du temps. L'emploi que lui reconnaissent les grammairiens du corpus (visiblement très proche du nôtre) est le fruit d'une évolution d'usage lente et complexe⁴⁸⁶ qui prend sa source au

⁴⁸⁶ Voir dans les annexes le tableau récapitulatif des évolutions d'emplois de l'article partitif, d'après A. Englebert (1996).

XII^e siècle⁴⁸⁷, époque à laquelle il est en concurrence dans le même contexte avec le morphème Ø⁴⁸⁸ (puisque le nom seul peut suffire à marquer la quantité indéterminée, ou plus exactement « une notion indéterminée de l'ordre du continu » (G. Moignet, 1988, p. 109))⁴⁸⁹. À en croire L. Foulet (1919)⁴⁹⁰ cité par A. Englebert (1996), *de* partitif, né d'une nécessité d'usage, illustrerait la capacité qu'à la langue de se renouveler:

Pour tous les cas où il s'agissait d'une fraction d'une quantité indéterminée, la vieille langue avait, nous le savons, un procédé parfaitement adéquat : elle employait le substantif partitif sans article ou appendice d'aucune sorte. C'est seulement dans les cas où la fraction devait être prise dans une quantité déterminée que la langue devait de toute nécessité recourir à un procédé différent ; très logiquement, elle a mis devant un substantif déterminé un article déterminé : seulement à mesure que la détermination entraînait dans le mot, l'idée partitive s'en allait (...). On retint cette nuance dans le mot en le faisant précéder de la préposition *de*, qui ne tenait elle-même son sens partitif que de sa longue association avec les adverbes de quantité. On chassa l'adverbe et l'on garda le *de* : procédé très illogique, commode pourtant et justifié par le succès (L. Foulet dans A. Englebert, 1996, p. 9).

L'occurrence apparaît par ailleurs dès son entrée dans la langue comme une forme sur laquelle pèse un certain nombre de caractéristiques sémantico-syntaxiques :

[...] On peut déterminer que le DE « article partitif » de l'ancien français apparaît dans des conditions d'emploi strictement délimitées, cet état de langue faisant en effet peser au moins une contrainte 1) sur le verbe régissant l'objet déterminé par DE, 2) sur DE lui-même et 3) sur le nom régi.

[...] On rencontre cet « article » uniquement en alliance avec un quantifiant, devant le nom objet singulier, concret et dense de verbes transitifs fragmentatifs (A. Englebert, *op. cit.*, p. 11 & p. 13).

À partir du XIII^e siècle, les règles d'usages s'assouplissent progressivement. L'auteur (*op. cit.*) note par exemple (à partir de la p. 13) que l'occurrence s'affranchit par exemple du singulier et apparaît devant des noms d'humain, et même à partir du XV^e siècle devant des noms abstraits. La liste

⁴⁸⁷ Pour une étude des différents emplois du partitif en ancien français, on consultera P. Ménard (1988) et G. Moignet (1988).

⁴⁸⁸ *De* est généralement réservé à l'expression « d'une quantité indéterminée prise sur une réalité bien déterminée » (P. Ménard, 1988, p. 29). Il s'agit d'une extraction à « valeur cataphorique », qui s'exerce sur un ensemble dont il a déjà été question précédemment dans le discours.

⁴⁸⁹ Comme le démontre la confrontation de ces exemples empruntés à G. Moignet (1988) : *Je vuel vin boire et char manger (Je veux boire du vin et manger de la viande). (Poème moral 2254) / Veoir chevaliers (voir des chevaliers) – Rompre lances (rompre des lances).*

⁴⁹⁰ *Petite syntaxe de l'ancien français.*

des verbes qui admettent le partitif devant leur complément d'objet s'allonge. L'article partitif apparaît fréquemment combiné à une préposition à partir du XVI^e siècle. *De* conserve néanmoins une relation privilégiée avec l'occurrence *le* : « seule la contrainte qui pesait sur *DE* est restée strictement opérante : l'« **article partitif** » continue de s'adjoindre nécessairement un, voire plusieurs, éléments quantifiants⁴⁹¹ » (A. Englebert, p. 27).

Dans le corpus, trois analyses nous intéressent plus particulièrement : celle de Maupas (1632), de Buffier (1709) et celle de Du Marsais (1756). Il s'agit de voir quels sont les traits distinctifs retenus dans leurs présentations.

II- Des contextes d'apparition de la séquence [article + Np] dans le corpus et de l'explicitation de l'expression « nom modifié »

1- [Article + Np] : une séquence marginalisée dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles

L'incompatibilité syntaxique que les grammairiens du corpus prêtent à l'association de l'article et du Np est en réalité telle qu'ils la présentent, une incompatibilité sémantique. Elle se fonde au moins sur deux arguments complémentaires, qui prennent appui sur les caractéristiques attribuées au Np.

Premièrement, ce dernier est, en effet, rappelons-le, défini comme un nom individuel, parce que susceptible de désigner un seul individu en particulier. Il n'a donc pas besoin de la présence d'un autre mot pour assurer sa fonction sémantico-référentielle. Cette incompatibilité fait partie intégrante de la définition proposée par le *Traité de langue françoise* (1706) : « Les noms propres font ceux qui ne conviennent proprement qu'à une personne ou à une chose particulière [...] : Et en tant que propres et particuliers, ils ne reçoivent point d'article [...] » (p. 175).

Par ailleurs, à quoi sert d'adjoindre à un Np qui se suffit à lui-même dans ce rôle, un mot qui sert à le déterminer ? C'est la conclusion à laquelle parvient Du Marsais (1769), lorsqu'il déclare : « Les noms propres n'étant pas des noms d'espèces, nos pères n'ont pas cru avoir besoin de recourir à l'article pour en faire des noms d'individus, puisqu'ils par eux-mêmes ils ne font que cela » (vol. 2, p. 487).

⁴⁹¹ En gras chez l'auteure.

L'argument est plus convaincant qu'il n'y paraît. Le paradigme *le, la, les*, nous le verrons plus loin, est perçu par les auteurs du corpus, comme l'article type. Or, ce dernier, du propre aveu de M.-N. Gary-Prieur (1994), a tellement de points communs avec le Np, que toute séquence associant les deux éléments, peut sembler dans un premier temps, redondante :

L'article défini présente avec le nom propre une si grande affinité sémantique que certains linguistes ont proposé de leur attribuer à tous deux le même trait (+ défini). D'autres, dans une perspective générativiste, ont postulé pour le nom propre la structure profonde *Défini + N*. Cette structure se réalise d'ailleurs en surface pour une sous-classe importante de noms propres en français : *le Havre, le Portugal, Le Clézio, le Rhin, etc.*

Sur le plan référentiel, l'article défini joue, dans une interprétation non générique, le même rôle que le nom propre : il présuppose l'identification dans une situation donnée, du particulier auquel il réfère [...].

C'est sur cette propriété commune que se fondent les grammairiens pour dire que le nom propre peut se passer d'article, et que la combinaison *le Np* est généralement marginale, sinon inacceptable (? *Le Pierre arrive*) (p. 96).

Cependant, le premier obstacle auquel les grammairiens du corpus doivent faire face est l'homonymie qui permet d'attribuer un même Np à plusieurs porteurs. Dans ce cas précis, la présence de l'article défini (en plus d'une expansion) est nécessaire pour identifier un porteur en particulier, de même que celle du pluriel, lorsqu'il s'agit d'en désigner plusieurs.

Les grammairiens, même s'ils recensent volontiers cet emploi, sont embarrassés lorsqu'il s'agit de le justifier car son existence même tend à fragiliser la définition qu'ils donnent aux Np. Les auteurs de la *GG* (1660) plaident en faveur de l'hypothèse de l'ellipse pour expliquer les emplois métaphoriques de la séquence [article + Np] : les énoncés en question seraient incomplets et la forme plurielle de l'article déterminerait en réalité un Nc absent, mais sous-entendu :

De là il fe voit que les noms propres n'ont point d'eux-mêmes de pluriel, parce que de leur nature, ils ne conviennent qu'à un ; et que fi on les met quelquefois au pluriel, comme quand on dit *les Césars, les Alexandres, les Platons*, c'est par figure, en comprenant dans les noms propres toutes les personnes qui leur ressembleroient ; comme qui diroit : *des rois aussi vaillants qu'Alexandre, des philosophes aussi savants que Platon etc.* (p. 29).

La gêne est également manifeste chez Régnier-Desmarais (1706) et l'auteur des *Remarques* (1771), qui choisissent, quant à eux, l'interprétation du transfert de classe pour expliquer le procédé : le Np, puisqu'il réfère à plusieurs individus en même temps, deviendrait ainsi un Nc :

Il y a cependant deux remarques à faire sur les Noms propres ; la première, qu'en tant qu'ils se donnent à diverses personnes, ils deviennent appellatifs, & qu'alors ils peuvent avoir un pluriel ; & recevoir l'Article, non seulement au pluriel comme lorsqu'on dit *les Césars & les Alexandres*, mais aussi au singulier, lorsque parlant de deux personnes, qui ont par exemple le nom de Philippe, on dira, *le Philippe dont je vous parle, n'est pas celui que vous dites* (Régnier-Desmarais, 1706, pp. 176-177).

Quelquefois aussi l'Article fait aussi que le nom *propre* change de nature, comme quand nous disons que *Molière est le Térence moderne* [...]. On donne même des pluriels à ces sortes de noms *les Terences, les Alexandres, &c.* Telle est ici la force de l'Article qu'il met ces noms au rang de ceux qu'on appelle communs, c'est-à-dire dont l'idée est communicable à plusieurs individus (l'abbé d'Olivet, 1771, p. 144).

Entre les deux, Buffier (1709) ne parle pas, quant à lui, explicitement de transfert, mais l'explication (fondée une fois de plus sur l'homonymie) qu'il donne à cet usage va clairement dans ce sens :

J'ai dit avec les noms propres employez en tant que propres. Car s'ils étoient employez comme pouvant convenir à plusieurs objets : alors ils recevoient l'article défini ; ainsi l'on diroit, *Le Dieu des chrétiens, le Dieu des miséricordes. On ne doit attendre du Dieu des chrétiens que sainteté* [...] : de même on diroit, *le socrate d'Athènes, le Mercredi saint*⁴⁹², supposant que *socrate* et *Mercredi* font des noms qui conviennent à plusieurs objets particuliers (Buffier, p. 156).

Néanmoins, dans le même passage, Buffier se contredit, à l'exemple de la plupart de ses contemporains. Comme beaucoup de grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles, il admet que les Np et les Nc sont susceptibles d'être déclinés. Or, cette variation nécessite l'emploi de l'article, notamment indéfini (dans le corpus, les formes *à* et *de*). Comment se fait-il donc que dans les énoncés suivants, les occurrences *Dieu* et *Socrate*, pourtant considérées comme des Np, puisque rien n'indique qu'elles puissent « convenir à plusieurs », tolèrent l'article ?

Il (= l'article indéfini) se met avec des noms ou pronoms qui marquant par eux-mêmes une distinction précise, n'ont pas besoin de l'article défini pour le marquer. Tels sont :

[...] 2^o Tous les noms propres employez en tant que propres, et certains noms d'honneur que l'usage attache aux noms propres : tels que *Monsieur, Madame* [...], *saint, sainte, &c.* Ainsi on décline *Dieu, de Dieu, à Dieu* : parce que *Dieu* est le nom propre du Souverain Être qui est unique : de même on décline *socrate, de socrate, à socrate* [...] (Buffier, pp. 155-156).

⁴⁹² On notera en marge du texte du grammairien la présence paradoxale de cette occurrence parmi les Np. Voilà qui relance une fois de plus (certes de manière ici implicite) la question déjà débattue de la délimitation du corpus.

Plaider la thèse du transfert s'avère bien commode pour évoquer un phénomène linguistique que l'on est bien incapable d'expliquer. Notons cependant que cette interprétation, loin d'être un archaïsme propre aux grammaires du corpus, trouve des résonances jusqu'à une époque relativement récente. Ainsi peut-on lire chez M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul (1994), au sujet des « noms précédés d'un déterminant » :

En prenant un déterminant et des modificateurs, les noms propres acquièrent un caractère essentiel du nom commun : ils fonctionnent comme des termes généraux qui présupposent l'existence de classes référentielles comportant plus d'un membre (p. 177).

La suite de la citation, loin d'éclaircir cette définition, accorde au contraire au Np précédé d'un déterminant, un statut paradoxal qui masque difficilement l'embarras des auteurs : il s'agirait d'une occurrence à mi-chemin entre le Nc (compte tenu de ce qui vient d'être dit) et le Np :

Comme ils ne perdent jamais entièrement leur statut de nom propre, on distingue trois grands types d'emplois selon la nature du lien qui rattache leur interprétation à celle du nom propre non articulé⁴⁹³ [= sans article] (*ibid.*).

Dans l'ensemble du corpus, en dehors du cas des homonymes, l'article (essentiellement défini) est toléré devant le Np dans quatre contextes. Il apparaît, premièrement, devant certains toponymes (noms de pays, de fleuve, de rivières...) que M.-N. Gary-Prieur (1994, p. 227) appelle plus généralement des « Np à article défini lexical⁴⁹⁴ ». Il s'agit d'occurrences dans lesquelles l'article est vidé de son contenu sémantique et ne conserve que son rôle purement morphologique. Ce premier emploi est parfaitement arbitraire, et par là même, non soumis à la règle, comme en témoigne cette conclusion embarrassée de l'auteur de la *Grammaire sur un plan nouveau* (1709) :

Du reste ce qui regarde les noms propres de quelques régions est si bizarre par rapport aux articles, qu'un commençant ne doit pas s'y arrêter : Nous nous

⁴⁹³ Outre l'ambiguïté qu'elle introduit, cette présentation pose un problème terminologique sur lequel nous reviendrons au moment d'étudier l'expression, « nom modifié » : par définition, un *nom propre non articulé* est un Np privé d'article. Or, c'est de détermination dans son ensemble dont il est question dans le début de la citation.

contenterons d'observer que quelques-uns de ces noms gardent l'article défini [...] ; parce qu'il fait une partie même de ces noms. Les plus considérables font, *la Chine, le Japon, le Mexique, les Indes* [...] (Buffier, p. 158).

L'absence de contenu sémantique dont nous parlions plus haut n'empêche pas chez M.-N. Gary-Prieur (*op. cit.*) une motivation de la présence de l'article défini devant ce type d'occurrences :

Ces noms, en effet ne connaissent pas l'ambiguïté référentielle. Si *Pierre* ou *Paris* peuvent convenir à plusieurs individus, ce n'est pas le cas de *France* ou *Bourgogne*. Prenons l'exemple des noms de pays. Les pays constituent un ensemble fini dans lequel chaque élément est unique parce qu'il se distingue de tous les autres [...]. L'unicité du référent de *la France* est assurée indépendamment des variations des contextes dans lesquels peut être employé ce nom, par sa position dans un ensemble fini d'éléments.

La différence entre les noms géographiques et les autres tient au statut ontologique de leurs référents respectifs : les lieux géographiques se caractérisent par une stabilité dans le temps que n'ont ni les personnes, ni les villes [...]. Le cadre géographique dans lequel nous vivons constitue un repère clos et fixe (p. 228)⁴⁹⁵.

Deuxièmement, aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'article défini peut apparaître devant certains anthroponymes célèbres (*Le Tasse, le Dante, le Titien...*), par effet de calque sur le grec ancien et l'italien. Vaugelas (1647) précise le contexte d'utilisation de cet emploi emphatique :

Plusieurs disent *l'Aristote, le Plutarque* [...] ; C'est très mal parler, & contre le génie de notre langue, qui ne souffre point d'article aux noms propres. Il faut dire simplement *Aristote, Plutarque, Pétrone* [...], & ne fert à rien d'opposer, qu'ils mettent l'article pour faire voir qu'ils entendent parler de leurs œuvres, & non pas de leur personne⁴⁹⁶, où ils ne mettroient pas l'article, & ne diroient point, par exemple : *L'Aristote fut précepteur d'Alexandre* [...] ; Car dès que l'on nomme le nom propre, il n'est plus question de savoir si l'on entend son livre ou sa personne, en toutes façons [il] n'y faut point d'article, l'un se confond avec l'autre. Il y a une exception en certains Auteurs Italiens, parce qu'on les nomme à la façon d'Italie, où l'on dit *il Petrarca, l'Ariosto, il Taffo*, & ainsi nous disons *le Petrarque, l'Arioste, le Taffe* [...] et c'est sans doute ce qui a donné lieu à l'erreur de mettre l'article à tous les autres Auteurs, sans faire la différence des Italiens, & de ceux qui ne le font pas (pp. 253-254).

Troisièmement, le recours à l'article témoigne déjà dans le corpus d'une marque d'affectivité de la part du locuteur qui cherche alors à donner une image péjorative d'un référent humain (le plus souvent, une femme considérée comme peu vertueuse). Cet emploi est cependant perçu comme familier et les

⁴⁹⁵ Reste à savoir dans le cadre d'une autre analyse, pourquoi seul l'article défini est sélectionné.

⁴⁹⁶ Notons que l'emploi métonymique du Np (du type : *Donne-moi l'Aristote qui est sur l'étagère au sens de donne-moi le livre d'Aristote /écrit par Aristote qui est sur l'étagère*) est attesté mais rejeté comme une erreur syntaxique.

auteurs qui le recensent sont unanimes pour préciser qu'il ne faut en aucun cas en abuser. Wailly (1759) n'est cité ici que parmi tant d'autres. Les citations du même genre sont présentes chez la plupart des auteurs :

On met l'article avant le nom propre des personnes pour qui on marque du mépris ou peu d'estime. C'est ainsi que l'on parle des femmes débauchées, et quelquefois des actrices. On dit que *la Lemaure* foutenait, par la beauté de sa voix, les mauvais opéras. On sous-entend alors le nom d'espèce, l'actrice Lemaure.

Il est cependant bon de remarquer que cette manière de parler, quoiqu'elle ait été jusqu'à un certain point autorisée par l'usage, est cependant proscrite parmi les personnes qui se piquent de politesse et de bon ton, comme contraire à l'urbanité française (p. 128).

Le dernier emploi recensé dans le corpus est l'emploi métaphorique, qui établit pour beaucoup d'auteurs, on s'en souvient, un transfert de la catégorie des Np à celle des Nc. Dans l'exemple suivant de Buffier (1709), la séquence [article défini + Np] ne se confond en rien avec un cas d'homophonie. L'anthroponyme ne vise pas plusieurs porteurs, mais plusieurs référents comparables du point de vue de leurs talents oratoires au porteur originel :

On regarde aussi quelquefois un même nom comme multiplié pour exprimer des objets supposés semblables ; et alors on met encore l'article défini ; comme, *les Démofthènes, les Cicérons ne se retrouvent pas dans tous les siècles* (p.156).

Cet exemple s'applique parfaitement à la définition de cet emploi du Np, tel que le conçoit K. Jonasson (1991) :

Par Npr métaphorique, j'entends un Npr introduit par un déterminant et souvent accompagné de divers types de compléments [...]. Il s'interprète comme décrivant ou désignant une personne qui ne porte pas le Npr en question mais qui est censée ressembler d'une manière ou d'une autre à un porteur réel ou fictif du Npr généralement connu dans la communauté linguistique (p. 65).

Voilà où se limite l'usage de l'article avec les Np dans le corpus des grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles. Notre jugement sur les théoriciens de cette période se doit néanmoins d'être très clément. Rappelons que la marginalisation de la séquence [article + Np] n'est pas propre à la période. L'embarras des grammaires beaucoup plus proches de nous et les développements très brefs qu'elles y consacrent en apportent la preuve et témoignent d'une situation paradoxale : la norme, domaine de la grammaire, peine à rendre compte de l'usage. Ainsi, alors que l'emploi de l'article avec le Np est courant, à l'écrit comme à l'oral, on reste incapable, jusqu'à ces

dernières décennies, d'en faire une analyse approfondie, faute de s'affranchir d'une étude exclusivement fondée sur le Np prototypique. Examinons, pour nous en convaincre, deux exemples précis d'étude de la séquence [article + Np] dans deux grammaires courantes.

Celui proposé dans M. Grevisse (2003) est à ce titre, tout à fait parlant. Dans son chapitre deux, consacré à l'article, le grammairien présente quatre types d'emplois : (p. 75-76) :

Emploi n° 1 : Il s'agit des emplois métaphorique et péjoratif, déjà attestés dans notre corpus de grammaires : « Quand ils (= Np) sont employés soit dans un sens emphatique (alors l'article est au pluriel), soit dans un sens méprisant » (p. 75) :

(1^a)- *Les Corneille, les Racine, les Molière ont illustré la scène française*⁴⁹⁷.

(2)- *La Brinvilliers*

Emploi n° 2 : « Quand ces noms sont accompagnés d'une épithète ou déterminés par un complément » :

(3^a)- *Le grand Corneille*.

(3^b) *Le Racine des Plaideurs*⁴⁹⁸.

Emploi n° 3 : cet emploi regroupe pêle-mêle le cas de figure de l'homophonie déjà attesté dans nos grammaires et celui des noms de peuple :

⁴⁹⁷ Pourvu que l'on interprète l'énoncé, comme nous l'avons fait, à savoir : *Corneille, Racine Molière [ainsi que tous ceux qui ont un talent comparable et qui comme eux ont écrit des pièces de théâtre] ont illustré la scène française*.

⁴⁹⁸ Grevisse présente au sein du même emploi, deux exemples n'ayant pas le même statut référentiel. *Le Racine des Plaideurs* témoigne du « fractionnement » d'un même référent à qui on prêterait des caractéristiques différentes mises en œuvre dans cette pièce en particulier, à l'exclusion des autres. C'est ce type de dédoublement référentiel qui rend l'énoncé (de notre invention) qui suit parfaitement compréhensible :

(4)- *Le Racine des plaideurs me paraît plus doué que le Racine de Britannicus*.

Un interlocuteur averti comprendra aisément qu'il n'y a pas deux référents *Racine* et que l'opposition *Le Racine des Plaideurs / Le Racine de Britannicus* ne s'appuie pas sur le référent humain mais sur les qualités artistiques et stylistiques qui lui sont associées, apparemment davantage appréciées dans *les Plaideurs* que dans *Britannicus*.

Il en va tout autrement dans le premier exemple, puisque *Le grand Corneille* ne s'oppose pas sémantiquement à *Un petit Corneille*. Pareillement, dans ce cas de figure, la présence de l'article n'apporte rien de plus, sur le plan référentiel, que le seul Np.

(5^a)- *Les deux Corneille*.

(5^b)- *Les Cicérons sont rares*.

(5^c)- *Les Dupont*.

(5^d)- *Les Français*.

Les exemples proposés pour illustrer cet emploi sont problématiques à plus d'un titre. Les deux premiers posent des problèmes d'interprétation. L'énoncé *Les deux Corneille*, en l'absence de tout contexte, peut s'interpréter soit comme un même référent fractionné, à l'instar du *Racine des Plaideurs* et du *Racine de Britannicus* (énoncé 4) ; soit (et c'est l'interprétation qui semble la plus plausible, étant donné la formulation de l'emploi n° 3) comme deux membres de la famille *Corneille*, à savoir en l'occurrence les deux écrivains Pierre et Thomas. Mais dans ce cas-là, on comprend mal la présence répétitive de l'exemple *les Dupont*, patronyme qui vise soit la totalité de la famille, soit certains de ses membres.

L'énoncé (5^b) présente une ambiguïté plus forte car il est susceptible de recevoir deux interprétations concurrentes, aussi vraisemblables l'une que l'autre :

Les Cicéron sont rares = Il existe peu de personnes qui portent le nom (ou le prénom) *Cicéron*. Il s'agit de l'emploi dénominatif du Np.

Dans ce cas, les référents visés sont totalement coupés du porteur originel que l'interlocuteur n'a pas besoin de connaître pour interpréter correctement l'énoncé. Seul l'anthroponyme est pris en compte.

Les Cicéron sont rares = Il existe peu de personnes qui ont le talent ou les caractéristiques du porteur originel *Cicéron*.

Dans ce cas, l'interlocuteur, pour comprendre l'énoncé, doit nécessairement connaître le porteur originel car ici ce n'est pas tant l'anthroponyme qui est visé, mais le talent oratoire qui lui est communément attribué. Cet énoncé à interprétation métaphorique est à rapprocher de celui de Buffier (1709, p. 156), étudié plus haut.

Enfin, l'énoncé (5^d) tend à associer les noms de peuples aux anthroponymes. Cette position est loin de faire l'unanimité parmi les linguistes. Les noms de peuples et de nationalité, au sein desquels la présence

de la majuscule est davantage une affaire de convention typographique, dénotent en effet des classes d'individus, comme n'importe quel Nc. Il ne faut nullement y voir la preuve de leur statut de Np. C'est du moins l'opinion défendue par K. Jonasson (1994) :

Il existe pourtant des cas où la majuscule est de règle en français avec certains Nc, qui dénotent clairement des concepts et des classes et non des particuliers. Ce sont les noms de nationalité et les noms ethniques dérivés de Npr géographiques pour désigner des habitants : *un / des Anglais, un / des Lyonnais* [...]. Par analogie on semble mettre la majuscule à d'autres noms désignant des groupes ethniques, comme *un / des Arabe(s), un / des Blancs* [...]. Or, ces noms n'ont nullement un statut proprial, n'étant pas généralement associés dans la mémoire à un particulier mais à un concept. Pour les premiers, on peut reconstruire un lien avec un lieu désigné par un Npr, pour les derniers, c'est sans doute le fait qu'ils dénotent des personnes qui entre en jeu, dans la mesure où les personnes sont les porteurs prototypiques de Npr (p. 28).

Emploi n° 4 : Il s'agit de l'emploi métonymique du Np.

(6)- *Les Raphaëls du Vatican.*

On remarquera que l'étude de la séquence [article + Np] se limite chez M. Grevisse exclusivement à l'usage de la forme définie. Or, J.-C. Pariente (2006) a bien raison de souligné que l'interprétation de la construction [article indéfini + à Np] (en emploi non dénominatif) pose une difficulté tout aussi complexe, puisque bien qu'elle soit moins courante que la précédente, elle relance, dans une certaine mesure, la question de la distinction Nc / Np :

La combinaison d'un article défini avec un nom propre maintenant en effet la présupposition d'unicité du nom propre⁴⁹⁹. Il est beaucoup plus surprenant de constater que certaines constructions associent nom propre et article indéfini, car ce dernier n'apporte pas de garantie d'unicité et semble avoir pour fonction première d'extraire d'un ensemble un de ses éléments pour en faire un sujet de prédication. Mais où serait l'ensemble quand l'article indéfini précède un nom propre qui est censé désigner un individu singulier, et comment expliquer dans ces conditions qu'il soit possible de parler d'un Heidegger comme on parle d'un canari ou d'un Kennedy séduisant comme on parle d'un livre illustré (p. 197-198)?

Poursuivons notre investigation sur le traitement de la séquence [déterminant + Np], en consultant une grammaire plus récente du même type.

⁴⁹⁹ Il est vrai que J.-C. Pariente (2006) choisit dans l'argumentation qui précède l'extrait cité, exclusivement des exemples dans lesquels l'article défini est au singulier. Voilà qui fausse un peu le débat. Il est beaucoup plus difficile de parler de « la présupposition d'unicité du nom propre » au sujet d'énoncés comme (5^b) et (6) qui établissent explicitement une pluralité de référents.

L. Wagner et J. Pinchon (1991) proposent une analyse plus aboutie dans laquelle les articles indéfini et partitif apparaissent comme des déterminants possibles du Np. Mais la formulation des différents emplois de la séquence [article + Np] (de même que celle des différents processus référentiels mis en œuvre) n'est pas pleinement convaincante et témoigne, là encore, d'une réelle difficulté à appréhender ce phénomène linguistique. À ce propos, nous analyserons plus particulièrement les emplois n°3 et 5 (p. 99-100) :

L'emploi n° 3 concerne l'opération de « fractionnement » du référent que nous avons évoquée plus haut. Cette dernière permet d'évoquer au choix plusieurs ou une « facette(s) » particulière(s) d'un même porteur. Elle est présentée par les auteurs comme un moyen de présenter « les aspects successifs que prend une personne au cours de sa vie » (p.99), comme dans l'énoncé :

(7^a)- *J'ai trouvé un Jammes très épais* (Exemple emprunté par les auteurs à A. Gide).

L'exemple peut paraître mal choisi : ici, c'est plutôt le sens du participe employé comme adjectif (et le procès qu'il dénote), qui rend explicite le changement chez le personnage. Avec l'énoncé (7^b) du même type (inventé par nous), rien ne permet de dire que le fameux Jammes était, avant la rencontre, un personnage grincheux.

(7^b)- *J'ai trouvé un Jammes souriant*.

De plus, dans (7^c), le retrait de l'article ne modifie l'énoncé ni sur le plan sémantique, ni sur le plan référentiel⁵⁰⁰ :

(7^c)- *J'ai trouvé Jammes très épais*. = (7^a)- *J'ai trouvé un Jammes très épais*.

Aussi, au terme de cette analyse est-on en droit de s'interroger sur le rôle exact joué par l'article dans un tel emploi. Sa présence permet-elle d'introduire un nouveau référent ? Au regard de cet exemple, on en doute, car là encore, le

⁵⁰⁰ On consultera à ce propos le développement intitulé *Un Np Exp vs Np*, dans le chapitre III dans M.-N. Gary-Prieur (1994).

terme *épaissi* témoigne du fait que le locuteur connaissait déjà, au moins de vue, le dénommé *Jammes*, lorsqu'il était plus mince. Au-delà même de cet exemple, cette présentation de Wagner et Pinchon (1991) a au moins le mérite de repérer, certes de manière très indirecte, le rôle joué par les expansions dans le processus référentiel de l'emploi dénominatif de la séquence [article + Np].

L'emploi n° 5, qui tient en cinq lignes, illustre la séquence [article indéfini + Np]. Mais les grammairiens se contentent de paraphraser les exemples sans se livrer à une véritable explication syntaxique et référentielle :

(8^a)- *Du Beethoven me ferait plaisir* [c'est-à-dire que j'entendrais volontiers une pièce de ce musicien].

(8^b)- *C'est tout à fait du Zola* [c'est-à-dire quelque chose, en matière de style littéraire, ressemblant à une page de Zola].

Deux observations s'imposent. Dans un premier temps, il nous semble que le premier exemple vient concurrencer l'emploi n° 4 métonymique, présenté comme celui « qui sert à désigner telle œuvre particulière d'un artiste : Un Corot, un Rembrandt », comme en témoigne la mise en relation des énoncés (8^c) et (8^d) :

(8^c)- *Du Beethoven me ferait plaisir* [c'est-à-dire que j'entendrais volontiers un morceau de musique de ce musicien].

(8^d)- *Du Corot ou du Rembrandt me ferait plaisir* [c'est-à-dire que je verrais (ou recevrais) volontiers une œuvre d'un de ces deux artistes].

Par ailleurs, Wagner et Pinchon n'évoquent pas les problèmes de distribution des articles indéfini et partitif : pourquoi peut-on remplacer le partitif par l'indéfini dans (8^d), en obtenant ainsi des énoncés synonymiques alors que la même substitution dans (8^c) rend l'énoncé agrammatical, dès lors que le référent visé est « une pièce de ce musicien », comme en témoignent respectivement les deux énoncés (de notre invention) suivants ⁵⁰¹?

(9^a)- **Un Beethoven me ferait plaisir*.

⁵⁰¹ Sur ces questions, voir chez G. Kleiber (1994) les chapitres 4 & 6.

(9^b) - *Un Corot ou un Rembrandt me ferait plaisir.*

Dans un deuxième temps, les auteurs ne rendent pas compte de la forme systématiquement masculine du partitif dans les deux exemples qu'ils donnent. Pourquoi emploie-t-on le masculin si *du Beethoven* équivaut à *une pièce de ce musicien* et *du Zola* à *une page* de cet écrivain ?⁵⁰² Pourquoi le Np ne suit-il pas, en matière de partitif, le Nc, comme dans des exemples tels que :

(9^c) - *J'ai mangé une choucroute. / J'ai mangé de la choucroute.*

(9^d) - *J'ai mangé un caviar (de Russie). / J'ai mangé du caviar de Russie*
(Énoncés de notre invention).

Les travaux de théoriciens, tels que M.-N. Gary-Prieur (de 1989 à 2011), K. Jonasson (de 1991 à 2005), M. Noailly (de 1991 à 2000) ou encore G. Kleiber (de 1981 à 2005), ont largement contribué à redonner ses lettres de noblesse à l'étude du Np, trop souvent cantonnée à sa forme prototypique. Certes, des tentatives intéressantes avaient été menées auparavant. On se souvient à ce propos, de l'expression de *nom communisé* de Damourette et Pichon (1911-1940), pour rendre compte de la séquence [article + Np]. L'évocation du transfert de catégorie des Np précédés de l'article chez les auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles représente déjà en soi une introduction non négligeable à la thèse des deux grammairiens. Même si cette dernière marque un véritable progrès, en faisant entrer officiellement dans la norme un emploi du Np parallèlement à son usage prototypique, elle n'est pas pour autant pleinement satisfaisante. En effet, elle implique que le Np, en prenant l'article, changerait de catégorie pour devenir une sorte de Nc, sans pour autant en remplir pleinement les conditions, d'où l'emploi du participe passé *communisé*. Un tel parti reviendrait à décréter l'existence d'une troisième catégorie de noms, en marge de l'opposition Nc / Np. La démarche est difficilement justifiable, compte tenu du fait qu'il va de soi que le Np, précédé ou non d'un article, conserve pleinement son statut. D'ailleurs on notera que dans ce cas-là l'occurrence garde la majuscule. C'est également l'avis défendu par G. Kleiber (1994) :

⁵⁰² On consultera à ce propos M.-N. Gary-Prieur (1990) et G. Kleiber (1994) qui proposent à ce sujet des thèses divergentes.

C'est une chose bien admise aujourd'hui que les Npr en français, surtout les noms de personne, peuvent légitimement prendre l'article et fonctionner ainsi à la façon d'un Nc sans divorcer pour autant totalement avec leur emploi originel de désignateur rigide (p. 92).

Ainsi, les séquences [article (ou déterminant) + Np] et [article (ou déterminant) + Nc], même si elles partagent des caractéristiques syntaxiques communes⁵⁰³. Rappelons que la détermination n'est pas obligatoire pour le Np, comme en témoignent les énoncés (7^a) et (7^c). On imagine difficilement la même chose avec le Nc qui ne peut se passer de détermination que dans des emplois autonymiques ou marginaux, comme le démontrent les énoncés de la série (11) :

(10^a)- *Il a l'air cruel, ce Dorfait⁵⁰⁴, ce serait un bandit que ça ne m'étonnerait pas⁵⁰⁵.*

Dans (10^a), la présence du déterminant est d'autant plus inutile sur le plan référentiel que l'opération de détachement isole de manière suffisamment explicite le référent dont il s'agit. Ainsi (10^b) ne dit rien de plus :

(10^b)- *Il a l'air cruel, Dorfait, ce serait un bandit que ça ne m'étonnerait pas⁵⁰⁶.*

(11^a)- *Il a l'air cruel, ce chat.*

(11^b)- **Il a l'air cruel, chat.*

Mais on admettra plus volontiers :

(11^c)- *Chat est un mot de quatre lettres.*

(11^d)- *Elle a dit : «chat».*

(11^e)- *Viens, on joue à chat !*

(11^f)- *Ô Chat, mon compagnon !*

Force est de constater que le déterminant ne sert pas à actualiser le Np. En dehors des cas de confusion homonymique, le locuteur peut choisir d'utiliser un déterminant. Voilà qui démontre que la séquence [article (ou déterminant)

⁵⁰³ Elles constituent des Gn, peuvent occuper les mêmes fonctions grammaticales, sont susceptibles d'une mise en relief ou d'un détachement).

⁵⁰⁴ Pour une analyse approfondie de la séquence [ce + Npr], voir G. Kleiber (1994), chapitre 4.

⁵⁰⁵ G. Kleiber (1994) emprunte ses exemples (p. 80) à Griesman et Dellise ; *La péniche bleue*.

⁵⁰⁶ Les énoncés (10^a) à (11^f) sont de notre invention.

+ Np], si elle n'ajoute rien, du point de vue de la référence, est néanmoins porteuse d'un « sens » supplémentaire que le Np seul ne suffit pas toujours à exprimer⁵⁰⁷. Cette théorie, qui fait l'unanimité parmi les théoriciens qui se sont intéressés ces dernières années au Np, vient contrecarrer l'argument principal en défaveur de l'usage de [article + Np] : si l'article n'a pas pour but d'annoncer et de particulariser le Np, cette séquence n'a rien de tautologique et ne remet pas en cause la monoréférentialité attachée au Np.

Dans la construction [article (déterminant) + Np], la détermination enrichit le Np, non pas sur le plan référentiel, mais sur le plan sémantique. Elle est le reflet de l'affectivité du locuteur, qui cherche à établir une distance neutre, méliorative ou, au contraire péjorative entre le porteur et lui, et en cela elle dit plus que le Np seul. Les théoriciens de notre corpus, qui arrivaient pourtant à la même conclusion au sujet des emplois familiers et élogieux de la construction (comme dans des exemples du type : *La Brinvilliers / Il est l'Alexandre de son siècle*), n'ont pas su pour autant la généraliser, d'où sa marginalisation. Pareillement, c'est parce qu'ils n'ont pas pris garde à cette caractéristique essentielle et qu'ils n'ont pas saisi que l'article n'avait pas le même rôle sémantique devant le Nc et le Np, qu'ils ont interprété l'emploi [article + Np] comme tautologique et contraire à la définition du Np, fondée sur la monoréférentialité.

À ce stade de notre cheminement, il nous faut, avant d'aller plus loin, résoudre une difficulté d'ordre terminologique : comment désigner un Np précédé d'un article sans passer par l'expression redondante de : *séquence* ou de *construction [article (ou déterminant) + Np]* que nous avons utilisée jusqu'à présent ? La solution n'est bien évidemment pas à chercher dans le corpus pour les raisons que nous venons d'évoquer tout au long de cette première étape. La première proposition qui se présente à l'esprit est l'expression de *nom modifié*, couramment employée, mais elle comporte un

⁵⁰⁷ C. Schnedecker (2005^a et 2005^b) consacre une étude intéressante aux emplois de la construction [*un certain* +Npr] au cours de laquelle elle démontre en quoi ils s'opposent à ceux de [*un* + Npr] et du Np seul. On consultera également avec autant d'intérêt l'article de F. Martin (2005) sur le même sujet qui propose une analyse sémantico-référentielle des séquences [*un certain* +N] et [*un certain* + Npr].

inconvenient majeur sur lequel nous nous proposons d'insister dans les lignes qui suivent.

2- Le nom modifié : une dénomination problématique

Dans ses chapitres 4, 5 & 6, G. Kleiber (1994) utilise régulièrement l'expression de *nom modifié*, pour désigner la construction mentionnée précédemment, afin de l'opposer au nom prototypique, appelé parfois « nom nu »⁵⁰⁸. Présentée comme telle, le type de modification mis en œuvre est d'ordre, on l'aura compris, syntaxique, puisque l'article ou plus généralement le déterminant, est un indicateur de Gn.

Parler de *nom modifié* s'avère, il est vrai, bien commode. Mais l'expression, parce qu'elle est utilisée de manière abusive et totalement en dehors de son champ d'application originel, conduit inévitablement à des ambiguïtés, voire des contresens théoriques. C'est la confusion que M.-N. Gary-Prieur (2005) entend dénoncer.

La linguiste remet en cause, à travers une démonstration convaincante, l'emploi systématique et outrancier de l'expression, sans prise en considération de son contexte d'emploi d'origine. Son article, dont nous allons présenter les grandes lignes, se divise en deux parties. Premièrement, M.-N. Gary-Prieur procède à l'explication de l'origine de l'expression. Dans un second temps, elle se propose de l'appliquer dans un cadre plus étroit que la seule séquence [article ou déterminant + Np]. La thèse générale est la suivante : il ne suffit pas, pour parler de *nom modifié*, qu'un Np soit précédé d'un déterminant. Même si ce contexte syntaxique est nécessaire, le critère référentiel reste primordial.

Dans sa première partie, M.-N. Gary-Prieur rappelle que le *nom modifié* est la traduction de l'expression anglo-saxonne, *modified proper name* de T. Burge (*Reference and Proper Names*, 1973), présentée dans le cadre d'une définition non descriptive du nom, par opposition à celles des logiciens J. S. Mill et B. Russell. Reprise par G. Kleiber (1981), elle est utilisée dans le cadre d'une définition du Np, comme prédicat de dénomination.

⁵⁰⁸ Nous reviendrons plus loin dans ce même développement sur cette expression de K. Jonasson (1994).

Par la suite, cette expression a subi des usages fluctuants, désignant en fonction du contexte, deux types de modifications différents. Il s'agit d'une modification purement syntaxique (à savoir l'ajout de déterminants et d'expansions éventuelles), d'une modification référentielle (« fractionnement » du référent, emploi métaphorique, exemplaire ou métonymique) ; et parfois même les deux. Ainsi, en fonction de son contexte d'utilisation, l'adjectif *modifié* prend généralement deux significations. Dans un premier temps, le nom modifié est perçu chez G. Kleiber (1994) comme un *nom articulé* (p. 93). M.-N. Gary-Prieur remet en cause cette deuxième expression du fait que, sur le plan étymologique, *articulé* est lié au mot *article*. Or, ce dernier ne représente qu'une partie des déterminants. C'est déjà le reproche que nous faisons à la définition de la séquence [déterminant + Np], proposée par M. Riegel, J.-C. Pellat, R. Rioul (1994). Dans la suite de son texte, G. Kleiber propose deux dénominations qu'il présente comme synonymiques : le *nom quantifié* (également remis en cause par M.-N. Gary-Prieur pour des raisons sémantiques) et *nom déterminé* (*ibid.*). Nous reviendrons plus loin sur la seconde.

Dans un second temps, elle remarque que le participe *modifié* prend souvent le sens de *transformé* par opposition au nom prototypique appelé chez d'autres, *nom nu*⁵⁰⁹ :

Si « modifié » s'installe dans le discours linguistique sur le nom propre, c'est sans doute parce qu'il perpétue, sans que ce soit forcément intentionnel de la part de ceux qui l'utilisent, l'idée tenace que s'il ne constitue pas à lui seul un GN, le nom propre n'a pas son fonctionnement « normal » : toute détermination le transforme (M.-N. Gary-Prieur ; *ibid.*, p. 57).

Cependant, *nom non modifié* et *nom nu* ne sont pas obligatoirement synonymes. Le premier évoque plus volontiers une absence de transformation sémantique, tandis que le second se situe plus du côté de la distribution syntaxique. C'est ainsi qu'il faut entendre cette citation faussement redondante, empruntée à K. Jonasson (1994) : « L'analyse proposée dans ce chapitre ne concerne que l'interprétation du Np non modifié et nu » (p. 134).

Mais la thèse de M.-N. Gary-Prieur ne consiste pas pour autant à un refus total de l'expression, *nom modifié*. En effet, elle propose de la conserver, mais

⁵⁰⁹ K. Jonasson (1994).

uniquement dans son acception de départ, à savoir pour désigner l'emploi dénominatif qu'elle entend cerner, à travers la confrontation de deux exemples. Dans les énoncés (12) et (13), l'anthroponyme *Ariane* n'a pas la même valeur référentielle (p. 63) :

(12)- *Mon cousin Pierre vient de se marier. Il a épousé **une Ariane**⁵¹⁰. Personne encore dans la famille ne portait ce prénom. Ça nous changera des Marie ou des Jeanne.*

(13)- *Pierre était complètement perdu dans le labyrinthe du monde des affaires [...]. Il a épousé **une Ariane**. Elle va l'aider à trouver son chemin vers la réussite.*

Selon la linguiste, seul le premier énoncé témoigne d'un emploi dénominatif, dans la mesure où l'occurrence *Ariane* n'est pas mise en relation avec un référent initial qu'il faudrait que l'interlocuteur connaisse pour comprendre ce qui lui est dit. C'est dans ce contexte qu'elle propose d'utiliser l'expression, *nom modifié*. Le second extrait illustre au contraire un emploi métaphorique. Son interprétation nécessite la connaissance du mythe du Minotaure et de ses différents protagonistes, pour établir un lien entre le porteur originel et le nouveau référent dont le véritable Np n'est pas *Ariane*. Le nom n'est donc, dans ce cas, pas modifié. Ainsi, la modification n'est pas tant une affaire de syntaxe qu'une affaire de référence.

En guise de conclusion, et c'est là un fait important pour la suite de notre analyse, la théoricienne affirme que la question du nom modifié ou du nom non modifié est en réalité une fausse problématique qui risque d'occulter le véritable intérêt de la séquence [article ou déterminant + Np], à savoir : le rôle (sémantico-référentiel, mais également syntaxique) que peut avoir le déterminant sur le Np et inversement :

Parler de Npr modifiés conduit à une vision simplificatrice des faits et fausse même la perspective grammaticale en reléguant à l'arrière-plan l'idée fondamentale de **combinatoire**⁵¹¹ : la question de savoir comment le sens du Npr se combine avec celui des autres éléments de l'énoncé est plus importante que celle de savoir s'il est ou non « modifié » par ces combinaisons – question qu'on ne se pose jamais quand il s'agit d'autres types d'unités lexicales (p. 65).

⁵¹⁰ Nous mettons ces occurrences en gras pour plus de lisibilité.

⁵¹¹ Le mot est noté en gras dans le texte original.

Ces précisions nous conduisent à préférer pour la suite de notre analyse, l'expression de *noms déterminés*. Cette prise de position nous apparaît d'autant plus judicieuse que nous nous proposons de suivre dans cette partie un axe principalement syntaxique.

Ce dernier n'empêche nullement des considérations sémantico-référentielles. Bien au contraire, la suite de notre analyse démontrera que ces deux aspects se veulent parfaitement complémentaires et n'en forment, en réalité, qu'un seul.

Un autre argument nous pousse à la méfiance vis-à-vis de l'expression *nom modifié*. On a vu que parallèlement à un emploi dénominatif, elle peut prendre, dans certains contextes, une acception exclusivement syntaxique. Considérons quelques instants cette dernière. Si on donne l'appellation *nom modifié* à un Np, sous prétexte qu'il est précédé d'un déterminant, pourquoi ne pourrait-on pas entendre sous cette même appellation les Nc qui eux aussi subissent cette même détermination ? Autrement dit, pourquoi parle-t-on de *noms modifiés* uniquement pour les Np ? Rappelons que les Nc, lorsqu'ils entrent dans la composition d'un Gn, sont, eux aussi, *modifiés*, puisqu'ils présentent une forme différente de celle que l'on trouve dans les dictionnaires, où ils sont présentés au singulier et sans détermination. Ainsi, pourquoi ne pas considérer *les chats* comme une *forme modifiée* de *chat* ?

C'est d'ailleurs le parti-pris par Beauzée (1767), dans son chapitre consacré à l'article qui désigne sous cette appellation, bien avant T. Burge (1973) et G. Kleiber (1994), non pas les Np, mais les Nc dès lors qu'ils sont précédés d'un déterminant ou accompagnés d'un adjectif, autrement dit, dès lors que le nom n'a plus son état originel : « [...] La compréhension est encore la même que dans les premiers exemples, parce qu'on y retrouve les mêmes noms appellatifs, ou feuls, ou **modifiés**⁵¹² par les feuls adjectifs physiques⁵¹³ [...] » (Beauzée, p. 305, vol. 1).

Seul le contexte d'analyse dans lequel cette expression a été inventée nous empêche son application au Nc. Il s'agit là d'une raison suffisante pour y renoncer définitivement. L'expression de *nom déterminé*, beaucoup plus neutre, ne soulève aucune ambiguïté. Elle est susceptible de rendre compte

⁵¹² Le mot est mis en gras par nos soins.

⁵¹³ Beauzée (1767) range les articles (et plus globalement les déterminants) parmi les adjectifs.

aussi bien du Np que du Nc. Elle privilégie une approche syntaxique, sans pour autant exclure une perspective sémantico-référentielle. Ainsi, par *nom déterminé*, nous entendrons désormais dans cette analyse une occurrence de Np ou de Nc, précédée d'un déterminant.

III- Préliminaires théoriques pour une description de l'article dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles

1- L'article : un objet d'étude à l'abandon

Nous aimerions profiter de ce début de chapitre pour justifier un choix terminologique. Nous avons en effet parlé depuis le début de notre deuxième partie, d'*article*, et non pas plus globalement de *déterminant*. Il s'agit là d'une démarche volontaire que nous nous proposons d'expliquer à présent. Nous avons parfaitement conscience que les deux appellations ne se recoupent pas totalement. Les articles sont une classe de mots fermée. Les déterminants forment au contraire un corpus plus vaste, composé d'occurrences qui appartiennent à plusieurs classes de mots. Ils se définissent ainsi comme des mots qui précèdent le nom et forment avec lui des Gn. Pourquoi donc se cantonner à une étude de l'article aux XVII^e et XVIII^e siècles aux dépens d'une analyse de la détermination dans son ensemble, d'autant que certaines occurrences répertoriées par les grammairiens du corpus répondent plus volontiers à la définition des déterminants ? Tout simplement parce qu'au sein des théories grammaticales des XVII^e et XVIII^e siècles, qui appréhendent l'étude de la langue exclusivement à travers celle des parties du discours, la notion de déterminant, telle que nous la connaissons, n'existe pas. Non pas que l'article soit perçu comme le seul élément susceptible d'introduire le nom : de nombreuses autres occurrences rendant le même service sont recensées, mais elles sont éparpillées à travers d'autres classes de mots, sans qu'elles donnent lieu à un regroupement particulier. C'est du moins la tendance générale jusqu'à Beauzée (1767).

En résumé, dans le corpus, les mots sont étudiés généralement du point de vue de leur nature, et non du point de vue de leur fonction.

Dans beaucoup de grammaires contemporaines, on remarque, qu'au contraire, les déterminants ne sont pas présentés du point de vue des différentes classes de mots qui les composent, mais en fonction de partitions

relatives à leurs emplois ou à leurs sémantismes. C'est ainsi que M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul (1994) proposent de les diviser en déterminants définis (article défini, adjectif démonstratif, adjectif possessif) et en déterminants indéfinis (article indéfini, article partitif, déterminants indéfinis). Autre exemple : L. Wagner et J. Pinchon (1991) parlent quant à eux de *déterminants spécifiques* (adjectif possessif, adjectif démonstratif, articles) et de *déterminants complémentaires* (adjectifs numéraux, adjectifs dits indéfinis, adjectifs interrogatifs et exclamatifs). L'article, seule classe de mots dont le rôle se limite exclusivement à précéder le nom, est noyé dans un corpus aussi vaste qu'hétérogène.

Que déduire de l'occultation du mot *article* au profit de celui de *déterminant*? Tout simplement que l'article n'est plus, de nos jours comme aux XVII^e et XVIII^e siècles, un objet d'étude à part entière⁵¹⁴, comme en témoigne les intitulés humoristiques et volontairement provocateurs des titres de deux parties du chapitre 3 de M. Wilmet (2010) : *1- Naissance de l'article / 3- Mort de l'article*⁵¹⁵.

Autre preuve de déclin : l'article est souvent présenté comme le dernier recours de la détermination, c'est-à-dire comme l'occurrence que l'on emploie lorsqu'aucune autre ne convient :

[...] L'article est le déterminant minimal, le mot qui permet au nom de s'actualiser, de se réaliser dans une phrase, si le sens ne rend pas nécessaire le choix d'un autre déterminant (M. Grevisse et A. Goosse, 1980, § 563).

L'article, en français, est le déterminant spécifique du substantif dans tous les cas où l'emploi d'un adjectif possessif ou démonstratif ne se justifie pas pour une raison de sens ou de style. À la différence de ces deux adjectifs qui ont une valeur concrète, l'article apporte au substantif une détermination plutôt abstraite (L. Wagner et J. Pinchon, 1991, p. 92).

On se souvient que l'élaboration des parties d'oraison dans leur globalité s'est faite sur plusieurs siècles. On trouve déjà l'évocation de l'article chez les stoïciens, qui se proposent d'enrichir la liste des parties d'oraison définies par Aristote (le nom et le verbe). Il est présenté comme un mot variable en genre et en nombre et prend un sens plus large que celui que nous lui attribuons dans

⁵¹⁴ Même l'enseignement de la grammaire en milieu scolaire semble avoir pris le pli : l'article n'est d'ailleurs plus étudié pour lui-même dans le cadre de l'apprentissage des classes de mots en classe de 6^{ème}.

⁵¹⁵ Dans cette même grammaire, la brièveté du chapitre consacré à l'article est à ce propos tout à fait parlante.

nos grammaires modernes, puisqu'il comprend également l'équivalent de nos démonstratifs. Plus tard, chez les grammairiens alexandrins, il est subdivisé en article proprement dit et en pronom, lorsqu'il apparaît à la place du nom⁵¹⁶. Attesté donc depuis l'Antiquité, l'article n'est pas pour autant reconnu par l'ensemble des grammairiens de notre période. Cette mise à distance est liée à la préférence accordée au latin. Nous avons déjà noté dans la première partie, au moment d'évoquer les différentes descriptions des parties d'oraison, la forte hésitation de Régnier-Desmarais (1706) à ce sujet⁵¹⁷. Le tableau synthétique de J. Julien (1988, p. 73) nous renseigne davantage sur cette réserve au sujet de l'article. L'auteur se propose de comparer la liste des parties d'oraison attestées dans dix grammaires écrites entre 1530 et 1586. Seules six attestent l'existence de l'article en français (celles de Palsgrave (1530), de Pillot (1550), de Meigret, la même année, d'Estienne (1557), de Du Vivier (1566) et de Cauchie (1570)). Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur les causes de la retenue des autres auteurs.

Avant d'introduire les différents exposés sur l'article dans le corpus, nous aimerons prendre la mesure des différentes problématiques liées à cette question, en présentant, comme à notre habitude, un point de vue contemporain. La démarche, pourtant conforme à celle que nous avons adoptée depuis le début de cette étude, pourrait aisément surprendre le lecteur. En quoi le point de vue de la grammaire contemporaine pourrait-elle servir dès lors qu'il s'agit d'étudier l'épineux problème de l'article dans le corpus ? Il semble en effet d'après notre introduction, que les grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles ont affaire à des questionnements et des difficultés bien différents de ceux abordés par les linguistes. Comment dès lors justifier un tel rapprochement ? Deux arguments plaident néanmoins en notre faveur. Premièrement, sur un plan purement didactique, pour apprécier la distance entre l'approche des grammairiens du corpus et celle des grammairiens contemporains, faut-il encore connaître la seconde. On pourrait difficilement parler de différences dans le cas contraire. Deuxièmement, nous soutenons

⁵¹⁶ Une méprise assez courante chez certains auteurs du corpus consiste à considérer que les occurrences *le, la, les* utilisés comme pronoms sont également des articles.

⁵¹⁷ Pour rappel, le grammairien est tiraillé entre une étude du français proprement dit, qui selon lui se doit de reconnaître l'article et son allégeance au modèle latin.

l'hypothèse (à la suite d'A. Joly cité précédemment) que les grammairiens du corpus nous ont légué, au sujet de l'article, de nombreuses pistes de réflexions, ainsi qu'une partie des problèmes théoriques auxquels ils ont été confrontés. C'est en ce sens que A. Joly parle, d'« héritage » (*op. cit.*, p. 17). La prise en considération de cet « héritage » nécessite néanmoins un choix. L'approche de M. Wilmet (2010), fondée sur la théorie de l'extensité nous a séduite par sa capacité à rendre compte de manière à la fois accessible et satisfaisante, des différences d'emplois concernant les types d'articles. La démarche du linguiste nous a paru intéressante, dans la mesure où elle abolit la frontière établie par la grammaire scolaire entre article défini et article indéfini, tout en insistant sur les spécificités de chacun. L'auteur récupère ainsi la question sur la modification de la référence du nom, liée à l'emploi de l'un ou de l'autre. Il s'agit là d'une problématique difficile particulièrement chère aux auteurs du corpus.

2- Les articles ou *quantifiants bipolaires* : la théorie de « l'extensité » pour rendre compte de l'alternance *le / un* (M. Wilmet, 2010)

M. Wilmet s'avère moins pessimiste sur l'article qu'il ne le laisse paraître au départ, puisque parallèlement à son constat défaitiste, il lui accorde un long développement dans son chapitre consacré aux déterminants qu'il nomme dans sa *Grammaire, quantifiants*. Ces derniers sont définis comme *des indicateurs d'extensité* (p. 124). L'extensité est quant à elle présentée comme « la quantité d'objets du monde auxquels un nom ou un Gn est appliqué » (p. 132).

Les quantifiants sont divisés en trois classes : *les quantifiants lato sensu* ou *bipolaires* (comprenons les articles), *les quantifiants stricto sensu* ou *stricts* (les pronoms indéfinis) et *les quantifiants numériques* (les cardinaux).

Les quantifiants lato sensu ou *bipolaires*, ou encore, articles, se présentent sous quatre formes : *le*, présenté comme hérité du paradigme latin *ille* ; *un*, issu du paradigme latin *unum / unam* ; *de* issu de la préposition latine et enfin et l'article \emptyset dont il ne sera pas question dans cette étude⁵¹⁸.

Pour rendre compte des similitudes et des différences d'emplois de chacune de ces occurrences, le linguiste procède par comparaisons. L'objectif poursuivi est le suivant : il s'agit de déterminer les conditions d'emplois de ces

⁵¹⁸ On consultera à ce propos la dernière partie de la conclusion.

différentes occurrences et d'expliquer pourquoi leur alternance est possible dans certains cas et considérée comme agrammaticale, dans d'autres.

M. Wilmet introduit son propos sur *le* et *un*, en montrant l'inutilité de la tradition scolaire, représentée par les définitions de M. Grevisse et d'A. Goosse (1980), et par là même, la nécessité du recours au critère de l'extensité, pour appréhender de manière satisfaisante ces deux occurrences et comprendre la raison de leur possible concurrence :

L'article **défini** est celui qui se met devant un nom pris dans un sens complètement déterminé [...]. L'article **indéfini**⁵¹⁹ indique que l'être ou l'objet désigné par le nom est présenté comme un certain être ou un certain objet distinct des autres êtres ou objets particuliers de l'espèce, mais dont l'individualisation reste indéterminée (*Le Bon Usage*, 1980, § 596 et § 641, cité par M. Wilmet, p. 119).

Pour expliciter ce critère de l'extensité, M. Wilmet (p. 119) emprunte au linguiste G. Guillaume, deux séries d'exemples dans lesquels les deux quantifiants apparaissent dans des contextes référentiels différents :

(1)- ***Un enfant** est toujours l'ouvrage de sa mère.*

(2)- ***Un homme** entra, qui avait l'air hagard.*

(3)- ***L'homme** était entré et s'était assis au coin du feu.*

(4)- ***L'homme** est mortel.*

À la lecture de ces occurrences un constat s'impose de prime abord : les Gn (mis en gras par nos soins pour plus de lisibilité), ne réfèrent pas de la même façon. S'ils sont tous au singulier, les énoncés (1) et (4) visent la totalité des individus de la classe, contrairement aux deux autres, qui réfèrent à des individus particuliers et individuels. C'est ce qui fait dire au linguiste que les énoncés (2) et (3) ont *une extensité minimale ou individuelle*, tandis que les énoncés (1) et (4) ont *une extensité collective maximale (ibid.)*. Mais la véritable difficulté, comme on peut s'en douter, relève d'un contraste interne : en quoi les énoncés (1) et (2) d'un côté, et (3) et (4) de l'autre s'opposent-ils ? Ou plus exactement, sur quoi se fonde la différence d'emplois entre les énoncés 1 et 4, qui visent tous deux plus d'un individu à la fois, à travers un

⁵¹⁹ En gras dans le texte des auteurs.

singulier qui prend, tantôt la forme du défini, tantôt celle de l'indéfini ? Pour répondre, M. Wilmet s'appuie sur différentes théories linguistiques qu'il juge plus ou moins satisfaisantes. Nous nous proposons d'en présenter quelques-unes.

La première à être envisagée est celle défendue par Damourette et Pichon (1911-1940). Elle concerne la différence entre ce que les auteurs appellent la *notoriété occasionnelle*, représentée par l'énoncé (3) et la *notoriété générale*, illustrée par l'énoncé (4)⁵²⁰.

La deuxième piste explorée par M. Wilmet (p. 129) est celle proposée par le linguiste J. A. Hawkins, qui développe au sujet des occurrences *le* et *un*, la thèse de la *familiarité*. Cette dernière repose sur l'hypothèse que l'emploi de l'article défini suppose une entente tacite entre les interlocuteurs pour référer à un objet ou à un individu dont ils connaissent tous deux l'existence, soit en vertu du cadre spatio-temporel, soit en vertu du « contexte situationnel » (*ibid.*) C'est ainsi que l'occurrence *le* permet d'appréhender un référent dénoté par le nom, en contexte, comme dans les deux exemples suivants (*ibid.*) :

(5)- *Passe-moi le marteau* (situation visible).

(6)- *Va me chercher le marteau à la cave* (situation contiguë).

Il faut effectivement que le locuteur, responsable de l'énoncé, ait eu préalablement connaissance de la présence du dit marteau pour le réclamer. L'objet désiré est donc soit visible (5), soit hors de portée (6).

Dans les mêmes énoncés, l'emploi de l'article indéfini conduirait à une interprétation différente :

⁵²⁰ Nous laissons de côté la seconde dont nous avons eu d'emblée l'intuition. La *notoriété occasionnelle*, présentée au § 369 du 1^{er} tome, se subdivise à son tour, en *notoriété capitale* et en *notoriété circonstancielle* :

« [...] Un des individus de cette espèce est cependant suffisamment défini sans qu'intervienne aucun complément. C'est la **notoriété occasionnelle**. Il y a à envisager deux cas :

1 – Cette notoriété résulte de ce que l'individu donné est celui du genre auquel on pense le plus, parce que celui avec lequel on a le plus de rapport, qui est le plus important. *Le roi*, c'est le roi de France ; *Le préfet*, c'est celui du département où l'on habite [...]. Cette première variété de notoriété occasionnelle constitue la **notoriété capitale** [...].

2 – Dans un second cas, c'est le contexte antérieur qui prépare et qui établit la notoriété du substantif en question. *Ex : Ceci se passait en Prusse. Le roi, qui était alors Frédéric II, en fut informé.* C'est la **notoriété circonstancielle** » (*op. cit.*).

Au sein de la notoriété occasionnelle, la notoriété capitale est une question de situation d'énonciation ; la *notoriété circonstancielle* est une affaire de co- et de contexte.

(7)-*Passe-moi un marteau*⁵²¹.

(8)- *Va me chercher un marteau.*

Dans (7) et (8), le locuteur, qui donne l'ordre, suppose que son destinataire est en possession d'un marteau, mais il ne peut le certifier, puisque l'objet en question n'est ni présent dans le contexte situationnel, ni dans le cadre spatio-temporel. Examinons à présent l'énoncé suivant :

(9^a)- *J'ai vu le président à la télé* (situation générale) (M. Wilmet, *ibid.*).

C'est l'exemple typique de la notoriété capitale théorisée par Damourette et Pichon (1911-1940). En dehors d'un contexte plus explicite, le Gn *le président*, réfère nécessairement au chef d'état au pouvoir dans le cadre spatio-temporel du locuteur. Si tel n'était pas le cas, une mise en contexte préliminaire viendrait le signaler :

(9^b)- *J'ai vu la retransmission de la fête nationale américaine. J'ai vu le président à la télé.* (Sous-entendu, le président des Etats-Unis).

Mais l'article défini peut permettre également appréhender un référent en vertu du contexte. Les exemples rapportés par M. Wilmet témoignent néanmoins d'une plus grande hétérogénéité. Dans (10) et (11), l'article est anaphorique. Dans (12), sa présence est justifiée en grande partie par l'expansion qui suit le Gn. C'est une illustration de *notoriété circonstancielle* (pour reprendre encore une fois Damourette et Pichon), et cela, même si aucune mise en contexte préalable n'introduit l'énoncé :

(10)- *Fred m'a parlé d'un livre et d'un film intéressants. J'ai lu le livre* (Reprise littérale).

(11)- *Fred m'a parlé d'un livre intéressant. Je connais déjà l'auteur* (Reprise associative).

(12)- *La fille que Bill a invitée hier soir me plaît* (Énoncé analysé comme une « sous-phrase partageant l'ensemble [sur lequel le locuteur et

⁵²¹ Les énoncés (7), (8) et (9^b) sont des énoncés de notre invention.

l'interlocuteur s'entendent tacitement pour parler de la même chose] durant l'élocution » (*M. Wilmet, ibid.*).

Les pistes d'analyse proposées par Damourette et Pichon d'une part, et J. A. Hawkins de l'autre ne convainquent pas pleinement M. Wilmet, pour qui la différence d'emplois entre les deux articles *le* et *un*, s'explique par la thèse de l'extensivité qu'il développe, à partir de la p. 132. Parallèlement à l'extensité avec laquelle il ne faut pas la confondre, il définit l'extension, comme « l'ensemble des mots du monde auxquels N ou GN est applicable » (*ibid.*). Prenons un exemple de notre choix pour mieux faire apparaître la différence entre extensité et extension:

(13)- *Une femme est venue te voir.*

Dans cet énoncé, *l'extensité* est faible, ou pour reprendre l'adjectif de M. Wilmet, *individuelle*, car ce n'est que d'un seul individu clairement identifiable (même si elle n'est pas identifiée ici), dont il est question. L'extension est cependant très large car les êtres susceptibles d'être appelés *femme* sont extrêmement nombreux.

C'est à partir des deux exemples suivants que M. Wilmet distingue « l'extension hors énoncé » et « l'extension en énoncé » (*ibid.*):

(14)- *Le Français est né malin* (Citation de Boileau).

(15)- *Les Français ont voté Mitterrand.*

Dans (14), le Gn, malgré son singulier, vise tous les êtres répondant à la caractéristique *d'être français*. Il illustre donc une extension hors énoncé, présentée comme « l'ensemble des êtres auxquels *français* a été, est et sera applicable » (*ibid.*). Dans l'énoncé (15), malgré le pluriel, le Gn sélectionne un sous-ensemble dans la classe *Français*: les personnes, qui par leurs votes, se sont prononcées en faveur du dit candidat. Il illustre donc un cas d'extension en énoncé. L'extension, on en a bien la preuve, n'est donc pas une affaire de nombre grammatical.

Une fois ces explications préliminaires terminées, le linguiste définit l'extensivité, présentée comme un rapport de l'extensité à l'extension en énoncé. Ainsi, l'extensivité :

[...] Mesure précisément le rapport de la quantité d'être ou d'objets auxquels un nom ou un Gn sont appliqués (extensité) à l'ensemble des êtres ou des objets auxquels le nom ou le Gn sont contextuellement applicables (extension en énoncé) (p. 133).

L'extensivité évolue en fonction du degré de l'extensité. Le linguiste parle ainsi d'*extensivité extensive*, lorsque l'extensité est supérieure à l'extension et d'*extensivité partitive*, lorsqu'elle lui est inférieure.

Une fois l'extensivité définie, M. Wilmet peut enfin clairement exposer d'une part, ses définitions des articles défini et indéfini, et d'autre part, et c'est là le plus intéressant, expliciter leur différence d'emploi. Ainsi, p. 134, les articles *le* et *un* sont présentés tous deux comme des indicateurs d'extensité bipolaire, parce qu'ils « marquent en supplément l'extensivité extensive (*le*) et l'extensivité partitive (*un*) ».

Dans la suite de son développement, le linguiste reprend des exemples préalablement cités et se propose de les analyser du point de vue de la thèse de l'extensivité :

(2)- *Un homme entra, qui avait l'air hagard.*

L'article indéfini sélectionne un référent *homme* (avec une extensité qui se veut donc individuelle) dans un ensemble plus large.

(3)- *L'homme était rentré et s'était assis au coin du feu.*

Ici, l'article défini « reconstitue l'élément homme, préalablement isolé (extensité individuelle [...]) en ensemble unitaire ou singleton [...] manifestant la notoriété du nom homme » (*ibid.*). Autrement dit, la présence de l'occurrence *le* se justifie par le fait que l'individu en question a déjà été cité. Là encore, le Gn désigne un seul individu clairement identifiable.

Tel n'est pas le cas dans l'exemple suivant où l'article défini accorde au nom une « extension collective maximale » (*ibid.*), puisque *homme* ici, ne réfère pas à un individu en particulier, mais à la totalité de l'espèce humaine :

(4)- *L'homme est mortel.*

L'énoncé (1) pose problème car il semble, dans un premier temps, remettre en cause la thèse défendue par le linguiste :

(1)- *Un enfant est toujours l'ouvrage de sa mère.*

Cependant, une question demeure. Si en vertu de la thèse avancée, l'article indéfini marque une extensivité partitive, comment se fait-il que le Gn semble viser la totalité des êtres répondant à l'étiquette *enfant* ? Loin d'être considéré comme une difficulté, ce cas illustre, selon l'auteur, la différence entre l'article défini et l'article indéfini, dès lors qu'ils sont tous deux employés dans un contexte de généralité :

La prédication récurrente « *est l'ouvrage de sa mère* » multiplie l'extensivité individuelle de « *enfant* » autant de fois que nécessaire pour accéder à l'extensivité collective maximale (on paraphrasera : « *Il est vrai de chaque enfant en particulier, donc aussi de la totalité des enfants, qu'il est l'ouvrage de sa mère* » (*ibid.*, p.134).

Reprenons donc côte à côte ces deux exemples :

(1)- *Un enfant est toujours l'ouvrage de sa mère.*

(4)- *L'homme est mortel.*

Dans les deux cas, l'extensivité se veut collective et maximale, puisque les deux articles, malgré leur emploi au singulier, visent la totalité des individus de l'ensemble *enfant*, pour le premier exemple, et de l'ensemble *homme*, pour le second. Si le résultat est le même, les deux articles n'y parviennent pas par le même procédé. L'article défini procède par *globalisation* : il saisit la totalité des êtres en une seule fois. L'article indéfini procède, quant à lui, par *accumulation* (*un enfant + un enfant + un enfant, etc. = tous les enfants*), jusqu'à épuiser la totalité des individus de la classe.

M. Wilmet étudie une série d'énoncés (p. 135) dans lesquels les deux articles peuvent se substituer dans un contexte d'extensivité maximale, engendrant ainsi des différences d'interprétation. Il s'agit de ce qu'il nomme « la commutabilité différenciatrice » (*ibid.*). Ces exemples sont par la suite mis en parallèle avec d'autres, dans lesquels cette substitution n'est pas possible. Ce cas d'agrammaticalité illustre, selon lui, *l'incommutabilité occasionnelle* (*ibid.*).

(16)- *Le lapin se reproduit en moyenne tous les six mois. / L'or se vend cher.*

(17) - *Un lapin se reproduit en moyenne tous les six mois. / * Un or se vaut cher.*

L'article défini, dans (16), livrerait ici une « définition externe » (*ibid.*) de la classe des lapins (par opposition à d'autres classes d'animaux) et de celle de l'or (par opposition aux autres métaux).

L'article indéfini, dans (17), propose une « définition interne » (*ibid.*) de la classe, en mettant en valeur un trait caractéristique de l'espèce. Dans le même contexte, **un or* n'est pas possible à cause du statut de nom massif de l'occurrence, à moins qu'on ne lui ajoute une expansion caractérisante.

Voici une autre série d'exemples avec les interprétations que leur accorde M. Wilmet :

(18)- *Un chercheur est obstiné* [= « On ne mérite pas le nom de chercher sans montrer quelque obstination »] (*ibid.*).

Ici, l'article indéfini impose un trait définitoire (pour se prétendre chercheur, il faut se montrer obstiné).

(19)- *Le chercheur est obstiné* [= « Les chercheurs font souvent montre d'obstination, mais on connaît des exceptions et une défaillance ne remet pas le titre en cause »] (*ibid.*).

Ici l'article défini impose davantage une constatation générale (la plupart du temps, le chercheur est obstiné.)

Voilà qui vient insister sur le fait que même si l'article défini et l'article indéfini peuvent apparaître dans un même contexte de généralisation (ou pour reprendre M. Wilmet, d'*extensité maximale collective*), ils ne réfèrent cependant pas de la même façon :

[...] Là où le quantifiant *UN* procède à l'auscultation des éléments tour à tour assortis de l'ensemble, assertant une vérité exhaustive ou prétendue telle (exemple 18), *LE* se satisferait d'une approximation statistique (exemple 19) (p. 135).

Le couple d'exemples suivants (p. 136) illustrent parfaitement « l'incommutabilité occasionnelle », autrement dit l'impossibilité pour les deux articles d'apparaître dans le même contexte, sous peine qu'un des deux énoncés deviennent agrammatical :

(20) - *La licorne n'existe pas.*

(21)- *Une licorne n'existe pas⁵²².

L'énoncé (20) réfute l'existence de l'ensemble de la classe des licornes. L'énoncé (21) est, quant à lui, perçu comme agrammatical car, dans ce cas, la réfutation n'est que partielle. En effet, procédant comme nous l'avons déjà dit plus haut, par « accumulation », l'article indéfini ne vise que des éléments de la classe de manière successive, sans pour autant pouvoir la saisir dans leur globalité.

On est bien loin des considérations de M. Grevisse (2003) sur les emplois des deux articles. Laissons là l'approche contemporaine pour nous pencher sur notre corpus. Cette anticipation était cependant nécessaire. Il nous semblait donc judicieux de faire appel aux théories de la *Grammaire critique* (1994) pour mieux faire apprécier par la suite, le décalage, mais aussi une certaine forme de continuité, en établissant ainsi un pont entre le passé et le présent, rôle privilégié de l'histoire des idées linguistiques. Ce choix présente selon nous un autre intérêt : pour qui s'intéresse à l'article en français, l'opposition entre l'article défini et l'article indéfini semble un passage obligé, tant la différence, si elle peut paraître quasi instinctive pour un locuteur natif, ne va pas de soi lorsqu'il s'agit de l'explicitier (nous avons eu l'occasion de nous en rendre compte). Or, cette comparaison est absente, même chez les grammairiens du corpus qui reconnaissent l'existence d'un article indéfini. Deux raisons sur lesquelles nous reviendrons plus loin expliquent cette carence. Citons en premier lieu la marginalisation quasi générale de l'occurrence *un* en tant qu'article. Ne négligeons pas dans un second temps, chez une majorité d'auteurs, le statut particulier accordé aux occurrences *à* et *de*, qui aideraient à la déclinaison des noms et qui seules bénéficient de l'appellation *article indéfini*.

Avant d'aborder ces questions, il convient d'en évacuer une autre qui concerne la méthodologie que nous comptons mettre en œuvre dans les lignes qui vont suivre.

⁵²² M. Wilmet emprunte ces deux exemples à Martin (1983).

IV- Présentation des théories des articles dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles

1- Explication de la méthode et des enjeux propres au corpus

Pour retracer les différentes étapes de la théorisation de l'article, plusieurs choix méthodologiques s'offraient à nous. Après la lecture des chapitres consacrés à l'article chez nos grammairiens, nous nous rangeons volontiers à l'avis d'André Joly (1980) et reconnaissons à sa suite l'existence de deux types de définitions de cette partie d'oraison, dans le corpus. L'auteur opère en effet dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles, une distinction entre ce qu'il appelle les *définitions formelles* et les *définitions sémantiques* de ce type de mots (p. 19). Les premières (parmi lesquelles figurent entre autres celles du *Dictionnaire* de Furetière (1690), du *Dictionnaire de l'Académie* (1694) et celle de Régnier-Desmarais (1706)) insistent sur la nature de l'article et son rôle d'indicateur d'accidents (à savoir : le cas, le genre et le nombre). Les secondes présentent l'article comme une occurrence vide de sens qui annonce le nom et lui fait prendre une acception particulière. Elles se développent essentiellement à partir des *Vrais principes* de Girard (1747). Nous avons délibérément choisi de ne pas reprendre ces deux définitions comme axes d'analyse car de l'aveu d'A. Joly (*ibid.*), elles ne donnent pas lieu à une bipartition tranchée : les définitions formelles de l'article perdurent après la parution de la grammaire de Girard (1747). L'auteur attribue ce retour en arrière théorique, qui s'accompagne parfois d'une cohabitation problématique des deux définitions chez les mêmes auteurs, à une difficulté liée à l'analyse de l'occurrence :

[...] On peut s'attendre à ce que les premières [les définitions formelles] soient dans les ouvrages ou les grammaires fortement calquées sur le latin, et les secondes [les définitions sémantiques] dans les ouvrages où l'article est considéré comme autre chose qu'un simple indicateur de la morphologie nominale. On peut prévoir que la ligne de partage sera chronologique, les définitions formelles se rencontrant au XVII^e siècle et dans la première du XVIII^e, les définitions sémantiques essentiellement à la fin de l'époque classique. Ce schéma est dans l'ensemble exact, mais il y aura lieu d'y apporter quelques nuances importantes. [...]

Mais, comme je l'ai dit, il faut nuancer cette première analyse. On ne passe pas subitement d'une définition formelle à une définition sémantique. Avant Dumarsais, les deux coexistent, en particulier chez deux grammairiens importants de la première moitié du XVIII^e siècle, Buffier [1709] et Restaut [1730]. [...] La coexistence de ces deux définitions traduit assez bien le malaise des grammairiens de la première moitié du siècle devant l'article (pp. 19-20).

Or, selon nous, seul un bilan chronologique, qui permettrait de mettre en évidence les éventuelles évolutions ou au contraire, les stagnations, dans l'élaboration des théories sur les articles que nous voulons présenter.

De même, notre parcours ne vise nullement l'exhaustivité. Présenter toutes les définitions données par les différents grammairiens dans leur ordre d'apparition présente en effet du point de vue de l'analyse, un intérêt fort relatif. Nous avons volontairement sélectionné des théoriciens qui se sont livrés à une présentation développée et argumentée, et dont les écrits constituent, pour cette raison, des étapes importantes de l'histoire de cette partie d'oraison aux XVII^e et XVIII^e siècles. Ces analyses ont ainsi été choisies, dans la mesure où elles avaient un intérêt théorique du point de vue des approches, des définitions, des contestations ou encore des classements proposés.

Les questions que soulève l'article, nous l'avons déjà souligné dans l'introduction de cette troisième partie, ne sont pas propres à la période qui nous occupe. Cependant, dans le corpus, ce sont essentiellement le statut de l'occurrence, la problématique du cas et de la déclinaison qui divisent. Outre la question de savoir s'il faut considérer l'article comme une partie d'oraison, alors même que le latin en fait abstraction, les grammairiens s'interrogent à travers leurs développements sur trois autres points, identiques à ceux qui préoccupaient déjà leurs prédécesseurs.

Premièrement, il y a une discussion sur les différentes occurrences à admettre sous cette appellation. Entre les deux extrêmes (Girard (1747) qui n'admet qu'une occurrence, Beauzée (1767) qui en autorise une pluralité), le corpus est très variable. La principale polémique concerne *un* : est-il un article à part entière ou une simple expression numérale ?

Dans un deuxième temps, il est question, à travers l'article, de la déclinaison nominale. Il est vrai que cette dernière difficulté embarrassait déjà certains partisans de l'article au XVI^e siècle. La suite du développement permettra d'y revenir, notamment à travers l'étude de C. Demaizière (1988). Contentons-nous pour le moment de citer à titre d'exemple l'exposé confus et contradictoire de R. Estienne (1569), qui en vient à contester l'existence des cas et des déclinaisons en français puis à les réintroduire plus loin, notamment

sous la forme de paradigmes. Le grammairien peine à se détacher du modèle latin, qui lui sert manifestement de canevas pour l'étude du français :

Quant aux cas des noms ou cadences [...] d'un même mot au nominatif, génitif, datif, accusatif et ablatif : nous sommes entièrement différents des Latins : car nous n'avons qu'un cas ou terminaison au singulier, pour tous ces fix cas des Latins. [...]. Mais nous déclarons ces cas par des articles *le, la, de, du, a, au, les, aux des* [...]. Quant aux déclinaisons, nous n'en avons point à vrai dire [...].

[Les] articles font [des] petits mots d'une syllabe faisant un mot, dequels on se fert pour donner à **connoître les cas des Latins**⁵²³ [...] (p. 17-18).

On retrouve là l'hésitation entre les deux définitions attestées par A. Joly précédemment. La difficulté théorique divise les grammairiens du corpus, qui reconnaissent l'existence de l'article, en trois catégories. On distingue en effet ceux qui restent fidèles à la théorie casuelle appliquée au français (parmi lesquels Irson (1656), Régnier-Desmarais (1706), Vallange (1721), Restaut (1730), etc.) ; ceux qui la réfutent ouvertement (Girard (1747), Beauzée (1767), Du Marsais (1769)) et ceux, qui comme Buffier (1709), refusent le parti-pris⁵²⁴.

Enfin, dans un troisième temps, les grammairiens du corpus s'interrogent sur le rôle à attribuer à l'article : au-delà de l'indice de genre, de nombre et éventuellement, de cas qu'il introduit, comment influence-t-il le statut sémantico-référentiel du nom ? Autrement dit, à quoi sert l'article, d'un point de vue sémantique et sur quoi se fonde, pourvu qu'elle soit reconnue, la distinction entre l'article défini et l'article indéfini ?⁵²⁵

Ces trois faisceaux de problématiques trouveront des réponses dans le développement qui suit. Au sein de ce dernier, une place particulière sera accordée à Beauzée (1767) dont la *GG* représente un tournant décisif dans l'histoire de la détermination au XVIII^e siècle.

Avant d'aller plus loin, une rétrospective s'impose. Nous n'avons cessé de mettre en avant tout au long de cette étude, le principe de continuité, donnée fondamentale pour qui prétend dresser l'histoire d'une théorie grammaticale. Aucun savoir ne s'est construit sur un terrain complètement vierge. Le traitement de l'article dans le corpus en est un exemple incontestable. En cela,

⁵²³ Extraits mis en gras par nos soins.

⁵²⁴ Ce courant reste cependant très marginal.

⁵²⁵ On retrouve là la préoccupation de M. Wilmet dans l'extrait de sa *Grammaire* que nous avons étudié. Il faut bien y voir la preuve de la continuité théorique que nous évoquions précédemment.

les auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles doivent énormément à leurs prédécesseurs, en ce qui concerne l'article. Il s'agit de voir en quoi.

2- « Le difficile classement de l'article chez les grammairiens français du XVI^e siècle »

Cette rétrospective ne répond pas seulement à une nécessité méthodologique. Elle est issue surtout d'une obligation théorique : le traitement de l'article aux XVII^e et XVIII^e siècles ne peut se comprendre sans le recours aux grammairiens de l'époque précédente, dont les théoriciens du corpus héritent des interrogations et des difficultés. C'est afin de mieux les cerner que nous nous référons à C. Demaizière (1988), dont nous empruntons le titre. La lecture de son article dont nous nous proposons de rendre compte dans les lignes qui suivent, permet en effet de circonscrire les deux difficultés principales communes aux grammairiens des deux périodes. Il s'agit incontestablement du repérage des occurrences et de leur analyse. Les questions particulièrement difficiles, que se posent les auteurs du XVI^e au XVIII^e siècles⁵²⁶, sont finalement les suivantes : comment décrire une occurrence qui n'existe manifestement pas en latin et comment l'intégrer, de ce fait, aux parties d'oraison ?

Dans la première partie de son article, l'auteure dresse un état des lieux du repérage des occurrences. Un problème de définition et d'identification se pose déjà pour le partitif. Ce dernier n'est pas seulement d'ordre théorique. En effet, l'occurrence est encore peu fréquente au XVI^e siècle. En ce qui concerne l'article indéfini, à côté des singuliers *ung / une*, on trouve deux formes plurielles *uns / unes*, utilisées plus particulièrement devant des noms référant à des réalités multiples :

(1a)- *Uns bon ciseaulx coupent nostre amictié* (Marguerite de Navarre, *Dernières poésies*)⁵²⁷.

(1b)- *Unes noces* (Nicolas de Troyes, XXI).

Ce même article apparaît devant le substantif pluriel *lettres* avec un sens singulier, par imitation du latin, comme dans l'énoncé (1c) :

⁵²⁶ Notre analyse du corpus nous permettra d'établir des nuances significatives, puisque tous les auteurs du corpus ne sont pas concernés par ces interrogations.

⁵²⁷ Tous les énoncés cités en exemples sont tirés, à notre initiative, de G. Gougenheim (1984, pp. 63-66)

(1c)- *Je te donneray unes belles, grandes, vieilles lettres royaulx [...]*
(Rabelais, IV, 15).

L'article défini est de loin le plus fréquent, même si son usage est encore irrégulier, notamment devant les noms de pays, de montagne et de rivière :

(2a) - *Non gueres loin où Loire de son eau [...]* (Ronsard, *L'hydre deffiaict*).

(2b) - [...] *Je te sonne devant tous en la France* (Ronsard, *Odes*, I, 20).

Pareillement, il apparaît rarement devant les noms abstraits :

(2c) - *Nature rien ne faict immortel* (Rabelais, *Gargantua*, 20).

(2d) – *Toute ma vie n'ay rien tant procuré que paix* (Rabelais, *Gargantua*, 28).

En règle générale, l'usage de l'occurrence contraste avec la timidité de certains grammairiens, dès lors qu'il s'agit de théoriser son emploi. Selon, C. Demaizière, une des principales causes de la gêne est « d'ordre psychologique » (p. 328). Elle est à mettre au compte du profond respect pour le modèle latin dont les auteurs sont pétris. H. Estienne (1565) interprète cependant l'usage de l'article en français comme un point commun supplémentaire avec le grec :

Entre autres avantages que nostre langue se peut vanter d'avoir pardeffus la Latine, est l'usage des articles. De la commodité defquels (voire nécessité) ie feray iuges tous ceux qui se sont meflez de traduire du Grec en Latin. [...] Or au contraire il n'y a partie d'Oraison en laquelle le François foit meilleur accord avec le Grec qu'il est en ceste-ci (H. Estienne, 1565, p. 67).

Sylvius (1531) choisit de suivre le modèle latin, en rejetant l'article et en réintroduisant à sa place l'interjection.

Même pour les auteurs qui comme H. Estienne (1565) et Cauchie (1570) reconnaissent l'existence et le rôle de l'article, se pose le double problème du repérage et de l'analyse des occurrences. Seul l'article défini apparaît comme parfaitement légitime. L'article indéfini est généralement marginalisé (sauf chez Palsgrave (1530)), comme en témoigne cette argumentation de H. Estienne :

Il est bien vray que nous adiouttons quelquefois ceste particule *vn*, encores que nous ne voulions point spécifier quelque certain entre autres, comme en l'exemple fuivant : *On luy a faict autant d'honneur que l'il eust esté roy* : on pourrait adiouter cest *vn* devant *Roy* [...]. Il fault entendre que ceste particule *vn* l'appelle improprement Article : & toutefois tant l'en fault qu'elle foit Article, que mefmes elle luy est opposée (*op. cit.*, p. 68).

Cette mise à l'écart a pour origine un embarras théorique. Il s'agit de la peur de l'innovation, symbole de transgression de la tradition grammaticale qui empêche les auteurs d'admettre, au sein du discours théorique, cette occurrence pourtant parfaitement attestée par l'usage :

Citons Jacques Dubois (1531) pour illustrer l'hésitation des théoriciens devant ce petit mot dont ils ne trouvaient pas de correspondant dans le système de la *Grammatica*. Chez Dubois, *le*⁵²⁸ est le seul article du français ; cet article a la fonction de marquer le genre du substantif. Toutefois, notre grammairien ne peut pas ne pas voir que cette fonction s'exerce aussi bien par d'autres mots, notamment *un* ; il traduit *pomarium* par *un pomier* [...], en s'excusant presque de placer *un* devant le substantif. La dépendance de Dubois vis-à-vis du système de la *Grammatica* est on ne peut plus complète. Il constate que le mot *un* peut remplir la fonction qui, selon lui, caractérise l'article, mais cet *un*, en fonction d'article, il n'ose l'appeler par son nom, de peur de s'éloigner de son modèle latin (extrait de *Recherche sur le français des XV^e et XVI^e siècles et sur la codification par les théoriciens de l'époque*, repris par C. Demaizière, 2008, p. 332).

Outre l'introduction d'une occurrence de type nominal, l'article se voit attribuer un rôle avant tout morphologique. Il est perçu comme un élément qui renseigne en effet sur le nombre, mais avant tout sur le genre du nom. C'est en effet une des caractéristiques privilégiées par les auteurs :

Cette valeur est plus facilement identifiée que celle de marqueur pour le nombre, en effet, d'une part, on ne se préoccupe pas encore des marques dans le code oral et l'on n'est donc pas sensible à la disparition par l'oreille de nombreuses marques du code écrit ; d'autre part, les marques écrites du nombre sont très répandues et l'article masculin passant de *le* à *les* semble se conformer tout simplement à la pratique la plus générale. Ainsi, l'article est tout à fait reconnu comme possédant les deux genres sous les formes *le* et *la* et le pluriel sous la forme unique *les* mais il accompagne alors un nom, lui-même généralement pourvu des mêmes marques, comme *les jours*. Pour le genre des inanimés, seul l'article est un bon guide et, pour les animés, dont le genre correspond à l'indication de sexe, il joue le même rôle (C. Demaizière, 1988, p. 333).

Pour la majorité des auteurs qui reconnaissent son existence, l'article est aussi un argument en faveur de la thèse de la déclinaison des noms. La présence de cette occurrence en français se trouve alors justifiée : elle permet de pallier une absence de désinence casuelle. La filiation avec le latin est ainsi préservée :

Le rôle morphologique le plus important aux yeux de beaucoup de grammairiens du XVI^e siècle est, pour l'article, l'apparence d'une déclinaison qui permet ainsi de conserver indirectement, du moins le croient-ils celle du

⁵²⁸ Les occurrences sont en gras dans le texte original.

nom. Cela satisfait les admirateurs fidèles du latin et des grammaires latines qui compte le cas dans les « accidents » du nom et pour qui « *l'instauration d'une déclinaison est une nécessité interne, résultant de l'épistémologie en usage* », selon les propres termes de J.-C. Chevalier (1968, 106) (C. Demaizière, p. 334).

La théorie casuelle est manifestement un frein à l'élaboration d'une théorie générale de l'article, et par là même, à l'émergence d'une analyse de la syntaxe du français. C'est cette même constatation qui explique le bilan mitigé livré par B. Bouard (2007) sur le dernier point :

Après les propositions de Palsgrave ou Ramus, les grammairiens pédagogues comme R. Estienne, Pillot, Meigret ou Cauchie adoptent une position ambiguë vis-à-vis du maintien de la déclinaison en français. Ils reconnaissent l'absence de déclinaison en français mais cette affirmation ne s'accompagne pas d'un nouveau système de description des fonctions.

Les grammairiens du français tentent de mettre de côté le modèle d'analyse de la tradition grammaticale latine et, à l'aide de nombreux inventaires et des théories à leur disposition, cherchent à rendre compte des spécificités du français. Mais le modèle reste celui du latin. Le français apparaît comme une langue moderne digne d'être analysée et enseignée mais toujours en vertu des principes qui ont théorisé la raison du latin. Par conséquent, si les pédagogues reconnaissent que le français n'est pas une langue à cas, ils ne renoncent pas pour autant à la description à l'aide de la déclinaison car « renoncer à la déclinaison n'est donc pas seulement renoncer à la dignité de la langue de prestige c'est aussi renoncer à un système de pensée et c'est renoncer à faire de la langue l'instrument de la pensée », elle demeure à titre de « croyance » (Chevalier, 1968, p. 411) (B. Bouard, pp. 121-122).

Par ailleurs, les grammairiens du XVI^e siècle adeptes de la théorie de l'article, sont néanmoins confrontés à une question cruciale concernant le statut à accorder à l'occurrence dans le cadre général des parties d'oraison. Deux tendances se dessinent. Certains, comme Sylvius (1531) et Garnier (1558), décident de l'inclure dans une autre classe de mots : le premier, avec le pronom ; le second avec le nom. La démarche est explicite : il s'agit de ne pas bafouer la tradition grammaticale, en conservant coûte que coûte huit parties d'oraison. Pour les auteurs qui plaident en faveur de l'autonomie de l'article, deux options sont possibles : la suppression de l'interjection, à la manière des Grecs ou la thèse audacieuse pour l'époque des neuf classes de mots, à la manière de Cauchie (1570).

Malgré des pistes très intéressantes (reconnaissance officielle de l'occurrence, refus de la théorie casuelle par une minorité, interrogation sur son autonomie), les grammaires du XVI^e siècle peinent à faire émerger une théorie organisée et uniforme de l'article. Les auteurs du corpus héritent donc

d'un foisonnement de questionnements théoriques au sujet d'un objet d'étude encore peu exploité. Il s'agit de voir dans les lignes qui vont suivre comment ils s'en sont accommodés et si la réflexion formulée par C. Demaizière, au sujet de leurs prédécesseurs, est également valable pour eux :

Au cours de cet examen, nous avons pu, parfois, être tentés de trouver ces savants bien timorés ou bien soumis aux cadres antérieurs. À leur décharge, il faut rappeler qu'ils élaborent peu à peu une grammaire du français sur de nouvelles bases de réflexion qui ne sont pas celles du Moyen Âge, qu'instruits des catégories de la grammaire latine, ils se trouvent, avec l'article, en face d'un élément nouveau et que l'interprétation exacte du rôle et de la qualité de l'article n'est chose ni facile ni même définitivement achevée (*op. cit.*, p. 338).

En résumé, les théoriciens du XVI^e siècle, pour la plupart, n'ont pas su, et n'ont pas pu, compte tenu de leur attachement au latin et à son enseignement et de la nouveauté des préoccupations liées à l'article, proposer des présentations abouties. Qu'en est-il de ceux du corpus ? Peut-on parler d'une théorie approfondie et uniforme de l'article aux XVII^e et XVIII^e siècles ? Avant d'aborder ces questions essentielles, il nous faut passer par une seconde étape intermédiaire : nous avons constaté l'importance prise par la théorie casuelle et l'obstacle certain qu'elle représentait. Si elle devient de plus en plus critiquée, elle ne disparaît pas pour autant dans le corpus. Puisque que les présentations de l'article aux XVII^e et XVIII^e siècles se sont construites avec ou contre la théorie des cas, il semble indispensable de consacrer un développement à cette dernière.

3- Du traitement des cas dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles

Le lecteur sera sans doute tenté de nous reprocher le traitement trop tardif de la question des cas. Il serait légitime de penser de prime abord que ces derniers auraient eu leur place à la suite des exposés sur le genre et le nombre, dans la deuxième partie de cette étude. Nous opposerons deux arguments à cette objection. Premièrement, il nous semble que le cas n'est pas le même statut que les deux autres. Le genre (même s'il est sujet à polémique) et le nombre ne sont pas des notions contestées par les auteurs du corpus. Même Duclos (1754) qui critique ouvertement l'arbitraire qui régit la mise en application du premier, ne peut nier que les noms français sont susceptibles d'être féminin ou masculin, d'être singulier ou pluriel. Dans une telle

perspective, le genre apparaît comme une contrainte d'usage dont il faut bien s'accommoder. Nous avons pu voir que le nombre ne suscitait pas la même polémique. Le cas, en tant que calque du latin et du grec, ne fait pas l'unanimité dans le corpus. C'est ainsi que beaucoup d'auteurs (parmi lesquels, Girard (1747), Du Marsais (1769), Beauzée (1767)) s'efforcent de démontrer que le français n'a pas les caractéristiques d'une langue casuelle. Nous démontrerons plus loin comment l'application des cas a nui au développement de la réflexion sur les articles dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles. Deuxièmement, même pour les auteurs qui reconnaissent l'existence de cas en français, la déclinaison des noms est avant tout celle des articles. Ainsi, les cas, parce qu'ils ne concernent pas une modification morphologique du nom à proprement parler, n'ont pas lieu d'être aux côtés du genre et du nombre.

Nous pensons avoir justifié notre choix méthodologique. Il nous reste encore à préciser l'objectif du développement qui va suivre. Nous avons dit plus haut que la thèse de l'existence des cas en français émanait de l'observation du grec et du latin. Les grammairiens du corpus qui défendent ce point de vue entendent ainsi placer leur langue dans la lignée des modèles antiques, synonymes de perfection et d'excellence. Il convient donc, dans un premier temps, de remonter aux origines de la notion, en étudiant comment les différents cas ont été théorisés chez les Grecs.

Si les cas font polémique en français, on ne saurait pour autant contester leur existence dans d'autres langues. Les cas font donc partie des principes généraux qui concernent particulièrement la *GGR* de Port-Royal (1660) et la *GG* de Beauzée (1767). Les deux ouvrages offrent des perspectives d'analyse différentes dont la confrontation nous a semblé particulièrement intéressante. Arnauld et Lancelot, qui tiennent à notre sens une position ambiguë vis-à-vis de l'existence des cas en français, énumère les différentes modifications en insistant sur leurs caractéristiques sémantico-syntaxiques. Beauzée adopte quant à lui un point de vue plus clair, en ce qui concerne le français et propose un développement argumenté sur le bien-fondé des cas. Ce sont ces deux analyses à la fois différentes et complémentaires que nous souhaitons présenter dans un deuxième temps.

Il convient dans un troisième temps d'observer la mise en application de la théorie des cas dans les grammaires françaises qui en attestent l'existence. Pour ce faire, nous avons sélectionné deux ouvrages, à notre sens, représentatifs : le *Traité de grammaire française* de Régnier-Desmarais (1706) et la *Grammaire française* de Vallart (1744). Ce choix ne doit rien au hasard. Nous avons précédemment insisté sur le caractère paradoxal du premier : l'auteur prétend s'inspirer en partie de Port-Royal, mais livre un ouvrage académique résolument tourné vers la tradition grammaticale. Ainsi, pour qui s'intéresse à la grammaire française du XVIII^e siècle, le recours au cas de la part de l'abbé surprend peu. Sa présentation formaliste, parce qu'elle est représentative d'un courant conservateur en vigueur à cette période, nous intéresse ici particulièrement. La position de Vallart, à une époque où la thèse casuelle est fortement en déclin, intrigue davantage.

3-1- De l'origine des cas : théorisation dans la grammaire grecque

Pour aborder cette question, nous nous référons à J. Lallot (1998) qui se propose de réfléchir aux ressemblances sémantiques entre les différents cas attestés chez les Grecs. Nous nous contenterons de commenter la première partie de l'auteur, consacrée à la présentation générale des cas dans la tradition pré-grammaticale et alexandrine, puis aux différentes appellations données au cas⁵²⁹.

Si on ignore encore l'origine des noms de cas, on sait néanmoins qu'Aristote est le premier à évoquer ces transformations morphologiques dans les deux textes fondateurs que sont *la Poétique* (chap. XX) et *De l'interprétation* (chap. II). Originellement, le cas (*ptōsis* en grec) concerne le nom et le verbe :

[...] [II] désigne, pour chacun d'eux, toute forme se distinguant, formellement et fonctionnellement, d'une forme tenue pour la forme de base : si on néglige ici certaines variations de détail, on pourra dire que les « cas du nom » *ptōsis onōmatos*, sont des formes qui se distinguent flexionnellement du nominatif (chez Aristote, elles incluent l'adverbe dérivé en - *ōs*), et que les « cas des verbes », *ptōsis rhēmotos*, sont les formes étrangères à l'indicatif (J. Lallot, p. 6).

⁵²⁹ La seconde est consacrée à ce que l'auteur appelle des « affinités » entre les cas, à savoir un réseau de similitudes à la fois sémantiques et morphosyntaxiques suggérées par le grammairien Apollonius Dyscole.

Par la suite, les stoïciens et les grammairiens alexandrins adaptent le modèle aristotélicien en écartant les cas du verbe et en intégrant le nominatif :

[...] Diogène Laërce nous dit d'une part (Diog. La. VII 64-65), que les stoïciens opéraient avec un cas « droit » (*orthē*) et trois cas « obliques » (*plágiai*), appelés *genikē* « général ?, générique ?, gentilice ? génitif ? », *dotikē* « datif » et *aitiatikē* « causatif » et / ou « accusatif », et, d'autre part (Diog. La. VII 192), que Chrysippe avait écrit un traité *Sur les cinq cas* – ce qui rend vraisemblable, dès cette époque, l'enrôlement du vocatif dans la liste des cas (*op. cit.*, pp. 6-7).

L'apport essentiel de la grammaire ne s'arrête pas là. J. Lallot interprète par exemple la pluralité des terminologies (*cas droit, génitif, datif, datif, causatif, vocatif*) dans la *Technè*, comme un indice de l'effervescence des débats autour des noms des cas :

[...] Le texte se poursuit par l'indication de désignations alternatives – « nominatif » (*onomastikē*) ou « direct » (*euthēta*) pour le cas droit, « possessif » (*ktētikē*) ou « paternel » (*patrikē*) pour le génitif, « épistolaire » (*epistolaitikē*) pour le datif, « accusatif » (*kataitaiakē* ??) pour le causatif, « interpellatif » (*prosagoreutikē*) pour le vocatif (*ibid.*, p. 7).

Par ailleurs, L'auteur remarque que chez Apollonius Dyscole, les cinq cas de base sont hiérarchisés en vertu de critères syntaxiques, comme suit :

- *Le cas direct*, comme premier actant coréférent avec la désinence verbale, s'oppose à l'ensemble formé par les *cas obliques*, tous susceptibles, selon la rection des verbes, d'occuper une position de deuxième actant, terme de la transitivité verbale ;
- Parmi les obliques, *l'accusatif* occupe une position de symétrie parfaite avec le cas direct : pôle intégralement passif du procès transitif dont le cas direct est le pôle intégralement actif, le terme à l'accusatif est par excellence celui qui, en cas de transformation passive du verbe, passe « à gauche » du verbe comme *cas direct* ;
- Le génitif et le datif ont des fonctions plus diversifiées et plus spécifiées sémantiquement : expression de la possession par le génitif, indication par le datif du bénéficiaire d'une prestation (à côté de diverses valeurs circonstancielle) ;
- Le vocatif est à part en tant qu'il constitue à lui seul, sans verbe, une énonciation complète (p. 8).

Cette contextualisation historique nous semblait indispensable pour faire mieux comprendre l'intérêt et la continuité des développements qui vont suivre. Il est temps à présent de s'intéresser au traitement des cas dans certaines grammaires représentatives de notre corpus.

3-2- Les cas du point de vue de la grammaire générale : Arnauld et Lancelot (1660) et Beauzée (1767)

3-2-1- Les cas décrits par la GGR de Port-Royal (1660)

Nous avons évoqué le caractère double du discours de la GG de Port-Royal (1660) au sujet des cas. Le premier paragraphe de l'introduction du chapitre VI⁵³⁰ laisse clairement entendre que le français en est dépourvu. En effet, d'un point de vue purement étymologique, le cas est une modification morphologique des occurrences. Or, seuls le genre et le nombre sont susceptibles de faire varier les morphèmes finals des noms :

Si l'on confideroit toûjours les chofes féparément les unes des autres, on n'auroit donné aux noms que les deux changemens que nous venons de marquer ; favoir, du nombre pour toute forte de noms, & du genre pour les adjectifs : mais, parce qu'on les regarde fouvent avec les divers rapports qu'elles ont les unes aux autres, une des inventions dont on f'eft fervi en quelques Langues pour marquer ces rapports, a été de donner encore aux noms diverfes terminaifons, qu'ils ont appelées des *Cas*, du latin *cadere, tomber*, comme étant les diverfes chutes d'un même mot. Il est vrai que de toutes les Langues il n'y a peut-être que la Grecque & la Latine qui aient proprement des cas dans les noms (p. 73).

Les auteurs choisissent néanmoins dans la suite de leur exposé d'étendre la définition des cas. Le français devient une langue casuelle, même si ce n'est pas au même titre que le latin ou le grec⁵³¹. Au-delà de l'explication donnée à chaque cas, la preuve de ce transfert réside dans les exemples, qui pour la plupart, sont en latin. Les différentes variations casuelles sont de plus dotées d'une fonction syntaxique essentielle : elles participent au bon agencement des mots dans la phrase, et donc à la validité de cette dernière.

Néanmoins, parce qu'auffi il y a peu de Langues qui n'aient quelques fortes de cas dans les pronoms, & que fans cela on ne fauroit bien entendre la liaifon du difcours, qui s'appelle *construction*, il eft prefque nécessaire, pour apprendre quelque Langue que ce foit, de favoir ce qu'on entend par ces cas [...] (pp. 73-74).

⁵³⁰ « Des Cas & des Prépositions entant qu'il eft néceffaire d'en parler pour entendre quelque Cas ».

⁵³¹ Cette ambiguïté manifeste vaut aux auteurs la réplique assez ferme de Duclos (1754), qui dénonce ouvertement le calque antique. Les auteurs qui parlent volontiers de cas n'ont pas saisi qu'il convenait d'étudier le français pour lui-même : « Nous n'avons point de cas en François : nous nomons l'objet de notre penfée ; & les raports font marqués par des prépositions, ou par la place du mot. Plufieurs Grammairiens fe font fervis improprement du nom de cas. Come les premières Grammaires ont été faites pour le Latin & le Grec, nos Grammaires Françoises ne font que trop reffenties des syntaxes grecque & latine (p. 82).

S'en suit l'énumération de ces derniers, suivie de leurs principaux usages :

- le nominatif, qui sert de radical à toutes les autres variations⁵³², occupe la fonction sujet, comme dans *Dominus regit me, le Seigneur me conduit* (p. 74).
- Le vocatif sert à désigner le destinataire et entre parfois en concurrence en grec et en latin avec le nominatif⁵³³. En français, notamment, il se caractérise par une absence d'article : *Seigneur, vous êtes mon espérance* (p. 75).
- La définition donnée au génitif démontre la confusion, en matière de cas, entre le latin et le grec d'un côté et le français de l'autre.

Le principal problème reste celui de l'absence de désinences :

Le rapport d'une chose qui appartient à une autre, en quelque manière que ce soit, **a fait donner dans les Langues qui ont des cas, une nouvelle terminaison aux noms, qu'on a appelée le Génitif**⁵³⁴, pour exprimer ce rapport général, qui se diversifie en plusieurs espèces [...]. [...] On se fert d'une particule dans toutes les Langues vulgaires, pour exprimer le Génitif comme *de* dans la nôtre ; *Deus, Dieu; Dei ; de Dieu.* (pp. 77-78).

- Le datif, présenté comme « un rapport, qui est de la chose au profit ou au dommage de laquelle d'autres choses se rapportent » (p. 78), se définit comme le génitif, par une pluralité d'usages.
- L'accusatif bénéficie d'une définition syntaxique au sein de laquelle il sert à exprimer le complément de certains verbes transitifs. Il entretient alors un rapport symétrique avec le sujet, qui s'exprime de manière encore plus manifeste en français, où l'ordre des mots est plus contraint qu'en latin⁵³⁵.

Les verbes qui signifient des actions qui passent hors de ce qui agit⁵³⁶, comme *battre, rompre, guérir, aimer, haïr*, ont des sujets où ces choses

⁵³² « Ainsi de *Dominus* au nominatif, on a fait *Domine* au vocatif ; d'*Antonius, Antoni* » (p. 74)

⁵³³ « [...] De-là il est arrivé : 1° Que cette terminaison différente du nominatif, n'est point au pluriel ; 2° Qu'au singulier même elle n'est en Latin qu'en la seconde déclinaison ; 3° Qu'en Grec, où elle est plus commune, on la néglige souvent, & on se fert du nominatif au lieu du vocatif [...] ; 4° Et qu'enfin on joint quelquefois des nominatifs avec des vocatifs » (p. 75).

⁵³⁴ Extrait mis en gras par nos soins.

⁵³⁵ « Nous n'avons rien dans notre Langue qui distingue ce cas du Nominatif. Mais comme nous mettons presque toujours les mots dans l'ordre naturel, on reconnoît le Nominatif de l'Accusatif, en ce que pour l'ordinaire le Nominatif est avant le verbe, & l'Accusatif après. *Le Roi aime la Reine. La Reine aime le Roi. Le Roi* est nominatif dans le premier exemple, & accusatif dans le second ; & *la Reine* au contraire » (pp. 79-80).

⁵³⁶ C'est-à-dire : hors du sujet exprimé au nominatif.

font reçûes, ou des objets qu'elles regardent. Car si on bat, on bat quelque chose ; si on aime, on aime quelque chose &c. Et ainsi ces verbes demandent après eux un nom qui soit le sujet ou l'objet de l'action qu'ils signifient. C'est ce qui a fait donner aux noms, dans les Langues qui ont des cas, une nouvelle terminaison, qu'on appelle l'*Accusatif*. *Amo Deum* [...] (p. 79).

- L'ablatif apparaît comme un cas contraint par l'usage d'une préposition⁵³⁷, mais dépourvu d'un sémantisme particulier, contrairement aux cinq autres :

Car comme les cinq premiers cas n'ont pas pu suffire pour marquer tous les rapports que les choses ont les unes aux autres, on a eu recours dans toutes les Langues à une autre invention, qui a été d'inventer de petits mots pour être mis avant les noms, ce qui les a fait appeler *Prépositions* ; comme le rapport d'une chose en laquelle une autre est, s'exprime en Latin par *in* ; & en François par *dans* : *Vinum est in dolio, le vin est dans le muid*. Or dans les Langues qui ont des cas, on ne joint pas ces prépositions à la première forme du nom, qui est le nominatif, mais à quelque'un des autres cas (p. 80).

Arnauld et Lancelot reconnaissent volontiers que certaines prépositions latines se construisent avec d'autres cas. L'objection est très vite écartée au profit de l'argument d'une cohésion sémantique entre la préposition et le nom exprimé à l'ablatif :

Et en Latin, quoiqu'il y en ait qu'on joigne à l'accusatif : *amor erga Deum, amour envers Dieu*⁵³⁸, on a néanmoins inventé un cas particulier, qui est l'ablatif, pour y en joindre plusieurs autres, dont il est inféparable dans le sens : au lieu que l'accusatif en est souvent séparé, comme quand il est après un verbe actif ou devant un infinitif » (pp. 80-81).

Que déduire de la théorie des cas de la *GGR* ? Le constat est assez sévère. La principale difficulté à laquelle peu d'auteurs échappent, ne réside pas dans l'adoption de la théorie des cas en elle-même, mais dans le transfert trop rigide du modèle gréco-latin. L'exposé de Port-Royal, assez décevant, si on se souvient que les auteurs ont su innové dans d'autres domaines (notamment la

⁵³⁷ Il en va de même en français puisque « [...] Toutes les fois qu'en notre Langue un nom est gouverné par une préposition telle qu'elle soit : *Il a été puni pour les crimes ; Il a été amené par violence ; Il a passé par Rome ; Il est sans crime* [...] : nous pouvons dire qu'il est à l'ablatif, ce qui sert beaucoup pour bien s'exprimer [...] » (p. 81).

⁵³⁸ Dans ses *Remarques*, Duclos (1754) reprend le même exemple dans sa démonstration contre les auteurs de Port-Royal : « On dit, par exemple que *de* marque le génitif, [...] il y a beaucoup de circonstances où les Latins, pour rendre le sens de notre *de*, mettent des nominatifs, des accusatifs, des ablatifs, ou des adjectifs. Exemples. *La Vile de Rome, Urbs Roma. L'amour de Dieu*, en parlant de celui que nous lui devons, *amor erga Deum. Un temple de marbre, templum de marmore. Un vase d'or, vas aureum* » (p. 82).

théorisation des parties d'oraison) et révolutionné l'étude de la langue et du langage aux XVII^e et XVIII^e siècles, peine à convaincre. La théorie des cas reste donc trop dépendante d'une conception latinisante. Dès leur introduction, les grammairiens prennent soin d'expliquer que les cas se manifestent différemment en latin et en français. Il s'agissait là d'une donnée essentielle dont il aurait fallu tenir compte par la suite. Pourtant ce sont les cas du latin qui sont évoqués pour rendre compte de ceux du français. Or, manifestement, le cadre formel du latin et du grec sied mal à cette langue qui se caractérise par une morphologie et une syntaxe trop différentes. Les rapports de concordance paraissent forcés. L'approche de Beauzée (1767), qui prend un point de départ radicalement différent, paraît plus intéressante. Nous nous proposons de la présenter au lecteur, en nous autorisant parfois des prises de liberté vis-à-vis de la chronologie du texte.

3-2-2- Le cas décrits par la GG de Beauzée (1767, vol. 2)

Plutôt que de plaquer le modèle antique sur le français comme le font Arnauld et Lancelot, Beauzée décide dans l'article VIII de son Livre III d'étudier les manifestations casuelles pour elles-mêmes, telles qu'elles se présentent dans une langue donnée. Le point de départ de sa réflexion est le commentaire de Sanctius (1587), qui préconise dans sa *Minerve*, l'attitude inverse :

Sanctius prétend que la division des Cas latins en fix est naturelle ; In *omni porrò nomine natura sex partes constituit* : & il en conclut qu'elle doit être la même dans toutes les langues ; *Quoniam hæc Casuum partitio naturalis est, in omni item idiomate tot Casus reperiri fuerit necesse*. C'est sur ce principe qu'il établit ensuite que les grecs ont & doivent avoir un ablatif⁵³⁹. [...]

Cela étant, comment est-il possible de concilier l'affertation de Sanctius sur la nécessité universelle des fix Cas adoptés dans la langue latine, avec les usages

⁵³⁹ « [Priscien] établit qu'en tout nom la nature a constitué six parties. D'abord sa dénomination proprement dite, à laquelle on a eu raison d'affecter le cas direct, qui est vraiment le nom. Les autres, comme le pense Aristote, ne sont pas des noms mais des cas du nom. En second lieu, ce qui génère, d'où « génitif », ou qui possède. En troisième lieu le but ou l'œuvre à laquelle on le destine. En quatrième lieu la fin vers laquelle tend l'action. Cinquièmement la fonction d'appellation (*vocare*) ; enfin le mode dans lequel nous mettons ensemble les causes et les instruments. C'est le sixième cas qui est fort mal nommé « ablatif », puisqu'il sert aussi à exprimer la comparaison [...], la cause efficiente [...], la matière [...], l'agent. [...]

Mais puisque cette répartition des cas est naturelle, il serait nécessaire de retrouver le même nombre de cas dans toute langue particulière. C'est pourquoi je prétends, contre l'accord unanime de tous les grammairiens, qu'en grec le sixième cas ne manque pas (Sanctius, 1587, p. 121).

combinés des autres langues ? Afin d'en mieux sentir la difficulté, arrêtons-nous un moment sur les différents procédés des unes & des autres (p. 151).

Le grammairien insiste ensuite, plus que ne l'avaient fait Arnauld et Lancelot, sur une différence morphosyntaxique majeure des langues vulgaires par rapport au latin. Dans les premières, l'adoption des cas n'est que partielle. Ainsi, les noms ne sont pas susceptibles de variations casuelles à proprement parler, puisque leurs formes restent les mêmes, indépendamment de leurs positions syntaxiques :

Il faut observer d'abord que plusieurs langues n'ont point admis de Cas pour les noms ni les adjectifs, mais que toutes en ont admis pour les pronoms⁵⁴⁰. Ainsi l'italien, l'espagnol, le portugais, l'anglais, le français, & qui n'ont point donné de Cas à leurs noms ni à leurs adjectifs, en ont donné plus ou moins à leurs pronoms (p.152).

À l'intérieur de ces mêmes langues, le système casuel n'est pas uniforme. L'évocation de l'anglais offre à l'auteur l'occasion d'introduire un nouveau terme qui puise sa raison d'être dans son rôle syntaxique et que le grammairien éprouve la nécessité de justifier dans la suite de son exposé :

Par exemple, en anglais, il y a deux Cas pour chaque pronom ; savoir le nominatif ou le vocatif, & un second Cas, que j'appelle simplement complétif⁵⁴¹, parce qu'il marque toujours le complément d'une préposition, soit exprimée, soit sous-entendue (p. 152).

Il y a un Cas que j'appelle *complétif*, tant pour la Grammaire anglaise que pour la française. C'est le seul que nos usages aient destiné à marquer le complément de toutes les prépositions. Les Latins en avaient destiné deux à cette fin, & il étoit nécessaire qu'ils eussent chacun un nom propre ; ils les nommèrent accusatif & ablatif. Peut-être auroit-on mieux aimé que le nôtre eût pris le nom d'accusatif, n'eût-ce été que pour éviter une nouvelle dénomination. Mais j'ai craint que cette dénomination, pour être trop connue en latin, n'entraînât en erreur, & ne fît croire à quelques-uns que ce Cas n'a effectivement trait qu'à certaines prépositions, comme l'accusatif latin ; d'ailleurs nous avons vu que l'accusatif & l'ablatif des latins sont essentiellement complétifs, & le Cas dont il s'agit ici répond aux deux ; la dénomination la plus juste qu'on pût lui donner est donc celle même de *complétif* (pp. 154-155).

⁵⁴¹ À savoir : Pour le pronom de la première personne, au singulier : le nominatif *I*, le complétif *Me* ; pour le pluriel : le nominatif *We*, le complétif *Us* / Pour le pronom de la seconde personne, au singulier : le vocatif *Thou*, le complétif *Thee* / Pour le pluriel : le vocatif *Ye*, le complétif *You* / Pour le pronom de la troisième personne, au masculin, le nominatif *He*, le complétif *Him* ; pour le féminin : le nominatif *She*, le complétif *Her* ; pour le neutre : au nominatif *It*, pas de forme pour le complétif ; pour le pluriel : le nominatif *They* ; le complétif *Them* (p. 152).

Voilà qui témoigne de la part de l'auteur d'une volonté de réappropriation personnelle et réfléchie de la théorie casuelle aux dépens d'une opération de calque instinctive et immédiate.

Le français témoigne, quant à lui, d'une répartition différente⁵⁴² :

Nous avons admis trois Cas pour nos pronoms : favoir le nominatif, ou le vocatif⁵⁴³ ; le datif, qui comprend dans sa signification la valeur de la préposition ; & le complétif, qui suppose toujours une préposition exprimée ou sous-entendue⁵⁴⁴ » (pp. 152-153).

La mise à distance du modèle antique n'empêche pas Beauzée de reconnaître certaines similitudes sémantiques entre certains cas latins et ceux des langues vulgaires :

Celui que j'appelle nominatif ou vocatif, soit en anglais soit en français, répond exactement aux Cas latins de mêmes dénominations : & c'est la même chose de celui que j'appelle datif dans les pronoms français ; c'est un Cas équivalant à une préposition de tendance avec le pronom complément (p. 153).

Il met néanmoins en garde contre toute analogie systématique. L'homonymie des cas ne suffit pas : seul l'emploi peut servir de fondement à la comparaison entre les cas. C'est ce que démontre plus loin la mise en parallèle des cas latins et grecs, à travers notamment la confrontation des deux datifs :

Il faut encore ici aller au devant d'un préjugé [...] : ce seroit de croire que, dans les langues qui ont admis des Cas, ceux qui ont de part et d'autre la même dénomination, ont aussi de part & d'autre la même valeur sans aucune différence. Je crois que cette opinion est erronée, & que ce seroit manquer fondamentalement, que de ne pas apprécier la valeur des Cas dans chaque langue, d'après les usages propres de chaque idiôme [...].

⁵⁴² Pour le pronom de première personne, au singulier : le nominatif *Je*, le datif *Me*, le complétif *Moi* ; au pluriel, la forme unique *Nous* / Pour le pronom de deuxième personne : au pluriel : le vocatif *Tu*, le datif *Te*, le complétif *Toi* / Pour le pronom de troisième personne, au singulier : le nominatif *Il / Elle*, le datif *Lui*, le complétif *Lui / Elle* ; pour le pluriel : le nominatif *Ils / Elles*, le datif *Leur*, *Se* (pour le réfléchi) et le complétif *Eux / Elles, Soi* (pour le réfléchi) ;

⁵⁴³ Pour rappel : seul le pronom de deuxième personne possède un vocatif à la place du nominatif.

⁵⁴⁴ « Lorsque ce Cas est employé sans préposition, elle est sous-entendue, & l'analyse exige qu'elle soit supplée. &. Exemple. *Donnez-MOI ce livre, procure-TOI cet avantage*, c'est -à-dire, *donnez (à) MOI ce livre, procure (à) TOI cet avantage*. On exprimeroit la préposition, si, au lieu d'un pronom, on se feroit d'un nom ; *donnez ce livre à LA REINE, procure cet avantage à TON AMI* : & si c'étoit un pronom de la troisième personne, on se feroit du datif, qui équivaut à la préposition avec son complément ; *donnez-LUI ce livre, procure-LEUR cet avantage*, c'est-à-dire, *donnez ce livre à LUI ou à ELLE, procure cet avantage à EUX ou à ELLES*.

Exemple : *Ecoute-moi, suivez-moi, c'est-à-dire écoute (vers) MOI, suivez (après) MOI [...]* » Beauzée, p. 155).

Nous avons vu, par exemple, qu'en latin le génitif & le datif font des Cas adverbiaux, qui renferment, dans leur valeur, celle du mot décliné & celle d'une préposition. Ce n'est pas la même chose en grec : le nominatif & le vocatif y font subjectifs comme en latin ; mais le génitif & le datif y font complétifs comme l'accusatif (pp. 162-163).

Par exemple, le génitif latin après un nom appellatif est à sa place, parce que c'est un Cas adverbial [...] mais le génitif grec, étant complétif, ne peut être que dans la dépendance d'une préposition [...].

Mais les latins ont substitué, au datif des grecs, deux autres Cas, dont l'un a conservé le nom de datif et l'autre a pris celui d'ablatif : lequel des deux est plus analogue au datif grec ? [...]

Mais l'analogie des Cas doit se décider par celle de leur destination ; & cela posé, l'ablatif latin, nonobstant son nom & la nouveauté de l'usage qui l'a introduit, est bien plus analogue au datif grec, que ne peut l'être le datif latin. Celui-ci est un Cas adverbial ; au lieu que l'ablatif latin & le datif grec font deux Cas complétifs, supposant tous deux quelque préposition, & souvent des propositions analogues (pp. 167-168).

Laissons de côté la critique de l'article « ACCUSATIF » de l'*Encyclopédie*⁵⁴⁵ qui n'intéresse guère notre propos pour présenter la conclusion de l'auteur. Cette dernière porte sur la motivation des cas. Beauzée note que de manière générale, la variation en cas ne concerne tout au plus que quatre éléments d'oraison. La sélection ne doit rien au hasard, puisqu'elle est liée à la nature des occurrences en question :

Les noms, les pronoms, les adjectifs, & ce qu'on appelle participes dans les verbes, font généralement susceptibles de Cas ; & cette propriété tient apparemment à la signification fondamentale commune aux quatre espèces de mots déclinables, consistant à présenter à l'esprit les idées des êtres, soit réels soit abstraits, qui peuvent être les objets de notre pensée (p. 172).

La question de l'utilité des cas incite Beauzée à subdiviser cet ensemble en deux sous-groupes : les cas des noms et des pronoms garantissent l'acte de parole, tandis que ceux des adjectifs et des participes sont contraints⁵⁴⁶.

Une seconde observation également importante, c'est que le choix des Cas, comme celui des nombres⁵⁴⁷, se règle par deux sortes de vues. 1° Ce sont les besoins de l'énonciation, d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle,

⁵⁴⁵ Beauzée (pp. 171-172) discute la théorie de l'alliance arbitraire entre une préposition et un cas en particulier, défendue par Du Marsais (1769) : « Il semble que ce philosophe veuille infirmer que les Cas ont reçu d'abord une destination primitive & toute différente, & qu'ensuite, par surrogation, on les a attachés arbitrairement les uns à certaines prépositions, & les autres à certaines autres » (p. 171).

⁵⁴⁶ Rappelons que ces deux mots se caractérisent par une absence d'autonomie sémantico-syntaxiques. Ils adoptent donc nécessairement le cas des mots qui les régissent.

⁵⁴⁷ Voir la première partie, notamment le développement sur l'article « NOMBRE » de l'*Encyclopédie*.

qui fixent le choix des Cas pour les noms & les pronoms. 2° C'est une raison d'imitation & de concordance qui en décide pour les adjectifs & les participes. Ainsi, dans [...] *Ad rivum eundem lupus & agnus venerant fiti compulsi* ; le nom *rivum* est à l'accusatif, parce qu'il exprime le terme conséquent du rapport général de tendance, désigné par la préposition *ad* ; les noms *lupus & agnus* sont au nominatif, parce que chacun des deux exprime une partie du sujet total de la proposition & du verbe *venerant* : voilà des raisons de nécessité, en voici d'imitation. L'adjectif *eundem* est à l'accusatif, pour s'accorder en Cas avec son corrélatif *rivum* : le participe *compulsi* est au nominatif, pour s'accorder en Cas avec les noms *lupus & agnus* auxquels il est appliqué (pp. 172-173).

On ne saurait conclure l'étude de l'exposé de Beauzée sans rappeler les différents éléments de réponse qu'il adresse à Sanctius (1587). Rappelons que l'auteur de la *GG* avait choisi d'introduire son propos par la thèse de l'universalité des six cas latins, défendue dans la *Minerve*. Voici ce qu'il convient de retenir de notre examen :

- Si les cas sont des principes généraux, toutes les langues n'en n'usent pas de la même façon. L'universalité ne se confond pas avec l'uniformité. Ainsi le nombre de cas et les parties d'oraison concernées sont variables :

L'arabe a trois Cas ; l'allemand en a quatre ; le grec, quoi qu'en puissent dire Sanctius et P. R. n'en a que cinq, puisqu'il n'admet que cinq terminaisons à cet égard ; le latin en a six ; le P. Galanus, théatin, dit que les arméniens en ont dix ; les grammairiens lapons en comptent jusqu'à quatorze (p. 160).

Cette absence d'uniformité est manifeste à l'intérieur même des langues concernées. Ainsi, le français, par exemple, décline ses pronoms, mais pas ses noms.

- Le nombre de cas varie en fonction de celui des prépositions. Dans une langue donnée, la diversité des cas a en effet pour fonction de remédier au manque de prépositions : les deux éléments sont en effet au service de la syntaxe. On est donc en droit de penser que plus une langue possède de prépositions, moins elle a recours aux cas :

Ceci nous mène à une conclusion fort simple : c'est que, comme nos langues modernes du midi de l'Europe sont sans Cas, parce qu'elles viennent à bout, par les prépositions & par la construction, de rendre avec fidélité les différents rapports des noms à l'ordre de l'énonciation ; le basque & le péruvien démontrent la possibilité d'une langue sans prépositions, pourvu que les mots déclinables y aient assez de Cas pour désigner, distinctement & sans confusion ni équivoque, les mêmes rapports à l'ordre de l'énonciation. Entre ces deux extrêmes, il est aisé d'imaginer une foule d'idiômes avec des Cas & des prépositions, de manière que la quantité des uns fera toujours en raison inverse de la quantité des autres (pp. 161-162).

- En dernier lieu, en matière de cas, il convient de se méfier de l'homophonie. Cette dernière, issue le plus souvent d'une volonté de calque sur le latin ou le grec, dissimule des réalités très différentes. C'est ainsi qu'en évoquant des grammairiens du basque et des langues du Pérou, qui ont adopté par mimétisme la théorie des six cas, Beauzée s'écrie :

Il est vrai que les grammairiens que j'ai lus sur ces langues, n'ont pas manqué d'en calquer la Grammaire sur celle du latin [...]. Ils ont cru devoir reconnaître les Cas correspondants à ceux du latin ; mais ils n'ont osé en admettre d'autres que les latins n'avoient pas nommés [...] (p. 161).

La démonstration de la non-concordance entre le datif latin et le datif grec représente l'argument le plus solide de la thèse.

Il est temps de quitter les principes généraux pour aborder le traitement des cas dans les grammaires particulières. Les ouvrages de Régnier-Desmarais (1706) et de Vallart (1744) qui exposent en la matière des points de vue similaires, sont des exemples pertinents de la théorie casuelle, appliquée aux noms français, aux XVII^e et XVIII^e siècles.

3-3- Deux exemples du traitement de la théorie des cas dans les grammaires du corpus : Régnier-Desmarais (1706) et Vallart (1744)

En guise de justification méthodologique, nous avons précisé dès l'introduction de ce présent développement, que pour les auteurs qui défendent la théorie casuelle, le cas n'était pas compris comme une variation morphologique du nom, mais comme une variation de l'article. Le calque des cas résulte donc, dans les grammaires qui y souscrivent, d'une adaptation du modèle latin⁵⁴⁸, explicitée par les deux auteurs sélectionnés en ces termes :

⁵⁴⁸ Cette adaptation n'est par ailleurs pas uniforme. Régnier-Desmarais (1706) et Vallart (1744) reprennent les six cas gréco-latins mais ce calque fidèle ne constitue pas une règle absolue dans le corpus. Irson (1656) décide par exemple de ne retenir que quatre cas car selon lui, l'accusatif et l'ablatif proprement dits n'existent pas en français (p. 18). D'Aisy (1685) évacue quant à lui le vocatif. Vallange (1721) ne sélectionne également que cinq cas. Il introduit aussi le cas postpositif à la place du génitif.

Comme dans les noms françois il n'y a aucune difference de terminaifon qu'entre le fingulier & le pluriel, & qu'ils ne fe varient point de mefme que les noms Latins ; on n'entend point icy par le mot de *cas*, ce que les Grammairiens Latins entendent par le mot *cafus*, qu'ils employent pour marquer les differentes cheutes ou definences que chaque nom peut recevoir dans chaque nombre. On entend feulement, à l'égard de l'article, chaque variation que l'article peut recevoir eftant joint au nom ; & à l'égard du nom, chaque eftat dans lequel le nom peut eftre confideré [...]. Dans les cas où l'article eft varié, il ne l'eft jamais que par le moyen des particules ou prépoftions *de* & *à*, jointes diverfement à l'article [...] (Régnier-Desmarais, p. 142).

Le cas font les différentes manières de joindre les particules *de* & *à* avec les articles ou avec les noms pour exprimer les divers rapports que les chofes ont les unes avec les autres. Les Grecs & les Latins marquoient ces différens rapports par différentes terminaifons qu'ils donnoient aux noms & aux pronoms, & les François les marquent, ces mêmes rapports, par ces deux particules *de* & *à* qu'ils mettent ou ne mettent pas avant les mots déclinaibles (Vallart, p. 92).

Les deux auteurs remarquent par la suite des « affinités » (pour reprendre l'article de J. Lallot (1998) mentionné plus haut) sémantiques, morphologiques ou syntaxiques entre les six cas :

[...] Tous les cas de chaque nombre, font appellez en termes de Grammaire, *nominatif, genitif, datif, accufatif, vocatif, & ablatif*.

C'eft ainfi que la plupart des Grammaires anciennes & modernes ont accoustumé de ranger & d'appeler tous les cas ; mais comme le *vocatif* a de grands rapports avec le *nominatif*, on croit ne devoir pas fuivre icy le mefme ordre, pour ne pas embarraffer inutilement les idées, en feperant des chofes qui ont tant de convenance l'une avec l'autre.

Car premierement, outre l'affinité qu'il y a entre nommer, qui eft la fonction du *nominatif*, & *appeller*, qui eft celle du *vocatif* ; le *vocatif* a encore cela de commun avec le *nominatif*, qu'il régit quelquefois le verbe, fans en eftre jamais régi⁵⁴⁹ ; & qu'il fe joint au verbe fubftantif *eftre*, ce qui ne convient à aucun des autres cas. C'eft pourquoy on donnera icy le fecond rang au *vocatif* [...]. Au refte, l'accufatif ne differe en rien du nominatif, quant à fa forme [...] (Régnier-Desmarais, pp. 143-145).

Il y a en françois comme en latin fix cas, le nominatif, le vocatif, le génitif, le datif, l'accufatif & l'ablatif. Le nominatif et l'accufatif font toujours femblables, de même que le génitif & l'ablatif. On pouroit cependant ne diftinguer en françois que cinq cas, en retranchant l'ablatif, qui dans tous les mots déclinaibles, tant noms que pronoms, eft toujours femblable au génitif. Ce feroit là une conformité que notre langue auroit avec la gréque. Néanmoins nous admettons dans cet ouvrage le cas ablatif pour rendre mieux raifon de certains rapports (Vallart, p. 92).

⁵⁴⁹ L'auteur réferve ce cas de figure à l'impératif et aux phrases interrogatives et exclamatives : *Seigneur, exaucez-nous. / Ô jufte ciel, fouffrirez-vous ! / Malheureux, avez-vous bien l'affurance de le nier ?* (p. 144).

Les deux grammairiens établissent, à l'intérieur des cas, une bipartition d'ordre syntaxique : le nominatif, appelé cas direct, se distingue des autres, appelés cas obliques ou cas indirects⁵⁵⁰ (Régnier-Desmarais, p. 146). Le premier sert à exprimer le sujet de la proposition qu' « il gouverne » (Vallart, p. 93) et « c'est directement de celui-là que tous les autres dépendent » (Régnier-Desmarais, *ibid.*), tandis que les autres témoignent d'une forte dépendance par rapport à un autre élément de la phrase. Ainsi, « [...] ils l'emploient ordinairement à la suite d'autres mots, par lesquels ils sont régis » (Vallart, *ibid.*). Viennent ensuite l'explication étymologique de chaque cas et l'énumération des propriétés qui y sont attachées. Le calque avec le latin est évident :

- Le nominatif⁵⁵¹ doit son nom au « verbe latin *nominare* (*nommer*), parce que c'est celui dont on se sert pour nommer une chose, comme le ciel, la terre » (Vallart, *ibid.*). Régnier-Desmarais insiste davantage sur la caractéristique syntaxique :

Le propre du nominatif est de régir toujours le verbe : & toutes les fois que la chose ou la personne qu'on nomme, régit le verbe, comme *le ciel est serein, la terre rapporte tous les ans, Alexandre vainquit Darius*, il est constant qu'alors le nom dont on se sert pour exprimer la chose ou la personne ne peut être qu'au nominatif (Régnier-Desmarais, *ibid.*).

- Le calque du vocatif⁵⁵² latin met à mal la définition même des cas du français, donnée par les deux auteurs : « Le second cas est nommé VOCATIF, du verbe latin *vocare* (*appeler*), parce que c'est le cas où l'on met le nom de la personne que l'on appelle ou à qui on adresse la parole : *Seigneur, exaucez nous. O ciel, souffriras-tu !* » (Vallart, *ibid.*).

⁵⁵⁰ L'auteur du *Traité* hésite néanmoins à ranger le vocatif, qui se construit de la même façon que le nominatif, parmi les cas obliques (p. 146).

⁵⁵¹ Vallange (1721) propose quant à lui une approche différente qui mérite l'intérêt. Pour présenter les différents cas, le grammairien décide de partir d'une phrase (*Paul bat un homme*), définie comme « un certain nombre de mots arrangés de manière à ce qu'il s'y trouve un sens qui satisfait l'esprit » (p. 103). Après avoir donné la définition générale du verbe (« mot qui sert à marquer une action », p. 104), le grammairien propose, pour le nominatif, un synonyme qui insiste sur la fonction sémantico-syntaxique de l'occurrence : « Nous venons de dire que dans une phrase il y avait toujours un Verbe ; que ce verbe marquait l'action, comme le mot *bat*. Cette action ne se fait pas d'elle-même, c'est quelqu'un qui en est l'Auteur qui la produit. Ce quelqu'un l'appelle *l'agent*, & cet *agent* l'appelle nominatif, comme ici *Paul*. Nous appelons ce mot *nominatif* car il sert à nommer la personne qui agit » (p. 106).

⁵⁵² Vallange (1721) parle plus volontiers de « cas allocutif » pour insister sur la prise en compte de l'émetteur que suppose ce cas particulier : « *Alloqui* est un mot latin qui signifie *parler à quelqu'un*. C'est de ce mot qu'est venu *allocutif*, qui est un cas dans la déclinaison qui marque la personne à qui l'on parle. Ce cas *allocutif* n'a jamais de prénom [= article, voir plus loin] ; comme *Père cruel, pourquoi négligés-vous le soin de vos enfants ?* » (p. 116)

En effet, si c'est l'article qui porte la marque casuelle du nom, on comprend difficilement comment on peut admettre l'existence d'un vocatif, qui en français se caractérise par une absence d'article. La thèse de la substitution par la particule *Ô*, avancée par Régnier-Desmarais (p. 144) peine à convaincre, notamment à cause de son caractère facultatif.

- Le génitif⁵⁵³ donne lieu à un développement beaucoup plus fourni chez Régnier-Desmarais que chez Vallart⁵⁵⁴. L'auteur du *Traité* lui attribue deux caractéristiques majeures. C'est un cas complétif (pour reprendre Beauzée, 1767) qui sert à exprimer une pluralité de relations⁵⁵⁵, mise en gras par nos soins :

Le cas qu'on appelle genitif, c'est-à-dire, qui engendre, qui produit, devoit peut-être avoir plutôt l'appellation passive d'engendré, de produit. Quoiqu'il en soit, il ne s'emploie jamais dans notre Langue, sans être gouverné par un autre nom auquel il se rapporte, soit comme **l'effet à sa cause**, le *Createur du ciel & de la terre, l'auteur du livre* [...], soit comme **la cause à son effet**, *l'ouvrage du Createur, le fils du Prince* ; soit comme **le tout à sa partie**, *un membre du corps, [...] un arbre de la forêt* ; soit comme **une chose possédée à celui qui la possède**, *le Maître du monde, le Seigneur du lieu* ; soit comme **le possesseur à la chose possédée**, *le Palais du Roy, les biens de l'Eglise* ; soit comme **le sujet à son attribut**, *la bonté du Createur, l'ingratitude de la créature* [...] ; soit enfin de quelque manière que ce puisse être ; *les sentiments de l'humanité, l'amour de la vie, la crainte de la mort* [...] (*ibid.*).

- Le nom de datif vient « du verbe latin *dare* (*donner*). C'est le cas où l'on met le nom de la personne à qui l'on donne quelque chose, comme *Donnez aux pauvres* » (Vallart, *ibid.*). C'est aussi selon

⁵⁵³ Vallange (1721) sélectionne une autre terminologie qui insiste sur les caractéristiques morphosyntaxiques des occurrences : « *Le livre de Pierre, La page du livre, La ligne de la page* [...]. *Pospositif* vient du latin *pospositus*, mis après : *posponere* : mettre après » (p. 110).

⁵⁵⁴ « Le troisième cas est appelé GÉNITIF, du verbe latin *gignere* (*engendrer, produire*). Les Latins ont ainsi nommé ce cas, parce qu'en leur langue, hors le nominatif & le vocatif singuliers, c'est de ce cas que se forment tous les autres, tant du singulier que du pluriel » (Vallart, *ibid.*).

⁵⁵⁵ C'est d'ailleurs cette principale propriété qui est mise en avant par l'ensemble des partisans des cas, comme dans l'exemple de Restaut (1730) :

« *D. Qu'est-ce que le Génitif ?*

R. C'est un cas qui généralement marque le rapport d'une chose qui appartient à une autre par production ou par jouissance, ou en quelque autre manière que ce soit. [...]

Dans, *la lumière du soleil*, le génitif *du soleil*, marque un rapport de production ou de l'effet à la cause. Dans, *la maison de Pierre, de Pierre* marque un rapport de jouissance ou de propriété.

Dans, *J'ufe de mes droits, de mes droits* marque aussi un rapport de jouissance. Dans *Je me repens de ma faute, de ma faute* marque de production ou de la cause à effet ; & c'est comme si l'on disoit : *Je me repens à cause de ma faute. Ma faute* est la cause, & *je me repens* en est l'effet » (p. 123).

Régnier-Desmarais le cas « qui peut être régi par plus de différentes parties d'Oraison⁵⁵⁶ » (p. 145).

- L'accusatif⁵⁵⁷, « du mot latin *accusare* (*accuser*) [...], fait connaître la personne ou la chose qui est le terme d'une action [...] » (Vallart, p. 94). Pour rappel, ce cas sert à exprimer les compléments de certains verbes (dit actifs, à savoir, transitifs), comme dans « *blâmer le vice, calomnier l'innocence, louer la vertu, approuver les bonnes actions, aimer les livres [...]* » (Régnier-Desmarais, *ibid.*)
- L'ablatif⁵⁵⁸, « du verbe latin *auferre* (*ôter*) » (Vallart, *ibid.*), se confond du point de vue de la forme avec le génitif, mais s'en distingue du point de vue de l'emploi et de la signification :

[...] En ce que le *génitif*, suivant ce qu'on a déjà dit, sert ordinairement à marquer union & relation ; & que *l'ablatif*, au contraire, sert le plus souvent à marquer séparation, division, privation : Et ils diffèrent quant à la construction, en ce que le *génitif* n'est jamais régi que par un nom ; & que *l'ablatif* l'est presque toujours, ou par quelque verbe, ou par quelque participe, comme *ôter quelque chose de la terre, tirer un homme de la prison, retrancher de la société, s'aider des pieds & des mains [...]*. Les occasions où *l'ablatif* est régi par un Nom, sont bien moins fréquentes ; les exemples suivants suffiront pour en donner quelque idée, à *son départ de Chine, à la sortie de l'Eglise, étant malade de la maladie dont il mourut* (Régnier-Desmarais, p. 146).

Si Régnier-Desmarais et Vallart sont d'accord sur la théorie des six cas et sur les propriétés de chacun, ils s'opposent néanmoins sur un point : le nombre de déclinaisons. Le second reproche explicitement au premier (et à Buffier, 1709) d'avoir trop calqué le latin et de ne pas avoir assez tenu compte des spécificités de la langue française, en matière de cas. De la part d'un auteur qui plaide lui-même en faveur de la déclinaison des noms, la remarque surprend et demande une explication. Cette dernière est d'autant plus nécessaire que la première partie de l'argumentation de Vallart peut laisser croire au lecteur que le grammairien a fait une mauvaise lecture du *Traité* :

⁵⁵⁶ [...] Le datif au contraire, peut être régi également bien ; soit par un Verbe [...] *plaire aux gens de bien*, soit par un participe actif, *servant à la messe* [...], soit par un participe passif, *occupé à l'étude*, soit par un Nom adjectif, *enclin à la vertu* [...], soit enfin par un Nom substantif, *son inclination à la vertu* [...] (Régnier-Desmarais, p. 145).

⁵⁵⁷ « *Paul bat un home*. Nous venons de dire que *Paul* étoit le nominatif du verbe [...]. Nous disons à présent que *un home* est l'accusatif, parce que ce mot déclare, accuse, énonce, & fait connaître la personne sur laquelle l'action se passe » (Vallart, 1721, p. 107).

⁵⁵⁸ On laissera volontairement de côté la question de l'existence de l'ablatif absolu (considérée par exemple par Régnier-Desmarais (pp. 223-225)).

Monfieur l'abé Regnier & le P. Buffier, les deux plus habiles grammairiens françois que nous aïions, ont tous deux avancé comme la chose la plus certaine du monde, que nous n'avons en françois qu'une feule déclinaifon [...].

Mais ces Meffieurs n'ont point envifagé la chose dans fon véritable point de vue, & leur raifonnement qui auroit été très-juste en latin, fe trouve très faux en françois. En effet ce qui en latin diftingue dans un nom les cas les uns des autres, c'est la différence des terminaifons, comme on le voit dans *Dominus, domini, domino, dominum, domine*, dans *Pater, patris, patri, patrem, patre, &c.* Au lieu qu'en françois ce qui diftingue les cas les uns des autres, ce n'est pas la terminaifon qui eft la même dans tout un nombre, mais ce font ou les articles ou les prépoftions *de* & *à* qui fe mettent avant les noms [...] (Vallart, pp. 101-102).

Régnier-Desmarais propose une déclinaifon des noms françois, comparable au modèle latin, c'est-à-dire sous la forme de différents paradigmes⁵⁵⁹. Il ne prend pas garde au fait que si les cas françois sont morphologiquement différents des cas latins, la déclinaifon doit l'être aussi. Vallart propose une interprétation très différente : dans la *Grammaire Françoise*, il y a autant de déclinaifons qu'il y a de variations possibles de l'article pour un cas donné :

Il en eft à peu près de même pour les déclinaifons. Ce qui en latin établit la différence des déclinaifons ce font les différentes terminaifons pour le même cas ; par exemple pour le génitif fingulier : *æ, i, is, ûs, ei* : pour le datif fingulier : *æ, o, i, ui, ei* ; de forte qu'il y a en cette langue autant de déclinaifons qu'il y a de différentes terminaifons pour le même cas. C'est tout le contraire en françois : ce qui établit en cette langue la différence des déclinaifons ce font les différentes combinaifons que l'on fait des articles ou des prépoftions *de* & *à*, pour en former le même cas ; de forte qu'il y a autant de déclinaifons qu'il y a de ces différentes combinaifons. Or il y a cinq de ces combinaifons⁵⁶⁰, puiſque l'on dit au même cas, à l'accufatif par exemple, *donnez-moi le pain, donnez-moi un pain, donnez-moi du pain, donnez-moi de bon pain* [...] (Vallart, p. 102).

Nous terminerons cette présentation générale de la théorie des cas par l'étude de la contre-attaque de l'auteur du *Traité*, qui répond à ses éventuels détracteurs. Rappelons que l'existence d'une déclinaifon des noms est une thèse déjà controversée au moment où il rédige sa grammaire. Le principal

⁵⁵⁹ À titre d'exemple, voici celle de l'article masculin devant un nom commençant par une consonne : Pour le fingulier nominatif : le ciel, (ex : *le ciel est serein.*), le vocatif : *ô ciel* ou *ciel*, le génitif : *du ciel* (ex : *les grâces du ciel*), le datif : *au ciel*, l'accufatif : *le ciel* (ex : *remercier le ciel*), ablatif : *du ciel* (ex : *descendre du ciel*) / Pour le pluriel – le nominatif : *les cieux* (ex : *les cieux roulent fur nos têtes.*), le vocatif : *ô cieux* ou *cieux*, le génitif : *des cieux* (ex : *les influences des cieux*), le datif : *aux cieux*, l'accufatif : *les cieux* (ex : *regarder les cieux*), l'ablatif : *des cieux* (ex : *tomber des cieux*) (p. 147).

⁵⁶⁰ Régnier-Desmarais en admet une seule, elle-même subdivisée en quatre sous-ensembles (déclinaifon des noms masculins commençant par une consonne / déclinaifon des noms masculins commençant par une voyelle / déclinaifon des noms féminins commençant par une consonne / déclinaifon des noms féminins commençant par une voyelle).

reproche adressé par le camp adverse est la non-concordance entre le modèle antique et le français : les noms latins et grecs connaissent des cas au sens étymologique. Les noms français en sont privés. Voilà donc la preuve que le français ne saurait être une langue casuelle⁵⁶¹ :

La difference des cas des noms, qui est marquée en Latin par différentes terminaifons d'un mefme nom, ne l'est aucunement dans nostre Langue, non plus que dans l'Italienne & dans l'Espagnole. De forte que quelques uns ont prétendu qu'aucune de ces trois Langues, ni aucune de celles qui n'ont point diverses inflexions dans leurs noms, n'avoient point aussi de différents cas (Régnier-Desmarais, p. 219).

Le grammairien présente alors un ensemble d'arguments, qui à défaut d'être toujours pleinement convaincants, ont le mérite de pousser au débat.

Premièrement, il affirme à juste titre que les cas, au-delà des changements morphologiques subis par les occurrences, ont trait à la syntaxe, autrement dit à la construction de la phrase. De ce point de vue, le changement de forme, tel qu'il existe en latin et en grec, apparaît presque secondaire. Seule compte la diversité des rapports. Pour preuve, même dans ces deux langues, certaines formes casuelles sont homonymes :

Et à la vérité, si on ne pouvoit distinguer les cas d'un nom que par la difference de ses cheutes ou de ses terminaifons, ils seroient bien fondez dans leur prétention. Mais indépendamment de cette difference extérieure, & purement matérielle, qui appartient principalement à la Langue Grecque & à la Langue Latine ; la diversité des cas est d'ailleurs suffisamment établie, soit par le seul arrangement des termes, soit par le sens qui résulte de leur assemblage.

Que si cela n'étoit pas, il faudroit dire que les Grecs & les Latins auroient bien moins de cas dans leurs noms que les Grammairiens ne leur en donnent. Car à l'égard de la Langue Grecque ; en plusieurs noms le Nominatif & le Datif font les mêmes ; en quelques autres le Genitif & le Datif ; en d'autres le Nominatif, le Vocatif & l'Accusatif ; & dans tous les noms Neutres l'Accusatif est toujours semblable au Nominatif.

Quant à la Langue Latine, le Nominatif & le genitif font les mêmes en plusieurs noms ; le Genitif & le Datif en d'autres ; le Datif & l'Ablatif en beaucoup d'autres ; le Nominatif & le Vocatif en quantité d'autres ; l'Accusatif singulier & pluriel de tous les noms Neutres est égal au Nominatif [...] (Régnier-Desmarais, *ibid.*).

Le deuxième argument avancé par l'auteur découle du premier : l'homonymie de ces formes n'empêche nullement d'observer une diversité des cas. Voilà qui selon lui démontre clairement que la variation des désinences n'est pas un critère absolu : « La difference des cas dans les Noms, ne dépend

⁵⁶¹ C'est d'ailleurs la position que tiennent beaucoup d'auteurs postérieurs à Régnier-Desmarais. Nous aurons l'occasion d'y revenir au moment d'étudier les principales étapes de l'histoire de l'article dans le corpus.

point de la différence de leurs terminaisons [...] » (p. 220). Si cela est vrai pour le latin et le grec, pourquoi ne serait-ce pas le cas pour le français ? Pour asseoir la légitimité de sa démonstration, Régnier-Desmarais emprunte ses exemples à des grands auteurs antiques. Indépendamment de l'homophonie des formes, c'est le bien-fondé du calque qu'il cherche à justifier.

De forte que fi dans ces mots *le coin du port, le bout de l'arc*, il n'y a point de cas, felon eux⁵⁶² ; il s'enfuivra que, felon eux, il y en aura encore moins dans ceux-cy, qui font de Ciceron & de Virgile, *cornu portus, & cornu arcus*, & qui veulent dire la mefme chose. On ne pourra pas non plus, felon eux, établir aucune différence de cas dans *porticus domus, le portique de la maison* ; ni dire dans cet exemple que *porticus* foit au Nominatif, & *domus* au Genitif ; puiſque le Nominatif & le Genitif de ces deux noms font les mefmes. Enfin, dans ces deux exemples pris de Virgile, *cornu ferit ille caveto ; prenez garde il donne de la corne ; cornuque infensa tetendit ; & tout en colere elle banda fon arc* ; quoyque *cornu* dans le premier foit à l'Ablatif, & dans le fecond à l'Accufatif, il faudra n'admettre aucun cas, ni dans l'un ni dans l'autre ; à caufe que la terminaison de ce nom eft la mefme dans tous les deux (Régnier-Desmarais, p. 220)

4- Exposés sur les articles aux XVII^e et XVIII^e siècles : de Maupas (1632) à Vallart (1744) : prédominance d'une définition morphosémantique dans le corpus

4-1- Restriction sémantique opérée par l'article défini / Ébauche d'une définition de l'article partitif (Maupas, 1632)

L'auteur de la *Grammaire françoise* propose, en guise d'introduction de son chapitre, une définition générale d'ordre sémantique. Les occurrences sont présentées comme « certaines syllabes dont nous nous fervons à distinguer et qualifier nos propos » (p. 42). Ces dernières sont ensuite réparties en articles définis (*le, la, les, du, de l', de la, des, au, à la...*) et en articles indéfinis, appelés également *articles indéterminés*⁵⁶³ (p. 46) (présentés comme des associations de prépositions, *à, de, à savoir de là, au, aux, etc.*), susceptibles de variations en genre, en nombre et en cas.

Les deux types d'articles sont ensuite opposés du point de vue de la nature sémantico-référentielle de leur détermination. Les noms substantifs, contrairement aux noms propres, peuvent s'appliquer à plusieurs référents en même temps. Prenons un exemple de notre choix pour mieux faire entendre les

⁵⁶² Le grammairien vise ici les opposants à la théorie des cas.

⁵⁶³ On retrouve la synonymie entre *indéfini* et *indéterminé*, évoquée précédemment par A. Joly (1980, pp. 16-17).

propos du grammairien : le mot *table* est susceptible, par exemple, de correspondre à l'ensemble des référents qui répondent à des traits distinctifs communs et reconnus comme définitoires de la classe. C'est en quoi Maupas leur reconnaît, comme la majorité des grammairiens du corpus, une «signification vague», dans la mesure où l'occurrence peut être appliquée à n'importe quel exemplaire de *table*. Les articles définis sont présentés comme ceux qui ont pour finalité de lui accorder une application particulière ; tandis que les articles indéfinis sont ceux qui lui conservent son acception originelle.

Ainsi, le Gn *la table* vise un élément de la classe clairement identifiable :

Nous appellons articles définis, ceux qui ont cette vertu de référer et restreindre les mots, qui d'eux-mêmes ont une signification générale et indéfinie. [...]

Les définis déterminent cette vague signification des appellatifs et la recueillent et appliquent à un seul, comme si je dis : *i'ai veu le Roy, ie suis serviteur du Roy, i'ai parlé au Roy*. La force de ces articles définis ramasse et attache l'intelligence de l'auditeur à un certain et unique Roy, à sçavoir celui du pais où ie suis, ou si on a def-jà parlé de quelque Roy, on entendra de celui-là : ou bien l'article m'oblige de le nommer, comme *le Roy de France, d'Angleterre*, ou tel autre. [...]

Les articles indéfinis ne refraignent point la signification du mot mais la laissent en sa nature [...] au contraire, [ils] n'obligent à aucun sujet particulier : Comme *Celuy est vray Roy qui regne souverainement et légitimement sur ses sujets en piété et iustice. Il promet en foi de Roy de garder équité [...]*. Ces articles-cy laissent leurs termes en leur indifférente et non limitée généralité (p. 44-46).

Maupas remarque judicieusement que l'article défini est susceptible d'un emploi partitif, lorsqu'il précède des corpus restreints de Nc qu'il présente sans les nommer comme des noms massifs, des noms de qualité et de sentiments. En effet, une des particularités syntaxiques de ces occurrences est de pouvoir être précédées du partitif. Il est vrai que le grammairien n'est pas le premier du corpus à noter l'existence de cet emploi. Du val (1604) avait noté avant lui l'emploi particulier de *du* en ces termes :

C'est article *du*, est aussi souvent employé pour le relatif & l'équipolé en signification, comme en ces exemples : *Apportés moy du vin que sçavés qui vaut autant comme Apportés moy de ce vin que vous sçavés. C'est du cerf que vous m'avez envoyé, Comme qui diroit ce cerf que vous mangez est de ce cerf que vous tuastes et dont vous m'avez envoyé cette portion*. Ainsi ces articles employés à ce usage ont une grande force & nous font un grand circuit de parole (Du Val, p. 158).

Maupas (1632) va incontestablement plus loin, en analysant davantage l'idée partitive associée à l'emploi de l'occurrence :

Il arrive non moins souvent que nous parlons de choses comme par pièces & morceaux ou quantité d'icelles, qui est un sens à contre-pied du précédents, & ces choses sont aussi de deux sortes.

La première est des substances qui au service qu'elles prêtent en la vie humaine, **sont mises en pièces & morceaux & chaque pièce ou morceau retient le nom du tout.** Comme *du pain, du vin, de la toile, de la foye, du papier, de l'encre*. Vous ne fçaurez tirer service de ces choses sans être détaillées & départies ; **& chaque portion s'appelle comme son tout.**

La seconde sorte est des qualités défectives mêmes, ou adhérentes aux sujets, ou qui gisent en l'action de l'intelligence. Comme de *la chaleur, de la blancheur, du froid, de la peine, du souci, du plaisir, de l'esprit*. **Et en parlons de la façon, quand nous entendons indéterminément quelque portion ou quantité de telles choses⁵⁶⁴**, & à cette cause leur appliquons tant au singulier qu'au pluriel, & les particules significatives partition & distraction (pp. 47-48).

Le grammairien est le seul du corpus à évoquer le transfert nom comptable / nom massif⁵⁶⁵ et la variation de l'article qu'il suppose. Ainsi, la massification du Nc qui permet par l'intermédiaire du partitif d'évoquer non plus le référent dans son individualité, mais une quantité indéterminée de la réalité désignée, est exposée en termes clairs. Pareillement, Maupas pose la question implicite de la porosité des deux sous-classes :

Il n'est pas malaisé à recueillir d'ici qu'il y a maintes de ces substances lesquelles à divers égards peuvent être prises pour un tout ou corps intégral : et pour choses partageables et divisibles en pièces et portions, comme *un blé, un bois*, se dira entendant une pièce de terre ensemencée en blé ; une forêt toute entière. *Du blé, Du bois⁵⁶⁶*, parlant de quelque quantité de telle substance. Ainsi *une paille* ; parlant d'*un brin de paille* : *De la paille* supposant quelque quantité de telle manière. Item és animaux qui servent de viande, nous disons *Du bœuf, Du mouton, Du veau*, entendant quelque partie ou pièce de tels animaux, Mais si on dit *un bœuf, un mouton*, &c. on entend un tel animal tout entier (p. 49).

En dehors de ces deux types d'articles, Maupas remarque que l'occurrence *un* est susceptible de précéder des noms et de prendre ainsi le même rôle. Il lui reconnaît même une forme plurielle (*des*). Elle reste néanmoins en marge de cette partie d'oraison, sans que le grammairien n'éprouve la nécessité de se justifier :

⁵⁶⁴ Extraits mis en gras par nos soins.

⁵⁶⁵ Pour une approche très large de la question, on consultera avec intérêt M. Galmiche (1986) et B. Wiederspiel (1992) qui s'intéressent entre autres aux limites du transfert.

⁵⁶⁶ Au sujet des occurrences *un bois / du bois*, la question est de savoir s'il s'agit d'un cas de massification, comme le prétend Maupas ou s'il s'agit d'un cas de polyphonie qui autoriserait deux emplois distincts (l'un comptable : un ensemble d'arbres, l'autre massif : un matériau).

Or il arrive extrêmement souvent que nous parlons de choses comme d'un tout, & corps integral. Et ces choses font de deux sortes. La première est des substances qui ont leur être en la vie humaine, par leur intégrité & totalité [...] comme *un Roy, un Royaume, une épée, un livre* [...].

La seconde est des qualités, ou adhérentes aux substances, comme *une chaleur, une froideur, une dureté* [...] Et [nous] leur appliquons la note d'unité pour leur servir d'article (pp. 46-47).

L'occurrence *un* se trouve dans une situation paradoxale : elle peut servir d'article mais ne mérite pas de figurer officiellement dans le corpus de cette partie d'oraison. Voilà donc un exemple supplémentaire de mise à l'écart, qui dans la continuité du XVI^e siècle, s'illustre chez la majorité des auteurs du corpus. Une grammaire se distingue néanmoins du lot : il s'agit la *GGR* d'Arnauld et de Lancelot (1660) dont il va être question dans les lignes suivantes.

4-2- Introduction de l'occurrence *un* comme l'article indéfini : Arnauld et Lancelot (1660)

Selon les deux auteurs, la signification vague des Nc non déterminés a eu deux répercussions majeures sur la plupart des langues. Ces conséquences linguistiques sont traitées dans le chapitre VII (seconde partie), à savoir : l'apparition de morphèmes de nombres et le recours à l'article. Ce dernier a pour rôle principal de préciser le sens du nom.

Si le latin en est dépourvu, le grec en possède un et le français deux, à savoir : *le / la* pour la forme définie et *un / une* pour la forme indéfinie. On se souvient qu'il s'agit là d'une occurrence déjà problématique au XVI^e siècle. Comme les noms, les articles varient en genre et en nombre. La forme *des*, perçue comme une irrégularité morphologique en comparaison à *les*, est présentée comme le pluriel de la forme indéfinie :

Quant à l'autre article, *un* et *une*, que nous avons appelé indéfini, on croit d'ordinaire qu'il n'a point de pluriel. Et il est vrai qu'il n'en a point qui soit formé de lui-même ; car on ne dit pas *uns, unes*, comme font les Espagnols : *unos animales* ; mais je dis qu'il en a un pris d'un autre mot, qui est *des* avant les substantifs : *des animaux* ; ou *de*, quand l'adjectif précède, de *beaux lits, etc.*, ce qui est la même chose, je dis que la particule *des* ou *de* tient souvent au pluriel le même lieu d'article indéfini, qu'*un* au singulier (p. 67).

Elle s'avère par ailleurs polyvalente, puisqu'elle est présentée un peu plus loin comme une forme du pluriel de l'article défini, lorsque ce dernier introduit un Gn complément du nom, comme dans :

(1^a)- *Le fauveur des hommes (ibid.)*.

Elle participe ainsi à l'euphonie en évitant de dire une forme incorrecte qui choquerait l'oreille et le bon goût :

(1^b)- **Le fauveur de les hommes (ibid.)*.

Pour démontrer la pertinence de leurs propos, les auteurs de la *GG* présentent sous forme de tableau (p. 68), le paradigme de l'article indéfini. Procédant par substitutions, ils entendent prouver sa légitimité (qui sera majoritairement remise en cause par la suite), en démontrant que ce dernier, comme les autres occurrences de la classe, est bien susceptible d'une variation en nombre (*un / des* ou *de* ou *d'* devant un adjectif) et qu'il apparaît dans toutes les positions syntaxiques. Ces dernières, faute d'un vocabulaire grammatical approprié, prennent sans surprise les appellations des différents cas latins.

Ainsi, l'article apparaît-il dans des Gn répondant aux fonctions syntaxiques suivantes :

En Cod :

(2)- *Il a commis **un**⁵⁶⁷ crime horrible / **des** crimes horribles / **d'**horribles crimes.*

En complément circonstanciel (au sein d'un groupe prépositionnel):

(3^a)- *Il est puni pour **un** crime horrible / **des** crimes horribles / **d'**horribles crimes.*

En COI :

(3^b)- *Il a recours à **un** crime horrible / **des** horribles crimes / **d'**horribles crimes.*

En complément de l'adjectif :

(4)- *Il est coupable d'**un** crime horrible / **de** crimes horribles / **d'**horribles crimes⁵⁶⁸.*

⁵⁶⁷ Pour plus de lisibilité, nous nous proposons de mettre les différentes formes de l'article, ainsi que les éventuelles modifications morphologiques qu'elles entraînent en gras.

⁵⁶⁸ Ces différents exemples sont repris partiellement par Régnier-Desmarais, dans son *Traité de langue française* (1706), non pas pour accréditer la thèse de Port-Royal, mais au contraire pour la contester, au sein d'une argumentation moins convaincante. Nous y reviendrons plus loin.

Dans un second temps, Arnauld et Lancelot cherchent à démontrer l'utilité de l'article. La thèse, annoncée dès l'introduction, est la suivante : l'article enlève au nom sa signification confuse pour lui faire prendre une signification déterminée. Cette signification est par ailleurs susceptible de varier en fonction du contexte. Pour ce faire, encore à l'aide d'un tableau (p. 70), différents exemples sont comparés, avec toujours pour fil directeur, la variation en nombre.

Ainsi, lorsqu'il apparaît sans article, le nom est susceptible de deux types de sens. Dans un premier temps, sans surprise, il peut présenter une « signification fort confuse » (*ibid.*):

(5)- *Il a fait un festin de roi / Ils ont fait des festins de rois.*

De même, il peut prendre une « signification déterminée par le sujet de la proposition » (*ibid.*) : dans ce cas-là, c'est le contexte situationnel qui permet de l'interpréter :

(6^a)- *Louis XIV est roi* (Entendons roi de France).

(6^b)- *Louis XIV et Philippe IV font rois*⁵⁶⁹ (Entendons rois de France).

L'article défini *le / la / les* permet, au contraire, de déterminer plus précisément le Nc qui vise alors « [...] l'espèce dans toute son étendue » (*ibid.*), autrement dit la totalité de la classe d'individus dénotés par l'occurrence nominale :

(7^a)- *Le roi ne dépend point de ses sujets.*

(7^b)- *Les rois ne dépendent point de leurs sujets* (Autrement dit, aucun individu susceptible d'être appelé *roi* ne dépend de ses sujets).

Pareillement, le Nc peut exprimer « un ou plusieurs singuliers déterminés par les circonstances de celui qui parle ou du discours » (*ibid.*). Dans ce cas-là, la valeur référentielle de l'occurrence dépend donc de la situation d'énonciation :

⁵⁶⁹ On peut aisément mettre en relation cette thèse avec celle défendue par Damourette et Pichon (1911-1940) au sujet de la notoriété.

(8^a)- *Le roi fait la paix* (Entendons le roi qui règne au moment de l'acte d'énonciation ou encore celui dont il est question dans le contexte, à savoir ici plus précisément Louis XI).

(8^b)- *Les rois ont fondé les principales abbayes de France* (Entendons les rois de France).

Cet exposé, s'il a le mérite de mettre en évidence le rôle joué par l'article défini, a cependant un inconvénient : il laisse de côté celui occupé par l'article indéfini. Ainsi, ne compare-t-il pas les significations prises par chacun dans un même énoncé. Le parallèle entre deux énoncés aurait été intéressant car il aurait pleinement permis, au regard de leurs différences, d'asseoir la thèse de l'existence (et de l'utilité) de *un* en tant qu'article indéfini, largement contestée. Quoiqu'il en soit, les auteurs de la *GGR* livrent ici la démonstration la plus aboutie et la plus convaincante du corpus, en faveur de l'inclusion de l'occurrence. Ainsi, en 1660, les deux types d'articles que nous connaissons sont attestés. Comment expliquer le revirement des grammaires qui ont suivi ? Comment justifier le choix d'explorer des voies si différentes ?

4-3- Première réfutation de l'inclusion de *un* parmi les articles (Régnier-Desmarais, 1706)

On se souvient des efforts que Régnier-Desmarais a dû faire pour tourner le dos à la grammaire latine et imposer l'article comme partie d'oraison légitime du français. Dans le « Traité de l'article », cette partie du discours est présentée, dès les premières lignes, comme un élément lié au nom, aussi bien du point de vue sémantique que syntaxique. Ainsi, la définition, qui en est donnée, s'appuie-t-elle essentiellement sur des critères positionnels et morphologiques. Les articles sont en effet présentés comme des mots qui servent à renseigner sur le statut nominal de l'occurrence qu'ils précèdent. Ainsi se sont : « Des particules déclinales, qui précédant toujours le nom auquel elles se joignent, fervent à en faire connoître le genre et le nombre et qui en déterminent certains cas, par le moyen de quelques autres particules » (p. 141).

La définition du mot *particule*, pourtant polysémique chez le grammairien, puisqu'elle désigne aussi bien les articles que les prépositions, n'est pas donnée.

Ils apparaissent d'autant plus nécessaires, que si le français est présenté par le grammairien comme une langue casuelle, on se souvient qu'il ne l'est pas au même titre que le latin ou le grec dont les substantifs possèdent des morphèmes finals, susceptibles de renseigner sur le cas auquel ils sont employés. En français, c'est l'article seul (et les prépositions qui l'accompagnent éventuellement) qui porte le cas (sauf pour le vocatif présenté comme un cas non marqué). La nécessité d'asseoir l'existence de l'article dépasse donc des questions d'ordre purement sémantique : il en va de la conformité du français avec le latin. La « trahison » de Régnier-Desmarais concernant l'admission de l'article reste en réalité très relative : l'auteur du *Traité* ne divorce que très timidement du modèle antique.

Dans son développement intitulé « De l'usage de l'article indéfini » (p. 168), l'auteur recense avec des exemples à l'appui les différents emplois de *de*, occurrence susceptible d'« un usage bien plus étendu » que *à* (p. 168). Cette liste fait apparaître deux écueils manifestes que le grammairien ne prend pas soin de relever. Premièrement, dans les différents usages répertoriés, *de* et ses variantes sont manifestement des prépositions⁵⁷⁰ ou des articles partitifs. La conséquence de la méprise du grammairien nuit à la théorie casuelle qu'il prétend défendre. En effet, cette occurrence soit disant réservée à l'ablatif et au génitif, est à présent susceptible d'introduire le nominatif et l'accusatif, deux cas « [qui] étant suffisamment dénotés par l'arrangement des termes, [n'ont pas] besoin de Particule pour les faire connoître » (p. 169). Ainsi elle s'emploie « pour servir à marquer le Nominatif singulier d'un nom commun, lors qu'on ne veut que **désigner une portion une partie de la chose signifiée par le Nom**⁵⁷¹; comme, *faut-il que la canaille vous fasse la loi ? de la résolution suffit, il luy manque de l'argent* » (p. 170).

⁵⁷⁰ C'est par exemple le cas de ces occurrences présentées comme des génitifs singuliers (*beaucoup de peuple, une infinité de monde, quantité de beau monde, avoir besoin d'argent, un homme incapable de lâcheté* (p. 170)) et des ablatifs (*parler d'affaire, sortir de prison, trembler de froid, être accablé de douleur [...]* (p. 171)).

⁵⁷¹ Cet extrait est mis en gras par nos soins.

Pareillement, c'est bien l'article partitif (et non l'article indéfini devant un nom à l'accusatif) qu'isole Régnier-Desmarais sans même le savoir dans les exemples suivants :

(9^a)- *Emprunter de l'argent.*

(9^b)- *Manger de la viande.*

(9^c)- *Boire de la biere.*

(9^d)- *Boire d'excellent vin.*

Plus haut dans ce même « Traité des articles », Régnier-Desmarais reprecise sa définition de l'occurrence, en se fondant sur le service particulier qu'elle rend au nom. Les caractéristiques sémantico-référentielle du Nc non déterminé sont exposées à la p. 153. Nous nous proposons de prendre les deux exemples que l'auteur donne pour en rendre compte, à la même page :

(10^a)- *Le prince doit être juste et bienfaisant.*

(10^b)- *L'homme est sujet à se tromper.*

Les Gn *le prince* et *l'homme* ne renvoient pas ici à des individus particuliers identifiables, parce qu'ils auraient été cités préalablement, comme dans le cas d'un procédé anaphorique. L'article, parce qu'il a ici une « portée globalisante », permet de les interpréter comme susceptibles de référer à n'importe quel individu, pourvu qu'il soit *prince* ou *homme*. Régnier-Desmarais lui accorde donc « une étendue univervelle » (*ibid.*), en rendant le Gn capable d'être appliqué à n'importe quel individu susceptible d'appartenir à la classe dénotée par le nom.

Dans la deuxième partie de son « Traité », l'abbé s'interroge sur l'existence au sein des articles indéfinis (appellation réservée aux occurrences *à / aux* et *de* qui interviennent respectivement dans l'expression du datif et du génitif), des formes *un / une*, introduites par les auteurs de *la GGR* (1660).

L'auteur tranche, quant à lui, en faveur du respect de la tradition grammaticale, en opposant à cette thèse, les quatre arguments suivants.

Les deux premiers se proposent de remettre en cause l'appellation même d' *indéfini*, qui entre en contradiction avec la référence individuelle, parce que singulière par essence, dont est susceptible *un* :

Et premièrement quant à la distinction de l'article défini et de l'article indéfini, comment *un* peut-il être pris pour un terme indéfini, puisqu'il n'y a rien de moins indéfini et de plus déterminé que ce qui désigne unité, que si on objecte que dans la phrase qu'il⁵⁷² a alléguée, *Un crime si horrible mérite la mort*, on ne marque pas l'espèce du crime, et que cela se pouvant dire de tout crime, *un*, par conséquent en cet endroit est indéfini ; on répond que l'article *le* et *la*, qu'il appelle défini, peut être employé de même d'une manière vague et indéfinie. Car dans cette phrase : *Le crime mérite la mort*, *le* est dans un sens aussi indéfini qu'*un*, dans cet autre : *Un crime mérite la mort* [...] (p. 154).

Le deuxième argument s'appuie sur l'ambiguïté référentielle du Gn *un si grand crime*. Le grammairien l'interprète comme une reprise d'une information fournie par le contexte. Il présuppose que le crime dont il est question dans cet énoncé a déjà été mentionné auparavant. Le Gn a donc une portée anaphorique. Ainsi, le déterminant ne peut pas être considéré, selon l'abbé, comme un indéfini, puisqu'il introduit un nom qui réfère à un acte déjà connu des locuteurs :

Mais il y a encore quelque chose de moins favorable dans l'exemple tel qu'il est rapporté par l'auteur de *la Grammaire Générale*, *Un si grand crime mérite la mort* : car la particule⁵⁷³ *si* étant relative, il faut de toute nécessité, que pour dire *Un si grand crime*, l'espèce de *crime* ait été désignée auparavant ; et par conséquent *un*, dans cette phrase ne peut être regardé comme article indéfini (*ibid.*).

Les deux premiers arguments de l'auteur pour contrer l'existence de l'article indéfini *un / une*, témoignent manifestement d'une mauvaise lecture. Il n'est pas possible de dire que, dans les deux énoncés *un crime si horrible / le crime mérite la mort*, les occurrences *un* et *le* sont équivalentes. Une mise en contexte, comme dans les énoncés de notre choix (*10^a*) et (*10^b*) permet en effet d'en apprécier nettement la nuance. L'expansion mise entre parenthèse dans (*11^a*) n'a par ailleurs pas grande incidence :

(*11^a*)- *Pierre a tué son frère. Le crime (si grand) mérite la mort*⁵⁷⁴.

(*11^b*)- *Pierre a tué son frère. Un si grand crime mérite la mort.*

Dans l'énoncé (*11^a*), le Gn *Le crime* se présente comme une anaphore conceptuelle : il reprend et résume la totalité des informations contenues dans la P 1. L'article n'a pas « l'étendue universelle » que lui conférerait le

⁵⁷² Régnier-Desmarais vise ici plus particulièrement C. Lancelot, considéré comme l'auteur principal de la *GGR*.

⁵⁷³ Le mot *particule* est une fois de plus emprunté pour désigner un autre type d'occurrences.

⁵⁷⁴ Les énoncés (*11^a*) à (*11^d*) sont de notre invention.

grammairien dans les exemples donnés plus haut. Il n'en va pas de même dans l'énoncé (II^b) où le Gn, qui ne se contente pas de reprendre P 1, est susceptible d'une interprétation différente. En effet, à travers le Gn *un crime [...]*, il nous semble que ce n'est pas seulement l'acte commis par Pierre qui est considéré, mais l'ensemble des crimes de même type. À l'intérieur de cet ensemble est prélevé un exemplaire particulier, celui de Pierre, considéré, en comparaison avec les autres, comme particulièrement *grand*. L'article indéfini, de par son rôle quasi emphatique, prend une valeur d'exemplarité. Pour résumer notre argumentation, notre intuition nous pousse à considérer que dans (II^b), le Gn (*un si grand crime*) de P 2 consiste en une reprise assortie d'un commentaire implicite du locuteur, non pas seulement sur P 1, mais sur tous les types de crimes comparables à celui décrit.

De même, dans le deuxième contre-argument de Régnier-Desmarais, la réfutation du statut d'article indéfini de *un*, dans ce même exemple, repose sur le fait que le Gn, de par l'expansion qui l'accompagne (*si grand*) a nécessairement un statut anaphorique. Il faut que le crime en question ait été explicité pour que l'on puisse le qualifier de *si grand*. Dans le cas contraire, l'adjectif et l'adverbe d'intensité qui le précèdent, ne peuvent être interprétés correctement par le destinataire. C'est en effet la première hypothèse qui se présente à l'esprit. Mais ce même Gn peut parfaitement prendre une valeur cataphorique dans une construction moins répandue, non pas en reprenant, mais en annonçant le contenu de la proposition suivante, comme dans l'énoncé suivant :

(II^c)- *Un si grand crime a été commis (!) : Pierre a tué son frère.*

Cette seconde hypothèse renforce par ailleurs ce que nous avançons plus haut, sur l'absence d'équivalence entre *un* et *le* dans un tel emploi, car l'usage de l'article défini semble dans ce cas précis plus problématique, à moins d'un contexte ou cotexte très précis qui fasse taire toute ambiguïté :

(II^d)- *Le crime (si grand) a été commis : Pierre a tué son frère. On pouvait s'y attendre / il a mis sa menace à exécution / Cela ne surprendra personne.*

Enfin, il semble que Régnier-Desmarais ait mal interprété l'adjectif *indéfini* dans la définition donnée par les auteurs de *la GGR*. En effet, en raison du sémantisme de *un* (unicité, individualisation du référent), il en déduit qu'il est incompatible avec toute expression « vague ». Seulement, il va de soi, en lisant les explications fournies par Port-Royal, que l'occurrence n'a pas, dans cet emploi, la valeur numérale strictement numérale que lui accorde l'abbé.

Le troisième argument contre l'inclusion de *un* au sein des articles indéfinis, avancé par Régnier-Desmarais, prend appui sur des considérations étymologiques (p. 155) : l'italien et l'espagnol, qui utilisent pourtant volontiers cette occurrence (*uno / una*), ne la reconnaissent pas comme un article. Pourquoi faudrait-il que le français, qui l'a empruntée, en dispose autrement ?

Cet argument n'apparaît pas pleinement satisfaisant. En effet, une fois qu'une occurrence est empruntée à une langue étrangère, l'usage peut progressivement lui faire prendre, dans sa langue d'accueil, des emplois parfois bien éloignés de ceux qu'elle avait originellement. Ainsi, étant donné que chaque langue dispose de règles qui lui sont propres, l'emploi qui est réservé aux équivalents des *un* et *une* en espagnol ou en italien ne permet pas de se prononcer sur celui de ces occurrences en français⁵⁷⁵.

Le dernier argument du grammairien s'appuie sur une réflexion sur l'étendue de la classe même des articles : si l'on fait l'hypothèse que *un / une* sont bien des articles indéfinis, pourquoi faudrait-il en exclure d'autres occurrences, de sens proche, qui réfèrent de manière tout aussi indéterminée ?

[...] C'est qu'en plusieurs phrases, on feroit presque aussi fondé à recevoir pour Article indéfini *Tout, Presque, Quelque, Certain* lors qu'on dit, *Tout crime mérite punition, Faire quelque bonne action, Certain homme m'a dit, Je connois certaines personnes* ; & dans quantité d'autres façons de parler, *tout, quelque, certain & certaine* font employer dans le même sens que quand on dit *un crime mérite la mort, faire une bonne action* [...]. Mais il y a encore plus car outre les termes dont on vient de parler, & qui peuvent être appliqués indéfiniment, [...], on ne peut recevoir *un & une* comme Articles indéfinis du singulier, qu'on ne reçoive aussi plusieurs & tous les noms de nombre pour Articles indéfinis du pluriel (pp. 155-156).

Là encore, la justification est peu convaincante, dans la mesure où il s'agit d'un argument par défaut. L'exclusion des occurrences citées par

⁵⁷⁵ Par ailleurs, l'argument peut se retourner contre son auteur. En effet, le français est une langue vulgaire dont Régnier-Desmarais n'a de cesse de rappeler l'illustre filiation. Il n'a pourtant pas hésité, à la suite d'une argumentation certes convaincante, à admettre l'article comme partie d'oraison. Comment tolérer en français ce qui est inexistant en latin ?

Régnier-Desmarais n'explique nullement celle de *un*. L'argument a néanmoins le mérite de faire remarquer qu'il existe d'autres occurrences très proches de *un* sur le plan sémantico-référentiel et qui, bien qu'elles accompagnent des noms communs, sont systématiquement écartées de la liste des articles, sans que cette décision soit justifiée par un autre argument que le respect de la tradition grammaticale. Notons cependant un point intéressant. Le grammairien pose donc implicitement la question des limites de la classe, et par là même des traits distinctifs qui permettent l'identification des occurrences. Néanmoins, les arguments qu'il avance pour marginaliser *un* témoignent davantage d'une volonté de conformité vis-à-vis de la tradition grammaticale que d'une argumentation solide et motivée. En évoquant les occurrences susceptibles de jouer le même rôle que les articles (pp. 155-156), l'abbé tenait sans le savoir les premiers éléments d'une réflexion générale sur la détermination ; réflexion qui ne pouvait pleinement s'épanouir que dans une grammaire libérée du joug du latin

La suite de notre développement permettra de voir comment la thèse de l'extension de la classe des articles à été récupérée, parfois parallèlement au rejet de la dénomination *article indéfini*.

4-4- Deux définitions formelles de l'article à mi-chemin entre la thèse de Port-Royal (1660) et celle de Régnier-Desmarais (1706) : Irson (1656) / Vallart (1744)

On peut s'étonner de la mise en relation de deux grammairiens que près d'un siècle sépare. Le rapprochement, s'il demande à être justifié, n'est pas fortuit. *La Nouvelle méthode* (1656) et la *Grammaire françoise* (1744) ont pour point commun de s'inscrire dans le même contexte théorique qui fait de la tradition antique un modèle. On se souvient que Vallart, dans la lignée du *Traité de langue françoise* (1706) et trois ans avant les *Vrais principes* (1747) réaffirme le bien-fondé de la théorie casuelle, à travers les déclinaisons des noms.

Un autre argument qui concerne plus spécifiquement notre objet d'étude nous incite à confronter Irson et Vallart. Ces deux grammairiens proposent en effet une présentation de l'article (plus développée dans le cas de Vallart) qui établit un juste compromis entre le point de vue d'Arnauld et de Lancelot (1660) et celui défendu par l'auteur du *Traité de grammaire française*. On se

souvent que Régnier-Desmarais (1706) reproche aux auteurs de la *GGR* l'inclusion de *un* parmi les articles. En effet, chez Irson et Vallart, cette partie d'oraison, qui se divise en articles définis (*le, la, les*), et en articles indéfinis, admet dans sa seconde sous-catégorie cette occurrence (à laquelle Irson ajoute *de*). Il faut donc voir dans ce rapprochement entre *la Nouvelle méthode* et la *Grammaire française* un argument en faveur d'un traitement non chronologique de la question de l'article dans le corpus :

LES ARTICLES DEFINIS font ceux qui ont propriété de définir & de spécifier les mots dont la signification est vague et generale. Exemples : *le Roy, la Reine, le Prince* [...] : ces mots *Roy, Reine, Prince* [...] qui sont indifferens pour être attribués à tous les Rois, à toutes les Reines, &c. font déterminer à signifier un certain sujet, dont nous entendons parler, car quand je dis *le Roy*, j'entends parler de celui sous l'empire duquel je vis [...].

LES ARTICLES INDEFINIS font ceux, qui laissent la signification du mot dans toute son étendue, sans le déterminer n'y le spécifier. Exemple : *Il est fils de Roy, cette action est digne d'une⁵⁷⁶ Reine, la vaillance est nécessaire à un grand Prince* [...]. L'on remarque que ces mots *Roy, Reine, Prince* peuvent être attribués indifféremment à tous les Rois, à toutes les Reines et à tous les Princes (Irson, pp. 16-17).

La définition de l'article indéfini présentée par Vallart a incontestablement subi l'influence de Port-Royal :

L'article défini est au singulier *le, la*, & au pluriel *les*. Il annonce que le nom qui va suivre est pris dans un sens défini. Exemples. *Le soleil est beaucoup plus grand que la terre. L'homme doit fuir le vice & s'attacher à la vertu.*

L'article indéfini est au singulier *un, une*, & au pluriel *des*. Il annonce que le nom qui suit est pris dans un sens indéfini. Exemples. *Il est venu un homme vous demander. Il est venu des gens vous chercher. Dites nous une chanson* (Vallart, pp. 96).

Cette mise en parallèle ne doit pas pour autant conduire à un contresens : la thèse de Vallart n'est nullement la réplique exacte de celle de la *Nouvelle méthode*. Le premier grammairien, en plus d'avoir profité des enseignements délivrés par la *GGR*, propose une étude plus fine que celle de son prédécesseur, comme le démontre l'innovation terminologique qui est la sienne.

Vallart décide en effet de parler, non plus simplement d'article défini ou indéfini, mais de *noms définis* et de *noms indéfinis* pour désigner les Gn ainsi obtenus :

⁵⁷⁶ Ces occurrences sont mises en gras par nos soins.

Si nous parlons d'une ou de plusieurs choses en particulier ou bien de toute une espèce d'objets, le nom qui exprime cette chose ou cette espèce d'objets, est appelé *un nom défini*, c'est-à-dire, un nom dont la signification est déterminée à signifier telle chose en particulier. Exemples : Quand je dis : *On frappe à la porte ; fermez cette porte*, j'entends la porte du lieu où je suis, et par conséquent dans ces phrases ce nom *la porte* est défini, c'est-à-dire, déterminée à signifier la porte du lieu où je suis. [...] Si nous parlons d'une ou de plusieurs choses, mais sans désigner laquelle, le nom qui exprime cette chose est appelé *un nom indéfini*, c'est-à-dire, un nom dont la signification n'est point déterminée à signifier un objet ou une chose distinguée de tout autre. Exemples : Quand je dis : *On frappe à une porte ; ouvrez une porte*, je parle bien de porte, mais je ne désigne point laquelle ; ainsi ces mots *une porte* est *un nom défini* (Vallart, pp. 94-95).

La démarche de Vallart est particulièrement intéressante, dans la mesure où elle fait de manière explicite, de l'article et du nom un ensemble sémantico-syntaxique cohérent, et cela même si l'auteur dispose d'une terminologie hésitante pour la nommer⁵⁷⁷. La dernière phrase de la citation le confirme : les noms définis et indéfinis, tels qu'ils sont présentés, ne sont plus des noms contrairement à la dénomination employée par le grammairien, mais bel et bien des Gn. Il s'agit là d'un positionnement sans précédent dans le corpus. Certes, l'article est défini de manière unanime comme une occurrence privée d'autonomie et dont le seul rôle syntaxique est d'introduire le nom. Pour autant, l'association nécessaire des deux occurrences n'est jamais présentée comme un tout syntaxique solidaire. L'article est en effet décrit comme un élément dépendant, au même titre que l'adjectif⁵⁷⁸ (comme lui, il ne saurait figurer seul, et comme lui, il subit des accords en genre, en nombre et même en cas, à en croire certains auteurs). Les grammairiens ont beau affirmer que de son emploi dépend l'acception particulière du nom (« vague » ou au contraire « déterminée »), aucun ne va jusqu'à sous-entendre, comme le fait Vallart, que le nom se trouve, de ce fait, lui aussi, dans un état de dépendance vis-à-vis de ce même article. Ce n'est d'ailleurs pas là la seule différence avec Irson.

⁵⁷⁷ Les expressions *noms définis* et *noms indéfinis* sont inadéquates, d'abord parce qu'elles ne désignent pas des noms à proprement parler, ensuite parce qu'elles font davantage référence à des emplois qu'à la nature des occurrences. Elles laissent entendre l'existence d'une typologie de noms. Mais la prise de position est suffisamment intelligente et courageuse pour faire oublier la maladresse.

⁵⁷⁸ Voilà qui explique aisément que certains auteurs, comme du Marsais (1769) (voir plus loin) par exemple, choisissent de faire de l'occurrence une sous-classe de l'adjectif.

Vallart admet par ailleurs, à côté des articles définis et indéfinis, l'existence d'un article partitif (employé exclusivement au singulier (p. 99)), affirmée dès le préambule de son développement : « Quand nous parlons, c'est ou bien d'une ou de plusieurs choses en particulier, ou bien d'une ou de plusieurs choses mais sans désigner laquelle, ou bien c'est de la partie de la chose » (p. 94). Cette occurrence (*du, de la*) qui « annonce que le nom qui suit est pris dans un sens partitif » (p. 96) est mis sur le même plan d'égalité que les deux autres :

Ainsi il y a en français trois différentes manières d'employer les noms, savoir 1° dans *le sens défini* ; 2° dans *le sens indéfini* ; 3° dans *le sens partitif*. Or pour annoncer à ceux à qui nous parlons dans lequel de ces trois différents sens nous prenons un nom, nous mettons avant lui certains monosyllabes que nous appelons *articles*, et qui font de trois sortes, *l'article défini*, *l'article indéfini* et *l'article partitif* [...].

L'article partitif est au singulier *du, de la*, sans pluriel. Il annonce que le nom qui suit est pris dans un sens partitif. Exemples : *Apportez-moi de l'argent. Il est réduit à du bœuf. De la pitié est préférable à de l'esprit et du savoir (ibid.)*.

Mais Vallart et Irson s'opposent surtout par les définitions qu'ils donnent de l'article. Le second se contente d'une présentation morphologique au sein de laquelle, l'article est considéré comme un indicateur du genre, du nombre et plus loin, du cas du nom, dans la plus stricte tradition « formelle » :

Les Articles font certaines particules qui déterminent le Genre & le Nombre des Noms qu'elles précèdent. Les Articles qui signifient proprement les jointures, sont ainsi appelés par les Grammairiens, à cause de la liaison particulière, que ces Articles ont avec les Noms [...].

L'Article est ordinairement mis devant les noms, & en marque le genre, le nombre, le cas [...].

Puisque dans toutes sortes de Noms en français on ne change que l'Article qui les précède, je me contenterai de montrer la manière de décliner ou de diversifier l'Article *Masculin & Féminin* (Irson, pp. 16-18).

Vallart, lui, préfère une définition plus proche de celle de l'auteur des *Vrais principes* (1747) (si on laisse de côté l'évocation des cas) et insiste, lui aussi, sur les caractéristiques syntaxiques et sémantiques de cette partie d'oraison. Notons par ailleurs que la définition de l'article n'intervient pas, dans son exposé, en introduction du chapitre qui lui est consacré, comme c'est traditionnellement le cas, mais après la présentation des trois sous-classes d'articles, présentées plus haut. En plaçant sa définition en conclusion de son exposé (juste avant l'évocation des différentes déclinaisons dont il fait l'objet), il privilégie une méthodologie déductive, qui fait là encore, figure

d'exception dans le corpus. Il est intéressant de noter que la variation casuelle de l'article n'est pas présentée ici comme un trait distinctif, mais comme un accident qui n'influence en rien sa définition :

Les articles font donc de petits mots qui se mettent avant les noms substantifs pour déterminer l'étendue de la signification, comme on voit dans ces exemples. *Donnez-moi le pain. Donnez-moi un pain. Donnez-moi du pain.* Quand je dis : *donnez-moi le pain*, j'entends le pain tel qu'il est, entier ou non. Quand je dis : *donnez-moi un pain*, j'entends un pain entier ; et quand je dis : *donnez-moi du pain*, j'entends une certaine quantité de pain [...]. Et ce sont ces trois formes de monosyllabes *le, la ; un, une ; du, de la*, qui expriment ces trois sens.

Ces trois articles différents forment donc trois différentes déclinaisons, qui n'ont chacune que cinq cas, n'ayant point de vocatif (p. 97).

4-5- Nouvelle tripartition de la classe des articles : l'article défini, l'article indéfini et l'article mitoyen (Buffier, 1709)

L'auteur de la *Grammaire sur un plan nouveau* adopte une attitude très ambiguë par rapport à la théorie des cas. Sachant le sujet controversé, il se contente à la p. 60, de présenter un argument majeur contre la déclinaison, tout en s'abstenant de toute opinion personnelle :

[...] [Les articles] servent à *articuler*⁵⁷⁹ et distinguer divers emplois que l'usage fait des noms.

Par cet endroit ils répondent et suppléent à ce qui s'appelle dans la Grammaire Latine des *cas*³⁹ des noms, qui sont diverses inflexions ou terminaisons d'un même nom [...]. Indiquer dans les mots latins ces diverses inflexions d'un même nom, c'est ce qui s'appelle décliner un nom.

Ces cas et ces déclinaisons semblent à plusieurs n'avoir point de lieu parmi les noms français, puisqu'ils ne reçoivent presque nulle terminaison différente⁵⁸⁰ : mais que leur emploi différent se tire des divers articles dont nous venons de parler et qui y sont joints.

Cette apparente neutralité n'empêche pas pour autant Buffier de réintroduire la théorie casuelle à l'occasion d'un parallèle avec le latin, plus loin au moment de présenter le paradigme de l'article défini pluriel (p. 148) :

1- *Les Princes, les princesses, les oiseaux, les ailes, les honneurs.*

2- *Des princes, des princesses, &c.*

3- *Aux Princes, &c. aux princesses, &c.*

On voit trois rangs dans cet article défini, comme on en verra dans les autres articles. Communément, le premier de ces rangs répond aux cas du latin qu'on

⁵⁷⁹ Ces mots sont notés en gras chez Buffier.

⁵⁸⁰ Ces occurrences sont mises en gras par nos soins.

appelle **nominatif** & **accusatif** : le second au **génitif** & à **l'ablatif** : le troisième au **datif**⁵⁸¹.

Dans son développement intitulé « Des articles des noms » (seconde partie de sa *Grammaire*), Buffier privilégie une définition syntaxique de ces occurrences, considérées comme « des particules antéposées au nom qui en distinguent les divers emplois » (*ibid.*).

Il identifie par la suite trois types d'articles qu'il se propose d'étudier successivement : l'article défini (*le, la, les*), l'article indéfini (*de, à*) et l'article mitoyen, également appelé article partitif (*du, de la, de l', des, de*). On notera l'extrême prudence oratoire de Buffier au moment d'introduire cette troisième forme d'article, présentée comme une forme mixte car elle tient des deux autres sur le plan morphologique. Il sait qu'il aborde un sujet délicat et que son initiative va à l'encontre de la tradition, qu'il entend cependant ménager :

Les articles en général sont des particules [...] : c'est le point le plus important de notre langue ; puisque l'usage de nos articles est si difficile à bien démêler [...]. Pour en rendre la pratique plus aisée, nous distinguerons dans le François trois ordres ou arangemens qu'on peut faire des articles ; auxquels pour abrégé & pour fuivre la coutume, nous donnerons le nom même d'article. On n'en distingue communément que deux, savoir le *défini* & *l'indéfini* : nous retiendrons ces deux noms ; mais nous croions à propos d'en distinguer un troisième qui refuse des deux précédens, & pour cette raison nous appellerons *mitoyen* : nous pouvons aussi très-bien l'appeler *l'indéfini partitif*, pour les raisons que nous dirons dans la suite (pp. 145-145).

L'article défini est susceptible, selon le contexte, d'un emploi individuel (lorsqu'il accompagne un nom désignant un référent perçu comme unique soit par nature, soit parce qu'il est complété par une expansion qui lui confère cette singularité) ou d'un emploi spécifique (lorsque que l'article accompagne des noms qui réfèrent à une pluralité d'individus) :

Si je dis : *Le soleil luit*, ce nom de *soleil* désigne ici un objet particulier distingué de tout autre, et par conséquent, il est pris dans un sens défini individuel. Si je dis *L'homme qui m'instruit*, ce mot *l'homme*, pris avec les circonstances *qui m'instruit*, distingue encore un objet, de tout autre objet ; c'est donc encore là un sens défini individuel.

Si je dis : *Les hommes sont mortels*, ce mot *les hommes* comprend ici toute une espèce d'objets, c'est-à-dire toute l'espèce *des hommes*, alors c'est un sens défini mais spécifique (p. 151).

Le nombre grammatical des noms n'a pas d'influence sur ces deux emplois de l'article. Ainsi, dans l'énoncé, *l'homme est mortel* (*ibid.*), il garde un

⁵⁸¹ Idem note précédente.

emploi général car, à travers le Gn au singulier, c'est l'ensemble des individus répondant aux caractéristiques du nom, qui est visé.

L'emploi de l'article indéfini, employé devant un nom, qui « ne marque ni distinction individuelle ni totalité spécifique » (*ibid.*), est explicité par le grammairien comme suit :

Comme si je dis : *idée de visionnaires* ou *table d'or* : les mots *visionnaires* et *or* ne marque ici ni toute l'espèce des visionnaires, ni toute l'espèce de l'or qui est au monde. Ces mots ne marquent pas davantage, ni aucun visionnaire, ni aucun or particulier : ils sont donc pris dans un sens indéfini. De même si je dis : *Je demanderai conseil à gens sages* ; *gens sages* ne distingue point ici aucune personne en particulier ; et ne renferme pas aussi toute l'espèce des gens sages en général, car je ne veux pas indiquer que je demanderai conseil à tous les gens sages : le nom à *gens sages* est donc pris dans un sens indéfini (*ibid.*).

Par la suite, Buffier répertorie, à l'aide d'exemples, les différents emplois de ce type d'articles. Ils apparaissent de manière préférentielle devant des occurrences qui complètent des noms, voire des verbes :

(12^a)- *Le deux de ce mois ; le deux de cœur (jeu de cartes).*

(12^b)- *Le Dieu des Chrétiens use de tendresse.*

(12^c)- *Vivre d'industrie.*

(12^d)- *Venir / habiter en France (p. 155).*

Lorsqu'il précède un Nc, l'article indéfini peut faire prendre à ce dernier une pluralité de sens, exposés dans une synthèse générale :

Sur quoi on peut faire une observation générale, à savoir que l'article indéfini devant les noms régis par un autre nom substantif, duquel il marque l'espèce, le caractère, la cause, la matière, la qualité, la nature, le pays, comme : *gens de mérite, procès de conséquence, statue de marbre, conduite de fou, royaume de France* : de même on dira *une rencontre de hasard*, parce que *hasard* est mis ici pour marquer la nature et le caractère de la rencontre [...] (p. 160).

L'article indéfini se caractérise donc par des propriétés syntaxiques particulières : il apparaît exclusivement en position complément, ce qui témoigne d'une confusion manifeste entre l'article et la préposition, que Buffier peine à justifier. La série de rapprochements qu'il propose à la p. 161 n'y change rien :

(13^a) - *Un vice de jeunesse.*

(13^b)- *Un coup de providence.*

(13^c)- *Un vice de la jeunesse.*

(13^d)- *un coup de la providence.*

Il précise que les deux premiers illustrent une mise en application de l'article indéfini ; tandis que les seconds témoignent de l'emploi de l'article défini. Le grammairien entend différencier les deux emplois ainsi : « [...] D'un côté, on marque ici le caractère du coup ou du vice dont on parle ; de l'autre, on marque l'effet de la providence ou de la jeuneffe » (*ibid.*). Si on peut aisément tomber d'accord avec Buffier, quant au glissement sémantique qui s'opère entre les (13^a) et (13^c) d'un côté et (13^b) et (13^d), de l'autre, on peine à le suivre sur l'appellation d'article qu'il propose pour (13^a) et (13^b).

Buffier est le premier grammairien du corpus à parler explicitement d'« article partitif » au sujet de l'article mitoyen, mais ce dernier tend à se confondre, au regard de la définition et des exemples proposés avec l'article indéfini, susceptible lui aussi d'être introduit par *de*. Le trait distinctif avancé n'est pas suffisamment discriminant :

Cet article qui est mitoyen par rapport à la manière dont il se forme des deux précédents, comme nous l'avons marqué, l'est encore par rapport au sens. C'est article indéfini, en tant qu'il ne suppose point dans l'objet de distinction ni individuelle ni spécifique : mais il tient du défini, en ce qu'il indique une partie d'un objet ; c'est pourquoi on peut très-bien l'appeler article *partitif*.

En effet il est toujours pour restreindre l'étendue de la signification des noms, & emporte avec soi l'idée du pronom *quelque*, *aliquis* ou *aliquid*. Ainsi quand je dis *des gens savants pensent comme moi : c'est-à-dire, quelques gens savants, &c. Si je dis, j'ai eu le malheur d'avoir affaire à des ignorans ; la signification à des ignorans est ici moins étendue que si je disois aux ignorans ; car je ne marque ici que certains ignorans* (p. 163).

Les exemples suivants, parce qu'ils évoquent sans les nommer des noms massifs apparaissent plus pertinents :

De même si je dis *de l'eau me feroit plaisir, du pain me suffit, il me faut de la lumière ; ce n'est pas alors l'eau, le pain, la lumière en général dont je veux parler, mais d'une partie de l'eau, du pain, de la lumière, dont j'aurois besoin [...]* (*ibid.*).

Au moment d'introduire l'occurrence *un* au rang des articles, Buffier fait preuve de la même prudence que celle démontrée au sujet des cas et refuse de trancher. L'occurrence devient alors sous sa plume, sans pour autant en avoir pleinement le statut « une espèce de quatrième article » (p. 167) ou dans la citation qui suit « une manière d'article » (p. 168). L'embarras est palpable et la nature de l'occurrence n'est pas précisée :

Que ce soit un article ou un nom, au lieu d'en disputer inutilement : il suffit de dire qu'il est usité [...] en manière d'article : car bien que le mot *un* dans sa première signification et dans son usage le plus marqué, soit pour signifier l'unité numérique dans un objet déterminé, dont il exclut la pluralité ; cependant quand il est employé en manière d'article, il ne signifie souvent qu'une unité indéterminée et vague, qui n'exclut pas la pluralité ; mais plutôt qui la suppose quelquefois, en marquant ce qui convient à chaque unité de la même espèce, comme quand on dit *un livre ennuyeux est bon pour dormir*, cette expression *un livre ennuyeux* ne marque pas un seul livre en particulier, mais plutôt suppose ou marque chacun des livres ennuyeux et ce qui leur convient (*ibid.*).

4-6- Un premier pas vers la théorisation de la détermination : Vallange (1723)

Deux points, que nous nous proposons de développer dans les lignes suivantes, nous ont paru particulièrement importants dans l'exposé de cet auteur.

Le premier repose sur un paradoxe. Même si Vallange ne reconnaît pas l'article comme une partie d'oraison à part entière (il fait même l'économie du mot⁵⁸²), il pose néanmoins dans sa grammaire les premiers jalons d'une réflexion sur la détermination dans son ensemble, qui sera largement reprise et développée après lui par du Marsais (1769), et dans une plus grande mesure encore, par Beauzée (1767)⁵⁸³.

Deuxièmement, on se souvient que le grammairien se propose de revisiter la théorie des cas, à laquelle il adhère, d'un point de vue terminologique. Même si la démarche reste isolée et sans grande conséquence dans l'histoire des théories grammaticales, elle mérite néanmoins d'être signalée comme un cas particulier dans le corpus.

Nous venons donc d'en toucher déjà un mot : la classe des articles n'existe pas pour Vallange. *Le* et son paradigme font figure de « monosyllabes » (p. 7) dont la finalité est de deux ordres : premièrement, faire connaître que l'occurrence est un Nc ; deuxièmement, faire connaître son genre (*ibid.*). Les occurrences sont discriminantes d'un point de vue d'abord typologique, puis morphologique :

Les noms substantifs se reconnoissent par les petits mots *le* ou *la* que l'on peut mettre devant eux.

Ainsi, si je vous demande quelle sorte de mot est *livre*, vous direz que c'est un nom substantif, parce que vous pouvez mettre devant lui le monosyllabe *le*.

⁵⁸² L'auteur fait figure de cas particulier dans le corpus.

⁵⁸³ On ne prétend évidemment pas que Du Marsais (1769) et Beauzée (1767) se sont inspirés de Vallange. Cependant aucune théorie, qu'elle soit linguistique ou non, ne peut s'appuyer sur le néant.

J'appelle *monosyllabe* un mot qui n'a qu'une syllabe.
Monos est un nom grec qui signifie *seul*, d'où est venu *monosyllabe* (*ibid.*).

À la p. 8, *le* et *la* sont intégrés, à côté à une catégorie grammaticale (qui transcende les barrières des parties d'oraison) appelée *prénom*⁵⁸⁴. Sont nommés ainsi tous les mots susceptibles de précéder le nom et d'en faire connaître la nature et le genre⁵⁸⁵ :

Les monosyllabes *le* & *la* dont nous avons parlé dans l'Article précédent s'appellent prénoms.

Præ en latin signifie *devant*, & *nomen*, Nom ; *prænomen*, Prénom.

Prénom est un mot qui se met devant un nom.

C'est par le moyen de ces prénoms que nous connoissons si un mot est un substantif [...].

Nous avons encore d'autres prénoms dont nous parlerons incessamment ; comme, *ce, cet, cette, un, une, ce livre, cet arbre, cette page, un livre, une page* (*ibid.*).

Les prénoms sont ensuite subdivisés en deux ensembles, selon la nature de la détermination opérée. Les monosyllabes *le* et *la* sont laissés de côté⁵⁸⁶.

Le grammairien insiste, dans sa définition des prénoms démonstratifs, sur leur rôle de désignateurs, qui produit, pour citer G. Kleiber (1994) « un détachement, un isolement de l'objet de référence [...] par le truchement de l'entourage spatio-temporel de [l'] occurrence » (p. 71) : « Le prénom *cet* est appelé prénom démonstratif, parce qu'il désigne la chose dont on parle, comme si on la montrait du doigt » (Vallange, p. 10).

La valeur déictique de l'occurrence est bien mise en lumière dans cette définition qui dans sa suite, souffre néanmoins d'un écueil : sa formulation. Un article et plus largement un déterminant quel qu'il soit, ne « désigne » pas un référent. Seul le nom possède cette propriété. En réalité, c'est le Gn dans sa totalité (dans le cas présent, la séquence [cet + Nc]) qui prend ce rôle de désignateur. Quand je dis *un chat, le chat, les chats*, j'isole à l'intérieur de la classe un ou des individus particuliers sur lesquels je cherche à attirer

⁵⁸⁴ Le mot est repris avec la même signification par du Marsais (1769) et l'abbé d'Olivet (1771), comme nous le verrons par la suite.

⁵⁸⁵ La dernière précision (qui n'est pas mentionnée par le grammairien, mais qui se déduit du corpus présenté) a son importance car Vallange exclut de son relevé des occurrences de pronoms indéfinis non marquée, comme *plusieurs, chaque, quelque*. L'occurrence *tout* et l'ensemble du paradigme des possessifs, qui possèdent pourtant la marque de genre, ne sont pas non plus relevés.

⁵⁸⁶ Le grammairien n'explique pas les raisons de cette mise à l'écart de ce qu'il aurait pu appeler, conformément à la logique de sa propre théorie, *prénoms définis*.

l'attention. La différence entre *le*, *ce* et *un* réside dans le mode de saisie du référent en question, comme l'a bien saisi Vallange.

La suite de l'explication débouche sur un paradoxe : l'article indéfini désignerait sans désigner. À y regarder de plus près, cette contradiction n'en est pas une. Elle témoigne au contraire de la polysémie que prête le grammairien au verbe *désigner*. Dans le contexte qui nous intéresse, ce dernier peut prendre deux sens. Premièrement, il peut signifier « montrer (du doigt) », c'est-à-dire isoler le référent, comme dans la définition de G. Kleiber (1994), présentée plus haut. Dans une seconde acception, *désigner* peut signifier *annoncer la présence du nom*

. On se souvient que c'est le rôle tenu de manière privilégiée par l'article. C'est donc dans ce sens que l'article désigne le nom.

Un, une, des, [...] font des prénoms qui **déignent**⁵⁸⁷ les choses d'une manière vague et indéterminée, comme quand je dis *Donnez-moi un livre*, je ne dis pas quel livre, parce que je ne le déigne pas ; j'appelle ce prénom un indéfini.

Indéfini vient du latin *indefinitus*, c'est-à-dire qui n'est pas déterminé, qui **n'est pas déigné**.

Le prénom indéfini est opposé au prénom démonstratif, l'un **déigne**, et l'autre **ne déigne pas** (p. 16).

Rappelons que, pour Vallange, les prénoms forment un corpus dont le trait définitoire d'ordre syntaxique est la postposition au nom. Il faut donc noter avant de conclure cette première partie de son analyse, que la liste des prénoms ne s'arrête pas là : il y inclut également des prépositions susceptibles d'introduire d'autres cas. Ainsi est-il question de *prénom datif* au sujet de l'occurrence *à* (p. 10) et de *prénoms postpositifs* (p. 11), au sujet des occurrences *de*, *du*, *de la*, deux types d'occurrences traditionnellement perçues par beaucoup, comme des articles indéfinis.

Revenons un instant à l'évocation des cas (abordée précédemment) chez cet auteur :

Nous difons que le nominatif, le postpositif, le datif, & l'accusatif font des cas, parce que le nom qu'ils représentent paroît tomber du nominatif au postpositif, du postpositif au datif, du datif à l'accusatif, comme l'eau d'une cascade tombe d'un bassin dans un autre.

Cas vient du latin *caſus*, qui signifie *chute*.

Quoique le nominatif ne soit pas un cas, on n'a pas laissé que de lui donner ce nom, pour garder l'uniformité (p. 111).

⁵⁸⁷ C'est nous qui mettons en gras pour mieux faire apparaître le caractère polysémique explicité dans la note précédente.

L'auteur laisse manifestement une question importante en suspens. Mais de quelle « uniformité » s'agit-il ? Est-il question de se conformer au modèle latin, qui seul justifie l'hypothèse de cas en français ou de respecter les traditions grammaticales de l'époque, qui vont majoritairement dans ce sens ? Vallange fragilise la thèse qu'il prétend défendre : comment le datif et l'accusatif, pour ne citer que ces deux cas-là, pourraient-ils découler du nominatif, comme semble l'accréditer le grammairien avec l'image de la cascade, si ce dernier n'est pas un cas à part entière ? Et d'ailleurs, si le nominatif n'est pas un cas, alors qu'est-il, et pourquoi lui conserve-t-on cette appellation trompeuse ? Autre difficulté qui va dans le même sens : le grammairien rapproche implicitement, dans sa présentation des cas en français, deux sens du nom « chute » : celle de l'eau et celle subie par le nom lors des déclinaisons. Or, on l'a déjà dit à plusieurs reprises, contrairement aux noms latins, les noms français ne subissent aucune variation morphologique liée à leur emploi syntaxique. La modification subie par les noms français, puisqu'elle n'affecte pas un radical commun à tous les cas (comme dans *puella, puella, puellam...*) ne saurait être considérée comme une chute. Encore aurait-il fallu faire suivre cette étymologie d'une précision susceptible d'éviter le malentendu.

Le grammairien, fidèle jusque là au modèle latin, s'autorise un écart considérable en rejetant, en français, l'existence de l'ablatif, appelé « cas des prépositions »⁵⁸⁸ (p. 117). L'argument avancé est celui de la non-utilité, mais celui-ci est expédié en peu de lignes et ne fait pas l'objet de la justification qu'il nécessiterait :

Il y a un sixième cas que l'on appelle ablatif dans la Grammaire Latine, que nous ne pouvons expliquer dans la Grammaire Française. [...] comme *avec du pain, sans père, etc.*

Je ne l'ai pas mis parce qu'il ne fert de rien dans notre langue, ou du moins de peu de chose.

On le confond ordinairement avec le postpositif.

Si nous en avons besoin, nous le trouverons où il pourroit être nécessaire (*ibid.*).

L'embarras manifeste au sujet de l'ablatif (qui engendre, de ce fait, la marginalisation de son emploi et le report inexplicé de son traitement, qui de

⁵⁸⁸ L'appellation peut paraître mal choisie si on se souvient que le datif et le postpositif sont aussi introduits par des prépositions, rebaptisées pour les besoins de la thèse du grammairien « prénoms ».

toute façon n'a pas lieu d'être, puisqu'il n'existe pas) démontre de façon explicite la limite du calque latin. Vallange cherche à appliquer ce dernier jusque dans les appellations *postpositif* et *d'allocutif*. Certes, la mise à l'écart n'est pas propre à l'auteur de la *Grammaire française raisonnée*⁵⁸⁹. On la retrouve chez d'autres, mais ce défaut d'adaptation est particulièrement criant, ici. L'exposé du grammairien soulève en effet une question majeure qui reste sans réponse : comment l'ablatif, qui est une variation casuelle, pourrait-il être « confondu » avec le postpositif, qui est une variété d'article ? Même si on comprend avec un peu de bonne volonté ce que veut dire Vallange (le postpositif servirait à introduire un équivalent d'ablatif latin), la formulation, malheureuse, dessert la thèse déjà fragile.

Une chose est néanmoins certaine : en faisant l'économie de l'appellation même d'*article* au profit de celle, plus générale, de *prénom*, le grammairien évite les deux principaux écueils auxquels sont généralement confrontés les autres auteurs du corpus. Premièrement, Vallange réussit à plaider en faveur du calque latin, tout en s'épargnant une prise de position dans le débat épineux qui concerne le statut de l'article. Le respect de la tradition grammaticale reste sauf. De ce fait, il évite par là même de tomber dans le même embarras que Régnier-Desmarais (1706), qui considérait déjà cette occurrence aussi indispensable que problématique. Deuxièmement, et c'est là d'après nous le plus intéressant, Vallange contourne la difficulté liée à la délimitation du corpus de cette même classe. En privilégiant une approche fonctionnelle des occurrences recensées, au sein de laquelle elles sont définies comme l'ensemble des éléments pouvant se placer devant le nom et susceptibles d'en indiquer le genre, le nombre et le cas, il est ainsi parfaitement libre de répertorier *un* parmi les prénoms. En effet, même si certains grammairiens remettent explicitement en question son appartenance à la classe des articles (Régnier-Desmarais (1706), Girard (1747)), aucun ne conteste le fait qu'il

⁵⁸⁹ Irson (1656) va même plus loin en rejetant l'existence d'un autre cas, pourtant parfaitement attesté par ses contemporains, adeptes de la théorie casuelle : « *Les autres cas, favoir l'Accusatif & l'Abatif, en ufage chez les Grecs & les Latins, ne le font pas chez les François* » (p. 18). Notons par ailleurs, que la marginalisation de l'ablatif est loin de faire l'unanimité, ce qui fragilise davantage encore la thèse des cas : ainsi le trouve-t-on chez Chiflet (1659), D'Aisy (1685), Restaut (1730), etc.

puisse précéder un Nc. Voilà qui explique, on s'en souvient, la formulation embarrassée de Buffier (1709), qui considère un comme « une espèce d'article » (p. 167). Vallange associe à sa présentation de type formel (avec la réaffirmation des modifications morphologiques subies par l'article) des éléments syntaxiques. Mais la présentation du grammairien n'échappe pas à certaines difficultés. Il privilégie par exemple une terminologie trop personnelle, qui va à l'encontre de la tradition qu'il prétend préserver. Le mot *monosyllabe* n'a rien de grammatical. Il se contente d'attribuer une caractéristique phonologique à une occurrence, sans considération pour sa nature et sa fonction syntaxique. Cette indétermination le rapproche du mot *particule*. En effet, comme cette dernière, le monosyllabe tend à devenir une catégorie fourre-tout. Les mots *prépositif* et *postpositif* font, quant à eux, exclusivement référence à la position de l'occurrence. Enfin, en refusant de faire un choix explicite, Vallange se place malgré lui dans une position inconfortable. À défaut d'accorder une autonomie à l'article dans le cadre général des parties d'oraison, il refuse également de le rattacher à une autre classe, comme le font, par exemple, Beauzée (1767), du Marsais (1769) ou l'abbé d'Olivet (1771)⁵⁹⁰, ce qui conduit à penser que paradoxalement, l'article est une occurrence en dehors des parties d'oraison. Voilà un statut bien gênant, à plus forte raison dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles, qui ne savent penser l'étude des mots en dehors de ce carcan.

⁵⁹⁰ Il s'agira de justifier plus loin le rattachement de l'article à la catégorie de l'adjectif, et donc pour Du Marsais (1769) et l'abbé d'Olivet (1771) à la partie d'oraison du nom.

5- Exposés sur les articles aux XVII^e et XVIII^e siècles à partir de Girard (1747) : réaffirmation de l'inexistence des cas en français et théorisation progressive de la détermination

5-1- Argumentation contre l'hégémonie du modèle latin et remise en cause de la proposition de Port-Royal (1660) : Girard (1747, vol. 1)

Conformément à ce qui avait été annoncé dans le cadre de la présentation générale des différentes parties d'oraison (dans le discours III), l'article est la première classe de mots étudiée par Girard. Son étude est précédée d'un développement dont S. Delesalle (1992) note à raison l'importance :

Cette catégorie [celle de l'article] vient en effet en première position : Girard retrace une genèse des langues, leur forgeant une origine mythique, comme Condillac, mais à la différence de ce dernier, imaginant une polygénèse au lieu d'une monogénèse, polygénèse qui étale ses différenciations entre les génies des différentes langues. Se plaçant, dit-il « à la naissance du monde comme spectateur » il décrit la différence entre deux groupes de ces « hommes qui étaient sans langage formé » (1747 : 42) : ceux qui se distinguèrent d'abord dirent : *le, la*, et les mots *ciel* et *terre* n'apparurent qu'ensuite. Ceux au contraire qui dénommèrent d'abord dirent *caelum, terra*⁵⁹¹ (p. 149).

Dans l'introduction du discours IV, Girard s'inscrit explicitement dans une rupture vis-à-vis des grammairiens qui l'ont précédé. Le jugement (bien que nuancé au sujet de Vaugelas (1647)) est aussi sévère que prometteur : Girard a l'ambition de réussir là où beaucoup ont échoué avant lui :

[...] Cette première partie d'oraison ne fatiguera pas la mémoire, mais elle occupera un peu la réflexion, non pas tant à cause de ses propres difficultés qu'à cause des embarras dont l'ont accablée ceux qui en ont écrit [...]. Je me dispenserai donc ici de chercher au mépris de ma propre raison un modèle de penser ; d'autant plus que la nature de l'Article n'a pas été jusqu'à présent fort heureusement expliquée (Girard, vol. 2, p. 153).

Le même discours apparaît principalement divisé en quatre axes, même si ces derniers ne sont pas annoncés en tant que tels par l'auteur. Le premier présente la définition de l'article et les variations morphologiques qu'il partage avec le nom, à savoir le genre et le nombre. Le deuxième consiste en une remise en cause de la théorie des cas en français. Le troisième conteste l'existence d'un article indéfini (*un / une*) et répond ainsi aux auteurs de la

⁵⁹¹ La précision apportée par Girard est selon nous à mettre en relation avec la classification, des langues établie dans son introduction générale. Le grammairien différencie en effet trois types de langues. Les langues analogues, auxquelles le français appartient, possèdent des articles mais pas des cas. Les langues transpositives, comme le latin ont des cas mais pas d'articles. Les langues mixtes, comme le grec, possèdent des articles et des cas. S. Delesalle (*op. cit.*, p. 149) laisse entendre que la présence de cette genèse des langues serait un argument supplémentaire de Girard en faveur de l'autonomie du français.

GG, mieux que Rénier-Desmarais n'avait tenté de le faire quelques décennies plus tôt. Le dernier, que nous laissons volontairement de côté, en raison de son caractère répétitif par rapport à d'autres analyses du corpus, se propose de recenser les différents emplois de l'article.

Dans sa première partie, Girard choisit de bâtir sa définition de l'article, en opposition avec celles de deux autres grammairiens explicitement nommés: Il s'agit de Richelet (1680) et de Buffier (1709). Les reproches adressés sont dans les deux cas les mêmes : d'une part, les éléments des définitions sont jugés imprécis, voire erronés ; d'autre part, le rôle de l'article, cantonné à son antéposition par rapport au nom, est perçu comme trop réducteur. La présentation de Buffier, on s'en souvient, insiste sur le rôle sémantique des occurrences, présentées comme: « quelques particules [qui] servent à articuler et à distinguer divers emplois que l'usage fait des noms » (Buffier, citée par Girard, p. 154). La définition de Richelet met en avant la caractéristique morphologique de l'occurrence, en la définissant comme « une petite particule qu'on met devant les substantifs, et qui sert à en faire connaître le nombre, le genre et le cas » (Définition de Richelet, citée par Girard, *ibid.*).

Le premier reproche prend sa source dans la théorie grammaticale de l'auteur des *Vrais principes*. Le mot de « particule » qui désigne selon lui une classe de mots à part entière (les prépositions), ne lui convient plus, dès lors qu'il est question d'article.

[...] L'Article et la particule font deux choses totalement distinguées, constituant deux différentes parties du discours ; & que la notion de l'une n'est pas celle de l'autre ; on s'est contenté de définir un mot par un autre aussi peu connu que le premier (p. 155).

De plus, il regrette que le verbe *articuler*, employé par Buffier pour rendre compte du rôle de l'article vis-à-vis du nom ne soit pas accompagné lui-même d'une définition :

Elle [la définition de Buffier] laisse à son lecteur le soin & la gloire de chercher lui-même ce qu'elle entend par *articuler*, & quels sont ces divers emplois dont elle attribue la distinction à cette espèce de mots. De sorte que la définition n'est pas plus claire que le nom de la chose, traçant aucun trait sensible dont l'esprit puisse avoir une image nette (*ibid.*).

Par ailleurs, il conteste, dans la définition de Richelet, l'idée que l'article aurait pour finalité de faire connaître le nombre des noms, puisque ces derniers

sont, en règle générale, pourvus d'un morphème final qui indique leur caractère pluriel (p. 156).

Il en va de même pour le genre⁵⁹² (p. 157). L'article n'a donc, définitivement, aucun rôle morphologique. Il semble néanmoins dommage, pour l'argumentation, que le grammairien s'appuie sur un exemple problématique : « La connoissance du genre ne dépend pas nonplus absolument de l'Article ; car les Noms Propres n'en [prennent] jamais [...] » (p. 157). Puisque ces occurrences sont incompatibles, par nature, avec l'article, à quoi bon les citer, dès lors qu'il s'agit de démontrer l'inefficacité de l'article en matière de genre ? En réalité, Girard manque sa cible réelle. Il prouve ici que l'article n'est pas indispensable pour connaître le genre d'un substantif (ce qui se vérifie dans la plupart des cas), mais non pas qu'il est inapte à le faire. Si ce n'est pas l'article qui attribue le genre ou le nombre au nom, c'est bel et bien lui qui en indique la variation, davantage encore que les morphèmes finals réguliers (-e pour le genre féminin, -s pour le nombre pluriel) car ces modifications morphologiques sont parfois neutralisées à l'oral.

Enfin, il reproche à ce même auteur d'avoir fondé sa définition exclusivement sur son antéposition par rapport au nom. Selon Girard, ce n'est pas en fonction de la place qu'occupent les différents mots dans la phrase qu'il convient de les définir, sous peine de conclure à des aberrations⁵⁹³ :

[...] & D'ailleurs je ne crois pas que ce soit par la place qu'occupe les mots dans la construction du discours qu'on doive les définir, en expliquer la nature & l'espèce : on pourroit par cette raison dire que les prépositions sont des Articles ; puisqu'on les met également devant les Noms (p. 155).

⁵⁹² Cette réflexion n'est pas nouvelle dans l'histoire de la grammaire, puisqu'on la trouve déjà, bien avant les *Vrais principes*, chez Apollonius Dyscole (II^e siècle) dont il a déjà été question précédemment. Il faut y voir la preuve que Girard, qui prétend, particulièrement au sujet du traitement des articles, ne rien devoir à la tradition grammaticale, pêche par excès de vanité : « Certains se sont lourdement trompés en considérant que l'apposition des articles aux noms a pour but de distinguer les genres. [...] L'étude de la construction exige que je leur oppose quelques arguments propres à réfuter l'opinion erronée qui est la leur. Certains se sont lourdement trompés en considérant que l'apposition des articles aux noms a pour but. D'abord, aucune partie de phrase n'a été inventée pour lever l'ambiguïté d'une autre partie de phrase, mais chacune renvoie à une signification qui lui est propre [...]. En fait, les confusions entre les genres sont dissipées par les parties de phrases voisines : des mots qui, pour une forme unique, peuvent avoir plusieurs significations sont désambiguïsés par la construction, comme je viens de le dire. Ainsi, bien que l'article soit absent dans *sōphrōn oūsa Helēnē hērpāgē hupō alexāndrou* [litt. : étant (part. marqué comme fém.) sage (adj. Non marqué comme fém.), Hélène fut enlevée par Alexandre], l'ambiguïté de *sōphrōn* est levée par le contexte » (Apollonius traduit par J. Lallot, 1997, p. 107).

⁵⁹³ Cette critique est un peu paradoxale quand on connaît l'orientation clairement syntaxique choisie par l'auteur dans sa présentation des classes de mots (voir la première partie).

Ainsi, si l'article apparaît toujours devant au nom, ce n'est cependant pas pour ce dernier, un « accompagnement indispensable et nécessaire », puisque « l'essence ne consiste pas à occuper cette place » (*ibid.*).

Girard est plus difficile à suivre sur ce dernier point, lorsque l'on se souvient que dans sa propre analyse, l'étude de l'article est volontairement placée avant celle du nom, dans un souci de respect syntaxique. De plus, il reprend ce même critère d'antéposition (que nous choisissons de noter en gras) dans sa propre définition de l'article :

[...] L'article est un mot établi pour **annoncer** et particulariser simplement la chose sans la nommer ; c'est-à-dire qu'il est une expression indéfinie quoique positive, dont la juste valeur n'est que de faire naître l'idée d'une espèce subsistante qu'on distingue de la totalité des êtres, pour être ensuite nommée (p. 157-158).

La définition de Girard se fonde donc essentiellement sur une différenciation vis-à-vis du nom. Ce dernier se contente de nommer alors que l'article fait naître une classe particulière, distinguée de la totalité des référents signifiés le nom. C'est en quoi il est présenté comme une « expression indéfinie », même si cette appellation mériterait elle-même une définition plus explicite. C'est d'ailleurs l'avis de l'abbé Fromant (1756) qui lui reproche d'avoir pêché par manque de précision, tout comme les auteurs qu'il critique :

Selon cet auteur, il y a une espèce d'adjectif⁵⁹⁴, « dont la qualification consiste à particulariser » (Girard) [...] ; il y a donc une espèce d'adjectif qui est article. La définition de M. l'Abbé Girard n'expose donc pas clairement la nature et le service propre de l'article, comme il le prétend ; elle n'empêche donc pas de la confondre avec tout autre mot d'espèce différente. Il tombe donc lui-même dans le défaut qu'il reproche à nos grammairiens. Il ne nomme l'article « un terme indéfini », « une expression indéfinie, quoique positive » que parce que lui-même ne saurait véritablement la définir, ni en donner une idée nette et déterminée : nous pouvons donc, pour parler comme lui, « renvoyer cette définition dans le pays des chimères » (Fromant, p. 210).

Certes, Fromant a raison d'insister sur l'imprécision de certains aspects de la définition de Girard et d'affirmer que la définition qu'il propose n'est peut-être pas meilleure que celles qu'il prétend remplacer. Cependant la critique s'appuie sur une mauvaise lecture. Article et adjectif correspondent dans les *Vrais principes* à deux classes de mots totalement distinctes. On peut aisément être en désaccord avec la désunion proposée par Girard et remettre en cause la validité des traits distinctifs qui autorisent la séparation. On ne saurait pour

autant lui reprocher, à la lecture des discours consacrés à ces deux types de mots, d'introduire une confusion dans la compréhension de chacun d'eux.

Notons que Girard ne répertorie qu'une seule occurrence d'article en français⁵⁹⁵ : il s'agit de *le* (et ses variantes morphologiques, *la* et *les*). Il s'agit donc de la partie d'oraison la plus pauvre de sa grammaire⁵⁹⁶.

Après avoir évoqué le genre et le nombre (développement paradoxal si on se souvient de l'affirmation du grammairien selon laquelle l'article ne servirait en rien à renseigner sur ce type d'accident), Girard introduit sa deuxième partie (la remise en cause des cas en français) par un exemple, qui entend démontrer l'aberration de la théorie.

L'argument avait déjà été avancé par les auteurs de la *GGR* (1660) de manière, il est vrai, moins explicite : dans toutes les langues casuelles, la variation de cas va de paire avec une variation morphologique des noms et des articles (pour les langues qui en sont pourvues). Or, en français, peu importe la fonction syntaxique occupée par le Gn, les articles restent invariablement *le*, *la*, *les*, comme dans l'énoncé suivant, dans lequel nous avons mis les occurrences concernées en gras :

*Les cieux envoient vers **la** terre **les** influences qui la rendent fertile ; et **la** terre renvoie vers **le** ciel **les** vapeurs et **les** exhalaisons dont se forment **les** pluies et **le** tonnerre dans **la** moyenne région de l'air.*

Il est aisé de voir, par cette phrase, que l'article n'admet aucune diversité d'inflexion. C'est toujours *le*, *la*, *les* ; quoique les dénominations qu'il annonce tantôt y régissent le verbe, et tantôt y soient elles-mêmes régies ou par le verbe ou par des prépositions. Commençons donc dès à présent à purger la méthode française de tout ce *fatras de cas*⁵⁹⁷, comme de superfluités étrangères plus propres à nuire qu'à fervir l'intelligence de notre langue (Girard, p. 166).

Dans un second argument contre les cas, Girard s'appuie sur le phénomène de syncope, définie comme « un état mixte et composé » (p. 167) qui consiste en une contraction de l'article défini, dès lors qu'il est postposé à des prépositions comme pour : *à + le = au* ; *à + les = aux* ; *de + le = du* ; *de + les = des*. Cette évocation n'est pas anodine : la transformation morphologique qui en résulte peut laisser croire, dans un premier temps, à une variation casuelle de l'article. Girard s'emploie à démontrer qu'il n'en est rien et qu'au

⁵⁹⁵ Du Val (1604, p. 150) avait déjà fait ce choix avant lui.

⁵⁹⁶ Le caractère extrêmement limité du corpus interroge la fiabilité des traits distinctifs mis en avant. La thèse de Girard pose en effet une question majeure : est-il raisonnable de créer une partie d'oraison pour une seule occurrence ?

⁵⁹⁷ L'expression est notée en gras chez le grammairien.

contraire, l'existence même de la syncope discrédite définitivement cette thèse. Pour ce faire, il note que les Gn syncopés ont leurs équivalents. C'est ainsi que les occurrences *maître du monde*, *plaire au peuple* sont analysées respectivement comme : *maître de tout le monde* et *Plaire à tout le peuple*⁵⁹⁸ (p. 170) : « Ce retour au premier état d'institution est une preuve bien claire et bien convaincante que *du*, *des*, *au* et *aux* ne furent jamais rien de ce qu'on nomme génitif et datif ; mais que ce sont de purs contractions » (*ibid.*).

Cette remise en question des cas est l'occasion pour le grammairien de reprendre un thème, développé dans les discours précédents. Selon lui, l'hypothèse de la variation du nom et de l'article est à mettre au compte d'un calque systématique et abusif de la langue latine et du refus, qui en résulte, d'étudier la langue française pour et par elle-même :

Toutes ces idées de *cas*⁵⁹⁹ ne sont que des livrées de latinité, que nos grammairiens français n'ont osé quitter par je ne fais quel esprit fervile [...]. En étudiant au collège, on a vu que les mots latins varioient leur terminaison par rapport aux diversités du régime dans lequel on les plaçoit : que ces diverses terminaisons étoient nommées *cas* et que comme dans ces écoles on n'est occupé que de langue latine, les régents s'appliquant uniquement à la rendre intelligible à la jeunesse par des traductions convenables, sans songer à former des principes sur celle qu'ils parlent naturellement ; il est arrivé qu'ils ont également nommé génitif, datif en français ce qui répondoit à ces cas latins dans leurs traductions sans faire attention que notre langue marque par des prépositions le régime que la latine marque par des cas (p. 174).

Girard dénonce ici une réalité pédagogique propre au corpus. Le recours au cas, en plus d'être une erreur d'analyse, peut conduire à des aberrations, que Girard entend démontrer à travers l'étude d'exemples précis.

Dans le premier, on remarque à sa suite que le Gn, que nous mettons en gras, est susceptible de recevoir paradoxalement deux cas :

De très habiles gens sont quelque fois dupés par des fots. On leur [= les partisans des cas] demande d'abord en quel cas est *gens*. Il n'y a pas de doute qu'il soit le sujetif (entendons, le sujet) de la phrase, ou selon l'expression de leur syntaxe, le nominatif qui régit le verbe « *sont dupés* », et qu'ainsi toute idée de génitif doit s'en écarter. Il est également visible que ce substantif est accompagné du génitif de leur article indéfini, et que par conséquent, il en doit suivre le cas, puisque c'est là le but de cet accompagnement, et ce qui fait selon eux l'essence de l'article. Quel parti prendront-ils ? [...] (p. 182)

Sans le savoir, Girard tient là un argument-clé contre la thèse casuelle, qui vise à démontrer (tel que le fera par exemple du Marsais (1769)) la confusion

⁵⁹⁸ Reste à se demander, si comme le prétend Girard, ces expressions sont réellement équivalentes, sur le plan sémantique.

⁵⁹⁹ Mot en italiques chez l'auteur.

existant entre l'article en tant que tel et la préposition. Le Gn *de très habiles gens* est indubitablement le sujet du verbe, donc le nominatif, en matière de cas. Or, ce cas direct, même en latin ne saurait être introduit par une préposition. C'est donc que *de* n'en est pas une, ici. Il s'agit nécessairement d'une occurrence qui appartient à une autre classe de mots (en l'occurrence, celle des articles). Girard ne peut mener son argumentation jusqu'au bout car, lui non plus, ne reconnaît pas, dans *de* (*des*) une forme d'article :

Vous verrez alors dans le premier exemple, que le mot *de* qui commence la phrase n'est point un article pour annoncer simplement la dénomination, mais qu'il est une particule extractive, dont la fonction est de faire entendre que la dénomination qu'elle précède est employée dans un sens d'extrait & non d'universalité [...]. Si peu qu'on ait d'intelligence, on sentira par l'expression même qu'autre chose est de dire *de très habiles gens*, & autre chose est de dire *les habiles gens* : que cette autre chose ne confite pas dans la différence du Cas & de l'Article, mais bien dans la différence de l'étendue du sens de la dénomination [...]. Pour le mot *des*, qui dans le même exemple précède la dénomination *fots*, c'est un mot syncopé formé par la contraction de la particule *de* avec l'Article *les* [...] (pp. 186-187).

Analysons à présent le second exemple proposé en guise d'argumentation contre les cas :

Pardonnez à qui veut vous nuire. [...] : On les prie encore de dire bien précifément en quel cas est le mot qui dans cette phrase [...]. Selon leur merveilleuse méthode, il se trouvera tout à la fois au datif (en tant que complément attributif) et au nominatif (en tant que sujet du second verbe conjugué) ; de façon qu'il fera une chose qui n'est pas celle qu'il est [...] (p. 183).

À vrai dire, l'analyse n'est pas aussi paradoxale que le laisse entendre Girard. Nous avons manifestement affaire à une structure enchâssée, dans laquelle P 2 est introduite par le pronom relatif qui se trouve bel et bien être en même temps le complément du verbe de P 1 et le sujet du verbe de P 2. Il s'agit là d'une particularité du pronom relatif qui participe syntaxiquement aux deux propositions qu'il permet de relier. Girard l'admet lui-même :

A l'égard du mot de la seconde phrase, ne voit-on pas qu'indéclinable comme les autres, il est un relatif, placé entre deux attributifs, pour être le substantif du second, qui est le verbe *veut*, & contribuer en même temps à former le terminatif du premier, qui est *pardonnez*, en se trouvant, avec tous les mots qui le suivent, sous le régime de la préposition *à*, c'est-à-dire faisant tous ensemble le complément de l'indication ? (pp. 188-189)

L'interprétation du pronom devient, il est vrai, difficilement intelligible, dès lors qu'on ne parle plus de fonction syntactique, mais de cas. En effet, si un même mot peut avoir, comme le pronom relatif, deux fonctions différentes

dans le même énoncé, on peut difficilement entendre qu'il soit pourvu de deux cas en même temps.

Le troisième et dernier exemple (p. 183-184) tend à démontrer que dans certains contextes, la théorie des cas n'introduit plus deux, mais trois hésitations, quant au statut à accorder aux Gn (mis en gras par nos soins) :

*Il ne s'amuse pas à **de la crème fouettée** quand il peut s'attacher à **de la viande**.*

La cible de Girard est double puisque, cet exemple ne vise pas seulement la critique des cas, mais aussi celle de l'article que certains grammairiens appellent *indéfini* :

Il arrive aussi dans ce système une chose toutafait divertissante. C'est que les différents articles se rassemblent et font, pour ainsi dire, écadronner tous leurs cas à la tête d'un seul et même nom. [...] Elles [= les dénominations *crème* et *viande*] en ont trois de front, définis et indéfinis [= des articles]. Si chacun d'eux fait son devoir pour la fixation du cas ; elles feront tout à la fois au datif, au génitif et au nominatif : ou s'ils concourent tous à marquer un seul et même cas par la force d'une union imaginée pour former un troisième article *composé mitoyen et bizarre*⁶⁰⁰, ainsi que le nomme fort ingénument l'auteur qui l'a forgé⁶⁰¹ comment et pourquoi ces articles perdent-ils là par leur proximité leur valeur essentielle ? Cela est-il possible ? Que de confusion et de galimatias dans ces fortes de grammaires ! Est-ce ainsi qu'on établit les principes et qu'on explique les lois de l'usage ? (*ibid.*)

Ainsi donc, la thèse de l'existence de l'article indéfini (*à de / à des*), remise en cause par Girard dans ce que nous avons choisi d'appeler le troisième axe d'analyse, est jugée en grande partie responsable de la survivance de la théorie des cas. Pour le grammairien, loin de constituer des articles ou des marques casuelles, ces occurrences sont en réalité des prépositions qui apparaissent antéposées aux articles définis, en vertu des lois syntaxiques du français. Il s'en explique plus loin, au sujet de l'exemple précédent :

[...] Ces trois mots *à de la*, mis devant les substantifs *crème* et *viande* font de trois espèces différentes, ayant chacun leur sens particulier et un différent emploi modificatif. Que *la* qui précède immédiatement le nom, est l'article qui l'annonce [...] privé de cas comme lui. Que *de*, placé avant *la*, est une particule qui réduit en extrait la totalité de la chose dénommée par les substantifs. Qu'enfin *à* est une préposition qui a son régime avec tout ce qui en compose le cortège, soit pour l'annoncer, ou pour restreindre l'étendue du sens, ou pour le qualifier ; et qu'elle sert à indiquer le rapport qu'il y a entre l'action exprimée par le verbe et le terme de cette action marqué par ces mots *de la crème fouettée* ou par ceux-ci *de la viande* (p. 189).

⁶⁰⁰ En gras dans le texte original.

⁶⁰¹ Pour rappel, il s'agit de Buffier (1709).

Ainsi, *à de la* n'est pas un article indéfini, mais une espèce de composition mixte (préposition ou particule + article défini). Girard, qui admet sous l'appellation d'*article* un corpus très réduit, ne recourt pas à celle de partitif. Il commet ainsi, au sujet de ce même énoncé, la même erreur d'interprétation que celle dénoncée chez ses prédécesseurs et contemporains : il confond manifestement article (en l'occurrence ici, partitif) et préposition. Cette analyse des *Vrais principes* ne doit pas nous conduire à émettre un avis trop sévère sur son auteur. En effet, Girard a le mérite de soulever des difficultés réelles introduites par la théorie des cas, au sein d'une argumentation, qui malgré ses faiblesses, reste globalement très pertinente. Il reste à examiner les arguments en faveur du rejet de l'occurrence *un*, exprimés avec véhémence :

Pour moi, loin de complimenter, je continue à combattre, fous l'étendart du feul légitime Article, tout ce qui a ofé abusé de fon nom & le confondre avec des mots d'une autre efpece. Ainfi je ne ferai pas plus de grace au mot *un*, que j'en ai fait aux mots *à & de*, ou plutôt je lui rendrai la même justice en le renvoyant dans fa patrie (p. 200).

On se souvient que le premier auteur du corpus qui s'est essayé de manière significative à cet exercice est Régnier-Desmarais (1706). Il s'agit à présent de savoir si l'auteur des *Vrais principes* se montre plus convaincant.

Ainsi, *un* (et ses variantes) est écarté de la classe des articles pour deux raisons. Premièrement, il a un rôle très différent de *le* car il va au-delà de l'annonce et de la particularisation du nom qui le suit :

Celui-là [*un*] fait un extrait dans la totalité de l'espèce en réduisant la dénomination à un individu, par conséquent, il y exprime l'unicité. Il est vrai que ce n'est pas cette unité calculative qui, présentant une idée numérale, fixe la dénomination à un sujet unique avec exclusion de tous les autres ; ainsi qu'elle se présente dans ces deux exemples : *J'ai perdu un Louis au jeu. On n'a servi qu'une entrée.* C'est une unité vague, qui prend indistinctement dans la totalité de l'espèce un individu comme exemple, pour la présenter par l'un des sujets qui la composent et non pour l'exclure des autres (p. 201).

L'argument de Girard, s'il a le mérite d'explicitement préciser le rôle de *un* et de faire apprécier ses différences d'emplois par rapport à l'article défini, ne justifie en rien son exclusion de la classe des articles. Pour résumer l'argument, *un* n'est pas article parce qu'il a un sens différent de *le*. L'opposition ne saurait remettre en cause le statut de l'occurrence. Pourtant, la suite de l'exposé va dans le même sens.

Dans un deuxième temps, le grammairien remarque que *un* est cumulable avec *le* dans certains contextes, tels que : *L'un a disparu à la vue de l'autre. / De tous mes amis, les uns sont morts, les autres sont absents (ibid.)*.

Si *un* était un article tout comme *le*, l'énoncé serait forcément redondant, et par là même, agrammatical car deux articles ne peuvent se suivre en français. L'argument, même s'il peut paraître séduisant dans un premier temps, ne tient pas. Girard commet une erreur d'analyse : l'*un* et les *uns* s'apparentent en effet à des pronoms à valeur anaphorique. La meilleure preuve en est que, dans ces exemples, contrairement à ceux proposés plus haut, ils n'ont aucun Nc à leurs suites. Les exemples sont donc mal choisis.

Cependant, Girard ne peut contester le fait que, *un*, dans son emploi le plus courant, tout comme l'article défini, a pour rôle principal d'introduire le nom. L'exclure de la catégorie des articles ne suffit pas : dès lors, il convient de lui trouver une appellation. Il se retrouve acculé comme l'était avant lui Buffier (1709). L'auteur des *Vrais principes* choisit l'appellation d'*adjectif pronominal*, qui a le mérite de rendre compte des deux rôles de l'occurrence, observés dans les exemples cités, à savoir : sa capacité à accompagner un nom (comme un adjectif) et à apparaître à sa place (comme un pronom). Sont ajoutées à ce corpus les occurrences *quelque(s)* et *plusieurs*. Girard justifie ce choix en définissant *l'adjectif pronominal* comme celui qui permet d'exprimer :

[...] Une quotité vague purement fégréative et non calculative : ce qui le rend susceptible d'être transporté au service dénominatif et d'être alors accompagné de l'article pour le faire annoncer, ainsi que ces autres adjectifs pronominaux : *le mien, le tien, les nôtres, les vôtres* (p. 202).

Cette solution de repli est néanmoins source de confusions. Cette nouvelle appellation, aussi pratique qu'elle semble l'être, n'a pas que des avantages, puisqu'elle pose, une fois de plus, la question des limites à la fois sémantiques et syntaxiques imposées à chaque partie d'raison. Dès lors que le grammairien prend soin de distinguer d'un côté les pronoms, de l'autre les adjectifs, comme deux classes autonomes et parfaitement distinctes, comment peut-il, dans le même temps, parler d'*adjectif pronominal* ?⁶⁰²

⁶⁰² La même question se pose, dans une perspective différente, à la lecture de l'analyse de l'abbé d'Olivet (1771), qui emprunte la même terminologie.

Cette difficulté ne doit pas nous faire oublier l'intérêt de la position de Girard. Ses prédécesseurs, qui reconnaissaient l'existence de l'article en français, s'étaient contentés pour la plupart d'en exclure l'occurrence *un*, tout en reconnaissant paradoxalement qu'elle était susceptible au même titre que *le* d'introduire des Nc. L'analyse s'arrêtait là. Girard se propose d'aller plus loin en posant, sans doute malgré lui, les premiers jalons d'une réflexion sur la détermination du nom dans sa globalité, que d'autres après lui vont poursuivre. Si *un* est écarté de la liste des articles, il est néanmoins présenté comme un déterminant à part entière, au même titre que d'autres occurrences (*plusieurs, quelque(s), tout, chaque...*), restées jusque là en marge de l'analyse, faute d'appellation et de prise en considération de leur rôle. C'est cette nouvelle voie qu'un grammairien tel que Beauzée (1767) se propose d'explorer quelques années plus tard.

5-2- Les articles sont des adjectifs prépositifs ou prénoms (Du Marsais, vol. 2, 1769)

Dans la grammaire de Du Marsais, le chapitre consacré à l'article se décompose en trois parties. Dans un premier temps, il en propose une définition. Dans un deuxième temps, il répond explicitement à Régnier-Desmarais (1706), en remettant en cause, à la suite de Girard (1747), la théorie des cas. Enfin, il cherche à justifier l'inclusion des articles dans la classe des adjectifs.

L'article est présenté par l'auteur comme une occurrence sémantiquement vide dont le but est d'introduire le nom, en lui faisant prendre ainsi un emploi particulier. La définition qui en est proposée, s'ouvre sur des considérations étymologiques : le terme *article* est présenté comme hérité du latin *articulus*, lui-même dérivé de *artus*, qui signifie *membre*⁶⁰³:

[...] Parce que dans le sens propre, on entend par *articles* les jointures des os du corps des animaux, unies de différentes manières, et selon les divers mouvements qui leur sont propres, de là, par métaphore et par extension, on a donné divers sens à ce mot. Les grammairiens ont appelé *articles*, certains mots qui ne signifient rien de physique, qui sont identifiés avec ceux devant lesquels on les place, et les font prendre dans une acception particulière par exemple : *Le roi aime le peuple* ; le premier *le* ne présente qu'une même idée avec le

⁶⁰³ Cette étymologie est déjà sous-entendue par Buffier (1709) lorsqu'il affirme que l'article sert à « articuler ».

roi⁶⁰⁴, mais il m'indique un roi particulier que les circonstances du pays où je suis, ou du pays dont on parle, me font entendre. L'autre *le* qui précède *peuple*, fait aussi le même effet à l'égard du peuple ; et de plus *Le peuple* étant placé après *aime*, cette position fait connaître que *le peuple* est le terme ou l'objet du sentiment que l'on attribue au *roi* (p. 222-223).

L'article fait donc corps avec le nom pour référer à un individu particulier, répondant aux caractéristiques de sa classe et présent dans la situation de communication ou dont l'existence est portée à la connaissance des locuteurs. Dépourvu de l'article, le nom reprend au contraire un sens indéterminé qui lui permet d'être appliqué, non pas à un individu en particulier, mais à tous ceux qui appartiennent à la classe qu'il dénote. On ne le redira jamais assez : l'article est aux XVII^e XVIII^e siècles un sujet délicat, de par sa complexité et la rupture vis-à-vis de la tradition grammaticale qu'il suppose. Par rapport à cette double contrainte, Du Marsais adopte une attitude très nuancée. L'article latin, on s'en souvient, n'existe pas. Cependant l'auteur éprouve le besoin d'un parallèle étymologique entre le latin et le français pour justifier, de manière implicite ? le bien-fondé de son analyse :

Les Latins faisoient un usage si fréquent de leur adjectif démonstratif, *ille, illa, illud*, qu'il y a lieu de croire que c'est de ces mots que viennent notre *le* & notre *la* [...]. Il y a un grand nombre d'exemples de cet usage que les Latins faisoient de leur *ille, illa, illud*, sur-tout dans les comiques, dans *Phèdre* et dans les Auteurs de la baffe latinité. C'est de la dernière syllabe de ce mot *ille*, quand il n'est pas employé comme pronom & qu'il n'est qu'un simple adjectif indicatif, que vient notre article *le* ; à l'égard de notre article *la*, il vient du féminin *illa* (pp. 427-428).

On aurait plus volontiers cru que l'article français tenait également du grec, qui lui aussi, possède ce type de mots :

Les mots que les grammairiens appellent articles, n'ont pas toujours dans les autres langues des équivalens qui aient le même usage. Les Grecs mettent souvent leur articles devant les noms propres tels que *Philippe, Alexandre, César &c.* Nous ne mettons point l'article devant ces noms-là (pp. 426-427).

Dans presque toutes les langues vulgaires, les peuples, foit à l'exemple des Grecs, foit par une pareille disposition de l'esprit, se font fait de ces prépositifs qu'on appelle *articles*. Nous nous arrêtons principalement à l'article français (p. 429).

⁶⁰⁴ Cette remarque de Du Marsais est très intéressante, dans la mesure où elle implique que l'article et le nom forment ensemble un ensemble indissociable. Elle peut sembler évidente aux yeux d'un lecteur moderne, mais peu de grammairiens du corpus prennent l'initiative de la mentionner. Nous l'avons déjà notée chez Vallart (1744), avec les appellations de *noms définis* et de *noms indéfinis*. Cependant, il nous semble que l'auteur de la *Grammaire française* insiste davantage sur la dimension syntaxique de l'association. Cette dernière, chez Du Marsais, semble plus volontiers d'ordre sémantique.

Aux appellations *d'articles définis* et *d'articles indéfinis*, Du Marsais préfère, dans une dimension lexicologique, parler d'*articles simples* (*le, la, les*) et d'*articles composés* (*au, aux, du, des*), nés de l'association des occurrences à ou *de* avec les premiers. Le corpus proposé par le grammairien est donc (si on prend en compte les articles dans leur forme non contractée) aussi réduit que celui proposé par Girard (1747). Pareillement, tout comme lui, il refuse à l'article le statut d'indicateur de genre que lui prêtent beaucoup d'auteurs⁶⁰⁵ :

Prefque tous nos Grammairiens (Regnier [...], Restaut [...]) nous disent que *le, la, les*, fervent à faire connoître le genre des noms, comme si c'étoit là une propriété qui fût particulière à ces petits mots. Quand on a un adjectif à joindre à un nom, on donne à cet adjectif, ou la terminaison mafculine, ou la féminine, felon ce que l'ufage nous a appris. Si nous difons *le foleil*, plutôt que *la foleil*, comme les Allemands, c'est que nous favons qu'en français *foleil* est du genre mafculin, c'est-à-dire, qu'il est dans la claffe des noms de chofes inanimées auxquelles l'ufage a confacré la terminaifon des adjectifs déjà deftinés aux noms des mâles, quand il f'agit des animaux (pp. 452-453).

L'argument est le même que celui de Girard (1747) : le nom possède un genre intrinsèque, indépendamment de toute marque de détermination. L'article n'est que la manifestation morphologique du genre dans le Gn. Du Marsais se distingue néanmoins de son prédécesseur, en questionnant les limites de ce même corpus. Sa démarche, qui reste cependant très timorée, démontre explicitement la prédominance de la norme grammaticale sur la considération de l'usage réel des occurrences. En effet, du propre aveu de l'auteur, aucun argument sémantico-syntaxique ne justifie l'exclusion de certaines occurrences des articles :

Tout prépositif⁶⁰⁶ n'est pas appelé article. *Ce, ces ; cet, cette ; ceci, cela ; celui, celle ; ceux, celles ; celui-ci, celui-là ; celles-ci, celles-là ; certain, quelque, tout, chaque, nul, aucun, mon, ma, mes, &c.* ne font que des adjectifs métaphysiques. Ils précèdent toujours leurs substantifs : & puitqu'ils ne fervent qu'à leur donner une qualification métaphysique, je ne fais pourquoi on les met dans la claffe des pronoms⁶⁰⁷. Quoi qu'il en foit, on ne donne pas le nom d'article à ces adjectifs : ce font fpécialement ces trois mots *le, la, les*, que nos Grammairiens nomment *articles*, peut-être parce que ces mots font d'un ufage plus fréquent (pp. 429-430).

⁶⁰⁵ Du fait qu'il range les articles sous les adjectifs, la thèse est plus convaincante sous la plume de Du Marsais. En effet, un adjectif, de par son essence, se contente de recevoir le genre et le nombre que lui impose le nom.

⁶⁰⁶ Chez l'auteur les articles, en raison de leur antéposition par rapport au nom, font partie des prépositifs.

⁶⁰⁷ On remarquera l'honnêteté de l'auteur.

La présentation des articles amalgamés permet au grammairien de remettre en question l'existence des cas en français, cible privilégiée de Girard (1747). La préposition est, rappelons-le, un composant de ces formes et ne saurait, de ce fait, être confondue avec un prétendu article indéfini, susceptible de marquer la variation casuelle du nom. Du Marsais s'efforce de démontrer, à l'aide de nombreux exemples, que les prépositions *à* et *de* se présentent comme des occurrences qui expriment différents rapports entre les mots, là où le latin se servait de la modification morphologique des noms :

Cependant, communément nos Grammairiens ne regardent ces deux mots (*de* & *à*) que comme des particules, qui fervent, disent-ils, à décliner nos noms. L'un [= *de*] est, dit-on, la marque du génitif, et l'autre [= *à*], celle du datif. Mais, n'est-il pas plus simple, et plus analogue au procédé des langues, dont les noms ne changent point leur dernière syllabe, de n'y admettre ni cas, ni déclinaisons, et d'observer seulement comment ces langues énoncent les mêmes vues de l'esprit, que les latins font connaître par la différence de terminaisons ? Tout cela se fait ou par la place du mot, ou par le secours des prépositions (p. 429-430).

Mais cette remise en cause du calque latin ne vaut que pour les cas. Du Marsais renoue avec la tradition grammaticale, en établissant un parallèle syntaxique. Si le français ne connaît pas de variation casuelle, il adopte néanmoins, en ce qui concerne les prépositions, le même usage que son modèle.

Les Latins n'ont que six cas ; cependant il y a bien plus de rapports à marquer ; de plus, ils l'énoncent par le secours de leurs prépositions. Hé bien, quand la place du mot ne peut pas nous servir à faire connaître le rapport que nous avons à marquer, nous faisons alors ce que les Latins faisoient au défaut de détermination ou terminaison particulière. Comme nous n'avons point de terminaison destinée à marquer le génitif, nous avons recours à une préposition. Il en est de même pour le rapport d'attribution : nous le marquons par la préposition *à* ou par la préposition *pour*, & même par quelques autres, & les Latins marquoient ce rapport par une terminaison particulière, qui faisoit dire que le mot étoit alors au datif (p. 439-440).

Ces occurrences ont donc pour rôle de remédier à l'absence de changement morphologique des noms⁶⁰⁸:

Nous n'avons point de cas proprement dits en français. Nous ne faisons que nommer : & à l'égard des rapports ou vues différentes sous lesquels nous considérons les mots, nous marquons ces vues, ou par la place du mot ; ou par le secours de quelque préposition (p. 446).

⁶⁰⁸ On se souvient que c'est l'argument avancé par Beauzée (1767) dans son exposé sur les cas.

Je regarde donc *de* & *à* comme de simples prépositions, aussi bien que *par*, *pour*, *avec*, &c. Les unes & les autres servent à faire connaître en français les rapports particuliers que l'usage les a chargés de marquer, faut à la langue latine à exprimer autrement ces mêmes rapports (p. 449).

Pour renforcer sa thèse, Du Marsais fait appel à des considérations étymologiques, visant à insister sur l'héritage antique : Les prépositions françaises *à* et *de* sont héritées respectivement des formes latines *ad* / *ab* et *de*, qui sont elles-mêmes des prépositions. Si le latin les range dans cette classe de mots, pourquoi le français les considérerait-il autrement, puisqu'elles ont les mêmes emplois dans ces deux langues ? Si l'argument peut paraître convaincant, cette analogie, poussée à l'extrême peut, à son tour, servir d'obstacle à la thèse du grammairien. En effet, si l'existence de prépositions, en latin, n'empêche pas celle des cas, pourquoi en serait-il autrement, en français ? D'autant plus que l'on sait que les deux prépositions latines dont il est question, réclament à leur suite un nom exprimé à un cas particulier. Autrement dit, démontrer que *à* et *de* sont des prépositions ne permet pas pour autant, du moins dans la démarche adoptée par Du Marsais, de remettre en question l'existence des cas en français. Il est vrai qu'au cours de cette étude, nous avons appris à nous méfier des argumentations fondées sur l'analogie entre les langues. Le second argument, qui porte sur l'absence de désinences nominales, semble à ce propos plus pertinent.

Le grammairien démontre, à la suite de Girard (1747), les confusions créées par la théorie des cas, à l'aide de l'examen d'énoncés à l'interprétation problématique. Sa démonstration est également l'occasion d'une critique à l'encontre de Régnier-Desmarais (1706), adepte de l'adoption des cas en français :

Tout ce que dit M. L'abbé Régnier, pour faire voir que nous avons des datifs, me paroît bien mal afforti [...] quand felon ce grammairien, quand on dit, *Voilà un chien qui s'est donné à moi*, *à moi* est au datif. Mais si l'on dit, *Un chien qui s'est donné à moi*, ce *moi*, n'est plus alors au datif, c'est, dit-il, la préposition latine *ad*. J'avoue que je ne saurois reconnoître la préposition latine dans *adonné à*, sans la voir aussi dans *donné à*, et que dans l'une ou dans l'autre de ces deux phrases, les deux *à* me paroissent de même espèce, et avoir la même origine. En un mot, puisque *ad aliquem* ou *ab aliquo* ne font point des datifs en latin, je ne vois pas pourquoi *à quelqu'un* pourroit être un datif en français (p. 435).

L'appartenance de *de* à la classe des prépositions va inciter le grammairien à préciser son rôle. Remarquant son usage avec des Nc au sémantisme particulier, il décide d'en faire une *préposition extractive* (p. 435) :

Il est important, pour rendre compte de la construction, de séparer la préposition de l'article, quand ils font l'un et l'autre en composition. Par exemple, si je veux rendre raison de cette façon de parler, *Du pain suffit* ; je commence à dire *de le pain*. Alors, la préposition extractive, et qui comme toutes les autres prépositions doit être entre deux termes, cette préposition, dis-je, me fait connaître qu'il y a ici une ellipse (p. 435).

Mais qu'on ne s'y trompe pas : contrairement à ce qu'on pourrait croire au regard de l'exemple, la *préposition extractive* n'a pas un sens exclusivement partitif. Elle marque également l'origine et la matière et introduit principalement de ce fait, des compléments du nom, comme dans les occurrences citées à la p. 442 : *Un temple de marbre. / Un pont de pierres. / Un homme du peuple.*

Dans la suite de son exposé, Du Marsais cherche à expliciter et à justifier le statut qu'il accorde aux articles. Ces derniers sont en effet considérés comme des *adjectifs prépositifs*, sous-classe des adjectifs métaphysiques dont il a déjà été question :

A l'égard de *le, la, les*, je n'en fais pas une classe particulière sous le nom d'ARTICLE, je les place avec les adjectifs prépositifs, qui ne se mettent jamais que devant leurs substantifs, & qui ont chacun un service qui leur est propre. On pourroit les appeler PRÉNOM⁶⁰⁹ (p. 450).

Loin d'être exclusivement réservée aux occurrences *le, la, les*, cette appellation englobe l'ensemble des déterminants. Dans un premier temps, le grammairien les distingue des adjectifs qualificatifs. En effet, les adjectifs prépositifs sont désignés comme ceux qui :

[...] Marquent, non des qualités physiques des objets, mais seulement des points de vue de l'esprit, ou des faces différentes sous lesquelles l'esprit considère le même mot. Tels sont *Tout, chaque, nul, aucun, quelque, certain*, dans le sens de *quidam, un, ce, cette, ces, le, la, les*, auxquels on peut joindre encore les adjectifs possessifs tirés des pronoms personnels ; tels sont *mon, ma, mes*, et les noms de nombre cardinal *un, deux, trois, quatre* [...] (p. 435).

Par la suite, Du Marsais cherche à légitimer les occurrences *le, la, les* en tant qu'adjectifs métaphysiques :

⁶⁰⁹ On trouve déjà les appellations de prépositif et de prénom chez Vallange (1721).

[Elles] modifient leur substantif et [...] [elles] le font prendre dans une acception particulière, indéterminée et personnelle. Ce font des adjectifs métaphysiques puisqu'elles marquent, non des qualités physiques mais une simple vue particulière de l'esprit (pp. 451-452).

Le grammairien remarque par ailleurs que dans certains cas, ces mêmes occurrences peuvent se comporter comme des pronoms, comme dans l'exemple : *La vertu est aimable. Aimez-la* (p. 453).

C'est cette considération (qui se fonde sur l'homophonie) qui pousse, selon lui, certains auteurs à les ranger à tort dans cette classe de mots⁶¹⁰ :

Au reste, quelques Grammairiens mettent *le, la, les*, au rang des pronoms. Mais si le pronom est un mot qui se met à la place du nom dont il rappelle l'idée, *le, la, les*, ne feront pronoms, que lorsqu'ils feront cette fonction. Alors ces mots vont tous seuls & ne se trouvent point avec le nom qu'ils représentent [...] (p. 453).

Or, selon Du Marsais, c'est en fonction de l'emploi syntaxique que revêtent les mots, et non en fonction de leur forme, qu'il convient de les ranger dans une classe, plutôt que dans une autre. Ainsi, il précise (au sujet de l'énoncé précédemment cité)

Le premier *la* est adjectif métaphysique, ou comme on dit article ; il précède son substitut *vertu* ; il personnifie *la vertu* ; il la fait regarder comme un individu métaphysique. Mais le second *la*, qui est après *aimez* rappelle *la vertu* ; et c'est pour cela qu'il est pronom, et qu'il va tout seul⁶¹¹ (*ibid.*).

[...] C'est la différence du service ou emploi des mots, & non la différence matérielle du son, qui les fait placer en différentes classes (p. 454).

Les occurrences *un* et *une* sont également considérées comme des adjectifs prépositifs au sémantisme particulier, puisqu'ils désignent « un individu particulier, tiré d'une espèce, mais sans déterminer singulièrement quel est cet individu » (*ibid.*). Cependant, il leur refuse, comme Régnier-Desmarais (1706) et Girard (1747) avant lui, l'appellation d'article indéfini. Il en va de même pour le pluriel *des*, qui pour Du Marsais, résulte d'une contraction simple entre *de* et *les* :

La Grammaire générale de P. R. dit que *un* est article indéfini. Ce mot ne me paroît pas plus article indéfini, que tout article universel, ou *ce, cette, cet*, articles définis. L'auteur ajoute, *qu'on croit d'ordinaire que un n'a point de pluriel ; qu'il est vrai qu'il n'en a point qui soit formé de lui-même* (on dit

⁶¹⁰ Nous verrons plus loin ce qu'il en est par exemple chez l'abbé d'Olivet (1771).

⁶¹¹ Comprendons qu'il n'est pas accompagné d'un substantif.

pourtant *les uns, quelques uns* [...])⁶¹². Je dis, poursuit l'Auteur, que *un a un pluriel pris d'un autre mot, qui est des, avant les substantifs, & de, quand l'adjectif précède, de beaux lits. De un pluriel !* Cela est nouveau (pp. 455-456).

Cependant, l'argumentation semble moins solide que chez Régnier-Desmarais (1706) et Girard (1747).

5-3- L'article : une occurrence entre l'adjectif et le pronom (l'abbé d'Olivet, 1771)

Le traitement de l'article chez l'auteur des *Remarques* repose sur un curieux paradoxe qu'il s'agit d'expliquer. Nous avons déjà relevé l'expression problématique (*adjectif pronominal*), proposée pour l'occurrence *un*, par Girard (1747). On avait à ce propos noté l'embarras de l'auteur, aux prises avec un néologisme justifié avec difficulté. D'Olivet adopte une position plus radicale encore en faisant de l'article une occurrence à la fois pronom et adjectif, au sein d'une explication elle-même ambiguë. L'intérêt est désormais pour nous d'étudier les arguments avancés pour justifier la contradiction typologique. Il convient au préalable d'analyser la thèse globale proposée par l'auteur au sujet de la catégorie.

Dans sa courte introduction, le grammairien juge utile de justifier l'ordre nom / article qu'il a choisi dans son étude des parties d'oraison : l'article ne saurait figurer dans le discours indépendamment du nom⁶¹³. Suite à cette présentation sommaire, un plan en trois parties nous est proposé. La première se propose d'exposer la définition de l'article (« Qu'est-ce donc que l'article ? », p. 139) ; la deuxième s'attache à définir ses contextes d'apparition (« Quand faut-il, ou l'employer [...] ? », *ibid.*) et la dernière, ceux de son omission (« Quand faut-il [...] ou l'omettre ? » *ibid.*).

Ce sont bien évidemment les deux premières, que nous nous proposons de traiter de manière non linéaire, qui nous intéressent plus particulièrement ici. Le grammairien emprunte à Du Marsais (1769) sa bipartition morphologique de l'article (article simple (*le, la, les*) / article particulé (*au, du, aux, des*), présenté comme « un adjectif qui précède les noms communs, pour annoncer

⁶¹² L'argument est fragile. Il semble évident que les deux occurrences citées par Du Marsais n'ont pas le même rôle que *un*. Elles ne peuvent précédées directement un substantif.

⁶¹³ Il est intéressant de noter que Girard (1747) qui privilégie le critère syntaxique dans la présentation de l'ordre des différents mots, choisit la présentation inverse.

qu'ils doivent être pris, non dans un sens vague, mais dans un sens déterminé » (*ibid.*).

D'Olivet se distingue par un effort de précision, en écartant d'emblée de sa définition la séquence [article + Np], comme c'est la norme dans les grammaires du corpus. Mais cette exclusion devient problématique, lorsque dans la deuxième partie de son analyse (consacrée à l'emploi de l'article), l'auteur recense deux cas de figure⁶¹⁴ dans lesquels l'article précède un anthroponyme.

D'Olivet a beau les présenter comme marginaux, il ne peut pour autant nier la validité (et la productivité) de la séquence [article + Np]. Ces dernières remettent donc en question la définition de l'article comme occurrence obligatoirement antéposée au seul Nc, puisqu'elle est manifestement sujette à exceptions : « Quoiqu'ils n'appartiennent qu'à des individus, & que par conséquent leur acception n'ait pas besoin d'être autrement déterminée ; cependant ils demandent l'article quand on les accompagne d'un adjectif » (p. 143).

Pareillement, l'occurrence même lorsqu'elle est antéposée à un Nc, pose une difficulté liée à la délimitation du corpus. D'Olivet laisse clairement entendre que l'article n'est pas la seule occurrence susceptible d'annoncer le nom. Dès lors, on comprend mal pourquoi cette observation n'est pas suivie d'un élargissement du corpus. Voilà un second paradoxe qui discrédite une fois de plus la présentation du grammairien :

J'ai dit, en dernier lieu, que la propriété de l'Article, c'est d'annoncer qu'à des noms *communs*, ou employés comme tels, on a voulu attacher un sens précis⁶¹⁵. Car un nom, à le prendre tout seul, ne renferme que la simple idée de la chose, à la signification de laquelle il est destiné. Mais cette idée pouvant être vague ou déterminée, générale ou restreinte⁶¹⁶, c'est à moi à désigner quelle étendue je donne à cette idée. **Or c'est ce que je ne puis faire que par un article, ou par quelque chose d'équivalent⁶¹⁷**. *Pain*, ne présente que l'idée de ce qu'on appelle *pain*. Mais en disant, *j'aime le pain*, ou *donnez-moi du pain*, ou ***donnez-moi un pain*⁶¹⁸**, je fais concevoir pour quelle idée précise je veux qu'on reçoive ce mot, *pain* (pp. 142-143).

⁶¹⁴ Il s'agit premièrement du cas où un adjectif précède le Np et deuxièmement de celui du Np en emploi métaphorique dont il a déjà été précédemment question.

⁶¹⁵ L'auteur se garde bien par ailleurs d'explicitier « le sens précis » dont il s'agit, se contentant de l'opposition « vague » / « déterminé », récurrente dans le corpus.

⁶¹⁶ L'opposition de couples de mots, présentés d'emblée comme synonymes, sans pour autant être suivis de définitions vraiment claires, brouille encore plus la compréhension.

⁶¹⁷ Nous choisissons de noter ces extraits en gras.

⁶¹⁸ L'abbé d'Olivet sait pertinemment qu'il choisit là une occurrence au statut problématique. On se souviendra à ce propos de la polémique entretenue par Régnier-Desmarais (1706) et

Le grammairien ne s'arrête pas là. Il intègre à sa démonstration d'autres occurrences assurant le même rôle que l'article, sans pour autant revenir sur la définition de la catégorie ou sur la délimitation du corpus :

Mais d'ailleurs, n'est-ce pas une chose qui convient à la plupart des pronoms adjectifs, d'être mis avant le Nom, à l'exclusion de l'Article, & avec la même propriété, comme quand je dis, *ce papier, cette plume, &c. mon frère, votre foeur, &c*⁶¹⁹ (p. 141).

Cette citation nous permet d'introduire le point que nous avons souligné dès les premières lignes, à savoir le statut problématique accordé à l'article. On se souvient que ce dernier ne se contente pas chez l'abbé d'Olivet d'être une catégorie d'adjectifs. Sa filiation supposée est introduite sous une forme qui laisse aisément deviner l'embarras du grammairien : « J'ai dit, en premier lieu, que l'Article est un Adjectif : & si je n'avais pas craint d'entasser trop de choses à la fois, j'aurois volontiers ajouté que cet Adjectif est tiré de la classe des *pronoms* » (p. 141).

Le second argument en faveur de l'affiliation article / pronom, avancé par le grammairien se fonde sur la même erreur d'interprétation grammaticale commise précédemment par Girard (1747). Remarquant que *le* est susceptible d'être employé tantôt comme article, tantôt comme pronom, l'abbé d'Olivet affirme qu'il s'agit de la même forme susceptible de deux emplois différents, en fonction du contexte⁶²⁰ (p. 141). Il en déduit que l'article est aussi pronom qu'adjectif⁶²¹. Ce second argument débouche sur une conclusion erronée qui vient fragiliser la thèse de la filiation, déjà douteuse, avancée par le

Girard (1747), contre Arnauld et Lancelot (1660). Une explication aurait été appropriée : il semble difficile d'exclure une occurrence d'un corpus et de l'intégrer par la suite à un énoncé, censé expliciter la définition qu'on en donne.

⁶¹⁹ Extraits mis en gras par nos soins.

⁶²⁰ Ainsi : « Quand il [= *le, la* ou *les*] précède un substantif, on le nomme article : *La pièce nouvelle se joue demain* ; et quand il précède ou suit un verbe : *Je la verrai ; Voyez-la*, on l'appelle pronom » (p. 141).

⁶²¹ Notons au sujet de ce type de confusion, le commentaire peu indulgent de Duclos (1754) : « Des grammairiens demandent pourquoi dans cette phrase : Je n'ai point vu *la* pièce nouvelle, mais je *la* verrai, ces deux *la* ne feraient pas de même nature ? C'est, répondrai-je, qu'ils n'en peuvent être. Le premier *la* est un article, et le second un pronom, quoiqu'ils aient la même origine. Ce sont, à la vérité, deux homonymes, comme *mur, murus*, et *mûr, maturus*, dont l'un est substantif et l'autre adjectif. Le matériel d'un mot ne décide pas de sa nature, et malgré la parité de son et d'orthographe, les deux *la* ne se ressemblent pas plus qu'un homme mûr et une muraille. À l'égard de l'origine, elle ne décide encore de rien. *Maturitas* venant de *maturus*, ne laisse pas d'en différer. C'est, dira-t-on peut être ici, une dispute de mots : j'y consens ; mais en fait de grammaire et de philosophie, une question de mots est une question de choses » (p. 142).

grammairien. La critique de Beauzée (1767), qui nie toute possibilité de transfert d'occurrence d'une classe à une autre, est intéressante, dans la mesure où elle donne partiellement raison à l'abbé d'Olivet. Ce qui gêne l'auteur de la *GG* n'est pas le rapprochement admis entre les deux *la*, mais la dénomination de pronom, attribuée au second :

Tous les grammairiens conviennent que notre Article indicatif [*le*] tire son origine du latin *ille, illa, illud*, de même que l'Article indicatif des italiens & celui des espagnols. Or cet article latin est généralement regardé comme pronom : de là vient apparemment que M. l'abbé d'Olivet dit que l'Article est une sorte de pronom adjectif ; & que M. l'abbé Fromant qui le cite appuie cette décision par ce raisonnement : « l'Article est, dit-il, une sorte de pronom lorsqu'il précède un verbe, & par conséquent lorsqu'il précède un nom. *Avez-vous lu la Grammaire nouvelle ? Non, je la lirai bientôt.* Pourquoi voudroit-on que *la* ne fût pas de même nature dans ces deux endroits ? »

Le principe qui termine ce raisonnement est très-bon, & je crois en effet que *la* dans les deux cas est exactement de la même espèce. Mais dans le premier cas, c'est un véritable Adjectif qui fixe l'attention de l'esprit sur un individu, dont la nature est énoncée d'une manière générale par le nom *Grammaire* : c'est donc, dans le second cas, un Adjectif de même espèce ; & la suppression même du nom est un avertissement que la nature de l'individu désigné vaguement par *la*, a déjà été exprimée par le nom *Grammaire*, qui précède accompagné du même mot. Or un adjectif exprime essentiellement une sorte d'être indéterminé ; & un pronom au contraire exprime essentiellement un être déterminé : l'Adjectif *le, la, les* ne peut donc jamais devenir pronom, parce que les natures des mots sont immuables comme celle des choses (Beauzée, 1767, p. 326).

5-4- De l'article au déterminant : élargissement du corpus et théorie de la détermination : Beauzée (1767, vol. 1)

Le lecteur pourrait se demander avec raison pourquoi nous avons choisi de perturber la chronologie du corpus, en évoquant cet auteur en dernier. Il nous faudra démontrer que la présentation de Beauzée marque assurément une rupture dans l'histoire de l'article. Pour le comprendre, il convient de procéder à une brève rétrospection. L'occurrence est unanimement reconnue par les auteurs du corpus, si ce n'est chez Vallange (1721), qui adopte une attitude ambiguë. L'auteur de la *Grammaire française* refuse l'appellation même d'article, mais reconnaît paradoxalement l'existence de *monosyllabes* dont le rôle est de précéder le nom et de prendre les mêmes variations morphologiques. Chez les autres auteurs, l'article proprement dit, tantôt autonome, tantôt rangé sous le nom, comprend un corpus restreint (*le* et son paradigme comme chez Girard (1747), plus tard Du Marsais (1769) et chez l'abbé d'Olivet (1771)) ou au contraire, un corpus élargi (avec l'évocation d'un article indéfini, confondu avec des prépositions, comme chez Irsou

(1656), Chiflet (1659) ou encore Régnier-Desmarais (1706)). Outre les questions de sa définition et de son rôle (problématiques au cœur de la présentation de Girard), l'article est l'objet de deux interrogations majeures auxquelles Beauzée va apporter une réponse. Il s'agit de celles relatives à son statut et à son corpus. L'auteur de la *GG* ne se contente pas d'étendre le corpus des articles. Son travail marque en effet un pas décisif vers une réflexion générale sur la détermination. Cette étape fondamentale de l'histoire des parties d'oraison, que nous nous proposons d'analyser, mérite, il est vrai, l'éloge que S. Auroux (1992^a) se charge de formuler. C'est en ces termes que l'auteur commente l'arborescence des mots qui composent l'oraison dans la *GG* :

Or, dans toute la grammaire générale, N. Beauzée se caractérise, en ce qui concerne l'adjectif, par deux innovations fondamentales. D'un côté, l'adjectif est classé sous le nœud correspondant à la dérivation : mots (énonciatifs (déclinables (indéterminatifs))). Il est sous ce nœud au même niveau que le verbe, tandis que pour rejoindre le nom, il faut remonter d'un nœud et atteindre la dérivation : mots (énonciatifs (déclinables (déterminatifs))). D'un autre côté, après le premier branchement sous adjectif qui correspond aux deux nœuds (adjectifs physiques = nos qualificatifs) et (adjectifs métaphysiques), on trouve, sous le second, les nœuds (article indicatif = notre article) et (articles connotatifs = nos autres déterminants). Autrement dit, dans un même mouvement Beauzée détache l'adjectif de la catégorie nominale qui est la sienne depuis les grecs⁶²², et le rapproche non seulement du verbe, mais encore de ce que nous nommerions la catégorie des déterminants ; qu'il invente sous le nom d'adjectifs métaphysiques. Il s'agit d'un bouleversement profond qui ne doit rien à la morphologie (pp. 159-160).

Beauzée établit, pour ce faire, un système complexe composé d'occurrences hétérogènes et réparties en de nombreuses subdivisions. L'appellation d'articles y est conservée, faute de terme plus adéquat. Mais le corpus particulièrement riche remet en question les limites attribuées traditionnellement à la classe. La voie avait déjà été ouverte, on s'en souvient, par Du Marsais (1769), dans sa définition des adjectifs prépositifs, et dans une moindre mesure, avant lui, par Vallange (1721), qui s'interrogeait sur la capacité de certaines occurrences, autres que *le*, à précéder les noms substantifs. Mais Beauzée se distingue par un souci d'établir des classifications subtiles. Les articles sont rattachés aux adjectifs. Cette position a selon l'auteur l'intérêt de ne pas créer une classe de mots à part entière ;

⁶²² Girard avait proposé la même chose dès 1747.

création qui irait à l'encontre de l'objectif de la grammaire générale (à savoir établir des principes valables pour la majorité des langues). En effet, l'article, présenté comme « un individu d'une espèce nécessaire partout, quoique cet individu ne soit pas absolument nécessaire à l'intégrité de l'espèce [...] » (p. 311) n'est pas une occurrence présente dans toutes les langues⁶²³ :

[...] En réunissant sous une même classe et sous une même dénomination tous ces Adjectifs déterminatifs des individus, on évite l'inconvénient d'établir, comme les grammairiens ont été jusqu'ici forcés de le faire, une partie d'Oraison distinctes de toutes les autres⁶²⁴, & qui *n'est pourtant pas essentielle à l'Oraison* [...] (pp. 309-310).

Dans cet extrait, l'adjectif *essentielle*, mis en gras par nos soins, prend dans ce contexte une acception particulière que le reste de la citation explicite. Il ne s'agit nullement pour l'auteur d'affirmer que l'article est un élément facultatif, mais plutôt qu'il ne s'agit pas d'un type de mots universels et que certaines langues qui n'en sont pas pourvues, possèdent néanmoins des tours syntaxiques susceptibles de remédier à cette absence. C'est en cela que l'article n'est pas *essentiel*. Son absence dans ces mêmes langues ne rend pas pour autant les énoncés agrammaticaux⁶²⁵. De ce fait, l'article ne saurait être mis en parallèle avec d'autres types de mots, tels que le nom et le verbe, qui

⁶²³ Beauzée réunit dans sa démonstration deux arguments bien différents : le premier participe du principe d'économie. Le second s'appuie sur une volonté d'universalité, chère à l'auteur : « Ce qui est essentiel dans une langue l'est pour toutes, parce qu'elles ont toutes pour fondement la raison immuable de Dieu même, dont l'influence se fait remarquer dans tous les idiômes, sans exception par l'unité constante & la simplicité invariable de ses vûes, par l'identité des principes nécessaires à l'analyse & à la manifestation de la pensée, enfin par l'analogie des usages communs qui en dépendent et des exceptions mêmes qui paroissent y déroger » (pp. 309-310).

On peut néanmoins se demander si la commodité de l'inclusion de l'article dans l'adjectif, même si elle repose bel et bien sur des propriétés morphosyntaxiques indéniables, ne dissimule pas dans le même temps un refus de prendre partie dans la polémique déjà vive à l'époque sur le statut de l'article, et à travers elle, sur le débat sur le nombre des parties d'oraison. On se souvient en effet que Beauzée en crée (à la suite de Girard (1747)) déjà une nouvelle, en séparant le nom substantif et le nom adjectif. Par ailleurs, l'article et l'adjectif proprement dit, sont chez Beauzée deux occurrences qui possèdent les mêmes propriétés (ils accompagnent le nom, forment un sens complet avec lui et prennent les mêmes variations morphologiques). En adoptant un tel point de vue théorique, l'auteur, même s'il l'avait voulu, aurait été bien en peine de justifier une séparation article / adjectif. Le lecteur l'aura bien compris : il s'agit là d'interprétations purement hypothétiques qui n'ont pas vocation à polémiquer sur ce que le grammairien ne dit pas. Il nous semblait néanmoins nécessaire de les exposer.

⁶²⁴ On se souvient que le refus du mot *article*, associé à son exclusion au sein des parties d'oraison, épargne à Vallange (1721) bien des tracasseries théoriques.

⁶²⁵ Beauzée accompagne son argumentation de deux exemples (le basque et le suédois) (p. 313-314).

sont des occurrences constitutives de l'énoncé minimal. Pour étayer sa démonstration, c'est logiquement vers le latin que se tourne Beauzée :

On fait qu'en latin, lorsqu'il n'est pas question de déterminer par quelque point de vûe particulier quelque quotité d'individus, ce n'est que par les circonstances générales du discours si le nom appellatif est employé dans le sens vague, & avec abstraction des individus, s'il est appliqué aux individus (p. 310).

Plus loin, à l'aide d'un exemple, le grammairien répond implicitement à Régnier-Desmarais (1706) et à Du Marsais (1769) qui notaient que cette langue, privée d'article, était incapable de marquer certaines nuances, qui n'échappaient pourtant pas au français :

Nous difons, par exemple, *une robe de femme* et *une robe de la femme*, dans des sens très différents ; et c'est l'emploi ou la suppression de l'article, qui caractérise cette différence. Les Latins n'ont pas été sans ressources pour la marquer : *toga mulieris* répond exactement à notre seconde phrase ; et pour la première, ils auraient dit *toga muliebris*, où l'on voit que l'adjectif *muliebris* empêche l'application à tout individu femme, au contraire de *mulieris* qui suppose cette application⁶²⁶ (p. 312).

Le raisonnement de Beauzée sur le caractère non essentiel (du point de vue de la constitution de l'énoncé) le pousse à adopter le même point de vue que Du Marsais (1769), quant au statut à accorder à l'article au sein des classes de mots : ce dernier ne saurait être une partie d'oraison autonome. Il devient alors une sous-classe d'adjectifs :

Notre *le, la, les* & les correspondants qu'il peut avoir dans d'autres idiômes, ne forme donc point une partie d'Oraison distinguée de toute autre ; c'est simplement un individu d'une espèce nécessaire partout, quoique cet individu ne soit pas absolument nécessaire à l'intégrité de l'espèce, puisque l'on s'en passe dans bien des langues. Cette espèce est celle des Adjectifs qui désignent l'application actuelle du nom appellatif aux individus [...] (pp. 310-311).

⁶²⁶ L'explication argumentée de Beauzée ne l'empêche pas de reconnaître plus loin, de manière certes implicite, la supériorité des langues pourvues de cas. Cette dernière est insinuée à l'occasion de la critique de Scaliger (qui posait problème à Régnier-Desmarais (1706) dans sa théorisation de l'article) : « Mais ce n'est pas assez pour justifier le jugement indécent & faux de [...] Jules-César Scaliger, en l' [= l'article *le* et son paradigme] appelant *otiofum loquaciffimae gentis instrumentum*. Jugement indécent : parce que Scaliger n'a pas dû croire répréhensible ce qui n'étoit pas conforme à son latin, & moins encore préférer son opinion folée & apparemment aveugle, à celle des grecs anciens, si bons juges en fait de langage, & à celle de tant de nations modernes qui ne font pas sans lumières. Jugements faux : parce qu'il n'est pas vrai que l'article indicatif soit toujours inutile dans le discours, qu'il y a mille circonstances où il détermine le sens avec une précision, qui disparaîtroit si on le supprimoit ; & peut-être mille autres où il est d'une utilité dont ne peuvent se douter les érudits, qui ont calqué toutes les grammaires particulières sur celle du latin » (p. 325).

Il faut néanmoins préciser que les articles en tant qu'adjectifs chez Beauzée ne se confondent en rien avec les adjectifs qu'il qualifie de *physiques* (entendons par là, qualificatifs) dont il redonne la définition : « [...] Les adjectifs physiques ne détruisent point cette abstraction des noms appellatifs ; ils ajoutent seulement à leur compréhension l'idée accessoire dont ils font les signes propres » (p. 304).

Contrairement aux adjectifs physiques, les articles ont une valeur sémantique nulle. Ils modifient uniquement le mode de référence des noms qu'ils accompagnent. Le déterminant (puisqu'au regard des exemples qui suivent, c'est bien de cela qu'il s'agit désormais) ne se contente pas d'annoncer le nom, il l'actualise, en le rendant susceptible d'être appliqué à un ou plusieurs individus en particulier :

[...] Mais ils [= les articles] font disparaître l'abstraction des individus⁶²⁷, et ils indiquent positivement l'application du nom aux individus auxquels il peut convenir dans les circonstances actuelles.

Que l'on dise, par exemple *roi, livre, cheval, chapeau, soldat* ou bien *roi pacifique, livre rare, cheval fougueux, chapeau rouge* [...], on ne présente à l'esprit que l'idée générale de la nature commune énoncée dans chacun de ces exemples, avec abstraction de tout individu déterminé.

Que l'on dise au contraire, *le roi, ce livre, plusieurs chevaux, un chapeau, trois soldats*, ou bien *le roi pacifique, ce livre rare*, [...], la compréhension est encore la même que dans les premiers exemples, parce qu'on y retrouve les mêmes noms appellatifs, ou seuls ou modifiés par les seuls adjectifs physiques : mais les autres adjectifs *le, ce, plusieurs, un trois* font disparaître l'abstraction et désignent une application actuelle aux individus (pp. 304-305).

Autrement dit, parler de *Roi*, de *Livre* ou de *Cheval*, c'est simplement énoncer des classes d'individus dépourvues de tout support. Parler de *roi pacifique*, de *livre rare* ou de *cheval fougueux*, c'est ajouter par le biais de l'adjectif une caractéristique, autrement dit, une idée accessoire à des classes d'individus qui demeurent néanmoins « abstraites ». ⁶²⁸

L'ajout d'un déterminant à ces Gn permet d'appliquer ces mêmes classes à un référent ou plusieurs référents identifiables, les faisant ainsi sortir de cette abstraction.

Après avoir explicité le rôle joué par le déterminant, Beauzée cherche à justifier la conservation de la dénomination d'*article*, appellation réservée, dans la tradition grammaticale, nous avons eu l'occasion de le voir, à des

⁶²⁷ Il s'agit là du sémantisme de base du Nc dès lors qu'il est non déterminé.

⁶²⁸ L'adjectif est à prendre ici au sens de *vides de détermination* et *dépourvues de référent précis, de support auquel les appliquer*.

occurrences particulières, variables d'un auteur à l'autre. Beauzée a parfaitement conscience d'user d'un terme impropre, parce qu'il entre en contradiction avec les théories de l'époque. On se souviendra à ce propos de Girard (1747) qui n'envisage pas l'utilisation du mot *article* autrement que pour désigner *le* et son paradigme. Voilà ce qui explique que l'auteur de *GG* croit nécessaire de répondre dans un premier temps à ses éventuels détracteurs, avant de se justifier :

Quant à la dénomination d'*Articles*, il me femble que l'ufage plus ou moins fréquent des mots *le, la, les* n'y a guères de trait ; & que quand pour justifier l'exclusion des autres Adjectifs de la feconde espèce à l'égard de cette dénomination, on n'allègue qu'une pareille raifon, on est bien près d'avouer qu'on connoît point de bonne.

C'est en effet le feul nom que je croye convenable à l'espèce de mot dont il f'agit, le feul du moins dont on puiffé faire ufage, pour ne pas introduire gratuitement un terme nouveau et pour fuivre néanmoins les principes immuables d'une nomenclature raifonnée [...]. Les individus font comme les membres du corps entier dont la nature est exprimée par le nom appellatif : or le nom grec [...] et le mot latin *articulus* ; tous deux employés ici par les grammairiens, signifient également ces jointures, qui non feulement attachent les membres les uns aux autres, mais qui fervent encore à les diftinguer les uns des autres. Sous ce dernier aspect, le même mot peut fervir à caractériser tous les Adjectifs, qui fans toucher à la compréhension, ne fervent qu'à la diftinction plus ou moins précife des individus auxquels on applique le nom d'appellatifs (p. 308)⁶²⁹.

Le mot *article* est en effet, préféré par Beauzée à l'appellation *adjectif pronominal* de Girard (1747), jugée trop vague. De même que celles d'*adjectif métaphysique*, d'*adjectif prépositif* ou encore de *prénoms*⁶³⁰, employées par Du Marsais (1769) pour désigner l'article défini.

Après ces considérations générales sur la catégorie, le grammairien se propose d'étudier, dans ce que l'on pourrait appeler une deuxième partie, précisément l'ensemble des occurrences qui se divisent selon lui en *articles indicatifs* et en *articles connotatifs* - subdivision qui interpelle S. Delesalle (1992) :

Cette structuration habile s'inspire, dès sa première grande division, à la fois du verbe et de ses modes, en ce qui concerne le terme « indicatif », et, pour ce qui relève de « connotatif », de l'emploi qui était fait de ce mot dans la *GGR*, avec notons-le, un infléchissement de sens vers ce qui est la pure complexité d'un signe [...].

⁶²⁹ On constate une fois de plus que la volonté d'innovation de l'auteur, qui passe notamment par l'extension du corpus, s'accompagne néanmoins d'un refus de se soustraire totalement à la tradition grammaticale, même si paradoxalement, le corpus qu'il choisit d'admettre l'y contraint.

⁶³⁰ On se souvient que Vallange (1721) utilise la même appellation.

« Connotatif » signale donc toujours la pluralité des composants de la signification d'un terme. Mais on est passé d'une équivalence de « connotatif » et « adjectif »⁶³¹ à un englobement de celui-là pour celui-ci (pp. 154- 155).

Les articles connotatifs font l'objet de nombreux sous-classements. Nous nous proposons de présenter chacun de ces groupes par ordre d'apparition dans le texte de Beauzée⁶³².

5-4-1- L'article indicatif : *le, la, les*

Il tient son appellation de son emploi, puisqu'il « indique feulement d'une manière vague que la compréhension du nom appellatif doit être envifagée dans les individus. » (p. 312). Il est donc présenté comme le degré minimal de détermination. Par ailleurs, il est susceptible de modifier « la latitude » du nom substantif (p. 315). Il s'agit assurément d'une innovation du grammairien. S. Auroux (1992^a), qui y est particulièrement sensible, saisit l'occasion d'évoquer de manière prudente, il est vrai, une « filiation médiévale chez les grammairiens français des Lumières » (p. 163) :

[...] Beauzée introduit une notion nouvelle, la latitude d'étendue. À ma connaissance, Wilmet (1986 : 27) est le premier à avoir attiré l'attention sur cette dernière notion. Un historien des sciences ne peut manquer d'être intrigué par l'expression *latitude d'étendue*, totalement idiosyncrasique, et dans l'histoire de la grammaire, et dans le vocabulaire de l'époque (où « latitude » possède le sens géographique que nous lui connaissons aujourd'hui). Or, cette expression rappelle inévitablement le concept de *latitudo formarum* introduit par certains logiciens médiévaux (les calculateurs d'Oxford) pour représenter les variations d'une qualité (par exemple, la charité, la vitesse ou la chaleur). Nicole Oresme (1323-1382) en a donné des représentations graphiques qui lui ont permis de démontrer géométriquement certains théorèmes de la mécanique rationnelle. Les variations sont représentées par des graphiques à deux dimensions. [...] En chaque point, on dresse une verticale, *la latitude* [...]. Je formulerai mon point de vue de la façon suivante : la théorie de Beauzée s'éclaire si on transpose en grammaire des schémas du type de ceux proposés par Oresme. [...] Évidemment, cela n'implique pas que Beauzée ait travaillé à partir de textes d'Oresme, ni même que l'expression *latitude d'étendue* soit, à coup sûr, empruntée à la mécanique. [...] Mon interprétation de Beauzée permet seulement de suggérer une jonction possible entre la mécanique et la logique (pp. 162-164).

À vrai dire, peu importe l'origine de l'emploi du mot *latitude*. Seul compte ce qu'il fait comprendre. Il faut entendre que l'article chez Beauzée peut restreindre ou au contraire, étendre la référence exprimée par le nom. Dans le

⁶³¹ Chez Port-Royal.

⁶³² Pour une vue d'ensemble, nous renvoyons le lecteur à l'arborescence récapitulative des divisions de l'article proposée par le grammairien à la p. 383 (vol. 1) de la *GG*.

corpus, la thèse n'est pas nouvelle, puisqu'on la trouve déjà chez les premiers auteurs du corpus, tels que Maupas (1632), qui reconnaît déjà une variation possible de l'étendue sémantico-référentielle du Gn par l'intermédiaire de l'article. Ainsi, le cadre spatio-temporel dans lequel se situe le locuteur peut faire deviner la portée du Gn. Il s'agit là d'une explication assez courante telle qu'on la trouve déjà chez Port-Royal (1660) ou encore chez Régnier-Desmarais (1706), auxquels Beauzée emprunte volontiers certains de ses exemples :

Les rois ont fondé les principales abbayes de France ; c'est comme si l'on disoit *les rois de France*, & l'article, tant par sa nature que par le nombre pluriel, indique plusieurs individus rois de France, mais l'attribut fait assez connoître qu'il ne s'agit pas de la totalité physique des *rois de France*, mais seulement de quelques-uns qui ont concouru à cette œuvre.

Si nous difons en France, *le roi a le titre de fils aîné de l'Église* ; on entend implicitement *le roi de France*, & dans ce cas, le fait disparaître, de l'expression appellative *roi de France*, l'abstraction des individus : mais l'attribut, appartenant à l'espèce entière & énonçant un droit inaliénable de la couronne de France, prouve que *le* désigne ici la totalité physique des individus *rois de France*, depuis le premier qui fut décoré de ce titre jusqu'au dernier de ses successeurs [...] (pp. 316-317).

La véritable nouveauté de Beauzée se trouve selon nous ailleurs. Il est des cas où la modification de l'étendue ne dépend pas exclusivement de la situation d'énonciation ou du contexte mais également (parfois même, seulement) de « la nature des attributs⁶³³ » (Beauzée, p. 314), c'est-à-dire, de la présence d'expansions (adjectifs, relatives, compléments du nom) qui contribuent avec l'article, en fonction de leurs sens, à faire varier la référence du nom. Les deux exemples fournis par le grammairien nous aideront à mieux faire comprendre notre propos :

Quand on dit, par exemple, *l'homme est mortel* ; l'Article *le* indique seulement que le mot que le mot *homme* doit être pris avec application aux individus, mais comme il s'agit ici d'une propriété de l'espèce entière, & qui n'est nécessairement de la nature commune d'homme, cette circonstance détermine l'application du nom appellatif à la totalité des individus de l'espèce.

Quand on dit, *les hommes sont méchants* ; l'Article *les* indique, tant par sa nature que parce qu'il est au pluriel, que le nom *hommes* doit s'entendre des individus de l'espèce humaine : mais comme on leur attribue une qualification accidentelle, qui pourroit bien ne pas convenir à quelques-uns si on en faisoit l'examen détaillé ; il résulte de là que l'étendue du nom *homme* n'est pas prise

⁶³³ Le mot ne s'interprète pas ici d'un point de vue grammatical : l'attribut est ici perçu comme ce qui est dit d'un sujet.

ici dans toute sa **latitude**⁶³⁴, qu'il n'est question que de la plus grande partie des individus, c'est-à-dire, de la totalité morale, & non de la totalité physique, comme dans l'exemple précédent (pp. 315-316).

Dans le premier exemple, l'occurrence *mortel*, associée à l'article indicatif permet au Gn de référer à l'ensemble des individus de la classe car la mortalité est un trait inhérent à l'espèce (être homme suppose d'être mortel). Dans le second exemple, le pluriel semble dans un premier temps guider vers la même interprétation. Cependant, cette dernière est contredite par l'acceptation de l'attribut *méchants*, qui exprime une caractéristique accidentelle (être un homme ne suppose pas nécessairement d'être méchant). Par là même, l'adjectif réduit la latitude du substantif, qui désigne de ce fait une partie de la classe. Beauzée poursuit sa démonstration avec deux autres exemples. Nous nous contenterons de proposer le premier, qui présente la particularité de contenir une relative qui enrichit un Gn, lui-même complété par le participe passé employé comme adjectif. La relative, parce qu'elle implique une caractéristique considérée comme inhérente, non seulement à la classe d'individus *homme*, et à plus forte raison à la sous-classe des *hommes éclairés* contribue, avec l'aide de l'article, à conférer au substantif une étendue maximale :

L'homme éclairé qui pêche est plus coupable qu'un autre : ici l'article *le* indique que l'idée générale exprimée par *homme éclairé qui pêche*, est actuellement appliquée aux individus en qui se trouve la nature énoncée par cet ensemble : mais parce que l'attribut est une suite nécessaire de la nature commune d'*homme éclairé qui pêche*, l'étendue de la signification de cet ensemble est nécessairement prise dans toute sa latitude, & qu'il s'agit ici de la totalité physique des individus à qui convient cette nature (pp. 315-316).

⁶³⁴ C'est nous qui mettons l'occurrence en gras.

5-4-2- Les articles connotatifs : les articles connotatifs universels / les articles connotatifs partitifs

Ils forment le second groupe de la subdivision générale des articles, opérée par Beauzée. Définis comme des occurrences « qui marquent en même temps quelque point de vue particulier, qui détermine avec plus ou moins de précision la quotité des individus » (p. 327), ils sont divisés en articles connotatifs universels⁶³⁵ et en articles connotatifs partitifs, en fonction de l'étendue qu'ils offrent au nom substantif.

Les articles connotatifs universels : les articles positifs / les articles négatifs

Ces premiers types d'articles connotatifs universels sont définis comme « ceux qui désignent la totalité des individus auxquels convient la compréhension de l'idée générale énoncée par les noms appellatifs » (*ibid.*). Ils ont eux-mêmes subdivisés en articles positifs et en articles négatifs.

Les articles positifs sont désignés comme ceux qui : « [...] Sont ainsi nommés parce qu'ils ne supposent point la négation, quoiqu'on puisse les employer dans des propositions négatives aussi bien que dans les positives et affirmatives (*ibid.*) ».

Parmi eux, les uns sont collectifs, dans la mesure où ils « marquent la totalité des individus considérés sous le même aspect et comme susceptibles du même attribut sans aucune différence distinctive » (*ibid.*). Il s'agit des occurrences *tout, toute, tous, toutes* (employés sans l'article indicatif, *le*), qui saisissent les référents dans leur ensemble, en gommant les spécificités de chacun. Ils s'opposent en cela à l'article positif, appelé distributif, qui « marque aussi la totalité des individus considérés sous un point de vue commun, mais en indiquant néanmoins dans le détail des différences distinctives » (p. 331). Il s'agit de l'occurrence *chaque*.

Avant d'évoquer le second groupe des articles connotatifs universels (les articles négatifs), l'auteur répond à Restaut, qui affirme, dans ses *Principes Généraux* (1730) que *tout* (sans article indicatif) a le même sens que *chaque*. S'il admet que les deux occurrences ont un sens proche (d'ailleurs aucune ne tolère l'exception), l'auteur de *la GG* reconnaît une nuance de sens

⁶³⁵ Nous soulignons les différents types d'occurrences répertoriés par l'auteur pour des raisons de lisibilité.

particulière à la seconde : contrairement à *tout*, *chaque* interprète les référents qu'il détermine un à un :

Il est vrai que *tout* et *chaque* désignent également la totalité des individus [...]. Mais *tout* suppose uniformité dans le détail, et exclut les exceptions et les différences ; *chaque* au contraire suppose et indique nécessairement des différences⁶³⁶ (p. 332).

Les articles universels négatifs interviennent uniquement dans des phrases négatives et sont dépourvus de pluriel. Il s'agit de *nul*, *nulle*. Ces deux occurrences sont susceptibles de devenir des adjectifs physiques, dans des énoncés tels que : *Les procédures sont nulles. / Vos efforts sont nuls* (p. 335).

Les articles connotatifs partitifs : les articles partitifs indéfinis / les articles partitifs définis

Comme leur nom l'indique, ces occurrences ne prennent en compte qu'une partie des référents dénotés par les noms qu'ils déterminent. C'est ainsi qu'ils sont définis par Beauzée comme : « [...] Ceux qui ne désignent qu'une partie des individus compris dans la latitude de l'étendue du nom appellatif, soit feul, soit modifié par quelque addition explicite ou implicite » (p. 336).

Ils sont divisés eux-mêmes en articles partitifs indéfinis et en articles partitifs définis. Les articles indéfinis « qui désignent une partie indéterminée des individus de l'espèce » (*ibid.*) comprennent cinq occurrences :

- *Plusieurs* s'utilise uniquement au pluriel et « indique une pluralité partielle et indéfinie » (*ibid.*).
- *Aucun*, hérité de l'italien *alcuno*, « désigne les individus comme indéterminés à tous égards » (p. 337). Beauzée note que l'emploi de cette occurrence au pluriel (*aucuns*) est tolérée par *le Dictionnaire de l'Académie* (1762) avec le sens de *quelques-uns*⁶³⁷.
- *Certain* (hérité du *quidam*, latin) et *tel* désignent « les individus comme indéterminés dans le discours mais comme tenant à des circonstances décidées, dont on pourrait se servir pour les déterminer » (*ibid.*).

⁶³⁶ Beauzée atteste ici d'une différence d'emploi qui nous est toujours familière : « *Chaque* et *tout* ne sont pas toujours commutables. *Chaque* est d'un emploi plus général que *tout* qui implique une indifférenciation entre les individus envisagés (« tous quels qu'ils soient ») qui s'accorde mieux avec des phrases génériques ou quasi génériques [...] » (M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul, 1994, p. 162).

⁶³⁷ « Il n'a de pluriel que dans le style marotique ou dans le style de Palais, & alors il signifie Quelques-uns » (*Dictionnaire de l'Académie Française*, 1762, tome I, p. 127).

- *Quelle*, hérité du *qualiscunque*, latin « désigne plus vaguement les individus, et laisse subsister la possibilité d'un choix » (*ibid.*).

Les articles partitifs définis sont quant à eux définis, à la p. 340 comme : « ceux qui désignent une partie des individus, déterminée par quelque point de vue particulier compris dans la signification même de ces articles ». Ils sont subdivisés par le grammairien en articles numériques, en articles possessifs et en articles démonstratifs. Les articles numériques correspondent aux nombres (*un*⁶³⁸, *deux*, *trois* etc...) et sont généralement considérés comme des « noms de nombres cardinaux », dans la tradition grammaticale de l'époque. Pour Beauzée, cette appellation résulte d'une méprise sur les occurrences dont elle est censée rendre compte :

Il est évident que ce sont des adjectifs puisqu'ils expriment des êtres d'une nature indéterminée et, en les désignant seulement comme des individus dont ils fixent la quantité : ce sont des articles, puisqu'ils désignent l'application actuelle des noms appellatifs qu'ils accompagnent à un nombre précis d'individus (p. 341).

Les articles définis possessifs sont présentés à la p. 350 comme : « [...] ceux qui déterminent les individus par l'idée précise d'une dépendance relative à l'une des trois personnes. » (p. 350) Il s'agit d'occurrences considérées jusque là, comme des *possessifs absolus* par la tradition grammaticale : *mon*, *ma*, *mes*, *notre*, *nos*, *ton*, *ta*, *tes*, *son*, *sa*, *ses*, *leur(s)*. Les occurrences, *mien*, *tien*, *nôtre*, *sien*, etc. appelées jusque là *possessifs relatifs*, sont cependant écartées de la liste, car assimilées par Beauzée à des adjectifs physiques possessifs. Les articles possessifs tiennent une partie de leur signification de ces derniers, associée à celle de l'article indicatif :

Les articles possessifs sont, pour ainsi dire, l'article indicatif fondu, par une forte contraction, avec les adjectifs possessifs, du moins quant au sens, si ce n'est quant au matériel : cette contraction donne de la brièveté et de la vivacité à l'expression, et conséquemment plus de vérité à l'image ; *mon livre* est plus court, plus énergique, plus approchant de notre manière de concevoir, et plus vrai, que l'italien *il mio libro* (p. 357).

Les articles définis démonstratifs, définis comme « ceux qui déterminent les individus par l'idée d'une indication précise » (p. 358), se subdivisent en

⁶³⁸ Voici l'occurrence restaurée dans son rôle d'article, mais elle reste cantonnée à une valeur strictement numérique, bien éloignée de la théorie de la GGR (1660).

articles purement démonstratifs et en articles démonstratifs conjonctifs. Les premiers comprennent les occurrences *ce / cet, cette, ces* qui peuvent être combinées avec *ci* (qui marque la proximité) et *là* (qui est « la marque de l'éloignement physique » (p. 359)), pour plus de précision : *ce livre-ci, ce livre-là, cet homme-ci, cet homme-là* (*ibid.*).

Beauzée introduit une nouveauté, en considérant les occurrences, *qui, que, lequel, laquelle, etc.*, comme des articles démonstratifs conjonctifs. Il insiste, à la suite d'Arnauld et de Lancelot (1660) qu'il cite, sur les trois caractéristiques syntaxiques essentielles de ces occurrences : elles peuvent apparaître à la place d'un nom, possèdent un antécédent et introduisent une proposition subordonnée (appelée *incidente*) qu'elles se chargent de relier à la principale. Cependant les deux grammaires s'opposent, quant à l'appellation à leur accorder. Alors que les auteurs de la *GGR* (1660), comme leurs prédécesseurs et contemporains, parlent de *pronoms*, Beauzée, conscient qu'il tourne le dos à la tradition grammaticale, cherche résolument à justifier son néologisme, à travers cinq arguments.

Dans un premier temps, le grammairien entend démontrer que ces occurrences ne répondent pas à la définition des pronoms, compris à tort selon lui, comme des mots dont la fonction principale est d'apparaître à la place du nom⁶³⁹ :

Pour pouvoir être réputés pronoms, il faudrait qu'ils [= les articles démonstratifs conjonctifs] déterminassent les êtres par l'idée précise de quelqu'une des trois personnes : or l'auteur même de la *Grammaire générale* nous a fait observer que *qui* se met pour toutes les personnes ; *moi qui suis chrétien, vous qui êtes chrétien, lui qui est roi* ; et l'on peut dire la même chose de *que* ; *moi que vous aimez, vous que je consulte, lui que je connois peu* : ces deux mots, au lieu de déterminer les êtres par l'idée précise de l'une des trois personnes, font abstraction de toutes les personnes, et par conséquent ne peuvent être des pronoms (p. 379).

Dans un deuxième temps, Beauzée remet en cause le terme de *relatif* pour rendre compte des mêmes occurrences. En effet, les formes latines dont elles sont majoritairement dérivées (*qui, quae, quod*) s'accordent bien en genre, en nombre et en cas avec le nom qu'elles accompagnent. Mais si ce seul argument suffit à les considérer comme des relatifs, il faudrait, selon lui, leur

⁶³⁹ On rappellera que le débat concernant la définition et le rôle du pronom, dont Régnier-Desmarais (1706) nous donne un aperçu (voir la première partie), n'est pas nouveau.

adjoindre, sous cette même appellation, les adjectifs physiques, les participes et les articles, qui comme elles, sont susceptibles des mêmes variations morphologiques.

Dans un troisième temps, Beauzée justifie son appellation d'*articles*, en insistant sur les deux fortes similitudes que ces occurrences entretiennent avec les autres de cette catégorie, à savoir : l'expression « d'une détermination indéfinie » (p. 364) et l'accord en genre, en nombre et en cas (en ce qui concerne le latin), comme dans : *qui vir (lequel homme)*, *quae mulier (laquelle femme)* (*ibid.*).

Le quatrième argument vise la justification de l'appellation *adjectif démonstratif*, dans son appellation (p. 365) :

Il [= l'article dont il est question] est *démonstratif*⁶⁴⁰ parce que l'idée précise qui en caractérise la signification propre, est une idée métaphysique d'indication ou de démonstration, telle qu'elle se trouve dans *is, ea, id*, dans notre *ce* français [...] (p. 365).

Enfin, le grammairien rend compte de l'usage de l'adjectif *conjonctif*, en rappelant que les occurrences concernées sont de véritables conjonctions, du point de vue de leur capacité à relier deux propositions :

Enfin, *qui, quae, quod* est conjonctif, c'est-à-dire qu'outre l'idée démonstrative qui en constitue principalement la signification, il comprend encore dans sa valeur totale celle d'une conjonction ; ce qui, en le différenciant *is, ea, id*, le rend propre à unir la proposition dont il fait partie à une autre proposition (p. 366).

Sa démonstration déterminée, Beauzée devance une critique éventuelle : puisque l'occurrence *quoi* est présentée par lui, non comme un article démonstratif conjonctif, mais comme un nom conjonctif, qu'est-ce qui permet d'affirmer que *qui* et *que*, qui semblent appartenir à la même série, ne sont pas de même nature ? La réponse tient selon lui au sémantisme particulier de l'occurrence *quoi*, qui signifie *chose* et s'apparente, de ce fait, à un véritable nom appellatif :

[...] Il n'est pas plus possible de les [= *qui, que*] prendre pour des noms, parce qu'ils devraient déterminer les êtres par l'idée précise de quelque nature : or, ils font abstraction de toute nature, comme de toutes personnes ; *l'homme qui pense, l'homme que nous avons choisi* [...] : si dans tous ces exemples, on voulait substituer *lequel* à *qui* ou à *que*, et y joindre un nom, ce serait le nom antécédent : *l'homme lequel homme* [...] : il n'en est pas de même de *quoi*, qui signifie toujours laquelle chose [...] (p. 380).

⁶⁴⁰ Le mot est noté en italiques chez le grammairien.

La démarche, novatrice pour l'époque, amène le grammairien à intégrer à la catégorie des articles une série d'occurrences qui appartiennent traditionnellement à d'autres parties d'oraison. C'est en quoi son analyse peut être perçue par un esprit moderne comme une critique implicite de la théorie des parties du discours, telles qu'elles sont présentées dans notre corpus, à savoir comme des classements rigides avant tout théoriques, qui ne tiennent pas toujours compte du rôle des occurrences qu'elles regroupent⁶⁴¹.

Fait remarquable dans la *GG* de Beauzée : l'article devient une catégorie grammaticale hétérogène et transversale, à l'intérieur de laquelle les différentes occurrences, si elles ont pour points communs d'être antéposées au nom⁶⁴², de former avec lui un Gn et de parfaire ainsi la saisie du référent, s'opposent néanmoins par certains traits morphologiques, sémantiques et syntaxiques. En effet, certaines sont invariables (articles partitifs définis : *un, deux, trois, etc.* ; article universel distributif : *chaque*). Par ailleurs, l'article démonstratif conjonctif (*qui*), postposé au nom, a une incidence sur la structure générale de la phrase, puisqu'il introduit une proposition *incidente*, qui en tant qu'expansion du Nc recteur, forme avec lui un Gn étendu.

En ce qui concerne le mode de saisie du référent, une bipartition nette s'opère à l'intérieur du corpus, entre les articles indicatifs et les articles connotatifs. Les premiers illustrent le degré minimal de la détermination. Les seconds font plus qu'introduire le Nc : ils en précisent l'acception sémantico-référentielle. Pareillement, sur le plan sémantique, les occurrences *nul* et *aucun* nient l'existence du référent ; tandis que l'occurrence *chaque* témoigne d'une prise en considération individuelle.

Cette grande hétérogénéité du corpus n'empêche nullement une présentation raisonnée, qui justifie amplement l'idée d'un système des articles, à la fois complexe et hiérarchisé. Les différentes subdivisions, organisées en couples d'opposition en sont la preuve. Pour rappel, les articles connotatifs universels sont répartis en articles positifs et négatifs ; les articles connotatifs universels positifs sont quant à eux divisés, en article distributif et en articles collectifs. Les articles connotatifs partitifs se partagent en articles partitifs

⁶⁴¹ Bien évidemment, l'étendue de la classe des articles chez Beauzée ne participe en rien à une remise en question de ce cadre théorique.

⁶⁴² Hormis l'occurrence *qui*

indéfinis et définis. Au sein de ces derniers, le corpus est encore divisé en fonction de la nature de la référence établie. Ainsi, les articles définis numériques se contentent d'un simple dénombrement des occurrences. Les articles possessifs introduisent un lien d'appartenance entre le référent désigné et le locuteur (*ma, mon, mes*), le ou les destinataires (*ta, ton, tes, votre, vos*), les deux (*notre, nos*) ou une troisième instance coupée de la situation d'énonciation (*sa, son, ses, leur(s)*). Toujours parmi les articles partitifs définis, les articles démonstratifs isolent le référent en le « détachant » (pour reprendre G. Kleiber (1994)) de l'ensemble formé par la classe exprimée par le Nc. Pour les articles démonstratifs conjonctifs, l'antéposition du Nc introduit un détachement syntaxique, qui n'est nullement lié à la situation d'énonciation.

Que penser de la théorie de l'article chez Beauzée dans sa globalité ? Pour rappel, nous étions partie de la remarque de S. Auroux (1992^a). Ce dernier a assurément raison de voir dans la présentation de l'auteur de la *GG* un tournant décisif. La position occupée par Beauzée dans le cadre général de l'histoire de l'article est particulièrement intéressante, et cela même si sa proposition, comme toute théorie, comporte des failles mises en lumière par le même linguiste (*ibid.*) :

La boîte noire mise au point par Beauzée correspond à la définition d'une partie du discours. Cette définition possède deux caractéristiques i) elle est fonctionnelle (plus précisément logique); ii) il s'agit d'une différence spécifique. Ce qui revient à dire qu'une seule différence fonctionnelle peut identifier une classe de mots et qu'un arbre dichotomique des fonctions pourrait situer en une seule place toutes les classes de mots. Les critères morphologiques sont inutiles (on ne trouve, par exemple, pas l'idée que les adjectifs peuvent prendre des degrés de comparaison, ce qui est un critère traditionnel). Il est douteux qu'on puisse identifier une classe de mots à une fonction. La conception repose entièrement sur sa fonction épithète⁶⁴³ [...]. L'inconvénient de la biunivocité entre la définition d'une catégorie et l'assignation d'une fonction, c'est de faire perdre des rapprochements entre catégories que ne récupère pas toujours le branchement sous des nœuds supérieures de la classification. C'est le cas, notamment en ce qui concerne les rapports entre les catégories du nom et de l'adjectif (pp. 175-176).

De plus, on pourrait adresser au grammairien un des reproches traditionnels formulés à l'encontre des parties d'oraison⁶⁴⁴ dans leur ensemble. Si on se borne en effet au seul critère de la délimitation du corpus, la tentative

⁶⁴³ C'est d'ailleurs le cas chez tous les auteurs du corpus.

⁶⁴⁴ Voir la première partie.

de Beauzée, qui pêche par excès, est manifestement un échec. Si la *GG* fait incontestablement progresser la question de l'article à bien des égards (définition, théorie de la latitude), elle donne du corpus une image de catégorie fourre-tout subdivisée à envi⁶⁴⁵. S. Auroux soulève dans l'extrait précédent un point qui nous paraît essentiel. Beauzée n'a pas recours au critère traditionnel de la variation morphologique de l'article dans la définition qu'il en propose. Ce dernier n'est pas pour autant nié, mais il n'est pas reconnu comme un trait caractéristique de l'occurrence. Si originale que soit la proposition, elle représente un problème : la mise à l'écart de la modification en genre et en nombre ne pouvait déboucher sur un repérage fiable, puisqu'il s'agit là d'une caractéristique essentielle⁶⁴⁶ de la classe. Cependant Beauzée sort des sentiers maintes fois battus par ses prédécesseurs, en démontrant qu'au-delà du joug morphologique, une analyse approfondie et concluante des parties d'oraison est possible.

En outre, et c'est sans doute là le point le plus important : la tentative permet à Beauzée de déboucher, sans même le savoir sur la théorie des déterminants, qui voit donc le jour dans la deuxième partie du XVIII^e siècle. On peut trouver curieux que cette avancée majeure ait vu le jour avant l'uniformisation de la présentation des articles, qui constituent paradoxalement un corpus plus restreint et donc normalement plus accessible. On peut dans le même temps s'étonner que la proposition de Beauzée, inventeur incontestable de la théorie des déterminants, n'ait pas donné lieu à une continuité immédiate :

On distingue assez bien une innovation scientifique : c'est toute apparition d'éléments nouveaux. Il peut y avoir quantité d'innovations. Une invention, par contre, nécessite que l'innovation se stabilise et soit inscrite ultérieurement dans la connaissance commune (éventuellement elle peut être repérée par le nom d'un inventeur, qu'il soit ou non le premier innovateur). Beauzée est-il un inventeur et si oui de quoi l'est-il ? La question est extrêmement compliquée,

⁶⁴⁵ Un point de vue trop « moderne » pourrait nous faire commettre un contresens. On pourrait en effet être tenté de dire que la proposition de Beauzée est un semi-échec, dans la mesure où elle rate son objectif initial de recensement de l'article. C'est oublier que le corpus de cette classe de mots, tel que nous le connaissons de nos jours, est très tardif dans l'histoire de la grammaire. Pour Beauzée, l'article équivaut au déterminant, corpus qui représente sous sa plume une catégorie de l'adjectif, classe dont le rôle est d'assurer la détermination du nom substantif. Nous touchons là la nécessité, souvent affirmée dans la présente étude, de considérer les grammaires du corpus pour et par elles-mêmes, en veillant à leur contexte théorique d'apparition et de diffusion.

⁶⁴⁶ C'est d'ailleurs ce critère morphologique qui est entre autres retenu dans nos grammaires actuelles pour distinguer l'article de d'autres types de déterminants.

d'autant que son nom ne sert à repérer aucune invention. On peut décrire la chose de la façon suivante, en distinguant plusieurs points :

- *la latitude d'étendue*. Cette expression, à ma connaissance, ne sera jamais réemployée. Pire encore, les auteurs, y compris ceux qui suivent Beauzée, vont – la plupart du temps – réduire sa trichotomie compréhension, latitude d'étendue, <degré d'> étendue, à une dichotomie compréhension/extension [...].
- *L'opposition qualification / détermination* et son rapport avec *l'opposition adjectif (qualificatif) / article (déterminant)*. C'est une opposition qui va connaître une certaine stabilité sur la longue durée dans les grammaires françaises, comme on le voit autant sur la série des textes cités par Wilmet que dans la banque terminologique en cours d'élaboration par J. Julien. De ce point de vue, on peut dire Beauzée est l'inventeur de la catégorie générale des déterminants (ce qui ne veut pas dire qu'il identifie clairement la classe des déterminants sous le nom d'article ou adjectif métaphysique [...]) (S. Auroux, *op. cit.*, pp. 170-172).

La reprise partielle de la théorie pourtant prometteuse de Beauzée n'est qu'une preuve de plus des phénomènes de continuités et de ruptures propres à toute théorie linguistique (et spécifiquement à celle des parties du discours) que nous nous sommes efforcée de présenter tout au long de cette étude. De ce point de vue, nous ne pouvons qu'approuver les lignes qui suivent et qui clôturent notre analyse de l'article dans la *GG* de Beauzée. Elles se présentent assurément comme un écho des différentes analyses menées au cours de cette étude :

Les remarques que l'on vient de faire sur l'invention n'ont d'autre but que de montrer la complexité du développement historique de la pensée scientifique linguistique. Les éléments d'une théorie donnée, unifiés parce qu'un auteur a travaillé à cette unification, ne se transmettent pas nécessairement. Il peut arriver qu'un élément donné soit repris, séparé de son contexte, comme s'il s'agissait d'une boîte noire, ou d'un élément autonome (S. Auroux, *op. cit.*, pp. 172-173).

V- Conclusion - Que penser de la théorie générale de l'article dans les grammaires du corpus ? Bilan et prolongements

Nous nous proposons dans les lignes qui suivent de procéder à une synthèse des différents points que nous venons d'aborder. Le lecteur se souviendra qu'avant de commencer ce développement, nous nous sommes interrogée sur le choix du plan à adopter. Nous nous sommes décidée en faveur d'une démarche chronologique, qui contrairement à une orientation thématique (comme dans la présentation générale des parties d'oraison dans le corpus) nous a permis de mettre en lumière les continuités, les oppositions, mais aussi les impasses théoriques qui jalonnent l'histoire mouvementée de l'article aux XVII^e et XVIII^e siècles. Nous avons fait, il est vrai, une entorse à notre ligne directrice, en présentant les travaux de l'abbé d'Olivet (1771) avant ceux de Beauzée (1767). De même, nous avons choisi de conclure notre exposé sur l'analyse proposée par ce dernier. Ces choix ont été par ailleurs justifiés. En dehors de l'intérêt présenté par l'examen des études sélectionnées, la juxtaposition de monographies avait pour objectif principal de repérer une éventuelle progression, aussi saccadée soit elle, vers ce qu'on pourrait appeler la théorisation de l'article aux XVII^e et XVIII^e siècles. Pour être plus claire encore, la question majeure était de savoir si les grammaires (ou du moins la majorité d'entre elles) convergeaient à un moment précis vers une unicité de traits sémantiques et syntaxiques. La connaissance de l'émergence de la catégorie des déterminants chez Beauzée en 1767 le laissait espérer. Il semblait en effet peu raisonnable de croire que cette « invention » (pour paraphraser S. Auroux (1992^a)) avait vu le jour sans une préparation idéologique et théorique en amont.

Il nous faut cependant avouer une faille dans notre présentation. On morcelant l'analyse à travers l'énumération d'études particulières, on risque bien souvent de passer à côté de la vue d'ensemble et de la mise en perspective nécessaire à la mise en lumière des étapes de la théorisation qu'on désire faire émerger. Dans une telle orientation, la présentation de Port-Royal (1660), jalon dominant dans l'histoire de l'article, peut pâtir de sa confrontation avec d'autres analyses d'importance secondaire. Cette synthèse semblait donc indispensable pour résumer la somme de connaissances acquises tout au long

de l'analyse et apporter des réponses à nos interrogations initiales. Prenons le temps de rappeler en quelques lignes notre point de départ. Le XVI^e siècle laisse aux grammairiens du corpus un ensemble de problématiques diverses, engendrées par une étude de l'article, qui lorsqu'elle existe, reste calquée sur le latin. Le cheminement s'avère dès lors parsemé d'hésitations, comme le remarque M. Wilmet (2003) :

Qu'on imagine un instant l'embarras des grammairiens du Moyen Âge ou de la Renaissance aux prises avec les premières descriptions des langues modernes, cherchant dans leurs modèles, et ne trouvant pas, où loger les « petits mots » si communs *le, la, les* (p. 96).

Le manque d'émancipation de la grammaire française est assurément la cause de questions aussi bien sur la définition de l'article, son corpus et son statut dans le cadre général des parties d'oraison. Au début du XVII^e siècle, le champ d'investigation, aussi épineux qu'encourageant, est immense.

Dès les premières grammaires du corpus, on observe globalement un maintien du carcan latin. Ce dernier, qui se passe d'article, a conduit certains grammairiens à adopter des points de vue divers. Régnier-Desmarais (1706), l'introduit avec hésitation, au nom de la subtilité et de la clarté de langue française. Il sait bien qu'il s'oppose ainsi entre autres au grammairien latiniste Scaliger qui l'a déclaré inutile dans son *De causis linguae latinae* (1540), au sein d'une argumentation jugée ambiguë par J.-C. Chevalier (1968)⁶⁴⁷.

On observe le même effort de prudence chez Vallange (1721) qui préfère parler de *monosyllabe* dans une dimension phonologique ou de *prénom*, dans une dimension syntaxique. Par ailleurs, ce même modèle latin a amené bon nombre d'auteurs à considérer que l'article en français, avait pour rôle principal, outre de marquer le genre et le nombre du nom, d'en indiquer le cas. Cette occurrence est envisagée alors comme un remède à l'absence d'un morphème final spécifique, tel qu'il est en usage en latin. Le Nc français

⁶⁴⁷ «La formule de Scaliger est lapidaire : *Articulus nobis nullus*. Il est, bien entendu, éliminé au nom de l'usage. Mais comme l'usage doit toujours être doublé par un système de causes et qu'il serait surprenant qu'un élément déterminant du langage ne se retrouvât pas dans toutes les langues, il en conclut que cet article est superflu, même chez les Grecs ; et il en fait une sorte d'élément redondant, « instrument oiseux d'un peuple trop bavard ». Et pourtant, il en retient ailleurs la valeur relative, puisque l'un des rôles de l'article est de rappeler ce qui a déjà été dit et surtout, en une analyse précise, il retient l'article grec comme un élément de transposition dont il regrette l'absence dans la langue latine » (p. 199).

devient, comme son homologue antique, susceptible d'une déclinaison (*ex : la fille, fille, à la fille, de la fille, etc.*). Dans une telle perspective, les prépositions *à* et *de*, interprétées comme des marques de cas (génitif, ablatif et datif), deviennent dès lors, dans leur emploi simple ou amalgamé (*de la, à la, au, aux*) des occurrences d'articles indéfinis (Irson (1656), Chiflet (1659))⁶⁴⁸, etc.

Cette thèse, qui va à l'encontre de l'étymologie même du mot *cas* (*chute*, au sens morphologique), connaît déjà un fort déclin dès le début du XVIII^e siècle. Cependant, la conservation des noms des cas latins pour exprimer les différentes fonctions syntaxiques (le nominatif pour le sujet, l'accusatif pour le complément d'objet, etc.) témoigne d'une réelle difficulté à la fois théorique et « psychologique » à se séparer complètement du schéma du modèle antique. La démonstration de l'impasse théorique à laquelle elle conduit inévitablement donne raison à Girard, auteur des *Vrais principes de la langue française* (1747), qui recommande entre autres une étude du français indépendante de toute filiation. Des zones de résistance existent : des grammairiens tels que Régnier-Desmarais (1706) ou encore Vallange (1721) et Vallart (1744) restent fidèles aux cas. La quasi-unanimité au sujet de l'existence de l'article n'empêche nullement des divergences : en effet, reconnaître l'existence et la légitimité de l'occurrence ne suffit pas. Pour les grammairiens du corpus, qui n'envisagent l'étude des mots qu'à travers le carcan des parties d'oraison, une question fondamentale demeure : quelle place faut-il lui accorder ? Faut-il en faire, en raison de son antéposition systématique au Nc et des marques de genre et de nombre qu'il reçoit, une classe de mots autonomes ? C'est par exemple la position défendue entre autres par Régnier-Desmarais (1706) et Girard (1747). Ou faut-il au contraire prendre appui sur le service que rend l'occurrence (à savoir, préciser l'acception du nom en permettant l'expression de son « extension » (Port-Royal 1660), de sa « latitude » (Beauzée 1767) ; en résumé, assurer un rôle dans sa détermination) et y voir une filiation avec l'adjectif, comme chez Beauzée (1767) et Du Marsais (1769) ? L'alternative n'empêche pas la prise d'initiative : l'abbé d'Olivet (1771) choisit une position intenable que lui-

⁶⁴⁸ Vallange (1721) se distingue en évoquant des prénoms datifs et postpositifs mais la démarcation est uniquement d'ordre terminologique.

même peine à justifier. Elle repose en effet sur une confusion de classe : l'article serait une sorte d'adjectif issu du pronom.

Une constante voit le jour. Tous les grammairiens du corpus, qu'ils soient des opposants ou des défenseurs de la thèse casuelle, qu'ils attribuent ou non à l'occurrence un rôle exclusivement morphologique ou exclusivement syntaxique (l'article est toujours antéposé au nom) sont confrontés à une même difficulté : la délimitation du corpus. Si le statut de l'occurrence *le* (qu'il soit appelé *article défini* comme dans la majorité des grammaires ou *article indicatif*, comme chez Beauzée (1767)) ne fait aucun doute, il n'en va pas de même en ce qui concerne la reconnaissance de *un*. La principale raison invoquée (outre la volonté d'adhésion implicite à la tradition grammaticale) est finalement d'ordre terminologique : comment un mot évoquant l'unicité peut-il faire prendre au nom qu'il accompagne un sens indéterminé, indéfini ? Dans les théories des XVII^e et XVIII^e siècles, *un* peine à se défaire de sa valeur strictement numérale, dictée par son étymologie et son usage dans d'autres langues. C'est l'argument utilisé par Régnier-Desmarais (1706), au sein d'une argumentation, qui bien que fouillée, comporte des lacunes. Buffier (1709), Girard (1747), Du Marsais (1769), adoptent, tout en continuant de marginaliser l'occurrence, un point de vue moins tranché. Force est de constater que *un* répond aux traits distinctifs de l'article : il précède le Nc, en précise la référence en exprimant son individualité. C'est ce qui explique que les deux derniers auteurs précédemment cités parlent à son sujet d'*adjectif*, tandis que Buffier, plus téméraire, évoque « une quatrième espèce d'article », sans pour autant s'aventurer plus loin. Ce dernier, on s'en souvient, avait déjà tenté d'imposer l'article mitoyen, mais cet essai, qui aurait pu conduire à une présentation plus approfondie de l'article partitif, n'a pas trouvé d'adepte parmi les autres grammairiens du corpus. L'exposé de la GG (1660), un des seuls ouvrages à faire entrer l'occurrence dans la classe (à côté de son pluriel *des*) et à donner de manière anticipée un relevé d'occurrences, fidèle à celui que nous connaissons, n'a pas convaincu. Même Beauzée (1767), qui propose le corpus le plus étendu, ne retient pas la proposition. En guise de conclusion sur la délimitation des articles dans le corpus, relevons la confrontation singulière entre la théorie du même auteur et celle de Girard (1747) qui représentent deux extrêmes : le premier admet une pluralité

d'occurrences, tandis que le second n'en admet qu'une seule (*le* et son paradigme). Voilà qui interroge les traits distinctifs attribués à l'occurrence et par là-même la définition qui en est donnée.

La question de la délimitation du corpus nous amène à évoquer une autre difficulté liée à la justification de la terminologie. Si beaucoup d'auteurs parlent volontiers d'articles *défini* ou *indéfini*, ils peinent à justifier ces appellations⁶⁴⁹. Le Nc non déterminé, perçu comme une simple étiquette désignant exclusivement une classe de référents (et non un référent en particulier), est doté d'une signification *vague, confuse*. Les articles ont pour rôle principal de parfaire la valeur référentielle de ces occurrences. On comprend mal cependant quelle est la spécificité de chacun de ces deux types d'occurrences. Voilà ce qui explique peut-être que certains auteurs renoncent à cette bipartition (Du Marsais (1769) et Beauzée (1767)). Le dernier met de côté l'appellation traditionnelle d'*article défini* et lui préfère celle d'*article indicatif*, en précisant que ce dernier se contente de « déterminer d'une manière vague » (p. 312). Il est vrai qu'au regard des autres articles qu'il référence, *le* apparaît comme le degré minimal de la détermination. Mais cette même définition pourrait parfaitement convenir à l'occurrence *un*, écartée de la liste. Girard ne recense qu'une seule occurrence d'article, mais paradoxalement, il lui conserve la dénomination d'*article défini*. Ce maintien terminologique réclame nécessairement celui de son opposé : comment concevoir en effet l'existence d'*un article défini*, si l'*article indéfini* n'existe pas ? Il semble que dans ce cas de figure, la simple appellation d'*article* aurait largement suffi. Bien évidemment, cette ambiguïté définitionnelle n'est pas propre au corpus, loin de là⁶⁵⁰. Mais elle prend dans les grammaires des XVII^e

⁶⁴⁹ L'ambiguïté est accentuée par le fait que les deux adjectifs sont également employés en conjugaison, avec la même idée d'« indétermination » : « En termes de Grammaire, on appelle, *Preterit défini*, Le preterit composé de l'indicatif d'un verbe [= le passé composé] [...] On parle en Grammaire de *Preterit indéfini*. Le preterit dont le temps n'est pas précifement marqué, & qu'on appelle autrement Aorifte [...] » (*Dictionnaire de l'Académie françoise*, 1718, p. 423 et p. 823).

⁶⁵⁰ Il semble incontestable que l'explication des appellations *articles définis*, *articles indéfinis* demeure un problème aussi bien pour le locuteur que pour les linguistes. Cette difficulté est accentuée par le fait que ces adjectifs ne sont pas employés au sujet des seuls articles. La démonstration de M. Wilmet (2003) qui se propose d'énumérer des définitions déficientes, parce qu'imprécises, est de ce point de vue parfaitement convaincante :
« Le flou du terme indéfini (et de son opposé, *défini*) n'est plus à démontrer. Il ressort avec éclat des principaux dictionnaires de terminologie.
DUBOIS *et alii* (1973)

et XVIII^e siècles une importance particulière, dans la mesure où elle est en partie à l'origine de la difficulté de recensement des occurrences. On ne saurait rigoureusement répertorier des occurrences auxquelles on ne peut apporter une définition claire. Si les seuls critères fiables sont l'antéposition et la détermination vis-à-vis du nom, il n'y a pas lieu de se contenter de deux occurrences. C'est cependant cette faille qui permet à Beauzée (1767) d'aboutir au résultat que l'on connaît.

Ces trois observations débouchent sur la constatation suivante : aux XVII^e et XVIII^e siècles, il n'existe pas *une*, mais *des* théories sur l'article, qui consistent principalement en une juxtaposition de thèses, qui parfois s'accordent mais le plus souvent se contredisent, sans pour autant faire émerger une présentation pleinement cohérente et aboutie. Ainsi, faut-il se rendre à l'évidence : malgré des propositions particulièrement intéressantes (parmi lesquelles, la proposition de Port-Royal (1660), le développement sur la détermination chez Beauzée (1767)), ce n'est certainement pas à cette époque qu'émerge un débat convaincant sur cette partie d'oraison. Voilà qui vient justifier la synthèse imagée de M. Wilmet (2010) au sujet du sort de l'article : « Vue de Sirius, la fortune de l'article aura tracé une ligne brisée » (p. 96). Cependant les grammairiens du corpus ont eu, au moins le mérite de s'interroger activement sur un problème théorique dont ils avaient malgré eux hérité et qui a connu des rebondissements jusqu'à tardivement. Il nous faut donc rester indulgents : on peut difficilement reprocher à nos auteurs de ne pas avoir su résoudre un problème qui est resté en suspens jusqu'à la fin du

On appelle *indéfini* un trait inhérent de certains articles, adjectifs ou pronoms, par opposition au trait *défini*, qui caractérise d'autres articles, adjectifs, pronoms...

Grand Larousse de la langue française, 2623 [Henri Bonnard]

On appelle indéfinis un certain nombre de pronoms et d'adjectifs que l'on rapproche moins par l'identification d'un trait commun que par l'absence de certains traits plus aisément reconnaissables : ils ne sont pas qualificatifs, ni personnels, ni possessifs, ni démonstratifs, etc. Arrivé, Gadet et Galmiche (1986 :324).

Telle qu'elle apparaît dans les grammaires traditionnelles, la classe des indéfinis semble n'avoir été mise en place que pour regrouper en un fourre-tout assez hétéroclite des déterminants, des adjectifs et des pronoms qui ne se rattachent clairement à aucune autre classe [...] » (Wilmet, *op. cit.*, p. 124).

XX^e siècle, et qui même aujourd'hui continue parfois d'être la source de réelles difficultés⁶⁵¹. Rangeons-nous donc à l'avis conciliant d'A. Joly (1980) :

Que le bilan soit positif ou négatif importe peu. Ce qui importe c'est que l'article, morphème nouveau dans le champ de la grammaire, est à l'époque le lieu de réflexion qui nous situe au cœur d'une problématique très actuelle. La consultation des grammaires contemporaines, savantes ou scolaire, montre à l'évidence qu'on n'a pas encore résolu certaines difficultés, et la remarque de Condillac à son illustre élève en 1775 demeure toujours valable : « L'article, Monseigneur, a fort embarrassé les grammairiens, et c'est la chose qu'ils ont traitée le plus obscurément » (p. 27).

Aussi cahotique qu'elle puisse paraître, l'évolution de la problématique de l'article aux XVII^e et XVIII^e siècles est une réalité. Des acquis non négligeables voient le jour. Si on doute encore du statut exact à lui accorder au sein des classes de mots, il est définitivement débarrassé de sa fonction casuelle. Cet abandon marque incontestablement, de la part des auteurs, une volonté implicite (et pas toujours consciente, il faut bien l'admettre) de s'écarter (certes, timidement) du latin. La thèse des articles indéfinis à travers les formes *à* et *de* ne fait plus autorité. On accorde à l'article le rôle de déterminant, c'est-à-dire de mot qui tout en complétant l'acception du substantif, aide à sa valeur référentielle. On note l'existence d'autres occurrences susceptibles de prendre le même rôle, tout en introduisant une variation sémantico-référentielle. Le relevé de Beauzée (1767) en est l'aboutissement. Cependant, ce dernier ne saurait faire oublier que d'autres grammairiens avait, dans une moindre mesure, préparé le terrain : Vallange (1721)⁶⁵² et Du Marsais (1769) envisagent déjà l'emploi de plusieurs « prénoms » aux côtés de *le*.

En outre, au-delà de la catégorie des déterminants, le corpus réserve une excellente surprise, quant à la théorisation de l'article partitif. En effet, il aurait

⁶⁵¹ La définition proposée par la *Grammaire du français classique* (1998) de N. Fournier nous a paru à ce titre, très surprenante. L'article y est en effet présenté comme un déterminant par défaut, au sein d'un paragraphe qui reste très ambigu : « L'article en français est le déterminant spécifique du substantif dans tous les cas où l'emploi d'un adjectif possessif ou démonstratif ne se justifie pas par une raison de sens ou de style. À la différence de ces deux adjectifs qui ont une valeur concrète, l'article apporte au substantif une détermination plutôt abstraite. D'une façon générale, il indique de quelle manière ou sous quel aspect on se représente la personne, la chose évoquée par le substantif » (p. 92).

⁶⁵² Bien sûr, la proposition de cet auteur, qui paradoxalement refuse dans le même temps l'étiquette d'article, s'insère dans un contexte théorique bien différent de celui de Beauzée (1767). Mais sa présentation constitue bel et bien selon nous une étape préliminaire essentielle de l'élaboration de la théorie de la détermination dans le corpus.

été raisonnable de croire que l'omniprésence de la bipartition article défini / article indéfini et la persistance de la thèse casuelle auraient constitué des obstacles infranchissables à l'émergence, même timide, d'une définition. Si le contexte théorique général n'a pas favorisé l'occurrence, il n'a pas non plus empêché trois auteurs en particulier (Maupas (1632), Buffier (1709) et Du Marsais (1769)) de s'intéresser à la question, au sein d'approches très différentes qu'il convient de rappeler. L'auteur de la *Grammaire et syntaxe françoise* (1632), s'il ne distingue pas d'article partitif à proprement parler, identifie le corpus des noms massifs et signale que ce dernier se construit de manière préférentielle avec *de* et ses allomorphes. Ces occurrences opèrent une sélection dans la totalité exprimée par le référent. Pareillement la possibilité de transfert de classe entre le nom massif et le nom comptable est clairement attestée. Buffier (1709)⁶⁵³ est le premier grammairien à évoquer explicitement l'article partitif ou *article mitoyen*, en insistant sur l'opération de prélèvement accomplie par l'occurrence. Cette dernière, loin d'être marginalisée est présentée sur même plan d'égalité avec l'article défini et l'article indéfini. Mais sa proximité morphosémantique avec les deux autres formes est sans doute une des causes de son manque de succès. Du Marsais (1769) identifie la valeur particulière de *de*. Mais les occurrences, qu'il a contribué à faire sortir de la catégorie des articles grâce à la remise en cause de la thèse casuelle, restent dans la classe des prépositions. *De* est donc présenté comme une *préposition extractive*. La position défendue par le grammairien trouve des échos à notre époque où le statut de l'occurrence fait débat. Peut-on parler véritablement d'article ou est-il plus sage de raisonner comme l'auteur des *Principes* ? Il ne s'agit bien évidemment pas ici de se livrer à une enquête. Nous nous contenterons de remarquer l'ambiguïté de l'occurrence, aux côtés d'A. Englebert (1992), qui renvoie dos à dos les deux propositions. En s'appuyant sur la définition morphologique de l'article, présenté traditionnellement comme un mot susceptible de recevoir des marques de

⁶⁵³ Restaut (1730) que nous n'avons pas choisi de retenir dans notre étude, reprend à son compte la tripartition de Buffier mais préfère à l'appellation *article partitif*, celle d'*article indéterminé* (p. 12). Cette occurrence apparaît de manière privilégiée « devant les noms des choses dont on ne veut exprimer qu'une partie indéterminée, sans en désigner ni la quantité, ni le nombre précis » (*ibid.*). Mais la délimitation du corpus qui inclut *un / une* aux côtés de *du, de la et des* se veut moins précise et par là même, moins convaincante.

genre et de nombre, elle objecte que *de* est invariable. On pourrait cependant répondre que l'existence des allomorphes vient remédier à cette difficulté. Le second argument de la linguiste remet en cause la thèse de M. Wilmet, développée dans sa *Grammaire* (2010), selon laquelle *de* serait « un quantifiant bipolaire de marqueur d'extensité » :

Marquant à la fois une extensité variable (= la quantité de pain *mangé*) et l'extensivité partitive (= la quantité de pain *mangé* inférieure à la totalité du pain mangeable), *de* est devenu un quantifiant bipolaire, c'est-à-dire un article (M. Wilmet, §169, p. 156).

Cette explication ne convainc pas pleinement A. Englebert (*ibid.*) en raison d'une caractéristique syntaxique propre à la classe des articles :

Cette analyse n'est cependant pas pleinement satisfaisante car [...] DE serait un marqueur d'extensité qui présenterait des particularités empêchant de le ramener totalement aux autres articles. En anticipant sur notre description, évoquons ici comme significatif le fait que DE « article » ne puisse fonctionner que cumulé à un autre marqueur d'extensité, et singulièrement LE, qui appartient à la même catégorie des articles, alors que d'une manière générale on constate que les autres éléments de cette catégorie « article » ne sont pas cumulables entre eux (p. 8-9).

Mais, *de* supporte tout aussi difficilement la dénomination de préposition, si on part du principe que cette classe est traditionnellement présentée comme « un élément de relation engageant un avant et un après » (*ibid.*), ce qui n'est pas toujours le cas⁶⁵⁴.

⁶⁵⁴ À l'issue du développement proposé sur la nature de notre occurrence, par A. Englebert, le problème reste le même : on sait que *de* et ses allomorphes sont susceptibles d'être des prépositions ou des articles indéfinis en fonction du contexte : mais alors comment différencier les deux ? L. Kupferman (1994), à qui la difficulté n'a pas échappé, propose une réponse en mettant en avant six propriétés syntaxiques qui reposent essentiellement sur la substitution. Pour différencier *du* article partitif (ex : *Je veux du fromage.*) et *du* préposition (ex : *Je n'ai pas entendu parler du travail à faire.*), il distingue deux types de constructions verbales. La seconde peut à son tour se subdiviser. Le type D regroupe des verbes à un seul complément introduit de manière directe (*Je mange de la viande / elle aperçoit de la bière / vous apportez du cognac* (p. 197)).

Dans ces exemples, l'occurrence *du* est un quantifieur (et donc un article partitif) car il apparaît indépendant de la syntaxe du verbe.

Le type D / I regroupe quant à lui, des occurrences qui comprennent des verbes qui admettent un complément introduit directement ou indirectement (*manger, boire, goûter, servir, prendre...*) : *Je mange de la viande. / Elle boit de la bière. / Vous avez goûté du cognac* (*ibid.*). Dans de telles occurrences, le statut de *du* est ambigu et deux hypothèses sont envisagées par le linguiste : soit *de* fait partie de la complémentation indirecte, du verbe (dans ce cas, nous avons à faire avec une préposition qui illustre le type I) ; soit *du* relève du type D. Dans le cas où *du* est une préposition (type I), les énoncés qui le contiennent répondent nécessairement aux quatre propriétés suivantes (p. 197) :

1- « La position du N peut être représentée par dont » (*ibid.*) : *La bière [dont elle a bu] est brune.*

La position intermédiaire défendue par Wagner et Pinchon (1994) apporte une preuve supplémentaire de la difficulté d’appréhender l’occurrence⁶⁵⁵. Dans le cadre d’un développement pourtant intitulé « L’article *du, de la* », l’occurrence est présentée comme telle (p. 100) :

- 1- [...] Que *du, de la, des*⁶⁵⁶ sont à mettre sur le même plan que *de mon, de ma, de mes* [...]. Le terme de partitif correspond à une valeur de sens de la préposition *de*, mais non à une forme particulière de l’article.
- 2- [...] Que *de* est toujours à considérer comme une préposition dans les cas où l’on note l’alternance *de / du, de la (je n’ai pas de pain : J’ai du pain)*, ou l’alternance *de / de mon, de ce (je ne mange pas de pain / je ne mange pas de ce pain)*. Il s’agit dans ce cas d’une opposition déterminant/absence de déterminant. Le substantif employé avec déterminant correspond à la notion actualisée, le substantif seul évoque le concept.

Ni pleinement préposition, ni pleinement article, l’occurrence a toujours connu un manque de légitimité qui tire son origine de son caractère facultatif dans l’expression de la partition, dès son apparition au XII^e siècle. Son emploi est par la suite encadré par une série de contraintes très strictes qui vont progressivement s’adoucir avant de presque totalement disparaître. Le *de* médiéval n’est déjà plus du tout celui des XVII^e et XVIII^e siècles. L’augmentation de la fréquence d’usage de l’occurrence aurait pu lui offrir dans une majorité de grammaires le statut officiel d’article, ou au moins de *prénom* au sens où l’entendent Vallange (1721) et Du Marsais (1769). Le

2- La position *du N* peut être représentée par *de quoi, de quel N, duquel* : *De quelle liqueur a-t-elle bu ?*

3- *du N* peut être remplacé par *quelque chose* : *Elle a bu de quelque chose de brun.*

4- *du N* peut varier avec *d’un N* : *Elle a bu d’une bière aigre qu’on nous avait amenée*

De même, L. Kupferman note que l’article partitif *du* (composé du quantifieur *de* et de l’article défini *le*) résiste quant à lui à ces quatre propriétés (p. 198) :

(1)- *La bière *dont/ qu’elle aperçoit est brune.*

(2)- *Voilà *de quoi/ ce qu’elle aperçoit : de la bière.*

(3)- **Elle aperçoit de quelque chose de brun, c’est de la bière.*

(4)- **Elle aperçoit d’une bière aigre qu’on nous avait amenée.*

Cependant le *du* partitif et le *du* prépositionnel ont en commun les propriétés 5 et 6 (p. 199). Selon la propriété 5, tous deux peuvent voir leur article défini remplacé par l’article démonstratif ou possessif : *Il avait apporté de sa bière à lui.* (Type D) (*ibid.*) / *Il goûte de sa bière.* (Type D / I). Selon la propriété 6, le *N* peut être remplacé dans les deux cas par *ça* et *tout* : *J’ai déjà vu de ça quelque part. Il apporte toujours de ça avec lui.* (Type D) / *Je mange de ça. / Il goûte de ça.* (Type D / I)

⁶⁵⁵ Cette même difficulté a conduit certains linguistes à lui trouver d’autres appellations, soit en créant une catégorie (« translatif » chez Tesnière), soit en la transposant dans une autre classe de mots. Rappelons à ce propos, qu’A. Martinet (1979) exclut le partitif des actualisateurs et le considère comme un adjectif. C’est seulement en raison de sa mise en relation presque systématique avec l’actualisateur *le* qu’il consent à lui accorder quelques lignes de développement, à la suite de ce dernier.

⁶⁵⁶ Extraits notés en gras chez les auteurs

sémantisme particulier (partition, fragmentation du référent) et la morphologie (lien avec *le* et avec la préposition) qui sont les siens et le type de noms avec lesquels elle reste associée (noms massifs) ont sans doute constitué des entraves. Mais c'est surtout l'omniprésence du débat autour des deux formes d'articles les plus courants dans le corpus, qui est la principale responsable de la marginalisation de *de*. On peut aisément comprendre que les grammairiens du corpus, empêtrés dans les définitions des articles définis et indéfinis et dans la délimitation de leurs corpus, n'ont pas voulu s'atteler à une difficulté supplémentaire.

Il n'en faut pas plus pour conclure aux côtés de M. Wilmet (2003) que l'article partitif est « le mal aimé ou en tout cas le grand méconnu des articles français » (§ 164, p. 153).

Conclusion générale

Il est facile de voir par les choses que je viens de dire, que cet Ouvrage embrasse tout ce qu'il faut savoir pour bien parler François ; & ainsi il pourra suffire à ceux qui ne font pas d'humeur d'acheter, ou qui n'ont pas le tems de lire le grand nombre de Livres qu'on a écrits sur notre Langue (La Touche, 1696, « Préface », p. 8).

Nous voilà arrivée au terme de cette analyse. Cette conclusion n'a nullement la prétention de présenter un bilan catégorique et définitif des différentes problématiques traitées dans les pages précédentes. Elle ouvre au contraire la porte à des prolongements légitimés par la non-exhaustivité du mémoire (assumée tout au long de l'étude) et par les questionnements qui ont émergé progressivement durant notre parcours. Ce dernier avait commencé dès l'introduction par une constatation, générale mais nécessaire, suivie de la thèse que nous nous proposons de défendre. Du point de vue du locuteur, le nom, parce qu'il se caractérise par une impression de savoir immédiat (car relativement accessible), apparaît bien souvent comme un objet d'étude éculé, victime de sa pluridisciplinarité. L'étudier dans le cadre des grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles permet, outre de sortir des chemins maintes fois battus, de renouveler la réflexion, en mettant en avant des problématiques parfois inconnues ou marginalisées par nos grammaires actuelles. C'est donc une genèse du nom, telle qu'elle émerge dans les principaux ouvrages des XVII^e et XVIII^e siècles que nous nous proposons de retracer. Nos questionnements portaient sur le statut du nom dans le cadre général des parties d'oraison, sur les différentes subdivisions possibles, sur les critères qui les autorisent, et enfin sur la définition et le statut de l'article dans le cadre de la détermination du nom. Nous avons proposé dès l'introduction une forme de contrat didactique et argumentatif que les trois parties du développement étaient censées valider. Il prenait la forme de séries de questions, auxquelles il convient dans un premier temps de répondre, à la lumière des éléments de résolution proposés tout au long de l'étude. De cette première étape découlera un bilan général sur les traditions grammaticales telles qu'elles sont mises en œuvre dans le corpus. Il conviendrait aussi de voir ce qu'elles nous apprennent, à travers l'exemple du traitement du nom, sur les théories générales du langage aux XVII^e et XVIII^e siècles. Viendra ensuite dans un troisième temps une proposition de prolongement, qui concerne plus particulièrement la troisième partie de l'étude, consacrée à la détermination du Nc par l'article.

I- Que retenir de l'étude du nom dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles ?

La lecture des exposés du corpus peut conduire, si on n'y prend garde, à une interprétation faussée. Influencé par les grammaires actuelles, nous pourrions en effet émettre un avis bien sévère, et par là même erroné, sur les théories que nous venons d'étudier. Cette prise de position trop radicale se fonde néanmoins sur un constat en apparence légitime. Force est de remarquer que la majorité des grammairiens du corpus (et tout particulièrement ceux du XVII^e siècle⁶⁵⁷) n'ont nullement l'ambition d'innover, lorsqu'ils s'intéressent au nom. Ils ont au contraire la volonté de s'inscrire dans une tradition de pratiques grammaticales déjà anciennes dont ils sont les fervents admirateurs. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, le « vrai grammatical » se situe généralement du côté des théories nées de l'étude et de l'enseignement du latin et du grec, dont l'application (parfois aveugle), aussi fidèle que possible, est gage de légitimité. Cette obligation de calque (ou ce sentiment d'obligation)⁶⁵⁸ explique l'adoption puis l'adaptation des parties d'oraison (appelées également *parties du discours* ou encore *éléments d'oraison*⁶⁵⁹ dans le corpus). Ce matériau typologique façonné progressivement par les Grecs puis repris par les Latins constitue un cadre théorique au sein duquel le mot, perçu comme l'élément minimal de l'énoncé, est présenté comme émanant directement de l'entendement. Il nous faut comprendre que la classification, qui repose sur des regroupements à partir de traits sémantiques et morphosyntaxiques, se propose de rendre compte du rôle de chaque occurrence dans l'acte de parole et donc dans celui de penser. Tel est l'héritage (aussi vaste qu'encombrant) reçu par les grammairiens du corpus. Dès lors, l'essentiel de leur tâche va consister à adapter le modèle antique à la langue française et à répéter ce que d'autres ont dit avant eux des différents types de mots. Comme les Anciens, ils ont à cœur de remarquer parmi les occurrences des similitudes morphologiques (participe / verbe / nom), des oppositions flexionnelles (parties déclinables / parties indéclinables), des

⁶⁵⁷ On est tenté d'enlever de la liste la *GGR* de Port-Royal (1660) et les *Vrais principes [...]* de Girard (1747) qui renouvellent la réflexion grammaticale à plus d'un titre.

⁶⁵⁸ On peut se demander si cette volonté de s'inscrire dans la lignée des Anciens ne comporte pas également, au-delà de l'habitude et des normes grammaticales en vigueur (les auteurs du corpus reproduisent le seul modèle qu'ils connaissent) une part de conditionnement psychologique, comparable à celui évoqué par C. Demaizière (1988) au sujet de la difficulté des auteurs du XVI^e siècle vis-à-vis de l'article (voir la troisième partie).

⁶⁵⁹ C'est l'expression choisie par Beauzée (1767).

concordances sémantico-syntaxiques (nom / pronom, verbe / adverbe). De même, ils vont entretenir le débat ancestral concernant le nombre des parties d'oraison, à travers notamment⁶⁶⁰ les exposés sur le participe (faut-il en faire une classe autonome, et dans le cas contraire, convient-il de le ranger avec le verbe ou le nom ?), sur le pronom (on se souviendra de la réponse de Régnier-Desmarais (1706) à Sanctius (1587) et celui sur l'article, qui concerne la troisième partie de notre étude). Pareillement, influencés par le modèle grec (y compris pré-grammatical), les théoriciens des XVII^e et XVIII^e siècles vont réserver, à l'intérieur des classes de mots, un statut privilégié au nom et au verbe, unis dans la constitution de l'énoncé, notamment en vertu du critère de complétude syntaxique. Si la particularité de ces deux types de mots est mentionnée de manière unanime dans le corpus, elle fait l'objet d'une insistance particulière chez Du Val (1604), Buffier (1709) et Dangeau (1754), qui proposent de leur accorder, au regard de leur présence obligatoire au sein de l'énoncé, le statut de *partie du discours*⁶⁶¹. S'opère alors une hiérarchie au sein des parties d'oraison. À l'intérieur de ces dernières, les mots qui ne sont ni des noms ni des verbes, sont perçus comme des éléments satellites. Il nous faut comprendre qu'il s'agit d'occurrences dont le retrait ne met pas en péril la convenance de l'énoncé de base. L'héritage des Anciens ne s'arrête pas là. Les différents mots, parce qu'ils participent chacun à leur manière à la constitution d'un énoncé correct, révélateur d'une réflexion elle-même cohérente, ne peuvent longtemps s'envisager de manière isolée. Une fois les caractéristiques de chaque classe recensées, il convient de s'interroger sur la mise en relation des différents mots, pour mettre en lumière des phénomènes de concordances, ou au contraire de mésalliances. À ce titre, Duclos (1754), commentateur de la *GG* se fait, à travers l'extrait qui suit, le porte-parole de l'ensemble des grammairiens du corpus :

La Grammaire, de quelque langue que ce foit, à deux fondements, le vocabulaire et la fyntaxe.

Tous les mots d'une langue font autant de fignes d'idées, et compofent le vocabulaire ou le dictionnaire : mais, comme il ne fuffit pas que les idées aient leurs fignes, puifqu'on ne les confidère pas ifolées et chacune en particulier, et qu'il faut les mettre en rapport les unes à l'égard des autres,

⁶⁶⁰ On se souviendra à ce propos de la proposition de Régnier-Desmarais (1706) (marginale dans le corpus) qui suggère de joindre les conjonctions aux adverbes, comme le faisaient les Grecs.

⁶⁶¹ Nous avons insisté sur l'emploi très restrictif de l'expression chez ces auteurs, pour qui les parties du discours, classes syntaxiques, ne forment qu'un sous-ensemble des parties d'oraison, classes morphosémantiques.

pour en former des jugements, on a imaginé des moyens d'en marquer les différents rapports ; c'est ce qui fait la fyntaxe et les règles de la confturction des mots les uns avec les autres. Toutes les lois de la fyntaxe, tous les rapports des mots, peuvent se rappeler à deux ; le rapport d'identité⁶⁶², et le rapport de détermination⁶⁶³ (Duclos, 1754, p. 154).

Voilà qui explique aisément qu'au-delà de la problématique du dénombrement des classes, les grammairiens reprennent la question de l'ordre des mots⁶⁶⁴, dans la présentation générale des parties d'oraison, déjà chère à Apollonius Dyscole (II^e siècle) et à Priscien (1587). Les auteurs du corpus se positionnent en fonction de trois approches⁶⁶⁵ que nous avons qualifiées tour à tour de logique (Du Marsais (1769) et Beauzée (1767)), morphologique (Irson (1656), Chiflet (1659), Régnier-Desmarais (1706), Vallange (1721)), syntaxique (Du val (1604), Buffier 1709, Girard 1747, Dangeau 1696)⁶⁶⁶.

À l'intérieur de ce cadre général, le nom, objet de notre étude, occupe une place emblématique, qui se justifie au-delà de son rôle dans l'énoncé. Morphologiquement, le nom varie en genre, en nombre et pour certains auteurs, en cas. Sur le plan sémantico-syntaxique, il reçoit traditionnellement une bipartition interne (nom substantif / nom adjectif) au sein de laquelle la première catégorie est elle-même divisée en nom commun et en nom propre. Les traits distinctifs, qui permettent de séparer les sous-catégories, restent inchangés depuis l'Antiquité : le nom adjectif est un élément non autonome sur le plan sémantique et syntaxique. La qualité exprimée nécessite un référent nominal : l'« accident » nécessite la « substance ». Ce double rapport de dépendance est manifeste jusque sur le plan morphologique, puisque l'adjectif, en tant qu'occurrence régie, prend les variations imposées par le nom, occurrence rectrice. Voilà qui permet à Douchet et à Beauzée dans l'article « GENRE » de l'*Encyclopédie*, de justifier l'existence de cet accident, nécessaire à « rendre la corrélation des noms & des adjectifs plus palpable encore »

⁶⁶² Entendons la concordance morphologique (genre, nombre, cas).

⁶⁶³ Il s'agit de la concordance syntaxique.

⁶⁶⁴ Cet intérêt ne fait pas toujours l'objet d'une explicitation argumentée : il se déduit chez certains auteurs simplement en observant l'ordre de présentation des mots dans les différents exposés qui leur sont consacrés (Irson (1656), Chiflet (1659)).

⁶⁶⁵ Nous avons par ailleurs longuement justifié notre présentation achronologique de ces approches.

⁶⁶⁶ Notre étude nous a permis de mettre en lumière deux orientations différentes dans l'approche syntaxique. En effet, parallèlement à Du Val (1604), Buffier (1709) et Dangeau (1754), Girard (1747) se propose d'étudier les mots, non pas en fonction du critère de la complétude, mais en fonction de leur ordre d'apparition dans la phrase. De ce fait, sa démarche est plus proche de celle d'Apollonius Dyscole, même si l'ordre de présentation n'est évidemment pas le même, puisqu'alors que le premier se limite à la phrase française, le second ne s'occupe que du grec ancien.

(p. 590). Au sein de cette dernière, « les adjectifs prennent les différentes livrées selon l'exigence des conjonctures & l'état des noms au service desquels ils sont affujettis » (*ibid.*). Les similitudes morphologiques se justifient d'autant plus que l'adjectif est perçu par les auteurs du corpus comme un élément lié à la détermination nominale. Quant à la distinction Nc / Np, née du refus de la thèse stoïcienne qui proposait de les séparer en deux classes distinctes, elle repose sur la différence entre l'expression du général et l'expression du particulier. On remarquera avec intérêt que les auteurs ne s'attardent pas sur les traits qui autorisent la distinction. Cette dernière, considérée comme un acquis, est présentée comme allant de soi.

Ainsi donc, dans le corpus, la présentation des classes de mots en général et du nom en particulier, peut laisser penser que les auteurs sont les imitateurs serviles du modèle gréco-latin. Il est en effet incontestable que les grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles, (tout comme ceux qui nous sont contemporains du reste), ont une dette réelle envers les théoriciens antiques. Mais le poids de l'héritage est variable d'un auteur à l'autre : pleinement assumé chez certains (Irsou (1656), Chiflet (1659), Fenne (1690), Régnier-Desmarais (1706), Vallange (1721), etc.), respecté mais mis à distance chez d'autres (Arnauld et Lancelot (1660), Buffier (1709) Du Marsais (1769), Beauzée (1767))⁶⁶⁷ et parfois même réfuté (sans doute avec un peu trop de véhémence peut-être par Girard (1747)⁶⁶⁸). Il apparaît que l'admiration portée aux Anciens s'accompagne paradoxalement parfois d'une volonté d'indépendance, certes davantage exacerbée en ce qui concerne l'article, mais déjà très marquée pour ce qui est du nom. Nous assistons donc aux XVII^e et XVIII^e siècles à une étape importante de ce qu'A. Chervel (2006) appelle la « délatinisation de la grammaire française » (p. 211). La distinction définitive du nom et de l'adjectif chez Girard (1747), puis chez Beauzée (1767) en est la preuve. Les deux auteurs sont les initiateurs d'une tendance qui s'accroît par la suite⁶⁶⁹.

⁶⁶⁷ À l'intérieur de ce groupe, des disparités existent. Arnauld et Lancelot (1660) innove par exemple en ce qui concerne la présentation générale des parties d'oraison, et plus particulièrement celle de l'article, mais restent docilement sous le joug de l'enseignement du latin, dès lorsqu'il s'agit d'évoquer les cas.

⁶⁶⁸ Malgré une ambition nouvelle et une terminologie renouvelée, l'organisation générale des *Vrais principes* ne s'écarte en rien des grammaires traditionnelles de l'époque.

⁶⁶⁹ « Dans la tradition grammaticale latine, l'adjectif n'est pas une « partie du discours ». [...] La grammaire française accepte ce classement jusqu'à l'abbé Gabriel Girard dont l'œuvre originale contribue efficacement à détacher la pensée grammaticale française de son moule latin. L'innovation de Girard, qui élève l'adjectif au rang de partie du discours, est reprise par Beauzée (1767), par

Nous avons noté que le divorce entre les deux types de mots n'avait donné lieu à aucune polémique particulière (si ce n'est de la part de l'abbé Fromant (1756) qui entend défendre la thèse inverse), comme s'il s'agissait là d'une évolution évidente et prévisible de la théorie des parties du discours, qui prend sa source, à en croire J. Lallot (1992), déjà dans la grammaire grecque elle-même :

On voit, au bout du compte, que la réflexion des grammairiens grecs sur l'adjectif, issue d'une tradition aristotélicienne partiellement repensée et adaptée aux fins propres de la grammaire, a mis à jour la plupart des traits – morphologiques [...], sémantico-ontologiques [...], sémantico-syntaxiques [...] – qu'on doit faire intervenir dans la description de cette classe de mots pour une langue comme le grec. Cependant, [...] ils n'ont pas éprouvé le besoin de séparer du nom son espèce adjectivale pour en faire une partie du discours autonome. Peut-être se doutaient-ils qu'en se déchargeant sur la postérité du soin et de la responsabilité d'une telle décision, ils ne lui léguaient pas moins de soucis que de satisfactions (J. Lallot, 1992, p. 35).

L'article, dont le rôle est de déterminer le nom, avait enfin obtenu sa légitimité et même son indépendance chez une majorité d'auteurs du corpus. Il semblait inenvisageable de maintenir l'adjectif (dont l'identification posait du reste moins de difficultés aux auteurs) en servitude plus longtemps. Voilà qui démontre que malgré la place occupée par les théories antiques, les auteurs cherchent à élaborer un faisceau de réflexions propres au français, au sein desquelles les parties d'oraison sont avant tout perçues comme un matériau perfectible et adaptable. La théorie des classes de mots chez les grammairiens français n'est pas une pâle imitation de celles des Grecs. Si elle va de soi en tant que modèle de classification, elle est néanmoins le fruit d'un certain nombre de problématiques questionnées et travaillées par les auteurs, qui comme tous chercheurs connaissent leurs lots de réussites, de balbutiements et d'échecs. Les deux parties suivantes de notre analyse, consacrées respectivement aux différents classements du nom et à la détermination par l'article, nous en ont donné la certitude.

Chez les grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles, la mise en valeur de la spécificité du nom dans le cadre des parties d'oraison s'accompagne d'une volonté de subdivisions internes. Nous nous sommes efforcée de mettre en lumière deux orientations majeures, apparaissant le plus souvent chez un même auteur. Il s'agit du classement morphologique et du classement sémantico-syntaxique. Le premier,

Court de Gébelin (1772), par Domergue (1778), par Lhomond enfin (1780) dont les *Éléments de la grammaire française* vont imposer la nouvelle présentation des parties du discours » (A. Chervel, 2006, pp. 211-212).

essentiellement en vigueur dans les grammaires classiques (ou considérées comme telles)⁶⁷⁰ est lui aussi susceptible de deux formes le plus souvent complémentaires. La première, qui consiste à analyser le nom d'un point de vue lexicologique, se fonde sur la définition générale du mot, présenté comme un assemblage de syllabes qui fait sens. Il s'agit là de la présentation canonique qu'on trouve déjà dans la *Technè* (II^e siècle). On se souvient en effet que l'étymologie est née en Grèce antique. Cette pratique n'a pas, à l'époque, les objectifs que nous lui connaissons de nos jours. L'exactitude et la datation des phénomènes ne sont pas présentées comme des finalités. Il s'agit davantage de l'étude de la décomposition des occurrences en morphèmes susceptibles de mener à la connaissance du référent. Ce que l'on serait tenté d'appeler une « lexicologie à visée purement narrative » laisse progressivement place, dans la grammaire alexandrine à une analyse des mots plus rigoureuse, censée livrer une espèce de mode de fabrication des occurrences. Une volonté similaire conduit les grammairiens du corpus à évoquer les phénomènes de dérivations diverses, notamment à partir de mots primitifs. Les limites d'une telle approche se sont imposées à nous assez rapidement. Premièrement, elle se borne à l'aspect purement formel des mots en général, et non pas exclusivement des noms. Deuxièmement, circonscrite à cette classe de mots, elle apparaît trop réductrice. Les auteurs eux-mêmes ont bien compris qu'un tel axe de recherche ne pouvait être envisagé de façon autonome. Dans un second temps, l'axe morphologique conduit les auteurs à opposer les Nc masculins et les Nc féminins. Au-delà de l'intérêt certain de la répartition (notamment du point de vue de la connaissance et du respect de l'usage), c'est la problématique du genre qui est visée. Celle-ci recouvre en effet deux aspects. Premièrement, l'hypothèse d'un genre neutre ou d'un genre commun⁶⁷¹, calquée sur le latin et sur le grec tombe en désuétude à partir de la fin du XVI^e siècle. Cette marginalisation ne signe pas pour autant la disparition complète des exposés consacrés à ces genres marginaux⁶⁷². La superposition des corpus (le neutre n'est pas une forme marquée. Les neutres latins ou grecs se traduisent en français par des mots féminins ou masculins) constitue un argument

⁶⁷⁰ Irson (1656), Chiflet (1659), Régnier-Desmarais (1706), Vallange (1721).

⁶⁷¹ Notre formulation pourrait laisser croire que les deux se recourent. Rappelons que le neutre est un troisième genre à part entière, indépendant des deux premiers. Le commun concerne au contraire des occurrences qui peuvent, selon le contexte, prendre la marque du féminin ou celle du masculin. Voilà qui explique que, dans les grammaires qui en font usage, il concerne plus volontiers les adjectifs épiciènes.

⁶⁷² Du Val (1604) et D'Aisy (1685) persistent, par exemple, dans cette voie.

difficilement ébranlable. Deuxièmement, nous avons pu constater notamment à travers la lecture des études de Maupas (1632) et de Girard (1747)⁶⁷³, à quel point la plupart des auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles sont friands de listes, un peu naïves à première vue, présentant les critères morphologiques (fondés sur les morphèmes finals des occurrences) ou sémantico-référentiels, censés vérifier la bipartition générique. Ces énumérations, qui comportent autant de règles que d'exceptions, prêteraient à sourire⁶⁷⁴ si elles ne poursuivaient pas un objectif latent beaucoup plus pertinent. La grammaire est avant tout garante des bons usages. La présentation de ces derniers passe inéluctablement par l'exposition des règles et des exceptions. De la connaissance du genre dépend l'agencement de l'article, mais aussi de l'adjectif ou du participe employé en tant que tel. Cependant, le genre, dès lors qu'il est considéré non plus comme un accident mais comme un critère de classement, devient un trait distinctif beaucoup plus problématique qu'il n'y paraît (M. Arrivé, (1996)). La théorie de la distinction de genres, fondée sur la seule différenciation sexuelle comporte des failles auxquelles les auteurs du corpus sont sensibles. Comment donc ordonner des occurrences à partir d'une distinction arbitraire, qui n'a pas même l'ombre d'une relation avec les référents des occurrences⁶⁷⁵ ? Comment expliquer ce qui dépend du seul usage ? Régnier-Desmarais (1706), pourtant fervent continuateur de la tradition grammaticale, a bien raison de soulever le problème. La bipartition générique, parce qu'elle a une valeur exclusivement énumérative, débouche sur une analyse limitée du nom. Saluons néanmoins les initiatives de Fenne (1690) et D'Aisy (1685) et de Vallart (1744) qui, à la suite de Palsgrave, au XVI^e siècle, proposent des listes de mots, non pas pour elles-mêmes, mais pour mettre en évidence l'existence d'homonymes, fondée sur l'opposition de genres. C'est essentiellement l'exposé de l'*Encyclopédie*, qui propose une problématique différente, qu'il nous faut retenir. La question de l'origine du genre, problématique complexe soumise à la fois à l'arbitraire et à l'usage de chaque langue, est rapidement évacuée au profit d'une interrogation sur la fonction de la répartition. Au-delà de sa caractéristique purement morphologique, le genre permet

⁶⁷³ On peut en effet s'étonner de voir Girard (1747), épris d'émancipation et de néologismes grammaticaux, s'adonner à une activité héritée de la tradition grammaticale.

⁶⁷⁴ Soulignons une fois de plus la démarche assez paradoxale de Girard (1747), qui tout en reconnaissant le caractère artificiel d'un recensement des occurrences, décide de s'adonner à ce même exercice (pp. 225-226).

⁶⁷⁵ Bien sûr l'argument ne vaut pas pour les cas où la différence de genre correspond exactement à une différence de sexe.

de mettre en évidence les relations sémantico-syntaxiques du nom et de l'adjectif. Si les principes qui autorisent la bipartition féminin / masculin restent parfois obscures, la concordance nom / adjectif, dans les langues qui la pratiquent, ne doit rien au hasard.

Sur le plan sémantico-syntaxique, le traitement du nom est inégal. Certains grammairiens notent l'existence de corpus particuliers. C'est ainsi que Grimarest (1712) et Wailly (1759) délimitent les noms collectifs au sein d'une définition et d'un corpus qui incluent également des déterminants complexes (comme *la plupart*). Il s'agit d'une approche particulièrement intéressante dans la mesure où elle diffère considérablement de celle qui nous est familière (N. Flaux, 1999). Par ailleurs, Maupas (1632) et Vallart (1744) évoquent sans pour autant les nommer ainsi, les noms massifs qui se construisent avec un article particulier. Mais ces analyses sont très irrégulières d'un grammairien à l'autre. À vrai dire, c'est surtout la question du nom abstrait qui concentre l'essentiel des exposés. Rien d'étonnant à cela en vérité. M. Wilmet (1996) a démontré que cette problématique continue d'être une source d'ambiguïtés dans les grammaires contemporaines. C'est principalement le sens de l'adjectif *abstrait*, susceptible de sept interprétations différentes, qui en est la cause. Dans le corpus, c'est cette polysémie qui est également au cœur du débat. La discussion intervient cependant dans un contexte théorique fort différent. En effet, aux XVII^e et XVIII^e siècles, la question fondamentale n'est pas d'établir des traits distinctifs pour opposer le nom abstrait et le nom concret⁶⁷⁶. Girard (1747) démontre par exemple que l'opposition n'est qu'un leurre, puisque certains noms abstraits sont susceptibles d'un emploi concret et réciproquement. Tout est une question de contexte. Les recherches qui occupent les grammairiens s'articulent ainsi autour du sens du nom abstrait et de la possibilité de l'inclure au sein du nom substantif. Dans les grammaires du corpus, l'appellation *nom abstrait* repose en effet sur un paradoxe terminologique, fondé sur l'interprétation de la théorie aristotélicienne de la « substance », explicitée notamment par S. Mansion (1946). La substance, perçue comme *ce qui demeure*, devient dans le corpus une réalité sensible. Le nom substantif est alors compris comme l'étiquette d'un référent qu'on peut voir, toucher, sentir, entendre, goûter. À l'inverse, le nom abstrait, dans une première acception attestée notamment par

⁶⁷⁶ Et cela même si les différents exposés visent de manière secondaire ce même objectif.

Régnier-Desmarais (1706), désigne un référent immatériel. L’embarras est particulièrement palpable chez Vallange (1721) qui adopte une position très proche. La source de la difficulté n’est cependant pas la même chez les deux auteurs. Force est de constater que les noms abstraits, malgré leurs référents, possèdent la même caractéristique syntaxique que les autres Nc : ils peuvent en effet être précédés d’un article⁶⁷⁷. Il s’agit là d’un argument qui oblige l’auteur de la *Grammaire française et Raisonnée* (1721) à admettre les noms abstraits dans les Nc. Pour échapper à ce paradoxe, le grammairien a recours comme Condillac (1798), à une terminologie spécifique, qui dissimule difficilement le malaise théorique. Le premier parle de *substantif adopté*, le second, de noms de *substances spirituelles*. Une seconde tendance amorcée par la *GG* (1660) abandonne cette thèse pour s’intéresser au sémantisme particulier des noms abstraits. Ces derniers sont alors présentés comme des noms de qualité dérivés d’adjectifs. Il s’agit de *noms séparés* car ils sont privés de la *connotation*, qui est la caractéristique exclusive de l’adjectif. Restaut (1730), en intégrant les deux thèses (désignation d’un référent immatériel / dérivation adjectivale) dans sa présentation, apparaît comme le grammairien de la conciliation. Il est vrai que les deux propositions ne sont pas contradictoires. L’auteur des *Principes* définit donc les noms abstraits comme des occurrences qui expriment des qualités dépourvues de tout support. En tant que tels, ils échappent à toute expérience sensible. Une telle orientation (empruntée entre autres par Wailly (1759)) nécessite néanmoins de bien préciser les critères qui permettent de différencier ces occurrences des adjectifs. Girard se distingue de ses prédécesseurs et contemporains, en proposant dès 1747 une subdivision des noms abstraits, assez proche de celle de D. Beuseroy (2008). Cette approche s’attire la critique de Beauzée (1767) qui y voit une partition digne de la grammaire particulière (objectif que Girard n’a du reste jamais nié). Or :

Le sujet de la grammaire générale – l’homme universel – n’est nullement le sujet de la langue française, comme l’indique assez la définition que *l’Encyclopédie* donne de la langue : « totalité des usages propres à une nation pour exprimer les pensées par la voix » (S. Auroux, Clérico G., 1992^b, p. 377).

La science grammaticale se veut supérieure à l’art grammatical, perçu comme une application individuelle des principes généraux. La réfutation de l’auteur de la *GG* concerne également les tentatives de subdivisions sémantiques proposées par

⁶⁷⁷ Il s’agit d’une appellation refusée par l’auteur pour une raison essentiellement théorique dont il a été question précédemment et qui sera rappelée plus loin.

Girard (1747) et par Du Marsais (1769) (noms génériques / noms spécifiques). Le premier se démarque une nouvelle fois, en proposant une subdivision des Np en fonction des référents visés. Le second choisit de répartir les Nc en noms génériques et en noms spécifiques, en se fondant sur les relations que les noms entretiennent les uns avec les autres.

Le traitement de l'article aux XVII^e et XVIII^e siècles, objet de la troisième partie, est à notre sens la problématique la plus complexe, notamment parce qu'elle concerne une pluralité de questions indissociables les unes des autres. C'est aussi celle qui démontre le mieux la persistance de l'influence antique et la difficulté des grammairiens à s'en défaire, mais aussi, paradoxalement, leur volonté d'indépendance. Ces deux caractéristiques contradictoires peuvent donner l'impression au lecteur d'un piétinement de la réflexion, lié à la présence d'exposés qui parfois s'accordent, mais le plus souvent s'opposent. Nous nous sommes attachée à démontrer que cette stagnation n'était qu'illusoire et qu'il existait bel et bien une histoire de l'article aux XVII^e et XVIII^e siècles. La difficulté de cette dernière tient, il est vrai, à son caractère non linéaire. L'étude de l'article au sein du corpus s'avère une entreprise aussi passionnante que frustrante. L'examen et la confrontation des différents arguments théoriques aussi stimulants soient-ils, laissent souvent place à l'impatience. L'article tel que nous le connaissons actuellement est attesté pour l'essentiel sous la plume des grammairiens de Port-Royal dès 1660 (l'article défini *le, la, les* / l'article indéfini *un, une, des*). On s'étonne de voir la proposition tomber dans l'oubli au fil du corpus.

Il convient néanmoins de ne pas oublier le cadre théorique difficile dans lequel s'insère la discussion sur cette occurrence. Il est vrai que « le destin de l'article » (pour rendre hommage à M. Wilmet (2010)) ne se présentait pas sous les meilleurs auspices à la fin du XVI^e siècle. Objet de tâtonnements, occurrence en mal de statut et de légitimité, l'article a pâti du rôle essentiellement casuel que lui ont prêté les auteurs du début du corpus (Irson (1656), Chiflet (1659), Régnier-Desmarais (1706) et les continuateurs de la grammaire traditionnelle (Vallange (1721), Vallart (1744), l'abbé d'Olivet 1771)). La volonté de calque (qui n'a pas lieu d'être en vérité, puisque le latin est privé d'article) les pousse à lui accorder une fonction essentiellement morphosémantique. L'article est donc généralement considéré comme un mot (voire une *particule*, avec toute l'ambiguïté qu'implique le terme) qui annonce le nom et en indique le genre, le nombre et le cas. Vallange (1721) va

même plus loin en refusant l'appellation d'*article* au profit de deux dénominations : la première, purement morphologique (*monosyllabe*) ; la seconde, syntaxique (*prénom*). À ce problème de définition s'ajoute celui du corpus. À cause de la théorie des cas (qui déjà au XVII^e siècle ne fait plus l'unanimité), les formes *à* et *de* sont identifiées le plus souvent, non pas comme des prépositions, mais comme des articles indéfinis, dont le rôle serait d'introduire respectivement le datif et le génitif - ablatif. Dans un tel contexte, le bouleversement théorique introduit par la thèse de Port-Royal (1660) ne pouvait être qu'incompris, aussi bien par les auteurs contemporains⁶⁷⁸ que par la postérité (Régnier-Desmarais (1706), Girard (1747)). Les auteurs de la *GG* sont en effet les premiers du corpus à livrer une analyse aboutie du rôle sémantico-référentiel de l'article à l'intérieur du Gn et à accorder un statut à *un*. Cantonnée à son rôle exclusivement numéral, l'occurrence mérite davantage encore que l'article partitif la périphrase « le mal-aimé des articles » employée par M. Wilmet (2010). Buffier (1709) tentera bien de le réhabiliter mais la démarche trop hésitante peine à convaincre ses contemporains, peu enclins à renouveler la réflexion à ce sujet.

À partir de la moitié du XVIII^e siècle, la théorie casuelle, réfutée au sein d'une argumentation rigoureuse et convaincante⁶⁷⁹ (Girard (1747), Du Marsais (1769)⁶⁸⁰), semble très largement mise de côté au profit d'une réflexion approfondie sur le rôle de l'article⁶⁸¹. Demeurent néanmoins deux difficultés majeures : le statut et le corpus de l'occurrence. Partie d'oraison à part entière chez Girard (1747), catégorie de l'adjectif chez Du Marsais (1769), Beauzée (1767) et l'abbé d'Olivet (1771), l'article est tantôt une occurrence solitaire (*les Vrais principes* ne recensent qu'une seule forme), tantôt un corpus hétérogène, susceptible de varier en fonction de la « latitude » qu'on veut donner au nom, dans la *GG*. L'opposition de traitement ne doit rien au hasard. À travers l'absence d'autonomie de l'article, Beauzée entend réaffirmer l'objectif principal de la grammaire générale : l'article, qui n'est pas une

⁶⁷⁸ « [La *Grammaire générale*] tombe en une période aussi pleine de troubles que de promesses, une époque évoquant d'assez près ces débuts de la Renaissance qui ont vu muer la grammaire latine » (J.-C. Chevalier, 1968, p. 541).

⁶⁷⁹ Nous avons néanmoins démontré notamment à travers l'exposé des cas par Vallart (1744) (assez proche de celui de Régnier-Desmarais (1706)) que la qualité de la réfutation ne provoquait pas pour autant l'arrêt de mort de la théorie casuelle. Cette dernière survit mais reste marginale.

⁶⁸⁰ Voilà qui justifie la remarque amusée de J.-C. Chevalier (1968) : « Au moins, Du Marsais est débarrassé d'une hypothèque : la déclinaison ; à partir de lui, les défenseurs ne mèneront que des combats d'arrière-garde » (p. 700).

⁶⁸¹ Il existe des résistances, notamment chez l'auteur des *Remarques* (1771), mais elles restent très marginales.

occurrence universelle, ne saurait être présenté comme un élément d'oraison à part entière. Mais ce que l'on retiendra plus volontiers de l'auteur, c'est le corpus qu'il réserve à la catégorie. Il s'agit là d'une étape à notre sens si marquante dans l'histoire des parties d'oraison aux XVII^e et XVIII^e siècles, que c'est avec elle que nous avons choisi de conclure cette troisième partie. Nous avons cherché à démontrer, à travers la succession des différents exposés, que la détermination n'est pas une théorie apparue subitement. Si c'est chez Beauzée qu'elle prend son véritable essor, des grammairiens antérieurs (parfois même hostiles à la notion d'article proprement dite, comme Vallange (1721)) ont largement préparé le terrain, en soustrayant l'article à sa fonction morphologique traditionnelle et en s'interrogeant (de manière souvent timide ou même involontaire, il est vrai) sur une éventuelle ouverture du corpus. Le chemin parcouru par nos auteurs, même s'il a pris une autre direction que celle envisagée au départ (la quête de l'article mène paradoxalement au déterminant) a offert à la postérité des perspectives prometteuses – en tout cas plus avantageuses que celles que les théoriciens du corpus avaient reçues au départ.

En ce qui concerne toujours la question du corpus, nous avons cherché à savoir si la théorie générale de l'article laissait la place, parallèlement à l'omniprésence des articles définis et indéfinis, à l'émergence de discours sur le partitif. L'occurrence, prise entre article indéfini et préposition, pâtit depuis son entrée dans la langue d'un manque de reconnaissance que les travaux d'A. Englebert (1992 et 1996) ont clairement mis en lumière. Malgré les entraves prévisibles, l'occurrence est prise en compte par quelques grammairiens. C'est le cas de Maupas (1632) évoqué plus haut, au sujet des noms massifs. Buffier (1709) est incontestablement le grammairien qui a le plus œuvré pour la légitimation de l'occurrence. Son article mitoyen est mis sur un pied d'égalité avec les articles définis et indéfinis. Il élabore ainsi une présentation tripartite de la classe, conforme à celle que nous connaissons actuellement, au sein d'une argumentation qui restera lettre morte, si ce n'est chez Restaut (1730) et plus spécifiquement encore chez Vallart (1744).

Voilà l'ensemble des conclusions auxquelles nous sommes parvenue tout au long de notre cheminement. Avant d'envisager les prolongements dont elles sont susceptibles, il nous faut passer par une étape intermédiaire. Les connaissances acquises sur le nom à travers la lecture des différentes grammaires du corpus

excèdent le domaine de cette seule partie d'oraison. Il est temps pour nous de voir dans quelle mesure.

II- Que déduire des théories générales du langage dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles à partir du traitement du nom ?

Notre étude a confirmé notre intuition de départ : les grammairiens du corpus se situent à une période charnière de l'histoire des théories grammaticales. En effet, les avancées proposées s'inscrivent dans une démarche paradoxale. Le carcan gréco-latin pèse encore lourdement sur les auteurs, et cela même si, notamment avec le début de l'émergence des grammaires philosophiques (Port-Royal (1660), Du Marsais (1769), Beauzée (1767)), les influences se diversifient. Autorisons-nous une métaphore pédagogique, en affirmant que les relations entre le maître (l'enseignement et les principes grammaticaux du latin) et les élèves (les auteurs du corpus) sont particulièrement conflictuelles, y compris pour un théoricien qui comme Régnier-Desmarais (1706) affiche une démarche formelle traditionaliste. Cet héritage n'empêche nullement une volonté d'émancipation légitime qui se manifeste au sein d'une étude de la langue pour et par elle-même. De ce point de vue, l'influence antique, si elle apparaît souvent comme une entrave, notamment en ce qui concerne le traitement de l'article, n'empêche nullement une réflexion sur le langage. Au contraire, elle représente un modèle d'excellence qui pose le cadre général nécessaire de l'étude, mais qu'il convient progressivement de mettre à distance pour accéder à une analyse particulière, celle du français. De ce fait, les ouvrages concernés oscillent entre la soumission (à travers un calque souvent inadéquat) à la tradition grammaticale et une volonté d'ouverture jugée indispensable. Par ailleurs, il convient de prendre en compte une caractéristique du corpus que nos présentations, non chronologiques⁶⁸² pour la plupart, ont relayé parfois au second plan⁶⁸³. Les auteurs ne se nourrissent pas exclusivement de leurs prédécesseurs antiques. Ils s'influencent mutuellement et s'inscrivent au sein de filiations parfois implicites et contradictoires. Nous nous contenterons de deux ensembles d'exemples. Régnier-Desmarais (1706) et Buffier (1709), bien qu'ils

⁶⁸² Nous nous sommes efforcée de justifier notre démarche à chaque fois que cela nous semblait nécessaire.

⁶⁸³ Le développement sur l'article a néanmoins permis de mettre en lumière les différents points communs et divergences des auteurs sur la question. On se souviendra ainsi plus particulièrement de la remise en question de l'article indéfini chez Port-Royal (1660) par Régnier-Desmarais (1706) ou encore des réfutations de Girard (1747), concernant différentes définitions de l'article.

s'inspirent tous deux de Port-Royal (1660), s'opposent par l'organisation générale de leurs exposés. Le premier, qui comprend la grammaire particulière comme une application de la théorie générale du langage⁶⁸⁴, livre une somme de connaissances acquises à l'issue de « cinquante ans de réflexions sur notre Langue [...] et trente-quatre ans d'affiduité dans les Affemblées de l'Académie » (« Préface » pp. I-II). Il s'agit d'assurer la continuité de la norme grammaticale, en rédigeant un traité exhaustif des usages corrects. Le second se distingue de son prédécesseur par une volonté de réorganisation totale de l'outil grammatical. Le procédé vise à faciliter l'apprentissage de la langue. L'agencement même de l'ouvrage est au service de l'objectif didactique. Voilà qui justifie pleinement le titre choisi :

Cet ouvrage est divisé en trois Parties : la première contient les fondemens ou les principes sur quoi est appuyé l'art de la grammaire : La seconde contient une pratique de la Grammaire : Et la troisième, des additions de la Grammaire (Buffier, 1709, « Préface », p. I).

Si les deux ouvrages sont bien des grammaires particulières, l'influence de Port-Royal (1660) est plus manifeste dans la seconde. Il semble en effet évident que le *Traité de langue française* (1706) reste, malgré l'ambition de son auteur, une grammaire résolument tournée vers le passé. La critique ne doit cependant pas faire oublier l'intérêt certain de ce texte.

Restaut (1730) et Vallange (1721) sont eux aussi redevables à la GG. Les titres de leurs ouvrages (*Principes généraux et raisonnés* pour le premier, *Grammaire française raisonnée* pour le second) sont de ce point de vue, explicites. Mais là encore, les deux auteurs se distinguent par une divergence de positions, quant à leurs démarches didactiques. Le second s'inscrit dans une lignée grammaticale plus traditionnaliste sur le fond, mais s'autorise, du point de vue de la terminologie grammaticale, des prises d'initiatives parfaitement assumées, au service, selon lui, de l'acquisition de la langue. Il faut déduire de cette double influence, à savoir externe (le fonds antique) et interne, qu'une théorie du langage, aussi novatrice qu'elle puisse paraître, ne saurait naître du néant. Les continuités et les remises en question supposent nécessairement la prise en compte d'un modèle à imiter, à questionner, et éventuellement à dépasser.

⁶⁸⁴ « Il faut employer la Logique & la Metaphyfique à discuter les principes de chaque partie du discours : il faut penetrer dans les raisons qui ont rendu tous ces principes communs à toutes les sociétés des hommes, & qui ont établi une si grande variété dans l'application que chaque peuple en a fait [...] » (Régner-Desmarais, « Préface », p. II, 1706).

L'intérêt du corpus et des exposés qui en émanent, ne se limite pas à la confrontation entre tradition antique et désir d'assumer l'étude du français pour lui-même. Les grammairiens nous invitent, à travers leurs études, à nous interroger sur une nomenclature, des subdivisions, que notre statut de locuteurs modernes nous incite à considérer un peu trop vite sans doute comme acquises. Leurs exposés ont le mérite de soulever des questionnements pourtant essentiels qui restent de nos jours sans réponse définitive ou qui incitent toujours au débat. Les travaux de M. Wilmet (1996) sur le nom abstrait nous ont par exemple démontré que certains étaient toujours d'actualité. Par ailleurs, influencés par notre apprentissage scolaire, nous parlons volontiers d'*article défini* ou d'*article indéfini* sans véritablement chercher à savoir ce que recouvrent précisément ces deux appellations et ce qu'elles nous apprennent des noms qui les suivent. Les grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles, s'ils n'ont pas su présenter des exposés toujours clairs à ce sujet, ont au moins eu le mérite d'affronter cette difficulté. Pareillement, l'absence d'autonomie de l'adjectif et de l'article chez certains auteurs, si elle peut surprendre un lecteur moderne, nous conduit dans un second temps à repenser la détermination dans son ensemble et à réfléchir à un autre découpage possible des différentes classes de mots, telles que nous les connaissons. Il en va de même pour la théorie de la détermination chez Beauzée (1767) qui interroge implicitement les traits distinctifs particulièrement restrictifs que nos grammaires actuelles imposent à la classe des articles. Rappelons en effet qu'il s'agit de la classe grammaticale la plus pauvre. Est-il raisonnable de n'y admettre que trois types d'occurrences (*le, un, du* et leurs paradigmes) ? En quoi ces dernières se distinguent-elles réellement des autres déterminants ? Ne serait-il pas plus sage d'évoquer, comme le fait déjà la grammaire scolaire dans une dimension transversale, « la classe des déterminants⁶⁸⁵ » ?

⁶⁸⁵ L'apprentissage des différentes classes de mots (notamment dans la perspective générale de la distinction entre la nature et la fonction des occurrences) est un des objectifs de l'enseignement grammatical, au collège. Seulement, on s'étonnera de constater que dans les manuels destinés aux élèves l'appellation d'*article* disparaît bien souvent au profit de celle de *déterminants*. La volonté de simplification manifeste est en soi paradoxale, si on prend en compte le fait que le mot *déterminant* s'apparente davantage à une fonction grammaticale qu'à une classe de mot. On fait le même constat à la lecture de la *Grammaire méthodique* (1994) qui fait le choix de réinsérer chaque type d'articles dans un ensemble plus vaste. Ainsi est-il question de *déterminants définis* et de *déterminants indéfinis* (pp. 152-153). À l'intérieur du second ensemble, l'article indéfini est présenté comme une occurrence particulière, puisqu'il s'agit « à la fois [du] plus typique et [du] plus répandu des déterminants » (p. 159). Voilà qui rend paradoxale son association avec des déterminants dits

Ainsi, l'étude des parties d'oraison, et plus spécifiquement celle du nom, dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles, pousse le lecteur moderne à interroger ses certitudes et ses acquis, en menant une réflexion comparable à celle proposée par A. Gautier (2012) :

Les différentes classes de mots du français [...] nous sont bien familières : outre *les noms*, chacun peut citer *les verbes*, *les adjectifs*, *les adverbes*, mais aussi *les pronoms*, *les prépositions*, *les déterminants*⁶⁸⁶, *les conjonctions*, et, éventuellement, *les interjections*. Toute personne ayant reçu une formation grammaticale pense être à peu près capable d'étiqueter correctement les mots de notre langue [...].

Hélas, ces tranquilles convictions sont illusoire : non seulement ces catégories⁶⁸⁷ n'ont rien d'universel, mais elles n'ont rien d'évident non plus en français [...].

La conséquence directe de ces problèmes de catégorisation [...], c'est que toutes les grammaires du français n'adoptent pas exactement le même classement des parties du discours,⁶⁸⁸ ni d'ailleurs la même terminologie. Il suffit d'en comparer un petit nombre pour que la différence se laisse observer non seulement dans le temps, mais aussi parmi les théories d'une même époque⁶⁸⁹.

Voilà qui incite assurément à poser, comme nous nous sommes efforcée de le faire tout au long de ces pages, un œil à la fois bienveillant et admiratif sur les exposés de ces grammairiens, tantôt novateurs⁶⁹⁰, tantôt redondants ou dépassés⁶⁹¹, mais qui ont su, chacun à leur manière et dans la perspective qui était la leur (grammaires générales ou grammaires particulières / grammaires purement normatives ou grammaires scolaires), poser les jalons théoriques d'une histoire des

indéfinis (*certains, tout, chaque...*) et des déterminants dits négatifs (*aucun, nul, pas un...*), exclamatifs et relatifs qui n'ont pas sa spécificité (p. 153).

⁶⁸⁶ Pour les raisons que nous avons développées dans notre analyse et qu'il serait inutile de rappeler ici, nous avons préféré parler d'*articles* au sujet des occurrences du corpus.

⁶⁸⁷ Dans cette étude, nous avons choisi de donner au mot *catégorie* une définition différente de celle de l'auteur. Dans la citation, l'occurrence est vraisemblablement le synonyme de *types de mots*, tandis que dans notre analyse, elle désigne *une subdivision de classe*. Ainsi, en s'appuyant sur les grammaires que nous avons sélectionnées, nous avons évoqué la classe du nom, au sein de laquelle, on trouve la *catégorie* du nom substantif et la *catégorie* du nom adjectif. La première se subdivise encore en deux *catégories* : le Nc et le Np.

⁶⁸⁸ Là encore, l'auteur, en faisant de cette expression l'équivalent de *parties d'oraison* ou de *classes de mots*, adopte un point de vue différent du nôtre. Nous avons en effet fait le choix de réserver l'appellation, comme Dangeau et Buffier (1709), au nom et au verbe, seules occurrences susceptibles de former ensemble une proposition.

⁶⁸⁹ C'est nous qui mettons l'extrait en gras.

⁶⁹⁰ On citera à ce propos entre autres la présentation des noms massifs chez Maupas (1632), la théorie de l'article mitoyen (partitif) chez Buffier (1709) la théorie des noms abstraits chez Girard (1747), la détermination chez Beauzée (1767).

⁶⁹¹ On pensera plus particulièrement à la présentation des parties d'oraison chez Régnier-Desmarais (1706), à la définition, à la présentation des prénoms ou monosyllabes chez Vallange (1721) et à la réaffirmation de la thèse casuelle chez Vallart (1744) et l'abbé d'Olivet (1771)).

théories linguistiques aux XVII^e et XVIII^e siècles et offrir ainsi à la postérité de nouvelles pistes de réflexion.

On ne saurait clore cette conclusion sans envisager un prolongement d'étude. La rédaction de la troisième partie, consacrée à l'article, nous a amenée à lire, au-delà des exposés du corpus, des travaux de linguistes, qui semblaient à première vue bien éloignés des centres d'intérêt des grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles. Une reconsidération plus attentive aura suffi à émettre l'hypothèse d'un rapprochement. Ce dernier fera l'objet de la dernière sous-partie qui suit.

III- Perspective de prolongements - approfondissement de la question de la détermination par l'article dans le cadre des grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles : une théorisation de la détermination zéro est-elle possible ?

La lecture des exposés sur la détermination du Nc par l'article au sein des grammaires les plus représentatives du corpus débouche sur un constat, qui ouvre la voie à de nouvelles perspectives d'analyse. Parallèlement à l'évocation de l'emploi et du rôle sémantico-syntaxique des occurrences, la majorité des auteurs accordent un développement au Nc dépourvu de déterminant. Les contextes d'absence présentés aux XVII^e et XVIII^e siècles nous sont familiers, puisqu'il s'agit généralement de ceux que nous connaissons en français moderne. Les cas principalement retenus sont donc sans surprise⁶⁹² :

1) L'apostrophe :

- *Belle enfant, répondez !* (l'abbé d'Olivet⁶⁹³, 1771, p. 153)
- *Coulez, ruisseau, coulez, fuyez-nous.* (Du Marsais⁶⁹⁴, 1769, vol. 2, p. 487)

⁶⁹² La collecte des énoncés n'est bien sûr pas exhaustive.

⁶⁹³ L'apostrophe est perçue par le grammairien comme une personnification qui a pour conséquence de transformer l'occurrence concernée en une sorte de nom intermédiaire (p. 153) : « Quelque matériel et quelque infensible que puisse être cet objet, c'est le personnel que de lui adresser la parole. Tout nom, de *commun* qu'il étoit, devient alors un nom particulier, et déterminé, par la position où il est à ce qu'on veut qu'il signifie dans ce moment » (*ibid.*). La réintroduction possible de l'article dans ce même contexte est, quant à elle, considérée comme l'indice de l'emploi du registre familier.

⁶⁹⁴ Le grammairien défend, comme l'auteur des *Remarques* (1771), la thèse du transfert de classe : le nom en apostrophe abandonne son statut de Nc : « Les noms propres n'étant pas des noms d'espèces, nos pères n'ont pas cru avoir besoin de recourir à l'article pour en faire des noms d'individus [...]. Il en est de même des êtres inanimés⁶⁹⁴ auxquels on adresse la parole. On les voit, ces êtres, puisqu'on leur parle : ils font présents, au moins, à l'imagination. On n'a pas besoin d'article pour les tirer de la généralité de leur espèce, et en faire des individus » (*ibid.*).

La réintroduction de l'article dans ce même contexte équivaut à un changement de niveau de langue, mais aussi à une volonté d'économie (*ibid.*) : « Cependant, quand on veut appeler un homme ou une femme du peuple qui passe, on dit communément : *L'homme, la femme ; Ecoutez la belle*

- 2) La locution verbale :
 - *Avoir peur / pitié, Faire peur / pitié / justice, Regarder en pitié, Donner en spectacle* (Girard, 1747, vol. 1, p. 207)
 - *Avoir faim / soif / deffein / honte [...]* (Du Marsais⁶⁹⁵, vol. 2, p. 511)
- 3) Le Nc en emploi autonymique :
 - *Cheval est un nom d'espèce / Homme est un nom d'espèce.* (Du Marsais, vol. 2, p. 487)
- 4) Les Nc coordonnés (spécifiquement dans le cadre de l'anaphore résomptive) :
 - *Princes ou sujet, nobles ou roturiers [...]* / *le sage n'a ni haine, ni amour.* (Girard, 1747, vol. 1, p. 207)
 - *Parents, étrangers, amis, ennemis, tous l'ont pleuré.* (l'abbé d'Olivet, p. 156)
- 5) Le Nc précédé d'une préposition, notamment dans le cadre du complément du nom et de l'adjectif :
 - *Table à tiroir ; Feu de paille ; Maison de briques ; Plein de vin* (Girard, *op. cit.*, p. 207)
- 6) L'adresse postale :
 - *Loger rue Caffette, loger faubourg saint-Germain, loger quartier Saint-Sulpice* (Girard, p. 206)

L'importance accordée par les auteurs aux différents contextes sémantiques et syntaxiques, qui autorisent l'absence, fait naître selon nous une question légitime : l'absence d'article dans le corpus équivaut-elle à ce que certains linguistes appellent la détermination zéro ? Il s'agit là néanmoins d'une hypothèse délicate à plus d'un titre. Premièrement, on se doute que cette forme de détermination est inconnue des grammairiens du corpus. Parler de détermination zéro au sujet des énoncés précédemment cités, c'est assurément prendre le risque de trahir les exposés des auteurs par une interprétation qui confère à l'anachronisme, voire au faux-sens. S'engager dans cette voie exigerait de la prudence, quant à la méthode employée.

filles, la belle enfant, et je crois qu'alors, il y a ellipse : *Ecoutez, vous qui êtes la belle fille [...]* » (*ibid.*).

⁶⁹⁵ Le Nc dépourvu d'article prend sans surprise un sens « vague » : [...] Comme quand on dit, *il aime à faire plaisir, à rendre service* ; car il ne l'agit pas alors d'un tel plaisir, ni d'un tel service particulier ; en ce cas on dirait, *Faites-moi ce ou le plaisir ; Rendez-moi ce service, ou le service, ou un service [...]* » (*ibid.*).

Il conviendrait dans un premier temps, avant de s'autoriser le moindre rapprochement, d'apporter des éclaircissements terminologiques, en expliquant en quoi consiste la détermination zéro. Il ne s'agit pas dans les lignes qui suivent de se livrer à une étude approfondie de cette forme, mais de soulever brièvement les problématiques qui y sont liées et qui devraient nécessairement être abordées au préalable. L'explicitation de la détermination zéro rencontre en effet deux obstacles de poids. D'abord, en tant que forme non marquée, elle va à l'encontre de la définition traditionnelle de la détermination dans son ensemble. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à la présentation de M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul (1994, pp. 151-152)⁶⁹⁶.

Parler de détermination zéro est d'autant plus délicat que cette appellation ne fait pas l'unanimité chez les linguistes. La plupart lui préfère prudemment, à l'instar de N. Flaux (1997, p. 66)⁶⁹⁷, l'expression plus neutre d'*absence d'article*. Par ailleurs, parmi ceux qui adoptent volontiers l'appellation, l'ambiguïté est parfois de mise (M. Gross (1991, pp. 36-37)⁶⁹⁸. Cette hésitation au sujet de l'emploi de la dénomination est sans aucun doute liée à une difficulté de repérage et donc de

⁶⁹⁶ « Le déterminant se définit comme le mot qui doit nécessairement précéder un nom commun pour constituer un groupe nominal bien formé dans la phrase de base. [...]

On obtient par substitution mutuelle le paradigme des termes susceptibles d'occuper cette position, avec leurs variantes, qu'elles soient conditionnées par le contexte phonétique (initiale du mot suivant) ou par le contexte syntaxique (le genre et le nombre du nom). Cette liste comporte notamment *le (l'), mon, ce (cet), un, du, chaque ; la (l'), ma, cette, une, de la ; les, mes, ces, des, deux, trois, quatre, plusieurs, certains, etc.*

Le déterminant porte les marques de genre et de nombre du GN. Il marque toujours le nombre⁶⁹⁶, sauf à l'oral, dans le cas de *leur(s), quel(s), tel(s)* ou des formes complexes comme *beaucoup de* ». Même s'ils évitent prudemment d'envisager l'existence de la détermination zéro, les auteurs ont néanmoins le mérite de soulever un certain nombre de problématiques particulièrement intéressantes : L'absence d'un déterminant en tête d'un Gn peut recouvrir des cas très différents. S'agit-il d'un déterminant effacé et restituable ? Y a-t-il opposition fonctionnelle entre l'absence de déterminant et la présence d'un déterminant dans la position syntaxique considérée ? S'agit-il d'une construction libre ou d'une expression figée (proverbiale ou lexicalisée) ? (p. 166)

⁶⁹⁷ « C'est à dessein que je ne parlerai pas de *déterminant zéro*. Cette expression implique - ou peut être comprise comme impliquant - une prise de position sur la délicate question de l'existence en français d'un déterminant ou d'un article qui aurait la marque « zéro ». On sait par exemple que pour G. Guillaume, le déterminant zéro correspond à l'ultime étape de l'évolution du système de l'article. N'ayant pas l'intention de me prononcer sur ce point, je parlerai « d'absence de détermination. » C'est également le cas pour M. Grevisse et A. Goosse (1980) et L. Wagner et J. Pinchon (1991).

⁶⁹⁸ L'auteur, qui reconnaît pourtant l'existence d'un déterminant zéro, fait un amalgame problématique au moment d'annoncer son plan d'étude : *Absence de détermination, absence d'article et article zéro* sont présentées comme trois expressions équivalentes : « Pour décrire l'absence de détermination dans les groupes nominaux, il est nécessaire d'en donner une vue d'ensemble [...]. L'étude qui suit porte essentiellement sur l'absence d'article (ou article zéro)⁶⁹⁸ dans les constructions du type [...] (*avoir peur*) » (pp. 36-37).

définition, mise en avant en entres par L. Picabia (1986)⁶⁹⁹ et J.-C. Anscombre (1991)⁷⁰⁰, deux linguistes qui se sont intéressés de près à cette forme de détermination particulière⁷⁰¹. Cependant, la lecture de ces mêmes sources nous a définitivement convaincue de l'existence d'une ligne de démarcation claire entre absence d'article et dénomination zéro, et par là même d'une distinction possible à l'intérieur du corpus d'énoncés, proposé par les grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles⁷⁰². On serait tenté de croire que ce questionnement ne concerne exclusivement que nos grammaires contemporaines, ou du moins relativement récentes. Wailly (1759) réfléchit déjà au glissement sémantique introduit par le rétablissement de la détermination pleine dans certaines locutions verbales⁷⁰³.

⁶⁹⁹ Pour l'auteure, la détermination zéro est susceptible en fonction du contexte de recouvrir deux réalités fort différentes : « La notion de détermination zéro est ambiguë : soit on parle d'une absence de déterminant, soit on parle d'un déterminant présent mais vide. Si l'on part de l'hypothèse que le déterminant est obligatoire en français, et ceci à partir de paires minimales de ce type :

**Enfant courent dans cour de l'école.*

Les enfants courent dans la cour de l'école.

Alors l'absence de déterminant dans une phrase est une irrégularité du français. En revanche, le déterminant vide est un déterminant qui, si l'on peut montrer son existence, doit entrer dans le système de détermination du français, en opposition avec les autres déterminants du système » (*op. cit.*, pp. 88-89).

⁷⁰⁰ « Pour qu'il y ait déterminant zéro, il faut qu'il y ait un groupe nominal ne présentant pas un déterminant habituel. Condition qui n'est évidemment pas suffisante pour conclure à la présence d'un déterminant zéro. Le problème n'est pas si simple qu'il paraît : après avoir montré que l'on a bien un groupe nominal, il faut ensuite inventorier les propriétés attestant la présence d'une spécification bien particulière. S'il est facile de prouver la présence d'un groupe nominal dans le proverbe *Chien qui aboie ne mord pas* ou dans l'expression *promettre monts et merveilles*, caractériser la détermination l'est moins. » (*op. cit.*, p. 104)

⁷⁰¹ On lira avec intérêt le développement sur la détermination zéro dans les locutions verbales chez J.-C. Anscombre (1991). Le linguiste isole les critères d'apparition de l'occurrence, en distinguant quatre groupes distincts (les expressions figées qui se caractérisent le plus souvent par une opacité sémantique (*faire flèche de tout bois*) ; les tournures dans lesquelles le nom ou le GN est une interjection (*faire vinaigre*) ; la série *avoir, donner, prendre* + substantif ; une série très productive (de type *demande confirmation, élever protestation, etc.*). Le dernier groupe, qui est selon l'auteur celui au sein duquel la détermination zéro est la plus manifeste, est distingué des trois autres à partir de différentes propriétés, qui sont étudiées dans la suite de l'article. On consultera également L. Picabia (2000) qui s'intéresse plus particulièrement à l'alternance détermination pleine / détermination zéro dans les appositions à droite de l'antécédent.

⁷⁰² Il nous semble en effet (mais il s'agit à ce stade de la réflexion d'une simple hypothèse) que la distinction entre détermination zéro et détermination pleine se fonde essentiellement sur trois critères sémantico-syntaxiques appelés à être développés :

- Le caractère facultatif (comme dans les appositions, les énumérations) ou, au contraire, obligatoire de la détermination pleine (certaines locutions verbales) ;
- Le glissement sémantique (ou au contraire la quasi-synonymie), engendré par l'insertion de la détermination pleine au sein de locutions verbales qui en sont originellement privées ;
- La fonction syntaxique des Gn : l'observation de nombreux corpus permet en effet de faire l'hypothèse que certaines constructions facilitent plus que d'autres l'apparition de la détermination zéro.

⁷⁰³ « *Entendre la raillerie* c'est avoir l'art, la facilité, le talent de bien railler. *Il y a peu de personnes qui entendent l'agréable et innocente raillerie. Entendre raillerie*, c'est souffrir les railleries sans se fâcher [...].

Cette première étape terminologique assez complexe, mais nécessaire, permettrait d'introduire un cas particulier de détermination zéro, observé dans le corpus. Le \emptyset Nc, lorsqu'il est précédé du verbe substantif *être*, subi un transfert de classe, souligné par tous les auteurs du corpus. Nous nous contenterons donc de citer Wailly : « *Tout étoit Dieu, excepté Dieu lui-même*. Dans ce dernier exemple, le même mot *Dieu* est d'abord pris adjectivement, et ensuite employé comme substantif » (pp. 333-334). Voilà qui offre assurément des perspectives d'étude intéressantes. Une telle affirmation suggère en effet que l'adjectif, en dehors de son statut de classe grammaticale (ou de sous-catégorie du nom) tend à devenir également une fonction syntaxique, lorsqu'il s'agit de l'attribut⁷⁰⁴, notion grammaticale, qui dans le cadre du corpus mérite, elle-même, une mise en contexte et une explicitation approfondie⁷⁰⁵. Il conviendrait également dans la même visée de consacrer un développement à l'organisation tripartite de la proposition (sujet / verbe / attribut) et au rôle de copule du verbe *être*, compris comme verbe substantif, présentés entre autres par la *GGR* de Port-Royal (1660) dont l'intérêt n'a pas échappé entre autres à M. Riegel (1985)⁷⁰⁶. La même source nous offre un

Avoir raison, c'est ne pas se tromper, raisonner juste, dans la chose dont il s'agit. *Avoir de la raison*, c'est être sensé, avoir en général du jugement.

Rendre justice à quelqu'un, c'est parler de lui, et agir à son égard comme il le mérite. *L'honnête homme rend justice même à ses ennemis*. *Rendre justice*, c'est juger, faire la fonction de juge. *Les tribunaux sont institués pour rendre la justice* » (op. cit., pp. 333-334).

⁷⁰⁴ La lecture des définitions proposées par les auteurs du corpus démontre que cette fonction n'a pas des contextes d'apparition aussi clairs que ceux que nous connaissons actuellement. L'attribut ne semble pas à proprement parler une notion grammaticale. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter la remarque de l'abbé d'Olivet (1771) : « Voyons maintenant quelle place chaque nom doit occuper dans le discours : et là-dessus, consultons la Logique, qui seule doit nous apprendre ce que c'est que parler. Parler, c'est rendre ma pensée par des sons distincts et articulés qu'on appelle des mots. Une pensée ainsi rendue, est ce que la Logique appelle une *proposition*. Or nulle *proposition* ne sera intelligible, sans qu'on y emploie l'équivalent de trois mots pour le moins. Un mot, qui signifie la personne ou l'objet dont je veux parler : et c'est ce que les Logiciens nomment le *sujet* la proposition. Un mot, qui signifie ce que je pense de cet objet : et c'est ce qu'ils nomment l'attribut de la proposition. Un mot enfin, qui lie ces deux idées, en affirmant que ce qui est l'*attribut*, appartient à ce qui est le *sujet* : et c'est ce que fait le verbe [...] ».

Par exemple, *Cicéron est éloquent*. Voilà trois mots, dont le premier désigne l'objet de ma pensée, et dont le dernier exprime la qualité, que j'attribue à l'objet de ma pensée. Quant au premier, c'est, en termes de Logique, le *sujet* de ma proposition ; et en termes de Grammaire, le *nominatif* du verbe. Quant au dernier, c'est l'*attribut* en termes de Logique, et le *régime* du verbe, en termes de Grammaire. Ou le substantif marche après un verbe qui est précédé d'un autre substantif, *Cicéron inspire la vertu* : & la fonction de ce dernier substantif, *la vertu*, est d'exprimer en logique on appelle l'attribut de la proposition [...] » (pp. 133-137).

⁷⁰⁵ On consultera sur ce point J.-C. Chevalier (1968) et B. Bouard (2007) pour une présentation générale de cette problématique.

⁷⁰⁶ « On peut ramener la théorie « grammaticale » de Port-Royal à trois caractéristiques fondamentales : 1. Elle considère que le langage, en tant que représentation de ce qui est, s'applique à un monde objectif de substances et de propriétés ; 2. Elle n'admet qu'une seule forme de jugement qui consiste en l'assignation d'un attribut à un sujet conçu comme une substance ; 3. Elle interprète

argument supplémentaire en faveur de cette orientation d'étude : la théorie du transfert de classe de certains \emptyset Nc (l'opération est assujettie à un ensemble de propriétés⁷⁰⁷) est loin d'être l'apanage exclusif du corpus. L'interprétation, même si elle rencontre des obstacles de taille, notamment à travers les travaux de L. Kupferman (1991)⁷⁰⁸, demeure une source de débats intéressants⁷⁰⁹.

Il ne nous appartient pas dans le cadre de cette conclusion d'aller plus loin. Ces hypothèses de prolongement, qui ne sauraient d'ailleurs être les seules, démontrent une fois encore, si cela était nécessaire, que les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles constituent un fonds considérable de problématiques et de supports d'étude. Il nous reste la satisfaction modeste d'avoir contribué au niveau qui est le nôtre à la présentation de certaines d'entre elles.

le verbe *être* comme la marque de la liaison prédicative qui unit l'attribut à son sujet » (*op. cit.*, p. 22).

⁷⁰⁷ L'auteur en répertorie quatre (*op. cit.*, pp. 193-194).

⁷⁰⁸ L'auteur, qui cherche à isoler les propriétés qui justifient l'appartenance du morphème \emptyset à la classe des déterminants, est amené à défendre la thèse inverse. Les défenseurs de l'adjectivation du substantif attributif s'appuient sur le critère de l'absence de détermination de l'occurrence. Si on parvient à démontrer que cette absence n'en est pas réellement une, mais au contraire, une manifestation de détermination \emptyset , une grande partie de la théorie du transfert de classe ne tient plus, puisque le Nc, en restant déterminé, conserve pleinement son statut nominal. Le linguiste se propose de recenser une série de quatre arguments qui permettent selon lui de réfuter cette thèse. Ces derniers, qui visent à empêcher toute possibilité d'assimilation, se fondent sur les oppositions syntaxiques entre l'adjectif et le nom, à travers des opérations de substitution et d'insertions. Ainsi il note entre autres que le \emptyset Nc ne peut recevoir de quantificateur et qu'il n'est pas susceptible d'une reprise pronominale avec l'occurrence *en*.

⁷⁰⁹ M. Riegel (1985), qui défend la thèse de la recatégorisation, n'est pas un cas isolé, comme le démontrent les extraits suivants : « Tout substantif change de catégorie et prend la fonction d'adjectif (virtuel) quand il fonctionne comme un prédicat sans être accompagné de déterminatifs. En effet, c'est seulement avec un déterminatif que le substantif prédicat conserve sa valeur originelle » (Bailly, 1965 ; p. 292, cité par L. Kupferman, (1991, p. 52). « Le nom attribut sans déterminant se rapproche de l'adjectif [...]. Il peut dans certains cas recevoir, comme l'adjectif, des marques de degré. » (M. Grevisse et A. Goosse, 1980, p. 364 ; § 245). « Lorsque le substantif attribut est précédé d'un déterminant spécifique, il a, évidemment, sa pleine valeur de substantif et sert à *identifier* le sujet [...]. Le substantif attribut peut être employé sans déterminant. Dans ce cas, il sert plutôt comme le ferait un adjectif, à *caractériser* le terme auquel il se rapporte » (Wagner et Pinchon, 1991, p. 70).

Annexes

Si on m'objecte que c'est trop s'abaïffer que d'étudier les Préceptes de la Grammaire, je répondray que c'est encore plus l'abaïffer que de tomber tous les jours dans mille fautes, qui font passer pour ridicules ceux qui n'en n'ont pas la connoissance, & que selon le sentiment de Quintilien, cet art n'a rien de bas ny de méprisable &, qu'il est à l'égard de l'Eloquence & des sciences les plus sublimes, ce que le fondement est à l'égard d'un superbe édifice. Si elles ne sont pas solidement établies dans l'esprit, tout ce que l'on n'y mettra tombera par terre. Cet art (poursuit-il) est nécessaire aux Enfans, agréable aux Vieillards, & sert d'un doux entretien aux Personnes retirées qui s'addonnent aux Belles lettres [...] (Irson, 1656, « Preface », p. 3).

I- Tableau synthétique du traitement des parties du d’oraison chez les principaux grammairiens du corpus

Auteurs du corpus (par ordre chronologique)	Nombre et nom des parties d’oraison traitées	particularités
Bosquet J., 1586	8 parties d’oraison : le nom, le pronom, le verbe, le participe, l’adverbe, la conjonction, la préposition, l’interjection.	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrage à visée didactique (voir le « Sonnet de l’Auteur à ses disciples » en marge du texte) qui procède essentiellement par questions / réponses ; - Traitement partiel des parties d’oraison : seules les quatre parties déclinables sont étudiées : « Quant aux autres quatre indeclinables [...] ne s’en touchera rien, en ce présent traicté, tant pour éviter prolixité, que pour les raisons precontées [...] » (p. 42) ; - Évocation de trois genres pour les noms : masculin, féminin, commun.
Du Val J., 1604	9 parties d’oraison : l’article, le nom, le pronom, le verbe, le participe, l’adverbe, la conjonction, la préposition, l’interjection	<ul style="list-style-type: none"> - Approche syntaxique des parties d’oraison au sein desquelles sont distinguées les parties « essentielles » (à savoir le nom et le verbe auquel l’auteur associe le pronom et l’adverbe). - Approche morphologique en ce qui concerne la présentation de chaque partie d’oraison, et plus particulièrement du nom ; - Évocation de trois genres : masculin, féminin, neutre.

Maupas C., 1632	9 parties d'oraison : l'article, le nom, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection.	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrage destiné aux Étrangers et divisé explicitement en deux parties : la grammaire (étude des différents sons et des parties d'oraison / la syntaxe (étude des emplois des diverses occurrences et évocation de leur mise en relation) - Évocation des noms massifs (sans pour autant les appeler ainsi) et du transfert massif / comptable et vice versa (dans le développement consacré aux articles); - Deux types d'articles attestés : <i>articles finis</i> (ou définis), <i>articles infinis</i> (ou indéfinis) ; - Seules les occurrences définis (<i>le, la, les</i>) sont considérées comme de véritables articles : les articles indéfinis s'apparentent davantage à des prépositions ; - Évocation de trois genres : masculin, féminin, commun ; - Théorie des cas : reconnaissance de trois cas en français (le nominatif, le génitif et le datif) car l'accusatif est confondu avec le nominatif et l'ablatif avec le génitif.
Irron C., 1656	8 parties d'oraison : l'adverbe, la préposition, la conjonction, l'interjection, l'article, le nom, le pronom, le verbe	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté de faciliter l'apprentissage de la langue en « oftant ces fubtilitez ridicules qui fentent trop l'école, et qui après tout ne fervent fouvent qu'à troubler plutôt l'efprit qu'à le foulager » (« Préface », pp. 1-2). - Approche morphologique des parties d'oraison : division des occurrences en parties et / ou mots déclinables (nom, article, pronom, verbe) et en parties et / ou mots indéclinables (préposition, conjonction, adverbe, interjection) - Le participe est intégré au nom (adjectif) ; - Les mots indéclinables (livre 2nd, chapitre II & suivants) sont étudiés avant les mots déclinables (livre 2nd, chapitre VI & suivants) ; - Évocation de trois genres : masculin, féminin, commun ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Théorie des cas : 4 cas en français (l'accusatif et l'ablatif ne sont pas reconnus). - Présentation morphologique des articles au sein de laquelle l'occurrence un est pleinement reconnue.
Chiflet L., 1659	8 parties d'oraison : le nom, l'article, le pronom, le verbe, le participe, la préposition, la conjonction, l'adverbe, l'interjection	<ul style="list-style-type: none"> - Approche morphologique des parties d'oraison : division des occurrences en parties et / ou mots déclinables et en parties et / ou mots indéclinables ; - L'interjection, pourtant annoncée dans la liste des parties d'oraison, n'est pas traitée ; - Évocation de trois genres : masculin, féminin, neutre ; - Théorie des cas : 6 cas présentés dans l'ordre suivant : nominatif, génitif, datif, ablatif, vocatif, ablatif.
Arnauld A. et Lancelot C., 1660	9 parties d'oraison : le nom, l'article, le pronom, le participe, la préposition, l'adverbe, le verbe, la conjonction, l'interjection	<ul style="list-style-type: none"> - Approche logique qui range les mots dans deux sous-groupes en fonction du service qu'ils rendent dans l'expression de la pensée : les mots qui expriment les « objets de pensées » (nom, article, pronom, participe, préposition, adverbe) / les mots qui expriment « la forme et la manière de nos pensées » (verbe, conjonction, interjection) ; - Les Nc sont appelés « noms généraux » ou « noms appellatifs » ; - Les infinitifs sont considérés comme une sous-classe des noms ; - Prise en considération de l'occurrence un et du pluriel correspondant des, en ce qui concerne les articles ; - Évocation de la « connotation » dans l'explication des noms abstraits ; - Théorie des cas : 6 cas - Le verbe est défini comme une affirmation.

D'Aisy J., 1685	8 parties d'oraison : le nom, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition, la conjonction, l'interjection	<ul style="list-style-type: none"> - Approche morphologique des parties d'oraison : division des occurrences en parties et / ou mots déclinables et en parties et / ou mots indéclinables ; - Le nom, le pronom et le verbe sont traités dans la 1^{ère} partie (« Abrégé de grammaire françoise ») et dans la seconde partie (« Remarques sur la grammaire françoise ») ; - Théorie des cas : 5 cas (pas de vocatif) ; - Évocation de trois genres : masculin, féminin, neutre ; - Ouvrage mixte qui associe des considérations grammaticales pures à un souci du bon usage du lexique.
Fenne (de) F., 1690	8 parties d'oraison : l'article, le nom, le pronom, le verbe, l'adverbe, la conjonction, la préposition, l'interjection	<ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit d'un ouvrage bilingue (français / latin) ; - Approche morphologique des parties d'oraison : division des occurrences en parties et / ou mots déclinables et en parties et / ou mots indéclinables ; - Évocation de trois types d'articles : l'article défini, l'article indéfini et l'article d'unité (ce dernier n'est accompagné d'aucune explication) ; - Théorie des cas : passage des six latins à trois cas en français. L'auteur décide en effet de regrouper les cas qui ont les mêmes caractéristiques morphologiques : (le nominatif / accusatif ; le génitif / l'ablatif ; le datif). Le vocatif n'est pas reconnu.
Dangeau de Courcillon L., 1694	Le nom, le verbe, les modificatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Approche syntaxique qui oppose le nom et le verbe d'un côté et de l'autre, les autres parties d'oraison, appelées <i>modificatifs</i> ; - L'exposé sur les parties d'oraison commence par un exposé sur le sujet et l'attribut ; - Le pronom est considéré comme une catégorie du nom ; - Exposé intéressant sur la particule.

La Touche P., 1696	9 parties d'oraison : l'article, le nom, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition, l'interjection, la conjonction	<ul style="list-style-type: none"> - Les parties d'oraison sont traitées d'un point de vue morphologique dans le Livre Second du tome 1 (« De la nature des mots ») puis dans le Troisième Livre de ce même tome, d'un point de vue syntaxique (« De la syntaxe ») ; - L'auteur rend hommage dans l' « ADVERTISSEMENT » du tome 2 à Ménage, Vaugelas et Bouhours et T. Corneille dont il avoue s'être inspiré.
Régner-Desmarais F., S., 1706	8 parties d'oraison : l'article, le nom, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition, la conjonction	<ul style="list-style-type: none"> - Approche morphologique des parties d'oraison : division des occurrences en parties et / ou mots déclinables et en parties et / ou mots indéclinables ; - Chaque partie d'oraison fait l'objet d'un « Traité » individuel ; - Les Nc sont appelés également <i>noms communicatifs</i> ; - L'auteur isole parmi les Np les <i>noms incommunicables</i> qui désignent des référents <i>a priori</i> uniques ; - Traitement lexicologique de la classe du nom ; - Le <i>Traité</i> est une grammaire essentiellement latinisante qui s'écarte néanmoins du modèle antique en ce qui concerne la conception de l'article, perçu comme une classe à la fois autonome et nécessaire ; - Théorie des cas : adoption des 6 cas des latins ; - Réfutation de la thèse défendue par Port-Royal, selon laquelle <i>un</i> serait un article ; - L'auteur plaide contre Scaliger en faveur de l'introduction de l'article dans les parties d'oraison.

Buffier C., 1709	8 parties d'oraison : l'article, le nom, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition, la conjonction	<ul style="list-style-type: none"> - Approche syntaxique des parties d'oraison ; - L'ouvrage est présenté dès la « Préface » comme un ensemble tripartite qui comprend successivement un exposé des fondements de la grammaire, « une pratique de la grammaire » et « des additions de la grammaire » (« Préface, p. 1) ; - Approche syntaxique qui oppose le nom et le verbe d'un côté et les autres parties d'oraison appelées « modificatifs » de l'autre ; - Les pronoms personnels et les infinitifs sont intégrés à la classe du nom ; - Positionnement hésitant concernant la théorie des cas ; - Prise en compte timide de l'occurrence <i>un</i> dans le corpus des articles ; - Évocation de l'article « mitoyen » à mi-chemin entre l'article défini et l'article indéfini.
Vallange, 1721	Seules 4 parties d'oraison sont traitées : Le nom, la préposition, le pronom, le verbe. Vallange évoque bien des « termes invariables » tels que l'adverbe et la conjonction mais rien dans le texte ne permet d'affirmer qu'il s'agit du point de vue du grammairien, de véritables parties d'oraison.	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrage destiné en priorité aux enfants, afin de leur faciliter l'apprentissage du latin ; - Volonté de l'auteur de simplifier certaines appellations grammaticales pour rendre le propos plus accessible ; - L'article n'est pas une partie d'oraison autonome. C'est un élément appelé <i>monosyllabe</i> ou <i>prénom</i>, perçu comme un indice du nom et qui permet d'en connaître le genre et le nombre ; - Les Np sont également appelés <i>noms personnels</i> ; - Les Nc sont appelés <i>noms substantifs</i>. Parmi ces derniers, Vallange isole une sous-classe qui désigne des « Charges, des Dignités, des Emplois, & des Professions » (p. 124) : les noms appellatifs ; - Rapport de synonymie entre le sexe du référent et le genre de l'occurrence nominale ; - Théorie des cas : 5 cas (le nominatif, le datif, le postpositif, l'accusatif et l'allocutif. En ce qui concerne le premier, le mot « agent » est en concurrence avec le mot <i>nominatif</i>. De même, le

		<p>mot <i>pospositif</i> est couramment employé à la place de <i>vocatif</i>. Vallange note l'existence de l'ablatif appelé également « cas des prépositions, mais ne lui reconnaît que peu de légitimité en français ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dénomination de <i>substantifs adoptés</i> pour évoquer les noms abstraits.
Restaut P., 1730	9 parties d'oraison : le nom, l'article, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition, la conjonction, l'interjection	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrage volontairement non exhaustif destiné à l'apprentissage de la langue (notamment chez les jeunes enfants qui apprennent le latin), qui se distingue par une volonté d'explicitation de la part de l'auteur ; - Distinction dans la Préface entre les principes particuliers (valables pour une langue donnée) et les principes généraux ou communs (valables pour toutes les langues, ou du moins une majorité d'entre elles) : l'auteur défend la thèse que c'est grâce à la compréhension et à la connaissance des principes généraux, qu'on accède aux principes particuliers ; - Théorie des cas : 6 cas - Trois types d'articles : article défini, article indéfini et article indéterminé qui comprend partiellement l'article partitif.
Vallart J., 1744	9 parties d'oraison : l'article, le nom, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition, la conjonction, l'interjection,	<ul style="list-style-type: none"> - Hommage rendu à Régnier-Desmarais (1706), Buffier (1709) et Restaut (1730) dans la « Préface », associé à une prise de distance ; - L'objectif de Vallart est de réparer les erreurs ou les omissions de ses trois prédécesseurs ; - Par ailleurs, la « Préface » n'en est pas vraiment une, puisque l'auteur y débute ses exposés, en évoquant entre autres les différentes conjugaisons et déclinaisons ; - Approche morphologique des parties d'oraison, sans que la bipartition « parties déclinales » / « parties indéclinables » soit clairement mentionnée ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Théorie des cas : 6 cas du latin ; - Évocation de l'article partitif ; - L'occurrence un est intégrée aux articles ; - Utilisation des appellations <i>nom défini</i>, <i>nom indéfini</i>, <i>nom partitif</i> pour évoquer respectivement le Gn composé de l'article défini, de l'article indéfini et de l'article partitif.
Girard G., 1747	<p>10 parties d'oraison dans les langues analogues comme le français : l'article, le nom, le pronom, l'adjectif, le verbe, le participe, l'adverbe, le nombre, la préposition, la particule.</p> <p>L'article n'existe pas dans les langues transpositives ce qui réduit le nombre des parties d'oraison à 9.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Approche syntaxique des parties d'oraison, dans laquelle la présentation des différents mots suit l'ordre naturel de la phrase ; - Évocation de trois types syntaxiques de langues : les langues analogues, les langues transpositives, les langues mixtes (pp. 24-25) ; - Évocation d'une genèse fictive concernant l'apparition de chaque partie d'oraison ; - Innovation concernant l'adjectif, perçu comme une partie d'oraison autonome (ce qui lui vaut la critique de Fromant, 1756) - Innovation concernant la partie d'oraison des nombres (ce qui lui vaut la critique de l'<i>Encyclopédie</i>) et celle de la particule qui remplace l'interjection ; - Refus catégorique de l'occurrence <i>un</i> parmi les articles : <i>le</i>, <i>la</i>, <i>les</i> est l'unique occurrence tolérée ; - Critique de la polyphonie du mot <i>particule</i> dans les grammaires ; - Critique de la théorie de l'affirmation de Port-Royal (1660) (au sujet du verbe) ; - Subdivisions des Np en fonction des référents désignés ; - Subdivisions des noms abstraits (ce qui lui vaut la critique de Beauzée) - Refus de la théorie des cas et d'une conception latinisante de la grammaire ; - Volonté d'indépendance et d'innovation vis-à-vis de la tradition grammaticale.

Wailly, Noël F., 1759	8 parties d'oraison : le nom, l'article, le pronom, le verbe, la préposition, l'adverbe, la conjonction, la particule ou l'interjection	<ul style="list-style-type: none"> - Dans la « Préface » extrêmement courte, l'ouvrage est explicitement présenté comme la forme abrégée de la grammaire du même auteur, datant de 1754 ; - Dans une troisième partie consacrée à la syntaxe, l'auteur remarque au sujet de l'adjectif que sa place peut modifier le sens du Gn (ex : <i>une femme grosse</i> (= une femme enceinte) par opposition à <i>une grosse femme</i>), pp. 84-87) ; - Le mot particule est employé dans le sens que Girard (1747).
Beauzée, N., 1767	8 parties d'oraison : le nom, l'adjectif, le pronom, le verbe, l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection	<ul style="list-style-type: none"> - Approche logique des parties d'oraison ; - « Classification méthodique par arbre dichotomique : mots (affectifs (interjection)) (énonciatifs (déclinables (déterminatifs (noms ((substantifs, abstraits), (propres, appellatifs)), pronoms)) (indéterminatifs (adjectifs (physiques, métaphysiques [= articles]), (verbes (substantif ou abstrait, adjectifs ou concrets))))), (indéclinables (supplétifs (prépositions, adverbes), discoursifs (conjonctions)))) (B. Colombat, 1998^a, p. 168) ; - Élaboration de la catégorie des déterminants ; - Autonomie de l'adjectif qui devient, comme chez Girard, une partie d'oraison à part entière; - Maintien de l'article dans la classe générale des adjectifs ; - Évocation de la notion de « latitude » au sujet de l'article ; - Mise en place d'une arborescence complexe des articles, à partir de deux subdivisions générales : l'article indicatif et l'article connotatif ; - Évocation de la suprématie de la science grammaticale (= grammaire générale) sur l'art grammatical (= la grammaire particulière).

Du Marsais, C., 1769	8 parties d'oraison : le nom, l'adjectif, le pronom, le verbe, la préposition, l'adverbe, la conjonction, l'interjection	<ul style="list-style-type: none"> - Approche logique des parties d'oraison ; - Évocation de la <i>particule partitive</i> au sujet de de l'occurrence <i>de</i> ; - Bipartition des Nc en génériques et en spécifiques (ce qui lui vaut la critique de Beauzée (1767), dans la <i>GG</i>) ; - Bipartition des adjectifs parmi lesquels figurent les articles ; - Refus d'attribuer des cas aux noms français.
D'Olivet P.-J., 1771	Seules les parties d'oraison déclinables sont traitées : le nom, le pronom, le pronom, le verbe	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de distance avec l'ouvrage de Régnier-Desmarais (1706), considéré comme trop long et trop proche du modèle latin ; - On devine chez l'auteur une approche morphologique des parties d'oraison : division des occurrences en parties et / ou mots déclinables et en parties et / ou mots indéclinables, même si ces derniers ne sont pas abordés ; - Ce silence n'empêche pas l'auteur de reconnaître dans sa « Préface » l'existence de trois grandes subdivisions morphologiques : « les [mots] qui fe déclinent, d'autres qui fe conjuguent, & d'autres enfin qui ne fe déclinent, ni ne fe conjuguent » (p. 8) ; - Origine obscure de l'article présenté comme un adjectif hérité de la classe des pronoms. -
Condillac, 1780	8 parties d'oraison : le nom, l'adjectif, le verbe, le pronom, le participe, la conjonction, l'adverbe, l'interjection	<ul style="list-style-type: none"> - Dans la « Préface », mise en relation entre la pensée, le langage et le discours ; - Hommage rendu aux auteurs de Port-Royal (1660) et aux différents grammairiens qui se sont inscrits dans leur lignée (« Préface ») ; - Ouvrage explicitement divisé en deux parties : « l'analyse du discours » (évocation de principes grammaticaux généraux) / « l'éléments du discours » (évocation de principes grammaticaux particuliers, c'est-à-dire, propres au français) ;

		<ul style="list-style-type: none">- Les Nc sont appelés <i>noms généraux</i> ;- Une seule occurrence pour l'article, considéré comme une catégorie de l'adjectif : <i>le, la, les</i>.
--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

II- Le genre des noms (2^{ème} partie)

A- Tableau récapitulatif de la formation des noms et des adjectifs féminins d'après les corpus de Régnier-Desmarais, 1706 (R.-D.) et de Vallart, 1744 (V.)

Procédés morphologiques	Occurrences	Exceptions
Toutes les occurrences qui se terminent au masculin par un <i>-e</i> , restent inchangées au féminin.	<i>Aimable, capable, verdaistre, noiraistre, opiniaistre, tendre, sensible, terrible, libre [...]</i> (R.-D., p. 209).	
Ajout d'un <i>-e</i> à la forme du masculin.	<i>ingrate, amere, grande, petite, lourde, grise, jolie [...], aimée, bastie, clofe [...]</i> (R.-D., p. 210).	<i>abfoute, diffoute, verte</i> (du masc. <i>Verd</i>) (R.-D., p. 210).
	+ Les occurrences finies au masculin en <i>-an</i> (<i>plane</i>), <i>-in</i> (<i>divine, pleine, humaine</i>), <i>-un</i> (<i>commune</i>) (R.-D., p. 212).	<i>maligne, bénigne</i> (V. p. 153).
	+ Occurrences finies au masculin par <i>-al, -il, -ul</i> : <i>générale, fatale, vile, subtile, civile [...]</i> (R.-D., p. 211).	<i>gentille</i> (R.-D., p. 211).
	+ Huit adjectifs finis en <i>-eur</i> au masculin : <i>antérieure, postérieure, inférieure, intérieure, extérieure, majeure, mineure, meilleure</i> auxquels s'ajoutent certains noms tels que : <i>une prieure</i> (V., pp. 153-154).	
	+ Les adjectifs en <i>-is</i> , en <i>-us, -ais, -ois, -ars, -ers, -ors</i> : <i>bise, recluse, intruse, mauvaife, courtoife, esparfe, diverfe, retorfe</i> (R.-D., p. 213).	<i>espaiffe, fraifche</i> (R.-D., p. 213).
Les adjectifs masculins terminés en <i>-c</i> ont leurs féminins en <i>-che</i> .	<i>Blanche, franche, seche</i> (R.-D., p. 211).	<i>grecque</i> ⁷¹⁰ , <i>caduque</i> (R.-D., p. 211), <i>publique, turque</i> (V., p. 152).

⁷¹⁰ Orthographié *gréque* chez Vallart (p. 152).

Les occurrences qui au masculin se terminent par un <i>-f</i> , se finissent en <i>-ve</i> au féminin.	<i>Breve, vive, naïve, active</i> (R.-D., p. 211).	
Les occurrences qui au masculin se terminent par un <i>-g</i> , se finissent en <i>-gue</i> au féminin.	<i>Longue</i> (seule occurrence attestée par les auteurs).	
Les occurrences, qui au masculin se terminent en <i>-el, -eil, -ol, -ul, -ien, -et</i> , doublent leur consonne finale au féminin.	<i>Cruelle, pareille, folle, nulle</i> (R.-D., <i>ibid.</i>), <i>éternelle, vermeille, ancienne, complete</i> (V., p. 153), <i>chrestien</i> (R.-D., p. 212), <i>nette, sujette</i> (R.-D., p. 213).	
	+ <i>Nouvelle</i> (à partir de la forme <i>nouvel</i>), <i>belle</i> (à partir de la forme <i>bel</i>), <i>folle</i> (à partir de la forme <i>fol</i>), <i>vielle</i> (à partir de la forme <i>vieil</i>), <i>molle</i> (à partir de la forme <i>mol</i>) (R.-D., <i>ibid.</i> & V., <i>ibid.</i>).	
Les occurrences, qui se terminent au masculin en <i>-on</i> , doublent leur consonne finale.	<i>Bonne, bouffonne, friponne, mignonne</i> (R.-D., <i>ibid.</i>).	
Les occurrences en <i>-eur</i> , et plus spécifiquement celles dérivées de verbes (sauf celles citées plus haut), font leur féminin en <i>-euse</i> .	<i>Donneuse, chanteuse, porteuse, coureuse, receveuse, revendeuse, blanchisseuse, chasseur, danseuse, quêteuse</i> [...] (V., p. 154), <i>railleuse, parleuse, mocqueuse, rieuse</i> (R.-D., p. 212).	<i>bailleresse, deffenderesse, demanderesse, enchanteresse, pécheresse, vengeresse.</i>
		<i>ambassadrice.</i>
Les occurrences en <i>-teur</i> au masculin changent leur terminaison en <i>-trice</i> .	<i>Exécutrice, inventrice, actrice, bienfaitrice, conservatrice, débitrice, électrique, lectrice, motrice</i> [...] (V., <i>ibid.</i>).	
Les occurrences en <i>-as, -es</i> et <i>-os</i> au masculin, doublent leur consonne finale.	<i>Baffe, expresse, groffe</i> (R.-D., p. 213).	<i>Rafe</i> (R.-D., <i>ibid.</i>).
Les occurrences en <i>-ot</i> doublent leur consonne finale.	<i>fotte</i> (seule occurrence attestée par R.-D., p. 213).	
Les occurrences en <i>-eux</i> font leur féminin	<i>Gracieuse, pieuse, dangereuse</i> (R.-D., <i>ibid.</i>).	<i>Vieille.</i>

en <i>-euse</i> .		
Les occurrences en <i>-oux</i> changent leur morphème final.	<i>Douce / rouffe.</i>	

B- Liste des principaux féminins irréguliers par Vallange (1721) : « Genre des Quadrupedes, ou Bêtes à quatre pattes » (p. 30).

un taureau	Une vache
Un bélier	Une brebis
Un bouc	Une chèvre
Un singe	Une guenon
Un mulet	Une mule
Un porc	Une truie
Un sanglier	Une laye
Un lièvre	Une haze
Un cerf	Une biche
Un chevreuil	Une chèvre
Un coq	Une poule
Un jar	Une oye
Un canard	Une canne
Un hibou	Une chouette

III- Évolution de l'emploi de l'article partitif de l'ancien français au français moderne (A. Englebert, 1996) (3^{ème} partie)

1^{ère} partie : l'ancien français

Contextes / contraintes des emplois	Caractéristiques des emplois	Exemples d'occurrences
En « environnement verbal » (p. 11), les verbes transitifs directs se combinent avec <i>de</i> suivi d'un nom.	<ul style="list-style-type: none"> • Une vingtaine de verbes sont concernés, parmi lesquels : <i>avoir, boire, donner, mangier, mettre, prester.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>De l'eve froide but au pot</i> (Chrétien, <i>Cligès</i> -6534).
<i>De</i> se combine avec des quantifiants conjoints (p. 12).	<ul style="list-style-type: none"> • Le plus souvent avec <i>le</i> : • Avec des déterminants personnels jusqu'en français moderne : • Avec <i>un</i> jusqu'en français moderne : • Avec un déictique jusqu'en français moderne : 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Et bui del vin tant com je vols</i> (Chrétien, <i>Perceval</i>-3909). • <i>De son pain et de sa porrete par charité prist li boens hom</i> (Chrétien, <i>Yvain</i>-2840). • <i>Ele lor fist prendre d'un des arbres de vert color qui de celui estoient descendu</i> (<i>Queste</i>, 224, 20). • <i>Se vos mengiez de cest fruit vos seroiz aussi come Dieu</i> (<i>Queste</i> – 103, 12).

<p><i>De</i> se combine avec des quantifiants périphériques (= « marques de quantités postposées ou mobiles ») (p. 12).</p>	<p>Cas rares : le plus souvent, il y a association des quantifiants conjoints et des quantifiants périphériques qui peuvent être des expressions collectives fractionnelles (ex 2), des adverbess de quantité (ex. 3) :</p> <p>Emplois exceptionnels dans la langue classique :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Del pain avons a grant dangier au main petit et au soir mains</i> (Chretien ; Yvain 5298). • <i>Un grant setier but en haste del vin</i> (Chançon de Guillelme, 1798). • <i>Oltot de joie et de deduit</i> (Chretien ; Lancelot 4685).
<p>En « environnement nominal » (p. 13).</p>	<p><i>De</i> s'associe à des noms singuliers concrets « qui réfèrent à une réalité dense » (<i>ibid.</i>).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>De la vitaille, dou pain querrai por Dé</i> (<i>Ami et Amile</i>, 2306).

2^{ème} partie : Après le XII^e siècle

Contextes / contraintes des emplois	Caractéristiques des emplois	Exemples d'occurrences
<p>En « environnement nominal » (<i>ibid.</i>) : le partitif s'associe à un nom singulier concret et dense (comme en ancien français).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En moyen français : • En français préclassique et classique : • En français moderne : 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Qui leur apporte leur vitaille de l'iaue, du pain a la paille</i> (Maillart, <i>Comte d'Anjou</i> 5022). • (...) <i>Vous avez de l'huile admirable et d'excellent poisson</i> (Madame de Sévigné, <i>Lettres</i> 111). • <i>Dès demain, vous mangerez de la purée à la cuiller</i> (Simenon, <i>Anneaux de Bicêtre</i>, 66).
<p>En situation de « contrainte sur le nombre » (p. 14) : partitif + nom pluriel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au XIII^e siècle, s'il existe une juxtaposition ou une coordination des noms objets (possibilité attestée jusqu'en français moderne) : 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Ele prist des flors de lis Et de l'erbe du garris Et de la foile autresi</i> (Aucassin, XIX, 12-14).

	<ul style="list-style-type: none"> • Ou s'il existe des quantifiants périphériques (possibilité attestée jusqu'en français moderne) : 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>S'il na par de ça grant plenté de genz</i> (Renart, <i>Rose</i>, 2115).
En situation de «contrainte sur le nombre» (<i>ibid.</i>), le partitif apparaît sans coordination.	À partir du moyen français : Dans certains cas, <i>des</i> tend à devenir le pluriel de <i>du</i> , mais aussi de <i>un</i> :	<ul style="list-style-type: none"> • <i>L'on avait à choisir des dés, des cartes et de tous les jeux.</i> (La Bruyère, <i>Caractères</i>, 13)
<i>De</i> est suivi de noms d'humains (p. 15).	À partir du moyen français :	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Puis qu'asnes font des gouverneurs et bestes alleguent raison</i> (Baude, <i>Dictz moraux</i>, XXI, 9). • <i>On vit paraître des foules de docteurs.</i> (Chenier, <i>Œuvres inédites</i>, 39)
En situation de «contrainte sur le sémantisme», <i>de</i> apparaît suivi de noms abstraits au singulier (<i>ibid.</i>).	À partir du XV ^e siècle (et surtout aux XVII ^e et XVIII ^e siècles :	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Et Dieux scet se j'euz de l'ennuy</i> (Coquillart, <i>Œuvres</i>, 296). • [...] <i>On ne puisse garder de l'honnêteté et de la complaisance ...</i>] (Molière, <i>Escarbagnas</i>, I, II).
<i>De</i> apparaît suivi de noms abstraits au pluriel (p. 16).	Emplois attestés dès le XIV ^e siècle jusqu'au XX ^e siècle :	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Car ja dient li envieux/ que vous me faites des bontés</i> (Froissart, <i>Ballades</i> 32, 8). • <i>Je ne lis pas dans l'avenir des maux inévitables</i> (Rousseau, <i>Héloïse</i>, 62).

<p>En situation de « contrainte sur la réalité dense » (<i>ibid.</i>) : <i>de</i> est suivi de noms référant à une réalité discrète</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dès le XIV^e siècle : • Banalisé au XX^e siècle : 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Et mangiet de l'homme tué</i> (Jehan de la Mote, <i>Voie d'enfer</i>, 965). • <i>Maintenant, nous recevons de la simarre, de la toque et du képi ; de la patente également [...]</i> (Bazin, <i>Matrimoine</i>, 76).
<p><i>De</i> apparaît en situation de « contrainte sur le verbe » (p. 17).</p>	<p>Allongement de la liste des verbes qui admettent un partitif devant le nom objet qu'ils régissent, dès le moyen français :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>L'autre hume de l'eau beneite</i> (Coquillart, <i>Œuvres</i>, 265). • <i>Vous voulez de l'argent, ô mesdames les eaux</i> (La Fontaine, <i>Fables</i>, IV, 2).
<p><i>De</i> est associé à des noms qui ne sont pas des compléments d'objet (pp. 18-19).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>De</i> fait partie de l'attribut de <i>être</i> dès le moyen français et emploi généralisé en français moderne : 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>C'est du bien de vous, sire, fait le conte</i> (Maillart, <i>Comte d'Artois</i>, 62, 272). • <i>Ce qui se trouve le moins dans la galanterie, c'est de l'amour</i> (La Rochefoucault, <i>Maximes</i>, 402). • <i>Des innocens i ot près de dis.</i>

	<ul style="list-style-type: none"> • Dès le XII^e siècle, l'occurrence apparaît dans la séquence de l'impersonnel, devant le sujet « réel » au pluriel (avec presque exclusivement : <i>il y a, il est</i>, jusqu'au XVI^e siècle (sauf quand « un quantifiant périphérique » est ajouté) : • Dès l'époque classique, l'occurrence apparaît dans la séquence de l'impersonnel, devant le sujet « réel » singulier (usage banalisé à l'époque moderne) : 	<p>(<i>Ami et Amile</i>, 1390)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Si i ala des chevaliers le roi Artu a grant plenté</i> (<i>Mort le roi Artu</i>, 5, 6). • <i>Il traînait de tout</i> (Simenon, <i>Charretier</i>, 87).
<p><i>De</i> apparaît devant un nom régi par une préposition (p. 19).</p>	<p>Dès les XIV^e et XV^e siècles, de manière isolée (usage fréquent au XVI^e siècle) :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Logea la mere avecques de bonnes gens</i> (<i>Cent nouvelles XXII</i>, 1.14). • <i>Si elle était admise cela pouvait être</i>

		« <i>pour du beurre</i> » ou <i>pour des figues</i> » (Rouanet, <i>Nous les filles</i> , 328).
<i>De</i> précède un nom en position sujet (pp. 19-21).	Officialisation très tardive (emploi dès le moyen français, avec banalisation au XIX ^e siècle) : <ul style="list-style-type: none"> • Officialisation également très tardive <i>de</i> + noms sujets des deuxièmes termes de comparaison. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Des ennemis de mon sens plus de vingt me guerroyaient</i> (Meschinot, <i>Lunettes XLV</i>, 7). • <i>Des petites filles à l'œil fier, au pied montagnard les surveillent</i> (Nerval, <i>Promenades</i>, 56). • <i>On s'aimait ainsi que des frères jumeaux</i> (Richepin, <i>Flibustier</i>, 71).

Bibliographie

De quelque langue que nous nous servions, notre discours est destiné à dire quelque chose de quelque sujet, & ce sujet est ordinairement un homme, une personne [...].

Puisque la parole, qui est l'objet de la Grammaire, est comme la peinture de la pensée, & que la Logique est l'art de penser ; qu'on ne s'étonne point si en parlant de la Grammaire, qui a pour objet la parole, je me sers de quelques termes qui conviennent à la Logique [...] (Dangeau, 1754, pp. 110-111).

I- Sources primaires

Corpus des grammaires des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles (par ordre alphabétique)

ARNAULD Antoine & LANCELOT Claude (1660) : *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondements de l'art de parler, expliqués d'une manière claire et naturelle [...]*, Paris, France-expansion, 1972.

ARNAULD Antoine & NICOLE Pierre (1662) : *La Logique ou l'art de penser : contenant, outre les règles communes, plusieurs observations nouvelles [...]*, Paris, J. Vrin, 1993, 2^{ème} édition.

BEAUZÉE Nicolas (1767) : *Grammaire générale et raisonnée ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues ;* Paris, J. Barbou, 2 vol.

BOSQUET Jean (1586) : *Elémens ou institutions de la langue françoise, Propres pour façonner la jeunesse [...]* ; Genève, Slatkine reprints, 1972.

BUFFIER Claude (1709) : *Grammaire françoise sur un plan nouveau : pour en rendre les principes plus clairs et la pratique plus aisée;* Paris, France-expansion, 1972.

CHIFLET Laurent (1659) : *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise : où le lecteur trouvera en bel ordre tout ce qui est de plus nécessaire [...]*, Paris, Champion, 1972.

CHOMPRE Pierre (1751) : *Introduction à la langue latine par la voie de la traduction,* Paris, H.-L. Guérin, 1753, 3^e édition.

CONDILLAC Étienne Bonnot (de) (1798) : *Principes généraux de grammaire pour toutes les langues, avec leur application particulière à la langue française,* Paris, Hachette, 1971.

D'AISSY Jean (1685) : *Le Genie de la langue françoise,* Genève : Slatkine ; Paris : diffusion Champion, 1972.

DANGEAU Louis de Courcillon (de) (1694) : *Essais de grammaire contenus en trois lettres dans Opuscules sur la grammaire,* Paris, J.-B Coignard, 1^{ère} édition.

DANGEAU (de Courcillon de) Louis (1754) : *Essais de grammaire contenus en trois lettres dans Opuscules sur la grammaire,* Paris, France-expansion, 1973, 3^{ème} édition.

D'OLIVET (Thoulier) Pierre-Joseph [1767] (1771) : *Remarques sur la langue française,* Genève, Slatkine reprints, 1968, 2^e édition.

DUCLOS (Pinot) Charles (1754) : *Remarques à la grammaire de Port-Royal*, dans *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondemens de l'art de parler, expliquées d'une manière claire et naturelle [...]*, Paris, France-expansion, 1972.

DU MARSAIS Chesneau César (1769) : *Logique et principes de grammaire*, Paris, Hachette, 1971, 2 vol.

DU VAL Jean-Baptiste (1604) : *L'eschole françoise pour apprendre à bien parler et écrire, selon l'usage de ce temps et pratiquer les bons auteurs*, Paris, E. Faucault.

ESTIENNE Henri (1565) : *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec*, Genève, Slatkine Reprints, 1972.

ESTIENNE Robert (1569) : *Traicté de la grammaire françoise*, Paris, France-expansion, 1973.

FENNE (de) François (1690) : *Entretiens familiers pour les amateurs de la langue françoise*, Paris, France-expansion, 1973.

FROMANT (1756) : *Réflexions sur les fondemens de l'art de parler* dans *Grammaire générale et raisonnée contenant les fondemens de l'art de parler* ; Reprod. de l'éd. de 1768, Paris, France-Expansion, 1973.

GIRARD Gabriel (1747) : *Les vrais principes de la langue françoise ou la parole réduite en méthode, conformément aux loix de l'usage*, Genève, Librairie Droz, 1982, 2 vol.

GRIMAREST (de) Charles-Honoré Léonor (1712) : *Eclaircissemens sur les principes de la langue françoise*, Paris, France-expansion, 1973.

IRSON Claude (1656) : *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue françoise, contenant plusieurs Traitez De la Prononciation, De l'Orthographe [...]*, Genève, Slatkine reprints, 1973.

LA TOUCHE Pierre (de) (1696) : *L'art de bien parler françois qui comprend tout ce qui regarde la grammaire, et les façons de parler douteuses*, Genève, Slatkine reprints, 1973, 2 vol.

LA TOUCHE Pierre (de) (1730) : *L'art de bien parler françois qui comprend tout ce qui regarde la grammaire, et les façons de parler douteuses*, Amsterdam, Wetstein et Smith, 4^{ème} éd.

MAUPAS Charles [1607] (1618) : *Grammaire et syntaxe française contenant règles bien exactes et certaines de la prononciation, orthographe, construction & usage de notre langue [...]*, Genève, Slatkine reprint, 1973, 2^e édition.

MAUPAS Charles (1632) : *Grammaire et syntaxe française contenant reigles bien exactes et certaines de la prononciation, orthographe, construction & usage de notre langue [...]*, Paris, France-expansion, 1973, réimpression de la 2^e édition.

PILLOT Jean (1561) : *Institutions de la langue françoise – Gallicae linguae institutio*, Paris, Champion, 2003.

RÉGNIER-DESMARAIS François Séraphin [1705] (1706) : *Traité de la grammaire française*, Genève, Slatkine reprints, 1973, réimpression de la 2^e édition.

RESTAUT Pierre (1730) : *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française : par demandes et réponses [...]*, Paris, France-expansion, 1973.

SANCTIUS Franciscus (1587) : *Miverve ou les causes de la langue latine*, Introduction, traduction et notes par Geneviève CLÉRICO, Presses Universitaires de Lille, 1982.

VALLANGE (de) [1719] (1721) : *Grammaire française raisonnée qui enseigne la pureté et la délicatesse de la langue avec orthographe [...]*, Paris, France-expansion, 1973, 2^{ème} éd.

VALLART Joseph (1744) : *Grammaire française*, Paris, France-expansion, 1972.

WAILLY Noël, François (de) (1759) : *Abrégé de grammaire française*, Paris, De Bure & J. Barbou.

Dictionnaires et encyclopédies

Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers par Denis DIDEROT & Jean Le Rond D'ALEMBERT (1751-1780) Stuttgart ; Bad Cannstatt : F. Frommann, 1966-1988, Fac-sim. de l'éd. de Paris : Briasson.

Essai d'un dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts [...] par Antoine FURETIÈRE (1685), Amsterdam, H. Desbordes.

Thrésor de la langue française tant ancienne que moderne [...], par Jean NICOT (1606) Paris, A. et J. Picard, 1960.

Dictionnaire de l'Académie Française (1718) : Genève, Slatkine reprints, 1994, 2^{ème} éd.

Dictionnaire de l'Académie Française (1740), Paris, J.-B. Coignard, 3^{ème} éd.

Dictionnaire de l'Académie Française (1762) : Paris, Éd. B. Brunet, 4^{ème} éd.

Dictionnaire françois, contenant généralement tous les mots et plusieurs remarques sur la langue françoise [...] par Pierre RICHELET (1680), Genève, D. Ritter.

VAUGELAS Fabre, Claude (de) (1647) : *Remarques sur la langue françoise*, Genève, Slatkine Reprints, 2000.

Ouvrages divers

ARISTOTE : *La Poétique*, LGF / Le Livre de Poche, 2006.

ARISTOTE : *La Métaphysique*, Flammarion, 2008.

ARISTOTE : *Rhétorique*, Flammarion, 2007.

DESCARTES René (1637) : *Discours de la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences*, coll. Libro, 2004.

DESCARTES René (1641) : *Méditations métaphysiques*, Le livre de Poche, Librairie Générale Française, 1990.

PLATON : *Cratyle* dans *Œuvres complètes*, 1^{er} vol., Paris, Gallimard, 1989-1990.

PLATON : *Le Sophiste*, Flammarion.

PRISCIEN : *Grammaire*, Livre XVII-Syntaxe, 1, texte traduit par le Groupe Ars Grammatica, J. Vrin, 2010.

II- Sources secondaires

Ouvrages et périodiques

A

ANSCOMBRE, Jean-Claude (1986) : « L'article zéro en français : un imparfait du substantif ? », *Langue française* n° 72, p. 4-39, Paris, Larousse.

ANSCOMBRE Jean-Claude (1991) : « La détermination zéro : quelques propriétés », *Langages* n° 102, p. 103-124, Paris, Larousse.

ARRIVÉ Michel, GADET Françoise & GAMICHE Michel (1986) : *La grammaire d'aujourd'hui - guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.

ARRIVÉ Michel (1996) : « Genre et sexe » dans *Histoire et grammaire du sens*, sous la direction de Sylvain AUROUX, Simone DELESALLE et Henri MESCHONNIC, p. 177-185, Paris, Armand Colin.

ARRIVÉ Michel (1997) : « Coup d'œil sur les conceptions du genre grammatical » dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 141^e année, n° 1, p. 81-96.

AUROUX Sylvain (1973) : « L'Encyclopédie », « Grammaire » et « Langue » au XVIII^e siècle, édition présentée et commentée des articles « GRAMMAIRE » et « LANGUE » de l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, rédigés par Nicolas BEAUZÉE et Jacques Philippe Augustin DOUCHET, Tours : Name, coll. Série bleue, Linguistique, 3.

AUROUX Sylvain (1979) : *La Sémiotique des encyclopédistes : Essai d'épistémologie historique des sciences du langage*, Paris, Payot.

AUROUX Sylvain (1982) : *Linguistique et anthropologie en France : 1600-1900*, Paris, Université Paris 7, coll. Travaux d'histoire des théories linguistiques.

AUROUX Sylvain (1987) : *La notion d'encyclopédie*, coll. Cahiers du département de philosophie, Université de Montréal.

AUROUX Sylvain (1988^a) : « La grammaire générale et les fondements philosophiques des classements des mots », *Langages* n° 92, p. 79-91, Paris, Larousse.

AUROUX Sylvain (1988^b) : « Les critères de définition des parties du discours », *Langages* n° 92, p. 109-112, Paris, Larousse.

AUROUX Sylvain (1988^c) : « Beauzée et l'universalité des parties du discours », dans Claire BLANCHE-BENVÉNISTE et alii, *Grammaire et histoire de la*

grammaire : hommage à la mémoire de Jean Stéfanini, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.

AUROUX Sylvain (1992^a) : « La Catégorie de l'adjectif et les déterminants : l'apport de Beauzée », *H.E.L.*, t. XIV, fascicule 1, p. 159-180, Paris, SHESL.

AUROUX Sylvain, CLERICO Geneviève (1992^b) : « Les Traditions nationales – France », *Histoire des idées linguistiques*, t. II, p. 359-386, Liège, Mardaga.

AUROUX Sylvain (1992^c) : « Appendice 1 : Les parties du discours et leurs critères », *Histoire des idées linguistiques*, tome II, p. 581-589, Liège, Mardaga.

AUROUX Sylvain (1993^a) : « Note historique sur les théories du nombre linguistique », *Faits de langues* n° 2, p. 21-27, Paris, Orphys.

AUROUX Sylvain (1993^b) : *La Logique des idées*, Paris, J. Vrin.

AUROUX Sylvain (2008) : *La Philosophie du langage*, Paris, PUF.

B

BALLY Charles (1932) : *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Franck, rééd. 1965.

BARATIN Marc & DESBORDES Françoise (1981) : *L'Analyse linguistique dans l'Antiquité classique* – t. I, Paris, Klincksieck.

BARATIN Marc (1989^a) : *La Naissance de la syntaxe à Rome*, Paris, Minuit.

BARATIN Marc (1989^b) : « La Constitution de la grammaire et de la dialectique », dans Sylvain AUROUX Éd(s.), *Histoire des idées linguistiques*, t. I, p. 186-206, Liège, Mardaga.

BARATIN Marc (1989^c) : « Les Difficultés de l'analyse syntaxique » dans AUROUX Sylvain (Éds.), *Histoire des idées linguistiques*, t. I, pp. 228-242, Liège, Mardaga.

BARATIN MARC (2006) : « Á propos du nom propre dans l'Antiquité : quelques points qui font débat », *Corpus* n° 50, p. 229-237, Paris, Centre d'Études d'Histoire de la Philosophie Moderne et Contemporaine.

BEAUSEROY Delphine (2008) : « Les Noms abstraits intensifs ou 'noms statifs' : (non) projection du nombre et interprétation », *Communication présentée au Congrès mondial de linguistique française, Paris, 9-12 juillet 2008*.

BECQUER Annie, CERQUIGLINI Bernard & CHOLEWKA Nicole (1999) : *Femme, j'écris ton nom... : Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, rapport numérique de l'Institut national de la langue française du CNRS.

BERLAN Françoise (1992) : « L'Épithète entre rhétorique, logique et grammaire aux XVII^e et XVIII^e siècles », *H.E.L.*, t. XIV, fascicule 1, p. 181-198, Paris, SHESL.

BOONE Annie (1987) : « Les Constructions 'Il est linguiste' / 'C'est un linguiste' », *Langue française* n° 75, p. 94-106, Paris, Larousse.

BOSREDON Bernard (1997) : *Les Titres de tableaux – Une pragmatique de l'identification*, Paris, PUF.

BOSREDON Bernard & GUÉRIN Olivia (2005) : « Le Cluny, le Champollion : d'un emploi non prototypique de nom propre modifié », *Langue française* n° 146, p. 9-22, Paris, Larousse.

BOUARD Bérengère (2007) : *Structure de la proposition et construction verbale : régime, complément et transitivité dans les grammaires françaises 1651-1863* – Thèse soutenue le 14 décembre 2007 à Paris III sous la direction de Sylvain Auroux.

BRANCA-ROSOFF Sonia (1996) : « Noms abstraits et nominalisation au XVIII^e siècle » dans *Les noms abstraits : histoire et théorie* ; Nelly FLAUX, Michel GLATIGNY & Didier SAMAIN (Éds.), p. 147-160, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

BROMBERGER Christian (1982) : « Pour une analyse anthropologique des noms de personnes », *Langage* n° 66, p. 103-123 ; Paris, Larousse.

BRUNOT Ferdinand (1966-1979) : *Histoire de la langue française*, t. I-XI, Paris, Armand Colin.

BRUNSCHWIG Jacques (1983) : « Remarques sur la théorie stoïcienne du nom propre », *H.E.L.*, t. VI, fasc. 1, p. 39-19, Paris, SHESL.

C

CERCLE LINGUISTIQUE D'AIX-EN-PROVENCE (1983) : *Les Parties du discours*, publication de l'Université de Provence, Marseille, J. Laffitte.

CHARPIN François (1986) : « La notion de partie du discours chez les grammairiens latins », *H.E.L.*, t. VIII, fasc. 1, p. 125-140, Paris, SHESL.

CHERVEL André (2006) : *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècles*, Paris, éd. Retz.

CHEVALIER Jean-Claude (1967) : « La grammaire générale de Port-Royal et la critique moderne », *Langages* n° 7, p. 13-33, Paris, Larousse.

CHEVALIER Jean-Claude (1968) : *La Notion de complément chez les grammairiens – Etude de grammaire française (1530-1750)*, Genève, librairie Droz.

CHEVALIER Jean-Claude (1996) : *Histoire de la grammaire française*, Paris, PUF, 2^{ème} éd.

CHISS Jean-Louis & PUECH Christian (1987) : *Fondations de la linguistique : Études d'histoire et d'épistémologie*, Bruxelles, De Boeck.

COLOMBAT Bernard (1981) : « Préposition, cas et syntaxe latine dans l' 'Encyclopédie' », *H.E.L.*, t. III, fasc. 2, p. 3-20, Paris, SHESL.

COLOMBAT Bernard (1992^a) : « L'Adjectif dans la tradition latine : vers l'autonomisation d'une classe », *H.E.L.*, t. XIV, fasc. 1, p. 101-122, Paris, SHESL.

COLOMBAT Bernard (1992^b) : « L'Adjectif : perspectives historiques, et typologiques. Présentation », *H.E.L.*, t. I, fasc. 1, p. 5-22, Paris, SHESL.

COLOMBAT Bernard (1993) : « Comment quelques grammairiens du passé ont pensé et traité la catégorie du nombre en latin et en grec », *Faits de langues* n° 2, p. 29- 36, Paris, Orphys.

COLOMBAT Bernard (1996) : « L'Accord dans la grammaire latine de la Renaissance à Beauzée », *Faits de langue* n° 8, p. 11-24, Paris, Orphys.

COLOMBAT Bernard (1998^a) (sous la direction de) : *Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques* (Tome I), Hors série n°2, *H.E.L.*, Paris, SHESL.

COLOMBAT Bernard (1998^b) : « Présentation : Éléments de réflexion pour une histoire des parties du discours », *Langages* n° 92, p. 5-10, Paris, Larousse.

COLOMBAT Bernard (1998^c) : « Le traitement syntaxique des cas dans les grammaires latines de la Renaissance et du XVI^e siècle », *H.E.L.*, t. XX, fasc. 2, p. 19-34, Paris, SHESL.

COLOMBAT Bernard, FOURNIER Jean-Marie & PUECH Christian (2010) : *Histoire des idées sur le langage et les langues*, Paris, Klincksieck.

COLOMBAT Bernard, FOURNIER Jean-Marie & RABY Valérie (2012) : « Vers une histoire générale de la grammaire française : matériaux et perspectives », *Actes du colloque international de Paris, HTL / SHESL, 27-29 janvier 2011*, Paris, Honoré Champion.

CURAT Henri (1999) : *Les Déterminants dans la référence nominale et les conditions de leur absence*, Genève-Paris, Droz.

D

DAL Georgette (1991) : « Hyponymie et prototypie : les noms en - *asse* et - *et (te)* du français », *Lexique* n° 10, p. 211-240, Presses Universitaires de Lille.

DAMOURETTE Jacques & PICHON Édouard (1911-1940) : *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, 7 vol.

DELESALLE Simone (1992) : « Les Grammaires du français à l'âge classique : 'adjectif' et l'adjectif », *H.E.L.*, t. XIV, fasc. 1, p. 141- 158, Paris, SHESL.

DEMAIZIÈRE Colette (1988) : « Une contrainte de l'héritage latin : le difficile classement de l'article chez les grammairiens français du XVI^e siècle » dans *Héritage des grammairiens latins de l'Antiquité aux Lumières – Actes du colloque de Chantilly du 2-4 septembre 1987*, p. 325-339, Bibliothèque de l'Information grammaticale, éd. Peeters, Louvain, Paris.

DEMAIZIÈRE Colette (2008) : *La Grammaire au XVII^e siècle*, Paris, Champion.

DESBORDES Françoise (1983) : « La Grammaire antique et l'originalité de Varron », *Travaux d'Histoire des Théories Linguistiques* n° 1 (série I), p. 48-67, Paris.

DESBORDES Françoise (1988) : « La Fonction du grec chez les grammairiens latins », dans *Héritage des grammairiens latins de l'Antiquité aux Lumières – Actes du colloque de Chantilly du 2-4 septembre 1987*, p. 15-26, Bibliothèque de l'Information grammaticale, éd. Peeters, Louvain, Paris.

DESBORDES Françoise (1989) : « Les Idées sur le langage avant la constitution des disciplines scientifiques », dans Sylvain AUROUX (Éds.), *Histoire des idées linguistiques*, t. I, p. 149-161, Liège, Mardaga.

DOMINICY Marc (1984) : *La Naissance de la grammaire moderne – langage, logique et philosophie à Port-Royal*, Bruxelles, Mardaga.

DUHOUX Yves (1992) : *Le Verbe grec ancien – Éléments de morphologie et de syntaxe historiques*, Louvain-La-Neuve, Peeters.

E

EKGAR Émile (1854) : *Apollonius Dyscole – Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'Antiquité*, Paris, Auguste Durand.

ENGLEBERT Annick (1992) : *Le « petit mot » DE – Etude de sémantique historique*, Genève, Droz.

ENGLEBERT Annick (1996) : « L'Article Partitif : l'évolution des conditions d'emploi », *Langue française* n° 109, p. 9-28, Paris, Larousse.

F

FLAUX Nelly (1991) : « L'Antonomase du nom propre ou la mémoire du référent », *Langue française* n° 92, p. 26-45, Paris, Larousse.

FLAUX Nelly (1996) : « Question de terminologie » dans *Les noms abstraits. Histoire et Théories*, Nelly FLAUX, Michel GLATIGNY & Didier SAMAIN (Éds.), p. 77-90, Villeneuve d'Ascq, Septentrion,

FLAUX Nelly, VAN DE VELDE Danielle & DE MULDER Walter (1997) : *Entre général et particulier : les déterminants*, Arras, Artois Presses Université.

FLAUX Nelly (1999) : « À propos des noms collectifs », *Revue des langues romanes* n° 63, p. 471-502, Montpellier, Société pour l'étude des langues romanes.

FLAUX Nelly (2000^a) : « Le Nom propre et le partitif », *Lexique* n° 15, p. 93-116, Presses Universitaires de Lille.

FLAUX Nelly & VAN de VELDE Danielle (2000^b) : *Les Noms français : esquisse de classement*, Paris, éd. Ophrys.

FLAUX Nelly (2000^c) : « Nouvelles remarques sur l'antonomase », *Lexique* n° 15, p. 117-144, Presses Universitaires de Lille.

FOURNIER Jean-Marie (1998) : « À propos des grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles : le traitement des exemples et des parties du discours », *H.E.L.*, t. XX, fasc. 2, p. 127-142, Paris, SHESL.

FOURNIER Nathalie (1998) : *Grammaire du français classique*, Paris, PUF.

FOURNIER Nathalie (2002) : « Approches de la syntaxe du verbe dans la *Grammaire et Syntaxe françoise* de Charles Maupas (1618), *H.E.L.*, t. XXIV, fasc. 1, p. 33-63, Paris, SHESL.

G

GALMICHE Michel (1986) : « Note sur les noms de masse et le partitif », *Langue française* n° 72, p. 40-53, Paris, Larousse.

GALMICHE Michel (1987) : « À propos de la distinction massif / comptable », *Modèles linguistiques* n° IX, p. 179-203, Presses Universitaires de Lille.

GARDINER Alan [1954] (2005) : « Théorie des noms propres – Essai polémique », *Modèles linguistiques*, XXVI, 1, p. 54- 106, Presses Universitaires de Lille.

GARY-PRIEUR Marie-Noëlle (1989) : « Quand le référent d'un nom propre se multiplie », *Modèles linguistiques*, t. XI, 2, p. 119-133, Presses Universitaires de Lille.

GARY-PRIEUR, Marie-Noëlle (1990) : « Du Bach, du Colette : Neutralisation du genre et recatégorisation des noms de personnes », *Le Français moderne* n° 58, p. 174-189, Paris, CILF.

GARY-PRIEUR Marie-Noëlle (1991^a) : « Le Nom constitue-t-il une catégorie linguistique ? », *Langue française* n° 92, p. 4-25, Paris, Larousse.

GARY-PRIEUR Marie-Noëlle (1991^b) : « La Modalisation du nom propre », *Langue française* n° 92, p. 46-63, Paris, Larousse.

GARY-PRIEUR Marie-Noëlle (1994) : *Grammaire du nom propre*, Paris, P.U.F.

GARY-PRIEUR Marie-Noëlle (2000) : « Les Noms propres et le pluriel », *Lexique* n° 15, p. 63-76, Presses Universitaires de Lille.

GARY-PRIEUR Marie-Noëlle (2001) : *L'Individu pluriel. Les noms propres et le nombre*, Paris, Sciences du langage CNRS éditions.

GARY-PRIEUR Marie-Noëlle (2005) : « Où il est montré que le nom propre n'est (presque) jamais modifié », *Langue Française* n° 146, p. 53-66, Paris, Larousse.

GARY-PRIEUR Marie-Noëlle (2011) : *Les Déterminants du français*, Paris, Éditions Ophrys.

GAUTIER Antoine (2012) : *Le Nom*, Paris, Armand Colin.

GIARD Luce (1983) : « Logique et langue : le grec jusqu'à Aristote », *Travaux d'Histoire des Théories Linguistiques* n° 1 (série I), p. 5-30, Paris.

GOOSSE André (1980) : *Nouvelle grammaire française*, Gembloux, Duculot.

GOUGENHEIM Georges (1984) : *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Picard, Paris.

GRANGER Gilles (1982) « À quoi servent les noms propres ? », *Langages* n° 66, p. 21-36, Paris, Larousse.

GREVISSE Maurice & GOOSSE André (1980) : *Le Bon usage. Grammaire française avec des Remarques sur la langue française d'aujourd'hui*, Gembloux, Duculot, 14^{ème} éd.

GREVISSE Maurice (2003) : *Précis de grammaire française*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, 30^{ème} éd.

GROSS Gaston (1991) : « Déterminant zéro et verbes supports en moyen français et en français moderne », *Langages* n° 102, p. 36-51, Paris, Larousse.

H

HARNOIS Guy (1928) : *Les Théories du langage en français de 1660 à 1821*, Paris, Les Belles Lettres.

HAROCHE Claude & MAINGUENEAU Dominique (1984) : « Les Malheurs de la définition de nom – Signe et discours dans la réflexion de Port-Royal », dans *Matériaux pour une histoire des théories linguistiques*, p. 283-292, Presses Universitaires de Lille.

HIGGINS Robert (2006) : « Nomina adhaerent ossibus », *Corpus* n° 50, p. 159-167, Paris, Centre d'Études d'Histoire de la philosophie Moderne et Contemporaine.

HOUDINE-GRAVAUD Anne-Marie (1998) (sous la direction de) : « La Féminisation des noms de métiers », *Actes de la journée d'étude du 27 mai 1997*, Paris, L'Harmattan.

J

JONASSON Kerstin (1991) « Les Noms propres métaphoriques : construction et interprétation », *Langue française* n° 92, p. 64-81, Paris, Larousse.

JONASSON kerstin (1994) : *Le Nom propre. Constructions et interprétations*, Louvain-la-Neuve, éd. Duculot.

JONASSON Kerstin (2005) : « La Modification du nom propre dans une perspective contrastive », *Langue française* n° 146, p. 67-83, Paris, Larousse.

JOLY André (1980) : « Le Problème de l'article et sa solution dans les grammaires classiques », *Langue française* n° 48, p. 16-27, Paris, Larousse.

JULIEN Jacques (1988) : « La Terminologie française des parties du discours et de leurs sous-classes au XVI^e siècle », *Langages* n° 92, p. 65-78, Paris, Larousse.

JULIEN Jacques (1992) : « L'Extension de la classe adjectivale en grammaire française », *H.E.L.*, t. XIV, fasc. 1, p. 199-210, Paris, SHESL.

K

KLEIBER Georges (1981) : *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, Paris, Klincksieck.

KLEIBER Georges (1987) : « Mais à quoi sert le mot CHOSE ? », *Langue française* n° 73, p. 109-127, Paris, Larousse.

KLEIBER Georges (1991) : « Du nom propre non modifié au nom propre modifié : le cas de la détermination des noms propres par l'adjectif démonstratif », *Langue française* n° 92, p. 82-103, Paris, Larousse.

KLEIBER Georges (1994) : *Nominales*, Paris, Armand Colin.

KLEIBER Georges (1995) : « Sur la définition du nom propre - une dizaine d'années après » dans Michèle NOAILLY (Éds.), *Nom propre et nomination*, p. 11-36, Paris, Klincksieck.

KLEIBER Georges (1996) : « Noms propres et noms communs : un problème de dénomination », *Méta*, t. LI, fasc. 4, p. 567-589.

KLEIBER Georges (2005) : « Les Noms propres modifiés par *même* », *Langue française* n° 146, p. 114-126, Paris, Larousse.

KUPFERMAN Lucien (1979) : « L'Article partitif existe-t-il ? », *Le Français Moderne* n° 47, p. 1-16, Paris, CILF.

KUPFERMAN, Lucien (1991) : « Structure événementielle de l'alternance *un / Ø* devant les noms humains attributs », *Langages* n° 102, p. 52-75, Paris, Larousse.

KUPFERMAN Lucien (1994) : « *Du* : un autre indéfini ? », *Faits de langues* n° 4, p. 195-203, Paris, Orphys.

KUPFERMAN Lucien (1996) : « Un bien grand mot 'DE' : de la préposition au mode de quantification », *Langue française* n° 109, p. 3-8, Paris, Larousse.

KRIPKE Saul Aaron (1970) : *La Logique des noms propres*, trad. Pierre Jacob & François Recanati, Paris, Éditions de Minuit, 1982.

L

LAGARDE Jean-Pierre (1988^a) : « Les Parties du discours dans la linguistique moderne et contemporaine », *Langages* n° 92, p. 93- 108, Paris, Larousse.

LAGARDE Jean-Pierre (1988^b) : « Bibliographie générale », *Langages* n° 92, p. 117-127, Paris, Larousse.

LALLOT Jean (1983) : « Les Origines de la théorie grammaticale dans l'Antiquité classique », *Travaux d'Histoire des Théories Linguistiques* n° 1 (série I), p. 31-47, SHESL, Paris.

LALLOT Jean (1988) : « Origines et développement de la théorie des parties du discours en Grèce », *Langages* n° 92, p. 11-23, Paris, Larousse.

LALLOT Jean (1992) : « L'Adjectif dans la tradition grammaticale grecque », *H.E.L.*, t. XIV, fasc. 1, p. 25-35, Paris, SHESL.

LALLOT Jean (1996) : « La Complétude dans la grammaire alexandrine » dans *Histoire et grammaire du sens*, sous la direction de Sylvain AUROUX, Simone DELESALLE et Henri MESCHONNIC, p. 30-41, Paris, Armand Colin.

LALLOT Jean (1997) : *De la construction* – Apollonius Dyscole, t. I et II, Paris, Vrin.

LALLOT Jean (1998^a) : *La Grammaire de Denys le Thrace*, Paris, éd. du CNRS, 2^{ème} éd.

LALLOT Jean (1998^b) : « 'Affinités' entre les cas chez les grammairiens grecs », *H.E.L.*, t. XX, fasc. 2, p. 5-18, Paris, SHESL.

LALLOT Jean (2012) : *Études sur la grammaire alexandrine*, Paris, J. Vrin.

LAMBERT Frédéric (1982) : « Naissance des fonctions grammaticales : les « bricolages » d'Apollonius Dyscole, *Matériaux pour une histoire des théories linguistiques*, p. 141-146, Presses Universitaires de Lille.

LAURENT Nicolas (2011) : « La Part réelle du langage, essai sur le nom propre et l'antonomase du nom commun », *L'Information grammaticale* n° 131, p. 48-51, Paris.

LECA-MERCIER Florence (2012) : *L'Adjectif*, Paris, Armand Colin.

LECLERCQ Odile (2002) : « Aspect grammaticaux d'un dictionnaire de langue : deux traitements de la morphologie par le *Dictionnaire de l'Académie* (1694) », *H.E.L.*, t. XXIV, fasc. 1, p. 107-118, Paris, SHESL.

LECOINTRE Claire (1992) : « Omne nomen adjectivum habet suum substantivum : L'adjectif et la constitution de l'énoncé dans la grammaire sanctienne », *H.E.L.*, t. XIV, fasc. 1, p. 123-140, Paris, SHESL.

LEHMANN Alise & MARTIN-BERTHET Françoise (1998) : *Introduction à la lexicologie : sémantique et morphologie*, Paris, Armand Colin, 2^{ème} éd.

LEMARÉCHAL Alain (1989) : *Les Parties du discours - Sémantique et syntaxe*, Paris, PUF.

M

MANSION Suzanne (1946) : « La Première doctrine de la substance : la substance selon Aristote », *Revue Philosophique de Louvain*, 3^{ème} série, t. XLIV, n° 3, p. 349-369.

MARTIN Fabienne (2005) : « Les Indéfinis spécifiques *un certain N* et *un N* bien précis », *Travaux de linguistique* n° 50, p. 151-168, Bruxelles, Duculot.

MARTINET André (1979) : *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Didier.

MAZIÈRE Francine (1996) : « Un évènement linguistique, la définition du nom abstrait dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* (1694) » dans *Les noms abstraits : histoire et théorie*, Nelly FLAUX, Michel GLATIGNY & Didier SAMAIN (Éds.), p. 161-174, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

MÉHIRI Abdelkader (1998) : « La Structure de la phrase selon la tradition grammaticale arabe », *L'Information Grammaticale* n° 2, numéro spécial Tunisie, p. 9-12.

MÉNARD Pierre (1988) : *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, éd. Bière, 3^{ème} édition.

MILL John Stuart [1866] : *Système de logique et inductive : exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherches scientifiques*, reprod. En fac-sim. de la traduction de la 6^e éd., Liège, Mardaga, 1988.

MOIGNET Georges (1988) : *Grammaire de l'ancien français*, Paris, éd. Klincksieck.

MOLINO Jean (1982) : « Le Nom dans la langue », *Langage* n° 66, p. 5-20, Paris, Larousse.

MURAT Michel (1979) : « La Théorie du nom adjectif et substantif dans la Grammaire et la Logique de Port-Royal », *Le Français moderne* n° 47, p. 335-352, Paris, CILF.

N

NADJO Léon (2010) : *La Composition nominale – Études de linguistique latine*, Textes réunis par F. GUILLAUMONT et D. ROUSSEL, Paris, L'Harmattan.

NICOLAS David (2002) : *La Distinction entre noms massifs et noms comptables – Aspects linguistiques et conceptuels*, Louvain, Peeters Leuven.

NOAILLY Michèle (1991^a) : « Et tout le reste est littérature », *Langages* n° 102, p. 76- 87, Paris, Larousse.

NOAILLY Michèle (1991^b) : « 'L'Énigme Tombouctou' : nom propre et position de l'épithète », *Langue française* n° 92, p. 104-112, Paris, Larousse.

NOAILLY Michèle (1999) : *L'Adjectif en français*, Orphys, Paris.

NOAILLY Michèle (2000) : « 'Ce même Bajazet' : nom propre et principe d'identité », *Lexique* n° 15, p. 21-34, Presses Universitaires de Lille.

O

O'KELLY Dairine (2005) : « Nom et nomination : de John Stuart Mill à Sir Alan Gardiner », *Modèles linguistiques*, t. XXVI, fasc. 1, p. 7-34, Presses Universitaires de Lille.

P

PARIENTE Jean-Claude (1984) : « Grammaire et logique à Port-Royal », *H.E.L.*, t. VI, fasc. 1, p. 57-75, Paris, SHESL.

PARIENTE Jean-Claude (2006) : « De quelques usages impropres du nom propre », *Corpus* n° 50, pp. 185-211, Paris, Centre d'Études d'Histoire de la Philosophie Moderne et Contemporaine.

PICABIA Léa (1978) : *Les Constructions adjectivales en français*, Genève, Librairie Droz.

PICABIA Léa (1986) : « Il y a démonstration et démonstration : réflexion sur la détermination zéro », *Langue française* n° 72, p. 80-101, Paris, Larousse.

PICABIA Léa (2000) : « Appositions nominales et déterminant zéro : le cas des appositions frontales », *Langue française* n° 125, p. 71-89, Paris, Larousse.

PIERI Georges (2006) : « Le Nom et la personne à Rome », *Corpus* n° 50, pp. 69-73, Paris, Centre d'Études d'Histoire de la philosophie Moderne et Contemporaine.

PRÉVOST Sophie (2001) : *La Postposition du sujet en français aux XV^e et XVI^e siècles – Analyse sémantico pragmatique*, CNRS Éditions, Paris.

R

RECANATI François (1983) : « La Sémantique des noms propres : remarques sur la notion de désignateur rigide », *Langue française* n° 57, t. I, pp. 106-118, Paris, Larousse.

RICKEN Ulrich (1978) : *Grammaire et philosophie au siècle des Lumières*, Presses universitaires de Lille.

RIEGEL Michel (1985) : *L'Adjectif attribut*, Paris, PUF.

RIEGEL Michel, PELLAT Jean-Claude & RIOUL René (1994) : *Grammaire Méthodique du français*, Paris, PUF.

ROIG Audrey (2011) : *Le Traitement de l'article en français depuis 1980*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang.

ROSIER Irène (1992) : « Quelques aspects de la diversité des discussions médiévales sur l'adjectif », *H.E.L.*, t. XIV, fasc. 1, p. 75-100, Paris, SHESL.

S

SCHUDECKER Catherine (2000) : « Le Nom propre modifié par *autre* ou comment 'une Micheline peut en cacher une autre' », *Lexique* n° 15, p. 77-92, Presses Universitaires de Lille.

SCHUDECKER Catherine (2005^a) : « Quand un certain David Bowie repoussait les limites du mauvais goût ... Que modifie *certain* dans les séquences *un + certain + nom propre* ? », *Langue française* n° 146, p. 99-113, Paris, Larousse.

SCHUDECKER Catherine (2005^b) « *Certain* et ses avatars (*certain N / un certain N ; certains*) : approche diachronique », *Travaux de linguistique* n° 50, p. 131-150, Bruxelles, Duculot.

SPILLEBOUT Georges (2007) : *Grammaire de la langue française du XVII^e siècle*, Paris, Euredit.

STÉFANINI Jean (1994^a) : « De la grammaire aristotélicienne » dans *Histoire de la grammaire*, textes réunis par Valérie XATARD, préface de Sylvain AUROUX, Paris, p. 33-42, CNRS éditions.

STÉFANINI Jean (1994^b) : « Le Pronom dans l'histoire de la grammaire » dans *Histoire de la grammaire*, textes réunis par Valérie XATARD, préface de Sylvain AUROUX, p. 147-176, Paris, CNRS éditions.

STÉFANINI Jean (1994^c) : « Sur la notion de phrase et son histoire », dans *Histoire de la grammaire*, textes réunis par Valérie XATARD, préface de Sylvain AUROUX, p. 177-186, Paris, CNRS éditions.

STÉFANINI Jean (1994^d) : « Grammaire classique et classicisme grammatical », dans *Histoire de la grammaire*, textes réunis par Valérie XATARD, préface de Sylvain AUROUX, p. 109-118, Paris, CNRS éditions.

STÉFANINI Jean (1994^e) : « Méthode et pédagogie dans les grammaires françaises de la première moitié du XVII^e siècle », dans *Histoire de la grammaire*, textes réunis par Valérie XATARD, préface de Sylvain AUROUX, Paris, CNRS éditions, p. 199-214.

SWIGGERS Pierre (1981) : « La Théorie du nom et de l'adjectif dans la Grammaire et la Logique de Port-Royal », *Le français moderne* n° 49, fasc. 3, p. 234-242, Paris, CILF.

SWIGGERS Pierre (1984^a) : « La Méthode dans la grammaire française du XVII^e siècle », dans *Grammaire et méthode au XVII^e siècle*, pp. 9-34, Louvain, Peeters Leuven.

SWIGGERS Pierre (1984^b) : *Les Conceptions linguistiques des encyclopédistes : étude sur la constitution d'une théorie de la grammaire au siècle des lumières*, Heidelberg, Gross.

SWIGGERS Pierre (1986^a) : *Grammaire et théorie – « MOT », « TEMPS », et « MODE » dans l'Encyclopédie méthodique*, Presses Universitaires de Lille.

SWIGGERS Pierre (1986^b) : *Mots et parties du discours*, Louvain, Peeters Leuven.

SWIGGERS Pierre (1990) : « Langues, situation linguistique et réflexions sur la langue » dans *Le langage dans l'Antiquité*, (sous la direction de Pierre SWIGGERS & Alfons WOUTERS), p. 10-46, Louvain, Peeters Leuven.

SWIGGERS Pierre (1997) : *Histoire de la pensée linguistique : analyse du langage et réflexion linguistique dans la culture occidentale, de l'Antiquité au XIX^e siècle*, Paris, PUF.

SWIGGERS Pierre (2006) : « À propos de la place de la syntaxe dans la grammaire : de Buffier à Girard », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LXXXIV, fasc. 3, p. 867-883, Langues et littératures modernes – Moderne taal en litterkunde.

T

THEISSEN Anne (2003) : « *Un des N et un N en lecture partitive* », *Langages* n° 151, p. 67-86, Paris, Larousse.

V

VAN AUBEL Madeleine (1963) : « Accident, catégories et prédicables dans l'œuvre d'Aristote », *Revue philosophique de Louvain* n° 71, p. 361- 401, Institut supérieur de philosophie de l'Université catholique de Louvain.

VAN DE VELDE Danielle (2000) : « Existe-t-il des noms propres de temps ? », *Lexique* n° 15, p. 35-46, Presses Universitaires de Lille.

VAXELAIRE Jean-Louis (2005) : *Les Noms propres : une analyse lexicologique et historique*, Paris, Champion.

VIOLI Patrizia (1987) : « Les Origines du genre grammatical », *Langage* n° 85, p. 15-34, Paris, Larousse.

W

WAGNER Léon & PINCHON Jacqueline (1991): *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.

WIEDERSPIEL Brigitte (1992) : « Termes de masse et référence hétérogène », *Le Français moderne* n° 60, p. 46-67, Paris, CILF.

WILMET Marc (1980) : « Le Système de l'article français : un bilan critique », *Travaux de linguistique et de littérature* n° 18, p. 53-64.

WILMET Marc (1991) : « Nom propre et ambiguïté », *Langue française* n° 92 n°1, p. 113-124, Paris, Larousse.

WILMET Marc (1986) : *La Détermination nominale, quantification et caractérisation*, Paris, PUF.

WILMET Marc (1991) : « Nom propre et ambiguïté », *Langue française* n° 91, p. 113-124, Paris, Larousse.

WILMET Marc (1996) : « À la recherche des noms abstraits » dans *Les noms abstraits : histoire et théorie* ; Nelly FLAUX, Michel GLATIGNY & Didier SAMAIN (Éds.), p. 257-274, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.

WILMET Marc (2010) : *Grammaire critique du français*, Bruxelles, Boecklet Lancier, 4^{ème} édition.

Dictionnaires contemporains

Le Grand Larousse de la langue française (1971-1978)

Le Petit Larousse illustré 2011.

Le Petit Robert 2011.

Le Petit Robert 2012.

Ressources électroniques

Site du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRS / ATIF)
(consulté le 12 octobre 2012).

Site gallica Bibliothèque numérique de la BNF : www.gallica.bnf.fr (consulté le 26 avril 2013).

Site Persée : Portail de revues en sciences humaines : www.persee.fr (consulté le 15 août 2014).

Site du Corpus de textes linguistiques fondamentaux (CTLF) :
www.ctlf.ens-lyon.fr (consulté le 2 mai 2013).

INDEX

Les éléments de la parole, considérés en soi, ne sont que des éléments physiques, purement matériels & vides de sens [...] : ils sont, comme le remarque Lancelot, communs aux hommes et aux perroquets. Le sens propre du mot *parole* ne comporte rien autre chose. Les meilleurs étymologistes le font venir par syncope du mot *parabola*, employé dans le même sens par les écrivains de la basse latinité ; d'où est venu *parabolare* [...], puis *paroler* [...] et enfin *parler* (Beauzée, *GG*, 1767, p. 232).

I- Index des thématiques

A

ADJECTIF	7,
18, 19, 29, 31, 33, 36, 37, 39, 43, 44, 46, 63,	
68, 71, 80, 82, 83, 86, 87, 90, 92, 95, 103,	
104, 105, 106, 107, 108, 111, 115, 117, 123,	
127, 133, 137, 138, 139, 140, 141, 145, 147,	
148, 149, 150, 151, 152, 153, 155, 156, 157,	
158, 159, 161, 162, 164, 165, 166, 167, 168,	
170, 172, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180,	
182, 183, 184, 187, 188, 190, 191, 192, 193,	
194, 195, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203,	
204, 207, 208, 211, 216, 220, 222, 224, 226,	
230, 233, 238, 239, 241, 245, 247, 263, 264,	
265, 268, 269, 271, 272, 293, 296, 298, 299,	
300, 301, 302, 303, 305, 334, 339, 343, 355,	
361, 363, 365, 371, 394, 399, 405, 406, 412,	
413, 416, 427, 431, 437, 439, 440, 444, 445,	
446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454,	
456, 461, 463, 464, 465, 468, 469, 472, 475,	
482, 483, 484, 486, 487, 490, 494, 495, 497,	
500, 501, 505, 511, 512, 513, 533, 536, 540,	
542, 544, 545	
ADVERBE	42,
44, 46, 53, 59, 60, 64, 65, 68, 71, 72, 73, 75,	
79, 80, 83, 87, 92, 93, 105, 106, 107, 111,	
112, 114, 115, 117, 118, 122, 123, 124, 127,	
129, 130, 133, 135, 140, 141, 155, 174, 175,	
188, 221, 222, 269, 272, 273, 345, 385, 412,	
481, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511,	
512, 513	
ARTICLE	8,
9, 18, 19, 21, 22, 24, 25, 26, 29, 30, 31, 34,	
36, 38, 39, 42, 44, 46, 47, 53, 54, 57, 58, 60,	
61, 63, 64, 65, 68, 70, 72, 73, 75, 78, 79, 82,	
83, 87, 92, 93, 96, 100, 104, 109, 111, 112,	
113, 114, 115, 118, 120, 121, 123, 127, 129,	
134, 137, 138, 139, 141, 145, 147, 148, 153,	
155, 160, 161, 162, 165, 168, 169, 172, 177,	
182, 185, 190, 191, 205, 208, 212, 228, 233,	
235, 238, 243, 250, 257, 258, 260, 268, 271,	
274, 277, 278, 282, 283, 284, 285, 286, 291,	
292, 294, 295, 299, 313, 318, 331, 337, 338,	
340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348,	
349, 350, 351, 352, 354, 355, 356, 357, 358,	
359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367,	
368, 369, 370, 372, 373, 374, 375, 376, 377,	
378, 379, 380, 381, 382, 383, 388, 390, 393,	
396, 397, 398, 400, 401, 402, 403, 404, 405,	
406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414,	
415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423,	
424, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433,	
434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 443,	
444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452,	
453, 454, 455, 456, 457, 459, 461, 462, 463,	

464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472,
473, 474, 475, 476, 479, 480, 481, 482, 483,
484, 486, 487, 489, 490, 491, 492, 494, 495,
496, 497, 498, 499, 501, 504, 505, 506, 507,
508, 509, 510, 511, 512, 513, 519, 521, 522,
523, 532, 536, 537, 539, 540, 543, 544, 546,
562, 567

B

BON USAGE	31,
184, 235, 239, 240, 252, 291, 350, 428, 508	

C

CAS	29,
38, 39, 55, 62, 64, 77, 87, 111, 119, 134, 195,	
196, 338, 342, 343, 375, 377, 378, 381, 382,	
384, 385, 386, 388, 389, 390, 391, 392, 393,	
394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 409, 410,	
418, 419, 424, 425, 426, 433, 434, 435, 441,	
442, 468, 490, 500, 505, 506, 507, 509	
COMPLÉTUDE	46,
48, 51, 52, 61, 75, 132, 154, 481, 482	
CONCORDANCE	15,
42, 81, 82, 97, 98, 119, 128, 170, 178, 179,	
199, 208, 227, 234, 238, 239, 390, 394, 395,	
396, 401, 481, 482, 487, 535	
CONJONCTION	42,
46, 52, 53, 60, 65, 68, 71, 72, 75, 79, 80, 81,	
87, 92, 105, 111, 112, 124, 127, 128, 129,	
130, 134, 135, 142, 143, 155, 461, 504, 505,	
506, 507, 508, 509, 510, 512, 513	

D

DIACHRONIE	100
DICTIONNAIRE	15, 31, 42, 54,
87, 88, 89, 100, 101, 102, 104, 105, 106, 107,	
141, 142, 148, 161, 163, 164, 165, 175, 187,	
202, 231, 235, 236, 239, 242, 248, 249, 250,	
269, 285, 286, 287, 291, 303, 313, 318, 321,	
325, 328, 337, 376, 393, 429, 481, 486, 511,	
530, 531, 532, 541, 542	

E

EXPANSION	212,
274, 284, 347, 370, 374, 411, 412, 419, 462,	
528, 529, 530	
EXTENSITÉ	161,
366, 367, 370, 371, 372, 373, 473, 565	

G

<p>GENRE 24, 90, 111, 116, 188, 191, 194, 211, 218, 219, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 239, 240, 241, 242, 243, 245, 246, 247, 248, 282, 283, 342, 357, 381, 383, 391, 400, 430, 439, 485, 487, 504, 505, 506, 507, 515, 516</p> <p>GRAMMAIRE DU XVI^E SIÈCLE 35, 150, 366, 377, 380, 382, 504</p> <p>GRAMMAIRE DU XVII^E SIÈCLE 14, 32, 33, 34, 35, 52, 84, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 100, 101, 103, 105, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 121, 125, 126, 127, 138, 145, 150, 155, 156, 157, 158, 161, 163, 165, 167, 168, 170, 180, 181, 182, 183, 189, 196, 198, 208, 217, 220, 222, 223, 227, 228, 229, 230, 234, 240, 241, 242, 243, 244, 247, 251, 254, 265, 302, 303, 304, 308, 313, 314, 315, 326, 342, 346, 378, 384, 385, 387, 389, 395, 402, 403, 404, 406, 413, 414, 415, 416, 417, 426, 428, 432, 448, 454, 455, 466, 468, 471, 473, 478, 480, 481, 482, 483, 485, 486, 487, 489, 491, 492, 493, 495, 500, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 511, 513, 529, 534, 536, 537, 539, 542, 543, 545, 563, 567</p> <p>GRAMMAIRE DU XVIII^E SIÈCLE 6, 11, 31, 32, 33, 34, 35, 52, 54, 59, 60, 64, 67, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 93, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 115, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 148, 149, 150, 151, 152, 155, 156, 157, 158, 159, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 177, 178, 179, 180, 181, 184, 186, 187, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 210, 215, 220, 221, 222, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 249, 250, 251, 252, 254, 256, 257, 261, 265, 285, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 333, 334, 335, 337, 339, 340, 341, 342, 343, 346, 347, 348, 350, 351, 353, 363, 364, 366, 376, 377, 378, 384, 385, 387, 390, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 406, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450,</p>	<p>451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 475, 480, 481, 482, 483, 485, 486, 487, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 499, 500, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 515, 518, 527, 530, 532, 533, 535, 545, 549, 563, 564, 567</p> <p>GRAMMAIRE GÉNÉRALE 33, 34, 54, 60, 64, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 91, 93, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 110, 130, 141, 142, 143, 145, 146, 148, 149, 151, 152, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 177, 178, 179, 189, 191, 193, 198, 202, 203, 204, 206, 207, 215, 227, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 242, 249, 250, 251, 256, 285, 293, 302, 303, 304, 308, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 328, 329, 330, 331, 333, 335, 337, 341, 343, 346, 347, 363, 364, 377, 378, 384, 387, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 398, 405, 406, 407, 413, 414, 422, 427, 429, 432, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 475, 480, 481, 482, 483, 486, 488, 490, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 500, 506, 511, 512, 513, 528, 529, 532, 533, 535, 536, 549, 563</p> <p>GRAMMAIRE GRECQUE 28, 47, 48, 55, 57, 61, 62, 63, 65, 66, 70, 73, 74, 75, 77, 78, 80, 81, 82, 90, 106, 111, 114, 123, 127, 150, 153, 154, 219, 231, 249, 295, 319, 327, 328, 350, 380, 384, 385, 386, 387, 388, 390, 393, 394, 395, 401, 402, 405, 409, 423, 428, 430, 439, 453, 467, 480, 482, 484, 485, 529, 535, 536, 538, 541, 563</p> <p>GRAMMAIRE LATINE 23, 26, 28, 29, 55, 57, 61, 62, 63, 70, 87, 90, 106, 111, 114, 135, 136, 137, 143, 172, 202, 227, 231, 234, 235, 239, 240, 249, 259, 295, 304, 305, 314, 331, 338, 340, 341, 366, 367, 376, 377, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 387, 388, 389, 391, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 405, 409, 413, 414, 418, 423, 424, 425, 426, 428, 434, 438, 439, 441, 442, 448, 451, 453, 458, 459, 461, 467, 468, 472, 480, 483, 485, 489, 492, 507, 509, 510, 513, 535</p> <p>GRAMMAIRE PARTICULIÈRE 14, 32, 33, 34, 35, 52, 54, 59, 64, 67, 83, 84, 86, 88, 91, 94, 95, 96, 101, 103, 105, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 132, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 148, 150, 151, 152, 161, 162, 174, 180, 181, 182, 184, 186, 187,</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

189, 191, 192, 195, 198, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 210, 215, 220, 221, 222, 223, 228, 229, 230, 233, 234, 235, 237, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 256, 257, 261, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 298, 299, 300, 302, 304, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 317, 318, 326, 327, 328, 329, 330, 334, 335, 340, 341, 342, 346, 347, 348, 366, 376, 377, 378, 384, 385, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 406, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 426, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 440, 441, 442, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 453, 455, 460, 467, 468, 469, 470, 473, 481, 482, 483, 485, 486, 487, 489, 490, 491, 492, 493, 495, 497, 503, 504, 505, 507, 508, 510, 511, 512, 513, 515, 537, 545, 563, 564

GROUPE NOMINAL 18,
25, 29, 30, 36, 38, 39, 112, 117, 129, 133, 141, 150, 152, 156, 157, 185, 199, 207, 230, 265, 268, 285, 296, 338, 358, 360, 363, 364, 367, 368, 370, 371, 372, 373, 403, 405, 406, 410, 411, 412, 415, 416, 420, 423, 432, 433, 434, 435, 440, 452, 455, 456, 462, 490, 498, 499, 510, 512

I

INTERJECTION 42,
46, 59, 83, 87, 92, 102, 111, 112, 123, 127, 143, 380, 382, 499, 504, 505, 506, 507, 508, 510, 511, 512, 513

L

LATITUDE 162,
454, 456, 458, 464, 465, 468, 490, 512

LEXICOLOGIE 220, 222, 248, 270

M

MÉTAPHORIQUE (EMPLOI) 18,
27, 277, 287, 351, 352, 353, 361, 362, 446

N

NOM 1,
6, 7, 8, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 56, 60, 61, 65, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 90, 92, 93, 95, 96, 98, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 112, 114, 115, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133,

134, 135, 136, 137, 138, 139, 141, 142, 143, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 224, 226, 228, 229, 230, 231, 233, 234, 235, 238, 239, 240, 241, 243, 244, 247, 248, 249, 250, 251, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 292, 293, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 367, 368, 369, 372, 374, 376, 378, 379, 381, 382, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 407, 408, 409, 410, 411, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 467, 468, 469, 470, 472, 473, 475, 476, 479, 480, 482, 483, 484, 487, 489, 490, 491, 492, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 519, 521, 523, 524, 525, 532, 533, 534, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 562, 563, 564

NOMBRE 62,
90, 103, 111, 156, 160, 185, 186, 213, 217, 218, 220, 250, 251, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 260, 278, 283, 290, 291, 327, 347, 348, 352, 371, 379, 381, 383, 388, 391, 392, 396, 398, 400, 401, 404, 405, 413, 415, 417, 418, 430, 444, 455, 456, 458, 469, 506, 521, 522, 523, 538

P

PARTICIPE 53,
54, 63, 65, 68, 69, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 94, 95, 96, 97, 111, 112, 114, 115, 116, 119, 120, 122, 123, 125, 127, 137, 139, 144, 145, 146, 148, 152, 155, 166, 199, 229, 355, 357, 361, 394, 399, 406, 434, 450, 456, 462, 480, 486, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 513

PARTIES D’ORAISON	1,	505, 506, 507, 508, 509, • 510, 511, 512, 513,
	6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20,	524, 540
	21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33,	PRONOM
	34, 35, 36, 37, 38, 39, 42, 43, 44, 45, 46, 47,	28,
	48, 49, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61,	42, 43, 44, 46, 53, 54, 60, 61, 65, 68, 70, 73,
	62, 63, 64, 65, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75,	75, 76, 77, 78, 79, 82, 87, 92, 103, 104, 105,
	76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87,	108, 111, 112, 113, 114, 117, 118, 119, 120,
	90, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 102,	121, 127, 131, 132, 134, 135, 138, 139, 155,
	103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 112,	161, 204, 226, 242, 281, 282, 283, 366, 382,
	113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121,	391, 392, 421, 434, 437, 439, 444, 445, 447,
	122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130,	448, 460, 469, 481, 504, 505, 506, 507, 508,
	131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139,	509, 510, 511, 512, 513
	140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148,	R
	149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157,	RÉFÉRENT
	158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166,	15,
	167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175,	19, 24, 26, 148, 156, 157, 160, 162, 164, 166,
	176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184,	171, 174, 177, 183, 194, 196, 199, 205, 206,
	185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193,	207, 211, 212, 213, 214, 217, 220, 231, 239,
	194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202,	242, 248, 251, 254, 258, 262, 263, 264, 266,
	203, 204, 205, 206, 207, 208, 211, 212, 214,	267, 268, 279, 280, 283, 286, 287, 288, 292,
	215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 224,	293, 296, 298, 300, 303, 307, 319, 321, 322,
	225, 226, 228, 229, 230, 231, 233, 234, 235,	324, 325, 334, 340, 341, 350, 352, 353, 355,
	238, 239, 240, 241, 243, 244, 245, 247, 248,	356, 358, 361, 362, 368, 369, 370, 372, 404,
	249, 250, 251, 256, 257, 258, 261, 262, 263,	413, 419, 423, 424, 452, 462, 463, 470, 473,
	264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272,	476, 482, 485, 487, 537, 538
	273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281,	RÉGIME
	283, 284, 285, 286, 288, 290, 291, 292, 293,	136
	294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302,	S
	303, 304, 305, 308, 309, 312, 313, 317, 318,	SYNCHRONIE
	321, 322, 329, 331, 332, 334, 337, 338, 339,	315
	340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348,	SYNTAXE
	349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357,	70,
	358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366,	127, 136, 531, 537, 542
	367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375,	T
	376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384,	TERMINOLOGIE
	385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393,	21,
	394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402,	25, 38, 47, 62, 74, 79, 82, 86, 90, 106, 124,
	403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411,	125, 134, 135, 143, 144, 153, 154, 159, 161,
	412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420,	175, 177, 185, 192, 195, 196, 197, 206, 221,
	421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429,	222, 223, 225, 241, 245, 261, 263, 271, 272,
	430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438,	276, 282, 284, 287, 290, 292, 299, 300, 303,
	439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447,	307, 308, 329, 340, 341, 342, 363, 375, 377,
	448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456,	390, 398, 410, 416, 421, 425, 426, 431, 436,
	457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465,	437, 438, 443, 444, 448, 449, 452, 453, 454,
	466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474,	459, 460, 461, 470, 473, 483, 487, 488, 490,
	475, 476, 479, 480, 482, 483, 484, 487, 489,	493, 494, 495, 498, 537
	490, 491, 492, 494, 495, 496, 497, 498, 499,	THÉORIES ARISTOTÉLICIENNES
	500, 501, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510,	50,
	511, 512, 513, 519, 521, 523, 524, 525, 532,	51, 52, 57, 58, 63, 65, 71, 73, 84, 89, 90, 94,
	533, 534, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542,	111, 119, 121, 125, 151, 184, 294, 295, 296,
	543, 544, 545, 546, 562, 563, 564, 565, 566,	297, 334, 339, 350, 365, 385, 390, 487, 538,
PRÉPOSITION	19,	542, 546
	39, 46, 53, 60, 65, 68, 70, 72, 73, 75, 80, 92,	TRANSFERT
	93, 105, 106, 107, 111, 112, 115, 123, 124,	27,
	127, 129, 133, 134, 142, 155, 221, 222, 279,	54, 55, 61, 134, 149, 169, 172, 175, 179, 187,
	345, 346, 367, 389, 392, 393, 394, 420, 434,	188, 189, 220, 243, 250, 256, 347, 348, 349,
	436, 441, 443, 473, 474, 475, 491, 497, 504,	351, 357, 387, 389, 404, 448, 473, 496, 500,
		501

V

VERBE

28,
42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 56,
60, 61, 62, 64, 65, 68, 69, 70, 71, 72, 75, 76,
77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 87, 92, 93, 94,
95, 96, 97, 98, 99, 100, 103, 105, 106, 107,
108, 111, 112, 114, 115, 116, 117, 118, 119,
120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128,
129, 130, 131, 132, 133, 134, 137, 138, 139,

140, 141, 146, 147, 152, 154, 155, 184, 194,
195, 196, 200, 201, 202, 204, 208, 219, 220,
221, 222, 225, 249, 265, 266, 269, 271, 272,
294, 301, 308, 339, 345, 365, 385, 386, 388,
389, 394, 396, 397, 398, 399, 424, 429, 432,
433, 434, 435, 447, 448, 449, 450, 453, 470,
474, 480, 495, 500, 501, 504, 505, 506, 507,
508, 509, 510, 511, 512, 513, 523, 537

II- Index des noms d'auteurs

A

AMMONIUS	51, 53, 54, 126
ANSCOMBRE Jean-Claude	499, 532
ARNAULD Antoine	33, 34, 35, 84, 85, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 100, 101, 105, 109, 110, 118, 121, 138, 145, 155, 156, 157, 158, 160, 161, 163, 165, 166, 167, 168, 170, 189, 196, 217, 227, 230, 251, 256, 265, 302, 303, 304, 308, 313, 314, 315, 342, 384, 385, 387, 389, 390, 391, 405, 406, 407, 413, 414, 415, 428, 447, 454, 455, 460, 466, 468, 471, 480, 483, 489, 490, 492, 493, 500, 506, 508, 511, 513, 528, 529, 534, 536, 539, 542, 543, 545, 566
ARRIVÉ Michel	224, 225, 226, 249, 471, 486, 532
AUROUX Sylvain	54, 64, 100, 101, 165, 313, 315, 449, 454, 463, 464, 465, 466, 488, 532, 533, 534, 541, 544, 545

B

BALLY Charles	533
BARATIN Marc	51, 52, 55, 66, 67, 73, 81, 82, 126, 533
BEAUSEROY Delphine	272, 273, 275, 309, 334, 488, 533, 567
BEAUZÉE (de) Nicolas	528, 532
BEAUZÉE (de) Nicolas	33, 34, 54, 60, 84, 86, 87, 88, 89, 91, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 130, 141, 143, 145, 146, 148, 149, 151, 152, 155, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 172, 173, 174, 175, 177, 178, 179, 189, 191, 193, 198, 202, 203, 204, 206, 207, 215, 231, 232, 233, 236, 237, 238, 239, 250, 251, 293, 302, 304, 308, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 317, 318, 328, 329, 330, 331, 333, 335, 341, 363, 364, 377, 378, 384, 387, 390, 392, 393, 394, 395, 398, 422, 427, 438, 441, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 468, 469, 471, 472, 480, 482, 483, 488, 490, 492, 494, 495, 511, 512, 513, 532, 533, 535, 549, 566
BECQUER Annie	533

BENEDETTO Di	67
BERLAN Françoise	534
BLANCHE-BENVÉNISTE Claire	532
BOONE Annie	534
BOSQUET Jean	35, 504, 528
BOSREDON Bernard	24, 534
BOUARD Bérengère	54, 64, 382, 500, 534
BOUHOURS Dominique	252, 508
BROMBERGER Christian	12, 331, 332, 333, 534
Brunot Ferdinand	534
BRUNOT Ferdinand	58, 59, 534
BRUNSCHWIG Jacques	534
BUFFIER Claude	6, 33, 52, 54, 67, 84, 86, 93, 107, 109, 110, 117, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 146, 156, 157, 165, 166, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 207, 208, 346, 348, 350, 351, 353, 376, 378, 399, 400, 418, 419, 420, 421, 427, 429, 435, 437, 438, 469, 473, 481, 482, 483, 490, 491, 492, 493, 495, 509, 510, 528, 545, 565, 566, 569
BURGE Tyler	360, 363
Buysens Éric	256, 257, 268
BUYSENS Éric	256, 257, 268

C

CAUCHIE Antoine	366, 380, 382
CERQUIGLINI Bernard	533
CHARPIN François	55, 56, 534
CHERVEL André	134, 483, 484
CHEVALIER Jean-Claude	31, 92, 93, 109, 110, 132, 136, 311, 314, 382, 467, 490, 500, 534, 535
CHIFLET Laurent	94, 103, 108, 115, 116, 117, 118, 180, 181, 183, 184, 189, 223, 240, 247, 326, 426, 449, 468, 482, 483, 485, 489, 506, 528, 565
CHISS Jean-Louis	535

CHOLEWKA Nicole	533
CHOMPRES Pierre	528
CICÉRON	90,
201, 202, 353, 500	
COLOMBAT Bernard	56,
58, 73, 150, 151, 512, 535	
COSERIUS Eugen	258
CRATÈS DE MALLOS	55
CURAT Henri	535

D

D'AISSY Jean	241,
252, 253, 254, 326, 395, 426, 485, 486, 507,	
528, 563	
D'OLIVET Pierre-Joseph	32,
111, 161, 192, 197, 198, 199, 200, 293, 335,	
348, 423, 446, 447, 496, 528, 566	
DAL Georgette	536
DAMOURETTE Jacques	267,
268, 340, 357, 369, 370, 371, 407, 536	
DANGEAU (de Courcillon) Louis	52,
67, 84, 87, 124, 125, 126, 127, 128, 131, 133,	
134, 135, 146, 194, 208, 339, 481, 482, 495,	
507, 527, 528, 565	
DE MULDER Walter	537
DELESALLE Simone	158,
195, 428, 453, 532, 536, 541	
DEMAIZIÈRE Colette	379,
380, 536	
DENYS LE THRACE	53,
66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 80, 149,	
154, 219, 289, 541, 564, 563	
DESBORDES Françoise	50,
51, 54, 55, 61, 62, 66, 67, 126, 530, 533, 536	
DESCARTES René	307,
531	
DIDEROT Denis	530
DIOGÈNE DE BABYLONE	154
DIOGÈNE LAËRCE	71,
386	
DOMERGUE François-Urbain	484
DOUCHET Philippe Augustin	231,
482	
DU MARSAIS Chesneau César	60,
98, 99, 100, 145, 148, 149, 155, 161, 162,	
165, 167, 168, 170, 171, 172, 173, 175, 177,	
178, 179, 285, 303, 304, 308, 310, 311, 316,	
317, 318, 330, 331, 335, 341, 346, 378, 384,	
393, 422, 427, 438, 439, 440, 441, 442, 443,	
444, 445, 448, 449, 451, 453, 468, 469, 470,	
472, 473, 475, 482, 483, 489, 490, 492, 496,	
497, 513	
DU VAL Jean-Baptiste	52,
125, 126, 127, 181, 182, 198, 208, 228, 241,	
242, 403, 432, 481, 482, 485, 504, 529, 563	
DU VIVIER Gérard	366

DUCLOS	93,
227, 228, 229, 233, 234, 235, 236, 237, 238,	
342, 383, 387, 389, 447, 481, 482, 529	
DUHOUS Yves	62,
536	
DYSCOLE Apollonius	55,
63, 66, 73, 74, 75, 77, 80, 82, 127, 150, 385,	
386, 430, 482, 536, 541	

E

EGGAR Émile	77,
78, 536	
EMPIRICUS	90
ENGLEBERT Annick	344,
345, 473, 474, 491, 519, 536	
ESTIENNE Henri	366,
377, 380, 529	
ESTIENNE Robert	35,
150, 377, 382	

F

FENNE (de) François	32,
326, 483, 486, 507, 529	
FLAUX Nelly	263,
264, 272, 276, 277, 279, 282, 283, 284, 285,	
286, 287, 288, 290, 309, 335, 487, 498, 534,	
537, 542, 546, 567	
FOULET Lucien	345
FOURNIER Jean-Marie	31,
148, 535, 537	
FOURNIER Nathalie	113,
114, 472, 537	
FROMANT (abbé)	142,
172, 177, 178, 204, 242, 243, 303, 317, 431,	
448, 484, 511, 529	
FURETIÈRE Antoine	31,
187, 376, 530	

G

GADET Françoise	471,
532	
GALMICHE Michel	404,
471, 537	
GAMICHE Michel	404,
471, 537	
GARDINER Alan	15,
16, 20, 22, 25, 258, 537, 543	
GARNIER Jean	382
GARY-PRIEUR Marie-Noëlle	24,
258, 259, 347, 349, 350, 355, 357, 360, 361,	
538	
GIARD Luce	47,
48, 49, 50, 62, 66, 89, 90, 538	
GIRARD Gabriel	33,
34, 54, 64, 67, 84, 86, 91, 94, 95, 96, 101,	

105, 115, 125, 126, 127, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 146, 148, 151, 152, 161, 162, 192, 195, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 215, 229, 233, 234, 237, 239, 243, 244, 245, 246, 256, 293, 294, 302, 304, 308, 309, 310, 311, 312, 314, 315, 317, 318, 326, 327, 328, 329, 330, 334, 335, 376, 377, 378, 384, 426, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 440, 441, 442, 444, 445, 447, 448, 449, 450, 453, 468, 469, 470, 480, 482, 483, 486, 487, 489, 490, 492, 495, 497, 511, 512, 529, 545, 563, 565			
GOOSSE André	263,		
264, 266, 267, 365, 368, 498, 501, 538			
GOUGENHEIM Georges	379,		
538			
GRAITSON Madeleine	257		
GRANGER Gilles	538		
GRANGER Gilles	538		
GRIMAREST (de) Charles-Honoré Léonor			
289, 290, 291, 335, 487, 529, 567			
GUÉRIN Olivia	24,		
528, 534			
GUILLAUMONT François	543		
H			
HARNOIS Guy	539		
HAWKINS John A.	369,		
371			
HIGGINS Robert	12,		
539			
HOMÈRE	154,		
155			
HOUDINE-GRAVAUD Anne-Marie	539		
I			
IRSON Claude	14,		
94, 103, 108, 115, 116, 117, 150, 229, 240, 342, 378, 395, 414, 415, 416, 417, 426, 448, 468, 482, 483, 485, 489, 503, 505, 529, 565, 569			
J			
JOLY André	338,		
342, 367, 376, 378, 402, 472, 539			
JONASSON Kerstin	21,		
23, 24, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 351, 354, 357, 360, 361, 539, 565			
JULIEN Jacques	366,		
465, 539			
K			
KLEIBER Georges	24,		
260, 261, 264, 298, 323, 339, 356, 357, 358, 360, 361, 363, 423, 424, 463, 540			
KRIPKE Saul Aaron	17,		
331, 540			
KUPFERMAN Lucien	474,		
475, 501, 540			
L			
LA TOUCHE (de) Pierre	240,		
242, 243, 254, 478, 508, 529			
LAGARDE Jean-Pierre	58,		
59, 60, 541			
LALLOT Jean	21,		
46, 47, 48, 49, 53, 61, 63, 64, 65, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 78, 79, 80, 107, 127, 150, 151, 153, 154, 155, 289, 385, 386, 396, 430, 484, 541			
LANCELOT Claude	18,		
33, 34, 35, 84, 85, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 100, 101, 105, 109, 110, 118, 121, 138, 145, 155, 156, 157, 158, 160, 161, 163, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 189, 196, 217, 227, 230, 251, 256, 265, 302, 303, 304, 308, 313, 314, 315, 342, 384, 385, 387, 389, 390, 391, 405, 406, 407, 411, 413, 414, 415, 428, 447, 454, 455, 460, 466, 468, 471, 480, 483, 489, 490, 492, 493, 500, 506, 508, 511, 513, 520, 528, 529, 534, 536, 539, 542, 543, 545, 549, 566			
LE GOFFIC Pierre	179		
LECA-MERCIER Florence	541		
LECLERCQ Odile	541		
LEMARÉCHAL Alain	542		
LEXICOLOGIE	220,		
222, 248, 270			
LHOMOND Charles-François	484		
M			
MANSION Suzanne	294,		
295, 297, 487, 542			
MARTIN Fabienne	317,		
359, 375, 542			
MARTIN-BERTHET Françoise	317,		
542			
MARTINET André	475,		
542			
MAUPAS Charles	32,		
103, 108, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 220, 222, 223, 230, 234, 240, 241, 243, 244, 346, 402, 403, 404, 455, 473, 486, 487, 491, 495, 505, 529, 530, 537, 566			
MÉHIRI Abdelkader	61,		
542			

MEIGRET Louis 382	366,	111, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 132, 134, 139, 145, 174, 180, 181, 184, 186, 187, 189, 191, 195, 210, 215, 220, 221, 222, 229, 233, 234, 235, 241, 242, 247, 257, 261, 289, 292, 293, 298, 299, 300, 302, 304, 327, 340, 341, 347, 348, 366, 376, 378, 385, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 406, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 426, 429, 436, 438, 442, 444, 445, 446, 449, 451, 455, 460, 467, 468, 469, 481, 482, 483, 485, 486, 488, 489, 490, 492, 493, 495, 508, 510, 513, 515, 530, 563, 566
MEILLET Antoine 227		RESTAUT Pierre 32, 33, 88, 265, 293, 302, 303, 304, 305, 307, 376, 378, 398, 426, 440, 457, 473, 488, 491, 493, 510, 530
MÉNAGE Gilles 508	252,	RICHELET Pierre 42, 248, 291, 429, 531
MÉNARD Pierre 542	345,	RICKEN Ulrich 544
MILL John Stuart 542	360,	RIEGEL Michel 43, 44, 46, 349, 361, 365, 458, 498, 500, 501, 544
MOIGNET Georges 542	345,	RIOUL René 43, 44, 46, 349, 361, 365, 458, 498, 544
MOLINO Jean 163, 542	23,	ROIG Audrey 544
MURAT Michel 542	542	ROSIER Irène 58, 59, 151, 544
N		
NADJO Léon 543		ROUSSEL Déborah 543
NICOLAS David 379, 528, 532, 541, 543	182,	RUSSELL Bertrand 360
NICOLE Pierre 528, 533	454,	
NICOT Jean 530		
NOAILLY Michèle 179, 188, 357, 540, 543	24,	
P		
PALSGRAVE John 380, 382, 486	366,	
PARIENTE Jean-Claude 543	354,	
PELLAT Jean-Claude 44, 46, 349, 361, 365, 458, 498, 544	43,	
PICABIA Léa 499, 543		
PICHON Édouard 267, 268, 340, 357, 369, 370, 371, 407, 536	267,	
PILLOT Jean 366, 382, 530	35,	
PINCHON Jacqueline 355, 356, 365, 475, 498, 501, 546	268,	
PLATON 47, 48, 49, 50, 65, 66, 89, 90, 128, 129, 154, 256, 294, 295, 347, 531	46,	
PLUTARQUE 201, 350	63,	
POTTIER Bernard 59		
PRÉVOST Sophie 544		
PRISCIEN 55, 58, 59, 69, 75, 81, 234, 390, 482, 531		
PUECH Christian 535		
R		
RABY Valérie 535		
RECANATI François 544		
RÉGNIER-DESMARAIS François-Séraphin 32, 33, 35, 59, 83, 86, 88, 103, 108, 109, 110,		
S		
		SANCTIUS Franciscus 60, 118, 119, 120, 121, 123, 131, 139, 390, 394, 481, 530
		SCALIGER Jules 119, 122, 123, 451, 467, 508
		SCHEDECKER Catherine 544
		SPILLEBOUT Georges 235, 544
		STÉFANINI Jean 118, 544, 545
		SWIGGERS Pierre 130, 135, 136, 158, 203, 545
		SYLVIUS 380, 382
T		
		THEISSEN Anne 546
		THUCUDIDE 63
		TRYPHON 69, 77

V		VUILLEMIN Jules 322	
VALLANGE (de)	11,	W	
34, 108, 109, 159, 167, 180, 181, 189, 190,		WAGNER Léon	355,
191, 196, 197, 240, 252, 254, 293, 299, 300,		356, 365, 475, 498, 501, 546	
378, 395, 397, 398, 399, 422, 423, 424, 425,		WAILLY (Noël, de) François	86,
426, 439, 443, 448, 449, 450, 453, 467, 468,		143, 229, 230, 289, 291, 292, 297, 302, 304,	
472, 475, 482, 483, 485, 488, 489, 491, 493,		305, 307, 335, 351, 487, 499, 500, 512, 530	
495, 509, 518, 530, 563		WIEDERSPIEL Brigitte	404,
VALLART Joseph	32,	546	
33, 34, 35, 85, 108, 111, 121, 150, 240, 247,		WILMET Marc	263,
342, 343, 385, 395, 396, 397, 398, 399, 400,		266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 293, 339,	
402, 414, 415, 416, 417, 439, 468, 486, 487,		365, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374,	
489, 490, 491, 495, 510, 515, 530		375, 378, 454, 465, 467, 470, 471, 474, 476,	
VAN DE VELDE Danielle	272,	487, 489, 494, 546, 547, 565	
537, 546		WOUTERS Alfons	545
VAN LANGENDONCK Willy	322	X	
VAUGELAS (Fabre, de) Claude	31,	XÉNOCRATE	90
184, 235, 239, 240, 252, 291, 350, 428, 508,		Z	
531		ZABEEH Farhang	319,
VAXELAIRE Jean-Louis	257,	321, 326	
258, 319, 322, 340, 546			
VIOLI Patrizia	224,		
226, 227			

Table des matières

Introduction générale

Pourquoi une étude de la classe du nom dans le cadre des grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles ? 11

- I- Préambule - Des différents arguments contre une approche morphosémantique du nom 12
- II- Le nom : une classe grammaticale à la portée immédiate de « l'intuition » du locuteur..... 13
- III- Un problème morphosémantique posé par la délimitation des corpus Nc / Np : remise en question des critères généralement avancés 19
 - 1- La question de la majuscule 21
 - 2- La question du déterminant..... 24
- IV- De l'intérêt d'une étude de la classe du nom dans le cadre des grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles : exposé des différentes problématiques et justification du corpus et de la période 27
- V- Dernières précisions et plan pour une analyse du nom dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles..... 36

Première partie

Présentation des parties d'oraison aux XVII^e et XVIII^e siècles : de la description des classes de mots, et plus particulièrement des noms..... 42

- I- Introduction - L'exposé général des parties d'oraison dans les grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles : une mise en perspective nécessaire à l'analyse de la classe du nom dans le corpus. 43
- II- Données préalables à l'étude des parties d'oraison au sein des grammaires des XVII^e et XVIII^e siècles : origines, controverses et problématiques 46
 - 1- Les parties d'oraison : rappel des origines gréco-latines du cadre théorique 46
 - 2- Des principaux arguments contre les parties d'oraison..... 57
- III- Modèles de présentation des parties d'oraison dans les grammaires grecques..... 66
 - 1- De la présentation des parties d'oraison dans la *Technè* de Denys le Thrace 68
 - 2- De l'ordre des mots dans la grammaire alexandrine : *De la construction* d'Apollonius Dyscole (Livre I) 73
- IV- La description générale des parties d'oraison aux XVII^e et XVIII^e siècles 82

1- Les parties d’oraison dans les théories grammaticales des XVII ^e et XVIII ^e siècles : faisceau de questionnements et problématiques d’analyse envisagées.....	82
1-1- De la définition de la « partie d’oraison » dans les grammaires du corpus.....	86
1-2- L’approche logique dans la description des parties d’oraison : de Port-Royal (1660) à Beauzée (1767)	89
1-2-1- Ce qu’il faut entendre par « approche logique »	89
1-2-2- La description des parties d’oraison dans la <i>GGR</i> de Port-Royal (1660).....	91
1-2-3- La description des éléments d’oraison chez Beauzée (<i>GG</i> , 1767 / <i>l’Encyclopédie</i> (1751-1780))	100
1-3- Approche morphologique des parties d’oraison (Maupas 1618, Irson 1656, Chiflet, 1659, Régnier-Desmarais, 1706).....	108
1-3-1- Le traitement des parties d’oraison dans la <i>Grammaire françoise</i> de Maupas (1618).....	112
1-3-2- Le traitement des parties d’oraison chez Irson (1656) et Chiflet (1659).....	116
1-4- Approche syntaxique dans la présentation des parties d’oraison (Du Val (1604), Buffier (1709), Dangeau (1694), Girard (1747)).....	125
1-4-1- L’approche syntaxique chez Du Val (1604), Dangeau (1694), Buffier (1709).....	127
1-4-2- L’approche syntaxique dans la présentation des parties d’oraison chez Girard (1747)	135
2- Conclusion.....	145
V- La classe du nom aux XVII ^e et XVIII ^e siècles : vers l’autonomie tardive de l’adjectif	147
1- Introduction : le nom aux XVII ^e et XVIII ^e siècles : une partie d’oraison aux multiples facettes	147
2- Aux origines des différentes subdivisions de la classe du nom : de la distinction entre Nc et Np dans la tradition grammaticale alexandrine.....	153
3- Les différentes descriptions de la classe du nom dans les grammaires des XVII ^e et XVIII ^e siècles	155
3-1- La description du nom et de l’adjectif dans l’approche logique (Port-Royal (1660), Du Marsais (1756), Beauzée (1767))	155
3-1-1- La description du nom chez Port-Royal (1660)	155
3-1-2- La description du nom et de l’adjectif physique dans la <i>GG</i> de Beauzée (1767).....	162
3-1-3- La description des noms et des adjectifs dans les <i>Principes</i> [...] de Du Marsais (1769, vol. 2)	170

3-2- La description du nom dans l'approche morphologique (Du val (1604), Chiflet (1659), Régnier-Desmarais (1706), Vallange, (1721))	180
3-2-1- La description du nom chez Du Val (1604)	181
3-2-2- La description du nom chez Chiflet (1659)	183
3-2-3- La description du nom chez Régnier-Desmarais (1706)	184
3-2-4- La description du nom chez Vallange (1721)	189
3-3- L'approche syntaxique dans la description du nom (Buffier (1709), Girard (1747), l'abbé d'Olivet, (1771))	192
3-3-1- La description du nom chez Buffier (1709)	192
3-3-2- La description du nom chez l'abbé d'Olivet (1771)	197
3-3-3- La description de l'adjectif chez Girard (1747)	202
VI- Conclusion - L'adjectif ou nom adjectif aux XVII ^e et XVIII ^e siècles : une classe autonome ou une catégorie sous forte influence ?	207

Deuxième partie

Classements morphologiques, syntaxiques et sémantiques des noms substantifs dans les grammaires françaises des XVII^e et XVIII^e siècles. 210

I- Introduction - L'intuition et le savoir métalinguistique du sujet parlant au service d'une première répartition des noms	211
II- Classements morphologiques des noms substantifs dans le corpus	217
1-Les différents classements morphologiques (morphologie lexicale et morphologie grammaticale)	217
1-1- Présentation morphologique du nom dans la <i>Technè</i> de Denys le Thrace (II ^e siècle)	219
1-2- Classement lexicologique des Nc dans le corpus : mots simples, mots construits, mots composés, etc. : « De l'espèce » des noms	220
1-3- Les classements morphologiques grammaticaux des Nc : le genre	224
1-3-1- Une problématique essentielle : de la non-conformité du genre naturel et du genre grammatical	224
1-3-2- La problématique du genre neutre et du genre commun dans le corpus	239
1-3-3- Des règles de reconnaissance du genre	242
1-4- Le classement morphologique en fonction du nombre	249
1-4-1- De la définition du nombre dans le corpus	249
1-4-2- De l'observation du lexique : D'aisy (1685) et Vallange (1721)	252
1-4-3- Les Np et le nombre : le cas particuliers des anthroponymes	255
III- Classements sémantico-syntaxiques des Nc	260
1- De la subdivision noms concrets / noms abstraits	262

1-1- L'opposition noms concrets / noms abstraits décrite par les linguistes	263
1-1-1- À la recherche des noms abstraits : cadre théorique général (M. Wilmet (1996) / Nelly Flaux (1996))	263
1-1-2- Une subdivision particulière des noms abstraits : Les noms statifs (D. Beuseroy à partir des travaux de N. Flaux et de D. Van de Velde)	272
1-1-3- Les noms collectifs entre noms de purs individus et noms de collection : une sous-classe particulière des noms concrets : (N. Flaux, 1999)	276
2- De deux subdivisions des Nc dans les grammaires françaises des XVII ^e et XVIII ^e siècles : des noms collectifs et des noms abstraits	289
2-1- Les noms collectifs dans les grammaires des XVII ^e et XVIII ^e siècles : problèmes de repérage et de définition chez Grimarest (1712) et chez Wailly (1759)	289
2-2- Les différentes problématiques du nom abstrait dans les grammaires des XVII ^e et XVIII ^e siècles	293
2-2-1- De l'importance de la théorie aristotélicienne de la substance	293
2-2-2- Thèse n° 1 défendue dans le corpus : le référent du nom abstrait n'est pas susceptible d'une expérience sensible	298
2-2-2-1- Le référent du nom abstrait chez Régnier-Desmarais (1706)	298
2-2-2-2- Les noms de référents abstraits ne sont pas de véritables noms substantifs : les « substantifs adaptés » de Vallange (1721) et les « substances spirituelles » de Condillac (1798)	299
2-2-3- Thèse n° 2 : les noms abstraits expriment une qualité	302
2-2-3-1- Les noms abstraits sont dérivés d'adjectifs qui ont perdu leur « connotation » : La <i>GGR</i> de Port-Royal (1660) (Rappel)	302
2-2-3-2- Les noms abstraits expriment des qualités détachées de leur support : Restaut (1730) et Wailly (1759)	304
2-2-4- Thèse n° 3 : Les noms abstraits sont susceptibles d'être subdivisés en <i>noms génériques abstractifs</i> et en <i>noms génériques actionnels</i> : Girard (1747)	308
2-3- Remise en cause de la bipartition des noms abstraits de Girard (1747) par Beauzée (1767)	310
IV- Classements sémantico-référentiels des noms dans les grammaires des XVII ^e et XVIII ^e siècles	316
1- La répartition hyponymes / hyperonymes des Nc chez Du Marsais (1769)	317
2- Classements sémantiques des Np	319
2-1- De la difficulté d'identifier les occurrences	319
2-2- Prise en compte du critère morpo-lexical au service d'une répartition sémantique des occurrences	321

2-3- Proposition de classement à l'intérieur des Np prototypiques : les anthroponymes chez K. Jonasson (1994)	323
2-4- Classements des Np dans les grammaires des XVII ^e et XVIII ^e siècles – Les anthroponymes et les toponymes : deux sous-classes privilégiées	326
2-4-1- Classements des Np chez Girard (1747)	326
2-4-2- Le Np, une catégorie « poreuse » à la croisée de différents enjeux : dérivation impropre et motivation	329
V- Conclusion - Pour une synthèse des classements des noms substantifs dans les grammaires des XVII ^e et XVIII ^e siècles	334

Troisième partie

La détermination des noms aux XVII^e et XVIII^e siècles : de la description de la classe des articles..... 337

I - Introduction	338
1- Rappel des différents axes d'étude : de la nécessité d'une étude de la détermination par l'article dans le cadre d'une analyse du nom dans les grammaires françaises des XVII ^e et XVIII ^e siècles	338
2- Des enjeux et des problématiques théoriques liés à la question de la détermination par l'article	340
3- De la théorisation de l'article partitif dans le cadre de la problématique de la détermination par l'article dans le corpus	344
II- Des contextes d'apparition de la séquence [article + Np] dans le corpus et de l'explicitation de l'expression « nom modifié »	346
1- [Article + Np] : une séquence marginalisée dans les grammaires des XVII ^e et XVIII ^e siècles	346
2- Le <i>nom modifié</i> : une dénomination problématique	360
III- Préliminaires théoriques pour une description de l'article dans les grammaires des XVII ^e et XVIII ^e siècles	364
1- L'article : un objet d'étude à l'abandon	364
2- Les articles ou « quantifiants bipolaires » : la théorie de « l'extensité » pour rendre compte de l'alternance <i>le / un</i> (M. Wilmet, 2010)	367
IV- Présentation des théories des articles dans les grammaires des XVII ^e et XVIII ^e siècles	376
1- Explication de la méthode et des enjeux propres au corpus	376
2- « Le difficile classement de l'article chez les grammairiens français du XVI ^e siècle »	379
3- Du traitement des cas dans les grammaires des XVII ^e et XVIII ^e siècles	383
3-1- De l'origine des cas : théorisation dans la grammaire grecque ...	385

3-2- Les cas du point de vue de la grammaire générale : Arnauld et Lancelot (1660) et Beauzée (1767).....	387
3-2-1- Les cas décrits par la <i>GGR</i> de Port-Royal (1660).....	387
3-2-2- Le cas décrits par la <i>GG</i> de Beauzée (1767).....	390
3-3- Deux exemples du traitement de la théorie des cas dans les grammaires du corpus : Régnier-Desmarais (1706) et Vallart (1744).....	395
4- Exposés sur les articles aux XVII ^e et XVIII ^e siècles : de Maupas (1632) à Vallart (1744) : prédominance d’une définition morphosémantique dans le corpus.....	402
4-1- Restriction sémantique opérée par l’article défini / ébauche d’une définition de l’article partitif (Maupas, 1632).....	402
4-2- Introduction de l’occurrence <i>un</i> comme l’article indéfini : Arnauld et Lancelot (1660).....	405
4-3- Première réfutation de l’inclusion de <i>un</i> parmi les articles (Régnier-Desmarais, 1706).....	408
4-4- Deux définitions formelles de l’article à mi-chemin entre la thèse de Port-Royal (1660) et celle de Régnier-Desmarais (1706) : Irsou (1656) / Vallart (1744).....	414
4-5- Nouvelle tripartition de la classe des articles : l’article défini, l’article indéfini et l’article mitoyen (Buffier, 1709).....	418
4-6- Un premier pas vers la théorisation de la détermination : Vallange (1723).....	422
5- Exposés sur les articles aux XVII ^e et XVIII ^e siècles à partir de Girard (1747) : réaffirmation de l’inexistence des cas en français et théorisation progressive de la détermination.....	428
5-1- Argumentation contre l’hégémonie du modèle latin et remise en cause de la proposition de Port-Royal (1660) : Girard (1747).....	428
5-2- Les articles sont des adjectifs prépositifs ou prénoms : Du Marsais, vol. 2, 1769).....	438
5-3- L’article : une occurrence entre l’adjectif et le pronom (l’abbé d’Olivet, 1771).....	445
5-4- De l’article au déterminant : élargissement du corpus et théorie de la détermination : Beauzée (1767).....	448
5-4-1- L’article indicatif : <i>le, la, les</i>	454
5-4-2- Les articles connotatifs : les articles connotatifs universels / les articles connotatifs partitifs.....	457
V- Conclusion - Que penser de la théorie générale de l’article dans les grammaires du corpus ? Bilan et prolongements.....	466
Conclusion générale.....	478
I- Que retenir de l’étude du nom dans les grammaires françaises des XVII ^e et XVIII ^e siècles ?.....	480

II- Que déduire des théories générales du langage dans les grammaires françaises des XVII ^e et XVIII ^e siècles à partir du traitement du nom ?....	492
III- Perspective de prolongements - approfondissement de la question de la détermination par l'article dans le cadre des grammaires françaises des XVII ^e et XVIII ^e siècles : une théorisation de la détermination zéro est-elle possible ?	496
Annexes	503
I- Tableau synthétique du traitement des parties du d'oraison chez les principaux grammairiens du corpus	504
II- Le genre des noms.....	515
III- Évolution de l'emploi de l'article partitif de l'ancien français au français moderne.....	519
Bibliographie	527
Index.....	549
I- Index des thématiques	550
II- Index des noms d'auteurs.....	555